

In Memory of

STEPHEN SPAULDING

1907 – 1925

CLASS of 1927

UNIVERSITY OF MICHIGAN

HISTOIRE

DE LA

CONFÉDÉRATION SUISSE.

DE L'IMPRIMERIE DE BEAU,
A Saint-Germain-en-Laye.

HISTOIRE

DE LA

CONFÉDÉRATION SUISSE,

PAR

JEAN DE MULLER,

Johannes von Müller

Robert Glutz-Blozheim et J.-J. Hottinger,

TRADUITE DE L'ALLEMAND AVEC DES NOTES NOUVELLES
ET CONTINUÉE JUSQU'A NOS JOURS

PAR MM. CHARLES MONNARD
ET LOUIS VULLIEMIN.

TOME TROISIÈME.= Jean de Müller,

TRADUIT PAR M. CH. MONNARD.



PARIS,
TH. BALLIMORE, ÉDITEUR,
20, rue Hautefeuille.



GENÈVE,
AB. CHERBULIEZ ET Cie, LIBRAIRES,
Au haut de la Cité.

1837

HISTOIRE

DE LA

CONFÉDÉRATION SUISSE.

LIVRE DEUXIÈME.

CHAPITRE IV.

ORIGINE DE L'ALLIANCE PERPÉTUELLE DES HUIT ANCIENS CANTONS.

Conspiration contre Broun; projet de massacre. — Vengeance, exercée particulièrement sur Rapperschwyl. — Zurich entre dans la Confédération. — État de la Suisse. — Albert d'Autriche marche contre Zurich. — Le pays de Glaris devient suisse. — Bataille près de Tætwyl. — Zoug devient suisse. — Seconde guerre d'Albert. — Berne admis dans l'alliance à perpétuité. — Guerre de l'Empire (Rapperschwyl autrichien). — Ruse et tentative d'Albert. — Conduite équivoque de Broun; sa fin.

[1350—1358].

La quatorzième année de son administration, Rodolphe Broun, chevalier, bourgmestre de Zurich, jouissait de la plus haute considération, grâce à l'éclat que sa direction avait donné au nouveau gouvernement. Beaucoup de citoyens néanmoins le détestaient,

comme un homme dont les entreprises avaient fait bannir des enfans de la maison paternelle, des pères du milieu de leurs fils, divisé des frères et des amis fraternellement unis, chassé de leur patrie grand nombre d'hommes riches et vaillans, combourgeois, descendans des anciens magistrats de la ville. Ils abhorraient en lui un homme qui avait livré les dignités au peuple et s'était arrogé un pouvoir tyrannique; rampant envers les artisans, inflexible envers les autres, qu'il condamnait à des amendes, à l'exil ou à la mort [1]. Tant que Broun vivrait, ils n'avaient rien de bon à attendre du temps, qui guérit aussi bien qu'il envenime tout : la tyrannie ne se maintient que par la tyrannie. Les plus éclairés accusaient de ces maux bien plus la désunion, l'irrésolution et la mollesse de leur parti, que le bourgmestre. Ils formèrent enfin une conspiration pour le tuer, afin de reconquérir par la mort de leur ennemi, patrie, biens et honneurs, de rétablir l'ancienne constitution sous laquelle Zurich avait subsisté et fleuri depuis un temps immémorial, et de gouverner à l'exemple de leurs pères. Ce projet parut conforme aux anciennes lois [2], louable et grand; ils se réjouissaient, quelle que fût l'issue, de mettre en une nuit un terme à leur longue infortune.

[1] *Hemmerlin* (*de Furto reliquiarum*) mande que Rodolphe Broun, offensé par les prêtres d'Einsidlen et par les habitans de la contrée circonvoisine, marcha contre ce monastère en 1348, et emporta à Zurich toutes les reliques avec leurs riches boîtes; mais que dans la suite, il les rendit, après beaucoup de sollicitations. Ce fait n'est mentionné nulle part ailleurs. La date du moins n'est pas exacte. (Voy. n. 4.) Si le récit est vrai, le clergé contribua sûrement à l'irritation.

[2] Nous savons par *Richtebr.* p. 43, sous quelle peine sévère il était défendu d'ériger des tribus. En général, chaque constitution permet tout contre celui qui la renverse.

Les exilés[3] communiquèrent cette résolution de tout le parti ennemi de Broun au comte Jean de Habsbourg-Rapperschwyl, et lui promirent, s'il leur prêtait main forte pour le rétablissement des lois de leur ville, d'annuller les dettes qu'il avait contractées envers la république. Le comte, homme d'une grande audace autrefois déployée même contre les monastères les plus révérés, peu riche mais actif[4], put se faire un devoir de venger son père tué par les Zuricois près de Grynau. Assurés de son appui, ils firent part de leur projet à Béringer de Hohenlandenberg, qui était irrité de ce que, sans sujet, le nouveau gouvernement zuricois avait aidé ses ennemis dans la destruction de son château. Ils gagnèrent ensuite le baron Ulrich de Bonstetten[5], à l'insu ou contre le gré de son cousin Herr-

[3] Dans les chroniques on les nomme « bandits, » sans intention de les injurier.

[4] Deux ans auparavant, Herrmann de Landenberg l'aîné, bailli autrichien en Thurgovie, en Argovie et à Glaris, de concert avec le chevalier Jean de Frauenfeld et le bourgmestre, avait mis fin par une sentence à la querelle du comte avec Einsidlen. Le comte avait fait prisonnier, à Pfæffikon, l'abbé Chuoni (Conrad de Gösgen), et l'avait emmené à Rapperschwyl avec tous ses chevaux, son argenterie et sa provision de vin et de blé; il fut mis au ban pour cette action. Jean trouva peu de faveur auprès des arbitres; il dut restituer tout ce qu'il put et payer un florin pour chaque muids de vin. *Sentence*, fin juin, 1348, dans le *Nouv. Musée suisse*, 3e année. Deux petites dettes, mentionnées là en faveur de Herrmann de Hinwyl, sont mises, non sur son compte, mais sur celui de son père. Il est, du reste hors de doute que lui-même fut très-obéré, comme l'atteste *Guillimann*. (*Msc.*)

[5] Je l'ai moi-même autrefois appelé Jean, d'après d'autres écrivains; mais *Tschudi*, qui le nomme Ulrich, est, sur ce point, plus exact que la généalogie même des seigneurs de Bonstetten. Ce fait est prouvé d'une manière incontestable par la *charte de la convention*, que cet Ulrich et ses frères, Herrmann, Jean et Rodolphe, conclurent avec Zurich, le jour de Saint-Urbain, 1353. Ulrich était arrière-petit-fils de Herrmann qui fut

mann de Bonstetten, abbé de Saint-Gall, et dévoué à la bourgeoisie, ainsi que de sa propre mère[6], qui, fort avancée en âge, vivait retirée avec ses autres fils au château d'Uster[7]. La parenté ouvrait l'entrée de sa demeure aux familles bannies[8]; les flatteries amicales de son cousin[9], le comte de Rapperschwyl, séduisirent le cœur de ce jeune homme. Avant ou après lui, son cousin[10] Ulrich de Mazingen fut aussi subjugué. Enfin, l'attachement à l'ancienne constitution, le projet d'assassiner le bourgmestre ou le charme de toute entreprise audacieuse et nouvelle, entraînèrent un grand nombre d'autres. A peine se trouva-t-il un traître parmi plus de sept cents conjurés[11]. Les conspirations sont plus rarement dénoncées à la communauté d'une

bailli impérial à Zurich, en 1277, petit-fils de Herrmann qui mourut avant son père, et fils d'Ulrich mort en 1337.

[6] Anne de Léon. Elle mourut en 1353, ce qui s'accorde fort bien avec l'âge que lui donne Tschudi, sous la date de 1352.

[7] A cause de ce malheur, son second fils, Herrmann de Bonstetten, fut obligé de recevoir de Zurich l'investiture de ce château; toutefois, d'après le *traité*, Uster, autrefois fief d'Albert d'Autriche, pouvait encore être ouvert à ce prince.

[8] Son frère Rodolphe avait épousé une Schæfli; on ne trouve point de descendans. *Ch.* 1348.

[9] Rodolphe, petit-fils du grand-père d'Ulrich, avait épousé en premières noces Juliane de Habsbourg-Rapperschwyl, dont il avait eu Herrmann, abbé de Saint-Gall. C'est sans doute à cause de cette parenté que celui-ci donna au comte Rodolphe de Rapperschwyl, en 1343, l'avouerie de son couvent. *Tschudi.*

[10] Gutta, sœur de son grand-père, épouse, en premières noces, de Mazingen, fut mère de ce baron, et mourut en 1353, la même année que la mère de Bonstetten.

[11] 800 selon *Bullinger*, 500 selon *Schodeler*, ce qui est sans doute une faute de copiste. Henri Grave, espion du bourgmestre parmi eux, dévoila sinon la conjuration même, du moins ses préparatifs; on possède encore les dépositions qu'il fit à son retour de Rapperschwyl. Le signe de ralliement consistait à mettre une fève dans la main.

petite république, qu'à celle d'une grande ou à un prince. Un bourgmestre et un conseil n'inspirent pas la même affection qu'un prince ; ils ne présentent point l'appât de riches récompenses ; le respect inné pour une majesté héréditaire défend plus facilement contre les attentats la personne sacrée d'un monarque *.

Au temps fixé pour l'exécution (1350), on vit entrer à cheval dans la ville de Zurich, avec une suite nombreuse, Ulrich de Bonstetten, sous prétexte de visiter une religieuse du couvent des femmes, Anne de Bonstetten, mais en réalité pour ramener les maréchaux et les tisserands des siéges sénatoriaux dans leurs ateliers. Vers minuit, arriva, comme pour des affaires pressantes, le comte Jean de Habsbourg. Le seigneur de Hohenlandenberg fut hissé par-dessus le mur [12]. On avait gagné le garde de la porte voisine de la maison du bourgmestre ; il était prêt à laisser entrer les gens de Rapperschwyl. Les conjurés, sous prétexte de rendre hommage au comte qui venait d'arriver, se réunirent dans la demeure d'un aubergiste qui était un des leurs. Ils se proposaient de décapiter le bourgmestre à la maison de ville, puis, immédiatement après lui, Jean Muller, Henri Biber, Jacques Broun, et ensuite leurs complices ; les terreurs de la nuit, leurs forces, le secours de Rapperschwyl légitimaient toutes les espérances, s'ils n'avaient pas oublié que dans les grandes entreprises aucune circonstance n'est à dédaigner **. Un apprenti boulanger, Ekenwieser, sommeillant près

* L'assassinat de Pierre III, celui de Paul Ier, la déposition de Gustave-Adolphe II prouvent le contraire. D. L. H.

12 Comme il avait été ouvertement offensé, sa présence aurait facilement éveillé des soupçons.

** Le vent et la pluie ne sont pas même à négliger. D. L. H.

du poële, entendit leur complot ; personne ne fit attention à lui, personne ne douta qu'il ne fût du nombre de leurs valets. Le jeune homme s'esquiva furtivement et avertit son maître ; celui-ci courut chez Broun ; en un clin-d'œil le bourgmestre revêtit sa cuirasse, le boulanger sonna le tocsin ; Broun, nu-pieds, nu-jambes, vola vers l'hôtel-de-ville ; sa femme, ses enfans, ses domestiques, réveillèrent par leurs cris le voisinage. Entendant ce bruit, les conjurés accoururent pour tuer le bourgmestre, ils le rencontrèrent et assommèrent son domestique qui marchait le premier. Broun cria : *Petermann !* leur mot d'ordre, atteignit l'hôtel-de-ville, s'y jeta, poussa le gros verrou, et, par ses cris terribles et la cloche d'alarme, il éveilla la bourgeoisie. Sur ces entrefaites, un conjuré de la maison de Tokenbourg[13], traversant la Limmat cette même nuit, n'avait pu se retenir de parler à voix basse de l'entreprise avec un compagnon ; le batelier[14] Bachs l'entendit, alla donner contre l'angle du jardin d'Oetenbach, échoua, et, l'étranger noyé, il réveilla la petite ville au moment où sonnait le tocsin, et où, de la grande ville, Broun criait que Zurich était trahi, qu'on ne devait pas s'abandonner à la crainte, mais qu'il fallait abattre le pont supérieur et accourir vers la maison-de-ville. En peu de minutes toute la population fut sur pied et cuirassée ; les artisans, munis de toute espèce d'armes, vinrent en hâte sous leurs tribuns. La nouvelle retentit dans la grande église, à l'heure où sous

[13] Ce fait est rapporté par *Stumpf*, et confirmé par une chapelle, fondée pour en perpétuer le souvenir (*Hotting. Hist. eccl. helv.* t. II, p. 171) ; je ne connais aucun document qui mentionne ce comte.

[14] Il doit avoir été de la famille des Waser. *Jean Schoop*, d'après une généalogie des familles zurichoises.

Rodolphe de Wartensée, leur prieur, les chanoines assemblés chantaient matines; ils quittèrent l'autel et coururent armés au combat; chemin faisant périt Roger Manesse, l'écolâtre[15]. Du haut des fenêtres, les femmes lançaient des écuelles, des pots, des pierres. Il s'éleva de toutes les rues des cris confus de plainte, d'exhortation, de désespoir. Les conjurés s'emparèrent du marché; Rodolphe Broun se mit à la tête de la bourgeoisie, docile à sa voix; l'ennemi tint bon; Habsbourg comptait sur ses gens. Là tombèrent messire Béringer de Hohenlandenberg, trois seigneurs de Bonstetten[16], et, avec cinq anciens conseillers[17], Ulrich de Mazingen. Un homme, qui s'enfuit de Zurich vers

[15] Est-ce le « doctor parvorum » de la *charte de* 1346?

[16] *Jean Schoop*, additions à Rahn.

[17] Rodolphe Biber, Wisso Wyss, chevalier, Ulrich Schæfli, Jean et Henri Störi, Jean de Glaris, Rodolphe Bilgeri, Henri Schupfer et son valet sont nommés par *Krieg* parmi les morts des anciennes familles. On peut y ajouter Léopold Graf, chanoine à Embrach. Le « fils de François du Chœur » (« ab dem Chor ») était peut-être un de ces écoliers tout-à-fait pauvres, comme il y en avait, et que la vigueur ordinaire de la jeunesse d'alors rendait propres à tous les coups de main. Huit de ces écoliers, qui visitaient chaque jour les tombeaux et remplissaient d'autres offices, recevaient par jour de chaque chanoine deux bons morceaux de pain, et le dimanche quatre liards. *Ordonnance de* 1324. Le registre du chapitre fait l'observation qu'on a vu sortir de grands hommes du rang de ces « buccellarii, » ainsi nommés des morceaux de pain qu'ils recevaient. L'écolâtre Manesse possédait la tour et la maison, nommées « auf Dorf. » *Acte d'achat en faveur de Rüti*, 1346. Hugues, son frère, ne vivait plus. *Ch.* 1347. Béringer de Landenberg était petit-fils du maréchal (l. 1, ch. 18, n. 194, t. II, p. 222); son père Herrmann vivait encore, fort âgé. *Deux* autres Herrmann, l'un chevalier, l'autre patron de l'église d'Uster, étaient frères de Béringer. La commémoration de la mort de Béringer est jointe à celle de messire Ulrich de Mazingen, dans le registre de ces commémorations, à Uster; il y est dit que son père « fecit multa et magna opera in calicibus, libris, etc. »

Zollikon, annonça prématurément aux troupes de Rapperschwyl qui approchaient qu'il n'y avait plus d'espoir; elles rebroussèrent chemin, et les conjurés furent abandonnés. Enfin, après un long combat, comme leur détresse augmentait et que plusieurs les quittèrent secrètement ou se mirent dans les rangs opposés, ils prirent la fuite chacun de son côté; beaucoup de blessés furent foulés aux pieds; les bateaux enfoncèrent sous le poids de la multitude qui s'y jetait; quelques-uns sautèrent du haut des murs; un grand nombre d'autres furent tués dans les rues étroites et inconnues; Jean de Habsbourg et Ulrich de Bonstetten furent faits prisonniers dans les fossés de la ville. Telle fut l'issue qu'eut cette nuit menaçante, à cause de la négligence des chefs, et parce que, dans la subite terreur, chacun les combattit avec le courage du désespoir.

Le comte et le baron ayant été enfermés, chacun séparément, dans une chambre de la tour du Wellenberg, bâtie sur un rocher dans le lac, près de la ville, les morts du parti opposé au bourgmestre restèrent couchés trois jours dans les rues, jusqu'à ce que les chevaux et les voitures eussent entièrement défiguré les cadavres[18]. Trente-sept bourgeois ou complices des conjurés, entr'autres plusieurs membres des familles des anciens magistrats de Zurich, furent décapités[19] ou roués[20], chacun devant sa maison, afin que

[18] *Bullinger.*

[19] La chronique du chevalier *Eberhard Muller*, qu'on désigne souvent par le nom de ses continuateurs *Albert Muller* et *Ulrich Krieg*, en nomme neuf; et, parmi eux, André Keller, valet de Wysso, Henri, valet du seigneur de Landenberg; « contumax servorum fides, » dit Tacite.

[20] Deux jeunes hommes, Henri Schupfer, chevalier, et Ulrich Schæfli,

le spectacle de leur longue et douloureuse agonie éloignât, par la terreur, l'idée de nouveaux complots contre le bourgmestre. Il ne reculait pas devant une pareille rigueur, parce qu'il faisait ce qu'il voulait au milieu du peuple, et qu'il était indifférent au jugement de la postérité[21]. Sept jours après, il remonta le pays avec toutes les forces de Zurich, et mit le siége devant Rapperschwyl. Schaffhouse envoya un renfort de troupes conformément au traité d'alliance. Au troisième jour, Broun ayant juré de respecter les libertés de la ville, la vie et les biens des habitans; Rapperschwyl se rendit et fut occupé.

Il ne rencontra aucun obstacle de la part de Godefroi et de Rodolphe, frères du comte qu'il retenait en prison; ils ne demandèrent pas son élargissement; leur silence surprit le bourgmestre, qui s'était imaginé qu'on lui demanderait humblement la paix. A la fin il menaça de ravager le pays. La reine Agnès, à Königsfelden, désirant mettre le peuple de la campagne à l'abri de ce malheur, obtint par trois fois une trève; il ne fut pas question de l'affranchissement des prisonniers. A cette époque, conformément aux traités des Zuricois et des Autrichiens, les baillis des pays antérieurs appartenant à la maison d'Autriche devaient renouveler l'alliance pour seize ans; ce qu'ils firent.

en outre Werner et Nicolas Bilgeri, Henri Krieg, Conrad de Mazingen, Henri Wysso de Bussnang, Friess le fils, d'Ottikon, et cinq autres.

[21] On pourrait excuser un pareil spectacle comme un acte de miséricorde politique, vu qu'il prévient de nouveaux crimes, si la destruction de Rapperschwyl ne prouvait pas que le bourgmestre fut cruel par peur et par maladresse. On mentionne, sous son gouvernement, un garde auquel on creva les yeux (chap. III, n. 66), ainsi que des mains coupées pour vol de blé ou de raisins. Les lois ne furent que rarement ou jamais si sévères avant lui.

La dernière trêve s'étant écoulée sans aucun incident, les troupes de Zurich, de Constance et de Saint-Gall entrèrent dans la Marche; trente hommes forcèrent le vieux Rapperschwyl de capituler, minèrent ce château, ravagèrent la Marche et Wægi, et obligèrent les habitans de prêter serment à Zurich. Sur ces entrefaites, excités par les frères de Habsbourg[22], les Waldner, gentilshommes qui habitaient Sulz en Alsace, vassaux du comte prisonnier[23], enlevèrent à vingt-cinq négocians de Zurich pou trois mille trois cent quatre-vingt-cinq ducats[24] de marchandises, qu'achetèrent des bourgeois de Strasbourg et de Bâle. Là-dessus les Zuricois arrêtèrent, près de leur ville, cent personnes de Bâle et soixante-dix de Strasbourg, qui se rendaient en pélerinage à Notre-Dame d'Einsidlen, pour la consécration des anges. Cette affaire fut portée devant les évêques de Bâle et de Strasbourg, et devant les conseils de ces deux villes, de Colmar, de Schlettstadt, de Brisach et de Fribourg en Brisgau, cités comprises dans la paix publique de l'Alsace [25]. Le bourgmestre était inflexible tant qu'il ne redoutait rien; mais la crainte de l'anéantissement du commerce zuricois à la foire de Francfort l'obligea de remettre les pélerins en liberté[26]. Dès ce moment le bourgmestre rechercha la

[22] *Guillimann*, Msc.

[23] Sulz, comme tout le Mundat, était libre de la souveraineté primitive de Habsbourg; mais les Waldner relevaient de ces comtes pour une partie des fiefs qu'ils possédaient à Bubendorf (*Brukner*, p. 1726) et ailleurs.

[24] Estimation de *Schinz* dans son excellente *Histoire du commerce de Zurich*.

[25] *Silbereisen*, t. I, p. 177. Il y ajoute Frédéric de Tokenbourg. Cette circonstance viendrait à l'appui de la n. 13.

[26] Le bourgmestre exigea « une rançon si immodestement considé-

paix; à cet effet, il députa à Lauffenbourg messire Jean am Stad, noble bourgeois de Schaffhouse. Les comtes Godefroi et Rodolphe répondirent : « que leur père » avait remis le fief de ses terres aux ducs d'Autriche; » qu'eux-mêmes l'avaient reçu de la maison d'Autri- » che; qu'ils ne pouvaient traiter sans le duc. » Le bourgmestre, plus habile dans l'administration municipale que dans les grandes affaires, n'avait jamais songé, depuis l'expulsion des sections du conseil, qu'on pût mépriser un danger prochain dans l'attente d'un secours éloigné. La grande querelle des seigneurs autrichiens[27] se trouvant terminée par l'emprisonnement du baron de Neuhaus, et Albert ne craignant plus pour la tranquillité intérieure, les Zuricois se virent menacés par la puissance autrichienne.

Leur ville était forte contre les armes d'alors; ils n'osèrent pas tenter, pour la défense de Rapperschwyl, ce qui, douze ans auparavant, avait réussi aux Bernois à l'égard de Laupen; l'âme du chevalier d'Erlach n'animait pas le bourgmestre. Il rejeta aussi comme imprudente l'opinion de ceux qui voulaient abandonner cette ville, y marcha, s'empara de soixante des principaux citoyens et les envoya à Zurich. Les habitans supportèrent patiemment cette injure, dans l'espérance que ces ôtages préserveraient leur ville des maux de la guerre. Rodolphe Broun ruina ensuite le château fort qu'avaient habité les vieux comtes de Rapperschwyl, et il rasa toutes les murailles de la ville; les bourgeois

rable, » qu'on refusa de racheter les pélerins; à la fin, l'armement effraya ; ils furent libérés sans rançon. *Königshoven*, 325.

[27] Il y eut dans tout le pays « magnum disturbium. » *Chrön. Zwetl.* utrumque. Ces deux chroniques sont dans *Pez;* l'une va jusqu'à 1349; l'autre jusqu'à 1386.

le souffrirent avec résignation, dans l'espoir de jouir, comme ville ouverte, d'une tranquillité durable. Enfin, lorsqu'ils eurent perdu leurs seigneurs, l'asile du château, tout moyen de défense et leurs citoyens les plus considérables, tout-à-coup, au milieu des rigueurs de décembre, par ordre du bourgmestre, la population de cette ville, qui s'était livrée à lui sur la foi de son serment, fut chassée avec femmes, enfans, malades et vieillards, et tout Rapperschwyl réduit en cendres jusqu'à la dernière cabane. Cette nouvelle étant parvenue à Zurich, des soixante ôtages de Rapperschwyl il n'y en eut pas un seul qui aimât assez la vie pour ne pas tenter tous les moyens de s'évader; ils trouvèrent leurs parens et leurs enfans à demi morts de froid, parmi les troupeaux, dans les champs. Le bourgmestre commit cette perfide atrocité, parce qu'il n'avait ni le courage de défendre Rapperschwyl, ni le talent de rendre la place peu sûre pour l'ennemi. Aussi long-temps que la destruction de Magdebourg souillera la mémoire de Tilly, et la dévastation du Palatinat la gloire de Louis XIV, l'action du bourgmestre sera exécrée par tous les hommes qui n'aiment pas à voir les maux de leurs semblables augmentés par les inutiles horreurs de la guerre.

Cinq mois après la destruction de Rapperschwyl, quarante-cinq ans après la conspiration des trois libérateurs des Waldstetten, l'an treize cent cinquante-un, ce même Rodolphe Broun exécuta une entreprise à laquelle beaucoup de villes et de pays[28] ont dû près de quatre siècles et demi de liberté, et sans laquelle la

[28] Zurich, Glaris, Zoug, les nouveaux cantons; sans cet événement, la Confédération ne serait peut-être jamais sortie des vallées des Alpes.

Confédération suisse, bien que grande et sainte par elle-même, forte par le courage de ses défenseurs, eût péri dans la suite des temps, par la ruse ou la violence.[29] A l'approche d'une guerre inévitable contre la puissance autrichienne, le bourgmestre fit demander aux Waldstetten des secours et leur alliance. Les aïeux des Suisses avaient compris depuis plus d'un siècle[30] que cette ville était nécessaire à leurs vallées, comme rempart et comme marché. A l'abri de tout danger présent, ils résolurent, en vue de l'avenir, de s'allier à jamais avec elle pour leur commun avantage, tout comme, vingt-un ans auparavant, ils avaient sollicité à la cour impériale la confirmation de la liberté de Zurich. Dans ces sentimens, les plénipotentiaires des libres habitans d'Uri, de Schwyz, d'Unterwalden et de leurs confédérés de Lucerne, vinrent à la fin d'avril dans la ville de Zurich; là, ils scellèrent et jurèrent, au commencement du mois de mai, le jour de la fête de Sainte-Vaubourg, cette alliance:

« Nous, les villes et pays de Zurich[31], Lucerne,

29 Faute d'importation, de boulevards, de poids dans la balance des États, de modération dans les querelles intérieures, par l'effet de l'imprudence des demandes étrangères, de la trahison des partis corrompus et de beaucoup d'autres circonstances, ces contrées alpestres, sans l'extension que prit la Confédération, auraient passé sous des maîtres comme le Tyrol et la Savoie, ou seraient retombées dans l'état sauvage, comme les Monténégrins et les Morlaques. N'oublions pas cette grande vérité : Dans notre Confédération, aucun canton ne peut se passer des autres.

30 L. I, ch. XVII, n. 30.

31 Par respect pour la dignité que donnait à Zurich sa grandeur, sa richesse et sa science, les Waldstetten, sans aucune stipulation, par une modestie naturelle, cédèrent la préséance à ce nouveau canton; de même à Lucerne, parce que c'était une ville; Schwyz céda le pas à Uri, qui confiait ordinairement la charge de landammann aux illustres At-

» Uri, Schwyz et Unterwalden, sommes convenus, pour
» toujours, d'une fidèle association ; et puisque le cours
» du monde change et que toutes les choses périssables
» s'oublient, nous nous donnons mutuellement ce té-
» moignage écrit de notre alliance : Nous, tous les
» confédérés, nous nous assisterons de nos corps et de
» nos biens, envers et contre tous ceux qui attaque-
» ront notre honneur, nos possessions et notre liberté,
» depuis la source de l'Aar jusqu'à son embouchure,
» depuis celle-ci jusqu'à l'embouchure de la Thour,
» en remontant cette rivière jusqu'à sa source, de là
» par Curwalchen en traversant le pays jusqu'à Rin-
» kenberg, puis jusqu'au-delà du Saint-Gothard, près
» du Platifer et du Grimsel, où sont les sources de
» l'Aar. Il appartient à un conseil ou à une commune
» de décider sous serment, s'il y a lieu de requérir le
» secours confédéral. En ce cas, ils nous somment, par
» des députés ou des lettres, nous, les villes, en s'a-
» dressant au conseil ou à la commune, et nous, les
» pays, en s'adressant à l'ammann et à la commune,
» ou encore dans nos églises[32] ; sans délai, chaque
» canton fournit des secours à ses frais, en toute
» loyauté ; nul ne déclinera ce devoir. Si un canton
» vient à être attaqué subitement, nous marcherons
» tous, sans sommation, sans délai, pour le sauver et

tinghausen. Ce que le bon vieux temps permit avec une simplicité pleine de bonhomie, n'aurait jamais pu être changé sans orgueil ou sans en encourir le soupçon. Il fallait à la tête de la Confédération, un lieu où l'on pût placer en sûreté des archives, une ville où l'on trouvait le plus fréquemment la culture nécessaire pour la direction des affaires. L'usage traditionnel a fini par recevoir la consécration du temps.

[32] En été, le peuple a coutume de s'y rassembler des Alpes les plus distantes.

» le venger. Dans les très-grandes occasions, telles » qu'une campagne ou un long séjour, nous assemble» rons en hâte, à Einsidlen, une diète pour délibérer » sur les moyens d'exécution les plus prompts et les » plus avantageux. Le canton qui requerra les autres » pour un siége, supportera les frais des machines. » Ce secours, nous le donnons et le recevons dans la » circonscription sus-mentionnée. Si un de nos confé» dérés reçoit, hors de ce cercle, quelque dommage » d'un ennemi, et que celui-ci vienne ensuite dans » notre pays, nous le retiendrons prisonnier, jusqu'à » ce qu'il ait donné de suffisantes indemnités. Nous ré» servons tous les droits du roi et du saint Empire ro» main, et toutes nos anciennes alliances[33]; nous pour» rons en former de nouvelles à notre guise, mais en » réservant la présente confédération. Nous protége» rons le bourgmestre et le conseil de Zurich, les tri» bus et les bourgeois de cette ville, dans la jouissance » de leur constitution. Si (ce qu'à Dieu ne plaise!) » une division naissait entre nous de Zurich et nos » confédérés, ou une partie d'entre eux, nous députe» rons deux hommes honorables à Einsidlen, ils en » enverront deux aussi : les quatre prêteront serment » au nom des saints, puis ils décideront à la pluralité » des voix, à l'amiable ou selon le droit : si les voix » se partagent également, ils choisiront un confédéré » pour sur-arbitre; le gouvernement de celui-ci lui » ordonnera de prononcer. Afin que vieux et jeunes » connaissent mieux cette alliance, il est décidé que » tous les dix ans, dans ces mêmes jours du mois de

[33] Non perpétuelles comme celle-ci, mais conclues pour un certain nombre d'années.

» mai, ou à toute autre époque si on le désire, les » hommes âgés de plus de seize ans la renouvelleront » et la confirmeront en assemblée publique, par leurs » paroles, leurs actes * et leurs sermens. Il nous est » permis de la restreindre ou de l'étendre ; mais » nonobstant tout changement, et lors même qu'on » ne la renouvellerait pas, nous tenons et nous sta- » tuons que notre présente alliance demeure à jamais » constante et ferme [34]. »

C'est avec cette fidélité, cette loyauté, cette brièveté fraternelle, dans la plénitude de leurs âmes valeureuses et libres, que ces hommes jurèrent leur alliance, et mesurèrent, non les forces les uns des autres, mais leur commune vaillance contre la puissance de l'Autriche. Les Suisses étaient un peuple bon et honnête, grand surtout dans les grands périls; beaucoup les surpassaient en paroles et en ruses, personne au jour du combat. Le bourgmestre Rodolphe Broun était versé dans tous les artifices des partis ; téméraire quand il s'agissait de paroles ; quelquefois courageux par crainte de la mort [35]; en général, vigilant par poltronnerie [36], sévère jusqu'à l'inhumanité, et bas jusqu'à la perfidie [37]; homme

* Muller dit : « mit Wort und *schrift* (écriture) und eid. » Le texte, rapporté par *Tschudi* (t. I, p. 398), porte « mit worten, mit *geschæfften* und mit eiden, » texte que nous avons suivi dans la traduction; le chroniqueur ajoute : « und mit allen Dingen so dann notdürftig ist, » (et par toutes les choses dont la nécessité se fera sentir.) C. M.

[34] Le *Traité d'alliance* est rapporté textuellement par *Tschudi*. Notre extrait renferme tout ce qu'il offre de caractéristique.

[35] Voyez ci-dessous la bataille de Tætwyl.

[36] Comme Octave-Auguste.

[37] Voy. plus haut n. 21, dans le texte, ce qui concerne Rapperschwyl, et ci-dessous, n. 176.

redoutable, parce que celui-là est toujours à craindre qui se permet tout; du reste, tellement propre au gouvernement d'un peuple, qu'il ne lui manquait, pour devenir un excellent magistrat, que le courage d'être honnête homme *. Par ses faiblesses [38] comme par ses bonnes qualités, par quelques-unes de ses destinées, surtout par ses rapports avec la Confédération suisse, il ressemblait à Aratus de Sicyone. A l'époque où Aratus agrandit l'innocente et paisible Ligue Achéenne par l'admission de plusieurs villes considérables et par des alliances, elle comptait à-peu-près autant d'années que la Confédération suisse [39], si l'on fait dater celle-ci de la première manifestation de sa force à Morgarten. La ligue des Achéens était plus parfaite que celle des Suisses [40], mais comme son origine coïncide avec le temps où Rome soumit toute l'Italie et apprit la tactique des Grecs, la Ligue Achéenne ne subsista que jusqu'au dernier

* Il est facile d'être grand et tout puissant, lorsqu'on a un cœur de diamant, beaucoup de mépris pour les hommes et nulle conscience; alors tout est facile à celui qu'aucun scrupule n'arrête. L'Europe en a eu de nos jours un effrayant exemple. D. L. H.

[38] La crainte, qui pouvait provenir du trouble de sa conscience, le rendit méchant et cruel; la plupart des hommes sont bons ou méchans plutôt par faiblesse que par une énergie interne.

[39] Aratus fit entrer Sicyone dans la Ligue, la 29me année de l'existence de celle-ci, et Corinthe la 37me.

[40] Excepté les murailles, ils possédaient tout en commun; ils avaient un capitaine de la Ligue, un secrétaire de la Ligue, un trésor, les mêmes monnaies, les mêmes poids et mesures. *Polybe*, l. II. = Ce fut la communauté de droits, l'unité dans les opérations du gouvernement, qui mit cette petite république en état de lutter si long-temps contre Rome victorieuse, qui n'en vint à bout que par la trahison. Les Achéens faisaient des conquêtes pour s'associer des *égaux*, des *frères*, non pour avoir des sujets. D. L. H.

jour de la grandeur de l'ancienne Grèce, l'espace de cent trente-cinq ans. Le courage des Suisses tint long-temps en équilibre la puissance des princes voisins; aussi jusqu'à ce jour, l'Allemagne n'a point appris à obéir comme l'ancienne Italie, et certaines cours ne négligent point les intérêts de la sûreté générale, comme Carthage et la Macédoine[41].

Les Waldstetten, après avoir défendu glorieusement leurs pâturages contre l'abbé d'Einsidlen, leur liberté contre les baillis du roi Albert, leurs défilés contre le duc Léopold, et leurs amis de Lucerne et de Berne contre une injusté violence, vivaient comme un peuple qui ne doit avoir aucun ennemi, et qui n'en craint aucun. Le respect qui entourait leur alliance fondée sur la justice, leur facilitait les traités avec les étrangers et la pacification entre eux et leurs grandes familles. Pour réparer les dommages imprévus de la guerre[42], ou pour payer les cens arriérés des métairies autrichiennes[43], ils faisaient des conventions. Conrad de Gösgen, abbé d'Einsidlen, ayant continué de les excommunier, les Schwyzois s'emparèrent de Marquard de Bechbourg, administrateur de l'abbaye, et après lui de Rodolphe de Zimbern, conventuel, et ne les relâchèrent que sur leur serment de faire lever l'excommunication; ce serment, ils ne le tinrent pas[44]. Mais Thüring, abbé de

[41] Nous avons écrit ceci avant l'expérience des dernières années. Nous le laissons subsister; peut-être que l'Europe et l'Allemagne renaîtront au sentiment de leur honneur.

[42] *Convention avec l'hôpital de Rapperschwyl*; 1336. *Tschudi.*

[43] *Accord au sujet d'une métairie à Sarnen*, sous Jean de Hallwyl, administrateur, par le commandeur de Hitzkilch, 1338.

[44] *Tschudi*, 1341, 1344.

Disentis, de la noble famille des Attinghausen, intervint, de façon que, sous le suivant abbé d'Einsidlen, Henri de Brandis, et sous le landammann Conrad d'Yberg, le différend fut terminé à l'amiable. Deux cent quarante ans après que le germe de la discorde eut été semé sous l'abbé Gérard de Frobourg, une assemblée considérable de prélats, de commandeurs de l'ordre teutonique, de seigneurs et de députés des villes, des couvents et des Waldstetten, consultant les anciens documens et le témoignage des vieillards, mirent un terme à cette inimitié. L'excommunication fut levée pour les morts et les vivans; on accorda aux premiers le repos en terre sainte, les prières des fidèles et d'autres secours [45]. Un différend qui s'éleva entre Schwyz et Uri, au sujet de leurs limites, fut arrangé aussitôt par les citoyens les plus considérables [46] d'Unterwalden et de Lucerne, à la diète de Bekenried.

A Schwyz, Kydi Nagel ayant tué Walther im Lene, à la suite d'un échange de paroles amères, beaucoup de ses compatriotes et de Confédérés intercédant pour lui auprès du tribunal, Uri, Unterwalden et Lucerne obtinrent, en déléguant leurs magistrats [47], qu'on lui fît grâce de la vie et que son père s'engageât, en donnant son meilleur pré pour garantie, à enfermer si étroitement Kydi, qu'au

[45] Voy. toute *la procédure et la sentence* d'Attinghausen dans *Tschudi*, 1350, et dans *Libertas Einsidl.*, p. 129 des documens.

[46] Pierre de Wisenwægen, *préfet* (« Ammann ») *autrichien* à Lucerne, l'avoyer Pierre de Hochdorf, Ulrich de *Wolfenschiess*, landammann d'Unterwalden, et d'autres. *Tschudi*, 1348.

[47] Deux Hunwyl, deux Waltersberg, Meyer de Stanz, Godefroi de Moos, etc. *Id.* 1336, où l'on trouve la lettre du père. Faute d'avoir un sceau à lui, il emprunte « le nôtre, de ses amis de Schwyz. »

jugement de trois hommes impartiaux celui-ci fût hors d'état de nuire à personne.

A Unterwalden, les nobles de Hunwyl et de Waltersberg nourrissaient une haine encore pure de sang contre le bailli de Rinkenberg, bourgeois de Berne. Les Lussi oubliaient que leurs pères avaient eu des ennemis à Lucerne [48].

Lucerne, se relevant à peine d'un épouvantable incendie [49], se voyait exposée à des troubles chaque fois que le parti des ducs l'emportait [50]; hors de là cette ville était gouvernée par un conseil bien organisé [51] et composé de patriotes [52], dont la noblesse ne rendait point jalouse la bourgeoisie, toujours courageuse contre les étrangers [53].

Uri jouissait tranquillement des avantages attachés au passage du Saint-Gothard, parce que le seigneur de Moos, citoyen du pays, non-seulement demeura bailli d'Urseren [54], mais acquit de l'empereur Charles IV l'hypothèque d'un fief héréditaire sur l'entrepôt des marchandises, le péage et les services dus à l'Empire [55] dans la Léventine. D'ailleurs, à Bellinzone, Franchino Rusconi n'osait risquer d'offenser quelqu'un; les Visconti lui avaient enlevé la souveraineté

[48] *Tschudi* en parle au commencement du siècle; après la Confédération formée, on n'en trouve plus de trace.

[49] 1340. En souvenir de cet événement, on ordonna une procession et l'on distribua du vin aux gens de la campagne.

[50] Comme en 1343, lorsqu'on exila sept citoyens. *Vitodur.*

[51] Installation du Petit-Conseil, 1346.

[52] Comme Gundoldingen.

[53] Voy. ci-dessous, n. 81, ce que les Sidler firent à Elser, ammann de Zoug.

[54] Voy. la *Ch.* concernant l'affaire de Gepz, 1346. *Tschudi.*

[55] *Ch. pour Jean de Moos*, 1353, *Tschudi.*

de Como, et il ne conserva plus que peu d'années une chancelante autorité à Bellinzone et sur Locarno[56]. Au sein de ce bonheur basé sur la justice florissaient les Waldstetten.

Douze mille quatre cent soixante-dix habitans, la plupart libres[57], formaient deux mille trois cent soixante-dix ménages dans Zurich, et cent vingt-quatre ménages de bourgeois externes sur les bords du lac[58], population importante par son courage et son industrie variée. L'aisance était générale, situation la plus désirable pour une bourgeoisie; il y avait peu de citoyens riches. La fortune totale des familles bourgeoises de Zurich ne s'élevait pas à un demi-million de livres[59]; elles payaient plus de dix-huit cents livres d'impôt à la république[60]. L'année que les Juifs furent brûlés à leurs propres frais, toutes leurs créances contre les bourgeois furent éteintes[61].

[56] Les Visconti obtinrent de l'Empereur le vidomnat de Locarno, le 6 janvier 1355; Voy. *Tschudi.*

[57] Dans la ville, 11,850, dont 263 servantes et 84 domestiques; 620 hors de la ville.

[58] Calculés d'après les *Tables de l'impôt extraordinaire de* 1357, rédigées par un homme éminent par le savoir, la sagesse, l'intelligence et l'esprit civique et fédéral, à qui je voudrais consacrer des pages d'éloges. Mais il vaut quelquefois mieux paraître ingrat que d'exprimer publiquement sa reconnaissance pour la communication de documens. — Muller fait sans doute allusion à la décapitation du pasteur Waser, qui avait communiqué à Schlözer de vieux documens. Pourquoi n'a-t-il pas osé citer le fait et les acteurs? D. L. H.

[59] 439,505 livres; Jos Wéli était le plus riche des citoyens (n. 58). Nous voudrions savoir si, comme au temps du *Richtebr.* p. 30, les chevaliers étaient exempts de l'impôt.

[60] 1831; n. 58.

[61] *Accord du maréchal d'Empire d'Erbach* avec Zurich, au sujet des biens des Juifs, 1349.

Bien que Brandan Pelleta, d'Asti, eût été reçu à titre de Kawersch [62], et que des citoyens prêtassent de l'argent sur les revenus publics [63], les besoins de la ville et du commerce forcèrent les Zuricois, au bout de quelques années, d'accorder aux Juifs de nouvelles lettres de protection [64]. Le commerce s'étendait jusqu'en Pologne, en Flandre et en Italie [65]. Les Zuricois ne possédaient encore dans leur territoire que la forêt de la Sihl [66]. Les bourgeois avaient tous de bonnes cuirasses; les tours renfermaient des machines de guerre, des arbalètes en grand nombre et beaucoup de belles armures [67]. Ulrich de Bonstetten et Jean de Habsbourg étaient détenus dans le Wellenberg; le comte fit un lai sur son infortune [68]. La vieille mère de Bonstetten languissait dans l'angoisse [69]; Godefroi et Rodolphe, frères du comte, ne fai-

[62] Lombard, 1349.

[63] L'Ohmgeld ou les aides, etc. *Ordonnance des deux Conseils*, 1357.

[64] Conseils et bourgeois, 1354. L'intérêt hebdomadaire produisait 22 pour cent.

[65] Des *ordonnances de* 1342 le prouvent.

[66] Ils avaient acquis depuis peu, 4 janvier 1357, par rachat, le droit d'hypothèque d'Ulrich de Beggenhofen sur les Immi (impôt sur les grains), à Rapperschwyl. *Mémorial de l'administration communale de Zurich*, 1801.

[67] Il y avait dans la tour neuve 162 arbalètes, 27 collets de buffle, 47 lances, un grand nombre de cottes de maille, des bannières, etc.

[68] « Je cognois belle florète. » Une petite fleur blanche sur un champ noir formait ses armoiries. *Bodmer, Histoire de Zurich*, 1773.

[69] « Entre le lac et l'Albis, ainsi que sur la rive opposée du lac, tous les biens de Bonstetten et leur patrimoine passèrent dans les mains de quelques familles zuricoises et furent vendus en partie (*accord*, 1353); le château de la famille fut peut-être détruit alors. Herrmann de Landenberg, père de Béringer, s'était hâté de conclure avec Zurich une convention particulière. *Ch.* Zurich, Jeudi avant Saint-Nicolas, 1350.

saient pas résistance et ne demandaient pas la paix.

Dans les premiers jours du mois d'août, le duc Albert d'Autriche, fils du roi Albert et petit-fils du roi Rodolphe, accompagné d'une suite nombreuse, vint de l'intérieur du pays dans la ville de Brougg, située sur ses terres patrimoniales de l'Eigen. Les Zuricois envoyèrent une députation pour le complimenter, et des présens pour l'honorer; le duc remercia. Peu de jours après il convoqua tous ses vassaux, les baillis et les fonctionnaires de la Thurgovie, de l'Argovie, du Sundgau, de l'Alsace, du Brisgau, de la Forêt-Noire et de la Souabe, dans sa ville de Brougg. Il raconta devant cette assemblée avec quelle perfidie et quelle inhumanité les Zuricois avaient agi à l'égard de son pays et de sa ville de Rapperschwyl; on parla beaucoup de l'audace des Suisses; les envoyés de la population de Rapperschwyl se plaignirent hautement et avec lamentation. L'assemblée, émue, promit de châtier les Zuricois. Alors le duc fit appeler les députés de Zurich, leur parla avec colère, exigea le rétablissement du vieux et du nouveau Rapperschwyl, la restitution de la Marche, satisfaction et indemnité pour lui et pour le peuple. Les Zuricois répondirent, « que toutes les hostilités provenaient du comte; qu'il » était entré de nuit dans leur ville avec des desseins » funestes; qu'ils avaient dû prendre des mesures de » sûreté; qu'ils ne pouvaient satisfaire aux exigences » du duc. » Dès ce moment, celui-ci prépara son armée. Zurich députa vers l'empereur Charles IV, et requit le secours des Waldstetten. L'Empereur promit sa médiation pour la paix; les Suisses entrèrent de bon matin, le treize de septembre, dans la ville, bannières déployées. Peu d'heures après, le duc passa la

Glatt avec seize mille hommes [70]; il établit son quartier dans le moulin du duc [71]; son armée campa aux environs d'Oerlikon, de Schwamedingen et d'Affholtern; elle s'étendit jusqu'aux avant-fossés des Zuricois.

Le duc Albert d'Autriche survivait depuis plusieurs années à tous ses frères, plus vifs et plus passionnés. Il était grand de stature et d'une majestueuse beauté [72]; son intelligence, éclairée par une sagesse naturelle, s'était fortifiée par l'étude [73]. Il ajouta aux domaines de la maison d'Autriche le comté de Pfirt dans le Sundgau, dont il épousa l'héritière [74], et la Carinthie à l'ex-

[70] *E. Müller* ou *Krieg* : 11,000; mais nous n'avons sous les yeux que la copie de *Steyerer* (*Vita Alberti II*, p. 162); cet homme laborieux manque fort souvent d'exactitude. *Königshoven*, comme *Stumpf*, indique 20,000 hommes de pied et 2,000 chevaux.

[71] Nommé ainsi d'après lui. *Bluntschli, choses mémorables de la ville et de la campagne de Zurich.*

[72] *Vitodur.* l'appelle beau; *Vit. Arenpeck* : « il avait une superbe figure. »

[73] *Vitodur.* « savant; » *Arenpeck* : « éclairé en sagesse et en science. »

[74] 1324. La duchesse s'appelait Jeanne. Son père était Ulrich, fils de Thibaut de Pfirt, mentionné l. I, ch. XVII, après n. 206, t. II, p. 128. Sa mère Jeanne était fille de Renaud de la Haute-Bourgogne, comte de Montbelliard; celui-ci, mort en 1322, laissa un fils, Ottelin, et une seconde fille, Agnès, épouse de Henri de Montfaucon. Ulrich de Pfirt n'avait que des filles, l'épouse du duc Albert et Ursule. Le mariage d'Albert eut lieu en 1324, trois jours après les funérailles de son beau-père; Ursule renonça à l'héritage, et fut mariée en 1333 au comte Hugues de Hohenberg; Albert se chargea de toutes les dettes. Ottelin mourut en 1331; Montfaucon devint comte de Montbelliard, ce qu'il faut remarquer à cause de l'histoire subséquente. Jeanne se distinguait par des manières françaises, par une activité dirigée avec intelligence, par un esprit élevé et hardi; elle sut captiver Albert par sa grâce; son habileté dans les affaires inspira tant de confiance à son époux, qu'il lui remit les plus grands intérêts. On prétendit que cette dame avait empoisonné

tinction de ses possesseurs [75]; il chercha, sans aucune contrainte, à donner à ce duché les ordonnances qui régissaient la Styrie [76]. Il était prompt dans les négociations, énergique dans son langage, modéré dans l'administration, en qualité de juge respectable par sa justice [77], le père des pauvres, maître de lui-même [78]. Il aimait dans la conversation une plaisanterie de bon goût, et s'abandonnait volontiers à la gaîté [79]; distraction bien nécessaire, car dès sa jeunesse, depuis vingt-un ans, il était tourmenté par une goutte souvent très-douloureuse [80]; sa sérénité en était fort troublée, de sorte que, lorsqu'il éprouvait des revers, le chagrin et la souffrance physique s'irritaient mutuellement. A

l'empereur Louis, et l'on regarda la maladie singulière qui mit fin à ses jours comme un effet de la vengeance céleste.

75 Voy. dans *Steyerer* un long catalogue des acquisitions moins considérables.

76 *Anon. Leobiens.* 1338; *Fugger.*

77 Nous verrons ses négociations; *Arenpeck* vante sa manière de s'exprimer (« breviloquentia; » *Anon. Leob.* 1335); le même parle du soin des pauvres; il recommande « communem justitiam et moderationem. » *Ann. Leob.* l. c.

78 Il ne changea ni de couleur ni de physionomie, lorsqu'un individu voulut l'assassiner à Vienne; un hasard empêcha cette action. Il ne raconta ce fait que beaucoup d'années après, à Agnès et à ses demoiselles. *Chron. de Königsfelden.*

79 *Arenpeck.*

80 Il était perclus de tous ses membres; il ne lui échappa aucune expression d'impatience. *Chron. de Königsfelden.* Ces maux furent attribués à un empoisonnement. *Ann. Leob.* « Debilis bajolabatur; » néanmoins les princes voisins s'assemblaient chez lui et lui demandaient conseil. *Chron. Neoburg.* 1331. On trouve dans les *Ann. Leob.*, à l'an 1342, son entretien secret avec Jean, roi de Bohême; celui-ci, déjà presque aveugle, ne put trouver qu'avec peine la porte en s'en allant, et Albert était incapable de se lever pour le reconduire.

cette époque, il était dans sa soixante-troisième année.

Peu après son arrivée, Frédéric, comte de Tokenbourg, Heerdégen de Rechberg, commandeur de Wædischwyl et Conrad de Bérenfels, députés de Bâle, terminèrent sans beaucoup de peine les hostilités par un accommodement, le duc n'étant pas préparé pour une longue guerre. Ce prince choisit pour arbitres le comte Immer de Strasberg et le seigneur Pierre de Stoffeln, commandeur de l'ordre teutonique à Tannenfels. Les Zuricois nommèrent Pierre de Balm, avoyer de Berne, et Philippe de Kien, chevalier. Ils consentirent à ce que le jugement définitif fût prononcé par la reine Agnès. Celle-ci feignit de se récuser, reconnaissante, disait-elle, de ce qu'à l'époque où l'on vengeait la mort de son père, les Zuricois non-seulement n'empêchèrent pas la destruction du château du seigneur d'Eschenbach, leur voisin, mais avaient encore ouvert leur marché aux ducs. Les Waldstetten firent peu de cas de ces paroles de la reine. Ils regardaient aussi comme honteux de donner au duc des ôtages pour l'exécution du jugement, et désapprouvaient que les Zuricois livrassent à ce titre seize citoyens considérables sans autre garantie que la parole de l'ennemi; il leur parut suspect que le duc refusât de signer la réserve de leurs alliances et de leurs franchises. De la part de princes dont la puissance surpasse la grandeur d'âme, un petit peuple ne doit attendre justice qu'après avoir conquis leur estime par de nobles exploits.

Le mercredi avant le jour de Saint-Gall, la sentence des arbitres autrichiens fut confirmée à Königsfelden par Agnès. En vingt-huit longs articles, diverses limites posées à la puissance autrichienne à Lucerne et

dans les métairies suisses, furent renversées[81], et toutes les mesures des Zuricois contre les complices de la conspiration récente, toutes les guerres particulières et les hostilités publiques, déclarées criminelles[82]. On y ordonnait la reconstruction des deux Rapperschwyl, la restitution de la Marche et de tous les biens de la maison de Bonstetten, ainsi que beaucoup d'autres satisfactions et indemnités; la mise en liberté du comte de Habsbourg et d'autres prétentions furent enveloppées dans des phrases si ambiguës et si embrouillées, qu'on ne trouve guère de traité où la semence de la discorde ait été jetée si abondamment. Les parens des seize ôtages obtinrent des Confédérés qu'ils jurassent l'exécution de la sentence. Ce qui les navrait le plus, c'était l'article qui exigeait la répétition annuelle de ce serment, tache imprimée à l'honneur de leur parole. Un pareil peuple ne doit traiter que le lendemain d'une victoire.

Les Zuricois prêtèrent le serment et en envoyèrent l'acte au duc, en lui demandant la liberté des ôtages; mais Albert n'écouta pas la députation et l'accueillit

[81] L'article dans lequel le duc se réserve toutes les juridictions de Lucerne, n'excepte pas celles que la ville possédait de toute antiquité; aux droits dont il jouissait comme successeur des abbés de Murbach, sont ajoutés ceux qu'il tenait du comté de Rotenbourg. Dans les Waldstetten, il ne voulait plus à l'avenir placer dans les métairies uniquement des gens du pays, mais qui bon lui semblait. La *Ch.* est en entier dans *Tschudi*, 1351.

[82] L'article 3 renferme ce passage ironique : « Si ceux de Zurich ont » des libertés particulières pour faire de si coupables incursions dans les » comtés de notre seigneur, ils continueront d'en jouir. » Du reste, la sentence arbitrale mentionne nommément une attaque contre Rümlang, des menaces inquiétantes contre Herrmann de Landenberg et un seigneur de Schynn.

fort mal, parce que Jean de Habsbourg n'était pas encore libre. Ce reproche surprit les députés : la sentence renfermait des articles concernant Elser de Zoug, l'écuyer de Rümlang et d'autres particuliers, sans faire aucune mention du comte. Le bourgmestre n'avait pas touché ce point dans les négociations. L'ennemi chercha, à force de ruse et d'énergie, à tirer parti de cette apparence de crainte. Les conseillers du duc prétendirent que l'affaire du comte de Habsbourg, cousin et feudataire de leur maître, se trouvait comprise sous l'expression « tous serviteurs et dépendans de l'Au» triche. » Au fait, ils ne songeaient point à prévenir les hostilités; ils voulaient obtenir le plus possible par des négociations, où la plupart des États l'emportent sur les Suisses, puis, quand les forces du duc et de ses amis seraient prêtes, commencer la guerre. Ils mirent les ôtages aux fers; la noblesse fit des incursions sur les terres des Zuricois et de leurs amis. Les Suisses, indignés d'une pareille ruse, courroucés de cet abus de la force, se crurent joués et prirent les armes. Ils entendaient peu la science des traités; leur art était la guerre.

Parmi les sommations du duc, il y en eut une adressée au pays de Glaris. De temps immémorial, Glaris, sous la suzeraineté de l'Empire, était gouverné par le maire de la princesse-abbesse de Séckingen, par un landammann qu'élisait la commune, et par un conseil de notables [83]. La contribution de la Saint-Martin destinée à l'Empire [84], les cens pour l'usage des pâturages,

[83] *Tschudi*, glaronnais, trace, à l'an 1329, ce tableau de la constitution; nous avons cité plus haut les preuves diplomatiques, autant que faire se peut; beaucoup de documens ont été brûlés en 1265 et 1337.

[84] Le duc, comme nous le verrons ci-dessous par des chartes, perce-

des champs et des troupeaux[85], le prix de la reconnaissance des fiefs, les amendes, les héritages des serfs étaient envoyés dans la cour de la cellererie[86] de la princesse, ou portés dans son compte par ses agens. Le peuple n'était tenu de prendre les armes que pour défendre son propre territoire au profit de l'abbesse. Depuis que Habsbourg avait acquis l'avouerie du couvent, sous le roi Albert le bailliage impérial héréditaire, et peu après le fief de la mairie, les Glaronnais s'étaient vus exposés à bien des sortes de désagrémens. Premièrement, les ducs, en réunissant le bailliage de Glaris à leur seigneurie du Gaster, cherchèrent évidemment à détruire les prérogatives des habitans; car la plupart des princes détestent les prérogatives; aucun gouvernement ne paraît plus facile et mieux réglé que celui sous lequel tous sont asservis[87]; en effet, nulle part le calme n'est plus profond que chez les morts. En second lieu, les ducs abolirent la charge de landammann, et au lieu d'un homme du peuple, habitant, au milieu du peuple dans la vallée, une maison de bois, ils envoyèrent des seigneurs étrangers avec le titre de baillis[88]; les baillis occupaient le château de Næfels, entourés de gens de guerre. En troisième lieu, les ducs

vait cette contribution; preuve que l'avouerie que sa maison tenait de son père était un fief de l'Empire.

[85] Contributions de mai et de septembre; redevances sur les moutons, les taureaux, le beurre, la caillebotte, les fromages, la dîme du blé, de l'avoine, des petites semences et de l'orge. *Trümpi*, dans la *Chronique de Glaris*, distingue soigneusement ces droits.

[86] Un cellerier était préposé à cette administration; institution qui subsista sous les ducs d'Autriche et après eux.

[87] Tel parut à Louis XIV le gouvernement de la Perse.

[88] Hermann de Landenberg fut le premier, 1329. Voy. le catalogue dans *Trümpi*.

refusaient de renouveler les chartes de leurs franchises, consumées par le feu, et de favoriser ce renouvellement à la cour impériale ou auprès de l'abbesse. En quatrième lieu, ils ne payèrent pas la solde promise pour l'expédition de Colmar, à laquelle les Glaronnais avaient pris part volontairement avec les Lucernois[89]. Les services rendus à un prince sont souvent oubliés par son successeur; la mémoire de ceux qu'on rend à un peuple se perpétue avec le peuple. Les Glaronnais étaient des guerriers de haute taille, endurcis, armés de belles hallebardes[90]; sous une autorité arbitraire on eût bientôt vu leur vallée épuisée par les querelles et les guerres, leurs troupeaux sauvages, la charrue abandonnée. C'est pourquoi, malgré l'inclémence du duc, ils espéraient, encouragés par l'exemple des Suisses, qu'un jour leur situation s'améliorerait, grâce à leur courage ou à une assistance étrangère, et que leur constitution serait maintenue. Ainsi, ne sacrifiant leurs franchises ni à la crainte, ni à l'espérance, ils conservèrent leur amour de la liberté, leur confiance, et prospérèrent[91]. Messire Walther, de l'ancienne et noble famille rhétienne des Stadion[92], successeur de son père Louis[93], était alors bailli de Glaris et gouvernait durement.

Les gens du pays, bien déterminés, répondirent à

[89] 1330. Voy. le chap. I de ce livre.

[90] *Vitoduranus.*

[91] Nouvelle église à Schwanden, qui n'en avait point auparavant, 1349. *Tschudi.*

[92] On voit sur la belle montagne de Luzein, au-dessus de Küblis, dans le Prætligau, l'emplacement du château de Stadion. *Lehmann, Grisons*, t. II.

[93] *Ch.* de 1344, concernant un différend de ceux de Mollis, au sujet des pâturages alpestres.

la sommation ducale, « qu'ils marchaient pour la prin-
» cesse de Séckingen, dame du pays, sous les ordres
» du duc, comme avoué du couvent; qu'ils n'étaient
» point tenus de prendre part à d'autres guerres de
» l'Autriche. » Cette réponse révéla au prince le peu d'affection de la plupart des Glaronnais; afin de n'avoir rien à redouter de cette disposition pendant sa guerre contre Zurich, il envoya des troupes à Glaris. Il songeait en même temps, du sein de cette vallée contiguë à celles d'Uri et de Schwyz, à inquiéter ces dernières pour les empêcher de secourir les Zuricois. Ce projet éventé, les bannières d'Uri, de Schwyz, d'Unterwalden et de Zurich, entreprirent et exécutèrent, au milieu du mois de novembre, avec leur promptitude accoutumée, l'invasion du pays de Glaris. Ils furent si bien secondés par les Glaronnais, qu'il ne resta au gouverneur d'autre parti que de fuir à Wesen, dans le Gaster; il n'avait ni assez de bonnes troupes ni assez de partisans parmi le peuple[94]. Les Glaronnais jurèrent amitié aux Suisses; les Suisses jurèrent de veiller à ce que le duc ne pût se venger de cette amitié. Pour mériter par la participation à la défense commune d'être admis à l'alliance perpétuelle conclue dans l'intérêt des antiques libertés, deux cents hommes de Glaris marchèrent avec les Confédérés pour renforcer la garnison de Zurich. L'ennemi garda ses frontières; ses troupes parurent se disperser.

Mais au milieu de l'hiver, Walther de Stadion tenta de soumettre le pays de Glaris par surprise (1352).

[94] Il y avait à Schwyz et à Uri des émigrés du parti de la campagne (*Etterlin*); leurs adversaires s'enfuirent alors à Wesen, vers le bailli. *Guillimann*, Msc.

Les Alpes étaient couvertes d'une neige profonde, leurs glaciers étincelaient de diverses couleurs; les habitans, répandus dans la vallée, demeuraient chacun dans leurs cabanes, auprès de leurs femmes, de leurs enfans et de leurs troupeaux. Stadion, suivi de troupes nombreuses de Rapperschwyl, de la Marche et du Gaster, excitées par la jalousie et avides de butin, s'avança par la grande route vers le nord de la vallée de Glaris, ouverte de ce côté-là. Il rencontra tous les habitans de Glaris dans la plaine de Rüti, entre Oberurannen et Næfels. Walther soutint la gloire de ses ancêtres; les Glaronnais combattirent pour tout ce que l'homme a de plus cher. Stadion ayant péri avec un grand nombre de gentilshommes, ses troupes prirent la fuite; vingt-deux habitans de la petite ville de Wesen furent tués par les Glaronnais [95]. Les vainqueurs rasèrent le château de Næfels, rentrèrent dans leurs foyers, après avoir par eux-mêmes sauvé leur patrie, et prièrent les Suisses de les recevoir dans l'alliance éternelle.

Les cantons des Confédérés formaient une association de défenseurs intrépides des plus anciens droits de l'humanité, ne possédant que leur liberté, n'exerçant que leurs armes. Toutes choses étaient décidées, administrées et maintenues dans cet esprit. Par là, les Confédérés soutinrent, chez les puissances étrangères, la réputation souvent redoutée, toujours éminente, d'une armée expérimentée et bien postée, dont chaque canton formait un cantonnement. Ces braves, désirant posséder, non Glaris, mais les Glaronnais, et

[95] Le nombre total des tués fut de 150, *Tschudi* (glaronnais lui-même); de 50 selon *Krieg*.

nul ne songeant à régner sur un pays conquis, ils les admirent volontiers dans leur confédération. Ils jurèrent « que le duc et la princesse-abbesse conserveraient » leur souveraineté légitime et tous leurs revenus; le » pays, ses libertés. Nous, citoyens de Zurich, Uri, » Schwyz et Unterwalden, soutiendrons les droits de » ceux de Glaris; nous, habitans de Glaris, ferons tou» jours cause commune, sans contradiction et sans » fraude, avec nos confédérés; s'ils l'exigent, nous » prendrons aussi part aux alliances qu'ils ont faites ou » qu'ils feront avec d'autres. Afin qu'il ne naisse de » cette confédération aucune injustice, aucun danger » de guerre pour des objets sans importance, nous, » Glaronnais, sommes convenus et promettons que, si » les Confédérés jugent un de nos griefs peu équitable, » nous l'abandonnerons aussitôt. Si un de nous, habi» tans de Glaris, enrôlait ou agissait contre nos confé» dérés ou un de leurs cantons, les juges ordinaires de » notre pays lui infligeront une peine corporelle; ses » biens seront confisqués au profit de tous les Confédé» rés. Si un différend s'élève entre Glaris et les Confé» dérés, en totalité ou en partie, des arbitres, assem» blés dans un lieu fixé[96], le termineront à l'amiable, » ou prononceront suivant les lois. Nous tous demeure» rons ainsi fidèlement unis à jamais. Les Glaronnais » s'engagent à ne contracter alliance avec aucun sei» gneur ni aucun peuple, contre le gré de leurs confé» dérés. » Les Suisses n'exigeant des Glaronnais qu'une amitié loyale, ceux-ci n'hésitèrent pas à sacrifier dans

[96] Einsidlen, quand le différend concerne tous les cantons; Pfæffikon, quand il concerne *Zurich*; Bergen, Merchen et Brunnen, s'il regarde Schwyz, Uri ou Unterwalden.

le traité d'alliance certains droits dont un parti puissant aurait pu abuser.

Les alliances des anciens Suisses, comme leurs actions en général, ont ce caractère remarquable, que jamais des circonstances peu essentielles n'ont détourné leurs yeux de la pensée de la liberté; pour elle ils sacrifiaient tout. Leur bon sens leur apprenait ce que dans les siècles les plus éclairés trop souvent on oublie, que dans la direction de toute affaire rien n'est d'une aussi haute importance que l'unité de plan.

Tandis que les sujets et les amis du duc assemblaient leurs forces, les Zuricois furent inquiétés par des soldats de Bâle, de Strasbourg et de Fribourg en Brisgau, stationnés près des petits bains, devant la ville de Baden[97]. Rodolphe Broun, chevalier, bourgmestre, entreprit, avec environ quinze cents hommes[98], de châtier ces soldats avant qu'ils reçussent des renforts. Il les trouva instruits de tous ses mouvemens et prêts à le recevoir. Le bourgmestre descendit la Limmat, ruina le château de Freudenau, non loin du passage de la Stille[99], remonta le long de la Reuss jusqu'à Birmenstorff[100], et se dirigea sur Tætwyl; pendant ce temps

97 Seulement 200 *Glefen*, selon *Königshoven*.

98 *Rahn*. *Tschudi* n'en compte que 1300; peut-être Rahn a-t-il compris dans le nombre de 1500 les 150 dont il sera question plus bas. *Königshoven* exagère, en portant les fantassins à 5000 et les cavaliers à 200. Le combat de Tætwyl a eu lieu dans les tout derniers jours de 1351; néanmoins plusieurs historiens le placent à la date de 1352, parce qu'ils comptent le commencement de l'année du 25 décembre; l'affaire eut lieu le 26.

99 Passage non loin de Brougg. Freudenau appartient à l'abbaye de Séckingen. *Ch. par laquelle l'abbesse l'inféode à Königsfelden*, 1355. *Tschudi*.

100 L'avouerie de l'église de Birmenstorff, ancien fief de la maison de

les ennemis se préparèrent à l'attaquer inopinément à l'entrée de la nuit. La seigneurie de Baden se compose de plusieurs petites vallées ceintes de gracieuses collines et arrosées par la Limmat, la Reuss, l'Aar et par un grand nombre de ruisseaux; des bois ombragent leurs rives. Un chef vigilant, au fait du terrain, instruit à temps de ce qui se passe, peut facilement et à son choix occuper une bonne position. Mais le bourgmestre ne reçut aucun renseignement sur Burkhard d'Ellerbach, le chef le plus considérable de l'armée ennemie, qui était venu, avec une infanterie nombreuse et une forte cavalerie, des bords de l'Adige jusque dans cette contrée. La garnison de Baden ainsi accrue forma un corps d'armée de quatre mille hommes[101]. Les Zuricois apprirent cette nouvelle près de Tætwyl, non loin de Baden, une heure avant celle où ils devaient être cernés entre les collines et massacrés.

Dans ces conjonctures le bourgmestre, d'une pâleur mortelle, trahissant par le trouble de sa physionomie et de ses gestes l'agitation plus grande de son âme, parla ainsi à son domestique : « Notre situation, » mon ami, ne me plaît nullement; j'ose à peine te » le dire; d'après toutes les circonstances, pas un seul » peut-être n'échappera. Je ne tiens guère à la vie; » je périrais bien volontiers avec nos chers conci- » toyens; mais alors, tu le sais, c'en serait fait de » Zurich sans aucune ressource. Qui inspirera du » courage? Qui ordonnera les dispositions nécessai- » res?... Pour ce qui me concerne,... je te conseille...

Habsbourg, fut conférée par Régensberg à la famille Muller de Zurich; celle-ci l'avait cédée à Saint-Blaise. *Ch.* 1347.

[101] 260 hommes de cavaleri[illegible] 800 hommes de Brougg et de Baden, qui arrivèrent aussi en hâte, [illegible]ompris dans ce nombre.

» si tu penses comme moi.... avec l'aide de Dieu.... » mais qu'on ne se doute de rien.... retournons en» semble à Zurich. » Là dessus le bourgmestre arriva sain et sauf à sa campagne de Schönenwerd, dans la plaine près de Schlieren. Le banneret Stucki et Roger Manesse le cherchèrent, mais pas long-temps. Manesse, à cheval, s'élança à la tête des troupes épouvantées et les harangua. « Chers concitoyens, » l'ennemi est ici trois fois plus fort que nous. Le » sort de la patrie est aujourd'hui dans vos mains; » tout dépend de votre courage et de votre habileté. » Mais nous ne sommes pas abandonnés. Tout Zurich » est en mouvement, nos concitoyens accourent à » notre aide; les Suisses s'avancent. C'est à cause » d'eux, pour les guider, que le conseil de guerre a » envoyé à leur rencontre monsieur le bourgmestre, » qui connaît si parfaitement la contrée; en atten» dant, il m'a confié le commandement en chef. » Allons; l'ennemi est proche; combattez en hom» mes; camarades, sauvons Zurich, vous et moi! » Ainsi parla, d'un visage plein de calme, Roger Manesse, puis il donna pour mot d'ordre : « Ici » Saint-Félix! [102] » et attendit l'ennemi.

De tous les côtés apparut Ellerbach, de tous les côtés il trouva les rangs serrés d'hommes de cœur. On rapporte que Manesse opposa à l'attaque de la cavalerie beaucoup de jumens prises à l'ennemi, ce qui ôta aux chevaux leur ardeur martiale, aux cavaliers le pouvoir de les gouverner. Il soutint, avec moins de quinze cents hommes, contre plus de quatre

[102] Saint-Félix partageait avec sainte Ursule et saint Exupérantius le patronage de Zurich.

mille, jusqu'à la nuit, un combat de trois heures. Là, Holzhalb et Röust se battirent si vaillamment que Zurich leur donna le droit de bourgeoisie, et que de leurs deux familles sortirent bon nombre de successeurs du bourgmestre [103]. Le temps et la fatigue ayant enfin épuisé toutes les forces de la petite troupe, soudain sur les hauteurs retentit ce cri : « Ici Zurich, » ici Saint-Félix! » Manesse répéta ce cri et encouragea les siens; l'ennemi se prit à fuir. Cent cinquante combourgeois de Zurich, habitans des villages de Wollrau, Richtenschwyl, Wædischwyl et Pfæffikon, ne sachant rien du combat, étaient venus par les hauteurs pour renforcer l'armée; ils entendirent et comprirent le mot d'ordre, et, forts de leur courage, tombèrent sur l'ennemi après le coucher du soleil, à cette heure où chacun voyait et entendait ce que lui suggérait l'espérance ou la crainte. Manesse, par sa présence d'esprit, conserva plus des quatre cinquièmes de sa troupe [104]; il repoussa l'ennemi jusqu'aux murs de Baden, et campa sur le champ de bataille. Le lendemain matin à huit heures, il reprit le chemin de Zurich; devant la petite ville, il enterra les morts, puis il déploya aux fenêtres de l'hôtel du gouvernement six bannières conquises [105].

Le bourgmestre, très-effrayé de cette victoire, fut

[103] Jacob et Herrmann Röust, qui combattirent ici, étaient de Brunnen, dans le canton de Schwyz; on leur donna le droit de bourgeoisie en 1365. *Hotting. Meth. legendi*, p. 612.

[104] *Faber* en porte le nombre à 300; cette circonstance me fait croire que le nombre trop faible de 40, dans *Tschudi*, est une erreur de copie d'Eberhard Muller; avait-il mis 400? Ennemis tués : *Tschudi*, 450; *Muller*, 500; *Schodeler*, 700; *Roo*, 600.

[105] Les bannières d'Ellerbach, de Baden, Lenzbourg, Bremgarten, Mellingen et Brougg.

ramené en pompe de sa campagne à Zurich par le peuple, qui avait pris de force la bannière de la ville, et fut confirmé dans sa charge pour le reste de sa vie. Il avait répandu le bruit « que quelques grands cons-» piraient contre les tribus; qu'ils voulaient faire ren-» trer d'honnêtes artisans sous l'ancienne tyrannie et » les replonger dans un profond mépris; que pour cela » ils méditaient sa mort et prétendaient audacieuse-» ment qu'il avait fui. » De plus grands hommes n'ont pas su dans tous les instans d'une bataille mépriser la mort, avant de s'être dit que l'héroïsme était une nécessité. Mais lorsqu'on observe attentivement cet homme, tel qu'il se développa d'année en année dans sa charge, on perd presque toute envie d'excuser ce qu'il eut de bas en rappelant les faiblesses d'hommes qui valaient mieux que lui. Le peuple, dont la voix est appelée la voix de Dieu, se laissa leurrer et lui conserva l'autorité. Mais Roger Manesse jouit d'une conscience que le peuple ne peut ni donner ni ravir. Pendant cent soixante-dix ans, chaque famille envoyait annuellement un homme, en tout environ quinze cents, en pélerinage de Zurich à Einsidlen, pour accomplir le vœu que les Zuricois avaient fait à la nouvelle de ce péril de leurs concitoyens [106].

Au printemps, avant que le duc fût prêt, les Suisses entrèrent dans l'Argovie, et brûlèrent en un jour

[106] *Hottinger, H. E. Helv.* ad h. a. Il se peut que, précédemment déjà, Roger Manesse ne voulût pas de bien au bourgmestre. Dans la *déposition n.* 11, Henri Manesse du Hard est aussi présenté en quelque sorte comme suspect. Roger Manesse n'y est pas indiqué parmi ceux à qui les exilés en voulaient le plus. Après la mort de Broun, il se refusa si long-temps au paiement d'une dette contractée par l'Etat, à cause de lui, que les conseils et les 200 dûrent l'y contraindre en le menaçant de rompre toute relation avec lui. *Protocole municipal*, 1374.

Béronmünster et sept villages. Plus de mille Autrichiens occupèrent la langue de terre entre le lac de Zoug et celui des Waldstetten, pillèrent et brûlèrent Küssnacht [107]. Pendant que cette troupe s'en retournait chargée de butin, quarante-deux Suisses cherchèrent à le leur enlever par une attaque subite; dix-sept furent tués, vingt-cinq défendirent les cadavres et les armes; ils lancèrent à leurs nombreux ennemis des regards pleins de fierté, et cette audace les sauva; car elle parut si inconcevable aux Autrichiens, qu'ils y virent le signe d'une ruse de guerre; ils se retirèrent en hâte avant qu'une troupe en embuscade ne les assaillît avec avantage dans le défilé dangereux entre la Lorze et la Reuss, et ne mît en péril les hommes et le butin. D'après un usage [108] des Waldstetten, celui qui fuyait devant l'ennemi était mis à mort, et sa famille déshonorée jusqu'à la troisième génération [109]. Hors des monarchies, la loi maintient la discipline; dans toute guerre la fuite est ignominieuse, mais chez les peuples qui se gouvernent eux-mêmes, la lâcheté perd tout : peut-être nos ancêtres ont-ils prodigué le sang; mais leurs troupes se battirent de telle sorte que, par un audacieux mépris de la mort, elles se rendirent invincibles et conquirent la liberté publique, une vie paisible et un nom glorieux. La perte près de Küssnacht fut vengée par la destruction

[107] Il est difficile de dire comment ils en vinrent là, à moins que ce lieu ne fût lié à Schwyz par un traité plus ancien que celui de 1424, le seul que l'on connaisse.

[108] La loi *allemannique* portait que celui qui abandonnait son camarade dans un combat devait lui payer la somme extraordinairement forte de 160 *solidi. Edit. Lindenbrog.*, lex 93.

[109] *Alb. de Bonstetten, Chron.* 1484; Msc.

de Habsbourg sur le rocher de Rothenflue, au bord du lac de Lucerne.

Tandis que les troupes des Waldstetten occupaient Zurich, un débarquement des habitans de Zoug, près d'Arth, fit sentir aux Schwyzois à quel danger cette ville, place forte et bien gardée à l'entrée de leurs défilés, exposait leur pays en l'absence de ses défenseurs. Zoug avait été bâti très-anciennement sous les comtes de Lenzbourg, ou sous leurs ancêtres, dans une contrée fertile [110]; de ce côté des montagnes, cette ville est une des dernières places fortifiées par des murs, des tours et des fossés; les collines appartenaient à des barons; beaucoup de métairies avaient été données à l'abbaye d'Einsidlen, d'autres à celles de Lucerne, de Béronmünster, au couvent des religieuses de Zurich, aux monastères de Cappel, de Mouri et de Frauenthal. Les domaines seigneuriaux étaient administrés par un ammann [111], la cité par un

[110] Ce fut sans doute par le château situé au-dessus de la ville que commencèrent le défrichement et la population de la Marche de Zoug, à laquelle se rattachèrent les métairies et châteaux moins considérables du voisinage.

[111] Les divers droits et la constitution des châteaux et des métairies du pays méritent d'être exposés d'après le *droit d'Egeri*, imprimé dans le *Musée suisse*. L'Autriche y possédait un droit de bailliage; le bailli tenait trois fois par an des assises avec tous les habitans qui possédaient sept pieds carrés de terrain. Le seigneur exerçait dans des cercles déterminés la haute et la basse justice, retirait des contributions en avoine, en poissons, en argent, et possédait des droits forestiers et de chasse. Les habitans avaient pleine liberté d'aliéner leurs biens; quand il s'agissait de petites propriétés, il suffisait d'en annoncer la vente dans la voie publique; les plus grandes devaient préalablement être offertes aux copropriétaires de la métairie, puis aux gens du territoire de Zoug, d'Arth, de Cham et d'Einsidlen, qui possédaient un droit de retrait; sur leur refus seulement elles pouvaient être vendues à des étrangers. Ils avaient

avoyer. L'agriculture fit prospérer la ville et la campagne environnante; des gentilshommes éminens devinrent bourgeois de Zoug[112]; autour de l'enceinte des murs et hors de la ville, au bord du lac, on bâtit des maisons[113]. Au commencement les paysans et les

le droit de couper du bois dans un certain arrondissement forestier; à Wyl, un moulin et un pilon publics; diverses routes déterminées, un pâturage commun; les pâturages de Zoug et de Wyl, contigus l'un à l'autre, n'étaient séparés par aucune clôture, en sorte que leurs troupeaux pouvaient paître ensemble. Einsidlen possédait le patronage de l'église d'Egeri et quelques contributions personnelles. Dépendans à certains égards de l'abbaye des religieuses de Zurich, les habitans devaient fournir annuellement à l'abbesse 30 truites rouges des lacs de la contrée; en revanche ils étaient exempts de tout péage à Zurich. La commune am Berg, voisine de Münzingen, dépendait avec Finstersée de la métairie de Nüheim, appartenant à Einsidlen, mais faisait partie de la paroisse de Baar. Baar appartenait presque exclusivement à son seigneur, cependant l'église, les dîmes, les taxes et la justice à Blikendorf appartenaient à l'abbaye de Cappel. Sa juridiction, exercée à Deinikon, était amalgamée avec celle de Hünenberg, comme à Nüheim la juridiction d'Einsidlen et celle de Saint-Blaise. L'abbesse des religieuses de Zurich était dame de Cham. Toute cette combinaison se présente si peu sous le point de vue de la souveraineté, et si exclusivement sous celui de l'économie rurale, que le serment que les gens de l'abbaye d'Einsidlen prêtaient au bailli du couvent avait la priorité sur le serment prêté à l'ammann de Zoug. — (Voy. la dissertation citée n. 94, probablement sortie de la plume du savant et respectable ammann Kolin.) Voilà, voilà le bon vieux temps où chaque seigneur et chaque citoyen avait son droit et son devoir, et y tenait.

112 Messires de Hünenberg, dont le château, sur la Reuss, n'offre plus que des ruines, possédaient des maisons dans la ville. Ils étaient de beaucoup les plus nobles seigneurs du pays; alliés par des droits de combourgeoisie avec Lucerne, Berne, Zurich et Schaffhouse, ils avaient la haute juridiction dans le manoir de leur famille; les châteaux les plus importans appartenaient à leurs vassaux ou à leurs amis. A Buenas résidait l'ancienne noblesse de Hertenstein, seigneurs de Stanz à Walchwyl. La haute tour, dans la nouvelle ville, était habitée par les barons de Wildenbourg et leurs héritiers, les seigneurs de Hallwyl. La tour existe encore.

113 Trois rues principales, quelques autres plus petites, deux places

bourgeois avaient les mêmes mœurs et les mêmes droits, réunis en une seule communauté, où la présé-ance appartenait aux comtes et aux seigneurs. La jalousie, qui divisait les barons et les bourgeois, s'étant calmée peu-à-peu, elle surgit entre les bour-geois et les paysans. Les Waldstetten trouvaient plus d'affection chez les habitans de la campagne, leurs égaux, que chez les bourgeois. A l'époque où les Suisses résolurent d'envahir cette contrée, tout le pays circonvoisin obéissait au duc; il paraissait donc vraisemblable qu'il défendrait aisément Zoug, ou le reprendrait sans peine. Aussi sa garnison de tireurs étrangers, strasbourgeois pour la plupart, était si peu nombreuse, qu'on voyait bien qu'il ne redoutait au-cune attaque; elle suffisait pour inquiéter les voisins.

A l'approche des troupes suisses, les campagnards des environs de Zoug se joignirent à elles; six cents Zuricois, deux mille hommes des quatre Waldstet-ten se postèrent devant la ville. Ils déclarèrent « qu'ils » ne songeaient à priver ni le duc de sa souveraineté, » ni les citoyens de Zoug de leur constitution; qu'ils » ne voulaient qu'assurer la paix sur cette frontière; » qu'en se rendant, la ville consulterait son intérêt » tout autant que le leur; que si elle refusait de capi-» tuler, elle aurait tout à craindre de leurs armes. » La ville, mal approvisionnée, probablement divisée par des factions [114], demanda et obtint un court ar-

de marché, le quartier « im Dorf » (au village), le faubourg « am Stad » (au rivage) sont mentionnés dans le *registre annuaire*.

[114] Sans cette circonstance, ils n'auraient pas été forcés de se rendre; les Suisses n'entendaient rien à l'art des siéges, et n'avaient point de ma-chines. Tout ce qui suit, jusqu'à la fin du chapitre, vient à l'appui de notre conjecture.

mistrice. Ensuite, elle envoya Herrmann, un des principaux citoyens, en si grande hâte vers le duc, qu'il le joignit en fort peu de temps à Königsfelden; il lui dit « que les bourgeois de Zoug, toujours fidèles, » maintenant en grand danger, le suppliaient de ne pas » les abandonner, mais de leur envoyer un prompt » secours, vu que les Waldstetten les pressaient d'une » manière vive et incessante. » Herrmann montra une émotion profonde en parlant de la situation de sa patrie; le duc le regarda avec un insultant mépris, ne l'écouta guère, et s'entretint avec un fauconnier. Cette indifférence fit naître la plus vive douleur dans l'âme de Herrmann; il ne s'en cacha point. A la fin le duc lui dit : « Qu'il n'avait qu'à s'en retourner, que bientôt » tout serait reconquis. » A l'ouïe de ces paroles, les Zougois ouvrirent les portes de la ville aux bannières des Confédérés. Ceux-ci ajoutèrent au conseil, composé de treize bourgeois, neuf membres de chacune des communes extérieures, sous la présidence d'un ammann. Le conseil et les Confédérés, réservant et confirmant la souveraineté et les revenus du duc, jurèrent l'alliance perpétuelle pour le maintien de leur liberté et de leurs droits [115].

Albert, au lieu d'entreprendre au sujet de Glaris ou de Zoug une guerre dispendieuse et incertaine, conçut la pensée plus vaste d'une expédition extraordi-

[115] Le 28 juin. Voy. dans le *Musée suisse*, 2e année, 10e cahier, des renseignemens tirés des documens sur l'état de Zoug à cette époque. On voit dans l'*Urbarium* de 1309 les droits que possédait l'Autriche : haute et basse justice, dîmes, certains impôts fonciers; les contributions pour la pêcherie paraissent incroyables, 1600 carpes, 6000 truites rouges; il y a peut-être erreur de copie dans les chiffres. Quand l'impôt s'élevait à 100 livres, la montagne de Zoug en payait 54, le sol de Baar 46.

naire avec toutes les troupes de ses alliés et de ses domaines, pour soumettre les Zuricois et priver ainsi la Confédération suisse tout entière de sa force et de sa gloire. Dans ce but, il frappa d'un impôt extraordinaire et considérable[116] le produit des terres et des troupeaux de tous les ordres religieux, de tous les curés et de tous les étrangers domiciliés en Autriche. En effet, les actes odieux de son père, le roi Albert, ayant humilié la noblesse et les États du pays, le duc mit à profit leur patience, pour imposer tantôt des contributions générales sur la fortune[117], tantôt d'énormes capitations[118]. Dès cette époque les impôts devinrent plus fréquens. Les anciens princes vivaient du revenu de leurs terres et des dons offerts par les peuples; du reste chacun jouissait de la sûreté de sa personne et de ses biens. A mesure que la noblesse perdit son influence, les nations furent plus fréquemment obligées de payer des contributions extraordinaires, afin de solder les troupes de leurs dominateurs, pour des expéditions qui ne les intéressaient pas : peu à peu le prince acquit sur toute propriété un pouvoir sans bornes, à peu près inconciliable avec le maintien de la prospérité sociale; à la fin, chaque État fut considéré comme une ferme, puis vint notre siècle où les voies et moyens d'amener de l'argent dans le pays, et du

[116] « De laneo unum aureum, de area dimidium florenum. » *Chron. Zwetl.* prius.

[117] « De omnibus substantiis, » deux fenins par livre. *Chron. Neoburg.* 1343.

[118] «De qualibet persona grossum denarium; exactio inhonesta et inaudita. » *Chron. Mellic.* 1336; de tous les paysans et paysannes, et même des enfans nouveau-nés sur les domaines du clergé. *Chron. Zwetl.* prius, 1339.

pays dans le trésor du prince, passent pour le chef-d'œuvre de la politique. Au temps des premiers ducs d'Autriche qui firent la guerre aux Suisses; de pareilles expéditions coûtaient peu sous un rapport, c'est qu'on n'avait point d'artillerie de campagne, et qu'on ne se servait que de quelques machines de guerre peu dispendieuses; mais avant, et surtout après la grande peste de l'an treize cent quarante-neuf[119], la solde était beaucoup plus élevée que maintenant[120]. L'accroissement de la population, dans la plupart des pays de l'Europe, facilite d'autant plus les enrôlemens que de nos jours le dernier des paysans connaît des besoins dont la cour du duc Albert n'avait aucune idée[121]. Quand on considère, d'un côté, la forte solde, mais qui formait alors presque toute la dépense militaire, de l'autre, les frais à peine croyables de nos

[119] *Annal. Leobiens.* 1348; on y voit combien il fut difficile, pendant plusieurs années, de se procurer des domestiques et des servantes.

[120] On voit par un *récépissé de Pierre* de *Goumoens*, de 1347, qu'il lui fut alloué pour lui et quatre compagnons d'armes et pour 212 jours de garnison à Vesoul (du 7 février au 2 septembre), 390 livres de solde, somme sur laquelle on lui paya 280 livres. D'après un autre *document* de 1354 un de mes amis (voy. ci-dessus n. 58) a calculé que, dans les guerres d'Allemagne, six hommes à casques et quarante fantassins coûtèrent dans l'espace de six mois mille et huit florins. Les gens du duc Eudes de Bourgogne payent à Pierre de Goumoens, pour un cheval « morey baucein » qu'il avait perdu à la guerre, 850 petits florins, et 70 pour deux « roncins ».* *Chartès de Messire Otton de Grandson et du duc Eudes*, 1347. Le comte Jean de Frobourg dut payer à Günther d'Eptingen, pour la perte de quelques chevaux, trente marcs d'argent qu'il assigna sur le péage de Wallenbourg, *Brukner*, p. 1442; il est fâcheux qu'il ne dise pas de combien de chevaux c'était le prix.

[121] Le tabac, le café, le sucre.

* *Morey, morel, moreau, mourel*, etc. en langue romane signifie maure, noir, tanné; *baucein, baucent, bauçant*, un petit cheval; *roncin*, cheval de selle pour domestique. C.M.

armemens, qui, plus que toutes les conquêtes et tous les traités de paix, ont donné une forme nouvelle à la vie publique de l'Europe, il ne faut pas oublier que la somme totale de l'argent en circulation dans les États policés a pour le moins décuplé depuis la découverte du Nouveau-Monde. Si l'on réfléchit en outre au peu d'activité de l'industrie, à la situation du commerce, qui déclinait plutôt qu'il ne prospérait dans ces contrées pendant le quatorzième siècle, aux ménagemens dont le pouvoir mal affermi des princes devait user à l'égard de l'argent de leurs sujets, on trouvera qu'au milieu de tant de guerres particulières les grandes expéditions étaient rares et duraient peu, parce que les dépenses militaires étaient fort onéreuses pour Albert, et encore plus préjudiciables au peuple que ne le sont de nos jours les guerres des puissances. Par là aussi les conquêtes devenaient plus difficiles. Si maintenant le système de la politique générale a plus de consistance, elle est due moins au rapport entre les revenus publics et les dépenses militaires, qu'aux relations fondées sur une autre base encore et réciproques entre quelques puissances du premier ordre, aussi peu disposées à faire tout le mal que tout le bien [122] qui est en leur pouvoir.

Le duc ayant fait, pour dix ans, avec l'empereur Louis de Bavière, un accord au sujet d'un différend relatif au duché de Carinthie, et arrangé un mariage entre leurs enfans [123], des renforts lui furent envoyés par Louis, électeur de Brandebourg et fils de l'Empereur, par la

[122] Ceci a été écrit dans un temps où l'équilibre de l'Europe subsistait encore.

[123] *Charte*, Baden, 10 août 1352, dans *Steyerer*.

maison entière de Neuchâtel, par celle de Montfort, par les comtes de Wurtemberg, Oettingen, Fürstenberg, Thierstein et Nellenbourg, par Eberhard de Kibourg, Berthoud, Baden et Hochberg, par les ducs d'Urslingen[124] et de Tek, par cinq évêques et vingt-six comtes éminens; le bourgrave de Nuremberg, ami de l'Empereur et le sien, se trouvait, pour les forces militaires, sur la même ligne que d'autres; avec les deux Fribourg, avec Bâle, Strasbourg et Schaffhouse, marchèrent sous sa bannière, conformément aux traités d'alliance, les troupes de Berne[125], Erlach, Bubenberg, Weissembourg, les habitans de Langenberg, de Frutigen, de Laupen, du Hasli et ceux de Payerne, de Morat[126] et de Soleure[127], alliés des Bernois; en tout

[124] Le château d'Urslingen était déjà vendu; le dernier duc mourut dans la seconde moitié du quatorzième siècle; l'héritière fut mariée au duc Ferdinand de Tek.

[125] Thüring de Brandis, Jean d'Usingen, Jean et Philippe de Kien, Hartmann et Gilg de Belp, Conrad de Burgistein, Krambourg, Blankenbourg. *Tschachtlan.* Dans ces temps, chacun comptait comme homme indépendant.

[126] Ces villes firent sans doute marcher des troupes à cause de leurs relations avec Berne. En outre, le duc conclut dans ces mêmes jours (6 juin) avec Amédée VI, comte de Savoie, une alliance de dix ans, dont la *charte* est rapportée par *Steyerer.* Le comte s'engageait à fournir annuellement au duc deux cents cavaliers pour la solde usitée en Souabe, et, en cas de besoin, de l'aider avec toute la cavalerie; « ducatus Chablaysii et etiam *monarchiarum* (ce mot se trouve dans Steyerer sans doute pour *marchiarum*) Sabaudiæ, Waudi, Valesii, Gebennesii et intra montium (Entremont?). » La Savoie réserve l'Empereur et l'Empire, l'archevêque et seigneur Jean Visconti, la Bourgogne, Montferrat, Berne, Fribourg, Soleure et Bienne, pour la durée de l'alliance de ces villes. « Ap. S. Martinum castrum. » *Eberhard Muller* mentionne donc avec raison « les gens du comte de Savoie. »

[127] *Krieg*, l. c. p. 161. La plupart des seigneurs sont ceux que *Tschudi* nomme à la date de 1354; les villes ne sont pas précisément les mêmes.

trente mille fantassins et quatre mille lanciers[128]. Le duc avait auprès de lui ses fils, Rodolphe et Frédéric, pour les accoutumer à la guerre dès leur tendre jeunesse[129]. Il confia le commandement en chef au comte Eberhard de Wurtemberg[130]. Trois semaines après l'alliance de Zoug, il assiégea Zurich; il transporta son camp des bords de la Glatt sur les hauteurs, près de Höngg; les Zuricois gardaient leur ville; les Confédérés campaient derrière le rempart qui touche au Zurichberg[131].

Les Autrichiens jetèrent un pont sur la Limmat, dans un bois; mais les assiégés le rompirent pendant la nuit au moyen d'un radeau qu'ils abandonnèrent au courant. Cependant l'ennemi trouva un gué, et envoya chercher du fourrage dans les environs de Friesenberg, entre la Limmat et la Sihl. Une sortie des Lucernois mit ce détachement en péril. On s'en aperçut au camp de Höngg; trois mille cavaliers passèrent le gué à la hâte, et coupèrent la retraite aux Lucernois; ceux-ci s'enfuirent avec perte vers la Sihl. L'armée était mal approvisionnée; bien qu'elle manquât de fourrage sec, elle ne ménageait pas l'espérance que

[128] Non pas 100,000, comme on lit dans *Chron. Zwetl. posterius.* Le nombre de 30,000 est tiré de la chronique d'*Albert Muller*, bailli impérial de Zurich, et dont *Boo* a fait usage. *Stumpf* n'en porte le nombre qu'à 10,000 d'après *Königshoven* et *Albert de Strasbourg*, qui ajoutent encore 2000 cavaliers. Ceux-ci ont-ils parlé des forces réelles, ceux-là des forces annoncées?

[129] *Gaillimann.* Rodolphe était dans sa treizième année, Frédéric dans sa sixième seulement.

[130] *Tschudi,* d'après *Krieg,* le nomme Egbert; *Silbereisen*, t. I, p. 181, le nomme Eberhard.

[131] *Eberhard Muller* désigne des retranchemens que la loi et le serment obligeaient de défendre. Steyerer estropie souvent les noms.

lui présentait la campagne. La supériorité du nombre n'offrait pas une grande ressource : de pareilles armées étaient des monstres à plusieurs têtes luttant contre des héros; elles ne s'accordaient que sur un point, la dissipation des subsistances; chacun de leurs soldats eût, à armes égales, vaincu presque chacun des nôtres; mais leur armée n'eût été épargnée que par la pitié de nos armées. L'électeur de Brandebourg comprit que ces lourdes masses étaient impuissantes contre l'union et la constance des Suisses. Il offrit sa médiation au duc en qualité d'ami, aux Suisses par l'intermédiaire de deux conseillers de confiance, en qualité de fils du roi Louis, auquel ils avaient été fidèles et qui les aimait. Le lendemain au point du jour, les Suisses, qui lui avaient remis leurs propositions, virent la contrée évacuée; il n'y restait que le camp des Bernois, à qui une pareille retraite paraissait inconvenante; ils se mirent en route de jour; peu leur importait que le duc triomphât ou non de Zurich.

Au commencement de septembre, les députés des deux partis se réunirent à Lucerne, en présence de l'électeur de Brandebourg. La paix fut conclue dans les termes suivans : « Tous les prisonniers seront remis en liberté, » toutes les terres conquises ou reçues en gage seront » rendues par les deux partis[132]. Lucerne, Schwyz et » Unterwalden reconnaissent les droits que le duc pos- » sède, et les redevances qu'il perçoit chez eux; Zoug et » Glaris lui prêtent légitime obéissance; il demeure, » en revanche, leur ami. A l'avenir, les Confédérés ne » formeront plus d'alliance avec des villes et des pays

[132] Aussi ce que Schwyz s'était approprié dans le territoire de Zoug, auprès d'Egeri, et Unterwalden, dans l'Entlibuch.

» de l'Autriche, Zurich et Lucerne n'accorderont plus » le droit de bourgeoisie à des sujets autrichiens. Le » comte Jean sera remis en liberté; lui, Rodolphe et » Godefroi jurent aux Zuricois amitié et amnistie; ils » feront prendre à la Marche et à Rapperschwyl le » même engagement. Le bailli, le conseil et les bour- » geois de Lauffenbourg jurent de ne jamais soutenir » le comte pour des actes contraires à ce serment; » s'il le viole, le duc Albert fera cause commune avec » les Zuricois contre lui. Tous les traités d'alliance, » les franchises, les droits et coutumes sont réservés. » Les Suisses, aussi bien que le duc Albert, acceptèrent cette paix par un acte formel, qu'ils remirent à l'électeur de Brandebourg. Ces assurances solennellement données, le comte sortit d'une captivité qui avait duré plus de deux ans et demi, après quoi les seize ôtages furent renvoyés. Les Zuricois ne demandèrent au comte aucune indemnité pour les frais; le duc exigea de chaque ôtage neuf florins par mois[133]. Messire Ulrich de Bonstetten avait été rendu à la liberté, un an auparavant, par égard pour la prière de sa mère octogénaire, Anne de Séon, ainsi qu'aux instances de Herrmann de Bonstetten, abbé de Saint-Gall, d'Anne de Bonstetten, religieuse de Zurich, et de ses frères. Sa maison jouissait d'une si grande prospérité que, bien qu'il supportât tous les frais, le duc, cette même année, emprunta de l'argent des Bonstetten en leur hypothéquant la ville de Winterthur. De cet Ul-

[133] En tout, 1700 florins. *Accord particulier et union des comtes de Rapperschwyl* avec Zurich, avant Matth. 1352. *Lettre d'ôtage* des mêmes, dans laquelle ils assurent réconcilier avec la ville ceux de leurs amis qui y sont nommés. Avant Zach. 1352. Leur *acquittement* par Zurich; 13 juin 1356.

rich et d'Adélaïde Manesse, fille du chevalier vainqueur près de Tætwyl, descendent les Bonstetten de nos jours. Telle fut l'issue de la guerre occasionnée par le complot contre Zurich : Rodolphe Broun la conduisit d'abord avec cruauté, ensuite avec lâcheté; le duc y montra peu de dignité dans les négociations, et fit, avec grand appareil, une expédition sans résultat, tandis que les Suisses, par leur conduite sur le Rütifeld, à Tætwyl et à Küssnacht, par leur justice dans les alliances et leur modération dans la paix, ont légué à la postérité un souvenir irréprochable.

Dans l'hiver de cette glorieuse année (1353), les députés d'Uri, de Schwyz et d'Unterwalden, dont les armes avaient secouru les Bernois à Laupen, pour sauver leur république attaquée par les grands barons, se réunirent en diète, à Lucerne, avec leurs confédérés, les Zuricois, les Lucernois, et les députés de la ville de Berne; et afin d'empêcher que cette cité ne fût, comme l'été précédent, forcée par quelque alliance particulière à marcher contre eux, ils admirent les Bernois dans leur alliance perpétuelle[184]. « Les trois » Waldstetten, Uri, Schwyz et Unterwalden seront » secourus par les Bernois où, quand et comme ils le » demanderont, suivant leurs besoins : de même les » Waldstetten défendront Berne, les bourgeois de cette » ville et tout ce qu'elle possède en fiefs, en hypothè» ques et en propriétés. Les troupes des Waldstetten » passeront le mont Brünig et descendront dans la

[184] Ce motif paraît conforme à la nature des choses et à la date du traité : le ressentiment de quelques Unterwaldiens contre le bailli de Rinkenberg, que *Stettler* cite comme motif, n'éclata que plus tard en inimitié déclarée. Si le traité d'alliance avait été fait à cette occasion, on y trouverait plus de traces de cette inimitié.

» vallée d'Unterséen, sans dédommagement; si leur » apparition ne suffit pas, elles marcheront en avant, et » les Bernois paieront à chaque homme un gros tour- » nois. Les guerres communes se feront à frais com- » muns; il ne sera rien payé dans l'Argovie, de quel- » part que vienne la réquisition [135]; il ne sera de même » rien payé, si un canton combat dans l'Oberland et » que l'autre marche dans la plaine contre l'ennemi » du premier [136]. Nous Bernois promettons aux Zuri- » cois et aux Lucernois de leur prêter secours à la ré- » quisition de nos communs confédérés. Nous, citoyens » de Zurich et de Lucerne, prenons l'engagement par » écrit, et promettons en toute loyauté et avec des » sermens bien conditionnés que, si Berne est attaquée » et que les Waldstetten, appelés à son secours, nous » adressent le même appel, nous marcherons inconti- » nent et à nos frais, pour défendre et secourir les » Bernois, nos bons et anciens amis tout particuliers. » Les Bernois en useront de même à notre égard. Si » un différend s'élève entre les Waldstetten et Berne, » une diète s'assemblera au Kienholz [137]. Si le plai- » gnant est de Berne, il choisit dans le canton de l'ac- » cusé un sur-arbitre d'entre seize personnes dési- » gnées par le landammann; là où il n'y a point de » landammann, les seize personnes sont proposées par

[135] Habsbourg commençait à être considéré comme un ennemi héréditaire.

[136] Dans ce cas chacun devait vivre aux dépens de l'ennemi. Le gros tournois était moins une solde qu'un moyen de subsistance. Dans l'Oberland et l'Uechtland, partout peuplé de bourgeois externes, les soldats des Waldstetten ne pouvaient pas vivre de pillage.

[137] A l'extrémité supérieure du lac de Brienz; les torrens ont emporté le village et le château.

» la commune. Ensuite chaque partie nomme deux ar-
» bitres, et ces cinq jugent sous serment, à l'amiable
» et selon le droit. Si le plaignant est des Waldstetten,
» il choisit pour sur-arbitre un conseiller de la ville
» de Berne. Cette alliance est conclue, sous réserve des
» alliances plus anciennes, pour tous nos descendans,
» à perpétuité. »

Le duc, après avoir rendu les derniers honneurs à Jeanne de Pfirt, son épouse, et l'avoir pleurée[138], somma les bourgeois de Zoug et les habitans de Glaris, à l'occasion de leur renouvellement d'hommage, de renoncer à la Confédération suisse; par là, les antiques libertés, qu'il n'en haïssait que davantage, privées de secours, auraient été à la merci de son caprice. Les peuplades de cette époque, dont la conservation dépendait de leurs propres armes, formaient entre elles des alliances, quand les seigneurs les protégeaient mal ou les opprimaient; cet usage n'avait jamais été interdit par l'abbaye de Séckingen à la population qui s'était établie dans le pays de Glaris; Zoug s'était vu abandonné par le duc. Riche en fiefs et en domaines héréditaires, ce prince n'était pas aussi puissant que le seigneur d'un territoire non divisé; la situation de ses domaines disséminait ses forces, et il lui man-

[138] Le *Chron. Zwetlense prius* rapporte ses funérailles comme la cause de la prompte conclusion du traité. Si elle mourut le 14 novembre 1351, la chronique confond la première et la seconde expédition. Mais comme le duc Léopold naquit en 1351 (*Ibid.* p. 110), et que Jeanne mourut en couches (*Zwetl* : « partum abortivit et cum maxima phrenesi extincta est »), on pourrait être en doute sur l'année de sa mort. Il est du reste fort extraordinaire qu'après être accouchée heureusement à l'âge de cinquante ans, elle soit ensuite morte en couches; mais la chose paraît hors de doute. *Steyerer*, p. 196.

quait une armée permanente. Les Confédérés mandèrent à ceux de Zoug et de Glaris « que l'alliance per» pétuelle n'avait reçu aucune atteinte du traité de » paix. » Ils répondirent en conséquence au duc « qu'ils lui jureraient obéissance conformément aux » droits reconnus dans ce traité. » Le duc rejeta ce serment. Vers la Pentecôte (1353), il se rendit avec sept cents chevaux auprès de l'Empereur, à Weitra; dans cette entrevue[139] ainsi qu'à la diète de Worms, il se plaignit aux princes de l'Empire, de ce que Zurich et tous les Confédérés excitaient ses sujets à jeter le trouble dans son gouvernement. La nation allemande, qui n'a jamais été vaincue que par elle-même[140], et qui, en Espagne, en France, en Angleterre, en Italie, pays dont elle fit la conquête, vécut long-temps libre, avait, au sein de la patrie, supporté le joug des Francs; sous les rois et à côté d'eux, quelques grands administraient le pouvoir, auquel ailleurs la communauté de tous les hommes libres avait une plus grande part; quelques empereurs craignant les grands tirèrent les bourgeois de cet abaissement, mais ils furent dépouillés de la couronne par des princes ecclésiastiques et séculiers; à cette époque, la cause de la suprématie et de l'égalité avait suscité, entre les seigneurs et les villes, une lutte intestine qui ternissait, aux yeux des étrangers, l'éclat de l'Empire. Le duc fut écouté, inspira de l'intérêt, et obtint des promesses

[139] *Zwetlense prius et posterius;* Albert passa la nuit à Zwetl, et le moine raconte que leur conversation eut pour objet « consilia et auxilia » contra Zurecenses. »

[140] Faute d'union, comme nous l'avons vu; — ou plutôt parce que ses gouvernans séparèrent leurs intérêts de ceux de la nation. D. L. H.

de secours; les Suisses, les Zougois et les Glaronnais ne tenaient leurs droits que de la nature[141].

L'Empereur parcourant les pays voisins[142], les Suisses lui envoyèrent à Zurich[143] leur message avec toutes les chartes de l'alliance perpétuelle. L'examen de ces documens prouva la nécessité et l'innocence de la Confédération; l'autorité légitime du duc n'en recevait aucune atteinte. L'Empereur leur conseilla d'envoyer de nouveau à Vienne l'assurance de leurs pacifiques dispositions[144]. Les Suisses le firent; mais le duc ne répondit pas. Le différend ne pouvait en effet être terminé par des paroles : il s'agissait moins de droits seigneuriaux peu importans que des bornes du pouvoir souverain, sur lesquelles même un prince sage et un bon peuple ont des opinions différentes comme leur éducation, leur rang et leur manière de vivre; ces sortes de querelles se décident d'après l'usage que le plus prudent et le plus courageux sait faire des circonstances. Albert voulait affaiblir la ligue suisse, afin de soumettre peu à peu ce pays.

Il imposa d'abord à son peuple une contribution plus onéreuse que celui-ci n'en avait jamais supporté, et prit le dix pour cent du produit de tous les vignobles[145]; chacun des impôts était alors d'autant plus fort que la

141 Du moins on ne connaît aucune charte d'octroi; en scrutant l'histoire, on trouve ces mœurs et ces droits originairement chez toutes les tribus allemandes, ou chez la plupart.

142 Il forma une ligue de 24 villes de la Souabe. *Guillimann.*

143 Pendant ce séjour il confirma aux Zuricois le droit *de non evocando.* *Charte.*

144 L'empereur confirma aussi les chartes des franchises de 1231, 1274, 1297, 1309. *Tschudi.*

145 *Zwetlense poster.*

simplicité de l'industrie ne permettait pas de les multiplier. Le duc requit ensuite tous les chevaliers riches et distingués, et tous les seigneurs de l'Autriche intérieure[146], et ordonna que dans les pays antérieurs les hommes en état de porter les armes se tinssent prêts à marcher en treize cent cinquante-quatre. Les réquisitoires furent si pressans et les enrôlemens si actifs dans tout l'empire d'Allemagne, qu'on soupçonna que son intention était bien moins de soumettre les vallées suisses que d'étaler l'éclat de la puissance autrichienne aux yeux de l'Empire[147].

L'Empereur étant venu pour la seconde fois à Zurich vers la fête de Pâques (1354), conformément à sa dignité, il offrit aux deux parties son arbitrage. Le duc, qui n'avait rien à perdre, puisque personne ne songeait à lui rien enlever, l'accepta sans réserve; les Confédérés réservèrent leurs éternelles et saintes alliances. Plus on blâma cette réserve, plus ils y insistèrent. Emporté par un mouvement d'impatience, l'Empereur déclara « que leur alliance était nulle, que des membres de » l'Empire ne pouvaient s'allier entr'eux sans le con- » sentement du chef de l'Empire; qu'ils devaient décla- » rer dans le terme de deux jours s'ils voulaient se sou- » mettre à la sentence offerte. » Les députés des Suisses tinrent conseil pour voir quel mal était le plus funeste, la colère de l'Empereur ou la dissolution de l'alliance. Après un sérieux examen, comme la cour impériale, tous les serviteurs et les conseillers du duc d'Autriche, tous les bourgeois et les campagnards, venus des vallées

146 « Quasi mille galeatos. » *Zwetl. prius.*

147 Quatre-vingt mille casques couronnés, la plus grande armée qu'on eût vue depuis bien des années. *Hagen.*

et des cantons de la Suisse, attendaient leur résolution avec une vive impatience, ils envoyèrent au jour fixé le bourgmestre, au nom de toute la confédération de leurs villes et de leurs cantons, vers l'Empereur pour lui déclarer « qu'ils étaient des hommes simples, igno- » rans en jurisprudence; mais que ce qu'ils avaient » juré ils le tiendraient [148] ». Aussitôt des réquisitoires furent envoyés dans les principautés de tous les alliés de l'Autriche, dans les États héréditaires de Charles IV, dans le Palatinat du Rhin, dans la Marche de Brandebourg, à tous les seigneurs et à toutes les villes de la Franconie et de la Souabe. L'Allemagne s'émut peu à peu.

Cependant les Suisses offrirent au duc de racheter les droits seigneuriaux et l'autorité qu'il possédait dans leur pays; ils voulaient s'en rapporter à l'estimation de l'Empereur. Mais celui-ci désirait les acquérir pour l'Empire, sans doute, suivant sa coutume, afin de les vendre peu de temps après avec avantage aux Confédérés. Le duc, espérant se rendre maître de ces populations valeureuses, du passage du Saint-Gothard et de toute cette importante frontière [149], n'écouta point ces propositions. A la fin de juin, les Suisses reçurent de Ratisbonne une déclaration de guerre [150] de l'Em-

[148] *Königshoven*. L'Empereur ne put pas leur faire prendre une autre résolution.

[149] Albert ne possédait pas encore le Tyrol; il n'exerçait que peu d'influence sur Curwalchen; l'Italie était le théâtre d'un grand nombre d'expéditions; le Saint-Gothard était important pour les provinces antérieures, entr'autres sous le rapport du commerce.

[150] Ce *document*, ainsi que les autres *sentences*, *traités et garanties*, mentionnés dans ce chapitre, ont été transcrits par *Tschudi*, qu'il ne faut pas confondre avec les chroniqueurs ordinaires.

pereur, sous prétexte « qu'ils avaient refusé l'ar» bitrage offert par lui, et que le duc avait ac» cepté. » Peu de jours après, l'armée autrichienne passa la rivière de la Glatt, limite du comté de Kibourg.

Le comte Jean de Habsbourg-Rapperschwyl, possesseur d'un vaste territoire, mais toujours court d'argent [151], régnait sur de misérables huttes bâties au milieu des décombres des villes et des châteaux que le bourgmestre avait ruinés; il déclara qu'il ne prendrait aucune part à la guerre. Il agit ainsi à l'instigation du duc d'Autriche, qui eut tant de secrètes négociations avec lui, que le comte, appauvri par la ruine de sa fortune précédente, lui vendit le comté de Rapperschwyl, et partagea avec ses frères, Godefroi et Rodolphe, l'héritage paternel [152]. Le deux août, à la tombée de la nuit, des troupes autrichiennes sortirent du camp de la Glatt; elles passèrent auprès de Zurich, et remontèrent le pays toute la nuit; au point du jour le comte livra Rapperschwyl. Toute la population prêta serment à l'Autriche. En hâte, et argent comptant, on rétablit dans leur beauté et leur solidité les murs, le manoir, la ville, qui s'étendit en larges rues depuis le château jusqu'au lac. Par ce moyen, le pélerinage d'Einsidlen, la route commerciale et toutes les relations des Glaron-

[151] De là, la vente de sa part dans le péage de Flüelen, à Rodolphe, son frère, en 1361; son père le tenait, par héritage, de Werner de Honberg; de là aussi l'hypothèque d'un revenu de 30 florins pour un prêt de 350 florins, 1362.

[152] Les *chartes* se trouvent dans *Herrgott*. Le domaine principal de Jean était Lauffenbourg, de Rodolphe le Klekgau, et de Godefroi la Marche autour du vieux Rapperschwyl. Rotenbourg, dans le Sundgau, fut hypothéqué à Jean. *Gaillimann*.

nais, des Zuricois et des habitans de Schwyz dépendirent de la volonté du duc; comme comte de Kibourg et de Rapperschwyl, il environnait Zurich.

Tandis que des bords de la Glatt Albert menaçait la ville, six mille hommes marchèrent de Rapperschwyl contre les retranchemens d'Obermeila, battirent la garnison, forte de trois cents hommes, à tel point qu'il n'en survécut qu'un sixième, et s'emparèrent des retranchemens. Ils ravagèrent de fond en comble les jardins fruitiers et l'excellent vignoble[153], et portèrent le fer et le feu sur toutes les rives avoisinantes.

Trois semaines après ces événemens, on vit paraître l'Empereur avec de nombreuses troupes, levées en Bohême; Rodolphe, électeur du Palatinat; presque à contre-cœur, l'électeur Louis de Brandebourg; Jean Senn de Münsingen, évêque de Bâle; Jean de Windegk[154], évêque de Constance; Ulrich de Metsch, évêque de Coire; les évêques de Bamberg, de Würzbourg et de Freysingen; le général autrichien comte Eberhard de Würtemberg; Jean de Habsbourg, si longtemps prisonnier, et ses frères; beaucoup de comtes[155] et de seigneurs, et l'élite de vingt-trois villes voisines[156].

[153] *Chron. Zwetl.* Le vin était déjà très-bon. *Vitodur.* ad 1335.

[154] Ou Widlach; de la noblesse Schaffhousoise. D'après *Guillimann*, « bellator egregius. » Il fut dans la suite traîtreusement assassiné dans son hôtel épiscopal, à Constance, pendant qu'il soupait, 1355. *Guler.*

[155] Frédéric de Tokenbourg, la maison de Montfort (Werdenberg, Tettnang, Sargans), Imer de Strasberg, Eberhard de Kibourg-Berthoud, Pierre d'Arberg, etc.

[156] Nous ignorons si Berne fut surprise par cette guerre avec l'expiration du traité que Jeanne avait négocié en 1347, entre cette ville et l'Autriche; ou bien si elle parut remplir un devoir envers l'Empire, qui était réservé dans l'alliance perpétuelle. Peut-être les Bernois pri-

Toutes ces forces passèrent la Glatt, joignirent le duc, et campèrent devant Zurich; dans la contrée de Hirslanden, près du Kæferberg et dans la plaine de la Spannweide[157], avec grand tumulte, ravageant le pays, méprisant l'ennemi; et en effet, quatre mille Confédérés étaient assiégés par un pareil nombre de cavaliers à casques, et par plus de quarante mille hommes d'autre cavalerie et d'infanterie[158]. Les assiégés faisaient de fréquentes sorties, parce qu'ils ne craignaient rien autant que l'engourdissement de leur vigilance, et que beaucoup d'entr'eux cherchaient l'occasion d'instruire de l'origine de la guerre les connaissances qu'ils avaient dans le camp ennemi. Ces entretiens firent naître dans les esprits des Allemands de sérieuses réflexions.

Ils avaient été requis, sous prétexte de l'intérêt de l'Empire, de marcher contre des rebelles déloyaux; or un siége long et dispendieux devait non-seulement soumettre cette ville florissante à un prince, mais établir en principe que les Etats de l'Empire n'avaient pas le droit de s'allier entr'eux. Les villes n'avaient aucune autre ressource contre la prépondérance des seigneurs voisins; l'Allemagne ne maintient sa constitution que par des alliances[159]. De notables bourgeois de Zurich se répandaient sous divers prétextes dans

rent-ils volontiers part à cette expédition, afin d'avoir l'occasion de contribuer à la paix.

157 Ils s'arrêtèrent au défilé, ravagèrent le territoire, passèrent dans la partie supérieure par Hottingen et Fluntern, puis établirent leur camp près de la Spannweide et au Lezigraben. *E. Muller.*

158 Suivant l'usage des chroniqueurs, qui comptent les troupes par centaines de mille hommes, *Schodeler* porte ici le nombre à 100,000, et *Hagen* à 80,000, si ce n'est pas une faute de copiste.

159 Des souverains entre eux, comme en 1785, avec des puissances étrangères, comme en 1552 et 1631.

le camp et racontaient : « que les rapides progrès des » comtes de Habsbourg, arrivés, par une formidable » audace dans de continuelles expéditions, d'un faible » commencement à une si grande puissance, n'étaient » connus nulle part et de personne mieux que par eux » et dans ce pays; que, bien que le grand-père du duc » fût à la solde de Zurich, il n'y avait pas plus de » quatre-vingt-dix ans, ces comtes avaient acquis et » conservé Kibourg, Bade, Lenzbourg, le landgra- » viat de Bourgogne, Lucerne, Fribourg, Arbourg, » Pfirt et Rapperschwyl, Béronmünster, Einsidlen, » Séckingen avec Glaris, beaucoup de propriétés en » Alsace et en Souabe, le Burgau, l'Autriche, la » Styrie, la Marche de Windisch, la Carniole, la » Carinthie, et dans tous ces pays une puissance plus » étendue que celle de leurs prédécesseurs; que d'états » menacés! que d'états attaqués! voire même les ber- » gers des Alpes! Pourquoi les princes, pourquoi les » villes voulaient-ils les sacrifier, eux aussi, au duc, » à l'insatiable ambition de Habsbourg? » Sur une haute tour parut l'aigle noir en champ d'or, bannière de l'Empire romain, que Zurich arbora dans ce lieu, en signe de fidélité et de liberté impériale. Au même moment les envoyés des Confédérés, un grand nombre de seigneurs et de magistrats des villes se montrèrent avec une vive agitation près de la tente de l'empereur Charles, et demandèrent la paix en faveur de la Suisse. Du côté opposé, le vieux duc d'Autriche résista de toutes ses forces. A la fin, l'Empereur déclara : « qu'il estimait peu convenable qu'un Empereur fît la » guerre à des peuples de l'Empire, contre le gré de » la plupart des états impériaux; que puisque les » Allemands paraissaient approuver la réserve de la

» confédération perpétuelle des Suisses, il ne lui res» tait qu'à prononcer le jugement. » Le lendemain toute l'armée impériale leva le camp [160] avec tant de précipitation et de désordre qu'on ignore lesquels furent les premiers, lesquels les derniers. L'embarras et la confusion ordinaires furent augmentés par les disputés sur le rang; personne ne savait si le pas appartenait au duc, auteur de la guerre, aux Bohémiens, sujets immédiats de l'Empereur, ou, selon l'antique usage, à la bannière de Saint-George dans les mains de l'évêque de Constance. Cette guerre (nom peu convenable pour un pareil voyage [161]), comme la plupart des expéditions de l'Empire entier, entreprise avec beaucoup d'éclat et de pompe, conduite sans vigueur, s'évanouit sans résultat.

L'année suivante (1355), les Autrichiens et les Suisses se livrèrent des escarmouches, avec des fortunes diverses, se lassant et s'épuisant les uns les autres, par suite de cette manière de guerroyer. Le comte Eberhard de Kibourg ouvrit aux Confédérés les marchés de sa seigneurie [162]. Albert, voyant le découragement du pays, obtint à prix d'argent quinze cents hommes de cavalerie légère de Louis-le-Grand, roi de Hongrie [163]. Cette milice, dont l'origine dans les

[160] L'Empereur passa la Glatt le 20 ou le 21 août; il leva le camp le 14 septembre. Comparez *Bullinger*. Charles IV fit ensuite en Italie une expédition qui ne fut pas beaucoup plus glorieuse.

[161] *Königshoven* disigne l'expédition par ce mot alors usité, et qui était ici le mot propre dans son sens moderne.

[162] *Traité de Berthoud*, 1355. *Tschudi.*

[163] Ils vinrent sous Paul, fils de Laczko. C'est ce que rapporte *Jean l'archi-diacre de Kikullew*, dans Thwroczi; mais il se trompe lorsqu'il croit qu'ils s'emparèrent de Zurich.

plaines asiatiques remonte à la plus haute antiquité [164], est excellente en Europe aux deux côtés des monts Krapacks [165]; elle combat, inattendue, dans tous les endroits à la fois, prend soudain la fuite, triomphe en fuyant; les fleuves ne l'arrêtent pas; la disette ne peut la dompter; elle est invincible quand elle n'est pas forcée de faire résistance. Le bailli Albert de Buchheim la distribua tout autour de Zurich, à Rapperschwyl, Bremgarten, Bade, Régensberg et Winterthur. Elle voulait piller, suivant son usage; mais Zurich avait de fortes murailles, les Suisses habitaient au sein des Alpes. Les Hongrois pillaient donc parfois des villages autrichiens; ils battaient les paysans, mettaient les seigneurs à contribution, moissonnaient, vendangeaient, enlevaient le bétail dans les pâturages, et la farine dans les moulins; ils comblèrent la misère du pays [166]. Toute la Thurgovie et l'Argovie, nobles et roturiers, riches et pauvres, unanimes, se hâtèrent avec ou sans le duc leur seigneur, de faire la paix avant qu'on ne les exterminât. Le duc réduit à céder, consentit enfin dans Ratisbonne, en présence de l'Empereur, à ce que l'alliance perpétuelle fût réservée dans le jugement.

Alors Charles IV envoya aux Suisses un modèle de déclaration qui pût tranquilliser le duc. Des conseillers autrichiens le présentèrent, non à une diète fédérale, mais à chaque canton. Rodolphe Broun con-

[164] Les Parthes la transplantèrent des grandes plaines de la Scythie en Perse; la nature a enseigné cette manière de combattre dans les pays de plaine, tels que la Sarmatie et la Numidie.

[165] La Pologne et la Hongrie.

[166] « Ceux de Zurich batailloient (« batteltend, » dit *Königshouen* dans son vieux allemand) souventefois avec la gent des ducs. »

voqua quelques conseillers, et signa au nom de sa ville. Les envoyés satisfaits se rendirent de Zurich à Zoug et à Lucerne. Les habitans de Zoug observèrent les gestes et les paroles des conseillers autrichiens, qui croyaient toute dissimulation devant des Suisses un artifice superflu de la prudence diplomatique. Les Zougois soupçonnèrent fortement que quelque mot astucieux dans le jugement impérial, pourrait compromettre l'alliance perpétuelle. Ils firent part de leur crainte au landammann de Schwyz. Aussitôt ceux de Schwyz écrivirent à Lucerne, à Uri et à Unterwalden, « qu'on ne signât nulle part la sentence ; mais que » chaque canton nommât des députés qui se réuni- » raient, au nom de toute la Confédération, dans la » ville de Zurich. » La diète assemblée, Schwyz demanda qu'on lût ce que Zurich avait souscrit. « Ils » renonceront aux terres, aux gens, aux villes, aux » châteaux et aux juridictions appartenant à nous ou » aux nôtres » (c'est le duc Albert qui parle dans cet acte [167]) « et dont eux ou leurs confédérés se sont mis » en possession » (les conseillers du duc entendaient par là l'annullation de l'alliance de Zoug et de Glaris); « si les Confédéres s'y refusent, les Zuricois s'uniront » à nous contre eux. Tout différend au sujet des droits » qu'exerce la maison d'Autriche dans ses villes et » *dans ses Waldstetten* sera décidé à Uznach ou à » Unterséen par un juge qui ne sera pas un confédéré ; » le juge sera choisi entre trois Autrichiens et autant » de Zuricois, ou désigné par le sort entre les uns et » les autres. Nous, duc Albert, promettons sur no-

[167] La *sentence de l'Empereur*, *l'acte* dont *Albert* demandait la signature et la *protestation des Zuricois* se trouvent dans *Tschudi.*

» tre honneur secours aux Zuricois, si quelqu'un les » inquiétait à ce sujet. Les alliances, les franchises » et les droits sont réservés; mais l'alliance avec leurs » confédérés ne doit point empêcher les Zuricois d'exé- » cuter ces articles. Tout contrevenant tombe dans la » disgrâce impériale. » A ces mots tous les Confédérés se levèrent troublés et indignés, déclarant hautement : « que si ces paroles obscures faisaient allusion à leurs » alliances avec Zoug et Glaris, l'Empereur les avait » trompés. Nous refusons notre signature, dirent-ils. » Qu'entend-il par *ses Waldstetten ?* jamais Empereur » les a-t-il conquises ? sommes-nous ses serfs ? nos » ancêtres n'ont-ils pas accepté la protection de l'Em- » pire avec pleine liberté, en hommes libres, de leur » libre volonté ? Sommes-nous les Waldstetten du duc? » Il possède au milieu de nous des domaines que nous » lui laissons ; mais nous, nous sommes libres ; nous » ne reconnaissons d'autre loi que la nôtre, égale pour » tous, libres et serfs. Nous avons une amicale confiance » dans nos confédérés de Zurich ; pourquoi nous, Con- » fédérés, ne sommes-nous pas tous estimés égaux ? » Pourquoi nos propriétés dans nos vallées ressorti- » raient-elles à un juge que les Zuricois, de concert » avec l'Autriche, prétendent établir sans nous sur » nos intérêts ? Notre Confédération, qui fait notre » bonheur et notre gloire, n'a-t-elle pas obtenu, » il n'y a pas plus de quatre ans, dans notre alliance » perpétuelle, la préférence sur tous les engagemens » à venir et envers des étrangers ? Sans cela comment » l'alliance pourrait-elle être éternelle ? » Ainsi par- lèrent-ils, pleins de colère, pleins de douleur. Le bourgmestre répondit : « Qu'il était entièrement inno- » cent de cette méprise ; qu'à leur arrivée les envoyés

» autrichiens avaient été fort pressés, à cause d'un » grand nombre d'autres affaires importantes; que, ne » voulant pas les retarder, il avait signé de bonne foi, » sans soupçon, suivant sa coutume; qu'il fallait avoir » bonne espérance; qu'il fallait, dans l'intérêt de la » paix, chercher un moyen de conciliation; qu'on » pourrait envoyer une députation à l'Empereur pour » lui exposer amicalement l'état des choses; que la » ville ne pouvait guère annuler sa signature, mais » que cela ne nuirait point à leur amitié, qu'ils con- » tinueraient à vivre unis et en bons confédérés. » Enfin les Confédérés convinrent d'expédier sur-le-champ un courrier à l'Empereur pour lui demander une explication. L'Empereur se trouvait en Moravie; il promit de chercher les documens. Les Suisses attendirent impatiemment sa réponse jusqu'au mois de juillet de l'année suivante [168].

L'attente les aigrit (1356); ils étaient fermement résolus de triompher par la douceur ou par les armes; dans l'intervalle, les Zuricois firent, par l'intermédiaire d'Albert de Buchheim, une nouvelle alliance avec l'Autriche [169], se promettant mutuellement secours dans une circonscription beaucoup plus considérable que celle que fixait l'alliance éternelle; ses limites étaient le Rhône, le Jura, le comté de Bourgogne, le Wasgau, la vallée de Kinzig, Rothwyl, l'Arlenberg et le Septimer dans

[168] On voit comment l'affaire fut considérée en Autriche, en lisant dans *chron. Zwetl. poster.* que les Zuricois « Alberto conciliantur ita, ut subdantur ei quasi proprii » ; c'est ainsi qu'en jugèrent les Confédérés.

[169] Ou bien ils renouvelèrent celle de 1350; mais les temps étaient changés. L'Autriche réserva l'Empereur et l'Empire, la Lorraine, l'évêque de Bâle, la Savoie, le Wurtemberg, Berne et Soleure. Zurich réserva l'Empereur et l'Empire, les Confédérés, Schaffhouse.

les Grisons. Ils laissèrent au bailli autrichien la décision des cas où leur secours serait dû. Ils réservèrent à la vérité leurs confédérés ; mais après avoir juré cinq ans auparavant de donner à l'alliance perpétuelle la prééminence sur toutes leurs obligations futures, ils avaient signé l'année dernière que leurs obligations envers le duc auraient le pas sur la Confédération.

Lorsque dans une confédération de beaucoup de villes et de cantons, les uns s'adonnent aux armes, les autres à l'agriculture et d'autres encore au négoce, au milieu de la lutte des intérêts particuliers, chacun écoute le sien, comme firent alors les Zuricois en contractant de semblables alliances utiles à leur commerce. En toute justice, aucun canton de la Confédération Suisse n'aurait dû former une alliance sans la sanction de la diète à la pluralité des voix. Les profits commerciaux sont bien moins avantageux, en effet, que la sollicitude générale pour le maintien du pacte : les rois ont besoin d'argent pour solder leurs troupes ; les Suisses combattent pour leur patrie, et n'ont besoin que de vivres. Sans doute l'annulation de toutes les alliances particulières ou leur extension à toute la Suisse, serait préjudiciable à bien des cantons ; mais si la Confédération, dans ses relations extérieures, veut agir avec énergie et dignité, il importe aujourd'hui, bien plus encore qu'au temps de Rodolphe Broun, que tous les cantons s'accordent pour ne former dans leurs affaires qu'*une seule nation* [170]. Un État, comme un particulier, s'il est jaloux de son indépendance, doit faire à cette noble pensée le fréquent

[170] Même pour l'avantage du commerce ; c'est parce que cette condition n'est pas remplie que les libertés commerciales ou les anciennes traditions se perdent de plus en plus.

et douloureux sacrifice de ses penchans les plus chers et de ses avantages particuliers. Celui qui n'en a pas la volonté ou la force perd la liberté, parce qu'il ne la mérite pas ou qu'il est trop faible pour la posséder[171].

A la fin, Charles IV fit la déclaration suivante : « Que les Suisses cessent de considérer Zoug et Glaris » comme cantons confédérés, ou qu'ils s'attendent à » la disgrâce de l'Empereur et à la guerre. » Les Confédérés assemblèrent aussitôt une diète à Lucerne. Dans cette grave circonstance, d'un intérêt universel, Zurich resta neutre. Mais Schwyz dit : « Rejetons la » sentence, et reposons-nous des suites sur Dieu et sur » nos bras. » Lucerne, Uri et Unterwalden calmèrent Schwyz. Ils convinrent « de ne point accepter la sen- » tence à moins que l'expression, *dans ses Waldstet- » ten*, ne fût supprimée et l'alliance de Glaris et de » Zoug confirmée. » Lorsque Albert de Buchheim, bailli autrichien de la contrée voisine, exigea des Zougois et des Glaronnais le serment d'hommage, ils répondirent : « Si le duc confirme notre alliance ou si » les Confédérés y renoncent, nous saurons quel ser- » ment prêter. » Le seigneur de Buchheim les menaça; ils eurent peur. Quand la nouvelle en parvint à Schwyz, la commune décida « que personne ne savait » ce que ferait le duc, mais qu'eux, Schwyzois, savaient » qu'une alliance éternelle avait été jurée aux Zougois » et aux Glaronnais, qu'ils la maintiendraient avec » tous les Confédérés, ou seuls. » Là-dessus, ils envoyèrent à Lucerne, Uri et Unterwalden, et requirent

171 Ceci a été écrit lorsque entre les puissances voisines subsistait encore l'équilibre qui laissait à la Suisse sa libre volonté; s'il se rétablissait, il serait encore utile à la Suisse ou à d'autres confédérations qui se formeraient çà et là, dans des circonstances plus favorables.

leur concours; ces cantons parurent plus lents à s'émouvoir. La circonspection avant, la célérité après la résolution, voilà la véritable prudence. Les hommes de Schwyz se hâtèrent de marcher sous la bannière nationale de leurs pères, se dirigèrent sur Glaris et sur Zoug, occupèrent ces lieux en leur nom et au nom de leurs confédérés, échangèrent un serment, renforcèrent leurs alliés, puis rentrèrent dans leur pays, sans crainte, joyeux, à la manière de vaillans guerriers.

Le seigneur de Buchheim voyant qu'il n'obtenait rien par la ruse, qu'il n'emportait rien par la force, se tint coi. Alors un grand nombre de villes et de seigneurs, surtout Pierre, baron de Thorberg, l'un des principaux gouverneurs de l'Autriche antérieure, négocièrent un armistice. Le duc Albert succombait de plus en plus à la goutte. Des députés de Zurich s'étant rendus à Vienne[172] avec Albert de Buchheim, Rodolphe, fils aîné du duc, défendit de mentionner devant son père les affaires de la Suisse : le découragement, la douleur et l'impatience rendaient sa vie chaque jour plus pénible à lui-même et aux autres. Ils apprirent de l'ambassadeur impérial à la cour d'Autriche que l'Empereur n'avait pas voulu refuser au duc de leur écrire sa lettre sévère. Dans la soixante-dixième année de son âge (1358), cinquante ans après l'assassinat de son père, mourut le duc Albert; aussitôt ses conseillers furent éloignés de l'administration[173].

On serait tenté de plaindre Rodolphe Broun, de ce qu'après avoir obtenu de la Confédération Suisse une

[172] Ou à cause de l'alliance n. 169, ou pour obtenir, d'après la décision de leurs confédérés, de tels changemens dans la ch. n. 167 que tous pussent la signer.

[173] *Zwetl. poster.* 1359.

alliance défensive et perpétuelle en faveur de sa ville, haïe, abandonnée et menacée depuis la destruction de Rapperschwyl, il vécut assez pour apposer à cette alliance manquée avec l'Autriche sa malencontreuse signature. Mais il avait juré secrètement aux ducs « de » se dévouer durant sa vie à eux et à leurs agens; de » détourner d'eux, par ses conseils et ses actions, tout » dommage, et de concourir à leurs succès; de leur » être sincèrement fidèle envers et contre tous, l'Em- » pereur, Zurich et les Confédérés exceptés, toutefois » avec la réserve qu'il ne se laisserait pas détourner » par la Confédération de donner suite à la sentence » impériale; il jura en outre d'aider la maison d'Au- » triche de ses conseils selon ses lumières, et de garder » le secret. » Une pension de cent florins, mille florins payables en dix ans sur la contribution de la Saint-Martin, imposée au pays de Glaris, une place dans le conseil secret d'Autriche, et la protection des ducs furent le prix de cet engagement du bourgmestre[174]. Environ un an après avoir signé ce nouveau document de son caractère, Broun mourut[175]; en considération de ses talens et de l'heureuse direction des affaires de sa ville, la postérité lui aurait accordé une place à côté d'hommes plus respectables, si, par une basse ambition, il n'avait pas préféré son crédit personnel à la véritable gloire[176].

[174] Cette *ch.* non encore imprimée est de la Saint-Michel 1359; les florins sont en monnaie de Florence; à l'occasion de la pension, il est dit qu'elle est accordée pour les services *rendus* au duc par Broun.

[175] Le 18 octobre 1360. Il est enterré dans l'église de Saint-Pierre.

[176] Le mot *crédit* est employé dans ce sens par les Suisses pour cette sorte de considération en vertu de laquelle un magistrat peut beaucoup pour lui-même ou pour les siens. Quant à Broun, il paraît que depuis

On sait quel sort il prépara au précédent gouvernement et aux familles des anciens magistrats, quelle mort il fit subir à un grand nombre de ses concitoyens; on connaît son audace à Rapperschwyl, à Tætwyl sa couardise, puis encore sa trahison envers les Suisses, qu'il vendit après les avoir impliqués dans de périlleuses guerres; mais on ignore s'il obtint un autre prix de ses actes que les reproches de sa conscience et de la postérité. Il tomba dans une telle obscurité pendant ses dernières années, que beaucoup d'écrivains, ne pouvant découvrir la date de sa mort, l'ont reculée de quinze ans [177]. Dans cette supposition, le

le jour où il prit la fuite à Tætwyl, il perdit de plus en plus dans l'opinion des Zuricois; l'affaire de la signature le rendit aussi impopulaire; peut-être chercha-t-il alors des appuis étrangers. Aratus l'emporte sur Broun, en ce que les ennemis de la liberté ont été réduits à l'empoisonner. = La comparaison est d'autant moins juste qu'Aratus n'incorporait à la Ligue Achéenne les villes et les peuples que pour en faire des alliés, des citoyens et des frères. Si vingt et une fois il fut placé à la tête de la Ligue, il le dut aux suffrages de ses égaux, et s'il fut obligé de recourir à la dangereuse assistance des Macédoniens, c'est qu'elle seule pouvait la sauver momentanément. Il avait aussi pour ennemis mortels les privilégiés du Péloponèse qui voulaient perpétuer les abus et abhorraient l'égalité comme chez nous. D. L. H. = M. le professeur *Hottinger*, continuateur de Muller et de Gloutz-Blozheim, vient de faire sur Rodolphe Broun un travail tout nouveau, publié dans un journal historique dont le premier numéro a paru à Bâle. C. M.

[177] *J. G. Füsslin*, malgré l'étude qu'il avait faite des documens, partageait cette opinion; voy. sa *Géographie*. t. III. préf. p. 36. *Leu*, article *Broun*, fixe comme certaine la date de sa mort au premier octobre 1375, et ajoute qu'il s'était démis de sa charge en 1361. Mais ces assertions sont réfutées par la *Charte* de 1361 que cite *Hess* dans son *Histoire de l'église de St-Pierre à Zurich*, p. 44; le prévôt Brouno Broun et son frère Herdégen, fils du bourgmestre, Albert fils d'Urich, leur tuteur et cousin ainsi que de leur frère, Eberhard Broun, chevalier, vendent à l'hôpital, pour 3,500 florins, les prairies de l'abbesse, auxquelles était attaché le patronage de Saint-Pierre. Ce fait est décisif; mais il rend en même temps probable

bourgmestre eût pu voir encore ses fils et sa femme bannis de Zurich et de toute la Confédération, pour d'horribles crimes[178].

Réding, au temps de la bataille de Morgarten, Erlach près de Laupen, sauvèrent chacun son peuple dans des heures décisives. Si la liberté générale se consolida, si l'héroïsme suisse brilla aux yeux de tous les états de l'Empire, si la ligue des quatre Waldstetten devint la base d'une confédération de huit cantons, sur laquelle se fonda dans les siècles suivans la constitution actuelle de la Suisse, on le doit aux entreprises de Rodolphe Broun. Rarement l'histoire nous montre la gloire de l'homme influent unie à la gloire de l'homme vertueux, et les plus grandes choses naissent de causes imprévues, afin que les nations apprennent que la balance de leur destinée n'est pas dans une main mortelle. Cette pensée enlève à la paresse dévotieuse la liberté et la victoire[179], aveugle les peuples barbares sur les causes de leur décadence[180], et inspire aux grands hommes et aux peuples intelligens[181] une vive présence d'esprit dans leurs conseils, et pour l'éxécution une confiance triomphante.

que le bourgmestre ne laissa pas ses affaires dans un état bien florissant, puisque ses héritiers durent vendre un joyau si précieux.

[178] Cette histoire est racontée au chapitre suivant.

[179] Les Protestans du seizième siècle en ont souvent fait l'expérience; c'est ainsi que Constance a perdu sa liberté impériale.

[180] Comme les Turcs.

[181] Tels que le roi David, Rome, Scipion l'Africain l'ancien, même Sylla et César.

CHAPITRE V.

HISTOIRE ET MŒURS DE LA SUISSE ET DES PAYS VOISINS, DURANT LA PAIX DE THORBERG.

Nature de l'alliance. — Gersau devient Suisse. — Situation des Waldstetten. — Crimes de la famille Broun. — La charte du Pfaffenbrief. — Rinkenberg et Brienz; l'Oberland en général. — Événemens de Zurich et de Berne; guerre de Bienne. — L'abbé de Saint-Gall; la Haute-Rhétie; la frontière italienne; le Valais. — Le Pays-de-Vaud; le Vicariat impérial de Savoie, Genève, Sion, Lausanne; constitution de Lausanne. — La maison de Neufchâtel. — L'évêque et la ville de Bâle. — Le grand tremblement de terre. — État des choses dans l'Autriche antérieure; le Tyrol; Schaffhouse. — La maison d'Autriche elle-même. — L'archiduc Rodolphe; Albert et Léopold. — Cervola. — Coucy (Entlibuch, Fraubrunnen). — Guerre de Kibourg (Héritage de Rodolphe de Nidau; conspiration à Soleure; troubles à Berne).

[1358 — 1385.]

Les trois Waldstetten, Schwytz, Uri et Unterwalden, dont l'alliance remonta aux temps antiques de leur commune origine, ou du moins s'est formée avant que les habitans apprissent à écrire leurs pensées et à conserver leurs chartes; véritable vieille Suisse, où se trouve le Grütli, qui combattit à Morgarten et donna son alliance perpétuelle aux autres cantons, ces

Waldstetten seules [1] ont formé une confédération avec tous : avec Lucerne, qu'elles sauvèrent de l'oppression; avec Berne, qu'elles secoururent volontairement dans un péril extrême; avec Zurich, dont elles prirent en main la cause abandonnée; avec Zoug et Glaris, qu'elles conquirent afin que les habitans de ces deux pays devinssent à jamais des hommes libres et leurs amis. Il n'y avait aucune alliance entre les Glaronnais et Lucerne, aucun pacte immédiat entre Berne, Lucerne et Zurich; nulle obligation ne liait les Bernois à Glaris ni à Zoug; les trois Waldstetten furent et demeurèrent la pierre angulaire de l'édifice. L'âme de toute l'alliance était la liberté; ce n'est que pour la défendre que la Confédération Suisse a formé jusqu'à nos jours une puissance unique; dans chaque canton, la suprême autorité pouvait tout ce que lui attribuait la constitution; chaque citoyen, chaque paysan, ce que lui permettaient les traditions des aïeux et les lois de la nature.

Les hommes d'Uri, de Schwyz et d'Unterwalden, ainsi que leurs confédérés de Lucerne, admirent dans leur alliance éternelle une commune de bergers, riveraine de leur lac, et nommée Gersau. De toute antiquité les habitans de Gersau faisaient paître leurs troupeaux dans les pâturages du couvent de Mouri [2], sur le Rigi, montagne élevée, mais accessible. Quand elle était couverte de neige, la plupart de ces bergers descendaient sur les bords du lac des Waldstetten, habiter des cabanes de bois qu'ils avaient bâties près

[1] *L'acte d'alliance de* 1359 les appelle co-paroissiens, parce que, demeurant dans les montagnes, plus disséminés encore qu'aujourd'hui, l'église était leur principal centre de réunion.

[2] *Acta Murensia* dans Herrg.

de l'église de Saint-Marcel, sur le peu de terre amenée par les pluies du haut de la montagne. Ils furent donnés en gage par la maison de Habsbourg[3] aux barons de Ramstein, puis ils passèrent sous les gentilshommes de Moos, citoyens d'Uri. Prenant soin de leurs troupeaux, ils parvinrent enfin à une aisance suffisante; et pour en jouir avec sécurité, ils conclurent cette alliance[4].

Wæggis, lieu situé sur la même rive du lac des Waldstetten, mais dans une contrée plus douce, dépendait fort anciennement déjà, comme Gersau, d'un couvent, l'abbaye de Pfævers, et avait été, non sans danger de la part du roi Albert[5], hypothéqué aux barons de Ramstein, et par ceux-ci aux seigneurs de Hertenstein à Lucerne; l'alliance des Waldstetten

[3] Elle possédait l'avouerie de Mouri et une métairie particulière à Gersau. Celle-ci payait un impôt annuel de treize livres; outre cela, le seigneur percevait des contributions en chèvres, en caillebotte, en agneaux, en peaux de chèvres, en toile grise et en poissons. *Urbarium.*

[4] « Les honorables gens nos bons voisins, les paroissiens communément de Gersowe et Wæggis; les modestes et sages gens, les conseils et bourgeois communément de Lucerne » apposèrent leur sceau, Wæggis n'en possédant point.

[5] *Guler*, historien très-soigneux dans ses investigations, rapporte que Conrad de Rauchenberg, abbé de Pfævers (de 1282 à 1319) fut obligé de céder au roi Albert les biens et les droits que l'abbaye possédait à Wæggis; *Confirmation papale* 1115. *Leu* aussi raconte comment le roi obtint cela par la force ouverte. Il y a une lacune dans l'*Urbarium*. Il me semble que M. *de Balthasar*, cet habile investigateur de notre histoire, a raison de ne pas mentionner la domination de Habsbourg dans son patriotique livre des *Choses mémorables de Lucerne*, VII[e] partie, p. 240; elle n'eut probablement plus de consistance après la mort du roi; à cette époque tout changea dans ce pays. Nous voyons que comme les seigneurs de Ramstein tenaient de l'abbaye le fief masculin de cette seigneurie, l'abbé Herrmann en donna à titre de fief, en 1337, une part, probablement l'usufruit, « au pieux homme de Hartistein. »

avec Gersau comprenait aussi Wæggis. Mais Wæggis fut vendu par ses propriétaires à la ville de Lucerne[6]. A cette époque, des hommes qui aimaient la liberté pouvaient facilement s'affranchir, à prix d'argent, des mains d'un seigneur, mais jamais de la domination d'une ville.

Les habitans de Gersau, avertis par l'exemple de Wæggis, et désirant ne pas devenir serfs de leurs voisins, économisèrent avec un soin extrême le produit de leurs troupeaux[7], épièrent une occasion, et après dix années, ayant amassé plus que n'exigeait leur vie retirée et uniforme, chacun prit sur l'argent que ses pères laborieux avaient lentement épargné, et ils achetèrent des gentilshommes Pierre et Jean de Moos, et de leur sœur Agnès (leur père, avoyer à Lucerne, périt plus tard à Sempach), la haute et la basse justice, les cens et les dîmes[8]. L'alliance perpétuelle ayant été aussi fidèlement observée à l'égard de Gersau que de Berne, ils jouissent depuis quatre siècles d'une liberté illimitée et d'une démocratie que rien n'a altérée[9]. La commune qui, à peine alors composée de vingt maisons, s'est élevée à une population mâle de quatre cent cinquante individus, nomme un landammann et neuf juges, dont chacun s'adjoint un ou

[6] *Acte de vente d'Immer de Ramstein*, chanoine de Bâle, qui vendit à Lucerne, en 1380; il reçut 70 bons florins. *Acte de vente de l'écuyer Ulrick de Hertenstein à Lucerne*, *cod.* 400 florins d'or; il est vrai que Vitznau, Wyl et Husen étaient compris dans la vente.

[7] Voy. au chap. VII, l'exemple de Frutigen.

[8] 1390. Ils m'ont fait voir, soigneusement conservées, toutes les chartes de leurs franchises.

[9] L'exemple des Waldstetten fait mieux voir que beaucoup d'autres que les jugemens généraux sur certaines formes de gouvernement doivent être modifiés d'après les circonstances locales.

deux assesseurs dans les affaires importantes. Sans souvenir d'un joug passé, sans crainte d'un joug à venir, ils paissent leur bétail, ils cultivent le sol, et ils ont admis chez eux quelque industrie; ainsi les habitans de Gersau vivent de leur travail modéré au sein des plaisirs de la nature, libres, exempts d'alarmes, sans être enviés de personne, mais dignes d'envie.

Sur la rive opposée, au pied du Fracmont, se voit Hergiswyl, ancienne propriété des sires de Littau, gentilshommes argoviens. Les habitans ayant fait peu à peu des économies, achetèrent toute l'autorité et les droits de leurs seigneurs, et s'unirent par un lien indissoluble au Bas-Unterwalden, dont ils formèrent un district[10].

Alpnach, propriété des barons de Wollhausen, était situé au fond d'une baie. En présence d'un tribunal assemblé sur la voie publique, devant le château, les habitans d'Alpnach acquirent en faveur de leur village, pour le prix de trois cents livres, tous les droits seigneuriaux de Marguerite de Strasberg, leur dame héréditaire[11], et ils forment encore aujourd'hui une grande paroisse[12] de libres habitans du Haut-Unterwalden. Ainsi s'unirent beaucoup de petites confédérations, pour trouver dans leur union de la force contre l'injustice d'hommes violens.

Les plus notables habitans d'Uri étaient ceux qui tenaient en fief les serfs et les biens donnés au couvent

[10] Le Bas-Unterwalden est divisé en districts (« Uertenen, » vieux mot suisse). Le rachat eut lieu en 1378; voy. *J.-G. Füsslin, Géogr.* t. 1, p. 370. L'*Urbarium* autrichien mentionne aussi un « Fluhaker à Hergeswyl. »

[11] *Ch.* 1368. *Tschudi.*

[12] Le Haut-Unterwalden est divisé en paroisses.

de Wettingen par ses fondateurs : au printemps et en automne[13], les avoués du couvent tenaient leurs assises. La valeur des sommes dont on était convenu autrefois ayant diminué par le changement du pied monétaire[14], tandis que le prix des repas usités avait augmenté[15], et comme d'ailleurs la multiplication des affaires publiques nécessitait de plus fréquentes réunions chez les magistrats[16], il arriva, sous l'abbé Albert de Mengen, que les habitans du pays se rachetèrent pour une grande somme d'argent[17] de ces obligations et de ces servitudes. Depuis ce jour, ils forment avec Uri une seule commune indivise. L'abbesse de Séckingen percevait si régulièrement ses revenus du pays de Glaris, qu'elle renonça bientôt aux cautions qu'elle avait exigées, après que ce pays fut entré dans la Confédération[18]; le bon ordre qui

[13] « Placita, » plaids d'automne et de mai. *Ch. du couvent.* 1362. *Tschudi.*

[14] Le couvent demandait des « Stæbler », monnaie mise en circulation dans ce siècle et dans le diocèse de Constance, et dont le nom dérivait de la crosse (« Stab ») épiscopale. Les habitans d'Uri donnèrent des « rappes de Colmar » « antiquam monetam, quorum duo tantum valebant unum den. usualis monetæ Stæbler. » *Ibid.*

[15] « Propinæ, quarum expensæ se extenderunt ad 30 sol. annuatim, secundum statum temporis. » *Ibid.* Les repas, à l'occasion du paiement des cens, sont en usage dans le pays.

[16] « Minister provincialis (landammann) sæpe facit convocationem ad habitationes eorum » (des fonctionnaires du couvent, quand il y avait lieu à faire une convention avec les gens du couvent au sujet d'un impôt ou d'un service). *Ibid.*

[17] 8448 florins, preuve suffisante, comme le remarque *Tschudi*, que par la *charte* précédemment mentionnée, où il n'évalue le produit net qu'à 50 florins, l'abbé Albert ne voulut qu'excuser la vente aux yeux du visiteur et des autres supérieurs du couvent ou à ceux de la postérité. Uri devait savoir combien ces droits valaient en sus.

[18] *Ch. de l'abbesse Marguerite Grünenberg*, 1371. *Tschudi.* Les témoins étaient au nombre de 42.

régnait dans chaque journée[19] ou district rendait tout facile[20]. Mais l'abbesse dut promettre d'instituer en personne tous les quatre ans, ou par des envoyés, en cas d'urgence réelle[21], douze notables habitans de Glaris, pour rendre la justice d'après la coutume du pays et les traditions des pères, sans quoi les Glaronnais ne lui payaient pas ses revenus, mais les versaient dans la bourse publique. Les ducs[22] conférent le gouvernement de ce pays[23] à Godefroi Muller, chevalier zuricois[24]. Les Confédérés, par leur justice, se firent un ami de son successeur dans le gouvernement de Glaris[25], Egloff, chevalier de la maison d'Ems. Arrêté à Schwyz pour une dette, dont le landammann Stælzing réclamait le paiement, il ne fut relâché qu'après avoir déposé mille florins; mais les habitans du pays lui réstituèrent cette somme, dès qu'il fut prouvé que le landammann avait agi injustement à l'égard de cet étranger[26]. A Uri, le dernier

[19] Très-ancienne division du pays de Glaris.

[20] *Convention de l'abbesse et des habitans*, 1372, art. 8. La *ch.* est dans *Tschudi.*

[21] L'abbesse dut déclarer par écrit, sur sa fidélité et son honneur, que la négociation était loyale. *Ibid.* Art. 3.

[22] Il donna sa pension au bourgmestre. *Ch.* n. 174 du chap. précédent. La garde du château de Rapperschwyl lui était confiée. *Ch.* 1359.

[23] *Ch. qui étend les droits attachés à ce gouvernement.* 1360.

[24] Sa maison était située là où est maintenant l'hôtel de l'Épée; voy. *Tschudi*, 1343. Les saisons, précédemment placées sur la tour de Manesse, furent transportées sur cette habitation. Ses frères s'appelaient Jacques et Henri; leur père, Godefroi. *Ch.* 1346. Il recevait 140 florins de paie annuelle, *Almanach helvét.* 1780.

[25] *Ch. de l'abbesse Agnès de Willenberg à Schennis.* 1367. Elle promet deux muids de vin à chacune des religieuses à qui l'on en devait.

[26] *Tschudi* 1367.

Attinghausen[27] fut enterré avec casque et bouclier ; hormis ce sujet d'affliction, les Waldstetten se réjouissaient de leur prospérité croissante. Elles ne supportaient ni ne voulaient exercer de domination personnelle; cette disposition se révéla dans deux occurrences.

Brouno Broun, prieur du grand chapitre de Zurich, et son frère Herdégen Broun, fils du bourgmestre, haïssaient l'avoyer Gundoldingen de Lucerne. Celui-ci, homme de cœur, se rendant à cheval à Zurich avec un de ses amis, Jean in der Aue, pour l'antique fête d'une dédicace d'église[28], fut assailli, non loin de la ville, renversé et fait prisonnier[29] par dix cavaliers, amis du prieur[30]. Telles étaient les mœurs du temps[31].

[27] *Marguerite* d'Erlach, épouse de *Rudenz*, vend sa part au péage de Flüelen, qu'elle tenait par héritage de la maison d'Attinghausen, 1377. *Tschudi.*

[28] Il se tenait en même temps une foire.

[29] Un des principaux complices du prieur dans toutes les affaires fut Werner Giel de Liebenberg. *Bourgmestre, Conseils et Bourgeois*, 1370. De tous les autres, nous ne nommons que Herdégen Broun, son frère, et Albert, « serviteur du prieuré. » *Déclaration de l'avoyer.*

[30] Le 14 septembre 1370. *Tschudi* et *Hottinger* (*Hist. eccl. helvét.*) sont ici tout-à-fait inexacts, par une raison qui m'a sans doute fait commettre à moi-même bien des inexactitudes, c'est que les chartes qui expliquent les faits n'ont été découvertes qu'après eux. Brouno Broun avait à Zurich une confidente nommée Epplin, qui, malgré les défenses, le visitait après qu'il eut été exilé; c'est pourquoi elle fut bannie de Zurich. *Registre municipal* 1371 et 1373. De même aussi la femme Radochsin, trop bien instruite des secrets de Jestetten. Voy. n. 36. *Registre munic.* 1372.

[31] Seize nobles bourgeois de Constance s'étant rendus à cheval de Constance à Zurich, deux ans auparavant, pour le carnaval, l'abbé Eberhard de Brandis de Reichenau les poursuivit avec ses frères, le prieur Mangold, qui de ses propres mains avait crevé les yeux à cinq pêcheurs de Constance, et Wölfli (le jeune Wolfhard), baron de Brandis, et avec 26 cavaliers; il les joignit dans la plaine de Bassersdorf et en transpersa cinq sur leurs chevaux; là périt son frère Wölfli. *Jean Schoop, Supplément à Rahn.* Mangold devint dans la suite évêque de Constance.

A la nouvelle de cette action, tous les bourgeois de Zurich sortirent de la ville à pied, à cheval, et cherchèrent, mais en vain, à délivrer l'avoyer. Le gouvernement de Zurich, ennuyé des affaires, dévoué au parti de Broun, ou craintif en sa présence, ne prit aucune mesure. Alors s'assemblèrent près de la grande église tous les citoyens âgés de plus de seize ans. Cette commune fit de telles menaces que l'avoyer fut remis en liberté; elle donna aux tribuns un pouvoir provisoire assuré dans toutes les affaires importantes où le bourgmestre et le conseil temporiseraient; elle statua que les décisions du Grand-Conseil ne pourraient être modifiées que par la commune assemblée près de la grande église, et non par le conseil quotidien. L'ancien système de gouvernement était ébranlé; par suite du changement des principes politiques, les conseillers, soit crainte ou ignorance, gouvernaient mal ou ne gouvernaient guère; alors grandit l'autorité du Conseil des Deux-Cents[32].

Cependant le prieur Brouno Broun, fier de sa puissance et de sa dignité, méprisa les décisions des bourgeois de Zurich. Alors les confédérés des Waldstetten, de Zoug et de Lucerne se réunirent avec les Zuricois et rédigèrent le *Pfaffenbrief*[33]. Ils convinrent « de dé» fendre leurs lois contre toute autorité ecclésiastique

[32] *Arrêté de la commune du* 15 septembre 1370. Plus tard, le tribun Henri Sigbot, par un ressentiment personnel, voulut supprimer cette lettre; il fut à cause de cela expulsé du conseil et déclaré indigne de jamais délibérer avec les Deux-Cents, ainsi que de témoigner dans les tribunaux, de la voix ou de la main, pour ou contre qui que ce soit. *Registre municipal*, 1377.

[33] *Charte des prêtres.* Lundi après Saint-Léger, au commencement d'octobre 1370. Cet acte a évidemment en vue l'affaire de Brouno Broun. Il est vraisemblable qu'à cette occasion l'on fit entendre d'autres plaintes, que concerne sans doute le reste des articles.

» ou temporelle, et contre tout pouvoir privé. Nobles et roturiers, prêtres et laïques, tous les sujets » de l'Autriche[24], durent s'obliger par un serment, » supérieur à tous leurs autres engagemens, de con- » tribuer à l'honneur et au profit de la Confédération, » tant qu'ils habiteraient la Suisse. Les Confédérés dé- » fendirent les violences personnelles, le recours à des » tribunaux étrangers, les démarches artificieuses pour » soumettre un procès à quelque personnage puissant. » Ils interdirent particulièrement au clergé les procès » canoniques au sujet d'affaires temporelles, et les ac- » tions juridiques intentées à des confédérés devant » d'autres que leurs juges naturels. Ils statuèrent qu'un » prêtre qui violerait cette ordonnance serait exclus » de la société humaine, et qu'on lui refuserait nour- » riture, vêtement, logement, hospitalité, relations » commerciales, protection des lois. Ils décrétèrent que » depuis le Pont-Écumeux[25] jusqu'à Zurich, les routes » de toutes les contrées de leur pays seraient ouvertes, » et sans danger pour tout le monde, et qu'on ne pour- » rait courir sus à personne, afin de l'arrêter pour det- » tes sans l'autorisation de son gouvernement. » Cette charte des prêtres, cette protestation des Suisses contre l'abus que le clergé faisait de son autorité pour irriter les esprits et jeter le trouble dans la république, résument dans sa simplicité et sa brièveté leur liberté et leur économie publique : la première consistait à rendre à tous égale et bonne justice, en sorte que bourgeois et paysans n'avaient à se tenir en garde

[24] Allusion sans doute aux relations des Brun avec l'Autriche.

[25] Dénomination pittoresque du pont du Diable, sous lequel se précipite l'écumeuse Reuss.

que contre la violation de la loi, et les juges contre son altération ; la seconde assurait à chacun la libre culture de ses terres, et protégeait les passages dans l'intérêt du commerce. En général, fidèles à l'ancienne constitution de la société humaine et à l'esprit de leurs éternelles alliances, ils se contentaient de jouir du peu que la nature demande et qu'elle fournit partout, et de leur ligue défensive contre les ennemis. La persistance dans l'antique modération et le perfectionnement des armes, tel est, dans les républiques intelligentes, le précis de la science du gouvernement.

Les Zuricois bannirent de leur ville le prieur Brouno Broun avec ses complices, et décidèrent, s'il violait le ban, de le juger comme un coupable.

L'année après cet événement (1371), Eberhard Broun, chevalier et conseiller de la ville de Zurich, noya traîtreusement dans le lac, par le conseil et en présence de sa mère, dont deux valets et deux demoiselles l'aidèrent, le jeune gentilhomme Jean am Stæg d'Uri, neveu de cette dame, avec lequel il était en dispute au sujet d'un héritage. Le gouvernement de la ville garda le silence, soit partialité, soit crainte, soit parce que l'excès du mal devient parfois une source du bien. Mais les hommes d'Uri ne restèrent pas dans la même inaction : ils tinrent une diète pour juger ce crime capital, avec l'antique solennité, en plein air ; là, devant un grand concours de peuple, après l'audition des témoins et mûre délibération, Eberhard Broun, sa mère et tous les complices de son forfait, furent à jamais bannis du territoire d'Uri, des pays et des villes de toute la Confédération Suisse, comme meurtriers et sous peine de la vie. Godefroi Muller, bailli impérial, ayant exhorté à plusieurs reprises le

gouvernement de Zurich, celui-ci fit une enquête au bout de trois mois; il se trouva que les biens et la vie des coupables étaient dévolus à l'Empire romain [36]. Ainsi tomba la prospérité de la famille de Rodolphe Broun.

Dans toutes les Hautes-Alpes, depuis le Saint-Gothard jusqu'à Gruyère, vivait l'amour de la liberté, d'autant plus illimité que beaucoup de ces peuplades se croient [37] issues de la race des anciens Suisses, qui, libres, vinrent du Nord dans ce pays, où, riches en nourriture saine et sous une domination fort douce [38], ils habitaient derrière des montagnes presque inaccessibles. Les habitans du Gessenay profitèrent avidement de l'embarras de leurs seigneurs, les comtes de Gruyère, et achetèrent une liberté presque absolue [39]. La commune de Saint-Étienne ne remplissait qu'à contre-cœur ses obligations envers le sire de Tüdingen [40]. Antoine de Thurn n'exerçait pas davantage sur Frutigen un pou-

[36] *Tschudi*. 1371. *Lettre de Muller*, dans laquelle il déclare que la ville n'a fait que ce qu'elle devait faire d'après la sommation et le droit. Les Broun, détestés qu'ils étaient de la commune (voy. n. 32), ne pouvaient être si redoutables que par un appui étranger. Henri de Heidek à Wagenberg «et son valet,» Henri de Trostberg, Jean d'Eppenstein, Herrmann de Höwenstein, trois à cause du seigneur de Jestetten et encore quatre autres quittèrent Zurich, par amour pour eux. Les Blumenberg et les Reischach avaient aussi embrassé le parti du prieur. *Chartes*.

[37] Cette tradition est surtout répandue dans l'Oberhasli; ailleurs aussi il en existe des traces.

[38] Originairement la plupart de ces hautes vallées faisaient partie du territoire de l'Empire.

[39] La tradition de 1259; les lettres de 1312 et de 1341 ont été citées ci-dessus; nous en citerons d'autres.

[40] Dans le Haut-Sibenthal. *Sentence du Conseil, du Conseil secret et des bannerets de Berne*, dans l'affaire de Jacques de Tüdingen avec la commune de Saint-Étienne, dans le Schlegelholz. 1376, mars.

voir sans frein [41]. Grindelwald, Lauterbrunnen, tout le pays derrière l'abbaye d'Interlachen n'obéissait au prévôt que par contrainte [42]. Mais ceux de Brienz et leurs voisins de l'Oberhasli jusqu'aux frontières d'Unterwalden résistaient avec encore plus de fermeté au bailli de Rinkenberg.

Son pouvoir était odieux au pays depuis que Jean de Rinkenberg, grâce à la faveur de l'empereur Louis, avait soumis à son autorité des biens impériaux vendus en pleine et entière propriété [43]. Les seigneurs de Hunwyl et de Waltersberg, possesseurs de châteaux héréditaires dans Unterwalden, mus par un ressentiment contre Philippe, fils de Jean de Rinkenberg, exhortèrent ses sujets à s'affranchir, promettant de leur envoyer du secours d'Unterwalden. Les habitans de Brienz députèrent leurs magistrats vers la landsgemeinde de ce canton; ils furent admis en qualité de voisins, grâce à leurs patrons; ils dirent à l'assemblée: « Peuple juste et vaillant, qui n'avez pas supporté le bailli de Landenberg, nous, vos bons voisins » opprimés, nous nous plaignons à vous de l'orgueilleuse injustice du bailli de Rinkenberg; nous prions

[41] Voy. ci-après et chap. VII.

[42] *Accord des gens de l'abbaye avec celle-ci*, 1350.

[43] Les seigneurs de Rinkenberg, père et fils, reçurent en 1335 l'investiture de domaines impériaux situés en Bourgogne. Cette investiture peut avoir donné lieu à bien des querelles, lorsque le fils tenta de la faire valoir plus efficacement, peut-être après la mort de l'Empereur. Il ne faut pas perdre de vue, dans cette occasion, que si les habitans de Brienz avaient réussi dans leur entreprise, les historiens, loin de les blâmer comme des rebelles, les auraient vantés comme de nobles amis de la liberté. Cependant, vu le caractère de l'époque, la sentence définitive des Confédérés rend fort vraisemblable, ou que leur droit n'était pas évident, ou que le dernier acte arbitraire le leur avait ôté.

» les hommes libres d'Unterwalden de nous aider » comme leurs pères se sont aidés eux-mêmes contre » l'arrogance étrangère; les habitans de Brienz vous » secourront à leur tour en toute occasion, et vivront » avec vous, en deçà et au-delà du Brünig, comme un » seul peuple. Nous vous demandons de nous accorder » la combourgeoisie. » Les vieillards les plus considérés du pays d'Unterwalden se levèrent devant le peuple, et dirent : « Que les gens du seigneur de Rinkenberg, » bourgeois de Berne, devaient l'accuser devant ses su- » périeurs à Berne; que, pour eux, ils ne voulaient pas » soustraire des sujets à leur seigneur, et surtout à » un citoyen bernois. » Mais les jeunes gens et la multitude avaient été gagnés par d'habiles représentations; ainsi l'on décida à une faible majorité d'envoyer des commissaires au-delà du Brünig, afin de recevoir des habitans de Brienz le serment de combourgeoisie [44].

Les Bernois défendaient tour-à-tour les droits du seigneur, quand il était leur combourgeois [45], et les libertés du peuple dans les vallées dont les seigneurs leur étaient odieux [46]. Lorsqu'il n'y avait rien à espérer de Berne, qu'on était éloigné des Waldstetten ou qu'on cherchait un contre-poids à une puissance prépondérante, on trouvait chez les habitans de Thoune combourgeoisie [47] et faveur. Si cette dernière ville avait

[44] 1354, selon *Tschudi*, dont la chronologie s'accorde le mieux avec les chartes qu'on possède; selon d'autres, en 1353 et même en 1351.

[45] Comme ici et dans les occasions mentionnées aux n. 40 et 42.

[46] Comme dans l'Oberhasli, en 1334, probablement à Frutigen et sans aucun doute, plus tard, au Gessenay. Il est possible que les Bernois se soient toujours prononcé pour la cause juste; en ce cas, ils eurent le bonheur, merveilleusement rare, de voir toujours l'impartiale justice parfaitement d'accord avec leur intérêt.

[47] 1349 ; *Droit de combourgeoisie entre les gens de l'abbaye d'Inter-*

été gouvernée avec sagesse et fermeté par de grands citoyens, ou si les nobles avaient opposé aux progrès menaçans de la puissance de Berne une habile politique, Thoune aurait pu devenir la capitale de toutes les hautes vallées.

La ville de Berne écrivit au pays d'Unterwalden; car les habitans de Brienz refusaient au bailli de Rinkenberg les services auxquels ils étaient obligés, peut-être dans la fausse idée que tout seigneur est un tyran, et qu'il n'y a de constitution libre que dans un pays sans maître; des chefs rusés séduisent sans peine un peuple innocent par des paroles qui semblent loyales. A Unterwalden, les ennemis du bailli de Rinkenberg demandèrent « si la landsgemeinde n'avait pas » eu de tout temps la liberté de recevoir des alliés, » et si, dans l'alliance perpétuelle, tous les anciens » droits n'étaient pas réservés. » Ils obtinrent par là, mais seulement à une majorité de cinq voix, que, pour maintenir l'alliance avec Brienz, on proposât aux Bernois de recourir à la justice (1356). Hunwyl et Waltersberg trompèrent la landsgemeinde : un pareil engagement avec un peuple étranger est une alliance; or toutes les alliances subséquentes sont subordonnées à la Confédération perpétuelle, par laquelle chaque confédéré s'engage à respecter les droits et la souveraineté des autres. Mais souvent les peuples, croyant

lachen et Thoune pour 40 livres fenning de contributions des bourgeois externes et 5 livres de taille ou impôt des bourgeois; en cas de guerre, excepté contre Berne, ils devaient envoyer trente hommes pour renforcer la garnison de la ville. 1367; *Droit de combourgeoisie* entre les *barons* Thüring de Brandis, le jeune, *chevalier, noble* Wolfhard de Brandis et Thoune; la ville leur promet protection; chacun d'eux paie près de 60 livres de contributions comme bourgeois externe. *Tschudi*, ci-dessous, à l'an 1381.

se gouverner eux-mêmes; sont dominés par des chefs de parti esclaves de leurs passions et capables de tout mal : la résistance qui les aigrit ou la faiblesse qui les encourage conduisent les meilleures confédérations au bord du précipice. Les Bernois prévinrent ce malheur avec une grande sagesse. Ils déclinèrent le recours à la justice; d'après l'alliance perpétuelle, le bailli de Rinkenberg devait choisir le sur-arbitre parmi seize Unterwaldiens : par l'influence de ses ennemis ces seize auraient été choisis dans le nombre de leurs partisans. Toutefois les Bernois ne recoururent pas aux armes : des confédérés doivent se pardonner beaucoup de choses; le plus fort cède avec le moins de danger. Ils réclamèrent la médiation d'Uri et de Schwyz, et prirent patience durant quinze ans, en attendant que le temps affaiblît la haine ou la puissance de Waltersberg et de Hunwyl.

Après une modération si longue, ils firent preuve de résolution (1371). Ils adressèrent le message suivant à Schwyz et à Uri : « La ville de Berne, conformément à ses devoirs envers un de ses bourgeois, veut » ramener sans plus de délai les sujets insurgés du sire » Pierre de Rinkenberg à l'obéissance par la force des » armes; elle prie ses confédérés d'Uri et de Schwyz » d'empêcher les Unterwaldiens de secourir des rebelles » contre des membres de l'alliance perpétuelle; cette » assistance lui ferait de la peine, le châtiment des habitans de Brienz étant résolu. » Aussitôt Schwyz et Uri convoquèrent Zurich et Lucerne pour une diète; celle-ci envoya des députés à la landsgemeinde d'Unterwalden pour l'exhorter de la manière la plus pressante, et avec toute l'autorité des alliances éternelles, à ne pas soustraire au bailli de Rinkenberg le peuple

soumis à sa domination, mais à faire ce que les Bernois, leurs confédérés à tous, attendaient depuis si long-temps et avec tant de patience. Le peuple écouta ces paroles avec beaucoup d'attention. Jean de Waltersberg était alors landammann, et Henri de Hunwyl, encore plein d'un ressentiment héréditaire, se trouvait à la tête d'un parti nombreux. La résolution suivante fut prise à la pluralité des voix : « Les Unterwaldiens, « en bons confédérés, maintiennent leur alliance avec » Berne et annullent la combourgeoisie de Brienz ; » mais ils prient que les habitans de Brienz ne soient » pas punis pour l'avoir contractée. »

Dès ce jour, toute punition d'un habitant de Brienz fut calomnieusement dépeinte par les chefs du parti comme un acte de vengeance au sujet de la combourgeoisie. Walther de Hunwyl, Jean de Waltersberg le jeune, et Walther de Tettikon, écuyer, représentèrent aux Unterwaldiens « que ce peuple infortuné » avait été livré par eux, ses amis, investis de toute sa » confiance, au pouvoir de son tyran, qui maintenant » se riait d'Unterwalden. » Ces insinuations et les plaintes des habitans de Brienz, confirmées par ceux de Thoune, remplirent les âmes de repentir, de colère et de pitié ; alors le renouvellement de la combourgeoisie fut proposé et accepté (1381). Pierre de Rinkenberg, homme au cœur bienveillant, et plein de confiance dans l'empire que l'équité exerce sur tous les esprits, s'imagina que le mieux serait de donner lui-même à Unterwalden toutes les explications ; il passa le Brünig et commença de haranguer la landsgemeinde. Tout-à-coup ses ennemis excitèrent un grand tumulte, tel qu'il se fait dans une assemblée du peuple, où tous parlent ensemble à haute voix et mêlent les cris aux

gestes menaçans. Le baron s'estima heureux de rentrer dans Rinkenberg, après avoir prêté lui-même le serment de combourgeoisie. Dès-lors, personne ne s'acquitta plus de ses obligations envers lui, ni ne lui paya plus de redevances. Mais les Bernois domptèrent la rébellion des habitans de Brienz par le fer et le feu, et les forcèrent de renoncer à la combourgeoisie d'Unterwalden.

Peu après, le baron, sortant un matin de son château pour pêcher dans un beau lac[48] du voisinage, fut assailli et conduit prisonnier dans le pays d'Unterwalden. Son fils Jean fut chassé; le château, pris, puis livré au pillage et aux flammes; Brienz, occupé. Ces excès furent commis par Hunwyl et Waltersberg sans l'ordre de leur peuple. Les Bernois vinrent aussitôt par eau et par terre avec toutes leurs forces. Ayant débarqué et battu sans peine la paysannerie[49], ils emmenèrent les plus audacieux, dispersèrent les autres et s'emparèrent de toute la contrée; des Unterwaldiens blessés furent aussi réduits à prendre la fuite. De pareilles expéditions conviennent aux chefs d'un grand territoire; l'apparence de la timidité encouragerait les exigences des rebelles. Hunwyl et Waltersberg engagèrent les Unterwaldiens à requérir les Confédérés; ceux-ci s'assemblèrent pour une diète.

Une confédération composée de peuplades qui se laissent entraîner par des chefs de partis est aisément exposée au plus extrême péril. Pour éviter ce danger, comme l'influence des chefs de partis est de tous les

[48] Le Faulensée, extraordinairement profond et très-poissonneux, est sur la hauteur, non loin du château.

[49] *Bauersame*, expression vieillie depuis peu et qui désigne des communautés villageoises disséminées.

temps et inévitable, tous les cantons de la Suisse devraient statuer par une loi que quiconque exciterait son gouvernement à faire la guerre aux Confédérés, avant que la triste nécessité en eût été reconnue par les quatre cinquièmes du grand et du petit Conseil de son canton, serait mis à mort sans autre forme de procès [50].

A la diète des Confédérés, se présenta de la part de Berne l'avoyer Ulrich de Bubenberg, les invitant à déclarer comme juges, si des bourgeois de Berne n'avaient pas été attaqués et molestés dans leurs corps et leurs biens. Berthold de Zuben et Jean Spielmann, landammanns et députés d'Unterwalden, ayant promis soumission à la sentence fédérale, celle-ci fut prononcée en ces termes : « que Pierre de Rinkenberg soit » sur-le-champ mis en liberté et qu'on lui restitue » tout ce qu'il a perdu ; que les Unterwaldiens renon- » cent immédiatement et pour toujours à cette com- » bourgeoisie, et ne fassent plus d'alliance avec des » gens qui appartiennent à la ville ou aux bourgeois de » Berne, à titre d'hypothèque, de fief ou de propriété ; » que les habitans de Brienz obéissent à leur seigneur » et lui paient, sans déduction, les redevances non- » seulement des années à venir, mais aussi des années » précédentes. » La multitude à Unterwalden attendait impatiemment mais avec confiance le jugement des Confédérés : lorsqu'elle apprit que les trois gentilshommes l'avaient entraînée à une action injuste, sa colère s'enflamma. Le peuple du Haut et du Bas-Unterwalden se réunit en foule, de tous les districts et de

[50] Si la guerre fut évitée alors, c'est que les mœurs rendaient inutiles de pareilles lois.

toutes les paroisses, au centre du pays, sur la place de Wieserlen, destinée aux assemblées générales, et là les Unterwaldiens adoptèrent la loi ainsi conçue : « Jean » de Waltersberg, Walther de Hunwyl et Walther de » Tettikon ont plongé le pays dans la honte et l'igno- » minie ; en conséquence, eux et leurs descendans[52], à » perpétuité, sont exclus de tous emplois, tribunaux et » conseils, et déclarés incapables d'y rentrer. Si quel- » qu'un tente de révoquer ou de diminuer leur puni- » tion, tous ses biens seront confisqués ; lui-même, » déchu de son honneur et de ses droits, cessera d'être » reconnu pour un citoyen d'Unterwalden. » L'in- justice leur paraissait un opprobre ; les Waldstetten n'exerçaient ni ne souffraient aucune autorité arbi- traire.

Chez les Zuricois, après les guerres accablantes et les négociations plus dangereuses encore sous le bourg- mestre Broun, régnait, au temps de son successeur Roger Manesse, cet esprit qui devrait toujours animer des villes libres. Ils profitèrent si bien des vues par- ticulières et des penchans de l'empereur Charles IV, qu'il leur confirma par une charte l'antique souve- raineté du lac jusqu'à Hürden, vis-à-vis de Rapper- schwyl[53]. Il ratifia également le droit de se lier par des traités de combourgeoisie avec les seigneurs du voisinage[54]. Il permit aux Zuricois de louer des fiefs impériaux à trois milles à la ronde[55] ; non-seulement

[52] La haine se perpétua.

[53] 1362. *Charte :* « Ils peuvent posséder, aliéner, occuper le lac de Zurich du saint Empire romain, comme ont fait leurs pères. »

[54] 1362. *Ch.* donnée à Lauffen, dans le pays de Salzbourg.

[55] 1365 à Berne. Sont exceptés les fiefs des princes, comtes et barons.

il attribua au prieur la justice criminelle dans ses villages, mais il institua dans Zurich un tribunal provincial ou cour impériale [56], comme les précédens Empereurs en avaient établi avec des juridictions fort étendues dans un petit nombre de villes, qui en avaient retiré des avantages considérables.

Rodolphe, seigneur d'Arbourg, et après lui tout autre seigneur nommé juge aulique par les Empereurs, présidèrent ce tribunal composé des seigneurs de l'ordre des chevaliers et de douze bourgeois désignés par la ville pour six mois [57]. Ils prononçaient à la pluralité des voix le bannissement et le ban de l'Empire contre les brigands, les assassins, les incendiaires et les séditieux; deux juges tenaient le protocole du ban; ce même tribunal pouvait rappeler les bannis de son ressort [58]. Il avait aussi droit de vie et de mort [59]; auparavant le bourgmestre déférait, au nom de la commune, les causes capitales au bailli impérial [60]. Zurich parut aux empereurs romains et aux empereurs allemands, maîtres de l'Italie, un centre naturel pour administrer les impôts et la justice des pays voisins [61] : toutefois cette cour impériale ar-

[56] 1363. *Franchise du prieur* à Fluntern, Rieden, Rüschlikon et Rüve...; l'empereur Wenceslas y ajouta Meisa, l'empereur Ruprecht Schwamedingen. *Hottinger, H. Ecc.* h. a. Sur le tribunal provincial, *Ch. de Lauffen*, 1362 ; *Tschudi*.

[57] Il existe sur ces formes une *ch. de* 1383 dans la bibliothèque de la chancellerie de la ville. La ville donnait aux bourgeois, pour chaque jour d'audience, un pot (deux bouteilles) du meilleur vin.

[58] Un seigneur payait pour ce rappel dix marcs; un gentilhomme, cinq; un bourgeois, trois; un paysan, un. *Ibid.*

[59] *Charte de Wenceslas*, Heidelberg. Saint-Jacques, 1384. *Tschudi.*

[60] *Ch.* 1374, lorsque Schikli fut condamné devant le sous-bailli impérial, Jean Oelzapf, à avoir la tête tranchée.

[61] On connaît le « tessaracostalogion » que Hagenbuch a déchiffré

riva trop tard pour établir solidement et pour étendre sa considération ; les gouvernemens suisses et ceux des villes circonvoisines étaient déjà trop indépendans, grâce aux franchises accordées par les précédens Empereurs [62].

Les Zuricois achetèrent du chevalier Godefroi Muller [63] des fiefs impériaux dans leurs environs, avec l'argent de la commune et les contributions volontaires de tous les bourgeois [64]; ils acquirent aussi des hypothèques sur lesquelles la maison d'Autriche emprunta de l'argent [65]. Telle fut la manière irréprochable dont ils posèrent le fondement de leur puissance territoriale.

Se conformant aux habitudes de leurs pères, ils se fortifièrent par des traités de combourgeoisie. Diethelm Blaarer, bailli d'Iberg, conclut avec eux un semblable traité [66], parce que, bien qu'il eût offensé

dans une inscription; *Otton de Frisingue* rapporte que les Empereurs citaient les Milanais à Zurich.

[62] On ignore l'année ou ce tribunal fut supprimé; mais il n'existait probablement plus en 1400; la juridiction criminelle fut alors confiée au gouvernement de la ville.

[63] Trichtenhausen, Stadelhofen et Zollikon, en 1358, pour 400 marcs, 16,500 livres de notre monnaie. *Mémorial de l'administration de la commune de Zurich*, 1801. En 1388, ils acquirent le bailliage de Küssnacht et de Goldbach. *Tschudi*. Les Empereurs confirmèrent ces diverses acquisitions.

[64] *Charte* 1384 à l'occasion du dernier achat que nous venons de mentionner. Tout le monde contribua, sans excepter les religieuses de l'Oetenbach et d'autres. Les paysans et les serfs n'ont jamais pris part à ces sortes de contributions.

[65] Le bailliage de Höngg, tel que Jean de Séon le céda au couvent de Wettingen, 1384 (*Tschudi*); le bailliage de Thalwyl, acquis du chevalier Nicolas de Bebenheim, à qui l'Autriche l'avait hypothéqué. 1385, *Ib.*

[66] 1363; il donnait annuellement dix florins de poids.

leur ville, il avait obtenu justice chez les Zuricois contre des bourgeois d'anciennes familles [67]. Ils invitèrent leurs confédérés de Lucerne à un jour d'audience, pour protéger le chevalier Godefroi de Hünenberg [68], dont l'alliance avec Zurich empêchait le mal que le château autrichien de Saint-André, près de Cham, pouvait faire au pays. Il est remarquable que Hünenberg prit envers les Zuricois l'engagement écrit, « que si les gouvernemens autrichiens l'obligeaient par » leurs sommations de renoncer à la combourgeoisie de » Zurich, il la renouvellerait quinze jours après [69]. » Deux frères del Monte, lombards, payérent ce droit de bourgeoisie mille florins, tant ils espéraient d'avantages commerciaux et de sûreté des deux côtés des Alpes [70], protégés qu'ils seraient par les députés, par les lettres de Zurich et par la considération de sa bannière [71]. Le gentilhomme de Schönenwerd demeura bourgeois de cette ville, parce que le château de ses pères lui avait été rendu (1371). Dans les

[67] Kraft Biber et Jacob Wengi lui retirent ses biens meubles; il fit prisonnier le greffier de Zurich; l'archevêque de Magdebourg interposa sa médiation; le procès de Blaarer concernait un bien de son épouse Élisabeth, à qui sa maison fut redevable de la propriété de Wartensée. *Ch.* 1362.

[68] Les Lucernois donnèrent à ses gens le droit de bourgeoisie. On trouve aussi dans cette lettre le nom d'Arnold « de Stauffach. »

[69] *Traité de combourgeoisie pour quinze ans*, 1363.

[70] Zurich en ne jugeant pas à propos de les aider dans la Lombardie et la Toscane, fit voir qu'avec de la bonne volonté il aurait pu le faire; il existe même, de l'an 1375, une *transaction entre la ville de Zurich et des négocians de Milan et de Como,* au sujet de ce qui est arrivé à quelques bourgeois dans la Lombardie. Zurich promet de n'autoriser, dans l'intérêt de ces derniers, aucune voie de fait sans avertissement préalable.

[71] *Traité de combourgeoisie* pour dix ans, en 1360, avec Fréd. et Jacq. « von Berg » de Rota, déjà bourgeois de Lucerne.

premières années du grand schisme papal, Nicolas de Richenbourg [72], pouvant à peine se soutenir sur le siége épiscopal de Constance contre Mangold de Brandis, conclut, ainsi que Constance et Klingenau [73], un traité de combourgeoisie avec Zurich pour le reste de ses jours, et donna par là un témoignage de sa confiance en cette ville [74]. Ce respect pour Zurich reposait sur l'habitude et le penchant des hommes vaillans qui, sous les sept capitaines de la communauté [75], suivaient les bannières des deux sections de la ville [76], toujours prêts à sacrifier corps et biens à la patrie.

La constitution gagna en liberté, par le frein mis à la puissance du bourgmestre, et en énergie, par l'agrandissement de l'autorité des tribuns. On ne s'obligea plus envers le bourgmestre par un serment particulier; dans l'élection des treize conseillers, pris parmi les connétables, il perdit de son influence, puisque les tribuns et les conseillers pouvaient faire cette élection sans lui. Quand les élections des tribuns étaient douteuses, Rodolphe Broun décidait; la décision fut confiée au conseil. On attribua aux tribuns la compétence de prendre des arrêtés dans toutes les affaires impor-

[72] Si son nom s'écrivait de cette manière (car *Bucelin Constant.* ad. a. 1383, écrit « Risenbourg »), il appartenait sans doute à la famille noble qui vendit, en 1362, le château de Richenbourg à l'abbé d'Einsidlen.

[73] *Le bailli, les conseils et les bourgeois de Klingenau*, 1385.

[74] La *Charte* se trouve déjà dans Lünig. Il s'engage nommément pour ces terres de la Thurgovie et du Klekgau. Le bourgmestre et le conseil de Zurich devaient décider des cas où cette ville lui donnerait des secours. Tannegk et Kaiserstuhl ne reconnaissaient pas encore cet évêque. 1385, « le 26e jour du second mois de septembre » (octobre).

[75] Trois dans la grande ville et quatre dans la petite. 1371.

[76] La grande et la petite ville avaient chacune son porte-bannière. *Ibid.*

tantes, avec un nombre de conseillers plus grand ou plus restreint [77].

L'influence du nouveau gouvernement se montra dans la sévérité redoublée des lois somptuaires. La haine ordinaire de l'homme du commun pour ce qu'il est hors d'état d'imiter ne fut pas la seule raison de cette rigueur : ces sortes de lois sont presque toujours sévères dans les villes libres, soit quand la liberté naît chez un peuple pauvre, soit quand les riches ont la prudence de ne pas exciter les passions de leurs concitoyens par l'étalage offensant de leur opulence. S'il importe que dans un pays où règne l'égalité civile les grandes vues et les hautes vertus deviennent populaires, un méchant homme peut seul regarder comme un sacrifice l'obligation de se vêtir bourgeoisement; César Auguste et Côme de Médicis ont rendu cet hommage à leurs concitoyens.

Le changement que subit la forme des vêtemens depuis le roi Albert pénétra chez les Zuricois dans les premiers temps de l'alliance perpétuelle des huit Cantons, sans doute par suite du séjour de la cour et des expéditions des princes. Précédemment la plupart des personnes [78] bravaient, tête nue, les intempéries de l'air; les seuls magistrats portaient des bonnets, marques de leur autorité. De longs cheveux, que les femmes seulement roulaient en boucles, tombaient librement et en désordre sur les épaules; les femmes y

[77] *Seconde lettre sanctionnée par un serment*, 1373, samedi après Saint-André. Elle permet aux enfans des bannis de devenir membres du Grand-Conseil. Le ton de ce document fait voir qu'on était rassasié de Broun, et qu'on ne voulait pas perpétuer sa prépondérance.

[78] Pas en Autriche; des mitres y distinguaient les Juifs et les Chrétiens. *Ann. Leobiens.* 1338.

entrelaçaient des guirlandes de fleurs et des rubans [79]. Un pourpoint à manches couvrait le corps; une robe sans manches descendait très-bas, chez les femmes surtout; celles-ci la serraient avec une ceinture. Les deux sexes portaient un manteau. Beaucoup d'hommes, ou même la plupart, avaient des hauts-de-chausses, du moins en hiver [80]; d'autres faisaient remonter sous leur robe la garniture d'étoffe de leurs bottes [81]. Chacun portait des souliers modelés sans recherche sur son pied. Mais à l'époque dont nous parlons on commença de peigner les cheveux [82]; la manche gauche du pourpoint fut faite d'une autre étoffe, dont la couleur devint souvent un signe de parti [83]; on l'ornait aussi d'argent et de soie ou de franges longues et pendantes [84]; on brodait sur un pectoral avec de la soie ou du fil d'argent, à peu près à l'instar des ordres modernes, certains signes de partis, ou des noms chéris, ou des engagemens pris ensuite d'un vœu; on suspendait parfois des images à la poitrine, ou bien on l'ornait de bandes de soie [85]. Les bonnets des femmes étaient brillans de soie, d'argent, d'or et de pierreries; après cela le principal luxe éclatait dans la ceinture qui liait leur robe de diverses couleurs, terminée par des franges variées et précieuses [86]. Des souliers à

[79] Les Autrichiennes portaient des chapeaux. *Hadloub.*

[80] Un vieillard extrêmement âgé assure que, même au commencement de ce siècle, beaucoup d'hommes de l'Oberhasli ne portaient des culottes qu'en hiver.

[81] « Pannus caligarum. » *Huss, de abominationibus*, 49.

[82] « Comas ut Judæi vel Hungari dividebant. » *Leob.*

[83] Comme lors de la conjuration du parti autrichien à Lucerne, en 1333.

[84] « Cannæ argenteæ in sericis dependentes. » *Leob.* l. c.

[85] « Circulis sericis. » *Idem.*

[86] Comme les anciens habits des fous. Le reste est tiré : 1° de l'*Ordon-*

pointes recourbées vers le haut, et avec un anneau pour un des doigts du pied [87], étaient un caprice de la vanité. Dans l'espace de trente ans, des ornemens de soie brillans de couleurs différentes passèrent des seigneurs à la horde de leurs valets [88]; le pourpoint large par le haut et surmonté d'un capuchon [89] fut adopté par les bourgeois, les paysans et les bergers des montagnes. Deux choses surtout scandalisaient les austères amis des anciennes mœurs : premièrement le pourpoint, très-ample chez les aïeux, devint si étroit et si serré dans sa partie inférieure, qu'on ne pouvait pas le mettre sans aide, et si large dans la partie supérieure, pourvue du capuchon, que la poitrine restait à moitié découverte [90]; en second lieu, les hommes portaient leur habit si court qu'il descendait à peine au-dessous des hanches [91], afin de faire éclater les couleurs brillantes des hauts-de-chausses [92]. Les lois répressives

nance de la ville de Zurich, 1371; 2° de l'*Esquisse de l'histoire de Zurich*, *par Bodmer*. *Parcival* confirme quelques détails.

87 Ceci n'est prouvé clairement que pour le xv° siècle; toutefois l'*Ordonnance* interdit les souliers ouverts par devant, dans lesquels on peut mettre quelque chose, et des souliers lacés avec des rubans.

88 « Famuli et clientes. » *Leobiens.*

89 « Capicia » désigne proprement l'ouverture supérieure par laquelle sort la tête. Les capuchons étaient formés de l'étoffe du pourpoint prolongée par derrière.

90 « Ut humeri, scapulæ, pectora maximam partem apparerent. » *Leob.* et *Bodmer.*

91 « *Leobiensis :* » Pallia quibusdam vix posteriora tegebant. » L'*Ordonnance* statue que les habits des hommes doivent descendre jusqu'aux genoux; « jeglich mænnlich hess solk an di Knü abschlachen. » Cette mode dura au moins cent ans à dater de 1308 (*Leob.*), car *Jean Huss* parle dans un de ses sermons de « anu quasi totaliter vestibus denudato. »

92 *Ordonnance*. Ils étaient formés de bandes de diverses étoffes.

des Zuricois n'empêchèrent pas ces innovations, mais les retardèrent.

Ils firent aussi des ordonnances contre le luxe des festins de fiançailles [93]; contre les présens que les jeunes époux faisaient le lendemain de la nuit des noces; contre l'abus de la danse (ils statuèrent qu'on ne danserait qu'à la prise d'habits d'une religieuse où aux mariages [94]); contre la dépense inutile des ambassadeurs [95], et contre la conduite des femmes qui assistaient aux grands offices pour adresser d'aimables salutations aux jeunes gens qui passaient [96]. Nous n'avons pas conservé un souvenir assez net de toutes les circonstances de cette époque pour pouvoir dire si Manesse, ce héros d'ailleurs peu sévère pour lui-même, et son conseil n'exigèrent pas trop du peuple par leurs ordonnances sur la danse et les autres choses semblables, et si, dans leur zèle pour les mœurs et l'austérité, ils n'oublièrent pas qu'un peuple gai est plus facile à gouverner, plus actif et plus résolu qu'une bourgeoisie sombre. Les législateurs ne devraient pas diminuer sans nécessité le nombre des instàns heureux de la vie. Les artifices des femmes prévenantes sont au nombre des objets qu'on doit défendre [97], bien qu'on ne puisse pas les empêcher; le vice réduit à se cacher dans l'ombre du mystère est moins fréquent, et demeure inconnu à plusieurs, inaccessible à un grand nombre.

[93] *Ordonnance*, 1370; c'est proprement un renouvellement de ce que nous avons vu dans le *Richtebrieve*.

[94] *Ordonnance*, 1371; aux fiançailles ecclésiastiques ou temporelles.

[95] *Ordonnance* défendant aux ambassadeurs de donner des repas d'adieu.

[96] *Ordonnance*, 1374.

[97] *Platon*, l. VIII des *Lois*, voit dans la formation d'une opinion publique le moyen le plus efficace de prévenir les excès des passions honteuses.

Les familles bourgeoises diminuèrent d'un huitième[98]; peut-être la considération dont jouissaient les tribus entravait-elle l'établissement de l'industrie étrangère[99] et même les progrès d'une partie des habitans du pays. Les fortunes particulières s'élevèrent, dans l'espace de dix-sept ans, de quatre cent trente-neuf mille livres à cinq cent soixante-dix-huit mille[100]. Mais il est difficile d'évaluer ces sommes; leur valeur dépend des prix des marchés ainsi que des salaires, qui n'ont nulle part été consignés et comparés d'une manière suffisamment complète, détaillée et certaine. Le gouvernement, pour pouvoir fournir la forte solde qu'il payait en temps de guerre[101], empruntait de l'argent des bourgeois[102] et des juifs, en hypothéquant

[98] Comparaison des *tables de l'impôt extraordinaire* de 1357 et de 1374. Voy. le chap. précédent, n. 58.

[99] Nous trouvons un d'Aspermont qui vint à Zurich en 1368, et qui bâtit un nouveau château d'Aspermont dans la seigneurie de Grüningen, relevant encore alors de l'Autriche.

[100] *Ibid.*

[101] Le soldat recevait par jour 3 schelings et 6 fennings (d'après notre monnaie un florin et 30 schelings); une cuirasse se payait avec 30 sapins de la forêt de la Sihl; 1360. *Almanach helvét.* 1780. Des bourgeois même étaient au moins entretenus par ceux qui ne prenaient pas le sarmes. Voy. *Stettler,* 1346. = Il y a en Suisse divers florins; celui de Zurich vaut 16 batz (le batz fait trois sous de France); celui de Schaffhouse, 15 batz; celui de Zoug, 12 4/5; l'ancien florin vaudois, 4; le florin genevois, 3: le canton des Grisons en a de plusieurs sortes. Le florin zuricois se divise en 40 schelings, le scheling en douze fennings; le florin de Schaffhouse, le même que celui d'Empire, se divise en 60 kreutzers. C. M.

[102] *Conseils et bourgeois*, 1357, six conseillers servaient d'ôtages. Outre cela, la ville devait aux Snewlin et au chevalier Didier de Falkenstein, héritiers de Jean Malterer, 400 marcs d'argent, que Rodolphe Broun avait empruntés à 4 pour cent. *Arrêté du conseil*, 1367. En 1374, cette dette n'était pas encore acquittée; voy. chap. IV, n. 106. Il existe une ordonnance à ce sujet de 1376.

aux premiers les revenus de la ville. Ces créances des bourgeois étaient estimées à l'égal des propriétés foncières; calcul généralement équitable, vu que les fonds de terre servent ordinairement d'hypothèque pour les créances, et que beaucoup de personnes riches ne possèdent point de biens-fonds. Le roi Wenceslas affranchit les Zuricois des droits de cortége et des péages du Rhin[103] dont le taux augmentait de plus en plus; aucune circonstance ne contribua davantage à l'aisance des particuliers qu'enrichissaient le commerce d'expédition et quelques fabriques. Ainsi fleurirent à Zurich les mœurs et la fortune dans les vingt-quatre années généralement paisibles, pendant lesquelles Roger Manesse, le héros de Tætwyl, remplit jusque dans une vieillesse très-avancée la charge de bourgmestre.

Relevant immédiatement de l'Empire[104], Berne, à l'exemple des Zuricois, profita de la disposition constante de l'empereur Charles, toujours prêt, dans l'intérêt de ses jouissances et pour l'avantage de sa maison, à vendre les droits de l'Empire, surtout quand il pouvait le faire sans blesser les convenances. Lorsqu'entouré d'un noble cortége[105] il se rendit à la cour papale d'Avignon, et qu'à son retour il passa par Berne, Jean de Bubenberg le jeune étant avoyer[106], on dépensa pour

[103] 1379. *Tschudi; Schinz, Hist. du commerce.*

[104] « Vu que cette ville relève immédiatement de nous et de l'Empire. » *Charte de Charles IV* au sujet du ban, 1364.

[105] Les évêques d'Augsbourg et de Spire, le comte palatin Ruprecht le cadet, Bolk d'Oppeln, Henri de Brieg, Ruprecht de Lignitz, le bourgrave Burkhard de Magdebourg et beaucoup d'autres sont nommés dans la *Confirmation de la Déclaration* (*Handveste*) *de Berne*, 1365; Lausanne, non. Maii.

[106] *Charte d'Otton de Bubenberg*, alors qu'il était lieutenant de son frère Jean. h. a.

lui faire une réception digne de lui [107], la somme alors considérable de trois mille livres. Berne pouvait déjà compter sur sa bienveillance, puisque dans un procès de cette ville avec Matthias de Signau, il la protégea [108] contre une sentence illégale de la cour impériale de Rothwyl, qui l'avait mise au ban [109]. Par reconnaissance pour cet accueil, il accorda [110] aux Bernois la faculté de racheter dans un cercle de six milles les revenus et les domaines de l'Empire donnés en hypothèque, à l'exception des châteaux et des seigneuries [111]. Il leur concéda des droits plus considérables encore, lorsqu'il passa par Strasbourg pour retourner dans ses États : entr'autres, la liberté de recourir aux armes contre tous leurs ennemis et contre ceux qui les protégeaient [112], et d'exercer le droit de vie et de mort dans un arrondissement de trois milles [113]. De là vient que les gens de l'Empire, demeurant autour de Grassbourg, relèvent encore aujourd'hui de Berne

[107] *Lettre de l'Empereur* au sujet de la réparation du *pont de Laupen*. *Tschudi* rapporte qu'elle eut lieu.

[108] N. 104; Budissin, lundi après la Toussaint, en faveur de l'avoyer, *bourgmestre*, conseils et bourgeois de Berne. La commune n'avait que deux bourgmestres uniquement chargés de l'économie communale, et qui ne figuraient jamais dans les affaires d'État.

[109] Le droit « de non evocando » existait déjà depuis 1293; on n'avait pas même adressé une sommation à Berne. *Ch. de l'Empereur*, n. 106.

[110] Il renouvela le « non evocando » samedi après Sainte-Vaubourg, 1365.

[111] *Charte* datée du jour de l'Invention de la Croix, 1365; ils doivent en donner connaissance afin que les empereurs sachent à quel prix ils peuvent racheter ces domaines.

[112] *Ch.* Strasbourg, après Saint-Pierre et Saint-Paul, 1365; contre ceux qui mettent la main injustement sur leurs gens et leurs biens, et contre les protecteurs de ces injustices.

[113] *Ch. ibid. eod.* : le droit de juger les malfaiteurs d'après les lois de la ville et leur crime.

pour la juridiction criminelle et les appels[114]. Les fiefs impériaux non dévolus[115] étaient conférés par Jean de Bubenberg, homme libre de l'Empire[116], et par les avoyers ses successeurs[117]. L'empereur Wenceslas confirma ces libertés[118], et il ordonna en outre qu'aucun serf de seigneur ne pourrait hériter dans la ville de Berne[119]; quant à la taxe des Juifs, il promit de s'en rapporter aux paroles du conseil[120]. Les Juifs payaient annuellement le jour de Noël un florin par tête au trésor impérial[121].

A peine la victoire de Laupen et la lettre de confir-

[114] Grassbourg s'appelle maintenant Schwarzenbourg. De là vient aussi que ces gens, dans les causes dont l'objet s'élève au-dessus de mille livres, vont de la chambre des appels devant le conseil suprême, qui représente la commune de la ville.

[115] Autrefois la renonciation aux fiefs dévolus à l'Empire se faisait en faveur de l'Empereur en personne. *Ch. de* 1350 : « Au souverain et très-» puissant prince et seigneur Charles, par la grâce de Dieu, roi du » saint Empire romain, moi Jean Senno, gentilhomme, j'offre mon obéis-» sance, en embrassant ses genoux. » Il renonce à une dîme.

[116] Le même *Senn cède des fiefs à Bubenberg*, 1370; *celui-ci les remet* à Gerhard de Berne, 1372. Les chartes se trouvent dans les papiers de l'abbaye du Cappelen, à laquelle ces biens furent cédés en 1380.

[117] *Franchise du roi Wenceslas.* Francfort après Saint-Matthieu 1379. On voit par le n. 116, que cette franchise n'était qu'un renouvellement et une confirmation.

[118] *Ch. au camp devant Ulm*, Saint-Michel 1376. *Ch.* de son père, portant que Wenceslas n'avait pas eu avec lui le grand sceau, *ibid.* le jour suivant; *autre charte du même, qui accorde aux bourgmestres et bourgeois de Berne* le droit de recevoir des hommes mis au ban de l'Empire; *ibid.*

[119] *Wenceslas aux bourgeois et à la communauté de Berne,* statuant qu'aucun serf ne peut hériter dans la ville. Bude, Invoc. 1382.

[120] *Aux bourgmestres, Conseil et bourgeois de Berne.* Prague, Phil. Jac. 1392.

[121] Je trouve que l'empereur accorda des Cawersches à la ville en 1373 ; comme je n'ai pas vu la charte, j'ignore si elle diffère de celle de 1348, par laquelle il sanctionna l'hypothèque que Buchegk leur avait donnée sur l'impôt impérial des Cawersches.

mation de l'empereur Charles eurent-elles affermi les Bernois dans la possession des hypothèques impériales de l'Oberhasli et de Laupen, que le comte Pierre, de la maison de Neufchâtel, leur hypothéqua aussi son droit et sa part au château et à la seigneurie d'Arberg. Ils rachetèrent Arberg entier des autres co-propriétaires, Rodolphe de Nidau et ses sœurs Vérène de Thierstein et Anne de Kibourg [122]. Le comte Pierre, bien connu de Berne à titre d'ami et d'ennemi, homme vaillant, doit avoir passé ses dernières années triste et solitaire dans une maison isolée aux portes de la ville où il avait régné; il était atteint de la lèpre [123].

Pour gouverner de semblables seigneuries, les bannerets avaient coutume de proposer des conseillers [124], ou des bourgeois qui eussent assez de loisir, de courage et d'intelligence pour en être les châtelains et les avoyers. Telle fut l'origine des bailliages, administrés, selon la constitution de chaque localité, par les bourgeois de Berne, dont les pères ont acheté ces seigneuries avec le produit de leurs contributions. Le

[122] La première hypothèque de Pierre est de 1351 pour 4,000 florins; la seconde de Rodolphe, de 1367, pour 7,738 fl.; et avec rachat, la troisième de Vérène, de 1377, pour 4,000 fl.; la quatrième d'Anne, de 1379, pour la même somme. *Confirmation impériale* dans le camp devant Ulm, 1376. = La première hypothèque n'est pas de 1351, mais de 1358; Soleure aussi en signa et scella la charte, comme le prouvent deux documens publiés dans *Sol. Wochenbl.* 1816, p. 289 et suiv.; voy. aussi 1828, p. 481 et 482. C. M.

[123] J'en parle dubitativement, parce que je ne sais pas si Pierrre d'Arberg, qui campa en 1352 devant Zurich et qui fut en 1355 vicaire de l'Empereur et capitaine dans l'évêché de Sion (*Ch. du chapitre* au sujet des notaires), était ce comte ou son fils.

[124] Selon une tradition, celui qui était avoyer à Berne une année devait l'être à Arberg l'année suivante. En 1375, *Jean Pfister*, écuyer, est bailli d'Arberg. *Ch.*

pays n'en est pas moins libre, car le pouvoir arbitraire ne peut exister que là où le souverain est soutenu par ses propres armes; en revanche, il y a liberté partout où le souverain n'a que les armes de son peuple : le premier fait ce qu'il veut, le second ce qu'on lui permet.

Outre cela, Berne acheta du baron Thüring de Brandis[125] et du couvent de Frienisberg[126], environ douze villages, et se fortifia par des traités de combourgeoisie avec Wolfhard, baron de Brandis[127], et Marquard de Bubenberg, commandeur de l'ordre Teutonique dans la maison de Sumiswald[128]. Le droit de combourgeoisie avec Fribourg fut consolidé par des explications[129]. Berne contracta des alliances perpétuelles avec Soleure et Bienne[130]; celle avec Soleure fut si étroite qu'on ne réserva l'Empire que pour la forme[131]. Mais Jean Senn de Münsingen, évêque de Bâle, ami de la ville de Berne, étant mort après un épiscopat long et méritoire, son successeur Jean de Vienne, d'une très-ancienne famille bourguignonne, trouva mauvais que l'alliance de la ville de Bienne

125 Müllinen, Rüdli, Wenge; à Esche le patronage de l'église; 1352 *Stettler*.

126 Huit bourgs ou villages, 1380.

127 1355, y compris le château et la seigneurie. *Tschudi*.

128 1371, y compris la maison et la seigneurie. *Ibid*. La maison avait coutume de traiter avec l'autorisation du grand-commandeur d'Alsace et de Bourgogne. *Ch. du commandeur Hugues de Langenstein*, 1287. *Zurlauben* dans *Zapf*.

129 *Renouvellement*, 1362. *Ibid*. *Explication*, Laupen, 1368. On y statue comment l'acte doit être annuellement lu et le serment renouvelé. *Ch.*

130 *Alliance perpétuelle avec Soleure*, 1351; *avec Bienne*, 1352.

131 La réserve cesse du moment où l'Empire fournit des secours contre l'une de ces villes, ou s'il veut les entraîner de force dans des entreprises injustes.

avec Berne, autrefois renouvelée de dix en dix ans, l'eût été à perpétuité.

Il s'était écoulé environ cent ans depuis que Bienne, le mont de Diesse et d'autres contrées voisines furent ajoutés aux domaines de l'évêché de Bâle par des seigneurs ecclésiastiques de la maison de Neufchâtel. L'autorité militaire fut laissée à leurs cousins, les comtes de Nidau [132], ou partagée entre les bannières de deux villes florissantes : Perles, Montménil et tout l'Erguel marchaient avec Bienne [133], le mont de Diesse avec la Neuveville [134]. Hors de là, la souveraineté de cette montagne était exercée en commun par le bailli de Nidau et le maire épiscopal, de façon qu'ils partageaient les contributions [135], les amendes [136], même les ours [137] et les sangliers [138] qu'on tuait; mais le comte de Nidau ne pouvait imposer la montagne sans

[132] A juger par la *charte* n. 135 : Taxe en blé pour les vedettes de Nidau; ceux du mont de Diesse doivent aider un jour et une nuit à garder Nidau; s'ils marchent pour l'évêque, le comte protége leurs maisons comme la sienne propre, sous peine de perdre son fief.

[133] *Traité d'alliance du comte Rodolphe de Neufchâtel avec Bienne*, 1336; jusqu'à « foramen *Byrpertos* » (Pierre-pertuis); ensuite « a foramine usque ad rivam de Thyle juxta S. Mauritium » (près du Landeron). Cette alliance fut formée contre Estavayer et Cudrefin. *Bienne dans sa constitution primitive.*

[134] *Vatteville, Histoire de la Confédération helvét.*, place ce fait à l'an 1365.

[135] Tout ceci est tiré d'une « Enquête de Jean Matzern, du baron Jean « d'Illingen, du bailli de Nidau, Burkhard de Möhringen, et de Pierre Sé- « ryant, bourgeois de Bienne, dans l'affaire de l'évêque de Bâle contre le « comte de Nidau, » 1352.

[136] Les biens des voleurs appartenaient à l'évêque. *Ibid.*

[137] Les pieds de devant au maire épiscopal, la tête au bailli; au valet à boire et à manger et un épieu. *Ibid.*

[138] Il n'en est pas question dans l'enquête au sujet de Diesse, mais dans celle d'Illingen. *Ibid.*

le consentement de l'évêque [139], tandis que les assises pouvaient être tenues sans le comte [140]; les habitans de la montagne ne payaient point de pontonage à Nidau, mais ceux qui possédaient une bête à corne ou un cheval devaient fournir tous les sept ans une planche pour l'entretien du pont. Trois de ces habitans étaient échevins héréditaires [141]; ils donnaient un repas au maire et au bailli; libres d'ailleurs, n'étant tenus qu'à la garde du château quand les bannières marchaient [142]; leur maison offrait pendant vingt-quatre heures à tout meurtrier un asile non moins sûr contre la vengeance que le château de Bienne [143]. Dans toute l'administration, l'une des autorités tempérait l'autre [144]. Selon les lois de l'équité, un voleur pouvait racheter sa vie au prix de son bien [145]. Tels étaient aussi à peu près les droits du château d'Illfingen [146].

A Bienne, le gouvernement de la bourgeoisie prit un tel ascendant, à force d'audace et de bonheur, que le précédent évêque fut obligé tantôt de céder [147], tantôt de comparaître devant des arbitres et de traiter

[139] Le comte ne pouvait pas non plus empêcher l'évêque de mener les habitans dans ses guerres. *Ibid.*

[140] Le bailli y était invité; les assises se tenaient au village de Diesse. *Ibid.*

[141] La charte les nomme « Tschevin. » Cet office passait aussi en héritage aux frères et aux neveux. *Ibid.*

[142] Ils recevaient pendant tout le temps du pain et du fromage. *Ibid.*

[143] Expressions de la *Charte.* Ces nombreux détails, qui paraîtront minutieux, font connaître la simplicité des mœurs de ce vieux temps.

[144] « Si le bailli lève des impôts trop onéreux, le maire y met ordre. » *Ibid.*

[145] « Si quelqu'un possède corps et bien, le bien doit secourir le corps. » *Ibid.*

[146] Le gouverneur du château entretenait pour le village une charrue, un taureau et un verrat. *Ibid.*

[147] Sa *charte au sujet du pont rompu du château de Bienne*, 1336.

avec la ville d'égal à égal. Un esprit si indomptable animait les bourgeoisies d'alors, que plus d'une loi sévère dut défendre d'insulter les conseillers et les greffiers dans la salle d'audience et de leur donner des démentis, d'entrer dans la maison d'un autre pour l'injurier, de passer la nuit sur le seuil de la porte de son ennemi, de sonner les cloches pour exciter une émeute, de refuser l'office de conseiller, peu agréable dans un tel état de choses. Il y avait un conseil, qui, à l'expiration des mois de son administration, élisait un autre conseil; celui-ci prêtait serment au maire épiscopal; le maire, de son côté, prêtait serment au conseil et à la commune [148]. Bienne avait formé des alliances perpétuelles avec Berne, Fribourg [149] et Morat [150]; puis encore avec le comte Rodolphe de Nidau [151] et le sire Guillaume de Grandson [152], des traités de combourgeoisie où sa prépondérance était évidente. Le comte paya le droit de combourgeoisie cent livres fenning [153]; la ville n'aidait le sire de Grandson que dans les guerres qu'il entreprenait d'après le conseil de celle-ci [154] et à ses propres frais [155].

[148] *Son compromis au sujet du comte Louis de Neufchâtel,* Moutiers-Grandval, 1346.

[149] *Charte* 1343, le 13 mars.

[150] *Charte* de 1354, le 7 du mois Höwetz.

[151] *Traité de combourgeoisie,* 1350.

[152] *Alliance de Guillaume de Grandson, seigneur de Sainte-Croix, avec Bienne et la Neuveville,* 1356. Il possédait Cudrefin.

[153] Il en fit le dépôt; s'il renonçait à la combourgeoisie, la somme était perdue.

[154] Ce n'était point parce qu'il faisait souvent la guerre en Bourgogne; la circonscription locale du secours à donner était déterminée entre Olten et Sainte-Croix, situé au-dessus de Grandson.

[155] Il marchait jusqu'à Bienne sans solde; au-delà de cette ville il se faisait payer son secours.

Les mêmes rapports unissaient à Guillaume la Neuveville, au pied du château du Schlossberg[156], liée d'ailleurs par une combourgeoisie perpétuelle[157] à Cerlier, petite ville neufchâteloise sur la rive opposée du lac; en tout semblable à Bienne, mais plus faible.

Tel était le Nugerol[158], à l'époque où Jean de Vienne, évêque de Bâle, vint à Bienne, et somma les bourgeois de renoncer à l'alliance perpétuelle avec Berne. Ils en appelèrent avec une ferme résolution à leurs droits, et au silence gardé durant quinze ans par le précédent évêque. Jean de Vienne, également ignorant de leur constitution embrouillée et de la puissance de Berne, surpris et courroucé de la résistance de son peuple, emprisonna les chefs de la bourgeoisie dans le château. Or, la constitution porte que nul ne doit entrer de force dans la maison d'un bourgeois de Bienne[159]; la détention arbitraire était défendue par tous les codes municipaux. Dès qu'on sut ce procédé, Bienne requit la ville de Berne; Berne députa aussitôt vers les Confédérés; sans délai se mirent en marche neuf cents hommes des Waldstetten et les forces bernoises. A la nouvelle de leur approche, l'évêque, transporté de fureur, envoya toutes ses troupes saccager la ville de Bienne. Le pillage eut lieu par surprise,

[156] Le château du Schlossberg, dont il ne reste que des ruines, fondé en 1284 par l'évêque de Bâle, Henri IV, donna naissance à la Neuveville. Derrière le château se voit une belle cascade de 150 pieds de haut. C. M.

[157] Citée dans l'*acte de renouvellement* en 1578; elle avait été conclue en 1348.

[158] Ancien nom de toute cette contrée.

[159] *Constitution* (*Handveste*) *de Bienne*, 1352, différente de celle qu'on lit annuellement. Nous y avons pris les traits caractéristiques de l'esprit de la bourgeoisie.

non sans effusion de sang. Ensuite il ordonna d'incendier la ville [160]. Les gémissemens de la patrie expirante retentirent sous les voûtes des prisonniers du château. L'évêque avec tous ses serviteurs courut en hâte au Schlossberg. Les Bernois, à leur arrivée, virent les ruines fumantes de Bienne et toute la population près des cendres, exposée à un grand froid [161] et privée des nécessités de la vie. Ayant invité à la retraite les Confédérés qui approchaient, ils s'emparèrent du château épiscopal, le rasèrent, et délivrèrent les bourgeois prisonniers. Mais, malgré les bonnes dispositions des troupes, qui avaient bravé le froid durant dix jours, il fut impossible de rien entreprendre sans machines contre la Neuveville, défendue par sa forte situation. Ils perdirent en cette occasion Henri Zigerli, bourgeois notable de la ville de Berne, où il habitait une grande maison [162], abondamment pourvue de meubles précieux [163], suivant l'usage des anciens.

Dès que l'hiver devint plus doux [164], les troupes des Bernois, pour venger Bienne, entrèrent dans la vallée de Saint-Imier, partie de l'Erguel. Non loin de la

[160] *Tschachtlan* attribue ce secours au comte de Nidau ; *Wurstisen* ne dit pas un mot de ce comte ; il nous paraît, d'un côté, difficile que l'évêque ait exécuté une pareille entreprise sans secours ; de l'autre, inconcevable que Berne ne se fût pas vengé du comte. Il manque ici quelque document. Cependant voy. n. 168.

[161] Au mois de novembre 1367. Si l'on se rappelle que Broun détruisit Rapperschwyl dans la même saison, on trouvera que ces exemples confirment l'observation faite, que le froid porte certains hommes à la cruauté. *La Mettrie, l'Homme-machine.*

[162] L'abbaye des tisserands s'assemblait dans sa maison. *Testament de Zigerli*, 1367.

[163] Il lègue à ses fils tout d'abord deux mille livres sur le mobilier. *Ibid.*

[164] Dans les premiers mois de 1368.

source de la Birs, existe à travers le roc un passage ouvert par la nature, élargi par les Helvétiens, au temps où Aventicum était debout, afin d'établir des communications avec le pays des Rauraques[165]. A l'occident du rocher, les Bernois dévastèrent l'Erguel par le feu; l'évêque avait un bastion sur le rocher même; du côté opposé, dans le val de Moutiers, les Soleurois, pour renforcer les troupes de Berne, passèrent la montagne près de Malleray; de là, un chemin étroit entre des rochers élevés conduit à Moutiers; en cet endroit campaient les forces de l'évêque. Au moment où Jean de Vienne se mit en marche pour sauver le pays, et où les renforts de l'ennemi parurent sur les hauteurs voisines de Malleray, les Bernois étaient arrêtés inopinément par la vive résistance qu'on leur fit du haut du bastion de Pierre-Pertuis. Les Soleurois combattirent en grand danger; mais les troupes de Berne, le banneret Riedbourg[166] à leur tête, escaladèrent et forcèrent le bastion. Les fuyards ayant averti l'évêque de l'approche de l'ennemi, Jean prit la fuite; il fut poursuivi par les Soleurois; eux et les Bernois firent expier au pays l'emportement de son seigneur contre Bienne[167].

[165] L'inscription (l. I. ch. VI. n. 43, t. I, p. 64) ne parle que de « via facta »; l'ouvrage, autant que son ancien état est reconnaissable, paraît plutôt helvétien que romain.

[166] *Tschudi* le qualifie de boulanger; il faut entendre par là qu'il était banneret de l'abbaye des boulangers. Avant 1420, tous les bannerets étaient de familles nobles. *Pierre Kistler*, dans la *Guerre des seigneurs* (*Twingherrenstreit*) de *Frikhard*. Nous avons vu, non loin de Berne, les ruines de Riedbourg, ancien manoir d'une famille de gentilshommes.

[167] *Jean de Vienne, ou l'évêché de Bâle au* XIVme *siècle*, par *A. Quiquerer*, Porrentruy, 1836, 1 vol. in-8, tel est le titre d'un ouvrage tout récent, où l'intérêt du roman est relevé par celui de la couleur histo-

Ces guerres se faisaient sans plan militaire ni politique, avec tout l'acharnement des passions populaires et au détriment des deux partis. Comme l'évêque approchait des rives de l'Aar à la tête de toutes ses forces, et avec tant de confiance qu'il menaçait d'un ton insultant de couper la forêt de Bremgarten, voisine de Berne, il fut arrêté près d'Olten par la crue des eaux et par les représentations de son vassal le comte Rodolphe de Nidau, à qui cette guerre extravagante faisait craindre le ravage de ses domaines [168]. Mus par le même sentiment, les villes et les seigneurs du voisinage intervinrent, afin de mettre un terme à ces calamités; les Bernois ayant dévasté des églises au mépris du droit de la guerre [169], Berne fut condamnée à payer une indemnité de trente mille florins. Le revenu total que cette ville tirait de la taxe sur le vin, des péages, de la jouissance de l'Aar et de toutes les autres finances, s'élevait alors à un peu plus de deux mille livres [170], somme à peine suffisante [171] pour la dépense ordinaire, non compris le vin

rique. Les historiens, les chroniques et des documens manuscrits ont fourni à l'auteur des détails dont il a composé le tableau des mœurs de l'époque, ainsi que de la vie et du caractère du belliqueux prélat. C. M.

[168] Son devoir l'obligeait à marcher avec l'évêque contre Bienne, mais il désapprouva sans doute la dureté insensée de son seigneur.

[169] Ils devaient avoir un semblable prétexte, comme *Tschudi* l'insinue; lorsqu'on réfléchit à la plainte que le prieur de Moutiers fit contre eux (*Charte*, n. 191), il paraît vraisemblable que sa résidence eut le plus à souffrir.

[170] *Comptes des trésoriers Pétermann de Wabern et Ulrich de Mürzenden*, 1378. La forte taxe sur le vin (704 livres) y entre pour plus d'un tiers. La somme totale est de 1548 livres et 596 florins; un florin équivalait à une livre et un scheling.

[171] *Ibid.* Il se trouva que la recette surpassait la dépense de deux livres et six schelings : 242 livres et 37 florins pour l'entretien des dé-

qu'on offrait souvent aux seigneurs qui venaient à Berne [172]. Aussi, à la diète de Balstal, les arbitres auraient-ils prononcé d'une manière plus équitable, ou les magistrats de la ville rejeté leur sentence, si ceux-là n'avaient pas voulu humilier Berne, ceux-ci peut-être, mortifier leurs concitoyens [173].

D'après l'ancienne constitution bernoise, on adjoignait chaque année, à Pâques, deux cents bourgeois notables à l'avoyer et au conseil [174], et la plupart des affaires qui devaient lier la ville et les générations futures se traitaient devant toute la commune [175]; mais cette constitution était ébranlée par l'ambition des sociétés particulières ou abbayes, par l'extension excessive donnée au pouvoir et par la division des nobles et des notables bourgeois [176]. Car, à l'époque où Jean de

putés de la ville; 73 livres pour le louage des chevaux; 30 livres 9 schelings pour les courriers.

[172] *Ibid.* Une longue liste : quelques exemples seulement : un pot à la vieille comtesse de Kibourg, deux au comte son fils, un au châtelain d'Erlach, un à Hallwyl, un à Montenach, un au prêtre Hemman, vingt-un aux Waldstetten, à Zurich et à Lucerne, lors du renouvellement de l'alliance.

[173] Sans une circonstance semblable, on ne concevrait pas comment un tel gouvernement souffrit une pareille sentence; néanmoins la chose ne paraîtra pas impossible à celui qui connaît l'histoire de *toutes* les villes de la Suisse pendant notre siècle.

[174] « A Pâques, quand on établit les 200. » Ch. n. 128.

[175] « Le conseil, les 200 *et la commune* de Berne. » *Ch.* 1359. (Voy. n. 182.) « L'avoyer, le conseil, les 200 *et la commune* de Berne » décrètent que les villages au-dessus et au-dessous du Sulgen sont sous la protection de la ville et régis par ses lois. 1364. Août.

[176] Cette scission durait depuis environ un demi-siècle; elle naquit en 1319, alors que Jean de Bubenberg l'ancien, fils d'Ulrich, ancien avoyer aussi et mort en 1292, supplanta Laurent Münzer dans la charge d'avoyer. Celui-ci jouissait d'une grande considération comme chef de notables familles bourgeoises, telles que les de Krauchthal, Gysen-

Bubenberg fut exilé, le gouvernement, voyant les abbayes demander avec constance un changement de constitution[177], décréta un ostracisme plus dur que celui des Athéniens, puisque sur le soupçon d'un petit nombre de citoyens on était banni pour cinq ans[178]. Il exigeait de ses membres le serment de révéler aux conseillers secrets[179], à l'avoyer ou aux conseils toutes les choses qui sembleraient dangereuses. Il appréhen-

stein, Balm, Séedorf, Holz; son antagoniste était le glorieux chef de la noblesse et des chevaliers. Bubenberg ayant été banni, comme nous l'avons raconté ci-dessus, l. II, chap. III, t. II, p. 450, non en 1348 mais en 1350, le pouvoir resta aux mains des bourgeois, du moins tant que vécut Pierre de Balm, qui avait porté la bannière à Laupen. Après sa mort, sous le gouvernement insignifiant de Conrad de Holz, surnommé Schwarzenbourg, lorsque le vieillard Bubenberg se retira avec ses six fils de Spiez, où il avait vécu jusqu'alors, à Bubenberg non loin de Berne, il fut rappelé, comme nous l'avons raconté, essentiellement par la voix du peuple (1364), et son fils Jean, qui avait commandé à Laupen, et qu'on a souvent confondu avec Jean de Bubenberg le jeune, comme il a pu nous arriver à nous-même, fut élevé à la première dignité. Tout cela se trouve exposé avec une parfaite lucidité, dans le *Nouveau Musée suisse*, par M. *Frédéric de Mullinen,* depuis avoyer de Berne, et doit servir à compléter le récit du chap. III. = La vie et les travaux historiques de M. de Mullinen sont l'objet d'une notice biographique intéressante formant le t. IX d'un recueil historique dont ce magistrat fut le fondateur; il est intitulé l'*Investigateur de l'histoire suisse* (*der Schweizerische Geschichtforscher*). Le t. IX vient l paraître. C. M.

177 On ignore quel fut leur plan; il se rapprochait sans doute de celui de Broun; les abbayes prétendaient peut-être faire les élections.

178 *L'avoyer, le conseil, les 200 et les bourgeois,* 1353, mercredi avant St.-Hilaire. Le conseil *ou* les 200 avaient la compétence de prononcer à la pluralité des suffrages une amende de 10 livres ou un bannissement de cinq ans contre celui qu'on *soupçonnait* de pouvoir devenir l'occasion d'une *dissension.* Cette charte devait être jurée *annuellement à tout jamais,* le jour de Pâques.

179 Ces magistrats furent institués parce que la puissance et l'ardeur des partis empêchaient bien des gens de faire des révélations.

dait à tel point les complots[180] et les assemblées clandestines[181], que quiconque se montrait sans lumière dans les rues, après le second couvre-feu, était banni pour un mois[182], et que nul n'osait paraître armé dans la ville sans autorisation[183]. En cas de soudaine révolte, l'avoyer avait un pouvoir dictatorial[184]. A la suite de ces événemens les Bubenberg avaient été réintégrés.

Mais après la sentence des arbitres, à la diète de Balstal, la soumission au gouvernement déchut avec la prospérité dans les affaires; les sociétés formèrent des réunions tumultuaires. Le conseil et tous ceux des Deux-Cents qui approuvaient son administration s'assemblèrent aux Dominicains[185], et firent occuper l'hôpital voisin par cent hommes armés. Avant que le

180 L'article premier de la ch. n. 178 porte : « Nul ne doit s'entre- » tenir en secret avec un autre, de choses qui pourraient causer perte » ou dommage à la ville ou à la commune, à l'avoyer, aux conseils » ou aux Deux-Cents. »

181 Il existe de l'an 1353 une *défense* de sonner les cloches de sa propre autorité; une autre de 1373 contre des sociétés particulières; la lettre de 1373 interdit d'armer les abbayes.

182 « Celui dont on trouvera la conduite *suspecte* et mal réglée; » *Ch.* 1359, vers le jour de Saint-Georges. Il est à remarquer (voy. n. 178) que dans quelques aristocraties le soupçon naissait aussi facilement que sous Tibère.

183 « Celui qui porte à Berne, ouvertement ou en cachette, une cuirasse, sera banni de la ville pour un an, et paiera dix livres d'amende.» *Ch.* n. 178.

184 « Quoi que fassent l'avoyer de l'année prochaine, et ceux (sans dési- » gnation plus précise) qui le conseilleront et l'aideront en matière de » coups, de guerres et de soulèvement, de jour ou de nuit, avec ou » sans drapeaux, ils n'en seront pas responsables, *et l'on croira sur leur* » *serment qu'ils l'ont fait sans animosité.* » *Ch.* n. 181. Ceci a été écrit vers le jour de Saint-Georges ; Pâques était le 21 avril ; il faut donc l'entendre de Pierre de Krauchthal le jeune, qui gouverna en 1359.

185 La commune et aussi le Grand-Conseil s'y assemblaient ordinairement. Il y avait du reste aussi un petit Hôtel-de-Ville à la Matte.

mécontentement n'éclatât en actes violens, on trouva bon d'effrayer ceux qui murmuraient. C'est pourquoi, sur les indices d'une conspiration, pour l'exécution de laquelle le gardien du clocher de l'église de Saint-Vincent devait sonner la cloche d'alarme, dès qu'il entendrait le mot d'ordre[186], il fut mis à la torture et avoua ses desseins. Tandis qu'un grand nombre de gens coupables ou redoutant la prépondérance de leurs ennemis quittaient la ville, que d'autres étaient privés de leur liberté, comme complices ou par précaution, le gardien du clocher fut conduit à l'échafaud. Avant l'exécution, il éleva la voix et jura par ce Dieu devant lequel il allait comparaître, et par le jugement dernier de toutes les choses humaines, que les tourmens de la torture lui avaient arraché un aveu mensonger et qu'il était innocent. Après le supplice de cet homme, un Diessbach[187] et d'autres bourgeois notables, d'un nom moins illustre[188], reçurent l'ordre de quitter la ville. Les gentils-

[186] « Gelt den Hals. » Il y va de la vie.

[187] Sans doute Rodolphe, gendre de l'avoyer Conrad de Holz, qui dut céder, en 1364, à Bubenberg. Les autres personnes de sa maison n'eurent peut-être aucune part à ce complot. Jean de Diessbach, nommé en 1369 dans la *charte pour la dame Nesse Niessina*, est trésorier en 1378. Ch. n. 170. Il n'était pas dans les habitudes des Bubenberg de se venger. Du reste, *Stettler*, en général très-laconique quand il s'agit de constitution, du moins dans la partie de son ouvrage qui est imprimée, n'a pas nommé Diessbach dans cette occasion, sans doute parce que cette famille a produit même de nos jours, à Berne et à Fribourg, un grand nombre d'hommes distingués. Nos historiens suisses usent fréquemment de cette circonspection, « non considerando, come gli » azioni che hanno in se grandezza, come hanno quelle de i governi » et de gli stati, comunque elle si trattino, qualunque fine abbino, » pare portino sempre a gli nomini più laude che biasimo. » *Macchiav. Istorie*, proem.

[188] Stölli, Losi, Hafner; point de nobles.

hommes et les bourgeois notables se réconcilièrent[189].

Si les tribus de Berne ne s'emparèrent pas, comme celles de Zurich, du pouvoir souverain, il ne faut pas en attribuer la cause à ces mesures violentes, plutôt propres à exciter l'audace d'une vaillante bourgeoisie, mais on le dut surtout au Grand-Conseil, sans lequel les chefs de la république ne faisaient rien d'important. Le Grand-Conseil est une autorité intermédiaire opposée à tout pouvoir immodéré, et qui a défendu les bourgeois contre l'oligarchie du sénat et le sénat contre l'ochlocratie[190] de la multitude.

L'évêque reçut à peine la dixième partie des trente mille florins; le gouvernement qui, avec raison, ne voulait pas donner davantage, prétexta qu'il ne l'osait pas, par crainte du peuple[191]. Ce fut ainsi que Jean de Vienne termina cette guerre irréfléchie où il déshonora d'abord son nom, ne put ensuite empêcher la dévastation de son pays, et se vit enfin obligé d'hypothéquer tous les biens de son siége[192].

Autant la noblesse bernoise se distinguait par l'habileté dans les armes et dans l'équitation, et en général par des mœurs plus élégantes que celles de la

[189] M. *de Mullinen*, ci-dessus, n. 176. Il croit que cet ordre de choses subsista un siècle. Voy. notre l. IV, chap. IV.

[190] Salluste (*de Diis et Mundo*) désigne par cette expression convenable une constitution qui place le souverain pouvoir entre les mains de la multitude.

[191] Il faut, surtout pour la décision de l'affaire principale, de l'alliance perpétuelle avec Bienne, qu'il ait été fait avec l'évêque Jean une transaction qu'on ne connaît pas; en effet, lorsque Jean de Canel, prieur de Moutiers, accusa Berne devant le conseil aulique de l'Empereur, les Bernois en appelèrent hardiment à la transaction de l'évêque, et l'empereur Wenceslas la confirma. *Ch.* Prague, Jean-Bapt. 1378.

[192] Pour 20,000 florins. *Tschudi*, 1369.

plupart des autres villes[193], autant les lois défendaient sévèrement presque tous les jeux[194]; mesure également paternelle et sage, soit que le gouvernement eût en vue la prospérité des familles, ressource contre maint danger de l'État, soit qu'il préférât faire succéder aux affaires ces exercices où les Grecs et les Romains puisaient des forces pour tous les travaux et tous les plaisirs de la vie. On défendit, peut-être par méfiance des assemblées nombreuses[195], d'inviter aux festins des funérailles plus de dix convives.

Löfler de Bremgarten, esprit fort[196], fut brûlé à la réquisition de l'official épiscopal de Lausanne, conformément à la jurisprudence ecclésiastique qui voulait donner aux incrédules un avant-goût du feu de l'enfer. Lorsqu'on le conduisit en grande pompe sur la place de l'exécution, Löfler dit au bourreau : « Mon » ami, il n'y a pas assez de bois; » tant il mourut avec calme (1375)! Il ne vivait pas dans cette incrédulité qui détend et énerve l'âme, mais dans une foi qui, bien qu'erronée, l'élevait au-dessus de l'empire des sens.

Comparée à Zurich, Berne, à cause de sa situation dans un pays ouvert, au milieu d'un grand nombre de seigneurs, était plus puissante par sa domination,

[193] *Ibid.* 1353.

[194] *Ordonnance de* 1367 contre les jeux de cartes; le jeu de dames et le trictrac étaient permis.

[195] On soupçonne ce motif, parce qu'on ne permettait dans une maison particulière que cinq convives, tandis qu'il en était accordé dix à un couvent. *Ordonnance de* 1370.

[196] Qui avait la foi « que l'on nomme de l'esprit libre. » *Tschudi.* Nous verrons ci-dessous dans l'histoire de l'archiduc Rodolphe, à l'année 1358, en quoi elle consistait.

plus guerrière par l'esprit de ses fondateurs[197]. La constitution de Zurich favorisait davantage le développement de l'esprit de toutes les classes du peuple, par les arts et les habitudes de la paix; sa bourgeoisie était peut-être plus civilisée[198]; Berne avait de plus grands hommes d'état. Zurich devint peut-être une ville plus parfaite; Berne s'éleva promptement au rang d'une république puissante et bien constituée. Lucerne était inférieure à toutes deux, mais non par sa faute; les nobles sentimens avec lesquels ses citoyens sacrifiaient volontiers corps et biens[199] pour la patrie, ne purent jamais se développer sous la maison de Habsbourg, à la faveur d'une constitution libre. Zoug et Glaris supportaient sans impatience la domination de cette maison, depuis qu'ils la redoutaient moins. Dans les Waldstetten, régnait une vie pastorale, paisible et

[197] Leur influence fut propagée par la multiplication et la réception de familles nobles; à Zurich, il ne reste de l'ancienne noblesse et des descendans des anciens chefs de la république que cinq ou six familles, qui naturellement se sont conformées plutôt à l'esprit de la constitution qu'elles n'ont formé celle-ci d'après l'esprit de l'ancienne noblesse. A l'époque dont nous parlons (1384 et suiv.), Jean et Henri *Escher*, d'une vieille famille de vassaux (« clientelarium, feodatariorum ») de Habsbourg, devinrent baillis de Kaiserstuhl et Rumikon, et bourgeois de Zurich. *J. J. Ryff.* dans la *Biblioth. de Haller*, II, 523.

[198] Il ne s'agit pas des manières, mais des mœurs civiles; non des individus, mais de la généralité.

[199] Leur héroïsme sera décrit dans le chap. suivant. Lucerne n'acheta pas seulement de Ramstein (ci-dessus n. 6) son fief masculin de l'abbaye de Weggis, les droits du seigneur de Hertenstein, et de Henri de Moos, pour 1050 florins, une grande partie des droits de l'abbaye de Pfævers sur les mêmes lieux (*Cysat, Bibl. de Haller*, IV, 365); on voit en outre que vers cette époque il se fit une dépense considérable, suivant les fortunes du temps, pour des tours et des murailles. *Balthasar, Description du pont de la Chapelle.*

uniforme, toujours active pour la liberté et les amis[200]. Telle était la situation des huit cantons de la Confédération Suisse pendant les années de la paix de Thorberg.

Le prince-abbé de Saint-Gall régnait sur un vaste pays, désert autrefois, donné au monastère, mais qui sous la houlette pastorale était parvenu à une telle prospérité, qu'il commençait à s'enorgueillir ou à défendre avec hardiesse les droits transmis par les ancêtres et les droits de la nature. Ni la ville bâtie auprès du couvent, ni les petits territoires[201] cultivés autour d'Appenzell ne se soumirent avec docilité au pouvoir arbitraire du prélat. Assez riche pour secourir l'abbé dans ses besoins d'argent[202], forte par des citoyens[203] auxquels elle avait accordé le droit de

[200] Je ne puis m'empêcher de citer un trait de ce caractère, d'après la chronique de *Melchior Rüss, chevalier, historien de Lucerne.* A l'époque de l'incendie de Lucerne, que nous avons mentionné ci-dessus, chap. IV, n. 49, il existait un différend entre cette ville et le Bas-Unterwalden, au sujet du droit de coupe dans le bois du Burgiberg, beau et fertile promontoire qui s'avance dans le lac des Waldstetten. Dès qu'on aperçut la flamme, les Unterwaldiens se portèrent vers la ville à force de rames. On fut effrayé; on leur parla du haut de la muraille. Alors leurs yeux se remplirent de larmes. « Chers et loyaux confédérés, dirent-ils, vos maux sont nos maux; nous sommes ici pour sauver corps, » biens, femmes et enfans, autant que cela dépend de nos bras et » de nos vies, et nous aiderons à éteindre comme si le feu était à nos » propres maisons. » On leur ouvrit les portes avec joie, et l'on se traita fraternellement. La montagne fut partagée dans la suite.

[201] Appenzell, Hundwyl, Teuffen et Urnæsch sont appelés « Lændli, » petits territoires, dans le *traité d'alliance des villes;* Ulm, Saint-Urbain, 1379.

[202] *Document d'un prêt de* 630 *marcs* qu'elle lui fit sur le château d'Appenzell, 1345.

[203] « Semperlente » « qui sont *Semper* » (*Sentence des villes au bord du lac*, 1381); proprement « sendbar, » hommes libres et compagnons d'armes qui ont le droit d'assister aux *send* ou plaids provinciaux.

bourgeoisie et par d'autres hommes libres, la ville relevait de l'Empire dans l'étendue de ses quatre croix[204], et ne devait à l'abbé que les services et les contributions ordinaires[205]. De même le pays des montagnes, en tant que les terres et les gens ne dépendaient pas de l'abbé, était gouverné au nom de l'Empire par le baron Ulrich de Königsek[206] et le comte Albert de Werdenberg[207], auxquels l'empereur Louis de Bavière avait hypothéqué le bailliage et l'impôt[208]. La forteresse de Clanx, dans les montagnes voisines d'Appenzell, fut confiée par l'abbé, mais sous caution, à la garde d'un homme sûr[209]. Rosenbourg appartenait aux barons de Roschach[210]; ce château leur fut enlevé par surprise par les trois frères Giel de

[204] Roger Manesse fut, de 1365 à 1367, le dernier bailli impérial. Dans la suite, Saint-Gall fut cité devant la cour impériale par lui et par son fils Roger, au sujet de prétentions résultant de son gouvernement. *Protocole municipal de Zurich*, 1376.

[205] *Convention avec l'abbé Georges*, 1373.

[206] *Engagement du bailliage d'Appenzell*, Hundwyl, Trogen, Teuffen, Hérisau, Wyttenbach et Gossau, 1331. *Engagement du bailliage de la cour de Trogen*, 1332.

[207] *Engagement du même baillage*, 1344. Werdenberg l'avait acheté de Königsek pour 800 marcs; l'Empereur lui en devait 300 pour le secours qu'il lui avait donné en Bavière. *Confirmation de Charles IV*. Ch. de celui-ci, portant que l'abbé peut racheter ces bailliages.

[208] *Engagement des produits et des contributions d'Appenzell, etc.*, à Königsek, pour 900 livres; 1343, Werd; Judica, pour 200 livres en sus, à la charge pour Königsek d'acheter un cheval. Würzbourg, 1343.

[209] *Aveu de Jean Meldegger* à l'abbé et au prévôt administrateur, Ulrich d'Ende, 1347.

[210] Doit-on entendre par là les nobles de Bürglen? Charles IV hypothéqua à Jenni, baron de Bürglen, le fief impérial du baillage de Roschach, Mühlen et Tubach. *Jean Schoop, additions à Rahn*, d'après une *Charte*, Prague Lætare, 1351. Du reste, les uns entendent le Rosenbourg du Rheinthal, d'autres celui qui est situé près de Hérisau.

Glattbourg, à titre de paiement d'une dette. Cette action affligea le concierge du château, campagnard d'une antique fidélité, gardien malgré lui d'un bien injustement acquis; voyant les Giel seuls, il les assomma; lui-même aurait succombé à la force corporelle de leur valet, sans un couteau que sa fille lui donna. Il jeta ensuite avec joie les cadavres ennemis par-dessus le mur, et garda le château jusqu'à l'arrivée de son maître[211].

Mais la ville de Saint-Gall, le peuple d'Appenzell et tous les serfs de l'abbaye, qui dans les temps malheureux de l'abbé Guillaume de Montfort, sous la despotique domination d'Henri de Ramstein et sous le faible gouvernement de l'abbé Hildebold de Werdstein, avaient oublié le respect et l'amour, ces véritables colonnes de toute autorité, surtout de l'autorité ecclésiastique, obéirent volontiers et sans contestation à l'abbé Herrmann de Bonstetten[212], que sa douceur faisait aimer. Autant Herrmann se montra valeureux et habile dans l'art de la guerre, lorsqu'il mérita sous les armes la faveur de l'empereur Louis[213], autant il déploya de prudence dans les bons offices qu'il s'empressa de rendre à l'empereur Charles IV, au commencement d'un règne encore mal affermi, et qui lui valurent l'amitié de ce prince[214]; autant aussi fut-il

211 *Vitoduranus*, 1344.

212 Nommé en 1334. *Documens du pape Jean* XXI; il mourut en 1360.

213 *Lettre de l'empereur* qui lui abandonne ce que les comtes de Hohenberg et de Grayspach devaient à la couronne, 1335 ; *lettre du même*, où il le délie de l'engagement au sujet de Blatten, parce qu'il l'a rendu maître de la forteresse d'Ems.

214 Il est fait mention de ces services dans la seconde charte, citée n. 207. Il existe de 1353, Prague, Mich. une *confirmation* détaillée *de toute sa seigneurie* par le même empereur Charles.

équitable, sans défiance[215], dévoué à l'intérêt public[216], ne montrant d'indifférence que pour l'augmentation de sa propre fortune[217]. Après avoir rendu à la ville de Saint-Gall un nouveau service, en accordant une franchise à son hôpital[218], et réjoui Appenzell en autorisant une alliance avec Schwyz et Glaris[219], l'abbé Herrmann de Bonstetten mourut. Le jour de ses funérailles il fut honoré par le plus éloquent panégyrique que puisse envier un prince, les larmes sincères de son peuple[220]; sa mémoire fut si vénérée, que dans les querelles avec son successeur, la ville ne demandait qu'à être replacée dans la situation que lui avait faite Bonstetten[221].

L'abbé Georges de Wildenstein qui le remplaça, honorait beaucoup plus les princes qu'il ne favorisait les bourgeois et les paysans, et le duc de Tek, un des principaux gouverneurs autrichiens, exerçait la plus grande influence sur les affaires de l'abbaye[222]; aussi

215 « Il vit en bonne intelligence avec la ville. » *Stumpf.* Il lui suffit d'avoir, dans la Charte n. 202, l'assurance de la part de Saint-Gall, qu'il pourra racheter le château s'il survient quelque mésintelligence entre la ville et le couvent. S'il réclama l'usage d'une blanchisserie, située en dehors des quatre croix ; s'il obtint du pape que le bénéfice de l'église de Saint-Laurent fût compris dans sa mense, cette dernière et impopulaire mesure fut attribuée à la nécessité (*Stumpf*); quant au premier point, il n'avait probablement pas tort.

216 Saint-Gall tient de lui le droit de consommation, 1344. Lui-même ne voulut pas se soustraire aux contributions nécessaires. *Stumpf.*

217 Il laissa beaucoup de dettes. *Hottinger, Hist. Eccl. Helv.*, 1360. Il était très-hospitalier. *Stumpf.*

218 Fief de l'hôpital, 1360. La Charte, note 205, donne des renseignemens sur cet établissement.

219 Aussi en 1360. *Füsslin, Géogr.* t. II, p. 221.

220 *Hotting.* l. c.

221 *Ch.* n. 205, art. 13.

222 *Charte de Charles* IV, 1365, statuant que Tek servira d'arbitre pour

s'éleva-t-il bientôt dans le couvent et dans le pays toutes sortes de dissensions. A la vérité, Charles IV défendit à la ville de protéger des moines contre l'abbé[223], et Appenzell dut jurer de renoncer à toute combourgeoisie et à toute alliance étrangère, durant la vie de l'abbé Georges[224]. Toutefois il est bien plus difficile de fixer, d'après des règles invariables, les rapports de la ville et de l'abbaye de Saint-Gall, que ceux de l'évêque de Bâle avec sa ville de Bienne, parce que la jalousie et l'incompatibilité sont beaucoup plus fortes entre deux autorités totalement différentes, et entre gens de mœurs opposées, obligés de vivre ensemble dans l'enceinte des mêmes murs[225]; d'un côté, un prélat despote, plein du souvenir de l'autorité absolue que ses prédécesseurs exerçaient sur le désert; de l'autre, une bourgeoisie, rendue par lui plus jalouse de conserver sa liberté impériale et ses droits justement acquis, fière d'ailleurs par la conscience d'elle-même. Néanmoins le bourgmestre, l'ammann, le conseil et les bourgeois de la ville de Saint-Gall conclurent avec Georges de Wildenstein un traité, d'après lequel « il » continuerait d'élire le conseil de la ville et nomme» rait ammann un homme honorable qui lui agréerait; » suivant l'usage traditionnel, les affaires d'héritage

l'abbé, et l'évêque de Constance, Henri de Brandis, pour la ville. L'Empereur remit alors à la ville l'avouerie impériale. Dès ce moment elle se rapprocha de plus en plus des Confédérés. *Stumpf, Convention de la ville avec Jean de Séhen* (Séon ?), bailli à Frauenfeld : celui-ci juge les malfaiteurs que la ville fait arrêter hors de ses croix; si l'homme est coupable, la ville paie une petite partie des frais; s'il ne l'est pas, dix florins d'amende, 1374.

223 *Ibid.* Elle leur donnait le droit de bourgeoisie.

224 *Ch.* 1367. Les prises d'armes lui sont aussi interdites.

225 L'abbé n'a qu'une sortie; du reste, il est enfermé dans la ville.

» et de propriété ressortiraient au tribunal de ce ma- » gistrat[226]; les affaires féodales, au palais de l'ab- » baye; quant aux services et aux contributions, l'abbé » ainsi qu'eux-mêmes prendraient pour règle l'admi- » nistration de Bonstetten[227]. » Les seigneurs du pays ayant appris à se soumettre au prélat [228] et à l'Autriche[229], Georges gouverna dans les limites de son autorité, non sans avantage pour l'abbaye[230]. Les petits territoires d'Appenzell, Hundwyl, Teuffen et Urnæsch entrèrent, par l'entremise de la ville de Saint-Gall, dans l'alliance formée contre tout pouvoir illégal par trente-deux villes impériales et par les princes de Bavière, du Palatinat et de Bade. Ces quatre petites communautés élisaient annuellement treize administrateurs pour les besoins du pays et en particulier pour les intérêts de l'alliance; ces magistrats répartissaient aussi les contributions par tête. Le choix de l'ammann et du tribunal, le paiement des contributions arriérées, pourvu qu'elles fussent légitimes, étaient réservés en faveur de l'abbé, l'alliance ne garantissant que la constitution; aussi Georges donna-t-il son adhésion à ce traité, la dernière année de sa vie[231]; la maison d'Autriche

[226] A Zurich, l'avoyer de l'abbesse présidait de semblables tribunaux.

[227] *Ch.* de 21 articles; Saint-Gall, 1373, jour de Saint-Urbain, dans *Tschudi.*

[228] *Accord avec Ramschwag,* 1375. Il avait retenu prisonnier le cousin de l'abbé.

[229] Le *bailli Bischoff de Gurk* déclare aux Schaffhousois, par un document, qu'ils ont reconnu le duc contre Grimmenstein; le château fut pris, le sire d'Ende se soumit. *Inféodation de Grimmenstein* à ce seigneur, alors qu'il fit sa soumission au duc, 1368.

[230] *Acte d'achat de l'avouerie de Gossau,* que Königsek avait possédée, 1373.

[231] *Traité d'alliance,* Ulm, jour de Saint-Urbain, 1378, à la fin de la *Chronique d'Appenzell* de *Walser.* Wyl même était dans l'alliance; les

elle-même ne voulait pas offenser l'alliance pour peu de chose[232].

L'abbé Cuno de Stauffen, dont la haute taille et la vigoureuse structure annonçaient un maître dédaigneux de la douceur des mœurs, ne voulut jurer le maintien des franchises de la ville qu'après qu'elle lui eût rendu foi et hommage; il défendit aux Appenzelloises d'épouser des Saint-Gallois, sous peine de la confiscation de leurs biens[233]. Les droits qu'un prince reconnaît par serment, avant l'hommage de ses sujets, sont des lois fondamentales; ceux qu'il confirme dans la suite semblent dépendre de son bon vouloir. C'est une imperfection des principautés ecclésiastiques, que souvent le successeur d'un prince est étranger à la constitution du pays. Cuno se lia par un traité de combourgeoisie avec Lindau, afin d'avoir aussi quelque crédit auprès des villes; du reste, il demeurait exclusivement attaché à l'Autriche. La faveur de ne pouvoir être cité à aucune des cours impériales lui ayant été accordée[234], il consentit de son côté que le duc Léopold ou son conseil jugeât ses causes comme l'Empereur même[235]. Lorsqu'il obtint le droit de racheter des avoueries impériales hypothéquées[236], il

villes en conférèrent la protection à Saint-Gall et à Constance, 1377.

232 En général Léopold évita dans la suite aussi de paraître se douter que l'alliance avait été formée contre lui.

233 Parce qu'il jugeait les droits de propriété dans ce pays sans égard à ses circonstances locales. *Stumpf* rapporte qu'il voulut même contester aux bourgeois de la ville le droit de retrait.

234 La *Charte royale* est de 1379, et comprend la ville de Wangen, Wyl, Appenzell, Hundwyl, Teuffen, Trogen; vidimée par *Zayssolf de Lupfen*, Rothwyl 1386; de même par le *juge provincial du Hégau et de Madach* à Aygoltingen, éod.

235 Dans la même *Charte royale*.

236 Là seulement où l'abbaye possédait déjà des propriétés, et sous la

promit de n'en jamais faire usage au détriment du duc; on vit clairement par là qu'il n'avait en vue que Königsek [237] et Werdenberg [238]. Il manifesta ces dispositions, alors que par l'entremise de la ville de Lindau il accusa Saint-Gall et Appenzell auprès de l'assemblée des villes riveraines du lac de Constance, et plus tard auprès de la diète d'Ulm. Quant aux biens des fiancées d'Appenzell, l'alliance statua selon l'équité et le droit du pays [239], et ordonna qu'après la confirmation de la constitution par l'abbé, la ville de Saint-Gall lui promît par serment, ainsi qu'un sujet à son maître, fidélité et secours [240]. En échange, Cuno dut renoncer à l'astucieux traité de combourgeoisie avec Lindau, et notamment à la protection de la maison d'Autriche [241]. Il fut ordonné au seigneur de Ramschwag, qui avait été son vassal pour la forteresse de Blatten, dans le Rheinthal, et pendant quelque temps au service du comte Rodolphe à Feldkirch-Montfort, de ne rien

condition du droit de rachat en faveur de l'Empire. *Ch. du roi Wenceslas*, 1379.

[237] Il racheta effectivement, en 1381, ses hypothèques à Appenzell; voy. *Tschudi*.

[238] Voyez, comme preuve qu'il possédait l'avouerie dans *Lünig, Spicil.* t. 1, le « prononcé entre Montfort-Bregenz et Werdenberg-Heiligen- » berg au sujet de l'avouerie de Saint-Gall et des cours de Wyler et » Scheittek, par Gaudenz de Liebenberg, 1379. »

[239] Savoir que si des frères et des sœurs habitent ensemble sans avoir fait de partage, ou si l'un d'eux est au service d'un maître ou en apprentissage, ou hors du pays pour une autre cause, l'abbé n'a aucune part dans le patrimoine. *Sentence des villes au bord du lac*, 1379. L'application de ceci aux mariages n'est pas claire, parce que les circonstances de détail ne sont pas connues.

[240] *Sentence des villes au bord du lac* dans les affaires de la ville de Saint-Gall contre l'abbé, 1381. *Tschudi*.

[241] Tschudi, 1380.

entreprendre à la réquisition de Rodolphe contre le comte de Werdenberg, avoué de Saint-Gall, sans l'autorisation du Grand-Conseil de Constance[242]. Un sentiment de justice animait les villes alliées ; elles condamnaient aussi bien les Saint-Gallois quand ils refusaient de reconnaître leurs obligations féodales[243], que l'abbé quand il exagérait ses prétentions[244] ; pour les points obscurs, elles suivaient les coutumes de la ville la plus voisine[245].

Il n'y a guère de constitutions plus naturelles[246] et moins faciles à exploiter pour le mal[247], ni de constitutions aussi fortes[248], quand les lois sont sages, que les confédérations en général.

Au sein de la Haute-Rhétie, la liberté du peuple resta renfermée dans les limites que nous avons indiquées précédemment[249]. Avec beaucoup de peine, l'évêque de Coire maintint par l'influence de son autorité sacrée et de la richesse territoriale qu'il avait acquise, une partie de l'administration souveraine que

[242] « Qui ne lui ordonnera rien de contraire à l'honneur. » *Ch.* 1381.

[243] P. e. un quarteau du meilleur vin du pays, lorsqu'ils reçoivent les fiefs ; les intérêts du moulin dans le fossé de la ville, etc. *Seconde sentence des villes du bord du lac*, 1381. *Ibid.*

[244] P. e. des reliefs exagérés, des droits trop fréquemment prélevés sur les héritages, etc. *Ibid.*

[245] Dans l'article sur la manière de taxer les étrangers, l'usage de Constance doit servir de règle à Saint-Gall. *Ibid.*

[246] *Toutes* les autres constitutions se résolvent dans celle-là.

[247] Excepté pour leur défense, les confédérations sont difficiles à mettre en mouvement.

[248] L'Ionie et l'Éolie, la Lycie, l'Etrurie, la Suisse, l'Allemagne même et la Hollande, dans tous les grands périls, tant qu'il resta autre chose que le nom de la confédération, tant que son esprit l'animait encore.

[249] Nous avons fait mention ci-dessus de Brégell et des franchises des colonies de Davos et du Rheinwald ; en 1381, on ordonna les statuts de Pusclav. *Haller, Bibl.* VI, 456.

les anciens Empereurs avaient confiée à ses prédécesseurs sur le pays compris entre le Septimer et la Landquart[250]. Le pape Jean XXI donna à l'évêché un administrateur d'une résolution éprouvée, Ulrich, de la maison des avoyers de Lenzbourg, qui ne craignit pas, à Mayence, en qualité de lecteur des Augustins, de lancer du haut de la chaire l'excommunication contre Louis de Bavière[251]. Après cette preuve de fidélité,

[250] *Ch. de Charles* IV, Dresde, 27 décembre 1349 : la justice criminelle, les monnaies, les poids et mesures, les péages (à Coire, à Castelmur, aux bords de la Luwer qui se jette dans la Maira) ; le droit de conduite (à Vespran), le droit de chasse sur les deux rives du Rhin, depuis le Settman (Septimer), jusqu'à la Landquart, à ses sources, à l'Elbelen (Albula) et de là jusqu'au Settman ; tout l'airain, le fer, le plomb, le cuivre, l'argent et l'or; tous « les hommes libres en » tant que nous pouvons les donner en vertu de notre royale autorité. » Nous trouvons l'« Elbele » dans la copie que nous a communiquée le respectable investigateur Ulysse de Salis; *Guler* a lu l'« Aquella, » et il entend par là le Schelkelbach ou Schergenbach, qui se réunit à l'Inn tout au haut de l'Engadine. *Lehmann* lit « Acquellen » désignation, pense-t-il, de cette même rivière et du Vinstermünzerbach. Dans une autre *Charte*, l'Empereur confirme l'hypothèque de l'avouerie impériale, que l'évêque Siegfried racheta en 1299, pour 300 marcs, des frères Donat et Jean de Vatz et sur laquelle le roi Albert reçut, en 1302, encore 100, et lui de nouveau 300 marcs. Ces avantages, et des faveurs qui devaient lui aider à reprendre son autorité sur les possessions épiscopales du Vinstgau, furent accordés à l'évêque en dédommagement du malheur qu'il essuya dans l'intérêt de Charles et du pape.

[251] « In ambone, » *Ann. Leobiens.* ad 1330. Dans la suite il embrassa le parti de Louis, parce que, entre autres motifs, les régions fortifiées de la Rhétie auraient été sans cela livrées aux plus grands troubles. Lorsqu'on se rappelle ses liaisons avec l'Autriche, toutes les contradictions de sa conduite disparaissent. Lorsque Charles IV se releva, ce même prélat arma 500 hommes contre le fils aîné de l'empereur Louis, électeur de Brandebourg, époux de la princesse tyrolienne Marguerite Maultasch. Mais cette troupe, réunie à mille Tridentins, fut surprise pendant son sommeil (« in Trameno, » dans le pays de l'Adige) (*Chronique d'Este*, 1337; *Muratori*, *Scriptt. XV*); l'évêque Ulrich fut mis aux fers

l'évêque Ulrich tenta de réconcilier le pape et l'Empereur; il trouva la cour d'Avignon moins hostile que subjuguée par la maison royale qui régnait sur la France et sur Naples[252]. Le duc Albert d'Autriche lui remit la direction des affaires dans les provinces antérieures pendant la vie de son neveu, le duc Frédéric[253]. En faveur de l'évêché, il acquit Rietbourg[254] et Hohenjuvalta; l'évêque Pierre, seigneur bohémien, chancelier de Charles IV, y ajouta le château de Hohentrüms[255]; et l'évêque Jean, chancelier du duc Albert, de la même maison des avoyers de Lenzbourg, acheta beaucoup d'autres châteaux[256]; le tout pour la somme de huit mille ducats. Du reste, on voyait régner avec une puissance indépendante[257] les comtes de Wer-

(« manicas ferreas ») et dut renoncer à Fürstenberg (*Guler*), que le prince-électeur Louis ne rendit à l'évêque Pierre, que onze ans après, pour la somme de 1100 marcs d'argent. Louis fit avec Pierre un traité, ensuite duquel Fürstenberg, ainsi qu'Ardez, devaient lui demeurer constamment ouverts. *Burgkleckner.*

252 *Guler.*

253 Il était chancelier de ce prince et grand-maître de sa cour, 1348. Il inféoda la forteresse de Marschlins aux ducs Albert et Otton d'Autriche. *Charte* Königsfelden, 1337, dans *Guler.*

254 De la maison de Landau, pour 2,500 florins.

255 Du comte de Werdenberg. *Tschudi*, 1360. L'évêque Pierre fut obligé d'hypothéquer Greplang et Réams. *Guler.*

256 Cet évêque, homme prudent et rangé, fut le premier qui rétablit les affaires ruinées de l'évêché. *Guler.* Du reste, Ulrich administra l'évêché de 1333 à 1355; Pierre, jusqu'en 1368, où il échangea ce siége contre celui de Leitmériz; Frédéric de Nenzingen, jusqu'à ce qu'il obtint Brixen, en 1356; Jean, jusqu'en 1388. Ainsi vécurent simultanément trois évêques de Coire; Pierre mourut en 1387, Jean en 1388, Frédéric en 1376; l'influence de l'Autriche fut prédominante; Pierre conféra à cette maison la dignité d'échanson héréditaire, 1366.

257 Dans la Charte n. 250, les gens de la Maison-Dieu sont distingués du reste du peuple comme étant plus libres.

denberg, le baron de Razüns, le bailli de Metsch [258], le sire de Belmonte, Zwanziger de Rémus [259] et d'autres maîtres du pays et du peuple.

Le comte Rodolphe de Werdenberg, seigneur de Sargans, héritier du grand baron Jean Donat de Vaz, vint à se brouiller avec son cousin Henri, baron de Razüns, au sujet de l'héritage des nobles de Freyberg. Il fut soutenu dans cette guerre privée par son frère le comte Hartmann; ils avaient déjà uni leurs armes contre Pfævers, à l'occasion de Wartenstein [260]. L'écuyer d'Ehrenfels lui prêta aussi secours. Henri eut pour auxiliaire son ami intime, le baron de la puissante tour de Rietbourg. Les deux partis se rencontrèrent à Tomiliasca, vallée du Rhin postérieur, dans le vidomnat du seigneur de Planta [261]. La nuit les empêcha de vider leur querelle; cependant Rodolphe parut remporter la victoire, achetée par de nombreuses pertes: Razüns et Rietbourg tombèrent en son pouvoir; mais les valets de l'ennemi, connaissant bien le pays, surprirent le comte Hartmann, qui venait au secours de son frère, s'emparèrent de lui, et chassèrent Ehrenfels de toutes ses possessions. Par la médiation de Herrmann, abbé de Pfævers, et de Hartmann, maire de Windegk, le sire de Razüns conserva Freyberg. La

[258] Le Tyrol lui donna Trasp en fief, 1351. *Burgklechner.*

[259] Tyran; il dut céder Rémus au bailli de Metsch. *Ch.* 1369 à Rémus; voy. *Guler* p. 153, *a.* Nous avons vu dans le premier livre, au temps du comte Meinhard de Tyrol, Nannès de Rémus, fondateur du château, au nombre des cautions fournies par le comte à Rodolphe de Habsbourg. *Ch.*

[260] *Tschudi*, 1341. Ils rendirent Wartenstein au couvent.

[261] En 1387, Jacques Planta vendit le vidomnat à Ulrich de Razüns. Il formait un fief de l'évêché. C'est pourquoi l'évêque le rendit à Jean Thun de Neubourg; de là naquit une guerre particulière que nous raconterons dans le chap. VII.

guerre s'était faite dans son propre pays, dont il connaissait le sol.

Une autre guerre privée, dans laquelle ce même comte Rodolphe prodigua sa bravoure contre Ulrich Walther, baron de Belmonte, laissa long-temps au sein des montagnes une tradition que les siècles ont obscurcie : elle rapporte qu'il pénétra du côté de Montaun, le feu et le fer à la main, et trouva sur la frontière, près de l'église principale de Lugnez, des femmes qui lui opposèrent une vigoureuse résistance [262]; ensuite Belmonte, dans le Lugnez, chez les anciens Rhétiens, son peuple, saisit le moment favorable, remporta sur l'ennemi, défendu par sa position, un avantage long-temps cherché [263], tua tous ceux qui sont enterrés à Coire dans le corridor du couvent des dominicains ainsi que beaucoup d'autres gentilshommes, et fit prisonniers le comte Rodolphe avec les autres [264]. Les chroniques racontent aussi que dans les mêmes années, le long Conrad, personnage marquant des Waldstetten, vint des Hautes-Alpes en Rhétie, à la tête d'une troupe de vigoureux guerriers, sans que de la cause de cette entreprise et de ses conséquences il soit resté d'autres vestiges que de gigantesques ossemens, répandus près de Tavinasca [265].

262 Dans cette même église, à Pleif, près de Villa, chef-lieu du Lugnez, les femmes sont assises à la droite des hommes, afin de perpétuer le souvenir de l'héroïsme patriotique de leurs mères.

263 Le 12 mai 1355, selon *Guler*.

264 38 selon *Tschudi;* 36 selon *Ardüser,* qui est d'accord avec le premier sur tout le reste. Parmi les morts on trouve, outre un Herrmann de Landenberg, un comte Henri de Hurmingen, à Reuhohenberg, sur le Danube, distingué comme héros et comme un seigneur qui faisait de grandes dépenses.

265 *Lehmann* (*Grisons, t.* I.) rapporte, d'après le docteur Martin Cappol,

Quoique le comte Rodolphe, ainsi que tous les Montfort, fût persécuté par la fortune, et qu'aveuglé par les passions, il travaillât lui-même à sa perte, néanmoins, comme héritier de Vaz et chevaleresque héros, il était craint en Rhétie et honoré par les Visconti. Revenant avec une faible escorte d'auprès de Galéazzo Visconti, seigneur de Milan, il tomba non loin de Campodolcino, au milieu d'une bande de brigands qui tirèrent sur lui; son cheval excité par l'éperon l'emporta avec une telle rapidité, que Rodolphe, qui regardait en arrière, se heurta la tête contre un arbre et tomba mort [266]. Galéazzo le vengea; douze habitans de Pleurs, le bourg le plus considérable du voisinage, furent retenus par son ordre en prison et soumis à des tourmens jusqu'à l'arrestation des brigands; il immola ceux-ci à sa vengeance, et obligea les premiers à lui payer une rançon.

La Valteline, dès-lors bien organisée [267]; toute la seigneurie de Chiavenne, dont Pleurs était le plus bel ornement [268]; Poschiavo, pays aussi agréable qu'important comme passage de Milan au Tyrol; Bormio, sa-

que l'on avait déterré en 1550 à Valendas, dans un vallon, des ossemens longs de deux toises, qu'on crut être ceux du long Kun (Kuenz, Conrad); que l'on conserva long-temps à Disentis ses grandes culottes rouges. Un ancien *manuscrit* sur parchemin, qui se trouve à Disentis, rapporte cette histoire à l'an 1350. *Galer* mentionne sans détails un fait d'armes qui doit s'être passé à Mondona.

266 *Chronique de Pleurs*, 1362. Il était père de Rodolphe et d'Ulrich.

267 Depuis Azzo Visconti, on voit encore sur plusieurs maisons ses armes, un énorme serpent qui écrase des hommes. Le pays fournissait annuellement huit mille livres. Ponte, chef-lieu du parti Gibelin, afin de pouvoir fournir sa contribution de cent livres, avait établi un cadastre (Etimo), qui servit de règle et de modèle pendant plusieurs siècles. 1366, *Lehmann*, *Valteline*.

268 Les Wertemann florissaient déjà.

libre et fertile, ainsi que Bellinzone, le grand passage; toutes ces contrées étaient gouvernées par les Visconti, qui avaient conquis les premières sur l'évêché de Coire, dans la guerre que son avoué, le comte Ulrich de Metsch, avait faite contre la volonté de l'évêque [269]; Bellinzone avait été enlevé à la maison Rusca, lorsque celle-ci, après la mort d'Azzo Visconti, conçut l'idée de se rendre indépendante [270]. Le lac Majeur, souvent infesté par les Locarnais, redevint sûr après leur soumission [271]. Enfin la gracieuse vallée de Blegno passa

[269] *Sprecker, Pallas*, l. III. L'empereur Louis, étant à Spire en 1339, somma inutilement Chiavenne de rentrer sous la domination de l'évêché. *Guler*. D'après une *Charte* de Charles IV, rapportée par *Guler*, on pourrait croire qu'en 1349, l'évêque possédait Chiavenne : si cette conjecture a quelque fondement, la chose doit probablement s'entendre de l'usufruit de quelques droits utiles et non de l'exercice des droits de la souveraineté. Cela peut aussi se déduire du fait suivant : deux hommes de ce pays ayant assassiné le comte Rodolphe de Werdenberg-Sargans, sans doute pour le piller, Galéazzo retint en prison pendant huit mois, sans autre forme de procès, douze habitans de Pleurs, soupçonnés de ce crime; les vrais coupables ayant été découverts plus tard, il les fit pendre de sa propre autorité; 1362, *Guler*.

[270] Ils aspiraient à devenir, par la possession de Bellinzone, princes immédiats de l'Empire. Jean et Lucchino Visconti investirent la place avec quatre corps de troupes et l'attaquèrent avec des catapultes (« trabuchis »); au bout de plusieurs mois, ne recevant point de secours d'Allemagne, les malheureux furent obligés de se rendre. Leur sort fut sans doute à plaindre : « Facti sunt aliis in exemplum, » dit *Galvagno Fiamma*, à l'an 1340.

[271] Depuis le temps de Simon Muralt, il y avait là une noblesse puissante contre laquelle la maison Visconti armait le plus possible les navires de toutes les villes alliées et dévouées. Ils vainquirent par la supériorité de leurs forces, emmenèrent les seigneurs à Milan, établirent à Locarno un fort et y mirent une garnison, 1342. *Fiamma*, confirmé par la *Chronique de Milan*, 1401. Telle fut la reconnaissance que recueillirent les Rusca et les Muralt, pour avoir agrandi à l'excès les Visconti par aveuglement de parti.

sous la même domination[272]. Ensuite lorsque le parti du pape Grégoire XI, et surtout le margrave Nicolas d'Este, à Ferrare, sous prétexte de défendre la Toscane et de rétablir la liberté dans la Lombardie, eurent résolu de ruiner la puissance de Galéazzo Visconti et de Barnabé son frère, Frédéric, évêque de Coire, voulut profiter de cette occasion[273]; mais ce fut là sa perte[274].

Les Visconti avaient obtenu précédemment des huit cantons de la Confédération Suisse, ainsi que de la ville de Soleure, qu'on permît à la belliqueuse jeunesse de passer les Alpes pour aider à défendre le Milanais. Ces trois mille hommes furent peut-être les premiers qui firent connaître dans les guerres d'Italie la gloire des armes suisses[275]. Dans une guerre subséquente,

[272] Les Avogadri étaient seigneurs de cette gracieuse et fertile contrée (« Belegnum »); l'archevêque Jean Visconti, qui en était le seigneur, la donna à un homme également disposé à rendre de grands services et à faire de mauvais coups, Jean d'Oleggio, qui perdit cette possession en 1354, lorsque Galéazzo Visconti II acquit la souveraineté de Como. *Pierre Azari*, notaire de Novare, dans la Chronique des Visconti; *Murat.* Scr. XVI.

[273] 1374. *Füsslin*, l. c. t. III, p. 204.

[274] Ses dettes le forcèrent à renoncer à l'évêché, 1376.

[275] Dans les guerres des Empereurs, leur contingent se perdit au milieu de la multitude. Dans l'expédition de la Léventine contre Azzo Visconti (l. II, ch. 1, t. II, p. 309) on ne se battit point. (Une prétendue bataille près de Parabiago, le 21 février 1339, dans laquelle Saint-Ambroise, portant une hache d'une main accoutumée à bénir, doit avoir personnellement procuré aux Milanais la victoire sur les Confédérés, n'est mentionnée ni dans leurs histoires, ni dans les nôtres, mais paraît être une légende postérieure, construite avec les événemens de l'an 1422). Jean de Montferrat engagea en 1362 dix mille « Ultramontanos » à tomber sur la Lombardie, et il paraît qu'après avoir eu d'heureux succès près de Vercelle, ils s'établirent à Castelnovo, non loin de Tortone, et ne rendirent cette place qu'en 1368. Continuation de *Galvagno de la*

Grégoire s'efforça d'enlever à Visconti ce secours[276]. L'Italie pouvait nourrir leur patrie; l'agriculture a d'étroites limites en Suisse, et la population y est suffisante, parce que la vie pastorale exige peu de bras. A cette époque, beaucoup de terres étant en friche, ou dévastées, ou sous une domination étrangère, le penchant naturel des Suisses les conduisit à chercher leur subsistance dans le métier des armes. Pendant cet âge, l'art de la guerre fleurit seul, parce qu'on croyait que l'industrie avilissait l'âme.

Il est vrai qu'à côté de l'agriculture, un peuple libre ne connaît pas d'occupation plus ancienne, plus naturelle, ni meilleure que la guerre. Le courage et la noble jouissance de la liberté, le secret de son union avec une obéissance exacte, le mépris du danger, disposition infiniment précieuse pour le bonheur de la vie entière, une certaine simplicité de mœurs qui sied aux

Fiamma. Je pense que ces Ultramontani étaient une des grandes hordes qui ravageaient alors Avignon, le Dauphiné et la Provence, et avec lesquelles le seigneur de Montferrat était en grande relation, selon *Mattéo Villani*, l. X. Ce furent sans doute ceux qui prirent Saint-Esprit. C'est pour les Visconti que l'expédition fut entreprise, selon *Tschudi*, 1373.

[276] *Bref du pape*, 1373. *Tschudi.* A cette époque le pape cherchait à discréditer la première expédition. Il ordonnait « Ecclesiæ mandatis et » sententiis, quæ semper justitiam continent, obedire; » il déclarait que les Visconti étaient fils de la condamnation, ennemis de Dieu, de l'Église et de l'Empire, suspects à cause de leur foi; que le pape les avait couverts de toute sorte d'infamie et priait, « nihilominus per apostolica scripta mandando » de soutenir leurs ennemis. Voy. *Daniele da Chinazzo de Treviso, Cronaca della guerra di Chioza*, au t. XV de *Muratori, Scriptt;* on y voit comment Grégoire excita les Confédérés en 1378; non sans succès. *André Gattaro*, dans sa *Chronique de Padoue* (*Murat.* XVII) et un autre écrivain de la même collection, mais dont nous ne retrouvons pas le passage dans ce moment, rapportent que dans cette guerre, un fils naturel de Barnabé Visconti, chéri de son père, fut battu par les Confédérés.

hommes; tout l'avantage que l'État, tout le bonheur que chaque individu retire des relations intimes et journalières d'hommes fraternellement unis; une héroïque patience dans les travaux, après les travaux un repos exempt de soucis; qu'y a-t-il de noble dans la vie, qu'y a-t-il de grand dans l'histoire que ne possède un peuple libre et guerrier? Il est respecté par son gouvernement; il subsiste par sa propre force, et il rompt par la puissance de l'épée les trames de la politique étrangère et de la tyrannie intérieure. Les nations commerçantes lui donnent volontiers de l'or contre son fer; aucun royaume ne subsiste sans les armes; un pareil peuple demeure le plus long-temps maître de lui-même et de ses maîtres; il est à l'abri de la crainte, tourment de la vie.

La partie du Valais qui n'était pas en rapport avec la Rhétie par l'intermédiaire de la vallée d'Urseren, se trouvait entre deux États qui se faisaient très-souvent la guerre, Milan et la Savoie. Par sa constitution, le Haut-Valais ressemblait à l'ancienne Béotie : de même que les onze Béotarques n'osaient rien entreprendre d'important sans la volonté du conseil de chaque ville, ainsi il y a dans le Haut-Valais, de temps immémorial, un conseil du pays[277] qui ne décide rien d'essentiel sans les sept dixains[278], dans lesquels le pays se divise. Sion, la seule ville, ressemblait à Thèbes, avant que Philolaüs eût adouci la rudesse des esprits par la modération des lois. La république des Valaisans avait un avantage, c'était la puissance salutaire que

277 « Generale consilium patriæ. » *Franchise de la ville de Sion*, 1339, mars.

278 Ce mot est une corruption de « Centenas, » centurie.

l'évêque de Sion[279] tenait des anciens Empereurs, à l'égal de l'évêque de Coire; grâce à cette autorité, jamais le capitaine-général[280] ne pouvait usurper la tyrannie, et l'on ne risquait pas de voir éclater entre Sion et Viège, bourg non moins ancien et bientôt aussi important[281], une animosité pernicieuse comme autrefois entre Thèbes et Platée.

La ville de Sion était gouvernée par les bourgmestres et les conseils, conformément aux lois émanées de la souveraine puissance de la commune des bourgeois[282]. Personne ne pouvait être jugé ni condamné en matière d'héritage et de propriété par le tribunal de l'évêque[283], sans l'adjonction de juges honorables, pris dans la bourgeoisie[284]; personne, sans l'assistance d'un conseil[285], sur de simples bruits, sur des soupçons[286], ou à la suite de l'application arbitraire de la

[279] Surtout lorsque, comme Aymon de Thurn «in omnibus ordinate, rite et mature procedebat.» *Charte des syndics*, pour les affaires temporelles de l'évêché, 16 mai 1338 (après sa mort).

[280] Aymon de Roybone est nommé capitaine-général dans le *Traité des habitans de Saviési avec le comte Rodolphe de Gruyère*, dans le livre des Chartes de Gesscnay, 1369; il manque sans doute dans cette date un X, puisque dans la charte, il est question de l'évêque Édouard, qui ne monta sur son siége qu'en 1375.

[281] «Nobiles, egregii ac circumspecti quondam burgenses antiqui hujus burgi Vespiæ.» *Ordonnance concernant le droit de bourgeoisie de Viège.*

[282] «Statuta facere circa rem civitatis et revocare, auctoritate superioris minime requisita.» *Ch.* n. 277. «Habere commune, ministratores et Coss. communis, communitatem et universitatem facere.» *Ibid.*

[283] Voy. ci-dessus, n. 226.

[284] «Probos homines.» *Ibid.*

[285] J'entends la charte dans ce sens qu'un individu accusé de vol ou de trahison, et qui peut fournir caution, reçoit de l'évêque un «consilium,» au cas que personne ne consente à l'être volontairement. *Ibid.*

[286] L'évêque ne peut condamner personne à l'amende comme usurier ou adultère, sur le bruit public. *Ibid.*

torture[287]. Des syndics[288] veillaient au maintien de l'ordre et à la sûreté de la ville, et la loi autorisait chaque citoyen à résister à un pouvoir illégitime[289]. Deux syndics, recevant chacun quatre livres par an, administraient les affaires de la grande commune de Viège[290]; cependant il y régnait moins d'égalité à cause de la puissance orgueilleuse de la noblesse, et parce que les comtes Blandra dominaient encore dans leur château de Hüpschbourg[291]. On institua des greffiers ordinaires pour consigner les événemens qui intéressaient la bourgeoisie[292]. Les guerres[293] étaient résolues par le conseil du pays, d'après le vœu des dixains.

[287] Il faut que quelques bourgeois soient présens pour en autoriser l'application. *Ibid.*

[288] « Procuratores vel syndicos constituere. » *Ibid.* En cette qualité sont mentionnés *ch.* n. 279, Ebald « de Gregiyz » (Grésy), Sacrista, Rodolphe « de Verecio » (Verey sur le Nenda, dans le Bas-Valais) et Anselme « de Castellione » (Gestelen), dans l'affaire de Perrod de Nax, ecclésiastique, bourgeois de Sion, complice de l'assassinat de Bolj de Mülignon, son combourgeois. L'enquête fut dirigée par l'official, Guillaume de Claryns (Clarens), chanoine. Nax ne fut pas condamné à mort, mais son bien fut « saisitum ; » il le racheta moyennant 80 florins d'or. *Ch.* dans le 82ᵉ vol. des manuscrits de Hohendorf, à la bibliothèque de Vienne.

[289] Si un serviteur de l'évêque emploie la violence contre un bourgeois ou un étranger dans la banlieue de la ville. *Ibid.*

[290] Elle s'étendait depuis Rarogne jusque « ad almenium » (« Allmend, » pâturage commun) « illorum de Terminea » jusqu'au Staldbach et au chemin de Haldenstaig; n. 281.

[291] Ce que *Tschudi* raconte à l'an 1365 de la mort du comte Antoine, est rapporté avec plus de vraisemblance à l'an 1265, par la *chronique* latine de *Brigue*, dont Stumpf s'est servi.

[292] Le *comte Pierre d'Arberg*, vicaire de l'Empire et capitaine-général du Valais, autorise l'établissement de « Cancellarii » dans les villes et les paroisses, assermentés par la chancellerie du grand chapitre de Sion ; « apud Granges » 6 jul. 1355 ; *Confirmation par Charles IV*, Lausanne, 21 juin 1365.

[293] « Cavalcatæ, » n. 277.

Ce conseil s'assemblait au château de Majorie (château du maire), habitation de l'évêque[294]. Wischard de Tavelli à Gradez, évêque de Sion, acheta de Berthold de Greysy[295] le fief héréditaire de la mairie.

Au-dessus de tous les grands se distinguait le baron Antoine de Thurn à Gestelenbourg, par sa noblesse, son parti et le grand nombre de ses possessions. Pendant le séjour de l'empereur Charles à Berne, il jeta le gant en sa présence, résolu de soutenir en combat singulier que Berne empiétait sur ses droits dans la vallée de Frutigen[296]; le gant fut relevé par Cuno de Rinkenberg; l'Empereur empêcha le duel. Wischard de Tavelli administra l'évêché et la république du Valais dans des temps très-difficiles[297], durant trente-trois ans; chéri du peuple, il inspirait tant de confiance aux

[294] Il habitait aussi le château de Valérie et celui de Tourbillon, tous les deux à Sion.

[295] *Ch.* « apud Setam » (Sion, en allem. « Sitten »). Le maire s'appelait Bertholet de Gresiaco, co-seigneur de Bex (Bacy); à lui appartenaient le château du maire, l'office, les langues de bœufs et les jambons; il possédait « a ponte Ridde superius » (à partir du Bas-Valais), jusqu'au pont Sirroz (à Sierre), sur les deux rives du Rhône, sur les montagnes et dans les vallées, des maisons, des granges, des prairies, des vergers, des vignes, des dîmes et des droits seigneuriaux; la mairie était « feudum homagii ligii » de l'évêque; il en paya 500 florins d'or; cette somme lui fut remboursée, et il fut libéré des 100 « solides » et d'autres dépenses qu'il devait payer annuellement au chapitre et au maire Aymon de Monthéol (son prédécesseur). Pierre de Lyon était son gendre. Parmi les témoins, se trouvent outre maître Michel de Gümminen, le médecin et le gentilhomme Rolet de Bex, J. « Salenus » de Bex. Ce nom serait-il un indice qu'alors déjà l'on connaissait des salines dans cet endroit?

[296] *Tschudi* 1365. Il se plaignit de l'inexécution des traités au sujet de Laupen; peut-être voulait-il racheter cette hypothèque, pour laquelle Berne avait fait beaucoup de dépenses.

[297] *Lettre de protection de Charles IV,* 1365, lorsque cette église était vexée par des voisins.

pays voisins qu'il remplit dans le Bas-Valais les fonctions de lieutenant-général[298] du comte de Savoie. Vieillard à cheveux blancs, il célébrait un jour avec son chapelain l'office divin à Seyon, château situé derrière Sion sur un rocher très-élevé, lorsque survinrent des gens de son neveu, Antoine de Thurn, avec lequel il était en différend au sujet de droits ou de biens de la mairie. L'évêque se refusant à reconnaître ces prétentions, les esprits s'échauffèrent; à la fin ses adversaires se jetèrent sur lui, l'entraînèrent tandis qu'il implorait en vain Dieu et les hommes, et le précipitèrent du haut du château; il tomba mort au pied des immenses rochers[299]. Lorsque la nouvelle de ce forfait parvint dans la ville de Sion, et agita tous les esprits dans le Valais entier, le baron Pierre de Rarogne, Henri, son frère, le comte Blandra et plusieurs des grands se séparèrent de l'opinion du pays, comme si l'esprit de parti osait parler quand la nature et la patrie font entendre leur voix. Conches, Brigue, Louèche, Sierre et Sion, cinq dixains sur sept, se levèrent, jurèrent vengeance, mirent la main à l'œuvre et ruinèrent le château de Gradez. Comme le peuple marchait contre le château de Hasenbourg à Ayent, il rencontra la noblesse près du pont de Saint-Léonard et remporta une victoire complète. Sur ces entrefaites, Amédée de Savoie, connu sous le nom de Comte Vert[300], arma les

[298] *Guichenon*, *Sav.*, Amé VI, 1352.

[299] Son chapelain aussi; l'un et l'autre fait d'après la tradition. Le différend se conçoit d'après la donnée qu'on trouve l. I, chap. XIV, n. 75, t. I, p. 359. Il ne paraît pas prouvé qu'Antoine ait lui-même porté la main sur son vieux oncle, l'évêque; nous ne voyons pas même qu'il ait été excommunié; au contraire, il conserva encore des amis.

[300] Son écusson était vert, ainsi que son harnais et sa livrée, dans les tournois; 1348. *Ibid.*

principaux vassaux de son pays, voisin du Valais[301], et soutint les prétentions d'Edouard de Savoie, prince d'Achaïe[302], qui fut porté au siége épiscopal de Sion. Bien que le baron de Thurn vendît Gestelenbourg à la Savoie, les bannières de la vengeance assiégèrent longtemps cette forteresse et la démolirent sans scrupule. Alors le Lötschthal entre Gestelen et Frutigen se détacha de ce seigneur; le joug de la servitude que son autorité arbitraire faisait peser sur les habitans de cette vallée[303], fut changé en contributions supportables, et l'on institua des châtelains chargés des jugemens et de la police[304].

Autant les Valaisans parurent respecter la justice en cette occasion, autant ils déployèrent de bravoure dans leur guerre contre Thüring de Brandis. Ce baron, puissant dans le Sibenthal par sa mère, de la maison de Weissenbourg[305], conduisit sa milice au secours du

[301] C'est ainsi que j'explique l'armement mentionné par *Guichenon*, 1376; il doit avoir eu lieu avant 1375, car autrement le comte de Nidau, mentionné par ce chroniqueur, n'en aurait pas fait partie, puisqu'il fut tué en 1375. Aucune des circonstances de cette guerre n'est rapportée. Il ne fut donc question que de soutenir l'élection de l'évêque.

[302] Son père Philippe (m. en 1334) était fils de Thomas III, qui mourut en 1282, et qui avait été neveu du comte Pierre; le père de celui-ci, Thomas II, était bisaïeul du Comte Vert. Le titre de prince d'Achaïe vint à Édouard de sa mère, héritière de Villehardouin, prince d'Achaïe et du Péloponèse; les Centurions, les Génois et les Paléologues régnaient en Achaïe.

[303] Pierre de Thurn avait vendu à l'abbaye d'Interlachen une partie des habitans du Lötschthal, transplantés au Châtelet. *Ch.* 1346. Voy. sur le fief de Gestelenbourg, l. I, chap. XIV, n. 73. t. I, p. 359.

[304] « Servitia ad simplicem reditum et servitium ponendo; et de castellanis, judicibus, justitiæ officiariis exinde eis providerunt; » dans un écrit daté de Valérie, le 16 novembre 1531. « Servitium » signifie un serf et aussi le devoir de prendre les armes pour son seigneur.

[305] *Ch. de Charles IV pour l'inféodation de Simmenegk*, lorsque Weissenbourg abandonne ce fief, 1354.

baron de Thurn, contre les habitans du Valais; peut-être son cœur trouvait-il des excuses pour son ami, ou lui paraissait-il dur de l'abandonner à cause d'un crime de ses gens. Thüring rencontra une résistance habile et perdit la vie en Valais [306]; les habitans du Sibenthal assurèrent leur retraite en profitant de l'avantage des hauteurs. Ce fut probablement pendant les jours de ce revers qu'un parti ennemi, qui entreprit de piller la grande commune [307] de la Lenk, au fond du haut Sibenthal, rencontra chez les femmes qui défendirent leurs biens et leurs enfans, un courage encore célèbre dans les traditions du pays [308]. Antoine de Thurn quitta sa patrie et vécut à la cour du comte de Savoie, dont il fut un des principaux conseillers [309].

Le Comte Vert, l'un des plus grands princes de sa maison, apaisa par sa prudente intervention la grande guerre des Génois et des Vénitiens, ainsi que beaucoup d'hostilités privées [310], et, plus heureux qu'un grand nombre de ses prédécesseurs, il sut, tout en agrandissant et en consolidant la puissance de la maison de Savoie, éviter qu'aucune jalousie dangereuse s'élevât

[306] En 1377, mais cette date n'est fondée sur aucun document.

[307] Nous ne lui donnons pas le nom de village, parce que les maisons se trouvent disséminées sur un espace d'au moins une lieue.

[308] Tradition répandue à la Lenk et que nous n'avons pas voulu passer sous silence, afin que les femmes de ce pays-là se souvinssent de quelles mères elles sont les filles.

[309] *Guichenon,* Amé VI, 1379. *Le même, Histoire de la Bresse; Valbonnais, Hist. du Dauphiné;* mais surtout le dernier rejeton de l'ancienne famille des barons de Thurn à Gestelenbourg, le lieutenant-général *de Zurlauben* dans *Gallia christ.*, t. XII, renferment des choses excellentes et sûres sur l'histoire du sire Antoine de Thurn, de ses pères et cousins. Voy. ci-dessous chap. VII.

[310] Voy. sur tout cela *Guichenon,* auquel je renvoie pour ne pas justifier chaque mot par des citations.

contre lui. En Valais, il soutint par sa seule considération et sans recourir aux armes l'évêque Édouard, prince d'Achaïe, dont l'administration déplaisait au pays [311]. La guerre dans cette vallée était dispendieuse et pénible, la victoire incertaine, et, peut-être alors, d'après la situation des affaires de l'Italie, moins utile que dangereuse pour la Savoie, parce que la conquête de tant de défilés importans devait nécessairement inquiéter Jean Galéazzo Visconti, seigneur de Milan [312]. L'idée de faire servir la jalousie des deux puissances au bien du pays n'échappa point aux chefs du peuple valaisan; mais ils n'étaient pas assez bien instruits de la situation incessamment changeante des affaires extérieures, pour saisir les momens les plus favorables [313].

Amédée, le Comte Vert, étant mort de la peste, le Haut-Valais courut aux armes, chassa l'évêque Édouard, arbora l'étendard milanais sur les châteaux de Majorie, de Tourbillon et de Valérie [314], supplanta la domination savoisienne dans le Bas-Valais et fit une irruption dans le Chablais. Aux progrès de ses armes s'opposèrent du Vernay, maréchal de Savoie, Pontverre à la tête de son infanterie, et avec le plus de joie le baron de Thurn, qui avait réuni sous ses ordres autant de grosse cavalerie qu'il avait pu. Les Valaisans se retirèrent; Ardon fut pris, Chamosson capi-

[311] « Propter plurima delicta. » *Hottinger, H. E. Helv.* h. a. Il ne dit pas si ces délits étaient politiques ou moraux.

[312] Fils de Galéazzo II, neveu de Barnabé, qu'il priva de sa souveraineté et de sa liberté.

[313] Rien n'entraîne les républiques dans des fautes politiques plus dangereuses que l'application de principes généraux, sans connaissance des circonstances et des changemens que le temps amène.

[314] *Guichenon*, Amé VII, 1384. Le Comte Vert mourut en 1383.

tula. Amédée VII, élevé dans les armes, célèbre dans les tournois sous le nom de Comte Rouge, désireux d'établir tout d'un coup la gloire de son règne naissant, envoya en hâte des messages aux seigneurs de la Haute-Bourgogne, du Pays-de-Vaud, du Dauphiné et du Piémont, qu'il connaissait comme les plus braves, les plus prudens ou les plus empressés à obtenir ses faveurs. En même temps, par les soins de messire Humbert de Colombier, seigneur de Vuillerens, bailli du Pays-de-Vaud, il obtint dans une conférence tenue à Morat [315], non-seulement que l'alliance perpétuelle formée entre Berne et son père [316] fût renouvelée par les conseils et par la commune [317] sous l'avoyer Otton de Bubenberg, mais qu'on promît [318] de lui fournir dans les évêchés de Lausanne, de Sion et de Genève des secours pour un temps encore plus long [319]. Là-dessus mille Bernois s'avancèrent dans les montagnes de l'Oberland vers les confins du Valais. On vit accourir par le Saint-Bernard, à la tête de nombreuses troupes du Piémont, Amédée et Louis de Savoie, princes de Morée, neveux de l'évêque [320]; le vaillant Coligny d'Andelot vint avec un corps de Bourguignons; Henri de Montfaucon, comte de Montbéliard, avec tous les hommes d'Echallens et d'Orbe en état de porter les

[315] Le 4 avril 1384.

[316] *Alliance* de 1364; *renouvellement* en 1373. Le Comte Vert signa la première de ces Chartes « après qu'elle eut été traduite dans sa langue maternelle. »

[317] Expression de la *Charte d'Alliance*.

[318] Cette « liga perpetua » est conclue du côté de Berne, par Conrad de Burgistein, Louis de Seftigen, Pierre de Wabern, Rod. Wiprecht et Rod. (d'Erlach à) Richenbach.

[319] L'accord de 1373 ne fut fait que pour quinze jours, celui-ci pour six semaines.

[320] Généalogie d'Edouard, d'après *Guichenon* :

armes ; le comte Rodolphe de Gruyère, allié à la maison de Savoie par ses fiefs et par sa femme [321] ; Guillaume de Grandson et Aubonne, touché de la confiance que le Comte Vert lui avait témoignée jusqu'à sa dernière heure [322] ; Nicod de l'ancienne famille de Blonay [323], La Sarra, des Monts, Estavayer, le bailli de Colombier, tous marchèrent contre le Valais. Le baron de Grandson conféra au comte de Savoie la dignité de chevalier ; le comte, à son plus jeune cousin de Morée, de même qu'à Henri de Montfaucon.

Ils passèrent sans obstacle le lieu où Galba, général de César, ne résista qu'avec peine aux Véragres ; c'est que la meilleure milice des dixains supérieurs, sur un avis reçu de l'Oberland, défendait, mais difficilement, la frontière de Gandek contre les armes des Bernois. Les seigneurs ravagèrent le Bas-Valais, et prirent Sion ; leur ardeur, allumée par le succès, ne trouva ni Majorie trop bien fortifié, ni Tourbillon de trop difficile accès. Ce revers, dû à l'émulation belliqueuse des ennemis, engagea les Valaisans à faire la paix : non-seulement

Thomas I, † 1233 { Amé IV, † 1253. — Boniface, † 1263.
Pierre-le-Conquérant, † 1268.
Philippe, † 1285.
Thomas II, † 1259. }

Thomas III,	† 1282 —	Philippe, † 1334 —	{ Jacques, † 1366 —	
			L'évêque Edouard }	
Amé V,	† 1323 —	{ Edouard, † 1329 —		
Louis, bar. de Vaud,	† 1330 —	Aymon, † 1343 —	Philippe,	† 1369.
Louis II,	† 1350.	Amé le Comte Vert.	Amé,	† 1402.
			Louis,	† 1418.

321 Marguerite, fille de Humbert d'Alaman, seigneur d'Aubonne, petite-fille de Jeanne de Savoie (fille de Louis I) et de Guillaume de Joinville. *Testament de Jeanne*, 1360.

322 Un de ses exécuteurs testamentaires. *Guichenon.*

323 Les Blonay disent descendre des anciens souverains du Brabant. *C. A. de Saleso Vita, Amatæ de Blonay, ord. Visit.* De pareilles prétentions prouvent une haute antiquité.

ils consentirent à la réintégration de l'évêque, mais, comme dédommagement pour Gestelenbourg, ils renoncèrent à toute souveraineté sur le pays en-dessous de Conthey [324]; trop pauvres pour payer les frais de la guerre, évalués à une somme très-forte [325], ils promirent d'hypothéquer au comte Seyon, Gerstenberg, Majorie et Gestelen. Un tel peuple, dont l'impétuosité irréfléchie, flattée d'abord par la victoire, succombe ensuite, ne garde dans la terreur qui le subjugue ni décence, ni mesure. Les Valaisans oublièrent que le comte était dans l'impossibilité de faire une longue guerre et surtout de se maintenir dans ce pays. La dignité, qui importe tant à un peuple libre, eût été sauvée, si, abandonnant toutes choses dans les vallées, ils se fussent réfugiés sur les montagnes. Les dixains inférieurs firent cette paix contre le gré du Haut-Valais, et promirent à genoux devant le comte de Savoie de l'assister contre les dixains supérieurs [326]. L'agitation du Montferrat, au commencement de l'administration de Théodore Paléologue II, obligea le comte Amédée à remettre au comte Rodolphe de Gruyère le soin de continuer cette guerre.

Rodolphe, qui joignit avec un singulier bonheur les seigneuries d'Oron, de Montsalvans et ensuite d'Aubonne à ses domaines héréditaires, traversa les vallées

324 Écrit conservé à Valérie : *Mandamentum a Morgia Contegii inferius.*

325 *Guichenon;* 100,000 florins d'or. *Écrit* n. 324 : 45,000 florins d'Allemagne.

326 *Note* du même *écrit* contre « rebelles superiores Alemannos. » Ils firent cette promesse « in campo Sarqueni » (dans les prairies de Salgues, au dixain de Louèche. Les écrits cités n. 324 et 304 paraissent être des narrations composées par les évêques subséquens, d'après des documens et des traditions, pour conserver le souvenir des faits.

étendues de ses sujets, passa près de la grande chute de la Sarine et par les sentiers du Sanetsch, escarpés et toujours couverts de neige, entra dans le Valais, appela à lui les soldats abandonnés par Amédée, entraîna ceux de Sierres, de Louèche et d'autres lieux, et campa près de Viége, afin de pénétrer dans les vallées supérieures [327]. Dans la nuit le peuple mit le feu aux granges où dormaient les Savoyards; au même moment, le capitaine du pays, Pierre de Rarogne, à la tête de toute la milice des dixains supérieurs, fondit sur eux avec le succès ordinaire des attaques imprévues [328]. A peine Rodolphe put-il échapper au péril, grâce à quatre cents hommes du Gessenay, qui défendirent le pont du Rhône avec résolution et habileté [329]. Les vainqueurs volèrent au pas de course vers la forteresse de Hüpschbourg, manoir du comte de Blandra; elle tomba [330]. Tandis qu'on rebâtissait la ville de Sion, la guerre subsista

[327] Il faut qu'après la cessation de la terreur qu'avait inspirée la Savoie, tous les habitans du Haut-Valais, ou du moins une partie, aient repris la conscience d'eux-mêmes.

[328] C'est là la grande bataille livrée près de Viége, le 20 ou 23 décembre 1388, et dans laquelle, non pas précisément le comte Amédée, mais les troupes qu'il avait rassemblées dans le Pays-de-Vaud et dans le voisinage, et qui s'élevaient au nombre de 8,000 hommes, furent battues de telle sorte par les Valaisans, que 1,500 hommes perdirent la vie dans le Rhône, et qu'il en périt en tout 4,000. Voy. dans le *Musée suisse* I, 634, un ancien complément de la narration d'un contemporain anonyme, confirmé par la *Chronique de Brigue,* dont *Stumpf* a fait usage (*Voyage,* 1544. Msc.), par l'*Hist. du Gessenay* de *Möschig* et par la *Chronique de Savoie* de *Champier* (Paris, 1516). Le nombre de 4,000 se trouve aussi dans le Missel de Viége, où ils sont appelés « viri electi, » tout comme dans la *Chronique de Brigue* « flos procerum. » *Tschudi* lui-même porte le nombre à 3,040.

[329] *Chronique de Gessenay,* par le greffier *Möschig,* ouvrage compilé avec soin.

[330] Cette action paraît bien s'accorder avec les circonstances. N'avons-

dans les Alpes entre les bergers [331]; l'ennemi se vengea sur les innocens enfans du capitaine du pays [332]. Comme l'évêque était détesté de toute la contrée, l'antipape Clément de Genève le nomma successeur de l'évêque de Bellay, archevêque de la Tarantaise, qui venait de mourir; il promut au siége du Valais Humbert de Billens, neveu du comte de Gruyère [333].

Dans tout le Pays-de-Vaud [334], dans les villes et les seigneuries de l'Helvétie romande [335], la domination savoisienne fut concentrée et même élevée au-dessus de tout autre autorité, par la prudence avec laquelle le Comte Vert sut deux fois profiter de circonstances

nous pas vu ci-dessus, en 1375, un autre comte pareillement en guerre avec son peuple? Cependant quelques-uns la placent au temps de Pierre de Savoie (*Leu*); il se peut, toutefois, que le château ait été rebâti depuis.

331 A Oberwispelen et en d'autres lieux. *Ibid.*

332 D'après *Champier*, ses deux fils furent décapités à Miners, par les Savoyards. Cela suppose une irritation extrême; le seigneur Pierre, opposé en 1375 au parti populaire, avait probablement embrassé la cause de sa patrie après le malheur de l'an 1384.

333 Dans une *Charte* (*Zeddul*), expédiée *à Valérie*, et sur laquelle s'appuie la *Gallia christiana*, apparaît après Édouard, en 1387, l'évêque Guillaume de la Baume, et après Humbert un Gérard et un Henri de Blanges ou Blanches de Vellate, que le Valais ne voulut pas reconnaître. Ces désordres s'expliquent soit par la confusion qui régnait dans le pays, soit par le grand schisme. Selon nous, Guillaume, gentilhomme romand, fut un administrateur; après sa mort et celle d'Édouard, le parti savoisien rétablit de force Gérard, que le pape Urbain, antagoniste de Clément, avait chassé par son influence; le grand chapitre l'avait remplacé par Robert Camérarii, chanoine de Genève et de Sion, qui jugea prudent de céder la place à Humbert, après la paix de 1392; le successeur de ce dernier fut le vieillard des Blanches, qui abdiqua son office en 1402.

334 Ce nom général convient d'autant mieux désormais que le pays se trouve réuni sous une même domination.

335 Excepté Neuchâtel et la partie romande de l'évêché de Bâle.

favorables. Cette puissance fondée cent ans auparavant par les armes du comte Pierre, avait été arrêtée plus tard dans ses progrès par le roi Rodolphe et par les partages des princes.

Louis de Savoie, baron de Vaud, ayant perdu son fils unique dans la bataille de Laupen, assura sur le champ des dons en argent aux nombreux couvens de son pays [336], et institua sa fille Catherine héritière de sa baronie de Vaud, ainsi que de son autorité dans le Bugey et le Val Romey [337]. Ensuite il consacra sa vieillesse à la guerre, et se battit en homme pour qui la vie n'a plus de charmes : il combattit ainsi plusieurs fois pour Philippe VI [338], surtout à la malheureuse affaire de Crécy, à laquelle le roi Jean de Bohême se trouvait aussi, malgré sa cécité et sa vieillesse. Il survécut à son gendre, Azzo Visconti, et mourut immédiatement avant Rodolphe comte d'Eu [339], second mari de Catherine, alors que le Comte Vert était encore dans sa tendre jeunesse [340]. Ainsi qu'il arrive facilement sous un gouvernement faible, l'insubordination [341] et la méfiance [342] éclatèrent dans tout le pays. Aussi Isabelle de Châlons, veuve de Louis, et Catherine leur fille, s'em-

[336] A deux couvens de Genève, à deux de Lausanne, aux abbayes de Montheroud, Hautcrest, Hauterive, « de bella valle, » de Romont, Estavayer, Fribourg, Charmey, la Lame, la Part-Dieu, du lac de Joux, de Marsens, de Fontaine-André. *Testament de Louis*, au château d'Yverdun, 1340, dans *Lünig, Cod. Ital.* t. III.

[337] Il substitue Aymon, père du Comte Vert. *Ibid.*

[338] *Guichenon, Sav.* Vie de Louis.

[339] 1349 (voy. n. 3,444.) *Déclaration de la veuve à Moudon*, le 29 janvier, aussi au nom du comte Rodolphe.

[340] Né en 1334.

[341] On lit dans la *Ch.* n. 344, « que le diable avait semé l'ivraie de la discorde parmi le peuple. »

[342] *Guichenon*, Amé VI, 1350. Surtout contre le comte de Genevois.

pressèrent-elles de confirmer les franchises de la ville de Moudon [343]. De concert avec François de Montfaucon, évêque de Lausanne, et non sans le consentement d'Amédée, elles firent avec Berne et Soleure une alliance de dix ans [344], dirigée principalement contre leurs sujets rebelles. Guillaume de La Baume, seigneur de l'Abergement, puissant dans le Pays-de-Vaud [345], avait une si haute réputation de sagesse que les États de Savoie lui confièrent la tutelle du Comte Vert. Catherine épousa le comte Guillaume de Namur [346]; mais au milieu des guerres continuelles de ce temps, il était presque impossible de gouverner à la fois le Pays-de-Vaud et Namur. C'est pourquoi, au bout de sept ans, le Comte Vert obtint par les bons offices du sire Guillaume de la Baume que le Pays-de-Vaud, Bugey et Val-Romey fussent vendus à la Savoie [347]. Le seigneur Louis, à l'exemple de son père, rendit si sûr le passage des Clées [348] et y perçut un droit

[343] M. 339.

[344] *Traité d'alliance* à Payerne, dans la maison Peret Mallet, « loci Hospitalis, » 25 janvier, « l'an 1350 de la naissance de Jésus-Christ et 1349 de son incarnation. »

[345] Échange des domaines à Begnins, Duillier et Corcelles, cédés au comte de Namur contre des domaines à Marchissy, Gimel, Burdigny et Longirod, 1358. *Guichenon*, Louis II. L'Abergement est en Bresse. = Un village vaudois de ce nom est au pied du mont Suchet, dans le district d'Orbe. C. M.

[346] *Chartes des hommages*, 1325; *Revers contre Moudon*, juin; *Confirmation de la liberté de Nyon*, eod. Il était de la maison Dampierre, qui régnait en Flandre.

[347] Ch. Gobesines, 1359, à leurs féaux les bourgeois et les communes « Vuaudi. »

[348] Ce passage était un fief bourguignon, mais qui ne pouvait être retiré qu'à l'extinction de la ligne masculine de la maison de Savoie; les comtes de la Haute-Bourgogne s'étaient réservé de pouvoir faire, de ce

si modéré, que la route commerciale la plus fréquentée entre la France et l'Italie traversa cette seigneurie[349].

Les autres seigneuries dont le comte Pierre s'était emparé, et que sa fille Béatrix porta dans la maison des Dauphins, avaient été réunies par le Comte Vert a l'occasion suivante : Hugues d'Anthon, oncle du comte de Genevois qui vivait alors[350], et dès sa jeunesse irréconciliable ennemi de la maison de Savoie[351], gouvernait ces mêmes seigneuries[352] au nom du dauphin Humbert. Un jour qu'une troupe de guerriers savoisiens sortait de Genève, Hugues chargea son néveu Pierre[353] de les battre. La troupe qui n'avait pas prévu cette attaque, fut facilement surprise; Château-Renaud, son capitaine, ayant péri, le reste s'enfuit à Nyon. Pour punir cet attentat, le Comte Vert chassa Hugues de Gex où il habitait. Ce même comte remporta ensuite une victoire si complète, que les gentilshommes du parti ennemi furent tous, sans exception, tués ou faits prisonniers. Dans la guerre que le passionné dauphin entreprit avec plus d'irritation que d'é-

lieu, la guerre « à grandes gens et petites, à armes et sans armes. » *Prononcé du duc Jean de Berry*, sur arbitre, 1386.

349 *Ch. de Charles IV à Neuchâtel, au sujet du péage et de la monnaie*, Nüremberg, pr. Kal. Jul. 1358 : « les marchands passent » per bellam aquam (Balaigue).

350 Amé II, comte de Genevois, † 1308.

Guillaume III, † 1320	Amé III, † 1367, Pierre, à Balaison, Ternier, Alby, etc.
Hugues à Anthon, Mornay, etc. — Aymon mourut en 1369, sans héritiers.	

351 En 1325 déjà il était en guerre avec le comte Édouard; son suzerain, le dauphin Wigon VIII, lui aida à vaincre.

352 Principalement le Faucigny et Gex; le reste consistait en fiefs disséminés.

353 N. 350. De lui descendent les margraves de Lullins. *Guichenon*.

nergie, la ville de Fribourg et le comte Rodolphe de Nidau concoururent à la destruction de son manoir héréditaire de la Tour-du-Pin. Si l'âme du Dauphin fut prompte à s'enflammer, cette ardeur ne se changea pas moins promptement en une inactive mélancolie; il avait déjà remis la plus grande partie de ses domaines aux rois de France. Enfin le parlement de Paris l'engagea par sa médiation à céder à la Savoie (1355) les domaines hérités du comte Pierre et la suzeraineté sur les comtes de Genevois [354]. Les rois de France favorisèrent dans ces négociations le comte de Savoie par reconnaissance pour le secours que celui-ci, de concert avec Nidau, Blonay, Goumoëns [355] et d'autres guerriers expérimentés, leur avait fourni contre les Anglais [356].

Sous le règne de Charles IV, l'importance de la position de ses domaines sur la route d'Italie et la libéralité de cet empereur à conférer des droits impériaux de peu d'importance pour lui, facilitèrent au comte de Savoie l'acquisition ou le rétablissement du vicariat impérial, qui éleva sa puissance au-dessus des autres maisons princières. Il obtint d'abord de prononcer en dernier ressort, comme précédemment l'Empereur, sur les appels des villes et des seigneurs de ses États [357]. En outre, l'Empereur, lorsqu'il revint de la cour papale d'Avignon à Chambéry, capitale de la Savoie, or-

[354] Acquise dans les guerres que le comte de Genevois, qui vivait alors, et son père, avaient faites contre le père et l'aïeul du Comte Vert.

[355] Pierre de Goumoëns acquit aussi de la célébrité dans les guerres du duc Eudes de Bourgogne; voy. le chap. précédent, n. 120.

[356] Voy. *Froissart*, vol. I, chap. 160. *Guichenon*, 1355.

[357] *Ch. de l'Empereur*, Prague, 21 juillet 1356. Ce droit, renfermé dans les limites du comté de Savoie, devait subsister tant qu'il plairait à l'Empereur (« ad voluntatis duntaxat nostræ beneplacitum »).

donna aux prélats, aux gentilshommes et aux villes des douze archevêchés et évêchés de ce pays, et des pays voisins[358], de rendre dans l'espace de deux mois au comte de Savoie l'hommage dû à l'Empire et de reconnaître dans sa personne l'autorité impériale[359], avec les droits régaliens et la suprême juridiction[360]. Non-seulement il le confirma dans la possession de toutes ses seigneuries, mais il lui permit de faire valoir même les droits dont le temps avait effacé le nom[361]. Le Comte Vert l'accompagna donc, à juste titre, jusqu'à l'abbaye de Saint-Maurice en Valais, et lui donna la tête consacrée du roi Sigismond de Bourgogne, dont l'imprudence, plus de huit cents ans auparavant, avait ruiné son royaume et lui coûta la vie[362].

L'évêque de Genève, Guillaume de Marcossay, qui rétablit les murs de la ville et les munit d'un grand nombre de fortes tours[363], était résolu de transmettre entière à ses successeurs la prérogative de relever immédiatement de l'Empire; avantage qu'au temps de l'empereur Frédéric Barberousse, Ardutius avait con-

358 Sion, Lausanne, Genève, Aoste, Yvrée, Turin, Maurienne, Tarantaise, Belley, Lyon, Mâcon, Grenoble.

359 « Eandem jurisdictionem, signoriam, superioritatem et regalia. » Il pouvait faire des ordonnances « prout secundum consilia prudentum videbitur expedire. »

360 *Charte*, Chambéry, 12 mai 1365, confirmée par l'*empereur Maximilien* pour les successeurs du comte, Ymbst (en Tyrol), 15 octobre 1508; Augsb. 5 août 1518. On y déplore que certaines gens (ainsi qu'on devait s'y attendre) refusent de se soumettre, déclarant qu'un pareil vicariat ne les regarde point.

361 « Quibuscunque, etiam destructis vocabulis, valeant appellari. » *Ch.* Ibid. eod.

362 *Guichenon*, Amé VI, 1365.

363 La Tour-Maîtresse, et d'autres monumens de l'architecture d'alors subsistent encore; il y avait 22 tours. Spon, 1366.

servé à sa principauté de Genève; en dépit de Berthold de Zæringen. Quoique Alamand, son prédécesseur, n'eût obtenu de l'Empereur autre chose que la confirmation de ses anciens droits à Genève et à la Tour près de Vevey[364], il y eut des plaintes si vives et si répétées de la part des principaux prélats du royaume d'Arles[365], que l'Empereur ne put faire autrement que d'abolir enfin l'exercice du vicariat[366], et de confirmer à l'évêque Guillaume l'antique autorité[367]. Mais le Comte Vert savait fort bien que l'Empereur n'avait ni la volonté, ni le pouvoir de soutenir cet arrêté, en sorte qu'il ne cessa point, dans les lieux où il était le plus fort, d'exercer le vicariat comme irrévocable. Dans ce but, il se servit à Genève du parti dévoué à sa maison, avec d'autant plus de succès, que l'évêque, en rupture ouverte avec lui, prétendait lui enlever tous les droits qu'avait acquis la maison de Savoie. A la fin, les affaires de cette ville, au mépris de la bulle relative au vicariat, furent rétablies sur les mêmes bases qu'au temps de l'aïeul du comte, et à la suite du traité de l'évêque Aymon[368]. Ce fut le résultat de l'interven-

[364] *Ch. de l'Empereur,* Hertingfeld, janvier 1367. L'expression « verbo tenus » se rapporte nécessairement à des explications verbales, et non au vicariat même ; autrement, de deux choses l'une : ou bien, si la *ch.* n. 360 est authentique, Charles IV a écrit des mensonges manifestes, que la Savoie pouvait facilement réfuter ; ou, si la charte est apocryphe, Wenceslas et les empereurs suivans auraient confirmé une charte qui n'aurait jamais existé.

[365] Comme on peut conclure de la *lettre impériale* adressée, en 1336, à Arles, Grenoble et Valence.

[366] *Ch.* Francfort. Ibid. Sept. 1366. Ces trois documens et celui de la note suivante, sont dans la nouvelle édition de *Spon.*

[367] *Charte de Charles IV,* Prague, 1367.

[368] Voy. chap. I, n. 422.

tion du pape Grégoire XI[369], lorsque le comte conclut avec lui et d'autres puissances l'alliance contre les Visconti, à laquelle nous avons vu que les Confédérés furent aussi invités.

Ainsi Amédée renonça, pour de plus grands intérêts du côté de l'Italie, à l'exercice d'une autorité sur Genève, que ses aïeux n'avaient point connue, et qu'il ne pouvait maintenir sans offenser l'Église entière. D'un autre côté, il est hors de doute qu'après l'assassinat de l'évêque Wischard de Tavelli, le vicariat impérial lui servit de prétexte ainsi qu'à son successeur dans les affaires du siége épiscopal de Sion. Aymon de Cossonay, par la grâce de Dieu et du saint Siége Apostolique[370], évêque de Lausanne, fidèle à la pensée de ses prédécesseurs qui croyaient la protection de la Savoie indispensable[371], accorda sans peine et du consentement des bourgeois et du chapitre, que les dernières appellations fussent décidées par le comte; celui-ci confirma les franchises des habitans de la rue de Bourg et de la ville, ainsi que de tous les hommes honorables à Lausanne et dans la vallée de Lutry[372], la juridiction des maires et châtelains, du bailli[373] et de l'é-

[369] *Bulle papale*, Avignon, 23 mai 1372. *Charte du Comte*, 25 juin eod. *Chronique de Roset*, l. I, ch. 29. Il demeura vidomne et conserva le château de l'île ou son droit sur ce château.

[370] Jean Bertrand fut le premier des évêques de Lausanne qui s'intitula ainsi, en 1341.

[371] Le traité mentionné par *Guichenon*, Vie de Louis II, 1343, était le renouvellement de celui qui avait presque toujours subsisté depuis Jean de Cossonay.

[372] « Burgensium, civium et proborum hominum. » *Concessio pro* episc. Laus. Evian, 2 septembre 1356.

[373] Jusqu'en 1546 on donna le plus ordinairement le nom de « bailli » à celui qui s'appelle maintenant « juge. » *Ruchat*, ad Plac. gener.

vêque, et promit de les protéger sans aucune réserve[374]. En qualité de vicaire impérial[375], son fils Amédée VII prononça dans la querelle entre les chanoines et les bourgeois, au sujet de la contribution pour les murs de la ville, alors que les bourgeois saisirent les troupeaux du chapitre[376], au milieu d'une telle irritation, que les armoiries de Savoie défendirent à peine les maisons des chanoines contre la violence[377]. Car les bourgeois faisaient si peu de cas des peines de l'Église que, lorsque Lausanne eut été mis à l'interdit, des laïques en robes blanches faisaient des processions en portant de petits navets qu'ils distribuaient dans le but de parodier la cérémonie du Saint-Sacrement[378]. Mais le comte enjoignit au bailli Humbert de Colombier, dans le Pays-de-Vaud, et à son lieutenant à Lausanne, d'attaquer les rebelles dans leurs corps et leurs biens[379].

La constitution publique, soit de la ville de Lausanne[380], soit des cours épiscopales d'Avenches, de

[374] Ni du pape ni de l'Empereur. N. 372.

[375] Il répète souvent dans la *Lettre en faveur du chapitre*, Ripaille, juin 1384, que Lausanne lui est subordonné au nom de l'Empire.

[376] *Lettre du bailli de Vaud à Alaman, procurateur du Pays-de-Vaud.* Moudon, juin 1384.

[377] *Lettre* n. 375. Les chanoines y sont appelés pieux intercesseurs (« oratores ») du comte.

[378] « Rotulas seu petias raparum albarum. » *Lettre du comte au bailli.* Ripaille, jul. eod.

[379] *Ibid.* Trois jours auparavant, il rendit sa *sentence préalable*. Je ne connais point encore de charte sur la décision de la question au fond; mais il faut que l'affaire ait été terminée à l'amiable, car il existe du mois de mai 1385, datée de Ripaille, une déclaration du comte aux syndics « procuratores » et bourgeois de la ville, dans laquelle il les assure qu'il les traitera en père.

[380] N. 375, sont cités les prieurs et recteurs « de la ville; » la charte

Bulle et de Courtille[381], avait été arrêtée dans le plaid général[382] que, d'après l'ancienne coutume de Bourgogne, les ecclésiastiques, les nobles et les bourgeois tenaient annuellement pendant quatre jours[383]. L'évêque était élu par le chapitre[384], excepté quand le pape exerçait à cet égard un pouvoir illégal[385], mais qui n'aurait pas dû être dénié au chef de toute la hiérarchie, si l'exercice en eût été sans abus et conforme à l'esprit du temps. L'Empereur donna à l'évêque les régales, c'est-à-dire, le droit de route auquel sont attachés tous les péages[386], le droit de foire et de monnaie, les poids et mesures, tous les droits forestiers[387]

suivante ne donna aucun éclaircissement sur ces dignités, ordinaires en Italie, ni sur le reste de l'organisation municipale.

381 Ce dernier est voisin de Moudon. J'ai vu dans les *Chartes* d'Avenches que les droits étaient et demeuraient partout les mêmes.

382 *Placitum generale.* C'est sous ce titre, avec l'adjonction du nom d'*Aymon de Cossonay,* qu'on cite ordinairement ce document rédigé en 1368. = Le mot français devrait s'écrire « plaict ; » nous avons conservé l'orthographe reçue. C. M.

383 Le quatrième jour il n'était question que des pâturages et des chemins à chariots (« carreria »). L'avoué (« advocatus ») de l'évêque « exercebat officium placiti generalis »; il présidait et veillait à l'exécution. Ensuite, lorsque lui, le sénéchal, le maire, le sautier et le cellerier (ici « mistralis »), même les huissiers de la justice (« li Meynens turmæ secularis ») entendaient la messe, il prêtait serment sur les reliques de saint Pierre. *Plaid général.*

384 *Ibid.* La commune avait donc renoncé ici à son droit primitif.

385 Comme en 1469 et 1472. C'est pour cela que ces sortes d'évêques ne se trouvent pas dans le *Chron. episcopp.*

386 Il faut rapporter à ceci ou à ce qui suit les « vendæ, les eaux, » les amendes pour le brigandage. Des « vendæ » dérivaient les petits impôts (*ibid.*) des forgerons, des cordonniers, des tonneliers, les langues de bœufs et les jambons (« lengues et li lomblos »), ci-dessus n. 295.

387 « Nigræ juriæ. » *Ibid.*

et les grosses amendes[388]. En échange, le chapitre de Notre-Dame devait prier pour l'Empereur[389], et l'héberger quand il venait dans cette ville pour les affaires du chapitre et à sa demande[390]. Du reste, l'évêque exerçait sur les bourgeois l'autorité royale[391] telle qu'elle était constituée anciennement : les bourgeois prenaient les armes pour lui sans l'autorisation de la commune[392], à leurs périls[393] et à leurs frais, mais pour un jour seulement[394]; ils payaient la dépense de sa suite[395], lorsqu'il se rendait à la cour royale sur l'invitation du monarque[396] ou sur la décision des principaux bourgeois[397]. Ils n'avaient d'autre loi que le plaid général statué par l'assemblée de la commune

388 « Banni, veteres vel de communi consilio constituti. » *Ibid.* Un grand nombre sont déterminés ici.

389 « Debent regi (pour Lausanne, l'Empereur n'était que *roi* des Bourguignons), processiones et orationes. » *Ibid.*

390 « In sero et in mane debetur ei procuratio. Nihil amplius juris vel exactionis rex habet in villa Laus. » *Ibid.*

391 « Debent episcopo servire sicut regi. Tam civitas quam burgum est dos et allodium B. Mariæ. »

392 « De communi consilio. » *Ibid.* Il en était ainsi chez les anciens peuples. Les Lausannois avaient pour chefs l'« affourterus major » (quartier-maître général), « senescalcus » (sénéchal) et « psalterius » (sautier, chef des huissiers).

393 Quand un bourgeois était fait prisonnier, l'évêque le rachetait; s'il perdait « roncinum » (roncin, cheval), l'évêque le payait. *Ibid.*

394 L'évêque donnait à chacun « cavesciam »; ils connaissaient si peu les prêts forcés et la « purveyance » (approvisionnement), inventions du pouvoir arbitraire, que la loi statue qu'ils ne doivent pas faire crédit à l'évêque pour plus de quarante jours et à un chevalier pour plus de quinze « in victualibus et ferratura. »

395 Composée de deux ou trois bourgeois.

396 « Si rex ad curias denunciatas vocaverit. »

397 « Si pro negotio ecclesiæ et de consilio meliorum villæ ad regem perrexerit. »

et porté à la connaissance de tous[398], ni aucun code municipal auquel ils n'eussent pas consenti[399]. Le pouvoir exécutif était confié, hors de la ville de Lausanne aux maires, dans la ville à un sénéchal[400], en cas de condamnation capitale au sautier[401]. Mais les causes graves étaient portées devant la grande cour séculière[402] de l'évêque, composée des trois ordres; personne ne pouvait être arrêté sans jugement[403], et, sans l'autorisation de cette cour, il était interdit d'ordonner un duel[404] ou un procès criminel[405], ou d'appliquer la question[406]. Dans ces sortes d'affaires, les habitans de la rue de Bourg[407] étaient les conseillers particuliers de l'évêque; ils devaient tout quitter et se rendre auprès de lui dès qu'il les en requérait[408].

398 « Canonici, familia et servientes canonicorum, episcopi familia clerici, milites, nobiles, et servientes eorum in domo propria a communi lege sunt exempti. » La loi du plaid « mistralis in ipso palatio (placito) debet bandizare. »

399 De là point de « criées » sans leur consentement. Mais des statuts pouvaient être érigés en lois par « curiæ secularis Laus. publicationem. »

400 « Senescalcus ducit executioni causas in civitate. »

401 « Psalterius habet exsecutionem omnium causar. criminalium quæ veniunt ad punitionem corporis aut membrorum. »

402 « Curia secularis. »

403 Nul ne pouvait être arrêté pour un appel, s'il était en état de fournir caution pour 60 sous.

404 Personne ne pouvait être soumis de force à cette épreuve, à moins qu'il n'en eût fait l'offre devant les autorités assemblées (« pro dominio curiam tenente. »)

405 « Inquirere supra aut contra corpus hominis.

406 La question se donnait en public.

407 « Cives de burgo. »

408 La loi porte que si la réquisition a lieu tandis que le citoyen requis mesure du drap, ou après qu'il s'est déjà lavé les mains pour se mettre à table, il est tenu de paraître, à moins qu'il n'ait un hôte étranger.

Leurs maisons étaient en revanche exemptes des lods (laudemia) : ils avaient chez eux les marchés, les boutiques [409], les auberges.

Les autres villes du Pays-de-Vaud prospéraient, grâce aux franchises que le Comte Vert leur avait accordées avec une sage libéralité, où renouvelées sans opposition, soit quand elles n'avaient pas été écrites [410], soit lorsque le feu en avait détruit les chartes [411]. On ne pouvait ni les imposer arbitrairement [412], ni augmenter la taxe seigneuriale pour les fours, les moulins [413] et les étaux de bouchers [414]. La commune payait annuellement une somme déterminée pour la taille à laquelle les serfs étaient assujettis [415]. Chacun demeurait maître si absolu de son bien, qu'un père n'était pas tenu [416] de donner à son fils autre chose qu'un pain et

409 « Mensæ plantatæ » devant les maisons, comme dans les rues basses à Genève. D'autres maisons en possédaient « d'un panz cornus ultra murum. » Les habitans de la rue de Bourg payaient « fenestracos » (l'impôt pour une boutique ouverte). Les « loyes » et « avans » (galeries et cabinets saillans) n'étaient pas permis à Lausanne.

410 Comme le droit d'héritage que les habitans de la Tour près Vevey possédaient sur les biens « talliabilium » ou « censitorum. » *Charte*, Villeneuve, 7 oct. 1378.

411 Comme à Nyon. *Ch.* Chambéry, 12 juin 1364, aux nobles, bourgeois, « incolis et habitatoribus ac singularibus personis loci nostri Nividuni. » = Voy. *Grenus, Documens*, p. 22. C. M.

412 Cela est de notoriété publique. Aussi avait-on déterminé même les petites choses, les amendes, etc.

413 *Franchise de la ville de Morat*, Morges, juin 1377.

414 De là vient que le *Coutumier de Moudon*, 1359, détermine le profit permis aux meuniers et aux boulangers. On a aussi une Charte de 1367 du bailly de *Blonay, dans les affaires des habitans d'Aigle, contre l'augmentation du prix de la viande.*

415 « Canon annuus » (ch. n. 410) fixé pour toujours et adopté par les bourgeois.

416 *Coutumier de Moudon*, 1359.

un bâton blanc[417]. On avait fixé le nombre de jours pendant lesquels les hallebardiers[418] et les tireurs devaient faire la guerre pour leur seigneur; celui-ci ne se servait des balistes[419] des villes qu'avec leur consentement. Les villes étaient administrées par leurs conseils sous la présidence de son avoyer[420]. A l'exception des criminels, nul ne pouvait être arrêté sans l'assentiment des bourgeois[421], ni mis à mort que dans un duel judiciaire ou d'après un jugement public[422]. On pendait les meurtriers et les traîtres, on décapitait les brigands[423]; on avait fixé une amende spéciale pour chaque espèce d'injure[424], afin de dimi-

417 De là l'expression proverbiale « il est venu avec le bâton blanc » pour désigner un homme sans patrimoine. = « Le père n'est pas tenu » de donner la portion à son fils, si ce n'est le quart d'un pain ou un » bâton blanc. » *Coutumier de Moudon, Grenus,* p. 19. C. M.

418 « Insarmes » dans le traité de combourgeoisie entre Payerne et le comte Louis de Neuchâtel, 1355; « Jussarmaz » dans le plaid général, 1368, à moins que ce ne soit une faute de copie. Je les appelle hallebardiers plutôt d'après la vraisemblance que sur des preuves positives. Ils portaient sans doute les « gæsa » des anciens Gaulois, les « geren » des Germains; mais toute l'organisation militaire du moyen-âge a encore besoin d'être éclaircie.

419 « Balistæ », *Revers du comte en faveur de Payerne,* 1354. Il y est aussi fait mention de « fouchereri »; j'ignore ce que c'est. Comme on supprimait fréquemment l'*s* devant le *t*, « balistæ » se changea en « balitæ », d'où dérive l'allemand « Blyden ».

420 « Advocatus, » comme dans la *ch.* n. 413. Lorsque, sous le comte Aymon, on contesta aux Payernois leur constitution, les châtelains et les communes de *Cudrefin* et *Grandcourt* déclarèrent dans une charte : « se semper vidisse, habere eos consules et communitatem et sigillum, ipsosque in omnibus suis negotiis suo uti consilio et sigillo. »

421 *Coutumier de Moudon,* 1359. = Voy. *Grenus, Docum.* p. 12-20. C.M.

422 *Ch.* n. 413 : Celui qui accuse un bourgeois d'un crime doit produire sept témoins avec l'un desquels l'accusé peut se battre.

423 *Ibid.*

424 *Ch. pour Nyon,* n. 411 : Si l'un dit à l'autre : « avultros sive punais

nuer les occasions de vengeance. L'adultère coûtait soixante sous [425]; les voleurs de jardin incapables de payer étaient forcés de courir nus d'un bout de la ville à l'autre [426]. Le Comte Vert n'empêcha point Payerne et Morat, ses villes, de former entre elles [427] et avec d'autres [428] des alliances où elles réservaient ses droits. Le peuple entier du Pays-de-Vaud était uni en communauté [429]: quoique depuis l'abolition de la constitution antique et au milieu de la décadence du pouvoir impérial il se fût élevé une multitude de seigneurs, une sorte de confédération permanente [430]

vel leprosus. » De même dans le *Coutumier de Moudon*, 1359. (« Si quelqu'un nomme une autre personne avoutro, ou punais, ou ladre. » *Grenus*, p. 16.) « Si quelqu'un appelle un autre voleur ou traître *en général*, celui-ci n'est pas admis à se défendre; mais il y est obligé, si le premier a spécifié l'acte criminel. » *Ibid.* = Nous n'avons pas les documens à notre disposition au moment où nous écrivons ceci, mais la version de Muller nous paraît plus logique que celle de M. Grenus: « Quand quelqu'un dira à un autre: tu es un larron ou un traître, sinon qu'il ait dit *de qui* il entend parler, il ne sera tenu de lui répondre ni de cautionner entre les mains du seigneur, mais s'il a dit *de qui* il entend ces paroles, pour lors il sera tenu de se défendre, etc. » C. M.

425 « Si quelque homme, étant marié, est trouvé avec une femelle à brayes avallées. » *Coutum. de Moudon*, 1359. Si quelqu'un dit à une femme: putain, il paie dix sous; cinq si elle n'est pas mariée. *Franchise de Saint-Cergues*, 1357.

426 *Coutum. de Moudon.*

427 *Renouvellement d'alliance entre Payerne et Morat*, 1364: « Adv. Coss. et Communitates. »

428 « Nous, Louis, comte et sire de Neuchâtel, faisons savoir à tous que nous sommes bourgeois de Payerne. » *Ch.* 1355. Toutefois les Payernois refusent de « passer le Joux » (le Jura).

429 « Colligati. » *Traité d'alliance entre la Savoie et Berne*, 1384, et ailleurs.

430 Comme le Sibenthal au temps où l'on rédigea le code de cette vallée (1347). L'Emmenthal entier a conservé sa communauté jusqu'à ce jour.

subsista néanmoins dans les contrées où la nature et la position du pays appelaient des sujets divers à former un seul peuple. Lorsque Amédée entreprit de s'arroger le vicariat, il déclara que le nouveau conseil suprême des appellations, institué dans Chambéry, sa capitale, respecterait toujours dans ses jugemens les anciennes coutumes du Pays-de-Vaud[431]. Des contrées et des villes qui ne dépendaient pas immédiatement de lui ressentirent l'influence de cette administration; son exemple engagea d'autres seigneurs à faire prospérer leur pays par des franchises[432], et, comme lui[433], à voir un gain dans les sacrifices qu'ils faisaient pour subvenir à certains besoins de leurs sujets[434].

Pendant les temps agités du moyen-âge, deux causes firent fleurir dans ce pays, sous la domination de princes, bon nombre de bourgs considérables et de villes, généralement, il est vrai, moins peuplés qu'aujourd'hui. Premièrement, la constitution ne permettait guère au prince des entreprises arbitraires ni ces ordonnances qui ruinent un pays; en second lieu, la

[431] *Ch.* 1373.

[432] Ainsi l'abbé de Saint-Oyan donna au village de Saint-Cergues la *ch.* citée n. 425. Ces franchises se ressemblent ordinairement comme les besoins des hommes; nous n'en rapportons que les traits saillans.

[433] Amédée concéda à la ville de Nyon, pour sa reconstruction, de même qu'à Moudon et à Romont, le droit de consommation sur le vin, et autorisa la perception d'un impôt pour chaque « brotata » (brouettée) de bois, pendant dix ans. *Ch.* Chambéry, juillet 1364. Il exempta d'impôt les Clées et tout le bailliage de Vaud, suivant une *ch.* de 1371.

[434] *Jean de Blonay, chevalier,* remet les aides à ceux de Vevey, vu leur pénurie d'argent; en échange, ils devront à l'avenir entretenir le pont et les bâtimens publics, et ne pas soumettre ses propriétés au péage, 1356. Le sire de Cossonay achète pour ses sujets, de son oncle, le sire de Grandson, l'exemption de péage à Aubonne, 1369. La ville et l'église de Lausanne acquirent de Grandson la même exemption, 1382.

noblesse romande était considérée même à la cour. C'était ordinairement dans ses rangs[435] que le Comte Vert choisissait le gouverneur du Pays-de-Vaud[436]. Indépendamment de cette circonstance, Guillaume de la Baume jouissait à juste titre d'une haute estime dans le conseil du prince[437]; Guillaume de Grandson, chevalier du Collier, apparaissait dans toutes les guerres, depuis le Rhône jusqu'aux rives des mers de la Grèce[438], inséparable du comte, glorieux par les armes, habile dans les négociations[439], administrateur équitable et soigneux[440] de ses domaines dans le Pays-de-Vaud, considéré auprès des rois[441], et combourgeois particulièrement cher à la république de Berne[442]; on distinguait encore trois cousins, Jean de Grandson à Pesmes,

435 François et Aymon de La Sarra, Jean de Monts, plus d'un de Montenach, Montmayor, Molières, Estavayer, Jean de Blonay, Humbert de Colombier, Louis de Cossonay, etc.

436 Parfois il était pris parmi la noblesse savoyarde. Si au XVIe siècle les seigneurs du Pays-de-Vaud avaient, en plus grand nombre, accepté la bourgeoisie de Berne, il y aurait eu aussi plus de gouverneurs choisis dans le pays même.

437 Dans ce conseil siégeaient huit ecclésiastiques, autant de gentilshommes et sept jurisconsultes; d'après l'*Ordonnance de* 1355, extraite par *Guichenon.*

438 Chevalier de l'Annonciade, 1362. *Le même.* Au bord de la mer Noire, il escalada Mésembrie dans le temps où le Comte Vert affermit le trône chancelant de l'empereur Jean VI. *Ibid.* 1366.

439 Importante médiation dans la guerre particulière du marquis de Saluces, 1363. *Ibid.*

440 Construction du pont d'Aubonne, alors que plusieurs périrent dans la rivière. *Péage de Charles IV,* 1365.

441 Quoique liés à la France par la Savoie et par d'autres relations, Thomas de Grandson et sa postérité furent grandement honorés en Angleterre.

442 Secours donné à Grandson sous Conrad de Bubenberg, 1371. *Tschudi.*

Hugues de Grandson et Louis de Cossonay à Berchier[443], trois de Montfaucon[444] et beaucoup d'autres barons, chevaliers et nobles, brillans dans les combats ou éminens par la confiance du prince. Tel était le Pays-de-Vaud sous le Comte Vert. Dans les mœurs, dans les lois respirait encore l'esprit que les Bourguignons et les Franks avaient importé dans le pays, et par l'influence duquel, assemblés à Paris sous l'arrière-petit-fils de Chlodwig [445], ils avaient arrêté leur constitution; au milieu des changemens fréquens de souverains[446], les relations du peuple changèrent moins qu'on ne pense. L'Europe entière fut libre tant que les princes, faute d'armées à leurs ordres, n'osèrent rien entreprendre sans la volonté ou la permission de leurs seigneurs ecclésiastiques ou temporels et des bourgeois, assemblés dans les diètes de chaque peuple.

Dans les montagnes du Jura, les limites des États de la Savoie et de la Haute-Bourgogne se trouvaient, en bien

[443] Jean, voy. 1370, Hugues, 1382, dans *Guichenon;* Cossonay est au nombre des exécuteurs testamentaires du Comte Vert, 1383. *Ibid.*

[444] Jean resta en 1370. *Ibid.* Nous avons vu Henri en Valais. *Hommage* de Jean-Philippe, fils d'Étienne, pour Orbe, Échallens et Montagni-le-Corbe. 1384.

[445] Chlotaire II, 615.

[446] 1° Les rois des Franks, jusqu'en 879 ou 887; 2° le second royaume de Bourgogne, jusqu'en 1032; 3° les empereurs saliens (empereurs allemands, rois de la Bourgogne transjurane), les ducs de Souabe, les comtes de la Haute-Bourgogne, jusqu'en 1127; 4° Zæringen, jusqu'en 1218; 5° des gouverneurs de l'empereur Frédéric II; 6° la maison de Savoie. Que personne ne se hâte de voir dans les observations que nous faisons ici un blâme du changement apporté plus tard aux formes du gouvernement; ce changement sera considéré en temps et lieu sous son véritable jour nous l'apprécierons d'après l'influence des circonstances sur l'organisation et d'après la connaissance que nous avons des résultats.

des endroits, indéterminées[447]. Les sires de Montfaucon et de Grandson étaient vassaux des princes de Savoie, en même temps que de la Haute-Bourgogne pour d'autres seigneuries, en sorte que Gérard de Montfaucon, fondateur d'Echallens dans le Pays-de-Vaud, fut requis de marcher à la guerre du roi de France[448] avec vingt-cinq hommes d'armes[449], et Guillaume de Grandson avec un nombre presque égal.

La maison de Neuchâtel régnait depuis les frontières de la baronnie de Grandson, le long du lac de Neuchâtel, sur les bords du lac de Bienne, jusque fort avant dans l'Argovie et jusque dans les Waldstetten des Suisses. Les châteaux de Neuchâtel et des bords de la Thielle avec diverses vallées et contrées du Jura[450], fiefs masculins de l'Empire, furent transformés en fiefs féminins par la faveur du souverain, le prince de Châlons[451]. Gorgier, beau château voisin du lac, avait été cédé à cette maison par le baron de Vaud[452]; Valan-

447 *Charles IV* dit, dans le *Droit de péage* pour Aubonne, que la montagne près d'Aubonne sépare le Pays-de-Vaud et la Bourgogne. Saint-Claude fut long-temps en querelle avec Berne, au sujet de l'extension de la souveraineté de la Savoie. Concernant les Clées, voy. la *Sentence du duc de Berry*, 1386.

448 1352. *Dunod*, l. c.

449 Sous le nom d'un homme d'armes, on comprend sa suite composée de deux cavaliers et d'un certain nombre de tireurs. *Dunod*, t. 1. Vie de Philippe-le-Rouvre.

450 Val de Ruz, Val Travers, Boudry, Bondevilliers. *Hommage du comte Rodolphe*, 1311.

451 Selon *le même acte*, il devait passer à une seule fille « du cheseau, » selon l'*acte d'hommage de* 1357, à toutes.

452 Louis de Neuchâtel reçoit ce fief, en 1344, de Louis, baron de Vaud, de la maison de Savoie, son oncle; le sire d'Estavayer, qui l'avait eu en sa possession, était par cela même vassal de Neuchâtel. *Chronique de Neuchâtel*.

gin, par les comtes de Montbéliard [453]; Nidau, ville sur laquelle ainsi que sur Arberg la Savoie formait autrefois des prétentions [454], était en quelque sorte un fief des évêques de Bâle avec d'autres domaines riverains du lac de Bienne [455]; les comtes de Neuchâtel avaient en outre reçu des dîmes de l'évêché de Lausanne [456] et des biens moins considérables d'autres seigneurs ecclésiastiques [457]. Ils héritèrent, par une fille de la maison de Frobourg, la forteresse de Bipp [458], le Buchsgau [459], et, au moyen d'une lettre d'investiture donnée par l'évêché de Bâle, la petite ville d'Olten. Jean, dont le père Gérard avait péri à Laupen, gouvernait, de son château de Hasenbourg, la seigneurie de Willisau. Ils tenaient de la maison d'Autriche la grande hypothèque de Wollhausen; Alpnach dans l'Unterwalden acheta d'eux [460] la liberté. Ils cédèrent

[453] *Hommage du comte Louis* au sire de Châlons, 1357.

[454] C'est pour cela que le Comte Vert demanda, en 1355, que le dauphin lui livrât des Chartes transmises depuis le temps du comte Pierre de Savoie. *Guich.*

[455] Reconnaissance de Rodolphe de Nidau, l'aîné, 1338, comme quoi les serfs de l'évêque demeurent sa propriété, même dans la ville de Nidau. *Lettre du comte Rodolphe, le cadet*, 1344, reconnaissant qu'il a envers l'évêque les mêmes obligations, pour certains jardins et prés, que pour le château et la ville.

[456] *Hommage* susmentionné, 1311.

[457] Le Landeron de l'abbaye de l'île de Saint-Pierre, Cressier de l'évêque de Bâle, d'autres domaines de Frienisberg. *Hommage*, 1357.

[458] Le *comte Rodolphe* nomme Bipp « castrum suum », 1338.

[459] Le dernier Rodolphe prend dans ses Chartes le titre de ce landgraviat : nommément de Frobourg n. 471. On trouve un descendant de la maison de Frobourg, peut-être illégitime, peut-être sans terres, nommé Jean, et avec qui la maison s'éteignit en 1428. *Jean Rod. Suter*, Bibl. de Haller, IV, 348.

[460] *Marguerite de Strasberg*, dame de Wollhausen. *Charte*, 1368, *Tschudi.*

au pays de Schwyz dix-huit successions de leurs serfs qui y étaient établis, alors qu'une fille de la maison de Neuchâtel [461], veuve d'un margrave de Bade, fut protégée contre les héritiers de son mari par la considération dont jouissaient les hommes de Schwyz. Mais l'éclat de la maison de Neuchâtel s'obscurcit, parce que la transmission de tous ces biens était soumise au droit bourguignon[462], et non à la loi salique[463]. Il résultait de là (comme dans la maison même des comtes de Bourgogne [464]) qu'une branche dont tous les mâles venaient à s'éteindre perdait ses biens; aussi ne resta-t-il à la fin qu'une branche unique presque sans domaines [465]. Cependant Imer, dernier comte de Strasberg, étant mort vers ce temps, ce qui restait de ses biens, pour la plupart aliénés, passa avec sa sœur à son cousin le comte Rodolphe de Nidau [466]. Peu après Imer, mourut Louis, le dernier comte de Neuchâtel, dont le fils unique avait péri dans la guerre [467]. Son petit-fils

[461] Marie, fille de Berthold, tante d'Imer de Strasberg, épouse de Rodolphe Hesso, margrave de Niederbaden. Le margrave Rodolphe Weker, son beau-frère, voulut la dépouiller de son douaire; elle fut secourue par les Schwyzois sous le landammann Conrad Ab Iberg. *Charte*, 9 mars 1350, dans *Tschudi*.

[462] Voy. l. I. chap. 8.

[463] D'après laquelle le domaine restait dans la famille.

[464] Sans cette loi, les sires de Châlons auraient succédé, en 1156, à la première ligne des comtes de Bourgogne; ils s'éteignirent en 1529. Au lieu de cela, ce pays eut successivement pour souverains des Hohenstauffen, des comtes de Méran, une branche de Châlons, des rois de France, des ducs de Bourgogne.

[465] Les descendans du comte Gérard de Valangin, contre la succession desquels, jusqu'en 1523, la loi salique n'aurait légitimé aucune opposition.

[466] Imer mourut en 1366. Sa fille, épouse du margrave Ott de Hochberg, était morte en 1352.

[467] Ce fils, appelé Jean, mourut en 1368, en Alsace, prisonnier de

illégitime Gérard [468] et son propre fils illégitime Walther [469] n'étant ni l'un ni l'autre aptes à posséder un fief, la seigneurie de Neuchâtel échut à Isabelle sa fille aînée, épouse du même comte Rodolphe de Nidau, héritier de Frobourg et de Strasberg. La branche masculine de Neuchâtel s'appuyait sur lui, sur Jean de Valangin [470] et sur Pierre, fils de celui qui vendit Arberg. Rodolphe lui-même brilla parmi les héros, et se montra digne de son père mort à Laupen, ainsi que de Rodolphe d'Erlach, qui l'avait élevé; il aima le peuple [471].

Près de là, dans les domaines de l'évêché de Bâle, rien n'était plus intéressant à observer que la différence entre une bonne république et une principauté bien gouvernée. L'évêché fut autre sous Jean Senn de Münsingen, autre sous Jean de Vienne et sous Imer de

guerre; son père ne put amasser sa rançon; celui-ci mourut avant 1373. Louis, avant sa mort, érigea dans le chœur de l'église principale, en l'honneur de ses pères et de sa famille qui allait s'éteindre, un monument qui subsiste encore. On y voit, à quinze pieds au-dessus du sol, des statues en pierre, de grandeur naturelle et en costume ancien, de neuf comtes et de quatre comtesses de Neuchâtel. Elles ont été décrites avec soin dans l'*Almanach de Neuchâtel*, 1805.

[468] Il était fils de Jean; Isabelle lui donna Travers et Vaux-Marcus. (Ces seigneuries passèrent avec Anne, la dernière héritière, dans le XVIe siècle, à Ulrich de Bonstetten.) Jean, son fils, acheta Gorgier pour 1100 florins d'or. *Chronique de Neuchâtel.*

[469] Isabelle lui donna Rochefort et les Verrières. De son château de Rochefort il exerçait le brigandage.

[470] Il était mort en 1384. *Charte de Léopold d'Autriche.* Zurl. dans *Zapf.*

[471] *Exemption de péage pour les habitans de Büren*, auxquels il assigne encore annuellement 12 livres sur le péage de Granges, 1366. *Vente du péage de Büren*, au conseil et aux bourgeois de cette ville, 1369. *Traduction allemande de leurs franchises* (vu qu'ils manquent souvent de prêtres et d'écrivains), 1375.

Ramstein[472], tandis que la bourgeoisie de Bâle, avant et après la calamité la plus extraordinaire, demeura semblable à elle-même. La puissance monarchique a souvent une force promptement agissante, empruntée, passagère; une communauté a sa force en elle-même, beaucoup plus constante dans le bien, de plus difficile guérison dans le mal. Il est vrai qu'un peuple aussi a son enfance, sa fougueuse jeunesse, son âge viril et la décadence de la vieillesse; mais l'action du temps sur une nation est d'autant plus lente qu'une ville entière, vu la grande division du pouvoir gouvernemental, est plus difficile à corrompre qu'un seul homme[473].

Mille ans environ après la ruine de l'antique Augusta des Rauraques[474], la vingt-sixième année de l'épiscopat de Senn de Münsingen, peu après les temps où la grande mortalité dont nous avons parlé envahit, après un formidable tremblement de terre, une grande partie du monde alors connu[475], l'an 1356, le 18 octobre, à dix heures du soir[476], tomba en ruines, dans peu de minutes, par l'effet de dix secousses consécutives de tremblemens de terre, tout Bâle[477], la plus grande

[472] Le premier mourut en 1365, le second en 1382, le dernier en 1395.

[473] En thèse générale (tout dépend des circonstances) une bonne république serait donc préférable à une bonne monarchie; en revanche il y a plus à espérer du plus mauvais gouvernement monarchique que d'une ville corrompue. Celui-là se renouvelle.

[474] Par suite d'un tremblement de terre, selon une conjecture probable; du moins la rivière traverse une partie de l'ancienne ville.

[475] Ci-dessus chap. III, n. 124.

[476] Après Vêpres, on ressentit des secousses: « au troisième coup de » cloche de la nuit, il y eut un violent tremblement de terre, et cette » nuit-là il y en eut une dixaine. » *Königshoven.*

[477] « Aucune église, tour ni maison de pierre, dans la ville ni dans les faubourgs, ne demeura entière; les murs du fossé de la ville tombèrent

ville du territoire helvétique; presque toutes les abbayes et les églises [478], les vastes habitations des grands, les fortes murailles souvent défendues furent renversées; trois cents personnes [479] périrent sous les décombres de leur patrie; le feu éclata parmi les ruines de Saint-Alban, et exerça ses ravages durant huit jours, jusqu'à ce que, parvenu à la porte de Saint-Jean, il ne trouva plus d'aliment [480]. On vit sourdre des eaux sulfureuses [481]. Les rocs du Blawen, fondement des châteaux, se fendirent; pendant cette nuit, s'écroulèrent quatre-vingt-quatre manoirs [482] de comtes et de sei-

en beaucoup d'endroits. » *Protocole du Conseil*, 1357, dans *Ochs*. *Énée Sylvius* rapporte que cent maisons restèrent debout.

[478] *Félix Faber* raconte qu'une partie de la grande église fut précipitée sur l'école, heureusement vide, et une de ses tours dans le Rhin.

[479] Ici l'on prend avec raison pour guide un historien bâlois. *Tschudi* et *Schodeler*, chacun fidèle à lui-même, comptent l'un cent morts, l'autre, ainsi que *Tschachtlan*, mille.

[480] La terre trembla une année entière; souvent une terreur subite se répandait jusqu'à Strasbourg. *Stumpf*. En général l'écorce du globe paraît avoir été long-temps peu sûre. Peu après, pendant une tempête extraordinaire, tombèrent Gallipoli et toutes les villes de la côte de Thrace, ce qui ouvrit le pays au fils d'Osman et de Soliman. L'*empereur Cantacuzene* en fait mention au IVe livre.

[481] *Philippe de Lignamine. Murat. Scriptt.* IX.

[482] 46 dans l'évêché de Bâle, le reste dans celui de Constance (l'antique Robur), les trois Wartenberg, Fürstenstein, Reichenstein, Pfeffingen (la comtesse tomba au fond la vallée; son enfant fut conservé dans le berceau, entre deux grosses pierres. *Gross, Chronique de Bâle*). Bérenfels, Frobourg, Rechbourg, Falkenstein dans la Cluse, Landeskron, Landenberg, Schauenbourg, Ramstein, Farnsbourg, etc. Dès cette époque, Liestal ne porte plus le nom de ville. *Brukner*, p. 985. Dès lors aussi l'évêque déclara par une charte se contenter de 60 livres de stæbler (petite monnaie, voy. n. 14), pour la taxe et les contributions. Les choses restèrent sur ce pied. *Almanach de Bâle*, 1798.

gneurs dans les deux évêchés de Constance et de Bâle[483]; au loin tremblèrent les montagnes du Jura; des forêts s'abîmèrent dans les profondeurs[484].

Un conseiller impérial de l'Autriche rappela dans ces circonstances « que le duc Albert » (qui avait un grief contre Bâle[485]) « pouvait s'emparer sans résistance » d'une ville que la nature lui ouvrait. » Le duc répondit : « A Dieu ne plaise qu'Albert d'Autriche tue ceux » que le bras de Dieu a blessés[486]! » et il ordonna que quatre cents hommes de la Forêt-Noire allassent en hâte, à ses frais, aider aux bourgeois à déblayer le sol de leur ville natale[487]. Bien que quelques-uns d'entre eux voulussent bâtir sur un autre emplacement[488], la majorité de la bourgeoisie, d'après le conseil de Strasbourg et d'autres villes amies, résolut de continuer d'habiter sans crainte les lieux qu'avaient

483 A Berne, le cœur de l'église Saint-Vincent et l'escalier tournant s'écroulèrent, comme on le voit dans une *charte* par laquelle le gouvernement accorda *aux chevaliers de l'ordre Teutonique*, la perception d'une contribution pour restaurer cet édifice. Schaffhouse aussi fut ébranlé. *Jean Schoop, supplément de Rahn.*

484 *Chronique de Königsfelden.* On exploite encore la houille brune des forêts englouties à la Brévine. *Ebel, Manuel du Voyageur en Suisse.* Sinner (*Voyage*, t. 1) rapporte que plus tard encore, la forêt qu'on voyait verdir à l'occident du lac des Étalières, non loin de là, fut engloutie.

485 A cause de certains droits de bourgeoisie, dit *Faber*, et parce que la ville commençait à s'attacher aux Confédérés. Jeanne de Pfirt, épouse d'Albert, avait fait en 1347, avec l'évêque, une alliance pour cinq ans; après l'expiration du traité, elle l'avait renouvelé pour vingt-cinq ans. *Guillimann*, msc.

486 « Si Deus pugnavit cum Basiliensibus, absit a nobis ut dejectos occidamus. » *Faber.*

487 Ils déblayèrent la rue de la Ferraille (Eisengasse), entre le pont du Rhin et le marché au blé. *Faber.*

488 Près de Sainte-Marguerite. *Tschudi.*

habités jusqu'à ce désastre les nombreuses générations de leurs ancêtres. Au bout de quelques années, leur ville, rebâtie et fortifiée avec ardeur[489], se trouva aussi solide pour la défense qu'auparavant[490], aussi intrépide pour l'attaque[491]; elle put prêter des machines de siége même au duc d'Autriche[492].

L'énergie des mœurs bourgeoises de ces temps est prouvée par un grand nombre d'exemples. Dix-huit ans après que les Bâlois eurent précipité dans le Rhin et tué le légat du pape, Charles IV, au commencement de son règne, vint à Bâle, ville frappée d'excommunication à cause de sa fidélité envers l'empereur Louis de Bavière. Les bourgeois lui firent savoir « qu'ils le recevraient dès que l'excommunication serait levée. » Charles envoya Marquard de Randegk, prieur du chapitre de Bamberg, pour leur déclarer « que l'absolution » était offerte à ceux qui lui obéiraient et jureraient de » ne pas reconnaître comme empereur un prince que » le pape n'aurait pas confirmé, ni comme pape un » homme que l'Empereur opposerait au pape légi- » time. » Alors les Bâlois députèrent le bourgmestre Conrad de Bérenfels, chevalier, avec Conrad Mönch, proche parent du chevalier qui avait péri l'année précédente près de Crécy, à côté du roi Jean, père de l'Empereur[493], et les chargèrent de faire à l'évêque de

[489] Avec l'aide de Strasbourg, Schletstatt, Colmar, Mülhouse, Rheinfelden, Neuchâtel et Fribourg en Brisgau. *Tschachtlan.*

[490] En 1365 contre les Gügler ou Anglais.

[491] En 1371 contre Falkenstein, en 1366 pour Fribourg en Brisgau. Tout cela ci-dessous.

[492] *Ch. du duc Léopold,* reconnaissant devoir, pour cet objet, à l'avoyer de Seckingen, 140 florins; 1371. *Tschudi.*

[493] Le roi aveugle se fit lier à lui et à H. de Klingenberg. *Alb. Argent.; Tschudi,* 1346; ce qui suit est puisé dans ces deux sources.

Bamberg, en présence de l'Empereur, la déclaration suivante : « Sachez, sire de Bamberg, de la part des » bourgeois de Bâle, que nous ne tenons pas le défunt » empereur pour hérétique, et que, sans nous soucier » du pape, nous acceptons comme souverain celui que » la majorité des électeurs nous donne. Nous ne vou» lons point porter atteinte aux droits de l'Empire. Du » reste, si vous nous absolvez, les portes s'ouvriront. » L'évêque, d'après le conseil et la volonté du nonce, exigea « qu'au moins ils demandassent l'absolution. » Le bourgmestre, se tournant vers la délégation de la bourgeoisie qui l'accompagnait : « Nous autorisez-vous, » dit-il, à demander l'absolution ? » Sur leur réponse affirmative, il la reçut, et l'empereur Charles fit son entrée dans la ville.

Quinze ans après le tremblement de terre, la sûreté du passage par le Hauenstein, ramification du Jura, fut compromise au défilé de Falkenstein par une ligue que fit, au détriment des marchands, Hemmann de Bechbourg [494], avec le comte Jean de Thierstein et Burkhard Senn de Münsingen, héritiers du comte de Buchegk. Les chevaliers ressemblaient aux émirs des Arabes nomades par leur hospitalité, par l'élévation des sentimens et par l'idée de noblesse qu'ils attachaient au brigandage [495]. (Le comte Godefroi de Habsbourg attaqua aussi dans Lauffenbourg les marchandises des frères Scheitler, d'Uri. Les Scheitler, avec quelques hommes de Schwyz et d'Uri, s'emparèrent du comte pendant la nuit dans le couvent d'Einsidlen, et le

[494] Héritier des anciens comtes de ce château. *Tschudi*, 1318.

[495] Peut-être l'un et l'autre se servirent-ils du prétexte qu'on demandait aux voyageurs des droits de péage et de conduite excessifs.

contraignirent à la réparation des dommages[496]). Des négocians s'étant vu enlever, près du roc[497] de Falkenstein, environ huit quintaux de safran, Bâle conclut une alliance avec Rodolphe, comte de Nidau, auquel appartenait le droit de conduite attaché au landgraviat du Buchsgau[498]. Le château fut pris; ils livrèrent à la garde du comte les sires de Bechbourg, de Buchegk, de Thierstein et Conrad d'Eptingen; ils jugèrent utile de décapiter les mercenaires, afin d'avertir qu'on ne s'engageait dans un tel service qu'au péril de sa vie.

La prospérité publique et particulière des Bâlois reposait entièrement sur le commerce; les sources principales du revenu qu'ils employaient à d'utiles et de grandes dépenses, se trouvaient dans la richesse des citoyens, pleins de libéralité envers la patrie[499], et dans le péage qu'ils acquirent de l'évêque au profit de la ville. Si Jean Senn transmit florissant à ses successeurs l'évêché, administré avec sagesse, Jean de Vienne gâta ses affaires par son imprudent orgueil. A la mort du dernier comte de Frobourg, celui-là fit valoir les droits féodaux de son siége sur le Sissgau, landgraviat situé au

[496] *Tschudi*, 1371, année de l'expédition contre Falkenstein.

[497] En allemand Rocken, nom populaire évidemment dérivé de l'italien « rocca. »

[498] *Traité d'alliance de 1374. Tschudi.* Nommément aussi pour Sigismond de Thierstein et Hartmann de Kibourg. Le droit de conduite fut accordé aux Bâlois à cette occasion. *Ch. de Charles IV*, 1372, dans *Brukner, Choses mémorables*, p. 784.

[499] Pour le grand Ohmgeld ou droit de consommation, celui qui possédait 2,000 marcs payait 5 sous par semaine; celui qui en possédait 400, 3 sous; celui qui n'en possédait que 20, 6 fennings. Dans les achats et les ventes, on payait 2 rappes sur 12 batz, trois sous sur cent pots de vin, quatre sur un quart de blé. *Iselin* dans *Tschudi*, 1376.

milieu de fertiles et gracieuses collines entre le Jura et le Rhin[500], important à cause du passage du bas Hauenstein[501]. L'évêque en assura la jouissance viagère à ce comte de Habsbourg, autrefois prisonnier à Zurich; et il donna le domaine lui-même comme fief féminin héréditaire à Simon de Thierstein[502]; il réserva au siége épiscopal le droit de nommer à toutes les fonctions, excepté celles de juges criminels, dans l'enceinte et dans les environs de Liestal et d'autres lieux; Olten ne fut point aliéné. Jean de Vienne, non content d'avoir été obligé d'hypothéquer cette dernière ville, ainsi que le péage et la monnaie de Bâle[503], et beaucoup d'autres possessions, à cause de la guerre qu'il occasiona par la destruction de la ville de Bienne

[500] *Lettre d'investiture*, 1363, dans *Tschudi*. Il entrait dans le Rhin jusqu'où pouvait aller un cheval, jusqu'où pouvait atteindre une lance bâloise.

[501] Auquel se rattachait le péage de Liestal, fief que les Mönch et les Schaller tenaient de Frobourg. *Ibid.* *Sentence* concernant la haute justice de Waldenbourg et le péage d'Onetzwyler, prononcée en faveur de l'évêque, et contre Rodolphe de Habsbourg et Sigismond de Thierstein, 1366. *Brukner*, p. 1451. Jean de Habsbourg avait renoncé au fief en faveur de son frère. *Ibid.* p. 2697.

[502] Si les filles ne s'en rendent pas indignes. Cette distinction est équitable. Simon de Thierstein avait épousé Vérène, fille du comte de Nidau et de la femme qui apporta l'héritage de Frobourg à la maison de Nidau. Habsbourg ne possédait que les droits qu'il acquit par le second mariage de cette même héritière de Frobourg, mère de Vérène. Il faut distinguer du landgraviat les fiefs héréditaires de Honberg, qui appartenaient à la maison de Habsbourg. Voy. dans *Bruckner*, la *lettre d'investiture* de l'évêque suivant en faveur du comte Simon, p. 1136. Une *notice*, recueillie en 1418, sur la haute justice de Wallenbourg (*Ibid.* p. 1473), rapporte qu'un jour Vérène, son épouse, ouvrit à coups de hache la prison d'un beau valet, détenu au château de Wallenbourg, et favorisa sa fuite.

[503] C'est pour cela que dans la *charte* par laquelle Charles IV donne à Habsbourg-Lauffenbourg le droit de battre monnaie, il est fait mention, à l'an 1373, du coin de la *monnaie de Bâle*.

et dans laquelle l'Erguel et le Val-Moutiers furent dévastés, suscita une guerre contre la ville de Bâle, et reçut du secours du duc Léopold d'Autriche. Les Bâlois lui ayant brûlé Porrentruy, il dut abandonner au duc, pour les frais de son assistance, le petit Bâle, séparé du grand par le Rhin séulement[504]. Léopold ne se crut assuré de cette importante acquisition que lorsque le grand Bâle, auquel il accorda le droit de rachat[505], eut consenti à l'en laisser tranquille possesseur.

Peu de temps après, Léopold célébra dans le petit Bâle le carnaval, comme cent et neuf ans auparavant son trisaïeul, le roi Rodolphe, et presque avec la même issue. Les chevaliers, immodérés dans le bien et le mal, cédant à l'entraînement du plaisir, lâchèrent le frein à leur orgueil nobiliaire, toujours prompt à offenser. Soudain des seigneurs, échauffés par le vin, traversèrent au galop, sans aucune précaution, les ponts et la grande ville jusqu'à la place de la cathédrale, où ils firent un tournoi; des bourgeois furent blessés par les chevaux et par les éclats des lances; d'autres eurent à redouter de plus graves offenses dans la personne de leurs femmes et de leurs filles. Tout-à-coup la colère du peuple s'enflamma. A peine le duc put-il échapper[506] et entraîner avec lui Egen de Fürstenberg, particulièrement odieux aux Bâlois[507]; trois seigneurs furent transpercés dans la

[504] En 1375. Waldenbourg aussi, *Brukner*, p. 1448. Cependant les de Ramstein peuvent avoir aidé en 1384 à racheter le petit Bâle. *Charte* d'après laquelle Wallenbourg et Honberg doivent être des maisons ouvertes au duc. *Ib.* p. 1449.

[505] Pour 2,000 florins. Le *document* se trouve dans *Spreng, Hist. du petit Bâle*, p. 49.

[506] *Fugger, Hist. d'Autriche*, 1376.

[507] Parce qu'il avait cherché à subjuguer Fribourg en Brisgau.

cour des sires d'Eptingen; si Pierre de Lauffen, chef des tribuns, ne se fût hâté de défendre à haute voix, d'un lieu élevé, de tuer qui que ce soit sous peine de mort et de confiscation, la fureur populaire n'eût épargné ni Montfaucon de Montbéliard, ni Rodolphe de Habsbourg-Lauffenbourg, ni le margrave Rodolphe de Bade-Hochberg, ni les deux Zollern. Le soulèvement calmé, les prisonniers furent aussitôt relâchés, et le gouvernement résolut, de concert avec tous les bourgeois raisonnables, d'offrir une somme d'argent [508] et d'exercer contre ceux qui avaient fait périr quelqu'un de leur main ou par leur faute une sévère justice, afin de détourner la vengeance dont le duc et tous les seigneurs voisins menaçaient la ville et son commerce. Quelques hommes furent exécutés; quant aux autres, Bâle se vengea à la manière des anciens Romains, en faisant de ses ennemis des concitoyens [509]. La république y gagna une institution : on nomma dès-lors de six en six mois dix gentilshommes et dix bourgeois, sous la présidence alternative du bourgmestre et du chef des tribuns [510], pour juger tous les différends entre nobles et bourgeois. Ce tribunal fut appelé avec raison, Chambre de la Liberté : là règne la vraie liberté où règnent la paix et la justice [511]. Peu après, des tribuns entrèrent dans le conseil, et

[508] On peut voir des quittances dans *Iselin*, l. c. 1376.

[509] Marche vers Wildenstein, château appartenant alors à la maison d'Eptingen, et situé sur la montagne qui sépare la vallée de Zyfen de Wallenbourg. Alors les Falkner, les Huber, les Brunner, les Keller, les Hug et sept autres familles joignirent les Bâlois près de Muttenz et jurèrent d'être Bâlois; ils le sont. *Almanach de Bâle*, 1798.

[510] Le premier était en quelque sorte le président de la noblesse; le second, celui des familles bourgeoises.

[511] La Chambre de la Liberté date de 1377.

trente-six membres des tribus siégèrent dans les chambres nobles[512].

Jean de Vienne ne rougit pas d'attaquer hostilement sur la voie publique le comte Sigismond de Thierstein. Là-dessus, la ville de Bâle se ligua contre lui avec le duc Léopold. Il fut si malheureux dans cette guerre, qu'il dut hypothéquer aussi Porrentruy à Henri de Montfaucon, comte de Montbéliard; Bâle et le duc Léopold lui enlevèrent Liestal[513]. Ces troubles affaiblirent l'évêché jusqu'à ce que, au milieu du schisme du siége pontifical, après la courte administration de Jean de Buchegk, la dignité épiscopale fût conférée, non sans division[514], à Imer de Ramstein, celui dont le consentement ou la pénurie d'argent valut à Gersau l'indépendance et à Lucerne la possession de Weggis. Il confirma sans contestation la constitution de la ville de Bienne[515]. Il partagea le territoire élevé de Freyberg, alors sombre forêt sans nom, entre un bon nombre d'Allemands et de Bourguignons, qu'il attira dans ce désert de l'évêché par l'appât de tribunaux particuliers et d'une grande liberté[516]. Si la terre a été livrée aux hommes pour la peupler et l'utiliser, l'évêque Imer a plus de mérite d'avoir formé cette population, que maint prélat d'avoir régné en puissant prince dans un siècle plus florissant.

Depuis l'Alsace jusqu'aux frontières de la Hongrie, il n'y avait point de pays où les fils du duc Albert ne

512 1385. Parfaitement éclairci par Ochs.

513 Liestal fut rendu à son successeur.

514 Vu que quelques-uns avaient élu Werner Schaller, qui reçut à cause de cela les forteresses d'Istein.

515 Et les villages de sa dépendance. *Charte*, Bienne, Pierre-Paul, 1383.

516 Voy. dans *Fæsi* et *Füsslin* des extraits de bonnes descriptions de cette contrée.

jouissent d'une puissance illimitée ou d'une grande considération. Comme pour l'acquisition de l'hypothèque du petit Bâle ils avaient profité des troubles excités par Jean de Vienne, ils ne négligèrent aucune occasion d'acheter de leurs cousins, les comtes de Kibourg, toujours pressés par des besoins d'argent [517], et leurs vassaux pour le landgraviat de Bourgogne [518], la suzeraineté de Berthoud, de Thoune et d'Oltigen [519]; ils voulaient par là prévenir les villes voisines. De même que le duc Albert obtint de son conseiller, l'évêque Ulrich de Lenzbourg, la forteresse de Marscklins et l'office d'échanson héréditaire de l'évêché de Coire, de même aussi Léopold, son fils, à une époque où il semblait manquer d'argent, mit à profit les désordres de la maison de Montfort, pour acquérir le comté de Feldkirch et la seigneurie de Pludenz [520]; pour l'hypothèque d'un château, Jean de Werdenberg devint son vassal avec tous ses domaines en Curwalchen et en Thurgovie [521]. Les bourgeois de

[517] Ils devaient alors aux Lombards de Lucerne environ 6,000 florins. *Document concernant les dépenses de l'évêque Jean de Brixen*, 1374.

[518] Eberhard y renonça déjà en 1346, et le duc Albert en investit Hartmann II, fils d'Eberhard; après la mort de ce dernier, en 1363, les six frères de Kibourg reçurent l'investiture du « landgraviat sur le pays de Bourgogne. »

[519] *Lettre par laquelle ils vendent* ces seigneuries et les reçoivent de nouveau à titre de fiefs; *Lettre par laquelle ils s'engagent à servir l'Autriche avec toute leur milice; contre-lettres des ducs; conversation* de l'archiduc Rodolphe avec son chancelier, l'évêque Jean, dans laquelle il reconnaît « qu'il doit aux comtes 12,000 florins; » *Assignation* du premier paiement; Brougg, 1363.

[520] Feldkirch, 1375, acquis du comte Rodolphe, pour 36,000 florins; l'autre seigneurie d'Albert, comte de Werdenberg, vers 1379. *Tschudi* et *Fugger*.

[521] Pour la forteresse de Nidberg, dans le pays de Sargans, 1379. *Tschudi*.

Fribourg en Brisgau, de concert avec leurs amis de Brissach, de Neuchâtel et de Bâle, faisant une juste guerre contre les prétentions de leur gouverneur, le comte Egen de Fürstenberg, furent entièrement défaits près d'Endingen, par suite de leur imprudence et de leur frayeur[522]; aussitôt l'Autriche, au moyen d'un prêt qui permit à la ville de se racheter, acquit sur elle une autorité bien plus irrésistible[523].

Mais l'extension progressive de l'Autriche n'offre rien de plus remarquable[524] que la manière dont Rodolphe, fils aîné d'Albert, ajouta aux domaines de cette maison, d'un seul coup, presque sans guerre, le Tyrol, comprenant vingt-neuf vallées bien peuplées, un nombre égal de villes et de bourgs ayant droit de marché, plus de trois cent cinquante châteaux et environ neuf cents petits bourgs ou villages[525]. Marguerite Maultasch, comtesse héréditaire du Tyrol, dont l'âme était aussi repoussante que la figure, et qui se livrait sans décence et sans retenue aux passions les plus brutales, conçut après la mort de son fils unique la pensée de transmettre ce pays à son beau-frère, Étienne, duc de Bavière. Or le duc Étienne

522 *Königshoven*, p. 317 et suiv.

523 En 1367. *Tschudi*, 1366 et suiv. Egon fut le sixième depuis celui qui hérita le bailliage de cette ville des ducs de Zæringen, ses fondateurs. *Münster, Cosm.* III, p. 666, édit. 1558. Il agit dans ces affaires d'après le conseil d'Anne de Signau, sa mère. Ce fut une guerre désastreuse; dans l'espace de sept ans, aucune charrue ne toucha la terre autour de cette ville. *Ibid.* Il avait épousé une fille du dernier comte de Neuchâtel; son fils hérita le pays.

524 Nous passons, par exemple, sous silence l'acquisition de la petite ville de Bülach, que le margrave Otton de Hochberg vendit au duc, en 1384.

525 Les nombres sont pris dans *Fugger*.

avait promis à beaucoup de nobles dames d'assister à des fêtes de cour à Heidelberg dans le temps même que la comtesse avait fixé pour l'exécution de ses projets; il la pria donc de renvoyer cette affaire jusqu'à son retour[526]. Apprenant ce qui se passait, le duc Rodolphe, quoique maladif et malgré le mauvais état des routes, se rendit aussitôt en toute hâte dans le Tyrol, avec une petite escorte d'hommes choisis[527], et à travers les neiges des montagnes. Rodolphe était dans sa vingt-cinquième année[528] et se distinguait au-dessus de tous les princes contemporains par son esprit, son éloquence et ses manières insinuantes. Il obtint et de la comtesse irritée et des États assemblés à la diète de Botzen que la propriété héréditaire du Tyrol lui fût cédée ainsi qu'à ses héritiers de la maison d'Autriche, et qu'on le chargeât aussitôt du gouvernement. Ensuite, connaissant l'inconstance de Marguerite Maultasch, il sut lui dire tant et de si belles choses[529] sur son désir de la voir toujours, sur la chaleur de sa reconnaissance, sur l'adoration dans laquelle il aimerait à couler ses jours auprès d'elle, sur les délices de Vienne, sa grande et magnifique résidence, sur l'impatience qu'éprouvaient tous ses serviteurs et l'Autriche entière de voir une femme aussi renommée, que la comtesse le suivit à Vienne où elle continua de résider jusqu'à sa mort.

526 *Vit. Arenpeck.* 1362.

527 On trouve, n. 536, les noms de Christian Zinzendorfer, *Pierre d'Arberg*, Jean de Lasberg, chambellan.

528 Il a coutume, n. 536 et ailleurs, de dater ses lettres des années de son âge.

529 « Sollicitando fortissimis atque dulcissimis supplicationibus variisque blanditiis. » *Vit. Arenpeck.* Comparez *Fugger*.

Dans l'administration de leurs villes, les ducs suivaient les principes du Comte Vert : population et prospérité étaient le but de tous leurs efforts, et c'est ainsi que doivent agir les gouvernemens républicains, s'ils veulent éviter le reproche d'être moins occupés du pays que d'eux-mêmes. La petite ville libre de Sursée [530], à laquelle déjà le roi Albert avait assuré dans sa circonscription le droit de foire par une charte (1299), reçut pendant de longues années [531], après le grand incendie qui la ravagea, les bienfaits d'une libéralité héréditaire [532] de la part des ducs Rodolphe [533] et Léopold [534]. Dans le temps où l'on craignait une guerre civile, Zofingue, ville acquise de la maison de Frobourg [535], ayant déployé un grand zèle en faveur de la maison d'Autriche en préparant des moyens de défense, le duc Rodolphe, en qualité de souverain du pays [536],

530 *Hartmann-le-jeune, comte de Kibourg,* accorde déjà, en 1256, à l'abbé de Saint-Urbain, la bourgeoisie de Sursée « consensu civium ejus munitionis. » « Munitio » désigne ordinairement un lieu libre.

531 En 1374 encore, *Léopold* concéda un impôt sur chaque char qui passait. *Ch.*

532 Le *duc Albert* déjà permit une contribution sur les étaux de boucherie, pour la réparation de la ville. *Ch.* 1351.

533 Il lui accorda des étaux de boucher, la vente du pain, et des boutiques. *Ch.* 1363.

534 Il lui accorda, pour la construction de la ville, un péage de deux angster fenning pour chaque pièce de gros bétail. *Ch.* Baden. 1369.

535 On trouve déjà, dans l'année 1299, une ordonnance sur les moulins, rendue par Henri, « bailli des nobles seigneurs les ducs. »

536 *Charte de liberté,* Halle dans la vallée de l'Inn, 1365; il y confirma son indépendance des tribunaux étrangers. Comme dans le même temps, les laboureurs, les marchands, les bouchers et les arquebusiers se réunissaient en tribus (*J. R. Suter,* 1363), l'archiduc en donna sans doute l'autorisation aux habitans de Zofingue, au moins verbalement.

sanctionna par une charte un grand nombre de ses libertés et de ses anciennes coutumes, entre autres « que la vie de l'assassin dépendrait des amis de » l'assassiné et que celui qui surprendrait auprès de » sa femme un autre homme pourrait le traiter à sa » guise. » De même, lorsque Léopold, conformément à l'alliance perpétuelle des Glaronnais, voulut rendre florissante la ville de Wésen dans le district inférieur de Glaris, il lui octroya un conseil annuel [537], un droit d'héritage et d'autres prérogatives qui garantissaient la sûreté des personnes et des biens [538]. A l'époque où le roi Wenceslas accomplit les désirs de Léopold (1379), il obtint pour ces villes l'indépendance de leurs tribunaux.

Cependant des sentimens plus élevés animaient les gentilshommes et les bourgeois de Schaffhouse, hypothèque donnée aux ducs par l'Empire. Les habitans du Hégau et du Klekgau [539], qui, sous le comte Rodolphe de Habsbourg, landgrave du Klekgau, et sous Wolfram de Nellenbourg, gouverneur du Hégau, nommaient leurs juges, conformément à l'ancienne liberté allemande, dans leurs assemblées en Madach [540], ou à Kokerlohe ou à Rheinau, acquirent la combourgeoisie de Schaffhouse, centre de la contrée; ils importèrent dans cette ville des sentimens interdits aux villes monarchiques. D'ailleurs, tandis

537 Au su du bailli, suivant l'usage de quelques autres de nos villes, jusqu'à révocation. *Ch. de Léopold,* 1379.

538 Il respecta ce que son oncle *Léopold* (Bade 1313) avait garanti à la ville pour la sûreté de ceux qui avaient perdu la faveur du souverain. On ne pouvait pas non plus arracher des criminels de la maison d'un bourgeois qui répondait pour eux.

539 Les limites de ces districts se touchent près de Schaffhouse.

540 Nom de la contrée voisine de Möskirch.

que le partage des biens forçait les grandes familles à se rapprocher de la vie bourgeoise, le peuple de la ville et des contrées circonvoisines [541] prit sous la houlette de prélats pacifiques l'habitude de la liberté Le courage n'était pas l'attribution exclusive d'un État, mais c'était la vertu générale d'une époque, où, avec peu de besoins, chacun se sentait la force de tout entreprendre; il était bien plus grand encore chez les Schaffhousois, voués uniquement aux armes et à l'agriculture, que dans les villes où une industrie sédentaire accoutumait le peuple à un genre de vie plus paisible[542]. Par là ils prirent plus tôt et plus complètement que les Saint-Gallois de l'ascendant sur l'abbé de leur monastère [543]. Par le rapprochement des familles, comme à Rome par les mariages entre patriciens et plébéiens, l'administration publique

[541] Ainsi on trouve, en 1315, Weerd au pied de la chute du Rhin, fief de l'abbesse de Lindau, en 1320 les dîmes de Mörishausen et de Bargen dans la possession de l'abbaye de Saint-Gall, etc. *Waldkirch, Hist. de Schaffhouse*, t. I.

[542] C'est pour cela que nous trouvons dans l'intérieur beaucoup de guerres particulières difficiles à terminer autrement que par une médiation étrangère. Huit arbitres furent nécessaires pour terminer la querelle née au sujet du meurtre commis par Jean de Tüffen et Jean Hün sur la personne d'Eberhard Schwager, et de son frère Guillaume de Tüffen. Ils prononcèrent, à la prière de l'avoyer et du conseil, devant la commune assemblée. Ces huit arbitres étaient Arbourg, *baili de Kibourg*; Jean de Hallwyl, *administrateur de Thurgovie;* Jean Muller, chevalier; l'avoyer de Bade, Jean Weggler, etc. probablement les sept juges de la paix du pays, et Arbourg comme représentant du duc. Les parties s'appelaient « la partie supérieure et l'inférieure. » Ce fut sans doute d'abord une querelle de famille; mais l'ordre public avait été troublé; l'autorité, énervée; la commune, agitée par des conspirations. La *charte* est dans les archives de la société des nobles.

[543] On ne permit pas à l'abbé Berthold Wiechser, en 1360, de tenir son couvent fermé. *Waldkirch.*

passa de bonne heure des mains de quelques familles dans celles d'un plus grand nombre, et de plus en plus dans les mains de la bourgeoisie. Ce premier changement eut lieu peu de temps après une expédition contre le château d'Ewartingen, repaire de brigands; les plus vaillans d'entre les gentils hommes et les bourgeois [544] en partagèrent le danger; à cette époque calamiteuse toute la ville fut réduite en cendres [545] par l'incendie de l'hôpital [546], et ne put être rebâtie plus solide [547] et plus belle, que grâce au dévouement commun [548]. Le développement que prirent les petites villes du voisinage [549] augmenta, il est vrai, le produit du transit des marchandises et de leur débarquement au-dessus de la chute du Rhin; mais c'était là un fief particulier [550] et non une res-

544 En tout 34 nobles et 70 bourgeois. Rôle de 1371.

545 1372. Le feu dévora 70 personnes et beaucoup de richesses. Cette calamité fut, sans doute, le motif de la défense subséquente de faire du charbon dans la ville ou dans son fossé.

546 Il avait été fondé dans la seconde moitié du XIIIe siècle, à l'aide de nombreuses indulgences (*Waldkirch* ad 1287), et principalement par les dons pieux des sires de Randenbourg.

547 Les deux premiers étages devaient être en pierre; *Waldkirch*, 1372. Il est fait mention, vers cette époque, d'une carrière derrière les moulins. *Ch.* 1379.

548 *Henri de Mandach*, chevalier, seigneur de Wézenhofen, et neuf autres nobles bourgeois cautionnèrent la ville, en 1373, auprès de Fribourg en Brisgau.

549 Stekborn obtint de l'abbé de Reichenau, en 1313, un marché. *Tschudi.* Nous avons fait ailleurs mention d'autres villes.

550 Une famille noble le tenait du couvent; il fut vendu au duc, en 1380, pour 2,500 florins, outre l'intérêt à payer annuellement au couvent; *Waldkirch*, 1270, 1380. On a de *Léopold* un sauf-conduit pour les négocians schaffhousois pendant la guerre des villes et des seigneurs, 1384, et une *Ordonnance pour le commerce*, 1385, par laquelle il exempte ses gens d'impôts, de gardes et de voyages. La balance publique était un fief du couvent; on payait un fenning par quintal,

source pour la chose publique[551]. Par l'influence de Léopold, duc d'Autriche, on adjoignit alors au Conseil des Douze qui jugeait, sous la présidence de l'avoyer, tous les cas pour lesquels on n'assemblait pas un tribunal public[552], deux autres conseils de nobles et de bourgeois[553]. La pensée d'une liberté indépendante rendit Schaffhouse bien plus florissant que les

[551] A Zurich, l'*Immi* ou droit de douane sur le blé, demeura de même la propriété des comtes de Kibourg long-temps encore après que la ville eut acquis sa pleine liberté. *Ch. de Conrad de Tillendorf,* 1289.

[552] « In strata platea ante domum domini Monetarii. » *Ch.* 1300. « Egbrecht, avoyer de Schaffhouse, alors que je siégeais au tribunal en public. » *Ch.* 1365 dans *Herrgott.*

[553] Cette affaire jette la plus vive lumière sur la constitution. *Ch.* 1375 « sur la grande dissension entre les gentilshommes et la commune, dans laquelle ils nous ont imploré pour être médiateur d'une telle guerre. C'est pourquoi nous avons siégé avec nos conseillers et nos féaux, qui alors étaient auprès de nous en grand nombre, et nous avons donné à la ville l'ordonnance suivante : 1° Dans le *Grand-Conseil,* siégent annuellement 18 nobles et autant de bourgeois de la commune. Notre bailli, deux de nos conseillers, deux nobles, deux de la commune, et l'avoyer nomment le Grand-Conseil. 2° Le *Petit-Conseil* a 16 membres dans la même proportion. 3° 12 membres du Grand-Conseil, pris également dans les deux ordres, forment le *tribunal* sous les arcades (publiquement, à la manière antique « in porticu »), avec une compétence de 15 marcs; les causes plus importantes sont portées devant le Grand-Conseil. 4° Six pour les contributions et les finances publiques; l'ordonnance fixe la contribution de celui qui possède plus de 40 marcs; les six fixent celle des citoyens plus pauvres. (Renouvellement de la lettre brûlée d'après laquelle aucun habitant n'est exempt de la contribution, 1385.) Le duc se réserve le péage et le commerce du sel et du fer (il fit aussi à Insbruck, en 1376, une ordonnance sur les dépôts de ces marchandises), et il laisse à la ville l'impôt sur le commerce des changeurs (Cawersches et Lombards). 5° Libre commerce du blé. 6° Chacun doit empêcher les séditions, sous la responsabilité de son corps et de ses biens. Le tout, jusqu'à ce que la ville soit rachetée par l'Empire. (Elle ne doit jamais servir d'hypothèque pour l'Autriche. *Ch.* 1375.) Cette ordonnance fut confirmée, et, comme nous verrons, amé-

villes soumises aux princes autrichiens [554]. Cette cité ne déploya pas une audace belliqueuse pour étendre sa domination, peut-être parce que ses fondateurs, habitués au bonheur de la médiocrité, n'aspiraient pas à de grandes choses, ou parce que les longs efforts pour parvenir à la liberté firent négliger tout autre pensée; d'ailleurs la puissance autrichienne et son parti entouraient la ville, et dans son vieux sénat ne siégeaient pas des hommes qui sussent détourner l'esprit actif de la bourgeoisie des troubles intérieurs, pour le diriger vers l'agrandissement de la patrie. Par l'amour de la liberté, elle se montra digne de ses anciennes alliances avec des villes voisines, auxquelles l'influence des ducs la rendit malheureusement étrangère.

Les cités de Schaffhouse, Bâle, Soleure [555], Lausanne, Sion et Saint-Gall grandirent ainsi de toute façon pour la liberté. Le pays d'Appenzell obéissait à peine encore. La puissance sacrée de l'abbé de Saint-Gall et des évêques de Coire, Sion, Lausanne, Genève et Bâle, plus ou moins heureuse dans les affaires temporelles, suivant le caractère de chaque prélat, fut ébranlée jusque dans ses fondemens, moins par les prétentions que par la scission du Saint-Siége. On fonda des établissemens pour les pauvres [556]

liorée par Albert III, en 1387, lorsque, après la bataille de Sempach, « les pays furent de nouveau réunis, et qu'Albert devint puissant prince, seigneur et exécuteur. »

[554] On voit par le registre municipal de 1385 qu'aucune loi ne peut être faite sans le concours d'au moins vingt conseillers, ni changée ou rapportée sans la volonté d'au moins vingt-sept.

[555] Soleure, « qui aimait à racheter les biens hypothéqués par l'Empire, » acquit le droit de battre monnaie, donné en gage à Pierre de Thorberg. *Ch.* 1381.

[556] La maison des sœurs à Zurich, 1366. *Hotting. H. E. H.* b. a.

et les malades[557]; la pénurie d'argent enhardit de plus en plus les grands contre les monastères[558]; les paysans refusaient de se soumettre aux injustes obligations dont leur servitude était le prétexte[559]. En général l'Église avait pour ennemis l'incrédulité, qui déjà la bravait en Italie[560], et le mysticisme, qui, de peu de durée dans les couvens[561], excepté par fois dans les couvens de femmes[562], se répandit parmi de pieux laïques[563]. L'église avait le plus de puissance là où la repentance des pécheurs était le plus

[557] La léproserie à Schaffhouse, fondée par une dame de Goldbach, dont le fils était lépreux, et par les nobles Friedbold, 1336. *Waldkirch.* Voy. sur l'hôpital Saint-Jacques, sur la Birs près de Bâle, les *Ch.* de 1319, 1320 et surtout celle de 1350, dans *Brukner,* p. 419, suiv. et 428.

[558] Plaintes de Béronmünster au sujet de contributions, « exactiones ad adustionem. » *Bulle du Pape Clément VI,* 1347. Dans les *livres d'Amsoltingen* on trouve beaucoup de plaintes sur ce que les seigneurs entourent de haies les pâturages communs, et défendent à leurs gens d'en appeler de leurs tribunaux à des tribunaux ecclésiastiques.

[559] P. e. les paysans dépendant du prévôt de Rötenbach; celui-ci exigeait « qu'un père qui mariait sa fille donnât au prévôt une somme » égale à la dot; que celui qui renonçait à son domaine devait donner » les deux tiers de son bien à Notre-Dame; que s'il augmentait sa fortune, » il devait aussi contribuer davantage. » *Ch.* de 1357, par laquelle des arbitres confirment ces usages de la prévôté.

[560] Les sarcasmes de Boccace ne tombent pas seulement sur les prêtres, mais sur les choses les plus saintes.

[561] Ainsi le couvent que le pieux frère Henri de Linz fonda sur le Béeremberg sous Wülflingen dégénéra bientôt. *Hottinger,* 1364, *Silbereisen,* t. I.

[562] Elisabeth de Baldek et Ita de Wézikon, religieuses du couvent de Tös, passèrent leur vie dans les macérations, d'après la doctrine du zélateur Henri Sæus. *Füsslin, Géogr.* t. I, p. 102, 136. De même dans la vallée de Sainte-Catherine, Hélène Brümsi de Herblingen, bourgeoise de Schaffhouse, « sibi ipsa perpetuo carnifex fuit. » *Bucelin. Constant.* ad. a. 1361.

[563] Le frère Henri de Berg, d'une famille considérable de Constance, nommé Sæus, en latin Suso, du nom de sa mère qui s'appelait Sæuserin, (né 1300, m. 1365), se dévoua chaleureusement à la doctrine quelque

profonde : ainsi lui échappaient et celui qui prétendait gagner le Ciel sans elle, à force de macérations, et celui qui, par dédain pour ce corps périssable, attachait peu d'importance au bien et au mal dont il est l'instrument. Alors chancela la puissance vieillie de Montfort, de Neuchâtel et d'autres grands barons entre la liberté florissante des Suisses et la domination croissante de l'Autriche et de la Savoie. Les princes de Savoie et d'Autriche régnaient sur de vastes pays avec plus ou moins d'énergie, suivant l'habileté de chacun d'eux à gouverner le peuple avec un mélange de douceur et de fermeté, les grands avec une dignité souveraine et une gloire chevaleresque, soi-même, au milieu d'une administration si difficile, avec un calme d'esprit imperturbable. Telle était la situation des affaires dans les villes et les seigneuries circonvoisines pendant que les huit cantons de la Suisse observaient la paix de Thorberg.

Lorsque le duc Albert d'Autriche, fils du roi Albert, petit-fils de Rodolphe de Habsbourg, et surnommé avec le même droit par les uns le Boiteux, par d'au-

peu manichéenne de l'abnégation totale de soi-même et de l'anéantissement de toute activité personnelle; tout sort de Dieu, tout rentre en Dieu; néant éternel, l'Être primitif est tout. Il estimait si peu le corps qu'il le jugeait indigne de ressusciter et ne cherchait qu'à délier de ses honteux liens l'âme qui devait rentrer en Dieu. Il était de l'ordre des Frères Prêcheurs; à Tös, dans la vallée de Sainte-Catherine, dans l'Oetenbach, il trouva le plus d'âmes disposées à sympathiser avec lui. Ses dialogues furent traduits déjà en 1389 par un moine de son ordre, de la Lorraine. Une religieuse de Tös, sa fille spirituelle, *Elisabeth Stagel*, a écrit sa biographie, imprimée par Félix Schmid, Augsb. 1512, traduite par Surius, éditeur de ses œuvres; Cologne 1555 et dans les *Acta SS.* des Bollandistes. Jan. t. II, 653, 689. *Bucelin Constant; Füsslin, Hist. Eccl.* II; *Schinz* dans le *Musée suisse*, t. XII; *Haller, Biblioth.* III, 572 et suiv. *Denis. Catal. Vindob.* vol. II, p. 14.

tres le Sage, mourut dans sa soixante-dixième année, Rodolphe, l'aîné de ses quatre fils, était seul majeur[564]. Son éducation s'était faite sous les yeux du comte Ulrich de Schaumberg, homme fort supérieur à la religion de son temps. Il regardait « l'esprit de l'homme » comme une étincelle de la Divinité, âme de l'univers; » libre, grand, sublime comme un Dieu, il peut faire » usage de cette parcelle de matière qu'il vivifie, jus- » qu'à ce que le corps, son compagnon subordonné, » indigne de lui servir plus long-temps d'enveloppe, » incapable de l'enchaîner, s'affaiblisse, tombe, se dis- » solve; après quoi l'esprit, indestructible par son es- » sence, hors de l'atteinte des effets de sa vie terres- » tre[565], se replonge dans l'infini de la Divinité, d'une » pensée unique de laquelle tout ce spectacle de for- » mes visibles[566] n'est qu'une seule fulguration[567]. » Si l'on peut s'en rapporter au jugement des contemporains d'un homme extraordinaire, le comte Ulrich paraît avoir oublié que l'esprit le plus sublime doit aussi être le meilleur, principalement dans ce système d'après lequel les âmes de nos pères, fort diverses se-

[564] Cas extraordinaire à la mort d'un souverain âgé qui ne s'était marié qu'une fois, 34 ans auparavant.

[565] La vie terrestre était considérée comme une période de l'existence humaine sans aucune connexion avec une destination ultérieure; pensée antiphilosophique, comme si la destinée d'une unité conçue par l'intelligence divine pouvait se composer de fragmens!

[566] « Aeon, » dans le langage des Gnostiques.

[567] Mot de Leibnitz; le *Chron. Salisburg.* expose les pensées du comte dans un langage bien plus étranger encore à son système probable; il a fallu emprunter quelques mots plus modernes pour le caractériser sous beaucoup de circonlocutions. Quoique, d'après la chronique ce système ait été « de nova barathria, » il se rattache néanmoins à des idées fort anciennes, dont l'histoire serait bien instructive. Le comte mourut en [illegible] sans confession, en punition de son incrédulité, dit le chroniqueur.

lon les degrés de leur élévation, sont autant de manifestations de l'infinie puissance d'une seule pensée divine : il abusa de sa force pour extorquer aux voisins beaucoup de choses, et imposer aux serfs de ses domaines de rudes corvées pour la construction des villes d'Efferding et de Pewrbach[568]. Mais ces renseignemens ne nous sont donnés que par le clergé; or, le clergé tout entier, depuis le pape jusqu'au curé, fut exposé aux railleries du comte Ulrich[569], qui, d'ailleurs, lui imposait des contributions chaque fois qu'il le pouvait[570], et lui enlevait les pieux legs des pécheurs morts dans la repentance[571]. Peut-être jugea-t-il utile de secouer, à force de saillies et d'audace, ses contemporains assoupis dans la dévotion.

Ce fut dans de tels sentimens qu'il éleva le prince Rodolphe, archiduc du Palatinat de l'Empire, grand-veneur du Saint-Empire romain[572], suprême seigneur

568 Une épizootie ayant éclaté parmi les chevaux, il s'écria, dit-on : « Eh! mon Dieu, je ne monterai pas ton ânesse, mais plutôt mes paysans. »

569 Il appelait les moines « des paysans tonsurés; » le saint père, « le père singe ; » ses saillies ne gagnent guère à passer par le style de la *Chronique de Salzbourg*.

570 Chaque année dix boisseaux de froment ou d'avoine. *Ibid.*

571 « Remedia (rançons pour les âmes) sibi usurpavit. » *Ibid.*

572 « Palatinus Archidux Austriæ, S. R. I. supremus Magister Venatorum » *Ch.* Vienne, 1360 ; voy. *Zurlauben, Tables généalog.* p. 105, où l'on en trouve encore d'autres. Dans la *Ch.* au sujet du patronage de l'église de Duerten, 1359 (*Chartul*, *Rutin.*); il porte, outre ces titres, celui de « Princeps Sneviæ et Alsatiæ. Idem se scripsit Archiducem in Austria » *Chron. Salisburg.* ad 1364. La Chronique ajoute qu'il se considérait comme un descendant des premiers Césars (« dicens se esse de stirpe Neronis »); les bulles des franchises de la maison archiducale, qui datent peut-être de l'époque de ce prince, parlent aussi des priviléges accordés à cette maison par les Césars; il faut expliquer cela par la complaisance avec laquelle on cherchait, déjà à cette époque, l'origine de la famille de Habsbourg parmi la noblesse romaine.

de tous les États de l'Autriche, avec autorité impériale (ainsi qu'il s'intitulait lui-même[573]); il fit le premier briller l'éclat de la majesté souveraine dans le vieux domaine argovien de Habsbourg[574]; il sut gagner le Tyrol et mérita d'être appelé, dans les chroniques, *le spirituel* et *le fondateur*[575]; ce prince voulut enfin renouveler toutes choses. Il inventa de nouveaux caractères pour écrire les secrets d'État. Son père avait fondé beaucoup d'établissemens pieux dans sa vieillesse, au milieu de douleurs croissantes et à l'approche de la mort : il les anéantit; beaucoup de reliques étaient exposées à l'adoration du peuple : il les enleva. Il acheva la vaste construction de la cathédrale de Saint-Étienne à Vienne, avec une magnificence digne, selon le goût de l'époque, de l'église principale d'une grande résidence et des sépultures archiducales[576]. Il dota et favorisa principalement l'Université. Il voulut transférer le siége épiscopal de Passau à Vienne, soit pour donner plus d'éclat à sa capitale, soit pour tenir l'évêque dans sa dépendance. L'archiduc disait : « Je veux moi-même être pape dans mon pays; » il ne déplorait rien autant que l'aveuglement des autres monarques « sans lequel la puissance sacerdotale aurait bientôt pris fin. » Déjà les cours de Bavière

573 *Charte de la liberté de Zofingue;* 1363.

574 A Zofingue, en présence de tous les « seigneurs, hommes et gentilshommes » de ses États. *Appendix Hagen.*

575 « Ingeniosus; Fundator ; » « le Hardi. » *Fugger* et *Roo.* Il s'estima aussi sage que l'empereur Frédéric II, « qui voulut corriger l'oraison Dominicale. » *Chron. Salisburg.*

576 Il termina la haute voûte de son père; la moitié des chanoines devaient être pris dans l'Université. *Ibid.* Il fonda celle-ci; il posa la première pierre du beau clocher de Saint-Étienne; c'est dans cette église qu'il est enterré. *Geusau, Hist. de Vienne,* t. II. *Fragm. de IV Albertis* (ap. *Pez,* scriptt. II) : « sepulturam per mirificam valde decoravit sculpturam. »

avaient adopté sa façon de voir[577]. Si ce prince, qui ne vécut que vingt-six ans, eût exercé plus long-temps son influence et fût parvenu à l'époque du grand schisme qui éclata peu après, il se fût opéré peut-être beaucoup plus tôt une réformation de l'Église, moins théologique et plus politique, mais probablement aussi moins favorable à la liberté générale. Les laïques n'eurent pas à se réjouir de ce que, dans la guerre contre la Bavière pour le maintien du Tyrol, l'archiduc frappa le clergé d'une contribution de soixante-dix mille livres viennoises; car il multiplia de même les impôts des autres citoyens[578]. Il n'est pas certain qu'il ait été aussi supérieur aux passions funestes des autres princes qu'aux formes religieuses de ses contemporains; bien peu de souverains s'imposent à eux-mêmes les lois que la plupart ne reçoivent que de la religion.

A son premier voyage dans ses domaines de l'Autriche antérieure, avec son épouse Catherine, fille de Charles IV, Rodolphe, profitant de la pénurie ordinaire des comtes de Habsbourg-Lauffenbourg, acheta du comte Godefroi le vieux Rapperschwyl, la Marche et Wægi, entre le lac de Zurich et Schwyz[579]. Il fit construire alors sur le lac, près de Rapperschwyl, par un

[577] « Imbuti ejus malivolentia; » en sorte que là aussi les ecclésiastiques « depecuniati sunt. » *Chron. Salisburg.* Voy. aussi, pour ces divers faits, *Fugger. Vit. Arenpeck.*

[578] *Chron. Zwetl. posterius*, 1359. Cependant, à la prière du bourgmestre, du conseil intérieur et de l'extérieur, ainsi que de la communauté de la bourgeoisie, il supprima les corporations de métiers à Vienne (*Ch.* dans *Senkenberg, select. juris*, t. IV); et en cela, il agit aussi conformément aux principes de notre siècle. Souvent, au milieu des ténèbres d'une époque, un prince brille par des opinions si étrangères à ses contemporains, qu'il semble égaré loin de son propre siècle.

[579] Outre Pfæffikon, Wolrau et Bæchi. *Ch.* 1358, ap. *Herrg.*

grand nombre de maîtres habiles, un pont de plus de dix-huit cents pieds de long[580], sous prétexte de faciliter aux pèlerins le voyage d'Einsidlen ; mais, en réalité, il soumit à son pouvoir ces eaux, route commerciale entre l'Allemagne et l'Italie. L'archiduc passa quelque temps à Diessenhofen[581] (1362). Il tint sa cour plénière à Zofingue. Mais son alliance avec Louis d'Anjou, roi de Hongrie, contre l'empereur Charles IV, faisait craindre une guerre, pour laquelle ce monarque requérait les Suisses de marcher contre son gendre.

Déjà Charles conclut avec Zurich un traité, dans lequel il permit de réserver non-seulement les Waldstetten et Berne, mais aussi Zoug et Glaris, dont il avait autrefois rejeté l'alliance perpétuelle[582] ; il promit, si Rapperschwyl était conquis, de ne donner cette ville, à titre de fief impérial, qu'aux seuls Zuricois. A la mort de Rodolphe Broun, son parti affaibli était tombé ; on estima que la construction du pont de Rapperschwyl porterait atteinte à l'autorité que Zurich avait de tout temps exercée sur ces eaux[583]. Peu de jours avant ce traité, l'Empereur forma une ligue de villes impériales du voisinage[584]. Zurich, lié par ses sermens, dut ré-

[580] *Tschudi* 1358. Son père vivait encore, c'est pourquoi quelques uns lui attribuent cet ouvrage. On dit que le lac fut d'abord divisé en canaux, et qu'il y eut plus d'un pont. *Scheuchzer. Itin. Alp. IV.*

[581] Il prit au service de la duchesse deux filles du seigneur de Diessenhofen, et eut soin des cinq autres. Son épouse se plaisait dans la société des religieuses que Seus avait formée. *Félix Faber.*

[582] Zoug et Glaris sont compris sous cette désignation : « Ceux qui leur (aux six autres cantons) appartiennent. »

[583] Parce que, originairement, le conseil municipal siégeait sans doute auprès du comte ou du bailli impérial pour juger avec lui; il n'y a là-dessus aucun document bien explicite; le droit se perd dans la haute antiquité de la royauté franke.

[584] Constance, Zurich, Saint-Gall, Lindau, Ravensbourg, Uberlin-

server l'Autriche ; cependant on convint « que si quel-
» que entreprise des ducs était jugée offensante pour
» Zurich par l'ammann et par le conseil de Pfullendorf,
» ville impartiale[585] de l'Empire, les cités alliées pren-
» draient les armes contre l'Autriche pour les Zuricois,
» et qu'on n'aurait plus égard à aucune réserve. »

L'archiduc établit alors comme gouverneur plénipotentiaire de tous les pays voisins des Alpes, Jean Schultheiss de Lenzbourg[586], évêque de Gurk, son chancelier, homme d'un dévouement éprouvé et d'une rare habileté dans les grandes affaires[587]. Il ne pouvait pas choisir de meilleur ministre qu'un homme sans autorité héréditaire, grand par le talent et la vertu. Celui-ci renouvela avec Schwyz la paix de Thorberg. Il conclut avec les seigneurs voisins, avec Bâle et onze villes impériales de l'Alsace[588], une alliance contre les grandes compagnies[589], qui, depuis la dernière guerre des

gen, Wangen et Buchhorn, pour la durée de la vie de l'Empereur, et pour deux ans après sa mort. *Traité d'alliance*, 1362.

585 Cette ville et Schaffhouse furent réservées par toutes les autres villes ; elles ne faisaient point partie de l'alliance. *Ibid.*

586 Cette famille tire son nom du fief de la charge d'avoyer (« Schultheiss. ») Voy. *Münster, Cosmogr.* p. 633, n. 59.

587 La charte est dans *Tschudi*, 1362. Il mourut en 1389 comme évêque de Coire.

588 *Conférence* des évêques de Strasbourg, Bâle et Gurk, de l'abbé de Murbach, du comte Jean de Habsbourg (autrefois prisonnier), de deux comtes de Fürstenberg, de deux barons de Lichtenberg, des sires d'Ochsenstein, Géroldseck, Rappoltstein, etc., des villes libres de Bâle, Strasbourg et Fribourg, du sous-gouverneur de l'Alsace, des avoyers, maîtres, conseils et bourgeois de onze villes alsaciennes, de la ville wurtembergeoise de Reichenwyler, « contre les entreprises des gens insolens, communément appelés *Anglais*. » Colmar, 1362. *Schilter*, additions à Königshoven, 887.

589 « Sociales » dans l'ancienne *Vie de Clément VI*, *Murat. Scr.* t. II. p. II, p. 550.

Anglais, parcouraient les provinces de la France et menaçaient tous les pays voisins. Par cette alliance on s'obligeait non-seulement à la défense commune, mais à une régularité fort opposée au désordre ordinaire des expéditions armées de ce temps-là. Ce gouverneur acheta des comtes de Kibourg la suzeraineté de Thoune, de Berthoud et d'Oltingen.

Cependant les trois plus grands personnages de la maison archiducale moururent; d'abord, dans une partie de chasse, le duc Frédéric, le plus rapproché de l'archiduc, adolescent de seize ans, homme par l'intelligence[590] (1364); ensuite à Königsfelden, dans sa quatre-vingt-quatrième année, la reine Agnès de Hongrie, jadis inhumaine en vengeant le sang de son père, du reste grande par sa royale sagesse et son énergie morale. Elle vit la prédiction du frère d'Offtringen contre son monastère[591] commencer à s'accomplir dans les dernières guerres, alors que les Suisses ravagèrent les contrées de l'Argovie[592]. Lorsqu'elle eut reçu l'Extrême-Onction, elle dit aux religieuses : « Maintenant toute » souillure est enlevée du miroir de mon âme, » puis elle mourut, forte par la foi comme par le caractère de toute sa vie[593] (1364). L'archiduc mourut subitement à Milan, de la fièvre ou du poison[594] (1365).

[590] *App. Hagen;* « armis usus. » *Chron. Mellic.*

[591] Ci-dessus, ch. I, tom. II, p. 263.

[592] « Thuricenses, Suitenses et complices in guerris quas novissime gessimus contra ipsos. » *Ch.* 1360.

[593] *Hagen.* Elle ne laissa pas échapper un son plaintif. Elle fit avec beaucoup de calme ses dispositions relativement aux personnes de sa maison, aux nobles religieuses et aux dernières aumônes. « L'homme intérieur, dit la *Chronique de Königsfelden*, demeura fort jusque dans la mort; le pays a perdu en elle une mère. »

[594] *Fugger. Hæmmerlin* rapporte qu'un gentilhomme qu'il fit mettre à

Albert et Léopold, ses frères, étaient âgés, l'un de seize, l'autre de quatorze ans[595]. L'aîné, d'un caractère tranquille, prenait plaisir à suivre à Vienne les cours de professeurs célèbres, à faire des plantations dans les jardins de Luxembourg, et à rassembler des animaux étrangers[596]. Léopold était en toutes choses plus ardent. Chevalier sans reproche, surnommé « le Preux, » il se montrait souvent plus circonspect dans les affaires d'État, qu'on n'aurait dû l'attendre de son âme passionnée. Le comte Rodolphe de Nidau gouvernait la Souabe et l'Alsace au nom des ducs. Des brouilleries de cour engagèrent les deux frères à se séparer[597]. Le duc Albert administra le pays intérieur; son frère garda l'Argovie, Kibourg, l'Alsace et toutes les seigneuries de Souabe; ils possédaient le Tyrol ensemble.

Tant que de semblables partages étaient le droit commun, il n'en résultait d'autre désavantage pour un prince, qu'une plus grande difficulté d'opprimer ses voisins; si jamais l'Empire avait été gouverné d'après un système suivi, il aurait fallu n'accorder le droit de primogéniture à aucune maison, ou l'accorder à toutes à la fois.

L'année de la mort de l'archiduc, les Zuricois réu-

mort, quoique innocent, le cita devant le tribunal de Dieu, et qu'il mourut le même jour de l'année suivante. *Roo*, p. 116, édit. de 1621; mais celui-ci n'ajoute pas foi à ce fait.

[595] *Ch.* 1365 dans *Tables généal.* de *M. de Zurlauben*.

[596] Il reçut souvent des leçons de théologie de Henri de Hesse et d'Otta; il était particulièrement savant en astronomie. *App. Hagen*, 138. Pour le jardinage il suivait Palladius. *Frag. de IV Albertis*.

[597] Premier partage, *Fugger*. Le commencement de la charte est dans *Chartular. Senkenberg* l. c.; on ne conçoit pas comment un homme aussi savant a ôté tant de prix à sa collection en donnant les chartes sans dates.

sèrent au sire Pierre de Thorberg le renouvellement promis dix ans auparavant, de leur traité avec l'Autriche, désapprouvé par les Confédérés [598]. Ils se plaignirent « que les ducs, par le pont de Rapperschwyl, portaient atteinte à leur ancienne domination sur ces » eaux; que ces princes faisaient du tort à leur arron- » dissement monétaire [599], en baissant le taux de leur » argent, et en établissant de nouveaux hôtels des mon- » naies; qu'ils frappaient leurs bourgeois externes » d'impôts inaccoutumés; qu'ils empêchaient à Rap- » perschwyl le négoce de leurs marchands de blé, de » leurs cordonniers et de leurs tanneurs; qu'ils sup- » primaient les appels des tribunaux inférieurs au con- » seil; » ils alléguèrent beaucoup d'autres [600] motifs encore, non pour refuser le renouvellement de ce traité, mais pour l'éviter. En effet, l'acceptation du traité par les seuls Zuricois était le résultat d'une ruse perfide de Rodolphe Broun et non une erreur ou une faute de la ville de Zurich.

Sur ces entrefaites allait croissant dans toute la Haute-Allemagne la terreur qu'inspirait Cervola [601], chef d'une jeunesse audacieuse de diverses nations, qui, sous les bannières victorieuses du prince Édouard de Galles, avait gagné la bataille de Poitiers, et qui n'aimait que la guerre. Charles V, roi de France, cessa de

598 *Charte du refus de Zurich*, 1365, dans les *Supplémens de Lauffer*.

599 Il traversait toute l'Argovie jusqu'aux « arbrisseaux hasardés, » remontait le lac de Zurich, passait devant Walenstadt jusqu'à [illegible] verte, » anciennes limites qu'on ne reconnaît plus.

600 Les bourgeois externes dans le district d'Eschenbach, de Kibourg, etc., étaient obligés de payer une contribution pour être à l'abri du brigandage.

601 « Springhirtz » (cerf sautant) dans les chroniques; « Albersterz » (« d'Albernheit » sottise) est un sobriquet.

combattre et triompha sans danger à l'aide du temps : aucun prince n'était assez riche ni assez hardi pour avoir des troupes constamment à sa solde comme signe de sa puissance. Elles erraient par hordes nombreuses au milieu des peuples ; après la guerre du Péloponèse, de semblables sociétés[602], uniquement adonnées aux armes, offraient leur habileté et leur bravoure pour toute espèce d'usages, aux monarques, aux tyrans et aux villes, jusqu'à ce que le roi Philippe, pour opprimer la liberté grecque, établît une armée permanente. Arnold de Cervola, de la noblesse du Périgord, chevalier, chambellan de France, gouverneur du Berry et du Nivernais, conseiller et compère de Philippe de Bourgogne, après s'être vaillamment battu à Poitiers, sans pouvoir empêcher que le roi et le prince Philippe ne fussent pris, adopta, dit-on, un plan du cardinal de Périgord, et parut, sous le nom de l'archiprêtre de Verny[603], souvent à la tête de vingt mille hommes, et parfois du double. Les paysans de la Provence se sauvaient en leur coupant les vivres[604]. Le pape Innocent VI, qui le craignait, l'hébergea et le combla de présens et de respects[605] ; puis il fit prêcher une croi-

602 Ξένοι ; *Isocrat.* On trouve leur origine au milieu de l'histoire de *Thucydide.*

603 « Uomo bellicoso e di mala fama ; » il eut pour compagnons Amelio del Balzo (Baux ?) et Jean Robustello de Nice. *Zurlauben, Bibl. milit.* Il le nomme archiprêtre de Vezzains. *Villani* parle d'un « pitetto meschino di Vornazzo, » de basse extraction, grand par son habileté militaire et sa valeur (« prodezza ») qui n'est sans doute pas le même que Cervola, puisqu'il appelle ordinairement celui-ci archiprêtre de Pelagorgo (Périgord).

604 1356. *Vita Clem. VI* dans *Baluze.* Leur prétexte contre la Provence était leur inimitié envers Louis d'Anjou, plus tard roi titulaire de Naples. Les neveux de Clément VI se réunirent à eux. *Matteo Villani*, l. VII.

605 *Canonici Bunnensis Vita Innoc. VI.* 1357. L'année suivante, Cervola revint et campa devant Aix. En 1361, il prit Saint-Esprit et Mont-

sade pour tourner contre les Turcs l'impétuosité des hordes vagabondes [606]. Vaine tentative. Cervola fit en Bourgogne une guerre pour le comte de Blamont; à peine la victoire de Jean de Vienne, commandant de la ville de Besançon, l'avait-elle défendue contre son bras puissant [607], que quarante mille de ces croisés, auxquels les princes de l'Empire n'ouvraient pas leurs passages, et qui n'avaient d'autre plan ni d'autre principe que de vivre à l'aide de leurs armes et de mourir les armes à la main [608], vinrent du pays de Trèves dans la Haute-Allemagne.

Du sein des Vosges, ils se jetèrent sur l'Alsace, exerçant le brigandage en hommes qui manquaient de tout [609]. A leur approche frémit la ville de Bâle, à peine rebâtie depuis le tremblement de terre, et dont les fossés étaient encore, en bien des endroits, remplis des décombres de ses anciennes murailles; elle implora le secours des Suisses. Peu de jours après, les troupes auxiliaires [610] de Berne et de Soleure, quinze cents hom-

dragon; en 1362, ils battirent « bonos homines Franciæ » (une levée générale) et passèrent au service d'Aragon, tout comme, en 1363, une autre troupe, sous le comte Lando, entra au service de Pise contre Florence. *Additamentum historiæ Cortusiorum.* Dans cette troupe, se trouvaient le Comte Vert de Saarbrück (« Serrabruz »), Frédéric de Steinberg, et qui sait combien de chevaliers teutoniques errans. La ligue lombarde prit aussi une partie de ces troupes à son service, et d'autres marchèrent sous les drapeaux des seigneurs italiens contre les redoutables communes. *Matteo Villani*, l. VIII.

606 *Froissard*, 1367.

607 *Dunod. Hist. des Séquan.* 1362, suiv.

608 « Gens sans foi, qui ne prisoyent leur vie une angevine. » *Chron. de Metz.*

609 *Kœnigshoven* les nomme « les premiers Anglais » par opposition aux troupes de Coucy, 1375. Ils vinrent après le 4 Juillet.

610 Ils portaient des habits blancs avec un ours noir. La couleur des

mes, passèrent le Hauenstein. Lorsqu'on les reçut dans le faubourg, le capitaine des Bernois dit : « Puisque » nous sommes envoyés afin de risquer tout pour vous, » loyaux et bons amis et confédérés [611], placez-nous au » poste le plus périlleux. » Beaucoup de Bâlois versèrent des larmes le lendemain, à l'arrivée des troupes des Waldstetten, de Zurich, de Zoug et de Glaris, trois mille guerriers d'élite, sans alliance avec Bâle, prêts à combattre pour eux au jour du danger. A cette nouvelle [612], Cervola, qui avait joint les compagnies, n'ignorant pas combien ce peuple et ce pays étaient forts et pauvres, changea sa marche et surprit Metz [613].

L'empereur Charles IV s'étant réconcilié avec l'Autriche (1371), neuf ans après avoir autorisé l'alliance des Zougois et des Glaronnais avec les Suisses fit, au mépris de toute pudeur, une nouvelle sommation contre cette alliance [614]. Ordinairement la paix de Thorberg se renouvelait tous les trois ans [615]. Les dommages causés par des inimitiés particulières étaient réparés aux frais de leur auteur; l'indigent indemnisait par des travaux corporels. Des diètes pour conclure la paix se tenaient au centre du pays, à Lucerne; on

vêtemens constitua aussi le premier uniforme chez les Spartiates; les Romains distinguaient l'habit militaire par la coupe.

611 Bâle avait une alliance avec Berne et Soleure.

612 A l'époque où l'Empereur était revenu à Selz de chez le pape. Le bruit se répandit alors que Charles IV favorisait les bordes dans des vues particulières, probablement par inimitié pour l'Autriche, et il a toujours subsisté. Voy. *Lettre de l'évêque de Spire aux Strasbourgeois* dans *Schilter*, 893; on y voit combien l'Empereur se trouve offensé par là.

613 Il fut tué en Provence, en 1366, par ses propres gens. *Vita Innoc. VI.*

614 *Lettres de 1371.*

615 En 1368 pour deux ans, en 1370 pour trois, de même qu'en 1373; en 1376 pour 11 ans. Les *Chartes* dans *Tschudi*.

donnait un sauf-conduit à quiconque n'était pas ennemi mortel d'un Lucernois [616]. Cependant Viridis Visconti, épouse du duc Léopold, l'avait rendu père de trois fils [617] et d'autant de filles, tandis que Béatrix, fille du Bourgrave de Nüremberg [618], avait à peine donné au duc Albert un fils unique. Léopold, brillant des vertus d'un chevalier, ambitionnait la possession de toute l'Autriche; Albert était entouré de conseillers perfides [619]. Au milieu de ces circonstances se fit le partage du pays, ensuite duquel le frère aîné, le duc Albert, ne garda que Vienne et l'Autriche [620].

Dans ce temps-là même, Enguerrand VII, sire de Coucy et comte de Soissons [621], souleva une grande guerre contre Albert et Léopold, ducs d'Autriche, pour la dot de sa mère, madame Catherine, fille aînée du premier Léopold, qui combattit contre les Suisses près de Morgarten [622]. Elle avait épousé le père d'Enguerrand à l'époque où l'Autriche et la France formèrent

616 *Trêve*, 1[illegible].

617 Le duc Ernest n'était pas encore né.

618 Il n'avait point eu d'enfans de la fille de l'Empereur.

619 Voy. dans *Zwetl. recent.* (qu'il faut distinguer de la chronique que j'appelle *posterius*, et qui est dans Pez); *Hagen in append.*, plaintes contre Heidenreich de Maissau, Jean de Lichtenstein, etc.

620 C'était l'usage du pays que l'aîné régnât sur l'Autriche. *Hagen*, ibid, 136[illegible]; *Vit. Arenpeck.* 1366. Le premier rapporte qu'Albert avait été obligé de payer encore 100,000 florins, sans doute pour l'ameublement et pour le trésor.

621 Coucy est situé dans la Picardie; l'ancienne famille de ce nom, qui avait brillé dans les croisades, s'éteignit pendant la croisade de Saint-Louis; Enguerrand I, d'une famille de héros normands, comte de Guines, était seigneur de Coucy, parce qu'il descendait de l'héritière; il fut un seigneur fort et puissant. *Geneal. Habsburgicor.* dans *Pez*, *Scr. R. A.* I, 680.

622 Il se fondait sur le *contrat de Mariage* que sa grand'mère Catherine de Savoie fit, en 1310, avec Léopold, et sur l'*assignation* de 4,000

une étroite alliance[623]; l'Argovie et l'Alsace lui avaient été assignées pour dot. Le sire de Coucy, d'une ancienne et illustre noblesse, possédait de nombreuses seigneuries; sa maison secourut plus d'une fois les anciens ducs de Normandie, craignant avec raison qu'après la chute de ceux-ci les rois de France n'étendissent irrésistiblement les limites de leur puissance. Dans ces sentimens, il se réjouit en voyant les progrès des armes du roi d'Angleterre, Edouard III; il avait épousé Isabelle, l'une des filles de ce prince. Coucy obtint donc facilement le secours d'un grand nombre de vaillans Anglais, impatiens du repos auquel les condamnaient la vieillesse du roi et l'épuisement corporel du prince de Galles. Ils le connaissaient depuis les guerres d'Italie[624]. Outre ces excellens chevaliers, auxquels toutes ses hordes dûrent le nom d'Anglais[625], le sire de Coucy enrôla de nombreuses et fortes compagnies dans les provinces de Louis de Malines, comte de Flandre et de Bourgogne[626], et du duc Jean de Lor-

marcs d'argent que l'empereur Henri VII lui avait donnée sur Glasbourg et Morat. *Zurlauben* dans *Haller, Bibl.* v. 35.

623 Le mariage est de 1338. En 1337 fut conclue l'alliance d'Albert et d'Otton d'Autriche avec le roi Philippe VI; voy. *Zurl. Tabl. généal.* Catherine mourut dans sa vingt-neuvième année, en 1349, et fut enterrée à Königsfelden, où l'on trouva son corps et ses vêtemens mieux conservés que les autres, lors de la translation des cadavres de la maison d'Autriche, en 1772. *Gerbert, Crypta nova.*

624 Il était à Bologne en 1373 avec Jean Agut. *Joh. de Musis Chron. Placent. Murat.* XVI.

625 « Comitiva Britonum. » *Ch. du couvent de Wettingen* au sujet du patronage de l'église de Höngg, 1376. *Tschudi.* « La méchante compagnie des Brytains. » *Albert et Léopold à Königsfelden*, 1377.

626 Surnommé « le Malain, » parce qu'il était né à Malines. Lui aussi penchait pour les Anglais, puisqu'il voulut donner sa fille et son héritière à Edmond de York, fils du roi Edouard. *Dunod.*

raine[627]; il se réunit au reste des troupes de Cervola[628], et forma une armée de plus de quarante mille hommes, qui s'avança vers le Sundgau, par Montbéliard, et vers l'Alsace par Zabern-Steig[629].

Les commandans de l'avant-garde, interrogés par les gouverneurs autrichiens sur le but de leur venue, répondirent, assure-t-on[630] : « Nous exigeons soixante » mille florins, soixante étalons propres au combat, et » soixante habits de drap d'or. » Le jeune Coucy les suivait en personne avec quinze cents casques, brillant

[627] Le sire de Coucy l'avait connu en Angleterre, où Jean se trouvait prisonnier, tandis que lui-même servait d'ôtage pour le roi de France. Après la mort d'Isabelle, fille du roi, Enguerrand devint gendre de ce duc. *Zurl.* l. c.

[628] Celles-ci n'abandonnèrent jamais entièrement ce bon pays antérieur; on le voit par les mesures que les villes d'Alsace furent obligées de prendre même après la retraite de Cervola. *Ch. de Sigismond de Lichtenberg* sur la diète des villes, 1366; *Lettre de la ville de Worms,* du 31 décembre 1367, où l'on voit que la France avait payé à ces gens une rançon, et que, malgré cela, ils la menaçaient de nouveau; d'après une *lettre de Strasbourg,* ils sont tout près de Zabernstaig; *Réquisition adressée par Strasbourg à Berne;* dans une *lettre de Hartmann Rot, bourgmestre, et de la ville de Bâle,* il est dit que trois seigneurs de Vienne enrôlent et conduisent la troupe des Walchen (Welsches), deux jours avant Noël, 1374, alors que Coucy recommençait l'affaire. (Ces sires de Vienne étaient-ils cousins de l'évêque de Bâle, de la famille duquel, tout comme de lui-même, on n'attendait rien de bon?) Les documens sont dans *Schilter* sur Königshoven. *Matteo Villani* confirme le fait dans son IXe livre, où, parlant de la compagnie blanche sous Beltram di Crechi et l'archiprêtre, il dit que le gras pays dans l'empire germanique leur plut.

[629] *La ville de Bâle à Strasbourg; Königshoven;* celui-ci les nomme « les autres Anglais; » cependant il rappelle qu'ils étaient plutôt « Brituns, » par où il entend probablement des habitans de la Bretagne. Coucy emmena peut-être avec lui des aventuriers qui avaient pris part aux guerres du pays; mais celles-ci continuaient encore et occupaient sans doute la plus grande partie de la soldatesque.

[630] *Fugger,* 1375.

au-dessus de beaucoup d'autres par cette bravoure chevaleresque qu'il déploya dans tout le cours de sa vie. Il avait auprès de lui Jévan ap Eynion ap Griffith[631], héros à l'âme haute et audacieuse, descendant des chefs sous lesquels, neuf cents ans auparavant, les anciens Bretons s'enfuirent devant les Anglo-Saxons, par-dessus Craygian-eryri[632], dans les vallées du pays de Galles. Jévan n'avait jamais craint le roi Édouard; il avait maintenu, contre le Prince Noir, Henri de Transtamara sur le trône de Castille, et s'était fait un nom redoutable sur terre et sur mer. A côté de lui brillaient le grand capitaine de Frant, un autre Jévan de Velcaïb, Saluer, comte de Bretagne, cent chevaliers de l'Empire germanique, cent chefs éminents et braves, dont l'ennemi ne connaissait pas même de nom les nobles races. L'armée s'avançait en vingt-cinq bataillons[633], parmi lesquels se distinguait un corps de six mille Anglais bien armés, dont étincelaient au loin les casques dorés et les casques de fer à longues pointes[634], en

[631] *Wynne's History of the Gwedyr.* De ce Jévan descendent Owen Gwynedd, prince de Galles et père de quatre familles, Collwyn avec ses cinq fils, chefs de leurs familles, et Guillaume, surnommé Pennarded. Il s'appelle Yfer de Galeis dans la *Lettre des Balois.*

[632] Nom britannique de la montagne que les Anglais nomment ordinairement Snowdon. *Th. Gray, Poems;* the Bard, p. 58, edit. London, 1768.

[633] Les 25 capitaines tinrent un conseil de guerre; un d'eux fut honoré de tous comme leur chef (Coucy? Jévan?) *Königshoven.*

[634] Ils dûrent à cette espèce de casque le surnom de *Gügler* * que les Italiens traduisent par « Inghilegi. » *Matteo Villani* qui les appelle ainsi, mentionne dans le IXe livre un preux (« prodeuomo ») tailleur anglais, Gianni (Jean) « della Guglia, » qui réunit aussi une pareille horde de

* De *Gugel,* mot allemand-suisse, désignant tout objet terminé en pointe dans sa partie supérieure : une petite colline au sommet d'une montagne, un chapeau pointu. Ce mot a quelque rapport avec le latin « cucullus. » Voy. *Stalders Idiotikon,* [illegible]

défendus par des cuirasses et des cuissarts, montés sur de beaux chevaux[635], parés de longs et beaux vêtemens, riches en vases d'argent[636] dans de magnifiques tentes. C'était leur coutume de ne rien ravager ; ils ne prenaient au paysan que du pain et du vin[637]. A ceux qui les honoraient assez pour leur demander un sauf-conduit, ils l'accordaient volontiers et loyalement ; l'insolence de leurs jeunes guerriers à l'égard des femmes et des filles fut le sujet de bien des plaintes ; ils retenaient les jeunes garçons comme valets et courriers ; les violences, les meurtres et le brigandage de la soldatesque étaient punis avec la rigueur de la justice militaire ; ils attendaient de la discipline et de l'ordre la sûreté de leurs expéditions et le succès dans leurs batailles.

Contre un tel ennemi le duc Léopold demanda le secours des Confédérés. Il fortifia les citadelles de son

« saccardi » (brigands), s'avança avec elle jusqu'à Puy (« Al Puo »), mais fut à la fin obligé de renoncer à son commandement. La pointe des casques dont il s'agit, était émoussée par le bout et longue d'un empan, selon *Königshoven*. « Le duc Yffo de Callis avec son chapeau d'or, » est nommé dans le *Chant de victoire*. « Callis » est le pays de Galles. »

635 *Königshoven* vante leurs bonnes cuirasses à la nouvelle mode. *Tschudi* estime leur cavalerie à 18,000 hommes ; dans ce nombre sont compris les 6,000 hommes d'élite. *Königshoven* parle aussi de ces derniers ; il ajoute que le reste du « joli peuple » qui suivait à pied ou à cheval était innombrable ; que l'on comptait plus de 60,000 chevaux.

636 Ils avaient beaucoup d'armes et d'armures d'argent, ainsi que d'autres objets du même métal.

637 Ils laissaient intacts les vivres qu'ils ne consommaient pas. En revanche, ils tourmentaient riches et pauvres pour leur extorquer florins et francs, chevaux, draps d'or et d'argent, ou même, quand ils ne trouvaient pas mieux, des souliers, des fers-à-cheval et des clous. Ils les liaient de façon que les cordes entraient dans les chairs. Les pillards en agissaient ainsi. *Königsh.*

pays; les Suisses tinrent une diète. Là, les députés de Schwyz dirent : « Qu'il ne leur semblait pas con-» venable de sacrifier leur peuple pour défendre » l'Argovie en faveur du duc, qui ne leur avait ja-» mais fait de bien, contre Coucy, qui ne leur avait » jamais fait de mal. Qu'ils demeureraient spectateurs » de la lutte et sauraient bien arrêter le vainqueur » s'il allait trop loin. Qu'ils exhortaient, en vertu de » leurs alliances éternelles, Uri, Unterwalden et Lu-» cerne à ne prendre aucune part à cette guerre. » Les députés de Zurich et de Berne déclarèrent « qu'une guerre dans l'Argovie menaçait leurs plaines; » que dans les montagnes on pouvait attendre l'ennemi, » mais qu'eux devaient aller à sa rencontre; que » l'Argovie était leur boulevard, et qu'ils aideraient » le duc à la défendre. » Alors le duc prolongea pour onze ans la paix de Thorberg[638]. Les Schwyzois n'en laissèrent que plus volontiers les villes de Zurich et de Berne[639] persévérer dans leur projet de défendre le pays depuis l'Aar jusqu'aux rives du Rhin; sans appui, mais sans empêchement, Berne surtout arma. La prudence commandait aux Confédérés de voir un intérêt commun dans la défense des boulevards de chaque canton; le fondement du respect pour leurs armes était leur accord unanime dans la paix ou dans la guerre.

De l'Alsace entière tout fuyait dans les villes et les châteaux. Le duc se tenait enfermé dans Brisach avec son beau-frère, le jeune comte Eberhard de Wurtemberg, redoutant la supériorité du nombre et les

638 *Ch.* dans *Tschudi.*

639 Qui s'engagèrent aussi secrètement pour Lucerne.

armes étrangères et glorieuses de l'armée ennemie [640]. Enfin convaincu de l'impossibilité de résister, il ravagea le pays pour réduire l'ennemi par la famine [641]. Alors, le jour de Sainte-Catherine, Coucy marcha du côté de Bâle. Trois jours entiers on vit, des murs de la ville, défiler son armée. Sur ces entrefaites le duc ordonna la levée de toutes ses milices de la Thurgovie et de l'Argovie, et il requit aussi Zurich et Berne. Sous la bannière zuricoise vint se ranger, sans que Schwyz l'empêchât, un corps de Lucernois. Ils traversèrent les eaux et vinrent jusqu'à Sur, dans les plaines argoviennes. Berne se rendit vers le sire Pierre de Thorberg, gouverneur de l'Autriche antérieure, et vint à Herzogenbuchsée. Mais quand arriva la nouvelle que le projet de défendre le passage du Hauenstein supérieur était anéanti par la prompte fuite des seigneurs du pays, les comtes de Kibourg et de Nidau [642], et que le sire Enguerrand de Coucy, traversant le Sissgau, ruinant sans aucune résistance le château de Wallenbourg, hypothèque autrichienne, renforçant son armée de cinq cents lances sous les ordres de Jean de Vienne, avait pénétré dans les mon-

[640] A cela se rapportent ses *Lettres à Strasbourg* dans *Königsh.*, édit. de *Schilter*, p. 898. Le gouvernement ducal avait le caractère misérable de ceux qui n'osent pas donner à l'ennemi le nom d'ennemi, ni le traiter comme tel; on le voit par l'écrit où le bailli Ulrich de Finstingen supplie les Strasbourgeois de rendre la liberté aux prisonniers qu'ils ont faits sur ces compagnies. On craignait de les irriter.

[641] On prétendait qu'il avait fait par-là beaucoup plus de mal à son pays que Coucy. *Königsh.*

[642] *Münster* (*Cosmogr.* l. III) mentionne ce projet. Les Confédérés attribuèrent cette fuite à une trahison; cette accusation n'est peut-être pas mieux fondée que celle qu'ils font au duc d'avoir attiré l'ennemi dans cette contrée. La maison d'Autriche et le comte de Nidau trouvent leur justification dans le désastre qui les frappa.

tagnes, à travers le défilé sous Falkenstein et près de Balstal jusqu'aux bords de l'Aar, l'Argovie consternée laissa tomber les armes; de tous côtés s'enfuyaient les populations des villages; en vain le duc les sommait de s'armer. Alors il mit le feu aux moissons, aux prairies, aux arbres fruitiers, et après que le sire de Thorberg eut congédié les troupes auxiliaires, le prince s'enfuit plein de désespoir. Cependant les ennemis passèrent devant Soleure, et choisirent pour leur premier campement les nombreux villages disséminés entre Büren et Olten sur les deux rives de l'Aar. A Büren ils frappèrent les yeux de Rodolphe, comte de Nidau, dont l'enfance, après la mort de son père à la bataille de Laupen, avait été soignée par le chevalier d'Erlach; il était héritier de presque toutes les richesses de Neuchâtel [643], landgrave du Buchsgau, héros éprouvé dans les guerres de la maison de Valois et dans celles des comtes de Savoie. Ayant levé sa visière pour considérer les ennemis, il fut tué, dernier seigneur régnant de son antique famille. Coucy occupa le couvent de St. Urbain. La soldatesque pressée par le manque de vivres, ruina les châteaux [644], parcourut, pilla, frappa de contributions tout le pays depuis le Jura neuchâtelois [645] jusqu'aux montagnes suisses et

[643] Pierre d'Arberg avait vendu Arberg; Jean seul possédait encore Valangin. Rodolphe acquit par héritage ou par son mariage Nidau, Büren, Cerlier et Neuchâtel.

[644] Aarwangen, Fridau, Altreu. — « *Altreu;* » là où est maintenant le lac, point appelé anciennement « Alta-ripa, » doit avoir existé du temps de la domination romaine un pont dont les piliers se voient encore lorsque les eaux de l'Aar sont basses. » *J. L. B. Leresche, Dictionn. géogr. tatist. de la Suisse.* Laus. 1836 et 1837. C. M.

[645] Ils pénetrèrent jusqu'au Val-de-Ruz et brûlèrent Fontaine-André. *Sinner. voyage,* t. I.

jusqu'aux frontières de Zurich. Ces pays nourrissent à peine leurs habitans. Telles furent alors la famine et la dépopulation, que de petites villes ne purent que difficilement se garantir des loups [646].

Vers la partie supérieure de l'Argovie, dans les montagnes qui, partant du massif des Waldstætten vont s'abaissant jusqu'à la plaine, se trouvent deux contrées, anciennement dépendantes du château de Wollhausen, Russwyl, bailliage extérieur, et Entlibuch, bailliage intérieur, limitrophe d'Unterwalden, patrie d'un peuple pastoral, singulièrement grand et beau, vif et courageux, qui possède beaucoup d'anciennes franchises. Wollhausen, situé dans un lieu fort et sauvage, était rapproché du confluent de la Sigger et de l'Emme. Ce pays passa de ses barons à la maison d'Autriche, de qui Pierre de Thorberg le reçut en hypothèque [647]. De tous les sujets des ducs, les habitans de l'Entlibuch furent le seul peuple qui empêcha la dévastation de ses terres par le courage avec lequel il alla au-devant de l'ennemi. Tant de résolution enflamma les Lucernois et les Unterwaldiens; le magnanime peuple de ces contrées supportait impatiemment l'arrogance ennemie, mais le gouvernement tâchait de le calmer. La ville de Lucerne était fermée; beaucoup de jeunes gens sautèrent par-dessus les murs et se réunirent aux milices de l'Entlibuch; journellement arrivaient de l'Unterwalden grand nombre d'hommes belliqueux [648]. Un corps ennemi de trois

[646] *Tschudi*, 1377; et pour ce qui précède 1376 et *Senkenberg*.

[647] *Schnyder, Hist. de l'Entlibuch.* Ce peuple est l'un des plus remarquables de la Suisse par sa constitution physique, par ses sentimens et par sa situation.

[648] *Bullinger* exagère sans doute quand il parle de 6,000; à moins que

mille hommes faisait en toute sécurité de Willisau des incursions dans le bailliage extérieur ; six cents hommes qui connaissaient la contrée les surprirent dans le bois du Büttisholz où se trouve le tertre aux Anglais[649], et les chassèrent du pays non sans une vigoureuse résistance ni sans pertes. Tel fut le succès qui récompensa le courage des habitans de l'Entlibuch. Montés sur des chevaux anglais, triomphans et fiers des armes conquises, ils volèrent vers leur vallée. Un des seigneurs qui sur ces entrefaites se tenaient dans leurs châteaux, en proie à la crainte et à l'envie[650], soupire à cet aspect : « O noble seigneur de noble sang ! se peut-il » qu'un paysan porte ton armure? » « Gentilhomme, » répond un habitant de l'Entlibuch, « voici comment » cela s'est fait : nous avons aujourd'hui mêlé le sang » des nobles avec le sang des chevaux. »

A Berne beaucoup de conseillers voulaient, à l'exemple du duc, dévaster la contrée environnante. Un bourgeois, Jean Rieder, l'empêcha par ses mâles conseils : propriétaire d'un bien, il voulait, disait-il, en écarter l'ennemi au moyen d'une haie de braves compagnons d'armes. Paysans et bourgeois associaient partout leur courage et leur intelligence pour délibérer : en temps

dans l'affaire de Büttisholz on n'ait parlé que du nombre de ceux qui combattirent ; peut-être les autres coupèrent-ils la retraite à l'ennemi.

649 Ce tertre, dit-on, couvre les ossemens des ennemis tués. Le district extérieur ayant été soumis à une contribution, et beaucoup des leurs tués dans la bataille, les habitans de l'Entlibuch firent une plainte contre leur seigneur hypothécaire, qui ne les avait pas soutenus ; on ne leur rendit pas même ce qui avait été donné en gage à Zoffingue et à Sursée. *Ch.* 1385. *Schnyder*, t. I.

650 Pierre seigneur de Dorreuberg, qu'il ne faut pas confondre avec Pierre de Thorberg. La *carte de Scheuchzer* indique la situation de son château, mais d'une manière quelque peu inexacte.

de péril tombent tous les autres titres. Ils voyaient que dans la pénurie croissante de vivres l'ennemi serait forcé de subsister à leurs dépens; ils jugèrent donc utile de l'éloigner ou de lui apprendre le respect pour la république. De village en village ils s'instruisaient de tous ses mouvemens, formaient des plans, et pour les exécuter ils unissaient leurs forces. Ils profitaient pour cela de nuits obscures, où une multitude tremble devant un petit nombre, de l'avantage des eaux, des marais, des collines et des bois, parce que au pied des Alpes ils étaient accoutumés au froid de l'hiver, que les étrangers pouvaient à peine supporter.

La veille de Noël, une horde du sire de Frant, lequel était stationné à Gottstatt[651], fut surprise avec de grands cris près d'Anet[652], puis battue par un corps de Bernois et par le peuple de Laupen, Arberg et Nidau[653]. A la fête de St.-Jean l'Évangéliste[654], les bourgeois de Berne se mirent en marche de nuit par un froid rigoureux[655]; ayant surpris le sire Jévan ap Eynion ap

651 On lit dans l'*acte de donation du duc Léopold au couvent de Gottstatt*, Nidau, 8 février 1385, que cette ville fut dévastée.

652 Sa situation a été chantée par *Lerber* dans son poème pittoresque *la Vue d'Anet.*

653 *Rahn* parle d'une perte de 200 hommes qu'une autre troupe fit éprouver aux Bernois près de Herzogenbuchsée, alors que ceux-ci poursuivirent imprudemment l'ennemi. Cela eut lieu après l'affaire de Fraubrunnen. Lorsque les quartiers les plus voisins aperçurent au ciel la lueur de l'incendie, 1700 lanciers accoururent et tuèrent près de Herzogenbuchsée *vingt* hommes qui s'étaient écartés de leur bannière. *Etterlin.* Il n'est fait aucune mention dans le Chant de victoire de cette petite perte que ces gens dûrent s'attribuer à eux-mêmes.

654 D'après *Hemmerlin de nobilitate,* dans la nuit de Saint-Nicolas, 6 décembre.

655 Pierre de Thorberg les rencontra; l'entreprise lui parut audacieuse; il les avertit de la supériorité du nombre des ennemis. *Etterlin.*

Griffith, qui campait avec trois mille chevaux près de Fraubrunnen dans la plaine entre Berne et Soleure, ils l'éveillèrent deux heures avant le jour par des cris subits et terribles. Le combat fut particulièrement acharné dans le cloître; le sire Jévan faisait éclater une fureur guerrière et farouche; à ses côtés combattait Velcaïb; beaucoup de chevaliers périrent, ainsi que Jean Rieder avec plusieurs Bernois. Soudain le couvent parut en flammes; tandis que la fumée enveloppait les combattans, que huit cents Anglais [656] étaient massacrés [657], le sire Jévan prit la fuite, non sans s'être vengé. Les Bernois, chargés d'un riche butin, où l'on distinguait trois bannières, rentrèrent dans leur ville, entonnant le magnanime chant de leur victoire [658].

Le sire Enguerrand, pressé par le froid et par la faim (1376), voyant se multiplier contre lui ces ennemis redoutables, traversa le Hauenstein et regagna le climat plus doux de l'Alsace. Quoique les grandes compagnies fussent régulièrement dirigées par un conseil de guerre, néanmoins, faute d'une bonne discipline et d'un plan bien médité, leur entretien et leur succès dépendaient chaque jour et à chaque heure du hasard.

656 A peu près mille selon *Königshoven*.

657 Inscriptions du monument dans *Wagner, Mercur. Helv.* art. Fraubrunnen. Il est tombé en 1797, un an avant l'ancienne Suisse.

658 « Berne est la capitale des Bourguignons, la couronne des villes libres, Berne est une demeure de héros et un miroir du monde; que toute l'Allemagne l'exalte, jeunes gens et vieillards. » Ensuite vient la description de la guerre, pleine de simplicité et de dignité, jusqu'au passage : « Monsieur Motzli (l'ours de Berne) défends-toi maintenant, le » danger presse; le vieux et sage ours tint conseil; » suit le souvenir des anciennes victoires, et à la fin le combat contre les Anglais. Il règne souvent dans cette chanson une fierté ironique. On la trouve dans *Tschudi*, qu'on peut aussi consulter sur ce qui suit, ainsi que *Gray, Poëms, the Bard.*

Le sire de Coucy était un vaillant guerrier, célèbre par son habileté dans les plus grandes affaires d'État, et plus généreux qu'on ne croit presque pouvoir l'exiger de la faiblesse humaine [659]. Mais pour corriger les défauts du système militaire d'alors, un général devait joindre à un caractère extraordinaire un grand trésor de connaissances. Avec plus de troupes qu'Alexandre n'en conduisit en Asie, Coucy ne gagna que Büren et Nidau, douze ans seulement après que le fils de ce Léopold, du même nom que son père, eut célébré pompeusement à Dijon ses noces avec une autre Catherine, fille de la maison de Bourgogne [660]. A peine Enguerrand eut-il pris possession de ces villes, qu'elles lui furent enlevées comme nous le verrons. Lui-même, héros encore près de Nicopolis, devint prisonnier de Bajazet et mourut en Asie [661].

Rodolphe ayant été tué à Büren, la seigneurie de Cerlier échut comme dot à sa veuve Isabelle, héritière du comté de Neuchâtel. Nidau, Strasberg ou Büren, ce qui restait d'Arberg [662] fut apporté en mariage par sa sœur Anne à Hartmann III, comte de Kibourg, qui eut d'elle cinq fils et deux filles; Vérène, l'autre sœur, apporta de même Bipp et Fribourg au comte Simon de Thierstein; Honberg passa entre les mains de Jean, comte de Habsbourg, seigneur de Lauffenbourg,

659 Il n'accepta pas la haute dignité de connétable de France, parce qu'il la croyait plus légitimement due à Olivier Clisson. Voy. *Froissard. Zurlauben, Bibl. milit.* t. IV, renferme sur cette guerre une dissertation dont le mérite est garanti par le nom de l'auteur. Je regrette de n'avoir pas pu en profiter.

660 En 1383. Anonyme dans le *Nouv. Musée Suisse*, t. II.

661 A Bursa, 18 février 1397.

662 Anne de Kibourg ne vendit pas avant 1397 Bargen, Busswyl, Cappel et Lyss, et même sa portion d'Arberg. *Acte d'achat des Bernois.*

frère utérin du dernier comte de Nidau. Car son père ayant trouvé la mort à Laupen, sa mère avait épousé le comte de Habsbourg que nous avons vu prisonnier chez les Zuricois, père de ce comte Jean.

Jean de Vienne, évêque de Bâle, déclara la guerre aux comtes de Thierstein et de Kibourg, parce qu'ils n'avaient pas reçu du siége épiscopal l'investiture de la seigneurie de Nidau. Ils convinrent enfin qu'un même nombre de champions de part et d'autre termineraient l'affaire dans un combat public et loyal. Au milieu de la plaine de Schwadernau [663], village de la seigneurie de Nidau, eut lieu la rencontre de cinquante-six Allemands combattant pour les comtes; et d'autant de guerriers du pays romand, défenseurs de l'évêque. Ils mirent pied à terre; durant deux heures chaque parti combattit avec acharnement; le neveu de l'évêque ayant été pris, la victoire demeura aux Allemands, et Nidau, en pleine propriété au comte de Kibourg. Il mit aussi un terme aux prétentions de la Savoie, sans doute parce qu'il abandonna Cerlier aux princes de cette maison [664].

Peu après ces évènemens mourut le comte de Kibourg, Hartmann III [665] (1377). Depuis cent ans

663 L'évêque montra une charte particulière par laquelle un comte de Neuchâtel avait donné à l'Église, en 1281, la moitié de Schwadernau; mais on doute avec raison de son authenticité. Elle est datée de Bâle, 23 mars.

664 Le comte Rodolphe l'aîné avait rendu hommage en 1335 à la maison de Savoie pour Cerlier; Isabelle fit de même après la mort de son mari, en 1376; l'année suivante elle vendit cette ville à la Savoie; elle ne se réserva que quelques villages : Vigneules, si je ne me trompe, et Tschugg, outre l'avouerie de Saint-Jean. *Sinner, voyage* t. I.

665 Il fut du nombre de ceux qui secoururent l'orageuse république de Florence; il le fit une fois avec 4,000 « ragazzi. » *Filippo Villani.*

passés, la maison de Kibourg se sentait de plus en plus accablée sous le poids de dettes énormes [666], surtout parce que les grands barons, dont les aïeux avaient cultivé le pays à force de travail et l'avaient administré avec simplicité, voulurent vivre comme les ducs d'Autriche ou les souverains de la Lombardie. La décadence de leurs anciennes mœurs et de leurs richesses fit passer le pouvoir dans les mains des bourgeois, jusqu'à ce que peu à peu les mêmes fautes préparèrent à ceux-ci la même ruine. Pour subvenir à ses besoins, Hartmann avait vendu aux bourgeois de Thoune [667] la principale autorité d'un souverain, la juridiction pénale dans la ville et la banlieue, et hypothéqué Thoune même aux Bernois [668] l'année où le sire de Coucy porta la guerre

[666] Immédiatement après la mort de son mari, Anne et son fils Rodolphe empruntèrent 3,000 florins des Fribourgeois par l'entremise de Spiegler, patron de l'église de Münsingen. Ch. du 12 août 1377. *Zurl.* dans *Zapf.*

[667] Les bourgeois de Thoune possèdent des *Chartes des comtes* de 1316 et de 1366, d'après lesquelles l'avoyer juge sur la déclaration des bourgeois; des *Chartes de la ville de Berne* de 1471 et de 1483, ainsi que des exemples de 1573 et 1588 (*Ch.* de 1708, à ce sujet). Mais ces jugemens, tout comme ceux des baillis ou seigneurs, ne peuvent pas s'exécuter à l'insu et sans l'autorisation du conseil de Berne. Parmi les franchises que donna le comte Hartmann, qui avait reçu le fief du landgraviat dès 1346, il est remarquable que « celui qui versait du sang à main armée » au dedans des fossés de la ville pouvait se racheter moyennant dix livres, » mais non venir à Thoune avant de s'être réconcilié avec le blessé et » d'avoir gagné la faveur du comte Hartmann. » *Ch.* 1358. « Lorsqu'un » étranger auquel les bourgeois ont interdit la ville y vient, et qu'il y est » tué, le meurtrier ne perd ni la faveur du comte, ni le droit d'habiter » la ville; il en est de même du meurtrier qui peut prouver que le tué » l'avait attaqué dans son honneur. » *Ch.* 1374.

[668] En 1375, pour 20,000 livres d'après *Tschachtlan*, pour 57,707 selon *Guillimann*; *Stettler* n'indique pas la somme. *Ch. des deux villes*, 1375 : « Nous vivrons désormais ensemble comme nous le devons selon

dans ses terres. A cet effet le sénat fit un emprunt parmi les bourgeois. Berne acquit le reste des domaines et des droits seigneuriaux. Les habitans de Thoune, avec lesquels les Bernois avaient déjà précédemment fait alliance [669], conservèrent leurs libertés, fruit de la vigilance de leurs magistrats [670]. Le comte Rodolphe, fils aîné de Hartmann, plus audacieux pour des exploits qu'habile à réparer sa fortune d'après un plan, vendit Altreu, Selsach et Bettlach [671] à Rodolphe Siegfried, de Cerlier, bourgeois de Soleure, et céda Nidau et Büren au duc Rodolphe pour quarante-huit mille florins [672] (1379). L'Autriche, qui avait em-

» le droit et l'équité; quand une des villes se plaindra de l'autre, l'affaire » sera terminée dans une conférence à l'amiable et selon le droit. » *Ch.* 1363 maintenant confirmée : « Tous les dix ans, le dimanche après Pentecôte, lorsque (selon la bonne et ancienne coutume) on renouvelle à » Berne les traités avec d'autres confédérés, les bourgeois de Thoune y » enverront aussi des députés, et Berne leur prêtera serment, afin qu'ils » sachent bien que nous (les Bernois) y allons en toute bonne foi. »

669 Il existe une *charte* d'après laquelle « ils s'enverront des députés en » preuve de bienveillance; et lorsque une des deux villes se proposera » d'attaquer l'autre, elle devra l'en prévenir assez long-temps à l'avance » pour que son honneur demeure intact. »

670 Après que Hartmann eut tout aliéné, les habitans de Thoune jurèrent fidélité à Rodolphe, et il confirma leurs franchises. Dans la *Ch.* 1377 il s'intitule comte de Kibourg, landgrave de Bourgogne, seigneur de Nidau et comte de Thoune. Cette même année le comte hypothéqua pour 500 florins de Rhin, à l'avoyer de Thoune, Pierre de Gowenstein, les 50 livres de contributions annuelles, les ponts, la pêche. *Ch.* dans *Rubin.*

671 1377; Siegfried vendit ces lieux aux Soleurois en 1383.

672 1379. *Wattevyl,* msc. Une *Ch. de sa mère* (Anne) apprend qu'il vendit au duc Nidau, Büren, Altreu (peut-être la haute justice?) et Balm. De ce moment datent les relations de Léopold avec le couvent de Gottstatt, auquel il donne pour protecteur le bailli Jacob Ritsch, de Nidau, et avec l'avoyer de Büren, Jean d'Altwies, auquel il confirme des hypothèques à Sursée. *Chartes,* 1384 etc.; *Zurl.* dans *Zapf.*

prunté des Fribourgeois le prix de ces seigneuries, les remit comme hypothèques au sire Enguerrand pour la dot de Catherine sa mère; celui-ci se chargea de défendre les châteaux à l'aide de garnisons [673].

Par l'intermédiaire du duc et avec cet argent le comte Rodolphe acquit du comte de Thierstein l'hypothèque de Bipp [674], château fort sur un rocher au pied du Jura, non loin de Soleure et séparé de son landgraviat seulement par l'Aar. Il chercha une fortune plus brillante dans les guerres de la Lombardie, et combattit avec une vaillance chevaleresque digne de sa haute naissance; mais il rentra dans sa patrie sans argent (1382). Irrité par une fortune si contraire, le comte Rodolphe conçut le projet de s'emparer dans une seule nuit de la ville libre et impériale de Soleure, d'enlever Arberg aux Bernois et, en anéantissant les titres hypothécaires, de faire rentrer sous son pouvoir Thoune, la ville de ses aïeux, sorte d'entreprise souvent tentée avec bonheur dans les pays où il avait séjourné, et dont il espérait sans doute que l'injustice se perdrait dans l'éclat du succès. On croit que ce plan ne fut pas imaginé à l'insu de Léopold [675]. Il formait des prétentions contre la république de Soleure au sujet de quelques villages.

Il s'entendit en conséquence avec Jean Am Stein,

673 Les bourgeois concouraient alors à la défense.

674 Outre Wietlisbach, dans la plaine au-dessous de Bipp, et Erlisbourg, plus avant dans les montagnes.

675 Il ne faut pas ajouter foi sans preuve à de semblables conjectures des historiens suisses; la haine était profonde. Cependant il est naturel que Rodolphe se soit assuré d'avance de l'approbation de ce prince sans lequel il savait bien qu'il ne pouvait se défendre; il est naturel aussi que Léopold n'ait pris aucune part à cette entreprise, puisqu'elle échoua.

chanoine de l'église de Saint-Urs [676], afin de pénétrer dans la ville par sa maison contiguë à la muraille. Il convint [677] ensuite avec le sire Thibault de la maison de Neuchâtel en Haute-Bourgogne[678], que « chacun d'eux, » dans la nuit avant la Saint-Martin, se trouverait avec » cent lances devant Soleure pour s'emparer de la ville; » qu'un tiers de tous les biens qu'on y trouverait et un » tiers des prisonniers seraient abandonnés aux troupes » à titre de solde; qu'ils partageraient le reste; que » le comte Rodolphe paierait ensuite au sire Thibault » cinq mille florins, pour demeurer maître et seigneur » de Soleure; qu'il recevrait de son allié vingt lanciers » aussi long-temps qu'il en aurait besoin pour sa garde, » et qu'il les solderait avec le butin qu'ils feraient en- » semble dans le cours de la guerre. » Une provision de cordes fut préparée chez le chanoine; les conjurés comptaient surprendre et arrêter les magistrats de la ville; on garnit de toile le battant de la cloche d'alarme. La nuit qui devait ravir à la ville de Soleure la liberté fondée par la sagesse d'une longue suite d'aïeux et défendue par leur valeur approchait; rien ne transpira; des châteaux de la contrée avoisinante se rassemblait le nombre déterminé de guerriers.

A minuit, le 10 novembre 1382, la garde de la porte occidentale de la ville fut vivement appelée par une voix inconnue[679]; Jean Rott, paysan de Rumisberg, instruit du complot des seigneurs, était accouru par des sentiers dé-

676 Dont le prieur était Eberhard de Kibourg. l'oncle du comte.

677 Cette convention n'a pas été imprimée, que je sache.

678 Qu'il faut distinguer de la maison de Neuchâtel en deçà du Jura. Dans la Haute-Bourgogne on appelait les Vienne nobles, les Châlons riches, les Vergy féaux et les Neuchâtel puissans en fiefs.

679 On trouve ce récit dans *Hafner, Théâtre Soleurois.*

tournés pour le dénoncer à la ville. Ses paroles furent confirmées lorsque, sur les ordres de l'avoyer, messire Mathieu d'Altreu, les huissiers de la ville voulurent sonner la cloche d'alarme. Tandis qu'on dégageait celle-ci de ses enveloppes et que du haut de toutes les tours on donnait des signaux de détresse, on arrêta le chanoine Jean Am Stein, et l'on réveilla tous les habitans en parcourant les rues avec de grands cris. Dans ce désordre, enflammée par le péril imminent et imprévu, toute la bourgeoisie courut pleine de colère et de courage sur les murailles de la ville. Le comte Rodolphe, furieux de ne recueillir de sa perfidie que honte et danger, dévasta les jardins voisins, incendia les maisons de campagne, et fit pendre aux arbres toutes les personnes qu'il rencontra. Il apprit ensuite que la vigilance des magistrats et le dévouement du peuple rendaient impossible l'exécution de son complot contre Thoune et Arberg [680]. Le chanoine Jean Am Stein, destitué de sa dignité ecclésiastique par l'évêque de Lausanne, Guy de Prangins, fut écartelé à Soleure. Pour punir le chapitre de son intelligence secrète ou de son coupable silence, on lui confisqua la grande dîme de Selsach, et pendant plus de cent quatre vingts ans elle servit à faire des distributions à tous les bourgeois dans l'Hôtel-de-Ville [681]. Il fut statué qu'on donnerait annuellement à l'aîné des descendans de Jean Rott de Rumisberg, un habit aux couleurs de la ville, rouge et blanc. En

[680] Il existe une *lettre de Gérard de Krauchthal*, bailli d'Arberg, sur la fidélité et l'amitié que lui ont montrées le sire Ulrich d'Erlach, fils du héros de Laupen, ses deux fils, Pierre son propre frère, Pétermann Rieder et Cuno de Schwarzenberg.

[681] On les supprima en 1567, lorsque cette dîme fut donnée à l'hôpital.

commémoration de ces événemens, l'histoire de la conspiration fut gravée sur l'airain dans une inscription placée au-dessus du portail de l'église de Saint-Urs [682].

Le lendemain, 11 novembre, les Soleurois requirent leurs combourgeois de Berne, qu'ils avaient secourus à Laupen, de seconder leur vengeance. Les Bernois marchèrent aussitôt et s'emparèrent de toute l'autorité sur Thoune [683]. Ensuite, comme le comte Rodolphe relevait de l'Autriche pour toutes ses possessions [684], ils convoquèrent à Lucerne une diète qui envoya, au nom de toute la Confédération Suisse, des délégués au duc Léopold, afin de savoir quelle part il prenait à l'entreprise et au sort du comte. Le duc répondit : « que le » comte Rodolphe porterait seul la peine de ce qu'il » avait fait sans lui, et qu'il n'empêchait point les » Suisses de faire la guerre. »

Peut-être le duc comptait-il sur l'habileté militaire de Rodolphe et sur le ressentiment de tous les vassaux de Kibourg contre des bourgeois qui s'estimaient leurs égaux ; ou bien n'agissait-il pas d'après un plan, ni conformément aux anciennes vues de sa maison, parce que sa politique dans les affaires étrangères en général embrassait des projets trop vastes et incohérens ? D'ailleurs

[682] Elle fut recouverte plus tard d'une plaque de cuivre ; maintenant l'église elle-même ne subsiste plus. Voy. l'inscription dans *François Hafner, Th. Soleur.* t. II, p. 189. Là se trouve aussi la relation du capitaine *Antoine Hafner*.

[683] Le dimanche suivant fut faite une *Ch.* attestant que l'avoyer, le conseil et les bourgeois de Thoune, de même que les bourgeois de Berne, prêtèrent serment de veiller seuls « sur cette ville, leur propriété ; » les franchises furent confirmées.

[684] Pour le Landgraviat dès 1313; pour Thoune, Berthoud et Oltigen, dès l'achat de 1363.

Léopold était d'une faible santé, amoureux [685], et sans argent [686]. Autrefois il avait été hardi dans ses exploits, grand en honneur et en puissance. Du dernier membre d'une branche des Montfort, de ce Rodolphe à qui les habitans de Feldkirch furent redevables de bien des libertés et des réjouissances publiques [687], il acquit la seigneurie de Feldkirch; le comte Albert de Werdenberg, affaibli et ennuyé de la guerre [688], lui vendit Plu-

[685] « En Souabe une femme l'avait pris dans les filets de l'amour. » *Appendice de Hagen.*

[686] *Convention avec Jean, évêque de Brixen,* 1374. Il devait, en 1377, à Jean de Bonstetten 4,900 florins hypothéqués sur Kibourg.

[687] Ce Rodolphe, dont le frère Ulrich épousa une Carrara de Padoue, fut chanoine à Coire, jusqu'à ce que la mort des siens l'engagea à gouverner sa seigneurie et à se marier. Il vivait au château de Schattenbourg, à Feldkirch, sans avoir d'enfans, mais en possession de l'amour de son peuple. Il se plaisait, tous les deux ou trois ans, à voir tous les jeunes garçons de sa seigneurie faire leur entrée dans la ville avec des armes de bois, sous de jolies bannières; à cette occasion, il faisait couler dans les canaux des rues de la bouillie de mil et du lait; et distribuer au peuple du pain et du vin; il encourageait aussi annuellement les arbalétriers par le don d'un superbe bœuf. Le conseil et les bourgeois conservèrent ces usages pendant des siècles, en souvenir de Rodolphe, qui les affranchit de la servitude et leur laissa le libre choix d'un ammann. Afin de ne pas vivre en homme chiche ou cupide, et de ne pas mourir endetté, ce comte vendit sa seigneurie à Léopold pour 36,000 florins, s'en réservant l'administration jusqu'à sa mort. On ne se souvint plus, dit-on, sous les fils de Léopold, de la reconnaissance et du respect qu'on devait à Rodolphe, en sorte que le vieillard populaire ne vit pas sans plaisir les victoires par lesquelles la liberté naissante du peuple humilia l'orgueil des princes. *Achille Gasser* d'après Münster, *Cosmogr.* l. III, chap. 227; *Guler,* qui le tient pour celui dont il a été question ci-dessus p. 133; dans ce cas l'événement raconté là serait arrivé à un autre. Quoiqu'il soit facile de commettre une erreur à l'égard de la nombreuse famille de ces comtes, nous croyons néanmoins, jusqu'à nouvel ordre, devoir distinguer ces deux Rodolphe, comme nous l'avons fait, et considérer plutôt le dernier comme un fils du premier. *Wégelin sur Lirer*

[688] *Gérard de Roo,* l. III, p. 115.

denz, Heiligenberg, la suzeraineté de Sargans; le roi Wenceslas lui confia le gouvernement de la Haute et de la Basse-Souabe, d'Augsbourg et de Giengen, au nom de l'Empire [689]; Trieste se rendit à lui; Venise se réjouit d'acheter son amitié par la cession de la Marche de Trévise, pour l'opposer à François Carrara l'aîné [690]; Louis-le-Grand, roi de Hongrie et de Pologne, était disposé à laisser sa fille et la Pologne à Guillaume, fils de ce prince. A la mort de Louis, le royaume de Hongrie était en proie aux dissensions intestines et à la crainte qu'inspiraient les Turcs; la Pologne se relevait à peine et craignait encore les chevaliers de l'Ordre Teutonique; le roi Wenceslas négligeait la Bohême; le duc de Bourgogne, Philippe I, étranger aux affaires de l'Empire, avait de grandes dettes et une intelligence bornée. Hormis la Bavière, affaiblie par des partages, il manquait peu de chose à la maison d'Autriche pour voir ses états s'étendre sans interruption depuis les frontières de la Hongrie jusqu'aux domaines de la maison de Bourgogne; dans les pays qui interrompaient la continuité de ses domaines, les princes ecclésiastiques dépensaient leurs antiques richesses sans lui nuire, les princes temporels étaient ruinés par une mauvaise administration, par de continuelles guerres et par des dettes héréditaires et accumulées; le plus vertueux d'entre eux combattait en chevalier pour les autres et non en souverain pour lui-même; les villes les plus sages ne songeaient qu'à leur défense. Telle était la situation des états de Léopold.

[689] *Fugger*, 1379; pour 40,000 florins.

[690] Ce fait est le mieux raconté dans la *Chronique de Galéazzo et d'André Gattaro; Murat. XVII; Appendice de Hagen.*

Les vassaux du comte Rodolphe gardaient chacun leurs châteaux. Lui-même était dans une telle pénurie d'argent, qu'il fut obligé, avec son frère Berthold, de fournir caution au juif Moïse, du petit Bâle, pour un emprunt de cent florins, et de promettre qu'il se présenterait à lui en personne[691]. Menacé par les Soleurois et par tous les Confédérés, abandonné par le duc, Rodolphe tomba malade et mourut.

La trève expira (1383); Soleure et Berne prirent les armes, les troupes des Confédérés se préparèrent : les comtes eux-mêmes commencèrent les hostilités. Hemmann de Bechbourg, guerrier expérimenté[692], héritier des Senn de Münsingen, par Élisabeth, sa femme, déclara la guerre aux comtes de Kibourg, parce qu'ils lui retenaient la forteresse de Buchek[693]. A cette nouvelle, Berthold et Hartmann, chevaliers de l'Ordre Teutonique, frères du comte Rodolphe, brûlèrent la forteresse et prirent la fuite. Alors[694] les Bernois dressèrent une embuscade près du château de Grünenberg, et lorsque les valets en descendirent pour chercher du bois, l'avant-garde força la porte, la troupe suivit et ruina le château[695]. Bientôt après tomba

691 *Ch.* dans *Tschudi* et *Herrgott.*

692 En 1379 il commanda les troupes de l'évêque de Bâle dans la guerre contre la ville.

693 Burkhard Senn de Münsingen en fut investi par l'Empereur, en 1347 ; mais les comtes de Kibourg en étaient co-possesseurs à cause de leur grand'mère. Ci-dessus, l. II, chap. I.

694 Ces entreprises sont racontées dans un ordre tout différent par *Tschudi* et par *Stettler ;* il serait trop long d'exposer en quoi chacun est exact ou inexact. Ici on les raconte l'une après l'autre ; mais il est difficile de dire si quelques-unes n'ont pas eu lieu déjà pendant le siége de Berthoud.

695 Le Bec, nom donné au château à cause de sa situation ; on l'ap-

Schwanden, puis Schweinsberg[696]. Dans une contrée habitée de toute antiquité[697], s'élevait Friesenberg, château du seigneur Pierre de Mattstetten; ce fut en vain que Pétermann de Thorberg[698] combattit vivement le projet qu'avait conçu Kraft de Burgistein de se rendre; l'ennemi rasa le château après avoir eté ces deux chevaliers du haut des murs. Aussitôt se mit en marche Berthold, comte de Kibourg, oncle de Rodolphe, suivi de son peuple, les habitans de Berthoud, qu'il avait affranchis des péages et rendus plus libres dans leur ville et dans l'administration de leurs biens communaux[699]; il prit avec lui Simon et Jean, comtes de Thierstein[700]. Il se proposait d'attaquer Rötenbach, situé sur une colline qui domine une étroite vallée, à l'entrée d'un bois sacré des anciens Helvétiens; mais le peuple descendit jusqu'à la haie qui formait un retranchement à l'entrée de la vallée, franchit cette barrière et battit les ennemis[701]. Burkhard de Sumiswald,

pelle aussi Grünenberg, du nom de la montagne, qui est également celui du baron.

696 *Stumpf*, *Chronique*, p. 499, b. édit. de Zurich, 1586. On y trouve les armoiries.

697 On en voit des traces remarquables autour de la « Heidenstatt » (place des Païens, aujourd'hui maison de campagne) et dans l'emplacement où était Bürglen.

698 Il ne faut pas le confondre avec Pierre de Thorberg, bailli de l'Autriche antérieure.

699 Il leur abandonne les amendes au sujet des poids et mesures, le droit d'aliéner les pâturages communs, etc. *Ch.* 1383.

700 On les trouve aussi nommés ailleurs avec Kibourg : Simon, leur oncle, dans le traité de partage avec Jean de Habsbourg, 1377 (*Herrg.*); Jean, dans la convention de 1374 au sujet de l'affaire de Falkenstein (*Tschudi*).

701 Rötenbach, dans l'Emmenthal, l'un des lieux les plus anciens; le bois s'appelle Wurzbrunn. Le prieuré dépendait de Rügisberg; c'est pour cela que Rötenbach fut traité comme appartenant à Berne.

apprenant cela, désespéra de la défense du fort de Rüti[702], à Trachselwald, et fit avec les Bernois un traité de combourgeoisie dans lequel il comprit ce château. Les troupes descendirent alors pour donner l'assaut à Olten, antique[703] ville au bord de l'Aar, fief que l'évêché de Bâle avait donné, d'abord à la maison de Frobourg, ensuite à Rodolphe de Nidau, enfin aux comtes de Kibourg. Elles furent détournées de ce siége par des pluies si extraordinaires, que le bruit courut « que le comte Berthold, aidé des paroles magiques » d'une sorcière, avait ouvert les réservoirs du ciel. » Ensuite Pierre de Rormoos fut obligé de jurer aux Bernois que son château de Grimmenstein leur serait toujours ouvert.

Enfin les Bernois requirent les Waldstetten de marcher sur Berthoud, principale ville de la maison de Kibourg. On vit s'avancer les trois cantons avec toutes leurs forces, et à leur réquisition toute la milice de Lucerne, quatre cents hommes de Zurich[704], deux cents de Zoug, autant de Glaris, tout Berne, le secours de Neuchâtel, les troupes auxiliaires d'Amédée, comte de Savoie[705], en tout plus de quinze mille hommes, suivis de balistes, armés d'arbalètes et d'arquebuses[706];

[702] Ancien nom du château de Trachselwald, Conrad de Sumiswald avait acheté, en 1318 déjà, de Dietrich de Rüti sa part de la seigneurie. *Ch.*

[703] Les « vicani Ultinatenses » avaient déjà érigé un monument « Tib. Claudio Neroni, quod viam per Jurassi valles duxit. » *Zurl.*

[704] Selon *Rahn* 600; il compte en tout 20,000 hommes; *Tschudi* est plus modéré.

[705] Pourquoi Bienne n'est-il pas nommé? Sans parler de Berne, *Soleure* et *Bienne* avaient renouvelé, en 1382 seulement, leur traité de 1334 et de 1354.

[706] En allemand « Büchsen »; je ne voudrais pas conclure de ce mot

c'était le jour de Saint-Marc, au mois d'avril. Six semaines durant, la ville de Berthoud fut continuellement pressée, jusqu'à ce que Berthold, comptant sur le secours de tant de compagnons d'armes avec lesquels lui et le comte Rodolphe avaient vécu et combattu, conclut, par l'intermédiaire de l'avoyer, des conseils et des bourgeois de la ville assiégée, une trêve de trois semaines [707]; pendant cette suspension d'armes, la garnison ne devait pas être renforcée; à son expiration, Berthoud devait ouvrir ses portes, à moins qu'il ne lui vînt du secours. En dépit du traité [708], le comte Henri de Tettnang-Montfort [709] jeta dans la ville environ deux cents cavaliers, et, ce qui paraissait contraire aux assurances du duc [710], treize cents hommes traversèrent l'Argovie autrichienne, et campèrent à trois portées d'arbalète de l'armée des Confédérés. Cette troupe, dont Léopold feignit d'ignorer la marche,

que c'étaient des armes à feu. *Rennward Cysat* mentionne une arquebuse en fer d'une façon très-ancienne, qu'on trouva en 1560 dans les décombres du château Uf Hugen, démoli lorsqu'on vengea le meurtre du roi Albert. Il se pourrait qu'elle n'eût été cachée ou enfouie là que longtemps après 1308 (on ignore pourquoi); sa forme est une preuve de l'ancienneté de cette arme chez nous.

[707] *Ch.* Il faut que le comte ait été absent, car la ville se réserve la faculté de lui envoyer un message. Lui aussi appose son sceau et prête serment. Il est dit des assiégés qu'ils ne doivent ni éloigner, ni rapprocher les fortifications, les machines, les gardes et les tentes.

[708] On doit considérer que le comte ne pouvait pas se sauver autrement, et que son ami ne pouvait le joindre qu'à la dérobée à travers une armée si nombreuse.

[709] Dans les guerres de Florence, où les troupes de Kibourg servaient aussi, le comte Henri s'était fait une réputation équivoque; on le disait très-vain ou fier (« sfoggiato di grandezza »), mais il fut appelé, je ne sais pourquoi, le comte « Menno » (castrato) *Filippo Villani*.

[710] Il faut réfléchir aussi que l'armistice suppose la possibilité d'un secours; or celui-ci ne pouvait venir qu'à travers le pays du duc.

n'offrit pas de décider la querelle par un combat; mais le comte Berthold prétexta que Henri de Montfort employait la force pour l'empêcher d'ouvrir les portes de Berthoud, conformément au traité. Les Confédérés, courroucés de cette ruse, furent contraints à la retraite par le manque de beaucoup d'objets indispensables.

Nonobstant ce mécompte, les Bernois eurent le dessus, grâce à leurs nombreuses victoires et à la pauvreté des comtes, qui ne leur permettait pas d'entretenir des troupes auxiliaires; ils rentrèrent à Berne le cœur plein de fierté. Dans ces années-là, à la faveur des lois de la période précédente[711] qui restreignaient la liberté, quelques familles avaient formé dans le conseil un parti dominant, qui, se confiant dans le nombre de ses membres et dans la longue patience de ses concitoyens, négligeait de leur témoigner des égards, s'attribuait dans tous les emplois une autorité indépendante, et méprisait les anciennes lois comme de vaines formes. Quelques pauvres bourgeois, qui redemandaient l'argent prêté par eux pour l'acquisition de la souveraineté de Thoune, essuyèrent un refus hautain; de sorte que, dans d'autres occasions, les bourgeois ne firent plus d'avances, et qu'il fallut emprunter de fortes sommes des étrangers, à dix pour cent d'intérêt[712]. Beaucoup de gens aussi crurent, sans preuve mais non sans vraisemblance, que la guerre de Kibourg se serait terminée par la prise de Berthoud, s'il n'y avait pas eu des vassaux du comte Rodolphe parmi les conseillers de Berne. Si ces magistrats avaient attaché un juste

[711] Voy. ci-dessus le paragraphe qui commence à la note 174.

[712] 60,000 florins avant la fin de cette guerre, sans compter les intérêts arriérés; mais il n'est point dit combien il restait dû de l'emprunt de 1375, ni de combien était le nouvel emprunt.

prix à l'opinion de la bourgeoisie, ils se seraient eux-mêmes éloignés des affaires, auxquelles une république sage n'admet jamais des vassaux suspects[713].

Bien que ces imprudens magistrats de la république de Berne ne fussent point aimés de la bourgeoisie, celle-ci ne s'en montra pas moins réservée dans l'exercice de sa puissance. Tous les bourgeois des abbayes et des corps de métiers s'assemblèrent à l'époque du carnaval (1384), à l'endroit ordinaire, dans le couvent des Dominicains. Comme, d'après la constitution de l'empereur Frédéric, les magistrats de la ville pouvaient être nommés annuellement par le conseil général et par conséquent révoqués, les bourgeois destituèrent tous les conseillers qui leur déplaisaient; le seigneur Otton de Bubenberg[714], écuyer et avoyer, ainsi que quatre autres, restèrent seuls. Personne ne fut puni dans son corps ni dans ses biens[715]. Quinze jours après cet événement extraordinaire, l'avoyer, le conseil et la commune[716] convinrent de l'ordonnance sui-

713 C'est par leur exclusion que commencèrent, avant le milieu du XIII[e] siècle, les opérations qui donnèrent à Venise sa dernière constitution.

714 Fils du premier avoyer Jean, frère de l'avoyer Jean mort en 1368, et d'Ulrich mort en 1381. Lui-même fut élevé à la suprême magistrature en 1383. Elle avait été remplie pendant l'exil de son père, puis après la mort de son frère, par le vieux Cuno de Séedorf, et après lui, par le gentilhomme Jacob de Seftigen, gendre de Laurent Münzer. Ci-dessus, n. 176. Otton demeura en charge jusqu'en 1393.

715 Expression de la charte citée dans la note suivante. Ce ne fut donc pas le résultat d'un soulèvement. On annonce qu'il a été fait quelque changement et introduit quelque ordre pour l'avantage et selon le besoin de la ville, en même temps on bénit Dieu de ce que personne n'a eu de mal. Les circonstances ainsi que la charte même ont été long-temps célées, en sorte qu'il serait difficile maintenant de raconter le fait en détail.

716 *L'avoyer, le conseil, la commune et les bourgeois de Berne*, le jour de Saint-Matthias 1384. Ce jour tombant au commencement du car-

vante : « Tous, gouvernement et bourgeoisie, vivront » ensemble en frères, comme ont véou de tout temps » leurs aïeux. Nul ne doit se venger pour le passé. Ce- » lui qui, sur la déposition de deux témoins, sera con- » vaincu d'avoir violé cette défense, sera exclu du Con- » seil et des Deux-Cents, et livré à la commune qui » lui infligera des peines corporelles et pécuniaires, à » la majorité des voix. On ne prendra le bien de per- » sonne, s'il n'est pas coupable[717]. Chaque année on » conférera de nouveau les bons bailliages, à teneur de » la constitution (*Handveste*), à moins que le conseil et » la commune ne veuillent confirmer un bailli[718]. Cha- » que année on renouvellera la moitié du Conseil, ou » même la majorité[719]. Chaque année, les bannerets » et leurs assesseurs[720] choisiront, sans fraude et sans » contestation, parmi les artisans de la ville, deux » cents hommes honorables, pour former un Grand » Conseil général[721]; les conseillers ainsi choisis de-

naval, je ne puis pas dire précisément si ceux qui ont fixé au carnaval l'explosion de ces troubles n'ont pas confondu deux époques.

[717] Par la raison exposée n. 715, on ne voit pas bien si les magistrats furent accusés de violences judiciaires, ou si l'accusation concerne des emprunts forcés ou des impôts arbitraires.

[718] Cette formalité demeura; d'après la même loi, les bailliages ne duraient qu'un an; aux diverses époques, suivant les besoins du pays et d'autres circonstances, la confirmation était accordée pendant plus ou moins de six ans.

[719] La transformation de cet usage en loi fut un des changemens les plus essentiels; n. 726.

[720] Les seize; s'il s'agissait des conseillers on les aurait nommés de ce nom; ou bien l'expression « d'assesseurs » comprend-elle collectivement les uns et les autres? Du moins en 1458 les conseillers prenaient déjà part à cette élection.

[721] Par là ils érigent un usage en loi. Il n'est pas bien clair si ces mots « parmi les artisans de la ville » veulent dire qu'on devait choisir

» vront être présentés le lendemain à la commune, pour » qu'elle les agrée ou les récuse, et ils jureront devant » elle de se conformer aux usages établis, et à ce qui » sera écrit dans le rôle[722]. Deux frères ne siégeront » jamais en même temps dans le Conseil[723]. Aucun vas- » sal du comte de Kibourg ou d'un autre seigneur » étranger n'est éligible[724]. Tous les ans, à Pâques, » lorsqu'on élit l'avoyer et le Grand-Conseil[725], on lira » cette charte et l'on jurera de l'observer[726]. Il sera » permis d'y ajouter ou d'en retrancher. Tous la con- » firment par des sermens explicites et personnels, qui » les lient eux et leur postérité[727]. »

dans chaque tribu un nombre déterminé, ou si par là l'on n'a pas voulu interdire l'élection des étrangers, qui ne furent formellement exclus qu'en 1461.

722 Les « rôles » renfermaient toutes les ordonnances ajoutées à la constitution (*Handveste*); les « livres rouges » sont plus modernes, même l'ancien et celui de Jean Rüti.

723 Cela subsiste encore. Qu'il ne siége pas dans le conseil deux membres du même nom, c'est une tradition devenue principe, mais sur laquelle on ne connaît pas de loi écrite.

724 Cela subsiste encore. Un article omis dans le texte et qui leur permettait de « cautionner les *villes*, leurs confédérés et ceux qui dépendent de leur ville, » nous fait présumer que les vassaux étrangers entraînèrent la ville à cautionner les dettes des grands.

725 Il est remarquable qu'il ne soit pas question de l'élection du Petit-Conseil.

726 Le dispositif proprement nouveau, n. 719, n'a jamais été observé parce qu'il était inexécutable; aussi n'a-t-il été mentionné ni dans la constitution, ni pendant les 166 années qui suivirent; la charte cessa probablement d'être respectée, parce qu'elle renfermait une semblable disposition. Elle fut sans doute abrogée (*antiquata lex*), quoiqu'on ne sache pas à quelle époque. Ce qui est certain, c'est que, ni la loi de 1404, ni l'ancien livre rouge ne citent cette loi de 1384, lorsqu'ils en reproduisent des dispositions.

726 *Stettler*, dans sa *Chronique de Berne*, ne dit pas un mot de cet événement, qui pourtant était connu. Tant que les anciens documens

Malgré ces précautions, la loi sur le renouvellement annuel de la moitié du Conseil tomba en désuétude, ainsi que la loi sur la non-éligibilité de ceux qui n'étaient pas bourgeois et membres d'une abbaye. La disgrâce que les magistrats s'étaient préparée depuis plus de trente ans, par des mesures contraires à l'intérêt de la bourgeoisie[728], leur servit d'avertissement, de sorte que les bourgeois, satisfaits d'être gouvernés selon leurs vœux, par les hommes les plus estimables, ne songeaient plus au renouvellement annuel, et cessèrent de faire attention aux noms des Deux-Cents; il leur suffisait que le pouvoir fût dans les mains des plus habiles. On maintint les autres dispositions de l'ordonnance, après même que la charte fut tombée dans l'oubli. Les

demeurèrent ignorés, on plaça dans cette époque l'origine du Grand-Conseil des Deux-Cents, et l'on crut que celui-ci avait anéanti la précédente autorité de la commune. Cette opinion, qui ne s'appuie sur aucune charte, fut la source des idées répandues en 1718, 1744 et 1749 dans le but de renverser la constitution d'alors. A les supposer vraies, comment aurait-on pu en conclure que la forme vieillie du gouvernement de la république naissante, dont la circonscription ne dépassait guère l'enceinte des murailles de la ville, devait servir de modèle à l'administration de la république toute différente de nos jours? Une capitale qui commande à près de 400,000 âmes peut-elle prendre pour règle ce qui convenait à une ville qui n'étendait son autorité que sur 10,000 âmes au plus, dont l'élite était dans ses murs? Eût-il été raisonnable, eût-il été praticable de confier la suprême autorité sur ces 400,000 habitans, non pas à un choix des citoyens les plus distingués, mais à une assemblée générale des bons et des méchans, des sages et des fous, des vertueux, des riches et des mauvais sujets? Un bon gouvernement ne devrait pas craindre l'histoire; rien ne justifie mieux un changement raisonnable dans le gouvernement que le tableau de la différence des temps.

728 Les lois impopulaires avaient été faites, et probablement de semblables allures, prises aux deux époques où les Bubenberg furent éloignés de leur sage et bienfaisante administration, 1350-1364 et 1382 suiv.

bonnes lois sont une conséquence naturelle de l'état des affaires, et les gouvernemens sages les observent comme des principes, avant même de les imposer. Beaucoup de villes ont une législation plus complète et mieux coordonnée que la ville de Berne; aucune ne possédait un peuple plus heureux. Grâce aux maximes d'État qu'il s'était prescrites lui-même, le gouvernement de cette république se montrait de beaucoup supérieur à ce qu'on pouvait présumer d'après la simple connaissance de son code[729]. C'est pourquoi, si être bon vaut mieux que le paraître, son grand caractère mérite la préférence sur la métaphysique politique d'autres gouvernemens.

Cependant Berthold, fils du vieux comte Eberhard, de même que ses neveux Ego, Hartmann et Berthold [730], ayant inutilement imploré l'assistance du duc leur suzerain, s'adressèrent avec instance aux Confédérés pour qu'ils détournassent de leurs possessions les armes des Bernois et des Soleurois. Otton de Bubenberg ne négocia pas avec moins d'ardeur pour obtenir que la maison de Kibourg vendît la ville de Berthoud aux Bernois, qui, à cette condition, voulaient

[729] *Considérations sur le gouvernement de Berne* dans mes *Essais historiques* publiés à Berlin en 1781.

[730] Voici la généalogie de cette maison : 1° D'Anne, héritière de l'ancienne maison de Kibourg, le comte *Eberhard* de Habsbourg-Lauffenbourg, qui mourut en 1284, eut 2° *Hartmann I* qui, mort en 1300, laissa d'Élisabeth, comtesse de Fribourg, 3° *Hartmann II*, assassiné en 1322, et *Eberhard*, lequel eut d'Anastasie de Signau 4° *Hartmann III*, mari d'Anne de Nidau, le comte *Berthold*, Eberhard, prévôt de Soleure, et Jean, prévôt de Strasbourg. 5° Les fils de Hartmann III, qui mourut en 1377, furent *Rodolphe*, mort en 1383, et, outre Hartmann et Berthold, chevaliers de l'Ordre Teutonique, le comte *Ego*, dans la personne duquel cette famille s'éteignit en 1415.

bien supporter les frais de la guerre et payer le reste de ses dettes. Cette négociation, rendue bien difficile par la douleur qu'éprouvaient les comtes de perdre leur capitale, siége de leur autorité, se termina par l'entremise des Confédérés au gré des Bernois. Ainsi, le 7 avril de l'an 1384, l'avoyer, le conseil et les bourgeois de Berthoud, ouvrirent à l'avoyer, au conseil et aux bourgeois de Berne leurs portes, construites par le commun fondateur des deux villes, le duc Berthold de Zæringen. Les comtes abandonnèrent leur château, bâti par les plus anciens seigneurs du pays dans les siècles chevaleresques[731]. Ils cédèrent de même à Berne, en toute propriété, Thoune et leur bailliage libre du Griessenberg[732]. Mais ils conservèrent alors le château de Landshut et l'exercice du landgraviat[733]. Ils indemnisèrent le duc de la perte du fief par la cession de la seigneurie de Bipp. Les Bernois se chargèrent de payer la solde des Confédérés et l'indemnité due à Soleure, en tout trente-sept mille florins[734]. Les Confédérés se constituèrent garans de la paix[735]. Ensuite les

[731] Il avait été bâti dans le temps des Mérovingiens par les comtes Gontramn et Waltram, qui tuèrent le grand dragon dans sa caverne.

[732] Le bailliage de Ketterli, déjà nommé en 1323.

[733] Avec la chasse au vol, les droits forestiers, les lieux des assises, la monnaie, la haute et la basse justice, les milices et le fief, conformément au *Traité de paix*, 1384. Ils vendirent Landshut partie en 1398, partie en 1407, à Pierre de Gowenstein et à Henri de Ringoltingen.

[734] *Stettler. Tschudi*, 30,800; Bullinger, 40,000.

[735] La *Charte* se trouve dans *Herrgott*. Les principaux garans sont les trois Waldstetten, ensuite Zurich et Lucerne. Les deux derniers cantons ne sont pas nommés; sans alliance avec Berne, ils n'avaient marché qu'à la réquisition des premiers pour renforcer l'armée des Waldstetten. La réserve qu'on ne déduira rien du gros tournois signifie que, si les Confédérés maintiennent leur garantie par la force des armes, les Bernois

Bernois confirmèrent aux bourgeois de Thoune et de Berthoud toutes les libertés acquises[736], les exhortant à se féliciter de leur nouveau seigneur, qui relevait immédiatement et uniquement de l'Empire[737].

Les affaires des ducs d'Autriche, Albert et Léopold, étaient dans un tel désordre, que Léopold vendit à François Carrara, Trévise et la Marche environnante, et qu'il hypothéqua même Kibourg à Donat, comte de Tokenbourg. Albert, de son côté, pouvant à peine contenir les habitans de Vienne, s'aliéna le pays par de nouveaux impôts[738]. Les Bernois mirent à profit ce moment inappréciable, pendant lequel la maison d'Autriche ne pouvait empêcher leurs progrès. Le prix d'achat de Berthoud et toutes les autres dettes publiques[739] furent payés dans l'espace de dix ans par les conseils et les bourgeois[740], noblement enthousiasmés pour l'agrandissement de leur domination; ils s'imposèrent à cet effet volontairement une contribution extraordinaire et considérable sur les fortunes : chacun

ne paieront pas moins la solde d'un gros tournois fixée dans l'alliance perpétuelle, que si les Waldstetten n'avaient pas une obligation particulière de donner ce secours.

736 Ils ont encore leur Grand et leur Petit-Conseil, la juridiction ordinaire et la justice criminelle; Berthoud exerce la souveraineté sur quelques villages.

737 *Charte de confirmation des libertés de Berthoud*, 1384.

738 *Appendice de Hagen*, 1384, suiv.

739 On désignait ordinairement au créancier une caution sur laquelle il pouvait mettre la main; ainsi Jean de Müllinen de Berne dut servir de caution dans des auberges à Léonard Billung de Bâle jusqu'à ce que Berne payât 60 florins d'intérêts échus, et trois livres pour les frais. *Ch.* dans *Rubin*.

740 Sans doute seulement les bourgeois *les plus notables*; la charge aurait paru insupportable à la multitude qui payait ordinairement ses contributions si fort à contre-cœur, qu'il avait fallu abolir celle qu'on

paya, pendant dix ans, la quarantième partie de son revenu. Les comtes de Kibourg devinrent bourgeois de Berne [741].

Telle fut l'issue de la guerre de Kibourg, occasionée par la conspiration contre Soleure. La paix de Thorberg n'avait pas encore été rompue.

appelait « Böspfennig » (le mauvais denier). Cette circonstance apaisa probablement la colère contre les magistrats et les affermit dans leurs dignités.

[741] *Tschudi*, 1385.



CHAPITRE VI.

GUERRE DES SEIGNEURS; BATAILLES DE SEMPACH ET DE NÆFELS.



Causes de la guerre; occasions (Entlibuch); commencement. — Plan de Léopold. — Bataille de Sempach. — Guerre des Bernois (Haut Sibenthal). — Guerre des Zuricois; des Glaronnais (conspiration de Wésen). — Bataille de Næfels. — Büren, Nidau, Unterséen. — Paix.

[1385 — 1389.]

Dans ce temps-là, Pierre de Thorberg, seigneur libre de l'Empire, dont le château dominait du haut d'un rocher le Krauchthal, non loin de Berne, était gouverneur et capitaine des ducs d'Autriche dans leurs seigneuries de Souabe, d'Argovie, de Thurgovie, de Glaris et d'Unterwalden [1]. Il devait faire rendre la justice au peuple, parler en sa faveur et le défendre de toute manière; trois mille florins d'appointement, pris sur les revenus annuels, lui étaient assignés pour ce service [2]. Les

[1] Comme en 1381 Walther d'Altenklingen, dans le titre duquel on lit Alsace au lieu de Glaris; ses conseillers étaient Jean Truchsess de Diessenhofen, le chevalier Brak et les baillis de Kibourg, Schaffhouse et Diessenhofen. *Ch.* dans *Senkenberg, Sel. juris,* t. IV. *Chartular. Austr.*

[2] Pour la garde des châteaux, pour la nourriture et les dépenses. Si le revenu n'atteint pas cette somme, Eberhard de Waldsée, capitaine de la contrée au-dessus de l'Ens, est chargé de la compléter sur le péage de Linz. *Ibid.*

fonctionnaires d'alors et les créanciers nantis étaient sévères envers les sujets, fiers envers les Confédérés suisses, d'une cupidité immodérée, pleins d'un insultant mépris pour l'homme du peuple et d'une arrogance qui se fondait sur le crédit de leurs parens dans le conseil autrichien [3]. On rapporte que Léopold lui-même, bon prince et ami de la justice, les avertit plus d'une fois en soupirant, qu'ils causeraient la perte et la ruine de leur souverain [4]; mais ils fermaient aux opprimés l'accès du trône [5]. A cela se joignait la haine des bourgeois et des campagnards contre les barons et les chevaliers, l'aversion de ceux-ci pour les premiers, enfin dans beaucoup de lieux la haine réciproque des villes et de la campagne. Les barons, forts de leur union sous le prince, retenaient leur peuple, malgré sa bravoure et son aisance, dans un abaissement pire que celui dans lequel les anciens Germains tenaient leurs esclaves. Dans beaucoup de villes les artisans et les marchands se montraient plus hautains de ton et de manières que dans les Alpes le plus libre pâtre, issu de la plus antique race. Les bourgeois apprenaient à discerner toutes les différences de mœurs qui distinguent les diverses classes du peuple; ils faisaient sentir les prétendus avantages de la fréquentation du monde et prirent souvent pour un noble usage ce qui était une grossièreté envers la plupart des hommes. Quiconque visitait l'Alpe solitaire du pâtre, était reçu avec une simplicité

[3] *Haselbach* même écrit : « Filias humiliabant, uxores etiam propriis in domibus polluebant, utrasque indignis copulabant, et coram Ducibus conventi se justificabant. »

[4] *Vit. Arenpeck.* ap. *Pez*, *Scriptt. rer. Austr.* t. I.

[5] Le *chartreux de Gemnich* (*Pez*, t. II.) avoue que Léopold fut gâté par les mauvais conseils.

candide [6]; ce même pâtre vivait au village cordialement avec des compagnons d'armes, ses associés pour les travaux publics et les périls, sous des magistrats qu'il honorait comme bergers de la communauté [7].

Retranché derrière l'éternel boulevart de la montagne, il lui suffisait que le duc ne chargeât pas de nouveaux péages les marchés les plus voisins. Les villes s'unissaient en fortes confédérations pour maintenir dans la plaine, où se faisait un plus grand commerce, un gouvernement libre et des routes sûres [8]. Les chevaliers, de leur côté, formèrent entre eux la société du Lion, de toutes la plus considérable [9]. Le roi Wenceslas, découragé par le malheur des temps [10], laissait déchoir totalement l'autorité impériale. Des grandes maisons de Wittelsbach et de Luxembourg, la première était divisée par de continuelles dissensions, la seconde énervée par une administration nonchalante. Ainsi, la paix générale ou le plus épouvantable bouleversement dépendait de l'accord ou de la mésintelligence entre la société du Lion, les confédérations des villes et le duc Léopold. Les Bâlois donnèrent à beaucoup d'autres cités l'exemple de l'accession à la société du Lion; ils s'engagèrent « à la secourir dans les » évêchés de Bâle et de Strasbourg, et dans le Würtem» berg par l'envoi de cinq hommes d'armes [11], chacun » suivi de cinq chevaux, et, à la grande sommation,

[6] Plus les contrées alpestres sont sauvages, plus l'hospitalité est cordiale.

[7] Les ποιμένες λαῶν étaient nés dans l'âge de la vie pastorale des Grecs.

[8] Surtout après que le duc Léopold eut été investi de la lieutenance impériale.

[9] Elle s'étendait jusque dans les Pays-Bas.

[10] Car, au commencement du moins, il voulut régner.

[11] « Glefen » en allem.; « quiris, lancea. » *Schilter, Glossar.*

» par l'envoi d'un nombre quadruple; de plus, à faire » parvenir quinze florins à chacun des deux chapitres » annuels. — Les capitaines [12], les chevaliers et les » écuyers du Lion promirent de secourir loyalement » la ville de Bâle, en Souabe, en Franconie, en Alsace, » en Lorraine, dans toute l'étendue de leur associa- » tion [13]. »

Peu de temps après, les Lions de Souabe [14], la société de Saint-Guillaume, celle de Saint-George [15] et le comte Eberhard de Würtemberg, s'allièrent avec les villes de Souabe, de Franconie [16] et avec Léopold duc d'Autriche [17]; ils statuèrent « de se secourir sans délai, » en cas de nécessité subite; en cas de guerre plus im- » portante, d'envoyer cinquante lances dans le terme » de quinze jours; si elles ne suffisaient pas, de fournir » autant de troupes que le déciderait le conseil fédéral [18]

[12] Le comte Henri de Monfort-Tettnang, Ulrich comte de Würtemberg, Formund à Ettindorf, le sire de Hohenfels et Martin Walter (probablement Malterer) chevalier.

[13] *Charte de la société du Lion*, Rihenwile, 1380, dans *Brukner, Curiosités de Bâle*, p. 787; *Ch. de Lütold de Bérenfels*, chevalier, bourgmestre, *Ibid.* 788 suiv.

[14] Lorsque Frédéric de Hohenzollern était leur capitaine avec Montfort et Ulrich.

[15] Elle comptait aussi dans son sein des chevaliers souabes.

[16] Le cercle de cette association s'étend de Spire, en remontant le Rhin jusqu'à Brégenz, le long des montagnes jusqu'à Munich, à travers la Bavière jusqu'à Eger et Cobourg et par Schweinfurt, Miltenberg sur le Mein et Heidelberg jusqu'à Spire, point de départ. Saint-Gall et Wyl sont au nombre des villes qu'il comprend.

[17] La seigneurie de Hohenberg, qu'il acquit cette année-là, y est comprise.

[18] Il y siégeait cinq membres de l'ordre des chevaliers : Truchsess de Héfingen représentait le comte de Würtemberg; Rechberg, la société du Lion; Hohenrechberg, celle de Saint-Guillaume; l'échanson de Gyren, celle de Saint-George; au-dessus d'eux le comte de Sulz; les villes étaient

» siégeant à Kirchheim; de protéger entre eux et con-» tre tous [19] dans leurs droits légitimes, voyageurs et » marchands, veuves et orphelins et tous les Confédé-» rés; mais pour une seule année [20]. » Comme en général l'amitié n'est jamais solide quand les sentimens diffèrent, le duc conserva l'attachement des seigneurs et des chevaliers, dont il partageait les mœurs, tandis qu'il était uni aux villes par une crainte mutuelle sans affection.

Cinquante et une villes libres et impériales du Rhin, de Souabe et de Franconie [21] demandèrent alliance aux Confédérés suisses, que la noblesse détestait. Cette demande fut repoussée au nom des quatre Waldstetten, par les hommes de Schwyz : car ils avaient pour principe dans les guerres défensives, qu'ils ne redoutaient jamais, d'attendre tout secours de Dieu avec l'aide de

représentées par quatre bourgeois d'Ulm, d'Augsbourg, de Ravensbourg et de Reutlingen; le duc par quatre des cinq seigneurs suivans : le bailli d'Altenklingen, Bodmann l'aîné, deux de Hornstein et Henri de Randegk, bailli de Schaffhouse.

[19] Les Lions réservèrent leur société le long du Rhin dans les Pays-Bas, dans l'Alsace et le Brisgau; les Géorgiens Würzbourg, Bamberg et le bourgrave de Nüremberg; le comte de Würtemberg, Mayence; tous, les seigneurs de Bavière, l'Empire et le roi.

[20] *Ch.* 1382, jurée dans les villes et les châteaux, dans les villages et les hameaux.

[21] Des bords du Rhin : Mayence, Strasbourg, Worms et Spire; Francfort, Hagenau, Weissenbourg, Wetzlar, Schlettstadt, Achenheim, Fribourg, Padersheim, Selz; de Souabe et de Franconie : Ratisbonne et *Bâle;* Nüremberg, Augsbourg, Ulm, Constance, Esslingen, Reutlingen, *Rotweil*, Weil, Uberlingen, Memmingen, Biberach, Ravensbourg, Lindau; *Saint-Gall*, Kempten, Kauffbüren, Leutkirch, Ysni, Wangen, Buchhorn, Gmünd, Hall, Heilbronn, Wimpfen, Nördlingen, Dünkelsbühel, Rotenbourg sur la Tauber, Windheim, Wyssembourg, Weinsberg, Aalen, Bopfingen, Giengen, *Wyl en Thurgovie*, Pfullendorf et Buchau. (Il y a quelques fautes dans *Tschudi.*)

leurs bras, de leurs défilés et de leurs confédérés, mais de ne jamais s'immiscer dans les affaires étrangères. Zurich, Berne, Soleure, la ville et le district de Zoug formèrent à Constance une ligue, en vertu de laquelle les villes suisses et les villes impériales s'engageaient pour une année à s'envoyer mutuellement pour toutes leurs guerres un secours de deux cents lances, les premières dans les limites de la Confédération, les secondes en tous lieux [22]. Lucerne, empêchée par le traité d'alliance des quatre Waldstetten de prendre part à cette ligue, déclara par une charte qu'elle obéirait dans de pareilles guerres à la sommation de Zurich [23]. Car lorsque la diversité de la situation physique et des mœurs fit naître parmi les Suisses une division entre le parti des villes et le parti des campagnes, les Lucernois penchèrent pour les villes, mais n'osèrent pas suivre ouvertement leur inclination, vu les articles de l'alliance perpétuelle [24].

Avant que les villes eussent confirmé leur ligue par un serment [25], le duc vint à Zurich, vers l'époque où il acheta la seigneurie de Lauffenbourg de cette branche de la famille de Habsbourg qui avait cédé Thoune et Berthoud aux Bernois, la Marche et Rapperschwyl au frère du duc et à son père [26]. Des députés de Schwyz s'adressèrent à lui au sujet du nouveau péage qu'il établissait à Rapperschwyl, des députés de Lucerne au su-

[22] La longue *Charte* Saint-Matth. 1385 se trouve dans *Tschudi*.

[23] *Ch.* Sainte-Gertrude; cod. *Ibid.*

[24] Au moyen de laquelle les autres Waldstetten pouvaient les lier dans toutes les négociations avec des étrangers.

[25] Cela eut lieu le 11 juin; Léopold se trouvait à Zurich le dimanche des Rameaux.

[26] Le duc acheta le fief de Lauffenbourg pour 12,000 florins; l'achat fut terminé en 1386. Voy. dans Herrgott l'*Acte universel de Léopold aux bourgeois*.

jet du péage de Rotenbourg ; il abolit le premier sur la route commerciale d'Italie qui traverse les Waldstetten et le Saint-Gothard [27] ; il conserva le second. Son but était de diviser les Confédérés ou de témoigner aux Lucernois son ressentiment pour leur alliance avec les villes de l'Empire. Il irrita contre lui le peuple de Lucerne sans l'indisposer contre les Waldstetten. Le duc ayant affermi Schwyz dans ses sentimens, et reçu des Zuricois un accueil d'où il pouvait inférer qu'ils n'avaient pas de haine pour sa personne, déclara la guerre aux villes impériales. Celles-ci se hâtèrent de requérir leurs nouveaux confédérés. La paix de Thorberg subsistait encore. Les Suisses prièrent les Allemands de ne rien exiger d'eux jusqu'après la moisson, soit qu'ils ne s'attendissent pas à une sommation si prompte, soit que le voyage du duc eût modifié leurs sentimens. Sans doute que les gouvernemens suisses comptaient beaucoup sur le temps et les négociations, et ils désiraient si vivement le maintien de la paix que, la discorde croissant, ils refusèrent tout secours aux villes impériales dans la diète d'automne.

Voyant cette disposition favorable des esprits, le duc délégua Godefroi Muller, bourgeois de Zurich, Louis de Hornstein et Uhlmann de Pfirt pour négocier une paix perpétuelle entre les Confédérés et sa maison[28]. Tandis que les Suisses demandaient l'abolition de tous les nouveaux péages sur les terres de l'Autriche, voisines de leur pays, comme condition préalable sans laquelle ils ne consentiraient à rien, le duc réussit à diviser la con-

[27] *Ch.* Rapperschwyl, après les Rameaux, dans *Tschudi*.

[28] Ses pleins pouvoirs sont dans *Senkenberg*, dans le chartulaire cité n. 1.

fédération des villes allemandes [29]. Cet avantage augmenta ses prétentions. Dès que ses agens s'en aperçurent, ils reprirent envers les Suisses leur ancienne fierté. Ceux-ci, voyant que le succès changeait entièrement les dispositions du duc, furent remplis de défiance et d'indignation; les magistrats redoublèrent de vigilance; le peuple mit tout son espoir dans ses armes.

Dans ces jours d'irritation, il advint qu'à Rapperschwyl, à la foire de Saint-Thomas, le bruit se répandit, on ne sait comment, parmi le peuple, « que les » Zuricois songeaient à s'emparer de la ville et du châ- » teau; que le commerce leur servirait de prétexte » pour s'y porter en grand nombre; qu'ils avaient pro- » mis aux familles de leurs anciens magistrats, domi- » ciliées à Rapperschwyl depuis le temps de Rodolphe » Broun, de les réintégrer à condition qu'elles leur » prêteraient secours; qu'ils exécuteraient ce plan dès » qu'arriveraient les Glaronnais, stationnés en grand » nombre dans des barques près de Hurden et de » Pfeffikon. » La crainte simulée ou réelle de ces événemens, répandue par le gouverneur de Rapperschwyl ou que d'autres lui inspirèrent, lui fit sur-le-champ demander un renfort au chevalier Henri Gessler, gouverneur de Grüningen, contrée située derrière Rapperschwyl. Gessler se rendit auprès de lui le même soir. Tous les Zuricois offensés de cette calomnie ou détournés de leur dessein, se rembarquèrent et retournèrent en hâte chez eux; les Glaronnais, avertis de ce qui passait, rentrèrent dans leurs foyers sans s'être présentés à

[29] En séparant les villes de Souabe et de Franconie des autres. *Orig. ducum Austr. Ibid.*

la foire. Les Suisses se plaignirent amèrement des soupçons répandus sur leur bonne foi; les Autrichiens persistèrent à les accuser d'avoir violé la paix et leur serment. Si Rapperschwyl est contre eux, Zurich et Glaris peuvent difficilement se prêter secours en temps de guerre, commercer ensemble en temps de paix [30].

Sept jours après cet événement, comme Herrmann Grimm de Grünenberg, chevalier, ennemi des Confédérés dans la guerre de Kibourg, seigneur engagiste de Rotenbourg, où était le nouveau péage, célébrait avec tout le peuple le service divin devant la petite ville, à l'occasion de la fête paroissiale, une troupe de jeunes Lucernois prit subitement les armes en dépit de l'avoyer et du conseil qui essayaient de calmer sa colère, sortit de la ville, se présenta devant la porte de Rotenbourg, s'empara du château nouvellement fortifié [31], en combla le fossé avec les débris de ses murs, chassa le seigneur, et sans avoir pillé ni répandu une goutte de sang, rentra dans Lucerne : le péage était contraire aux traités; leurs menaces avaient annoncé d'avance leur dessein. Hermann de Grünenberg envoya des messagers et des lettres au duc d'Autriche; Lucerne s'empressa d'en expédier aussi à toutes les villes et à tous les pays de la Confédération Suisse.

Vers la même époque Lucerne donna le droit de combourgeoisie à l'Entlibuch. Messire Pierre de Thorberg,

[30] Nous plaçons cet événement en 1385 d'après l'estimable historien *Albert Muller* (dans *Roo* p. 123), d'après *Tschudi*, et selon la vraisemblance. Nous n'avons pas de suffisantes raisons pour décider si ce bruit était fondé, ce que *Tschudi* nie, tandis que *Schodeler* et de meilleurs historiens que lui, p. e. *Rahn*, l'affirment.

[31] *Charte* qui l'autorise à employer à cela 50 livres. *Senkenberg* in *Chartul.*

auquel le duc avait hypothéqué ce pays [32], suivant l'habitude des administrations désordonnées qui assignent aux fonctionnaires leurs traitemens sur les contributions publiques [33], augmenta les impôts de telle sorte qu'en peu d'années il leva illégalement une somme énorme [34]; quand quelqu'un osait se plaindre, il le fai-

[32] La honte d'un parricide pesait sur la famille des seigneurs de Wollhausen (*Hemmerlin de Nobilit.*). Leur embarras les aura portés à se placer sous la protection de l'Autriche, tout comme le fratricide de Kibourg se sauva par la protection de Berne. Bientôt après cet événement, leur famille s'éteignit. L'épouse du comte Imer de Strasberg, Marguerite, héritière de Wollhausen, étant morte sans enfans, ses héritiers cherchèrent à obtenir chacun la plus grande part possible. D'abord l'un deux, Pierre de Thorberg, reçut de l'archiduc Rodolphe en hypothèque, pour la somme de 3,000 florins d'or, le fief hypothécaire de Wollhausen (le district extérieur et l'intérieur entre Tschangnau et Trub); cela se fit à Rheinfelden en 1363, peu de mois après que les habitans de l'Entlibuch se furent engagés à reconnaître un autre héritier de la maison de Grünenberg à Brougg. L'archiduc Rodolphe leur déclara par une charte que ces négociations ne portaient aucune atteinte à leurs droits et que leurs contributions ne seraient pas augmentées. Pierre de Thorberg garda une très-grande partie de son fief hypothécaire, lorsqu'en 1370 on satisfit aux prétentions des autres héritiers en donnant à Pétermann de Grünenberg, Rotenbourg, forteresse onéreuse pour les Lucernois; à Walther de Grünenberg, les domaines du château ruiné de Gutenbourg, et à Jean, comte d'Arberg Valangin, le château et le patronage de l'église de Russwyl. C'est ainsi que l'Entlibuch passa dans les mains de la famille de Thorberg, comme le curé *Stalder* l'a prouvé par des documens dans son livre sur ce pays.

[33] On pourrait être porté à croire d'après n. 2 que ce fut ici le cas, puisque le duc, même dans des années plus paisibles, était demeuré débiteur du précédent gouverneur, le comte Rodolphe de Nidau, pour la somme de 1160 florins. *Ch.* 1370. *Ibid.*

[34] Il enferma les habitans de l'Entlibuch dans l'église pour les forcer d'augmenter de cent livres la contribution annuelle du pays et de lui en payer sur-le-champ 1300. Lorsqu'il feignit de vouloir fortifier Wollhausen par de nouveaux remparts, il obtint de la contrée 600 livres, et ne paya point de corvées. Dans un procès avec Unterwalden au sujet des pâturages, il se fit donner 2,600 livres; néanmoins il ne fit rien pour le pays. Les

sait torturer dans une prison comme rebelle ou ennemi du gouvernement, et parfois mettre à mort[35]. Les habitans de l'Entlibuch, accoutumés à ne jamais supporter patiemment de la part de l'autorité les ruses cupides et une injuste violence, s'unirent avec leurs voisins du Haut-Unterwalden. Mais dans le même temps, l'œuvre de la vengeance étant à peine commencée, les Unterwaldiens furent intimidés par la mauvaise issue du secours qu'ils avaient donné aux habitans de Brienz [36].

habitans du Haut-Unterwalden possédaient dans l'Entlibuch une forêt et des pâturages qu'ils auraient dû rendre d'après la sentence de la reine Agnès (ci-dessus chap. IV, p. 27). Les habitans de l'Entlibuch guettèrent le moment où les bergers s'amusaient avec insouciance dans leur cabane, détachèrent les clochettes des vaches, emmenèrent celles-ci et laissèrent un des leurs auprès des clochettes pour les faire sonner de temps en temps. Lorsqu'ils furent à une assez grande distance, celui-ci les jeta, éclata de rire et s'enfuit. Les Unterwaldiens entrèrent dans le pays à main armée, et furent battus par les gens de l'Entlibuch qui se tenaient en embuscade. Thorberg réprimanda les provocateurs; il ne voulait ni guerre ni convention. Mais Walther d'Altenklingen, alors encore capitaine et bailli des ducs, arrangea l'affaire par la médiation de dix-huit arbitres qui décidèrent que les deux parties devaient porter leur cause devant les juges de Lucerne. Ce même bailli de Thorberg, n'ayant pas défendu le pays contre les bandes de Coucy, lui avait fait éprouver par-là une perte de 4000 florins. La *plainte des habitans de l'Entlibuch au duc*, en 1380, a été tirée par *Stalder* et *Schnyder* des manuscrits de *Cysat*. (Consultez l'*hist. de l'Entlibuch* par *Schnyder*, ainsi que sa description de quelques montagnes) *Tschudi* ne possédait pas ce document de la plainte, mais il a trouvé la vérité à force de perspicacité. Le petit drapeau conquis sur les Unterwaldiens fut déposé à Schüpfen (ou Schüpfheim) dans le « secret de l'Entlibuch » (les archives de la vieille tour) et n'a jamais été planté depuis.=Les manuscrits de Cysat sont à la bibliothèque des bourgeois à Lucerne. C. M.

[35] *Origo ducum*, l. c., confirmé par la charte citée art. 2, 7. Il voulut les forcer en outre à signer qu'ils avaient été perfides et parjures envers lui.

[36] Les ducs n'ayant aucun égard à la plainte, les habitans de l'Entlibuch, aidés de quelques-uns du Haut-Unterwalden, tuèrent plusieurs

Alors les habitans de l'Entlibuch mandèrent aux Lucernois : « qu'ils n'entendaient point se soustraire à » leurs devoirs envers le duc; mais qu'ils les priaient » de protéger leurs droits : que Lucerne voulût bien » s'unir avec l'Entlibuch par un traité de combourgeoisie. » Le seigneur engagiste fit exécuter ignominieusement les auteurs de cette convention, et s'avança dans des intentions hostiles avec des cavaliers jusqu'aux portes de Lucerne.

Dès ce moment éclata la guerre de la noblesse sous le duc Léopold contre les bourgeois et les paysans de la Confédération Suisse, guerre essentiellement provoquée par l'orgueil et l'avarice des gouverneurs autrichiens et qui dut son origine à la guerre de Kibourg. Car autant les Confédérés furent exaspérés contre les seigneurs qu'ils soupçonnèrent d'avoir voulu les surprendre par ruse, autant ceux-ci étaient aigris contre les Confédérés par la chute de la maison de Kibourg [37]. Les esprits émus aperçurent au ciel des signes de guerre, autour des châteaux crénelés des flammes errantes, partout le brigandage et le meurtre compagnons de la guerre, effrayantes appréhensions [38] !

agens des violences de Thorberg. Le bailli les condamna pour ce fait à une amende de 1600 livres et à donner 35 ôtages. Mais Jean, comte d'Arberg-Valangin, créancier nanti de Willisau, convoqua dans Buechen le tribunal du pays qui défendit sévèrement aux habitans de l'Entlibuch toute résistance à leur seigneur. Cela eut lieu en 1382 (*Stalder*), un an après la condamnation prononcée par les Confédérés contre les Unterwaldiens, pour le secours qu'un parti prêta aux habitans de Brienz contre le bailli de Rinkenberg (ci-dessus, chap. v, p. 91).

[37] *Albert Muller* dans *Fugger*.

[38] Un minorite vit au ciel un homme armé vaincu par un homme sans armes (*Hemmerlin de Nobilit.*); la *Chanson de Sempach* parle de l'oiseau de proie étranger qu'un seigneur de Willisau vit s'élancer dans un tilleul,

Le gouvernement lucernois jugea prudent et juste de tirer vengeance de Pierre de Thorberg (1386). Malgré sa constante sollicitude pour éviter la guerre, il estima qu'après l'attaque contre Rotenbourg la situation des affaires commandait à un gouvernement sage de s'occuper moins de la recherche du passé, que de la sûreté de ses sujets, en détruisant dans le voisinage les forteresses des ennemis. Les Confédérés, Zurich, Zoug, Schwyz, Uri et Unterwalden, apprenant cette résolution, prirent les armes pour soutenir les Lucernois, sans examiner l'action des jeunes gens, sans exposer leur propre opinion sur cette guerre. Ainsi sous le chevalier Pétermann de Gundoldingen, avoyer de Lucerne, le second jour de cette même année mil trois-cent quatre vingt-six, les bannières des quatre Waldstetten marchèrent avec de fortes machines contre les châteaux de Wollhausen et de Kapfenberg, appartenant à Thorberg, leur ennemi, et les brûlèrent. De là leurs troupes s'avancèrent contre Baldegk, forteresse du chevalier Rodolphe de Hünenberg, contre les anciennes Lielen et contre Rheinach. Ces forts tombés, tandis que les bannières volaient vers Schaftlangen, on vit arriver les bourgeois de Sempach, petite ville autrichienne de l'Argovie, et avec eux, du Wagenthal, les habitans de Mayenberg et de Reichensée; ceux-ci redoutaient les armes suisses; ceux de Sempach aimaient la Confédération; tous prêtèrent serment aux Lucernois.

Vers ce temps, Léopold, victorieux des villes impé-

et de la grande lueur qui brilla autour du château de cette ville; *Faber* mentionne aussi de semblables présages. L'homme transforme ses pensées en visions.

riales de l'Alsace[39], vint dans ses domaines de l'Argovie, jurant solennellement « de punir les Suisses » auteurs d'injustes violences et d'anéantir leur in- » solente Confédération dans une guerre entreprise » avec la faveur de Dieu pour son peuple, son pays et » ses droits. » La haine des seigneurs pour les libres campagnards et bourgeois éclata dans tant de lieux et avec tant d'impétuosité, qu'en peu de semaines les Confédérés reçurent cinquante-trois déclarations de guerre. Pendant un court armistice le duc prépara toutes ses forces, et en moins de douze jours les Suisses virent s'armer contre eux cent soixante-sept seigneurs ecclésiastiques ou séculiers[40]: Eberhard et Ulrich de

[39] *Fugger* dit qu'elles voulurent secourir les Confédérés, ce que je ne trouve ni assez vraisemblable, ni décidément faux.

[40] *Tschudi* et *Bullinger* en donnent la liste. Outre ceux qui sont nommés ici dans le texte ou plus bas dans la description de la bataille, nous nommerons les suivans : le comte Wolfgang de Véringen; Zaysolf de Lupfen, baron; le long Conrad Huser; Conrad Mönch de Rosenberg; Conrad de Géroldsegk, seigneur de Sulz; Benoît le Juif; Eberhard de Sax; Wolfgang de Schwandegk; Bernard de Jestetten; Werner de Rosenfeld, bailli de Herrenberg; Hauk de Harthausen; Jean Schultheiss de Rosenfeld; Pierre de Nidegk; Jean Bernard Grad, de Sulz, chevalier; deux de Blumenberg (voy. ci-dessus la bataille de Laupen, t. II, p. 431), dont l'un parmi les Schaffhousois; Gömer (Brümsi de Schaffhouse) et Hatzmann de Küssenberg; Bertschi de Henkart; Werner de Flachslanden; Pierre d'Andlau, chevalier; Werner d'Altencastell; Pierre Baselwind; Herrmann Waldner, chevalier; Jean de Ramstein; trois de Stauffen; Nicolas de Bæbenheim, chevalier, de Colmar (qui vendit Tallwyl à Zurich en 1385); Russ Zæringer; le chanoine Jean de Randegk à Constance, bailli de Schaffhouse; deux d'Ertzingen; Jean d'Ellerbach, camérier du duc; Parcifal de Weinegk; Christophe Aarburger de Staremberg; Ulrich d'Ems, administrateur de Hall; Matth. de Reiffenstein; Nic. Götz de Bozen, chevalier; Blassan, gouverneur du jeune duc Léopold; un grand nombre de Hüss; Schellenberg de Lirstein; deux de Traminen, deux Schlandersberg; Henri de Künssegk, de Schnéeberg; les barons de Krenkingen; Jean Truchsess, nommé Brak

Würtemberg, père et fils, héros expérimentés et victorieux dans les guerres des villes souabes; de Habsbourg-Lauffenbourg Jean l'aîné et le cadet; trois margraves de Bade; ceux qui, tels que les sires de Landenberg, avaient à se venger de la journée de Morgarten, ou du désastre de Laupen, ou de la bataille de Tætwyl, ou du mauvais succès de guerres privées; ceux qui honoraient par prudence ou par vertu la puissance ou le loyal héroïsme du duc Léopold, ou ceux à qui son cœur généreux et sensible, cédant à son penchant, avait accordé une affection amicale; des héros blanchis à la guerre, avides d'arracher la victoire à des armes roturières; de jeunes hommes impatiens d'acquérir et de mériter d'un seul coup, au jour d'une grande bataille, les honneurs chevaleresques de leurs aïeux; beaucoup dédaignaient dans leur orgueil, comme indigne de leur renommée, une trop facile victoire sur des bourgeois et des paysans [41]. Les déclarations de guerre furent remises à l'assemblée des Confédérés en vingt messages, afin d'augmenter chaque fois la terreur si souvent renouvelée. Le soir du jour de St.-Jean-Baptiste un messager de Würtemberg apporta quinze déclarations. Ils n'avaient pas achevé de les lire qu'il vint un message hostile de Jean Ulrich de Pfirt et de huit autres seigneurs. Ce message à peine

de Diessenhofen; l'évêque Gérard de Würzbourg, ennemi des villes; Donat de Tokenbourg; Jean de Werdenberg-Sargans. Beaucoup de comtes, de barons, de chevaliers et d'écuyers ne sont pas nommés. Il serait à désirer que la liste eût été imprimée avec plus d'exactitude dans la chronique de Tschudi. = On conserve à Sempach et on lit chaque année à la fête anniversaire de la bataille un narré de celle-ci fort ancien et accompagné de la liste de ceux qui périrent des deux côtés. Cette liste est très-détaillée. C. M.

41 *Vit. Arenpeck* et d'autres; voy. ci-dessous.

reçu, on remit les lettres de Roger et de Guillaume Im Thurn [42] et de tous les gentilshommes de Schaffhouse; huit héraults arrivèrent le lendemain avec quarante-trois déclarations de guerre.

Les Confédérés n'avaient d'autre appui que leur union et leur courage. Uri, Schwyz et Unterwalden, qui, antérieurement à l'alliance avec Berne, secoururent noblement cette ville à la bataille de Laupen, et qui l'avaient secondée de concert avec Lucerne devant Berthoud dans la guerre, cause principale de l'animosité qu'on leur montrait, requirent l'assistance des Bernois. Ceux-ci répondirent : « qu'il s'en fal- » lait de quelques mois que la trève de onze ans » conclue avec le duc Léopold fût expirée ; que sur » leurs frontières les villes et les pays de la maison » d'Autriche étaient tranquilles ; que la dernière guerre » avait épuisé leur argent ; qu'ils demandaient à être dis- » pensés de se rendre à la réquisition. » A cette nouvelle, les Confédérés gardèrent le silence. Le sénat de Berne désapprouvait peut-être la violence irréfléchie du peuple contre l'injuste péage de Rotenbourg ; mais son hésitation dans le péril de tous les Confédérés n'en est pas moins blâmable. Quand on considère ce qu'à cette grande époque les Bernois ont fait avant et après la déclaration de guerre, on peut vanter l'habileté avec laquelle ils ont acquis des seigneuries, mais la bataille de Sempach manquera toujours à leur gloire [43].

[42] Leur charte de 1386, où ils cautionnent les Schönlowen. La femme de Guillaume était Élis. de Griessheim, dont on a une charte pour des biens situés à Ossingen, 1388; en 1389 il cautionne la ville de Schaffhouse envers Berthold. *Keller de Sütlingen. Ch.*

[43] *Lauffer* voudrait dissimuler cette froideur; c'est dans ce but qu'il a soin de ne pas distinguer exactement les temps (t. IV, p. 219); d'autres,

Les autres Confédérés attendaient avec impatience l'ouverture de la guerre. Les volontaires ne pouvaient être contenus qu'avec peine; quatre jours avant la fin du court armistice, toute la milice était sous les armes. La trève expira; la guerre éclata, la guerre des hommes libres contre les seigneurs; en peu de semaines tomba mainte forteresse [44]. Tout se compliqua par des infidélités de bien des genres. L'issue révéla aux deux partis, chez des sujets et chez des voisins, des dispositions imprévues.

Les bourgeois de Mayenberg trahirent la garnison suisse : deux cents hommes de Lucerne et de Zoug, attirés hors des murs, furent en partie massacrés par treize cents ennemis, la plupart en embuscade; les autres, animés par la vengeance, mirent le feu à Mayenberg et abandonnèrent cette ville réduite en cendres [45]. Reichensée, fidèle aux Confédérés, fut pris par un corps nombreux d'ennemis; tout ce qui échappa aux flammes, hommes en état de porter les

à qui le fait paraissait inconcevable, présentent la même confusion, par inadvertance, ou parce qu'en général on aime à trouver dans l'histoire ce qui devrait y être. En réalité, la ville endettée de 60,000 florins avait son excuse dans la nécessité de se tenir toujours prête contre Fribourg, l'Argovie et Nidau.

[44] Rümlang sur la Glatt; Mörsbourg; Schenken près de Sursée, au pied de la montagne (*Etterlin*); un château dans le lac près de cette petite ville (il existe au sujet de ces ravages une *ch. du duc Albert de* 1387, exemptant les bourgeois de Sursée de toute surtaxe et de tout service en dehors des eaux, et statuant qu'ils possédaient leur lac, aux mêmes conditions qu'autrefois les baillis de Rotenbourg); Tannefnels; Windegk dans le pays de Gaster.

[45] On peut compléter Tschudi par *Origo ducum*, qui évalue positivement la perte à 87 hommes. Ce fait et le suivant se passèrent encore avant la trève.

armes, femmes, enfans, fut passé au fil de l'épée[46]. La Marche inférieure, et près de là la Waldstette d'Einsidlen, prêtèrent serment à Schwyz. Aussitôt le seigneur Pierre de Wollhausen, abbé de ce monastère, courut à Zurich et conclut un traité de combourgeoisie pour ses châteaux situés sur le lac[47]. Vilensbach sur Kirenzen, détaché du Gaster par une convention volontaire, devint le quinzième district de Glaris[48]; toutefois le couvent de femmes de Schennis, dont le duc Léopold était l'avoué, conserva ses anciens droits.

Entre Glaris et Gaster[49] des traités de paix avaient été conclus du consentement des Confédérés, par le duc[50] et par l'abbesse de Seckingen[51], pour tous les cas où les Suisses seraient en guerre. Ces deux contrées contiguës sont ouvertes l'une à l'autre; en hiver il est souvent difficile aux Waldstetten de secourir Glaris, et il leur est toujours avantageux de n'avoir rien à craindre de ce côté-là. Mais lorsque la Suisse fut menacée de tant de côtés, les Glaronnais n'estimèrent ni généreux ni sage de demeurer spectateurs du péril de leurs amis. En conséquence, après mûre délibération et du consentement unanime des autres cantons, ils firent annoncer au duc que la cause de leurs confédérés était la leur. Eux, les trois Waldstetten, les Zou-

[46] Le peuple attribua l'issue de cette guerre au jugement de Dieu, à cause de ces actes si inhumains. *Origo ducum.*

[47] *Ch.* 1386, nommément pour Pfeffikon, qu'il faut distinguer d'un autre lieu du même nom, dont il va être question.

[48] Bilten en fait partie. *Tschudi.*

[49] Aussi Werdenberg et Sargans, dont le comte et seigneur était vassal du duc.

[50] Zurich, 1360.

[51] 1372. Ces traités pouvaient être rompus pourvu que les hostilités fussent annoncées un mois d'avance.

gois et les Lucernois, seize cents hommes sous leurs bannières cantonales, allèrent former la garnison de la ville de Zurich.

Celle-ci s'attendait à recevoir, comme sous le père du duc, le principal choc des forces ennemies. Pierre Dürr, dont la solde s'élevait à trois cent cinquante florins, outre un logement[52], était le commandant en chef de ses troupes; en général les hommes de guerre expérimentés recevaient de la ville une riche solde[53], et chacun était convenablement exercé au maniement des armes à feu nouvellement inventées[54]. Leur zèle à protéger les gentilshommes, leurs combourgeois, se montra à l'égard d'Ulrich de Landenberg seigneur du vieux Régensberg; après qu'il eut promis que son château leur serait toujours ouvert, les Zuricois l'approvisionnèrent et le fortifièrent mieux qu'auparavant; ensuite il envoya une déclaration de guerre à Zurich. Plus généreux, Albert de Landenberg fortifia son château de Pfeffikon, pour servir d'asile à la population d'une vaste contrée; les Confédérés le virent, et, le croyant imprenable, renoncèrent à l'attaquer. Comme ils se retiraient, les mercenaires d'Albert les insultèrent, les appelant de grossiers vachers[55]: alors la force des mu-

[52] Pour cela il était tenu d'avoir encore avec lui un cavalier et deux arbalétriers. Ch. 1386.

[53] Frédéric de Lægern, avec un autre à cheval, recevait dix florins par mois. *Ch.* 1387. Trois gentilshommes, un archer et trois écuyers recevaient annuellement 600 florins et un logement. Ch. 1386. Voy. le prix des appartemens dans *Waser*.

[54] On sait que le peuple des campagnes s'exerçait ainsi. Une *ch.* de 1393 alloue au tailleur Grüninger six schelings pour avoir appris aux habitans de Höngg à tirer de l'arquebuse.

[55] On trouve ici pour la première fois le fameux et injurieux sobriquet de « kühghyer », qui ne signifiait sans doute originairement qu'un

railles tomba devant la colère puissante des guerriers; pour obtenir la vie, il fallut demander grâce.

Schwyz soutint Zoug dans l'expédition contre la forteresse bien défendue [56] de Saint-André, près de Cham, au bord du lac, appartenant à l'opulent [57] chevalier Godefroi Müller, qui, du sein de ses murailles, rompit avec les Confédérés [58]. Dans la partie inférieure de la vallée où coule la Reuss, les domaines du château de Lunkhofen étaient gouvernés par Godefroi, seigneur puissant et heureux si les temps avaient été plus favorables à son prince. Sur ces entrefaites, Hochdorf, Roth [59] et Russwyl jurèrent obéissance à la ville de Lucerne. Le duc, qui vit tout cela [60], fit marcher ses troupes.

Elles s'assemblèrent près de Baden [61] en Argovie, au même lieu où se réunit soixante et onze ans auparavant

gardien de troupeaux, et ensuite le plus souvent un homme de mœurs brutales. = Ce même mot qui se prononce aujourd'hui « Kühyer », n'a plus d'autre acception que celle de vacher ou propriétaire d'un troupeau de vaches, et celle de laitier. C. M.

[56] *Tschudi*, 1376. On en voit encore les fortes murailles.

[57] *Tschudi* calcule que les ducs lui devaient 1200 florins pour un emprunt, pour la garde du château et des fortifications; il dit combien lui devait leur tante, feue Marguerite de Würtemberg, et comment il racheta des terres et des créances de Rodolphe de Habsbourg dans le district inférieur de Glaris, et de Conrad de Ried dans le district inférieur de Kibourg.

[58] Cette forteresse devait être ouverte au duc, mais à condition qu'il ne s'en servirait pas contre les Confédérés, sans une déclaration de guerre expresse. *Traité. Ibid.*

[59] Ce n'est sans doute pas le « Rota » cité dans une charte du comte palatin Hugues de Bourgogne, de 1253; Rota est Ruod, sur le territoire de Lenzbourg; Roth, dans la seigneurie de Habsbourg, n'avait sans doute aucun rapport avec Hugues.

[60] *Herrgott* contient les documens de son séjour.

[61] A Bâle, suivant *Vit. Arenp.*: c'est sans doute une faute du copiste ou de l'imprimeur.

l'armée qui combattit à Morgarten. Le duc, informé de la vigoureuse résistance qu'il rencontrerait à Zurich de la part de tous les bourgeois soutenus par l'élite des Confédérés, arrêta dans le conseil de guerre le plan que voici : « Le gros de l'armée autrichienne campera sous » le commandement en chef du baron Jean de Bonstet- » ten près de Brougg en Argovie, assez près de Zurich » pour tenir la ville sous le poids de la crainte et être » à l'abri des surprises derrière l'Aar et la Reuss ; lui, » le duc d'Autriche, les seigneurs, les chevaliers et leurs » écuyers remonteront la contrée de l'Argovie qui s'élè- » ve presque insensiblement entre de petites collines ; il » convient que le souverain du pays punisse les rebelles » de Sempach, et qu'ensuite, du sein du bailliage de Ro- » tenbourg, qui lui a été enlevé par une injuste violence, » il s'empare par surprise de Lucerne, boulevart des » Waldstetten, avant que la garnison des Confédérés ose » abandonner Zurich, menacé par Bonstetten. » Dès que les Suisses apprirent le départ du prince, connaissant son caractère, ils furent persuadés que les coups les plus hardis et les plus décisifs seraient tentés dans le lieu où il se trouverait et par lui en personne, et qu'aucun succès ne déciderait la fortune de la guerre tant que lui-même ne serait pas vaincu. Ils prirent donc la résolution suivante : « Le sire de Bonstetten manquant » des machines nécessaires pour un siége, les Zuricois, » incessamment vigilans, se tiendront en garde contre » toute surprise de sa part. La garnison confédérale » traversera sur-le-champ la Reuss, le bailliage de » Rotenbourg, et se rendra dans la Haute-Argovie à » Sempach. Les Glaronnais défendront leurs frontières » contre la maison de Montfort, le Gaster, Rapper- » schwyl et Gessler ; les Zougois défendront de même les

» leurs, de peur que Bonstetten, remontant subitement » la vallée de la Reuss, ne répande le désordre par» tout en subjuguant par surprise la ville et la contrée. » Les autres tiendront tête au duc, peu à beaucoup, » avec Dieu, pour la patrie. »

La garnison partit; les portes et les murs de Zurich furent gardés par les bourgeois. Les Confédérés exécutèrent leur marche en toute hâte et sans interruption; beaucoup d'hommes de Zoug et de Glaris, beaucoup de l'Entlibuch et des villages qu'ils traversèrent, voyant les Suisses voler à une bataille contre le duc, se joignirent à eux. Le même jour où les Confédérés arrivèrent dans l'Argovie, les troupes de la ville de Berne parurent à quelques lieues de Sempach, devant le château de Hasenbourg, près de Willisau [62]. L'occasion de cette expédition fut, il est vrai, un différend avec la comtesse Marie, veuve de Jean d'Arberg-Valangin [63]; toutefois il est vraisemblable que si le duc avait marché sur Lucerne, sans avoir livré bataille ou après une victoire, Berne lui aurait fait la guerre, et peut-être, en surprenant ses derrières ou en lui coupant les vivres et les secours, aurait fourni aux Confédérés le moyen de réparer la perte du temps ou de la bataille [64]. Du château de Baden, le duc passa la Reuss, traversa les bailliages libres, et remonta l'Argovie par Sursée, se dirigeant sur Sempach; cette petite ville est à trois lieues de Lucerne, à l'extrémité d'un lac de deux lieues de long, dont les eaux sont d'une teinte verdâtre; ses rives

[62] On sait que ce château appartenait aux comtes de Neuchâtel.

[63] Elle avait renoncé à sa combourgeoisie sans payer la somme convenue pour ce cas.

[64] La troupe des Bernois n'avait aucun autre motif de choisir ce jour-là; cette explication s'accorde avec toutes les circonstances.

présentent des prairies fertiles et agréables ; plus haut on voit des champs que dominait une forêt ; le sol s'élève considérablement. Dans la forêt se postèrent les Confédérés.

Le lundi 9 juillet, ils aperçurent l'ennemi, cavalerie nombreuse [65], bien montée et richement armée ; les vassaux sous leurs barons, la milice de chaque ville sous son avoyer, le seigneur de chaque pays près de la bannière de ce pays ; les valets, les serfs, les mercenaires formaient l'infanterie ; point de pièces de campagne ; seulement pour assiéger Sempach d'énormes arquebuses s'avançaient pesamment et avec lenteur. Ils virent les seigneurs argoviens, les baillis d'Autriche, auteurs de la guerre, Herrmann Grimm de Grünenberg, dont ils avaient démoli le château de Rotenbourg, Thüring et Jean de Hallwyl, plus que tous les autres dévoués à la maison ducale en paix et en guerre, les Gessler, animés d'une haine héréditaire contre la Suisse, Egloff et Ulrich d'Ems, dont le premier était un des chevaliers les plus estimés dans les guerres de son temps [66], Kraft de Lichtenstein avec beaucoup de gentilhommes de l'Autriche intérieure sous la bannière archiducale que portait Henri d'Escheloh [67], Rodolphe, comte de Sulz, Jean de Fürstenberg, comte de Haslach, Montfaucon de Montbelliard et un grand nombre de seigneurs de la Haute-Bourgogne. Au-dessus de toute l'armée et en tous lieux brillait le duc d'Au-

[65] Selon *Königshoven*, 2,000 cavaliers armés et bien montés ; selon *Tschudi*, 4,000 hommes ; selon *Rahn*, 8,000 ; peut-être ce dernier compte-t-il ceux qui suivirent le duc et ceux qui demeurèrent sous Bonstetten.

[66] Bailli du district inférieur de Glaris.

[67] *Fugger*.

triche lui-même, dans la trente-septième année de son âge, d'une beauté mâle, fier, plein de sensibilité, rempli d'un héroïque enthousiasme, glorieux de mainte victoire, altéré de vengeance, avide du combat.

On était au temps de la moisson; ses soldats coupaient les blés[68]; les seigneurs caracollaient au pied des murailles pour insulter les bourgeois[69], bien résolus de battre seuls et sans le secours de l'infanterie[70] les paysans suisses. Le duc, voyant l'ennemi sur les hauteurs, oublia, supposé qu'il le sût, qu'une charge de cavalerie se fait avec plus d'avantage à la montée qu'à la descente; il crut mieux faire d'éloigner les chevaux, quoique la pesanteur des armures rendît la noblesse inhabile aux mouvemens de l'infanterie. Souvent une cavalerie bien exercée a rompu ou enveloppé et vaincu des fantassins par son impétueuse rapidité, mais jamais une lourde infanterie n'a résisté à une infanterie plus agile. Le duc ordonna ensuite à la noblesse de serrer ses rangs. A cette troupe puissante il donna, par le moyen des lances qui pouvaient s'avancer depuis le quatrième rang[71], un front impénétrable et meurtrier. Le roi Albert, son grand-père, avait essayé avec succès une tactique assez semblable contre la cavalerie bava-

68 Il avait avec lui, à cet effet, plus de 200 moissonneurs. *Königsh.*

69 Un sire de Rheinach élevant une corde, dit : « Celle-ci est pour l'avoyer »; il s'écria encore : « Qu'on apporte aux moissonneurs leur déjeûner. » L'avoyer de Sempach répondit : « Les Confédérés l'apportent. » *Tschudi.*

70 Cette ardeur, qui ressort le mieux dans *Origo ducum*, détermina l'ordre de bataille.

71 Aucun vestige ne prouve qu'elles eussent plus de 18 pieds de long; les sarisses, qui en avaient 24, dépassaient de trois pieds la première ligne, depuis le sixième rang.

roise dans la bataille du Hasenbühel[72]. Sous le duc, le sire Jean d'Ochsenstein, prévôt du chapitre de Strasbourg, son gouverneur en Alsace et dans le Sundgau[73], avait le commandement en chef de ce corps[74]; Reinhard de Wéhingen, habile dans les armes et dans les négociations[75], puissant par la faveur des ducs[76], commandait les archers[77]; l'avant-garde de quatorze cents hommes, sous les ordres du comte Noir[78], Frédéric de Zollern, et du chevalier Jean d'Oberkirch, fut placée par le duc à l'arrière-garde[79] : il voulut laisser le champ libre à l'ardente noblesse près de laquelle il se trouvait. S'il prit ses mesures pour recevoir le choc de l'ennemi, il se chargea, avec des forces supérieures, du rôle qui convenait mieux au petit nombre. Ce qui le détermina

[72] Le *chron. Salisburg.* ad 1298 l'appelle «novum bellandi genus.» La nouvelle édition de l'excellent ouvrage sur *la famille de Schlieffen* contient un passage des historiens des croisades où cet usage de faire mettre pied à terre à la cavalerie pour de semblables combats, est cité comme pratiqué depuis long-temps par les Allemands à l'époque de 1147. Mais on sait que beaucoup de choses usitées dans les croisades furent négligées ensuite.

[73] *Bernhard. Noricus* de Cremsmünster, dans *Pez, S. R. Austr.* l. I.

[74] «Capitaneus» *Bernh. Norici. Chron. Austr.*

[75] Ambassadeur auprès du roi Louis de Hongrie, de Marquard, patriarche d'Aquilée et de François Carrara. *Ch.* dans *Chartul.* ap. *Senkenb. Select.* t. IV.

[76] Albert aussi recommande son frère Hugues pour la commanderie de Marperg, dépendante des chevaliers de Saint-Jean. *Ch. Ibid.*

[77] *Origo ducum. Roo* le nomme par erreur Rodolphe.

[78] Frédéric de Zollern était devenu seigneur d'Unterséen par sa femme Vérène de Kibourg; c'était pour les distinguer que celui-ci s'appelait le Comte Noir.

[79] On a cru à tort qu'il la mit en embuscade; rien ne prouve qu'elle ait fait quelque mouvement. Mais on voit clairement par *Origo ducum* que ce corps était l'infanterie, à qui les chevaliers ne voulurent point laisser partager l'honneur de la journée.

vraisemblablement à combattre à pied, ce fut l'opinion des chevaliers d'alors, que la victoire remportée dans un combat par des armes inégales ou par surprise, laisse en suspens le prix de la bravoure; cela leur paraissait déshonorant; Léopold lui-même était plutôt l'ornement de la chevalerie par ses vertus, qu'un général distingué par de grandes vues militaires.

Le baron Jean Ulrich de Hasenbourg, guerrier à cheveux blancs, voyant la position et l'ordonnance des ennemis, avertit la présomptueuse noblesse « que l'or- » gueil n'était bon à rien[80]; qu'on ferait bien d'inviter » le sire Jean de Bonstetten à monter promptement » vers eux; » on couvrit de mépris sa vieille prudence[81]. Quelques-uns représentant au duc lui-même « que les » champs de bataille sont la patrie des incidens im- » prévus; qu'il appartenait au prince de veiller pour » tous et à eux de combattre pour les intérêts com- » muns; que la perte du chef serait bien plus nuisi- » ble à l'armée que celle de quelques membres, » il répondit d'abord en souriant, et à la fin avec impatience[82]: « Léopold doit-il donc regarder de loin ses » chevaliers mourir pour lui? Ici, dans mon pays, pour

[80] « Transperçons ces paysans, » disaient les seigneurs (*Königshoven*); « nous voulons donner aux Suisses un maître. » *Chanson de Sempach.*

[81] Hasenbourg (Château de lièvre) a, dirent-ils, un « Hasenherz » (cœur de lièvre). Ces jeux de mots antithétiques sont très-communs chez les anciens. On rapporte que Henri d'Uri, le fou, peut-être le joyeux conseiller de Léopold, parcourant librement les lieux, parce que personne ne fait du mal à de pareilles gens, entendit le serment des Suisses et le rapporta tristement à Léopold; que celui-ci en fut effrayé, mais que la noblesse s'en moqua et renvoya le fou à Sursée. *Vieux mscr.* dans *Heinzmann, petite Chron. suisse.* t. 1, p. 524.

[82] *Vit. Arenpek.* rapporte d'autres manifestations d'une semblable résolution, même après le conseil de guerre.

» mon peuple; avec vous, je veux vaincre ou mourir[83].»

Les Confédérés se tenaient sur la hauteur, couverts par la forêt; il leur parut difficile, tant que les chevaliers demeurèrent à cheval, de soutenir dans la plaine le choc de cette multitude, et plus sûr d'attendre l'attaque dans leur position qui semblait avantageuse. La victoire, espéraient-ils, encourageant le peuple, deviendrait décisive pour l'issue de la guerre; ils considéraient leur mort, pour eux comme le chemin d'une gloire immortelle, et pour les leurs comme un aiguillon de vengeance. La noblesse ayant mis pied à terre, les Confédérés sortirent du bois et descendirent dans la plaine; ils soupçonnaient peut-être un stratagème, ou craignaient que par un mouvement subit les ennemis beaucoup plus nombreux ne les cernassent dans la contrée boisée. Ils formaient une colonne étroite[84], avec de courtes armes, quatre cents Lucernois[85], neuf cents hommes des trois Waldstetten et environ cent de Glaris, de Zoug, de Gersau[86], d'Entli-

[83] *Suter*, auteur de la chanson sur cette bataille, à laquelle il prit part, crut, non sans raison, devoir réfuter le discours de Léopold, qui n'en a pas moins été souvent répété : « Que le duc a été tué au milieu et auprès » des siens, voilà ce que des gens mal informés disent des Confédérés. — Si » le duc était resté chez lui, personne ne lui aurait fait de mal; que ne » s'est-il interdit tant d'injustice et tant d'orgueil! Que les nobles ne » sont-ils restés chacun dans leurs domaines! Mais ils en ont trop fait; » de là est né un jeu si sanglant. »

[84] *Origo ducum. Königshoven :* « Les Suisses formèrent leur pointe » (cuneus) et se disposèrent bien au combat. » Ils pensaient pénétrer ainsi à travers les rangs ennemis. Il y avait alors moins d'objections à faire qu'aujourd'hui contre de telles colonnes.

[85] « Les seigneurs de Lucerne, élite de mâle vertu; aucun ne regarda » jamais en arrière. » *Chanson de Sempach.*

[86] Comment *Füsslin* (*Géogr.* t. I, p. 386.) a-t-il pu dire que Gersau envoya cent hommes, tandis qu'on sait par *Tschudi*, Msc. ad 1507, que 120 ans après ces événemens Gersau n'avait pas plus de 20 maisons.

buch et de Rotenbourg, avec leurs bannières, sous l'avoyer de Lucerne et sous le landammann respectif de chaque vallée [87]; quelques-uns portaient les hallebardes avec lesquelles leurs aïeux avaient combattu dans le défilé de Morgarten; quelques-uns avaient attaché à leur bras gauche une petite planche en guise de bouclier [88]. Des guerriers expérimentés remarquèrent leur courage. Ils se jetèrent à genoux et prièrent Dieu selon leur antique usage [89]. Les seigneurs attachèrent leurs casques; le duc créa des chevaliers; le soleil dardait ses rayons : la chaleur était accablante.

Après la prière du combat, les Suisses s'élancèrent à la course contre l'ennemi, à travers les champs, en poussant ces cris de guerre qui enflamment tous les cœurs; ils espéraient enfoncer la phalange, puis agir à droite, à gauche, suivant leur bon plaisir. Mais ils rencontrèrent une muraille de boucliers et une forêt de pointes de fer [90]. Alors se battit avec une impatiente colère la troupe de Lucerne, tâchant de se frayer entre les lances un chemin vers ceux qui les portaient. L'ennemi, avec un bruit formidable, développa son large front en demi-lune pour envelopper les Suisses [91]. A cette

[87] *Königshoven* parle de 2,000, ce qui est sûrement inexact. Selon le biographe du pape Clément VII, publié par Baluze, ils étaient « numero plures et armis fortiores », assertion contredite par toutes les circonstances.

[88] *Origo ducum :* « Je l'ai appris de vieillards. »

[89] « Ah! riche Christ du ciel, par ta dure mort, aide-nous pauvres pé» cheurs, tire-nous de cette ignominie, de cette angoisse et de cette ex» trémité; aide-nous, fais-nous subsister; aide-nous à conserver le pays » et les gens en toute sûreté. » *Suter, Chanson de la bataille.*

[90] « L'armée de la noblesse était ferme, l'ordre de bataille large et profond. » *Ibid.*

[91] *Origo ducum.*

heure, la bannière de la ville de Lucerne parut longtemps abaissée, parce que le chevalier Pétermann de Gundoldingen, avoyer de Lucerne, blessé dangereusement, était tombé[92], et que l'ancien avoyer Henri de Moos, et son beau-frère Etienne de Sillinen, seigneur de Sillinen et de Küssnacht, ainsi que beaucoup d'autres vaillans hommes avaient péri. Antoni de Port, Milanais de naissance, domicilié à Flüelen, au pays d'Uri, s'écria tout-à-coup : « Frappez sur les lances, » elles sont creuses. » Ainsi firent les plus avancés, avec toute la puissance de leurs forces ; ils brisèrent quelques lances, que les derniers rangs remplacèrent aussitôt. De Port succomba. Par la nature de ses armes et faute d'exercice[93], la troupe ennemie n'était guerre propre à former une demi-lune ; du reste elle demeura ferme, inébranlable. Soixante Suisses avaient mordu la poussière. On craignit la surprise de quelque mouvement de l'arrière-garde, ou l'arrivée inopinée du corps d'armée de Bonstetten.

Ce moment d'angoissante irrésolution fut terminé par un homme du pays d'Unterwalden, Arnold Strutthan[94] de Winkelried, chevalier ; il dit à ses compagnons d'armes : « Je veux vous frayer un chemin, » s'élance hors des rangs, s'écrie à haute voix : « Prenez soin de » ma femme et de mes enfans, chers et fidèles Confé-

[92] On voit dans le même ouvrage que cela eut lieu au commencement de la bataille ; c'était conforme aux circonstances. Lucerne, plus particulièrement intéressé, avait le droit de combattre en tête.

[93] On sait que malgré les sarisses, la phalange, quoique plus pesante que la légion, pouvait faire tous les mouvemens nécessaires, au moyen de ses divisions.

[94] Nom de famille. Il est ainsi appelé dans les manuscrits de Saint-Blaise et dans les documens de l'abbaye d'Engelberg.

» dérés, souvenez-vous de ma famille ; » il atteint l'ennemi, embrasse quelques lances, les enfonce dans sa poitrine, et, grand et vigoureux, en tombant il les entraîne avec lui sur la terre. Soudain ses compagnons passent sur son corps ; tous les bataillons des Confédérés arrivent impétueusement, pressés les uns derrière les autres[95]. De leur côté, les rangs de l'ennemi surpris se serrent pour les recevoir ; dans ce déplacement, vu la terreur, la hâte, le péril, la chaleur, beaucoup de seigneurs, sans blessures, étouffent sous leurs casques ; sur ces entrefaites de nouveaux combattans[96] accourent en hâte de la forêt pour renforcer les Suisses.

D'abord tomba Frédéric le Bâtard de Brandis, fils de l'abbé Henri de Reichenau, guerrier vigoureux, d'une audace puissante[97], jusqu'alors aussi redouté que vingt hommes ; près de lui succomba le long Friesshard, qui s'était vanté d'arrêter à lui seul l'ennemi[98] ; la fortune du jour tourna. Voyant cela, les valets des seigneurs, peu éloignés de l'armée, montèrent sur les chevaux pour sauver leur vie par une prompte fuite. Cependant on vit s'abaisser dans la main du sire Henri d'Escheloh la principale bannière de l'Autriche,

[95] « Ils saisirent les lances ennemies et se mirent gaîment à l'œuvre avec leurs hallebardes. » *Chanson de la bataille.* « Horribili impetu pugnantes. » *F. Faber.*

[96] Ce n'étaient pas des Soleurois, comme *Hafner* avait envie de le faire croire (*Théâtre Soleurois,* p. 140), sans pouvoir en fournir la preuve, mais probablement des paysans du voisinage ou des volontaires des Waldstetten qui avaient suivi l'armée.

[97] « Wunderfrevel » (merveilleusement audacieux pour le crime), selon l'expression de l'*Origo ducum,* convenable à un Catilina, et désignant un homme qui ne connaît de loi que son caprice. Nous avons vu chap. V, n. 31 que le Bâtard de Brandis méritait ce surnom.

[98] « Aussi le long Friesshard avec sa longue barbe. » *Chanson de la bataille.*

et le seigneur Ulrich d'Ortenbourg tomber sur la bannière du Tyrol [99]. Celle-là fut promptement sauvée par Ulrich [100] d'Arbourg, chevalier, qui l'agita dans les airs, et résista vigoureusement, mais en vain; à la fin il tomba blessé, et, rassemblant ses dernières forces, s'écria : « Sauve, Autriche, « sauve » [101]. Le duc Léopold pénétra jusqu'à lui, et reçut la bannière de sa main mourante; une fois encore elle apparut au-dessus des combattans, teinte de sang, dans la main du souverain. Un grand nombre de seigneurs entourèrent le prince et le supplièrent d'épargner ses jours. Déjà la bannière des comtes de Habsbourg avait succombé dans les mains du sire David de Junkerbourg; là étaient couchés Thüring de Hallwyl, son bâtard, et Jean son oncle; là tombaient les Lichtenstein, quatre frères de Mörsbourg [102], Herrmann d'Eschenz entre ses deux fils Heinzmann et Heinimann, le margrave Otton de Hochberg [103], messire Otton le Parisien, conseiller du duc, le comte Walleram de Thierstein [104], le comte Pierre d'Arberg [105] avec

[99] Ou Henri Kel du pays de l'Adige. J'ai suivi *Fugger*.

[100] *Zwetl. recentius* nomme Pierre d'Arberg «vexiliferum», mais on voit par la continuation de *Hagen* que la bannière sous laquelle « il se comporta si chevaleresquement » lui avait été confiée. Cela ne contredit point ce que je dis d'après *Fugger* et *Tschudi*, d'un autre chevalier qui sauva la bannière autrichienne.

[101] Le *supplément à Hagen* mentionne ce cri.

[102] *Roo; Origo ducum* nomme Pierre de M. l'ancien et son fils.

[103] Sa femme était de la maison de Strasberg.

[104] Walraf dans *Bernh. Noric.* Vérène, femme de Simon, devint aussi veuve vers ce temps; *Brukner* fondé sur des documens, comme presque toujours, p. 2270. *Könishoven* parle des *deux* comtes de Thierstein tués là.

[105] Si Pierre appelé Orberger dans *Bernh. Noricus* est le même qu'on désigne sous le nom « de l'Adige », il aura sans doute acheté des terres

cinq autres de son nom, le noble chevalier Albert de Müllinen, chéri du duc [106]. Léopold dit alors : « Bien » des comtes et des seigneurs ont affronté la mort avec » moi, je veux périr avec eux loyalement » ; il se déroba aux regards de ses amis et entraîné par la douleur et le désespoir se jeta au milieu des troupes ennemies, en cherchant la mort. L'ennemi avait pénétré de tous les côtés ; les avoyers des villes argoviennes soutenaient a grand'peine leurs bannières. Dans la mêlée des bataillons le duc fut renversé ; transporté d'une fureur martiale, il s'efforça dans sa lourde armure de se relever, ne voulant pas mourir sans vengeance. Un homme du canton de Schwyz [107] le vit dans cette angoisse ; Léopold

au bord de cette rivière, ou bien ce nom lui vint de quelque service militaire. *Origo duc, Zwetl., Roo.*

[106] Il avait épousé Cécile de Rheinach. *Ch. du comte Otton de Thierstein*, juge provincial d'Argovie, qui siégeait aux assises d'Arau sous les noyers, 1401 ; là comparurent devant lui les frères Hemmann, Egli et Barzschmann de Müllinen, en procès au sujet de la dot de Cécile de Rheinach, veuve d'Albert. Du reste on fait dériver sa maison d'un fils cadet du comte Rodolple de Rapperschwyl, qui avait épousé une Guelphe. On dit que cette famille passa de Müllinen près de Wésen dans l'Argovie. A une lieue de Habsbourg était un second Müllinen, fondé, dit-on, par Adelgod, père de Roger des Moulins, grand-maître de l'ordre des chevaliers de Saint-Jean. Ce Müllinen fut brûlé lors de la vengeance d'Agnès. Mais la branche cadette, Berthold à sa tête, resta dévouée aux ducs, qui avaient coutume de loger dans sa maison à Brougg. Des Müllinen florissaient aussi à Vienne. Egbert, père d'Albert, vit dans son extrême vieillesse la magnifique coupe de vermeil avec les armes de l'Autriche et de Müllinen, que Léopold donna à son fils comme présent de noce et que la famille possède encore.

[107] *Felix Faber* rapporte qu'un individu goîtreux des plus vulgaires avait inutilement essayé à plusieurs reprises de le transpercer ; que lorsqu'il sut qui c'était, il rompit quelques mailles de sa cotte d'armes ou un joint de son casque ; qu'après la bataille tout le monde fut indigné de cette action barbare ; qu'à Berne on avait fait mourir l'assassin au milieu

s'écria : « Je suis le duc d'Autriche. » Mais il ne l'entendit ou ne le crut pas, ou pensa que la guerre annulait toute distinction. La nature de la blessure que le duc reçut lui ayant aussitôt fait rendre l'âme [108], Martin Malterer [109], porte-étendard de la ville de Fribourg en Brisgau, l'aperçut par hasard ; il fut frappé de terreur ; l'étendard échappa de ses mains ; il se jeta sur le cadavre de Léopold, pour empêcher amis et ennemis de le meurtrir et de le déshonorer. Il attendit et trouva là sa propre mort. A cette même place, combattit jusqu'à la dernière goutte de son sang, Rodolphe Harrass, seigneur de Schönau, maître des armures du duc [110].

Tous les yeux cherchaient le prince; mais en vain. Tout-à-coup l'armée autrichienne, saisie d'épouvante, prit la fuite ; « Les étalons! » s'écrièrent tous les seigneurs, « les étalons ! » Alors de lointains nuages de poussière leur montrèrent la direction vers laquelle un comte infidèle et peut-être Jean d'Oberkirch les avaient depuis

des tourmens (ce qui n'est pas probable). *Vit. Arenpeck.* dit que les Suisses ne voulaient pas la mort du duc.

[108] On dit que la marque n'en était pas visible, lorsque 380 ans après la bataille, ses ossemens bien conservés furent transportés du caveau de Königsfelden dans la « Crypta nova » de Saint-Blaise. *Gerbert.* « In bello justo nobiliter occubuit. » *Fragm. de quatuor Albertis*, ap. *Pez.*

[109] *Origo duc.;* Walther de Freyberg. Mais ce Malterer est assez connu par les chartes citées ci-dessus et par d'autres ; on le reconnaît même sous ce nom altéré.

[110] *Append. Hageni*, *Vit. Arenp.* : « Tarraws. » Il existe une *charte de Diethelm de Blumenberg*, bailli autrichien en Souabe, 1364, *confirmée par le duc Rodolphe*, 1365, sur les droits de la mairie de Seckingen que possédaient en commun Rodolphe *Hiraus* de Schönau, dont la famille fleurit encore, et Hartmann de Wieladingen, qu'on dit être la souche ou un proche parent de la famille bernoise de *Wielading*.

long-temps entraînés [111]. Dans leurs pesantes armures, sous le poids d'une chaleur insupportable, épuisés de soif et de fatigue, il ne leur restait d'autre parti que de venger leur souverain, et, ne pouvant sauver leur vie, de la vendre chèrement, chacun du mieux qu'il pût. Ici le seigneur d'Ems atteignit le glorieux terme d'une carrière remplie d'actions héroïques [112]. Ici Otton Truchsess de Waldbourg trouva une mort honorable et affranchit complètement Ysni; il était venu là d'Ysni, sa ville, dans l'Allgau, et en échange de huit mille livres fenning, solde de sa suite, il lui avait assigné par un acte formel, pour le cas de sa mort, toute l'autorité qu'il conservait encore sur la ville [113]. Du côté des Confédérés, tomba Conrad, landammann d'Uri, maire des religieuses de Zurich, avoué d'Attinghausen, chevalier; Sigrist de Tiesselbach, landammann du Haut-Unterwalden; de Glaris, Conrad Grüninger,

[111] On voit dans *Hagen* que ceux qui montèrent à cheval ne regardèrent le combat qu'un moment; *Vit. Arenpeck* dit qu'un comte, qu'il ne nomme pas, s'enfuit avec les valets de la noblesse. On lit aussi dans l'*Appendice de Hagen* que deux « des plus grands capitaines, » dont il épargne le noble nom, se rendirent coupables de cette lâcheté. On ne peut pas en accuser le comte Noir, puisque *Origo duc.*, *Tschudi* et ce même *Arenpeck* le comptent parmi les morts. Est-ce que peut-être un duc de Clé voulut se sauver en traversant le lac avec son écuyer? Une des *chansons de Sempach* raconte que près de Nottwyl, le bâtelier Jean Rott, croyant que ce seigneur voulait l'assassiner, avait fait chavirer le bateau; qu'ayant trouvé deux coupes d'argent dans son havresac, il les avait portées à Lucerne, et qu'on lui avait laissé la moitié de l'armure. Nous ignorons quel gentilhomme est caché sous ce nom.

[112] Le *Chrón. Zwetl. rec.*, qui dans sa courte relation cite nommément ce seigneur, appelle Herrmann de Schaïm (Eschheim, Eschenz?) son frère (peut-être frère d'armes). Marguerite, épouse de Jean Werner de Witenheim, était l'héritière des seigneurs d'Eschenz. *Brukner*, p. 2270.

[113] *Fugger; Münster, Cosmogr.* p. 679, 683; une dépossession par achat avait déjà eu lieu en 1365.

vaillant guerrier, dont la mort valut à son fils la combourgeoisie de Schwyz. Pendant ce temps se mourait lentement de ses nombreuses blessures l'avoyer Pétermann de Gundoldingen : un Lucernois courut à l'endroit où il gisait, pour recevoir sa dernière volonté ; l'avoyer, dont les pensées planaient bien au-dessus des intérêts personnels, lui adressa ces mots : « Dis à nos » concitoyens qu'ils ne laissent aucun avoyer plus d'une » année en charge; Gundoldingen leur donne ce con » seil, et leur souhaite un heureux gouvernement et la » victoire; » en prononçant ces paroles, il expira [114]. Dans l'armée ennemie, il ne servit de rien au sire de Hasenbourg d'avoir prévu sa fin; avec lui périt Jean d'Ochsenstein, qui s'était raillé de sa prudence; Sigefroid de la maison d'Erlach à laquelle il n'était pas donné de combattre avec bonheur contre la liberté; trois Heudorf et Albert de Hohenrechberg, dont la haine contre les vainqueurs se transmit à leurs descendans; le sire Godefroi Muller, le sire Burkhard Gessner de Brisach, Hatstatt, Rathsamhausen, trois Bérenfels, Flachsland, Monsterol, de la noblesse romande, le duc François de Castelnau [115], trente-cinq seigneurs du Vinstgau [116], Jean de Vauxmarcus [117], Richard de Mont-

[114] *Explication des tableaux du pont de la chapelle à Lucerne.* Si son intention n'était pas que chaque avoyer s'efforçât, à l'égal des consuls romains, de signaler son année par quelque chose de mémorable, il faut, pour la bien comprendre, avoir une connaissance exacte du gouvernement lucernois de cette époque.

[115] « Castelnuf, » *Haselbach.*

[116] Selon *Guler*, Eglof et Ulrich de Hohenems, Lichtenstein, Schlandersberg, etc.

[117] *Fæmersky, in Orig. duc.* Les vainqueurs ont altéré les noms des étrangers au point que *Tschudi* préfère les omettre. Richard de M. laissa une fille, Jeanne, épouse de Guillaume de Vienne, seigneur de Sainte-Croix. *Dunod, Hist. du C. de Bourg.*, t. III.

béliard. Un homme de Gersau vit flotter la bannière de Hohenzollern, courut et rapporta cette glorieuse dépouille[118]. Tous les seigneurs de la maison de Rheinach trouvèrent la mort à la même place; le jeune Hemmann seul conserva leur antique famille, comme fut conservée celle des Fabius : lorsque les chevaliers mirent pied à terre et coupèrent les longues pointes de leurs bottines, Hemmann s'était blessé lui-même par excès de vivacité, et avait été emporté, plein de dépit, hors du combat. Alors se perdit la bannière de Schaffhouse que le sire Diethelm, chevalier, avoyer de la ville, Jean de Randegk, bailli des ducs[119], le noble Im Thurn, deux de Stockar, Jean de Fulach, jusqu'alors père heureux de dix enfans[120], et vingt-huit autres nobles et bourgeois défendirent vainement jusqu'à la mort du dernier d'entr'eux. Au milieu de quatorze concitoyens périt l'avoyer de la ville d'Arau, au milieu de sept, messire Werner de Lo[121], banneret de Lenzbourg; la milice de Mellingen[122] paya volontairement et loyalement à l'infortuné Léopold le tribut de sa reconnaissance pour les franchises par lesquelles il avait cherché à relever cette ville après un grand incendie[123];

118 Elle fut portée dans l'église de Gersau.

119 Il commandait peut-être à ce titre le contingent de Schaffhouse. *Bernh. Noric.*

120 Il combattit avec succès devant Ewatingen, et laissa de grands biens à ses enfans. *Généal. de la famille de Fulach.*

121 Nommé par Schodeler.

122 Sous Jean de Burkheim.

123 Il les exempta pour dix ans de toutes expéditions militaires, de tous services et impôts, excepté la part de leurs contributions qui avait été hypothéquée à Bâle et à Strasbourg; ils n'étaient pas non plus obligés de concourir à la défense du pays dans d'autres lieux; lorsque les villes de la contrée feraient un présent aux princes, ils ne devaient point imposer la ville de Mellingen, à moins qu'elle ne contribuât

les bourgeois de Bremgarten brillèrent du terrible éclat du sang ennemi : la maison d'Autriche éternisa la gloire de cette fidélité en changeant les couleurs de leur ville [124] ; après douze Zofingiens tomba leur avoyer, Nicolas Thut [125], inquiet, non de sa mort, mais de la bannière que les bourgeois de Zofingue avaient confiée à sa main ; afin qu'aucune communauté ne se glorifiât de la posséder, il la mit en pièces, et fut trouvé parmi les morts, tenant le bâton de la bannière entre ses dents : dès-lors ses concitoyens ont fait prêter serment à leurs avoyers « de garder la bannière de la ville de Zofingue comme l'avoyer Nicolas Thut. » Six cent cinquante-six comtes, seigneurs et chevaliers restèrent sur le champ de bataille [126], en sorte que la splendeur de la cour d'Autriche s'éclipsa pour bien des années [127], et qu'on disait dans le pays « que Dieu s'était assis

volontairement. *Ch. de Léopold et d'Albert* ap. *Senkenberg*, in *Chartul. Austr.* l. c.

[124] L'Autriche leur donna un habit blanc avec des manches rouges, et des hauts-de-chausses blancs en dedans, rouges en dehors. *Origo duc.* Ils étaient sous les ordres de l'échanson Werner.

[125] Ce nom est écrit ainsi par *Jean Rod. Suter*, aussi avoyer de Zofingue. *Origo duc.* l'appelle « Dyutsch ; » *Bernh. Noric.*, « Güzz ; *Arenpeck.*, « Goetz. » J'ai suivi *Stumpf* et *Rahn*. Les fondateurs, les comtes de Spizenberg, ont donné à Zofingue pour sa bannière deux raies blanches et deux rouges.

[126] *Königshoven* : « 400 hommes qui étaient seigneurs de grands domaines et honorables gens. » *Anonyme* dans le *Nouveau Musée suisse* : 900 lances. *Chron. Mellic.* : 124 barons et une multitude innombrable de chevaliers et d'écuyers. *Chronic. Salisb.* : 180 comtes, seigneurs et chevaliers de Souabe et du pays de l'Adige. *Hagen*, *App.* dit qu'il tomba avec Léopold 120 bons chevaliers et écuyers ; *Arenpeck*, 400 ; *Tschudi*, 600 seigneurs et 4,000 écuyers ; *Crusius*, 656 gentilshommes, 350 nobles d'un rang supérieur ; *Reliquiæ* dans *Haller Bibl.* V, 37 : 8 comtes, 120 seigneurs, 400 chevaliers, sans compter l'infanterie.

[127] *Vit. Arenpeck.*

sur son tribunal pour châtier l'insolent orgueil de la noblesse [128]. » Des deux côtés, presque tous les chefs ayant péri de façon ou d'autre, la colère des vainqueurs céda à la fatigue et à la chaleur du jour; les Autrichiens s'abandonnèrent paisiblement au désir de vivre; les Suisses, arrivés auprès des bagages, s'abandonnèrent à l'amour du butin [129].

Telle fut l'issue de la grande journée de Sempach[130] dans laquelle Arnold Strutthan de Winkelried, au prix de sa vie, sauva la fleur des troupes suisses de leur destruction, et la patrie d'un extrême péril. Il est vrai que les ennemis avaient contre eux l'immobilité de leur ordre de bataille, leur inhabileté aux combats d'infanterie, leur ignorant mépris de l'ennemi et l'impétuosité de leurs vertus chevaleresques. Nos pères connaissaient les contrées de leur pays et profitaient des mille avantages qu'elles offrent encore de nos jours. Alors aussi on les surpassait en promptitude de mouvemens et en variété de manœuvres. Leur tactique était, comme leurs armes, simple, grande, forte. L'art étranger les arrêtait-il dans leur marche, ils se tiraient du péril, comme à Sempach, par une action extraordinaire, dont leur héroïsme suggérait la pensée, tandis que leur vigueur corporelle fournissait les moyens d'exécution. Avec l'âme de Winkelrield et avec une pareille infanterie, on aurait accompli des miracles d'intrépidité, lors

[128] *Origo duc.*

[129] Trop tôt, comme on peut le conclure de la *convention de Sempach* (Voy. le chap. suiv.).

[130] *Hagen* est inexact dans la description de la bataille; il dit, p. c., que les Autrichiens se jetèrent sans ordre sur les Suisses, etc. *Arenpeck* commet la même erreur; sans s'appuyer d'aucune autorité, il attribue l'issue de cette journée aux frondeurs; il semble avoir confondu Sempach avec Morgarten.

même qu'il se fût agi d'emporter une batterie bien servie, ou d'en essuyer le feu; car toutes les armes, quelle que soit leur forme, peuvent être vaincues par une intelligence lucide et par des âmes indomptables. Aussi, selon l'opinion des militaires les plus distingués de notre temps, la défense de notre Confédération et de notre liberté aurait encore aujourd'hui le même résultat, si les esprits sont les mêmes [131].

Le jour de la bataille, on transmit à Zurich, à Berne, à Zoug et à Glaris, la nouvelle du salut du pays. Le lendemain, après qu'une troupe de fuyards eut été atteinte à Sursée et massacrée [132], les Suisses consentirent à un armistice pour enterrer les morts [133]. Le duc d'Autriche fut transporté dans le couvent de Königsfelden avec soixante [134] seigneurs et chevaliers tués;

[131] Si quelqu'un était tenté d'objecter les derniers événemens, qu'il veuille réfléchir si l'on a observé ce qu'à l'occasion de cette bataille avait recommandé un vieux poète suisse inconnu : « Afin qu'on ne divise pas » votre puissance, resserrez le lien de votre serment; ainsi vous demeu» rerez les maîtres du pays. Gardez-vous bien de vous fier à un maître » étranger, toujours avide d'étendre ses domaines et plein d'astuce. Ne » laissez pas entrer dans le pays des hôtes étrangers; opposez-leur toute » espèce de résistance. Si jamais des peuples étrangers pénètrent dans la » patrie, c'en est fait de votre état. » (*Walter, Bibl.* V, 38, suiv.).

[132] Là périt, avec deux autres, Antoni Spilmatter, d'Oberwalden. *Origo duc.*

[133] *Vit. Arenp.*; ils accordèrent « pacem; » on eut de la peine à découvrir le duc; on le retrouva le troisième jour, selon *Königshoven;* en attendant, ils cherchèrent leurs morts et enlevèrent aux cadavres ennemis les cuirasses précieuses, les joyaux, les vêtemens (σκῦλα). On voit encore à Lucerne la cotte de maille de Léopold, donnée à louis Féer, conseiller lucernois qui se signala tout particulièrement par sa bravoure dans cette journée, et la bannière tachée du sang de Gundöldingen. = La cotte de maille est à l'arsenal; la bannière, aux archives du gouvernement. C. M.

[134] *Fugger* rapporte que 27 furent enterrés avec lui, et que l'on con-

on l'ensevelit dans le caveau de marbre où la reine Agnès reposait avec d'autres membres de sa famille[135]; vingt seigneurs de l'Argovie furent couchés dans les tombes de leurs ancêtres; tous les autres, dans deux grandes fosses sur le champ de bataille; deux cents Confédérés[136] furent enterrés à Lucerne. Pour le repos des âmes, sans distinction d'amis et d'ennemis, on institua un service anniversaire à perpétuité[137]. Le nom de Winkelried jouit à juste titre, de nos jours encore, d'une haute gloire au milieu de son peuple[138]. C'est la

serva le brancard sanglant; les restes de beaucoup d'autres furent recueillis dans deux urnes funéraires.

[135] Le tombeau des princes s'élevait au milieu de l'église; les saillies étaient de pierre blanche et les panneaux de pierre noire. *Ibid.*

[136] D'après *Königsh.* Le *Chron. Salisb.* en compte par erreur 700. D'après le contemporain anonyme dont la relation est imprimée dans le t. II du *Nouveau Musée Suisse*, seulement 122.

[137] Voici les propres paroles : « Souvenons-nous, pour l'amour de Dieu, de tous ceux qui sont morts sur ce champ de bataille, tant de notre côté, que du côté des Autrichiens, et dont on célèbre aujourd'hui l'anniversaire et la mémoire. » Ensuite on célébrait la messe, on prononçait un discours; les habitans de tous les environs, des magistrats de la ville, délégués à cet effet, des prêtres en grand nombre étaient présens. (*Stalder, Fragmens sur l'Entlibuch*, t. II.) Cette institution a subsisté aussi long-temps que la même ancienne Suisse a aimé la liberté qu'elle avait conquise. = La célébration de l'anniversaire de la bataille de Sempach, sur les lieux mêmes, n'a jamais été interrompue, pas même pendant l'occupation de la Suisse par les armées françaises. A cette époque, des ecclésiastiques honorèrent par des discours courageux et patriotiques la patrie, l'amour de la liberté et ce clergé lucernois si éminent à tant de titres. Dès-lors encore, plus d'une fois, associant la religion aux émotions patriotiques, les Thaddée Muller, les Sigrist, les Waldis ont électrisé leur auditoire national sur le sol qui recouvre les ossemens des héros de Sempach. Nous écrivons ces lignes peu de jours après avoir nous-même assisté à la fête annuellement célébrée en commémoration du 9 juillet 1386. C. M.

[138] Sa cotte de maille fut conservée dans l'arsenal de Stanz. On voyait la chapelle des Winkelried, sur le chemin d'Ennemoos, simple,

tâche des nations et de leurs historiens de faire voir qu'un tel héros s'acquiert l'immortalité en un clin-d'œil, que tous les bons citoyens deviennent les pères et les frères de ses descendans, et tous les historiens honnêtes, les héraults de sa vertu. Les vainqueurs, suivant leur usage, ayant passé trois jours sur le champ de bataille, se mirent en marche avec quinze bannières conquises [139]; ils rentrèrent dans leurs villes et leurs vallées, chantant leurs exploits [140].

Six jours après, ils reçurent une déclaration de guerre de cinquante nobles seigneurs [141] et du jeune Léopold, duc d'Autriche, surnommé l'Orgueilleux [142], fils du défunt, frère de Guillaume, de Frédéric et d'Ernest. Après une courte trève, pendant laquelle le duc Albert, leur oncle, organisa dans Bade l'administration des États dont il venait d'hériter, il se fit pendant trois mois une petite guerre dans diverses contrées.

solide, solitaire, vénérée jusqu'au jour où le général français Schauenbourg, dévastateur du Bas-Unterwalden, profana la tombe des héros. Voyez en les ruines dans *J. H. Meyer*, *Ruines d'Unterwalden;* Zurich, 1801. L'opinion des âmes généreuses a jugé cette profanation; les siècles aussi la jugeront.

[139] Avec 13, selon une des chansons de Sempach, dans la collection de *Werner Steiner.*

[140] « La vache brune (emblême du pays), dit au paysan : Un seigneur » a voulu me traire, mais j'ai renversé son baquet, » (comme font les vaches dans des momens d'impatience). *Chansons de Suter.* On la trouve avec des variantes dans *Origo duc.* et dans *Tschudi.* Nous en avons comparé, avec celles-là, d'autres qui sont dans la collection manuscrite de *Werner Steiner. Conrad de Stein;* qui combattit à Sempach, dans les rangs des Suisses, en a fait un tableau. *Haller, Bibl.* V, 37.

[141] Dans ce nombre, Frédéric Bourgrave de Nüremberg. *Fugger* n'en compte que 45.

[142] « Superbus »; alors âgé de 15 ans. Vers le même temps, Guillaume, le frère aîné, aspira vainement à la main de Hédwige et avec elle au trône de Pologne.

Hasenbourg et Willisau, donnés en gage par les ducs à la maison d'Arberg-Valangin, avaient été brûlés par les Bernois dans leur guerre avec la comtesse. La terreur de leurs armes empêcha, sans combat, la noblesse fribourgeoise de porter au service du duc d'Autriche son expérience des guerres de ce pays, et à l'expiration de la paix de Thorberg, ils renoncèrent à l'alliance des ducs[143]. Ils dévastèrent ensuite un grand nombre de châteaux fribourgeois[144], et sur les deux rives de la Sarine, jusqu'à Corbière, détruisirent toute espérance de moisson et trente-six bourgs ou villages. Pour terminer promptement cette guerre, les Bernois tentèrent coup sur coup de nouvelles entreprises[145]; postés sous les murs de la ville ennemie, ils essayèrent d'y répandre la terreur par leurs catapultes et par l'incendie[146]. En vain le sang de leurs nobles coula[147]. La ville, au-dedans de ses fortifications agrandies[148], attendit du renfort.

Mais les Bernois anéantirent la puissance de Pierre de Thorberg, en ruinant deux forteresses, d'où il épou-

[143] Le 12 août 1386. L'Anonyme, dans le *Musée suisse*, sans citer d'exemple ni de preuve, dit que les dévastations commencèrent avant la déclaration de guerre.

[144] *Tschudi* mentionne les châteaux de Castels, Maggenberg, Tachsbourg et Schönenfels; l'*Anonyme* nomme aussi Agiez, et déplore la destruction de 36 églises.

[145] 12 août, 8 septembre.

[146] « Pisides » dit l'*Anonyme;* c'étaient des machines à lancer des pierres; le feu promena ses ravages le long du Schönberg, au milieu des granges de l'hôpital, en dehors de la tour de Stalden.

[147] Otton de Bubenberg et Cuno de Burgistein, tous deux chevaliers, périrent. *Anonyme*.

[148] « Plateæ palliciatæ; » des places palissadées dans le quartier de l'hôpital.

vantait la contrée [149]. Alors le Haut-Sibenthal [150], dépendant du sire de Tüdingen, bourgeois de Fribourg, se plaça sous la protection de la ville de Berne, et jura de la secourir en temps de guerre avec sa milice, de lui payer toutes les anciennes contributions et de reconnaître ses droits. Ces sermens furent prêtés et scellés réciproquement par le châtelain et la commune de cette grande vallée, et par l'avoyer, le conseil, les bourgeois et la commune de Berne [151]. Le Haut-Sibenthal avait à sa droite, à Frutigen, dans le seigneur de Thurn à Gestelenbourg, et à gauche, au Gessenay, dans la maison de Gruyère, de formidables et jaloux voisins; d'étroits défilés rendaient l'accès de ce pays difficile au secours de Berne; mais, par cette démarche bien conçue et hardie, cette ville prit pied dans l'Oberland. Ce qui a donné aux Bernois une puissance prépondérante, c'est que dans des temps favorables ils surent oser [152].

Bientôt après, les Fribourgeois se préparèrent à la vengeance, soutenus par de nombreux mercenaires bourguignons [153]. Avec quatorze cents fantassins et quatre cents chevaux, ce qui formait dans ce temps-là une armée [154], ils s'avancèrent de nuit en pillant jusqu'au bois de Bremgarten, voisin de Berne, avec tant

[149] Thorberg même et Koppingen.

[150] Depuis la limite où Laubek et Simmenegk se séparent jusqu'au haut du pays.

[151] *Ch.* Bartholom. 1386.

[152] Un proverbe du pays disait : « Si tu désires, ose ; » un autre : « La fortune est pour celui qui ose. »

[153] L'*Anonyme* nomme les sires de Ray, de Vergy, de Blamont, de Neuchâtel en Bourgogne, avec 26 lances. *Stumpf* mentionne aussi un sire de Lille, près du Doubs, et Henri de Mörsperg, que nous croyons avoir été commandant de la ville pour le compte des ducs.

[154] L'*Anonyme* (fribourgeois); seulement 500 fantassins, 26 autres et 200 lanciers fribourgeois.

de précaution, qu'on ne se douta de rien avant de les apercevoir de l'hôtel du gouvernement. Dans cette circonstance, la bourgeoisie de Berne se montra digne d'elle-même; elle sortit à pied, à cheval, dans la plaine de Bümpliz, battit l'ennemi [155], qui se croyait vainqueur, et le rejeta précipitamment au-delà de la Sense, rivière frontière. Les chefs bourguignons ayant ensuite réclamé leur solde, quittèrent Fribourg, et les Bernois tombèrent sur la contrée de Plafeyen [156], pour ravager les domaines des ennemis. Les terreurs de la guerre sont le chemin d'une solide paix; la bourgeoisie de Fribourg voulut forcer ses nobles magistrats à traiter [157].

Trois mille guerriers de Zurich et de Lucerne, venus, ceux-là par les hauteurs de l'Albis, ceux-ci le long de la Reuss, se réunirent dans le Wagenthal, pénétrèrent dans le château d'Aristau, manoir du sire Walther de Heidegk, et le dévastèrent après avoir précipité vingt mercenaires du haut des créneaux. Cette action ouvrit à leurs troupes la route de Bremgarten et de Mellingen; une crainte légitime s'empara de l'abbaye de Mouri [158] fondée par la maison de Habsbourg; car, au grand déplaisir des hommes respectables [159], le courroux et la cupidité des soldats n'épargnaient pas plus les monastères que si la guerre eût aussi existé

[155] On lit quelque part que l'armée bernoise était forte de 10,000 hommes; ce nombre est si éloigné du récit de l'Anonyme, que nous l'attribuons à une erreur de copiste. Il évalue la perte des Fribourgeois à 80 hommes d'infanterie.

[156] Qui appartenait en propre, avec Attalens et Illens, au baron Antoine de Thurn. *Zurl.*

[157] 22 février 1387. *Anon.*

[158] Hauterive avait aussi été pillé par les Bernois. *Anon.*

[159] Des précautions furent prises à cet égard dans la *convention de Sempach*. 1393.

entre les saints des divers partis [160]. L'église balançait précisément alors entre Urbain, pape de Rome, et Clément, pape d'Avignon, et l'on obtenait facilement l'absolution de grands crimes, quand on se prononçait pour un confesseur plus indulgent, partisan d'un autre pape [161].

Un fait d'armes remarquable eut lieu dans la plaine voisine de Kræhenstein entre trois cents lanciers, accompagnés d'autant de fantassins de Jean Truchsess de Waldbourg, vassal et bailli [162] des ducs, et une troupe de Zuricois sous les ordres du chevalier Pierre Dürr. Quoique les Zuricois fussent chargés du butin fait dans le Wenthal, et que le terrain ne leur offrît aucun avantage, Truchsess fut repoussé avec perte [163] dans cinq attaques consécutives; beaucoup de Zuricois méritèrent dans ce jour la dignité de chevaliers [164], et les

[160] *Bref du pape Clément VII* pour l'incorporation des églises de Hechlingen et de Neudorf à l'évêché de Béronmünster, 1389, parce qu'il avait été dévasté lorsque les Suisses, « æmuli Leopoldi ducis, » s'insurgèrent après sa mort, même contre les abbayes de ses domaines.

[161] *Absolution du pape Urbain VI* en faveur de Zurich, de Zoug, de Bar, d'Egeri, de Cham et de leurs confédérés, pour les sacriléges, l'incendie, la mutilation et même le meurtre d'ecclésiastiques, du parti du pape Clément VII. Gênes, 15 novembre 1386. Ils doivent donner satisfaction aussitôt que possible. *Zurlauben* dans *Zapf.*

[162] *Compte de Jean Schmid de Baden :* à l'écuyer-tranchant 500 florins pour les frais de la guerre, outre les assignations sur le fief du château pour un emprunt de 100 florins; dans ce fief, sont compris le poivre fourni par les boulangers, et le sel par les seigneurs de Windisch. Brougg, 1386. Ce prêt ne fut remboursé qu'après onze ans. *Ch.* 1397. « Rotenbourg sur le Nékar. » *Tschudi.* Le fait d'armes raconté ici est attribué par *Etterlin* au sire de Wéhingen.

[163] Il perdit 50 hommes, eux 10, et dans ce nombre seulement trois hommes armés. *Tschudi.*

[164] Storch de Hünenberg, Jean de Trostberg, Jean de Séon, Rodolphe Schwend. *Tschachtlan.*

bestiaux enlevés purent être distribués aux troupes mercenaires et aux tribus, événement à la suite duquel cette contrée se soumit à Zurich[165]. Les historiens sont bien coupables d'avoir négligé de consigner l'action ou l'artifice qui procura cette victoire : la circonstance décisive d'un fait d'armes ne devrait jamais être passée sous silence ; un général ou un conseil de guerre s'en souviendra à l'heure où l'application de ce moyen pourra sauver la patrie : l'histoire est l'école des guerriers et des magistrats. On sait par des documens que Pierre Dürr et d'autres capitaines contemporains[166] réunirent les meilleurs guerriers de Zurich dans la société du Renard et dans d'autres associations intimes, dont les membres défendaient mutuellement leur honneur, leurs jours et leurs biens, comme des frères, soit dans les hasards de la guerre, soit dans les affaires de la vie civile, et ne laissaient point s'élever entr'eux de différends qui ne pussent être terminés par leur chef et par leurs confrères[167]. Cette union étroite des hommes les plus braves, bouclier contre les maux divers de la vie, école de mâles vertus, leur donnait en présence de l'ennemi une seule âme, comme à la légion des amis dans l'armée des Thébains ; cela suppléait en grande partie à une savante discipline. Dans la ville on défendit ces associations[168] par un motif légitime : suivant le caractère des chefs, elles peuvent protéger

[165] *Tschachtlan* raconte comment Bülach, Moosbourg et Rümlang passèrent sous la domination de Zurich.

[166] Jean de Trostberg, chevalier ; Henri de Hagenau.

[167] *Engagement des compagnons du Renard,* 1386. *Bibl. helv.* t. VI ; un peu postérieur au fait raconté.

[168] *Ordre du conseil* de dissoudre les Renards, de se relever mutuellement de leurs engagemens. « Sub baptistalibus » 1387. *Ibid.*

la paix et l'égalité, mais aussi les compromettre.

Wésen, ville autrichienne du pays de Gaster, haïssait les Glaronnais par ancienne jalousie. Ceux-ci craignaient qu'un beau jour, pendant l'hiver, alors qu'il serait difficile aux Waldstetten de les secourir promptement, ou en été, quand la population se trouvait sur les montagnes, les Autrichiens, aidés par des ennemis si voisins et si bien appuyés, ne s'emparassent subitement de leur vallée et n'en demeurassent maîtres à force de vigilance. Avant la trève, les Glaronnais battirent la milice de Wésen, de la montagne Ammon, du lac de Walenstadt, de Flums et de Sargans, pour défendre le village de Vilensbach, qui, se détachant du Gaster, avait prêté serment aux Glaronnais. Plus tard, ils requirent les trois Waldstetten et Zurich [169] d'occuper la ville de Wésen. Les hommes du Gaster et de Sargans les attendirent à peine; le fossé, bordé de maisons en bois, fut rempli de fagots allumés; des radeaux chargés de soldats descendirent le lac. La ville, attaquée des deux côtés par le feu et le fer, se rendit; elle obtint sûreté pour la vie et les biens des bourgeois, pour les franchises et les droits de la commune; seulement, à la place des baillis autrichiens, Zurich, les Waldstetten et Glaris envoyaient tous les quatre mois, tour-à-tour, un gouverneur à Wésen. Les Suisses permirent ensuite aux soldats étrangers de se retirer, à condition qu'ils poseraient les armes; ils s'emparèrent du château de Mülli dans l'île voisine, et reçurent le serment de l'écuyer Egloff d'Ems, à qui l'Autriche avait cédé cette hypothèque [170].

[169] *Suicer, Chronol. helvet.* attribue ce fait aux sept cantons, ce qui est contraire à toutes les circonstances.

[170] Il avait cette hypothèque pour six mille florins; *Kligenberg. Suicer*

Ces entreprises étant le résultat d'un plan bien combiné, il se trouva au bout de deux mois que Fribourg, dans l'Uechtland, Bremgarten et Mellingen, Gaster et Sargans eurent à redouter les Suisses beaucoup plus qu'auparavant, tandis qu'ils leur inspiraient eux-mêmes moins de crainte. Les villes impériales se décidèrent donc facilement à négocier une trêve de dix-huit mois [171].

Les Confédérés la nommèrent « la mauvaise paix » (1387), à cause de toutes les perfidies auxquelles ils furent exposés pendant sa durée. Dès ce moment, une haine violente contre le peuple et la noblesse de l'Autriche poussa des racines toujours plus profondes; les Suisses ne pouvaient pas même les entendre nommer sans colère. Ils ne pardonnaient pas qu'on dît chez eux du bien de l'Autriche; si quelqu'un avait orné son casque ou son chapeau de plumes de paon, à la façon des ducs, le peuple l'aurait tué. On lit dans les chroniques qu'on ne toléra pas un seul paon dans toute la Suisse, et qu'un Confédéré, assis au cabaret, voyant les rayons du soleil former dans son verre les couleurs de la queue du paon, tira son sabre et brisa le verre, avec d'épouvantables malédictions [172]. Rien n'enflamme d'un senti-

et d'autres confondent Mülli avec Müllinen dans la Marche; on ne sait lequel des deux fut le berceau de la famille.

171 Depuis le 8 octobre 1386 jusqu'à la chandeleur 1387, ensuite jusqu'à la chandeleur 1388, enfin jusqu'au 16 février. *Ch.* dans *Tschudi.* La comtesse de Valangin et la ville de Fribourg sont comprises dans cette trêve. Fahr est le lieu d'arbitrage; excepté pour Berne et pour Soleure.

172 *Felix Faber* dans *Hottinger, Meth. legendi hist. helv.* p. 215. Sans m'attacher à la chronologie exacte de ces anecdotes, je les raconte ici, parce que après cette guerre la haine s'accrut au point qu'*Arenpeck* date de cette époque la séparation totale de la Suisse et de l'Autriche; d'autres aussi en font mention.

ment plus vif l'âme du peuple qu'un ennemi qui insulte à ses mœurs ou à son caractère, ou qui cherche à le duper par son astuce.

Le temps de cette paix fut employé à fortifier les places et à faire des préparatifs de guerre. Les Glaronnais ordonnèrent leur constitution civile, sentant combien elle donne de force à un pays. Ils respectèrent les droits de l'abbaye de St.-Fridolin à Seckingen; mais ils défendirent, sous peine de la forte amende de cinquante marcs d'argent, qu'aucun citoyen du pays n'acceptât l'emploi de cellerier ou de receveur du monastère; ils savaient qu'on ne pouvait remplir ces fonctions sans chercher à plaire au duc, avoué de l'abbaye, et ils connaissaient la puissance de l'amour du gain. Voici donc ce qu'ils statuèrent : « Chaque année, le jour de » St.-Jean-Baptiste, on élira parmi les habitans de la » vallée quinze juges d'appel, un de chaque district [173]; » ceux-ci rendront égale justice, en dernier ressort, » aux riches et aux pauvres, sans crainte, sans inimitié, sans faveur, sans accepter ni don ni présent, » suivant leur serment et l'honneur. Quiconque ne » comparaît pas devant le juge a perdu sa cause [174]; ce » tribunal d'appel et tous les tribunaux sont journellement ouverts à l'étranger qui veut porter plainte; en » conséquence celui qui cite un Glaronnais devant les

[173] La *charte concernant le droit du pays* est dans *Tschudi*. Ils estimaient sans doute peu convenable et dangereux de suivre les appels dès procès dans le pays de leurs ennemis, d'un côté, parce que Seckingen, dépendant de l'avouerie des ducs, n'était pas impartial, de l'autre, parce que des traîtres avides auraient pu, au moyen d'appels rusés, livrer les meilleurs citoyens entre les mains des ennemis.

[174] A moins que le prononcé des XV ne soit en sa faveur, en vertu d'une nécessité légitime et de motifs valables.

» tribunaux étrangers, paie à la bourse publique une » amende de dix livres et au défendeur ses indemnités; » s'il est trop pauvre pour payer l'amende, il doit quit- » ter le pays; quiconque l'héberge et le nourrit, paie » pour lui. Ils s'engagent à observer ces lois adoptées » par l'unanimité ou la très-grande majorité des habi- » tans, et elles ne pourront être changées que par une » décision unanime. » Les lois suivantes réunirent alors la pluralité des suffrages : « Dans les successions la » prérogative appartient à la ligne paternelle » [175] (sans doute parce que c'est la force de l'homme qui produit, acquiert et défend tous les biens, et que par cette loi les familles se maintiennent mieux dans la possession de leurs propriétés et de leurs dignités). « Les biens » des bâtards passent à leurs enfans » (ailleurs ils appartenaient au prince [176]). « Celui qui engage des en- » fans à se marier à l'insu ou contre le gré de leurs » parens ou de leurs tuteurs, tout comme le tuteur qui » marie son pupille à l'insu de la famille, paie cin- » quante marcs au pays. Quiconque supplante un » homme du pays dans la possession d'un fief étranger, » est passible de la même amende [177]. Cinq livres d'a- » mende contre celui qui appelle un autre : assassin, » hérétique [178], voleur ou scélérat [179]. Il est permis de » prendre des gages pour les dettes, mais leur valeur ne

[175] Solon voulut de même κρατεῖν ἀῤῥένας. *Isæus.*

[176] P. e., à Zurich, à l'abbesse. *Sentence du conseil au sujet du bien de Jean Rudenknecht*, 1421.

[177] En offrant davantage ou par d'autres promesses artificieuses.

[178] Ces anciennes lois donnent le nom d'hérétique et à ceux qui, dans les jouissances de la volupté, s'éloignent de la nature, et à ceux qui croient ou professent des doctrines contraires à la religion.

[179] Homme de rien, mauvais sujet, comme « raka » (« isch rekam ») *Matth.* v, 22, ce que les Hébreux appelaient « ben belijahhal. »

» doit pas excéder de plus d'un tiers le capital de la » dette. Là où l'on voit s'élever un différend, chacun » doit accourir afin de rétablir la paix; celui qui né- » glige ce devoir paiera dix livres d'amende. Celui qui » rompt de nouveau la paix sera jugé comme assassin. »

En dépit des efforts de Glaris pour éteindre l'ancienne haine, à force de clémence dans la prospérité, presque tous les habitans de Wésen conspirèrent pour venger la maison d'Autriche sur les Suisses, dans la nuit avant le jour de Saint-Matthias [180], et pour ramener leur petite ville sous la domination de leurs anciens maîtres. Personne n'aime à voir son égal au-dessus de soi; les bourgeois et les campagnards, appelés à gouverner des étrangers, se montrent plus jaloux de faire sentir leur pouvoir, surtout quand le pouvoir les conduit à la fortune. La plupart des bourgeois de Wésen, favorables à la précédente domination, formèrent un complot avec Arnold Bruch, bailli de Windegk, et avec Jean de Werdenberg, comte de Sargans, au service des ducs depuis plusieurs années, sans en avoir tiré de grands avantages [181]. Pendant plusieurs jours des soldats autrichiens, diversement déguisés ou renfermés dans des tonneaux, furent introduits dans la ville, et cachés dans les maisons et les caves. Certains mouvemens firent naître des soupçons; les bourgeois le remarquèrent et craignirent qu'on ne les surveillât. Ils envoyèrent donc quatre de leurs conseillers aux habitans de Glaris pour les prier instamment « de protéger » fidèlement et avec énergie leur ville, qui avait tout à » craindre du voisinage des Autrichiens. » Car, pour

[180] La conspiration de Wésen éclata en 1388, la même nuit où celle de Zurich, en 1350, échoua.

[181] *Tschudi*, 1376.

donner le change, le bailli Arnold Bruch leur avait livré plusieurs attaques. Les Glaronnais envoyèrent cinquante hommes pour renforcer Wésen. Les habitans de la ville s'en réjouirent; ils espéraient endormir la garnison forte ou faible. Cinq jours après l'expiration de la trève, Conrad d'Au, du canton d'Uri, bailli et capitaine de la ville de Wésen, convoqua la commune des bourgeois pour lui faire part de l'avis qu'il avait reçu, que les Autrichiens concentraient leurs forces, et pour la rassurer en lui annonçant le secours des Glaronnais, qui soumettraient le lendemain la montagne Ammon, et des Confédérés qui chasseraient bientôt le bailli de Windegk par la force des armes. Cependant il recommanda la vigilance, et plaça près de chaque porte de la ville huit soldats mercenaires et beaucoup de bourgeois. Le peuple sembla l'écouter avec curiosité, avec surprise, avec crainte. La nuit les habitans de Wésen réussirent à exécuter leur complot, comme il arrive quand nul ne soupçonne les intentions. Ceux de Werdenberg, de Sargans et de Curwalchen, sujets du comte Jean, descendirent le lac; ils abordèrent près d'Utis[182]; par terre arriva l'élite de Rapperschwyl, de Kibourg, du district de Grüningen, du Tokenbourg, d'Uznach et du Gaster; six mille hommes se réunirent devant Wésen. Les bourgeois et les soldats cachés les attendaient sous les armes, dans les maisons, au milieu de l'obscurité. A un signal donné, les flambeaux furent promptement allumés; les deux ponts, abattus; les portes, ouvertes; Conrad d'Au, Henri Tschudi, le banneret et plus de trente mercenaires[183], tués; Wésen,

[182] Nom de la contrée qui entoure l'église paroissiale près de Wésen.

[183] 37 d'après *Tschudi;* je ne compte que 31 noms dans la *Chronique de Glaris* de *Trümpi,* p. 700.

occupé par les Autrichiens. Vingt-deux hommes sautèrent par-dessus les murs et se sauvèrent à travers le lac. Ils rencontrèrent au point du jour les troupes de Glaris qui marchaient contre les villages des environs. Les Glaronnais retournèrent sur leurs pas et s'arrêtèrent aux frontières, derrière leurs remparts, consternés de cette catastrophe, incertains sur leur sûreté.

Onze cents hommes formaient la garnison de Wésen; quinze cents campaient non loin de l'abbaye de Schennis. Les Confédérés, disposés au combat, furent forcés par le manque de vivres de quitter la campagne. Ainsi les Glaronnais se virent réduits à négliger le soin de leurs troupeaux pour défendre leurs frontières, ou bien à vendre leur liberté pour leur nourriture, à plier sous le joug d'un prince qu'ils avaient abandonné, qu'ils avaient combattu, et sous des baillis qui, vaincus par eux, ne respiraient que haine pour le peuple et que vengeance. Mille hommes libres, dans une vallée ouverte, combattaient pour d'anciennes libertés contre la puissance autrichienne. Également éloignés de la témérité et de la bassesse, ils attendaient avec fermeté d'heureuses circonstances. Durant trois semaines, ils se tinrent sous les armes à l'entrée de leur vallée, et résistèrent à mainte attaque; ils apprenaient chaque jour que l'ennemi se renforçait, et ils n'avaient pour tout secours étranger que deux hommes d'Uri, valets de Conrad d'Au.

Vaincus par une longue misère, ils demandèrent une paix équitable. De tous les conseillers autrichiens, ce fut Thorberg qui traita leurs députés avec le plus d'insolence. A la fin on transmit au landammann les conditions de paix dont voici la teneur [184] : « Vous

[184] Voy. le document dans *Tschudi*.

» tous qui possédez fiefs mouvans d'un château, fiefs » de haubert ou fiefs conditionnels, gens qualifiés » pour assister aux plaids, ou qui que vous soyez, » vous rentrerez à l'égard de votre seigneur naturel, » le duc d'Autriche, dans votre servitude héréditaire, » comme un serf à l'égard de son maître; vous lui » devez assistance envers et contre tous, principa- » lement contre les Suisses; vous lui livrerez le traité » de confédération perpétuelle, et ne ferez aucune al- » liance sans sa volonté. Vous paierez toutes les con- » tributions arriérées; les familles exemptes de l'im- » pôt le paieront à l'avenir; toutes sont corvéables, » mortaillables et soumises aux autres conditions de » la servitude en général. Vous n'aurez d'autres lois » que celles que vous donnera le duc votre seigneur. » Vous lui livrerez toutes vos chartes. Vous paierez à » la ville de Wésen des indemnités pour tous ses dom- » mages; le duc notre seigneur en fixera la quotité. » Vous expierez votre ancienne désobéissance, jusqu'à » ce que la clémence du duc mette un terme à l'expia- » tion. Jurez ces conditions et donnez des ôtages. » La Landsgemeinde envoya la réponse suivante à Wésen : « Nous reconnaissons que la princesse-abbesse de Sec- » kingen est dame de notre pays, et que la maison » d'Autriche en a l'avouerie; nous paierons les contri- » butions arriérées et nous indemniserons les habitans » de Wésen pour les pertes que le comte Jean de » Werdenberg jugera que nous leur avons causées; » enfin, si on l'exige et s'il le faut, nous annulerons » la charte des droits stipulés dans de bonnes inten- » tions au sujet des appels et d'autres points né- » cessaires; mais nous prions qu'on nous laisse notre » alliance innocente et juste avec les Suisses, et nos

» anciennes libertés. » Cette réponse leur attira de la part des conseillers autrichiens beaucoup de paroles dures, de la part des habitans de Wésen beaucoup de railleries. Une semblable conduite, tenue par un prince à la tête d'une armée permanente et bien exercée, peut décourager un peuple habitué à l'obéissance; mais les Glaronnais considérèrent leur situation comme une des rares occasions où un peuple doit montrer ce qu'il est et ce qu'il peut.

Avant que les passages des montagnes fussent ouverts, il se réunit à Wésen une nombreuse troupe d'élite de l'Autriche antérieure, sous le commandement en chef de Jean de Werdenberg, comte de Sargans. A côté de lui, on voyait le comte Donat avec toutes les troupes de Tokenbourg [185], Pierre de Thorberg et Jean de Bonstetten [186], tous deux barons, à la tête des milices de la Thurgovie et de l'Argovie; Jean de Klingenberg, chevalier, surnommé le Bon, continuateur des annales de son grand-père [187], entouré de la noblesse de Schaffhouse, du Hégau et de la Forêt-Noire;

[185] Kibourg leur était hypothéqué depuis quatre ans; il n'est pas dit si lui-même ou un autre commandait la milice de la contrée.

[186] Ce fut à lui que, l'an 1377, on assigna 4,900 florins sur le comté de Kibourg (*Généalogie des Bonstetten*); il en fut le bailli en 1381, (*Protocole du conseil de Zurich*, de 1381, dans le procès que lui firent deux Zolliker); le même commanda, en 1386, un corps de troupes de Léopold. Son neveu (*Ch.* de 1367 et 1376), Jean de Langenhart, autrefois bailli de Rapperschwyl, périt avec lui. Ulrich, qui fut fait prisonnier dans la conspiration contre Broun, était frère de ce de Bonstetten, et mourut en 1394; son frère Hartmann était déjà mort en 1360 (*Donation au couvent de Var*, h. a.), et Rodolphe mourut en 1399. Dans le même temps vivait encore un autre de Bonstetten, « cognatus » de ceux-ci. (*Ch.* de 1392, *relative à Wermbrechtschwyl*) : j'ignore qui fut son père. Ulrich fut père de Jean qui a propagé la famille.

[187] *Haller. Bibl.* IV. 161.

Ulrich, baron de Sax, portait la bannière de l'Autriche ; le nombre des combattans était d'environ six mille[188]. Le 8 avril, au soir, le capitaine Matthias Am Buel, qui gardait avec deux cents hommes le défilé de Næfels, reçut l'avis d'une attaque. Il en envoya sans délai la nouvelle dans le bourg principal ; cette nuit-là les femmes et les enfans s'enfuirent par les hautes vallées dans les montagnes avec les meubles et le bétail. Des jeunes gens alertes se rendirent en hâte par le Klönthal et la vallée de la Muotta, vers les Schwyzois, afin de les inviter au combat pour la liberté de Glaris ; d'autres annoncèrent le péril au pays d'Uri et d'Unterwalden et à Lucerne ; les forces de l'Autriche campaient entre Zurich et Glaris. A l'heure même, sans attendre l'assemblée du peuple, Schwyz envoya trente jeunes gens, les premiers de tous en ardeur belliqueuse et en célérité, puis vingt autres pendant la nuit par les montagnes de Reichensau.

Jeudi 9 avril, à quatre heures du matin, l'ennemi se mit en marche ; le comte Donat Klingenberg, Thorberg, Bonstetten et Sax parurent près du retranchement qui, construit d'une montagne à l'autre, fermait le pays du côté de Næfels[189]; du haut du Kirenzen, Jean de Werdenberg descendait avec 1,500 hommes le long du retranchement, afin de tomber du côté de Béglingen sur les derrières de ceux qui le défendaient[190]. Matthias Am Buel fit sonner le tocsin. Les

[188] Ce nombre est celui de *Tschachtlan* et d'*Etterlin*. Selon *Schodeler*, plus de 5,000 ont commencé la bataille ; selon *Fugger*, 6,000, non compris ceux du comte Jean ; selon *Königshoven*, plus de 3,000. Dans la *lettre* et la *chanson de Næfels*, 15,000, sans doute par d'anciennes fautes de copie.

[189] Il en reste des vestiges au-dessus de Beglingen, de l'autre côté du Rütibach.

[190] On ne peut s'empêcher de faire observer que comme il connaissait

habitans de Mollis le joignirent les premiers; puis le bourg principal de Glaris, sous le landammann Albert Vogel[191], qui, dans cette journée, se conduisit en brave. Après une vigoureuse résistance et une perte considérable, Am Buel ayant donné au peuple le temps de se rassembler, céda au nombre. Le retranchement forcé, l'armée autrichienne pénétra dans le pays avec une impétuosité irrésistible, tandis que le tocsin retentissait partout, que le peuple se réunissait de tous les villages, et que dans les Alpes les femmes et les enfans écoutaient tout ce bruit avec agitation et angoisse. Am Buel plaça sa petite troupe, alors réduite à cinq cents hommes, de façon que le mont Rüti couvrait ses derrières[192]. Henri Am Buel apporta dans ce lieu la bannière du pays au milieu du plus grand danger. De toutes les contrées, les habitans accouraient vers la bannière par détachemens de trente, de soixante hommes, à travers les ennemis. Le soldat autrichien méprisait leur petit nombre et s'occupait d'emmener les troupeaux, de vider les magasins et de brûler Næfels; l'ennemi parvint jusqu'à Netstall. Cependant la cavalerie attaqua les Glaronnais dans un endroit pierreux et incommode pour les chevaux; eux, à leur tour, lancèrent des pierres contre les chevaux, dont beaucoup furent blessés, mutilés, assommés; tous, remplis d'épouvante. De tous les côtés, du fond

mieux que les autres l'ennemi, le soin de sa propre conservation entra pour quelque chose dans ce stratagème; il ne prit part au combat que lorsqu'on vit clairement l'issue qu'on en pouvait espérer.

191 Un Rodolphe de sa famille, domicilié dans la vallée de la Linth, s'était racheté de Seckingen en 1376. *Ch. Tschudi.*

192 « Ils se retirèrent vers une paroi de roche; là ils se retournèrent et poussèrent des cris qui retentirent dans la montagne. » *Chanson de Næfels.*

de vallées inconnues, ils recevaient des renforts. Après une courte prière [193], ils attaquèrent. Les Glaronnais sont singulièrement agiles et adroits; un grand nombre d'ennemis, en un clin d'œil, furent couverts de blessures et renversés de cheval. Soudain de formidables cris de guerre annoncèrent une troupe arrivant d'une vallée latérale avec les trente jeunes hommes de Schwyz; les échos des montagnes répercutèrent les cris; les combattans y répondirent. Le désordre des chevaux, la courageuse résistance, des sons inaccoutumés, l'aspect des Alpes voisines, présentèrent à l'imagination effrayée de l'ennemi des périls cachés, mystérieux [194].

A 9 heures du matin, comme épouvantés par l'ombre du sire Walther de Stadion, qui dans ce même passage, par les mains du même ennemi, avait trouvé sa perte trente-sept ans auparavant, ils s'enfuirent tout-à-coup, saisis d'une terreur panique. Ils périrent en foule par les accidens divers qui naissent de la peur; beaucoup furent précipités de cheval ou entraînés par les flots de la Linth; d'autres tombèrent entre les mains des Glaronnais. Albert, Rodolphe et Béringer de Landenberg [195] restèrent ensemble et trouvèrent la mort dans un jardin; trente bourgeois de Rapperschwyl [196] furent tués dans un verger avec leur bailli Spiser; sur les bords de la rivière combattirent les Thurgoviens de

[193] « O saint patron saint Fridolin, ô fidèle compatriote, puisque le pays est ta propriété, aide-nous aujourd'hui à nous maintenir. » *Ibid.*

[194] « Les seigneurs n'étaient pas réunis, car il y en avait encore dans les maisons occupés au pillage. » *Königshoven.*

[195] *Schodeler.* Il est aussi fait mention d'eux dans les chartes de ce temps-là. *Tschudi* dit que sept individus de cette famille périrent dans le jardin.

[196] En outre 45. *Schodeler; Tschudi.*

Frauenfeld [197]; quarante tombèrent presque à la même place, ainsi que quatre-vingts hommes de Winterthour, quatre cents du Tokenbourg, quarante-deux de Wésen; le chevalier Jean de Klingenberg avec ses trois valets; près de lui, Ulrich de Waldkirch, le noble Schönlöwe et cinquante-deux autres, dernière fleur de la noblesse de Schaffhouse [198]; là, messire Jean de Bonstetten termina sa vie guerrière; là, tomba le baron de Sax en défendant la bannière autrichienne; là, s'enfuit Thorberg sans bannière; Thierstein, qui pensait venger le comte Walleram, rejoignit son ombre; Tokenbourg et Montfort tournèrent le dos et prirent la fuite, après avoir perdu leurs bannières. Le pays de Glaris tout entier, accompagné des habitans des vallées de la Linth et du Sernftthal, situé loin de ces frontières et près de Curwalchen, poursuivit l'ennemi à travers le marécage jusqu'au pont de Wésen, faisant retentir au loin les airs de ses cris de victoire. Les seigneurs autrichiens arrivèrent précipitamment et en foule; le pont rompit; les chevaliers pesamment armés s'engloutirent dans le lac de Walenstadt; d'autres les suivirent aveuglément; on ignore le nombre de ceux qui se noyèrent; beaucoup tombèrent sous les hallebardes de Glaris. Cent quatre-vingt-trois chevaliers et nobles, plus de deux mille cinq cents hommes furent tués [199]; onze bannières et dix-huit cents cuirasses, conquises. Le comte Jean de Werdenberg, soit prudence, soit terreur, se retira en franchissant le Ki-

[197] Du district quelquefois mentionné sous le nom de *comté* de Frauenfeld.

[198] *Waldkirch, Hist. de Schaffhouse.*

[199] 2,530. La *lettre de Næfels* dit 2,500; *Königshoven*, près de 1,200 (1,000 armures, 12 bannières.)

renzen. L'armée entière s'enfuit à la faveur des ténèbres. Les bourgeois de Wésen cherchèrent tous leur salut en se réfugiant avec femmes, enfans, et ce que chacun pouvait emporter de ses meubles, sur l'Ammon ou au-delà du lac, où ils espéraient trouver de la compassion. Les Glaronnais rendirent des actions de grâces à Dieu, à Notre-Dame, à St. Fridolin, seigneur du pays, et à St. Hilaire, qui a donné son nom à la vallée de Glaris ; ils passèrent la nuit sur le champ de bataille, se portèrent le lendemain matin sur Wésen, pillèrent ce qui restait et livrèrent les maisons aux flammes[200]. Ce fut la vengeance que leur courage tira de la perfidie du complot nocturne.

Vingt mois entiers les cadavres des vaincus restèrent dans de grandes fosses au milieu des pâturages voisins du retranchement ; à la prière de leurs familles, sous la surveillance et avec la coopération de Bilgerin de Wagenberg, abbé de Rüti, dont le frère était parmi les morts, on en déterra cinq cent soixante-dix-neuf, qui furent transportés en terre sainte, près de l'abbaye de Rüti[201]. Cependant les Glaronnais décrétèrent « que chaque année, le premier jeudi d'avril, le » principal habitant, en bonne santé, de chaque maison » du pays, visiterait à Næfels les chemins et les passages » où leurs aïeux avaient été, à pareil jour, exposés

[200] « Les seigneurs mirent eux-mêmes le feu à la ville ; alors les Suisses survinrent. » *Königsh.* On voyait encore, il n'y a pas long-temps, au bord de la Séez, dans la partie inférieure, des traces de l'incendie.

[201] C'est pour cela qu'en 1390 *Jean de Kligenberg*, seigneur de Twiel, chevalier, fonda un anniversaire à Rüti, « pour l'amour de son père Jean, » qui perdit malheureusement la vie à Glaris, avec d'autres seigneurs, » chevaliers et écuyers » ; de même Pierre Löwe, de Schaffhouse, pour son père Ital. *Lettre de confirmation* 1399 ; d'autres encore *Chartul. Rutin.*

» à de grands périls et à de rudes travaux, prierait » pour la consolation et le salut des âmes des morts, » et bénirait Dieu. » Le peuple réuni pour cette commémoration visite les stations des onze attaques ; à la sixième, où toute la milice se rallia sous la bannière cantonnale, on lit à l'assemblée l'histoire de la bataille de Sempach, des événemens du Gaster[202], et de leur grande victoire, les cinquante et un noms des Glaronnais tués[203], les noms des valets de Conrad d'Au, ceux de deux Schwyzois qui périrent[204], enfin de Matthias Am Buel et de tous ceux qui, sous ses ordres, exposèrent leurs jours pour la patrie. Après la messe célébrée à l'intention de leurs pères et en commémoration de la liberté vaillamment défendue, le peuple se livre à une légitime joie. Ce pélerinage de Næfels[205] fut institué par les Glaronnais une année seulement après que la communauté d'Uri eut décrété[206] d'ériger une chapelle sur le rocher de Tell[207].

Dans toutes ces guerres un peuple uni vainquit des chevaliers ignorans et leurs hordes désordonnées par une tactique naturelle ; il profitait de ses défilés ; hors des défilés, il demeurait digne de sa gloire ; peuple guerrier quand il fallait combattre pour la liberté ; soumis

202 C'était une obligation un peu dure pour les habitans de Wésen d'y envoyer une députation.

203 Ils se trouvent dans la *Chronique de Glaris* de *Henri Tschudi*, p. 138 et dans *Trümpi*, l. c. (Welti *Gallatin ;* Rod. *Unter dem Birnbaum*), [sous le poirier]; Conr. *von Bern*, [de Berne]; Jean *Grüninger*, Henri *Trümpi ; Kilchmatter ;* Rod. *Am Buel.* etc.)

204 Schwyz, Rapperschwyl et l'abbé de Saint-Gall envoyaient aussi des délégués à cette fête. *Stalder, Entlibuch*, t. II.

205 Nom qu'on lui donne dans le pays, « Næfelserfahrt. »

206 *Chartes* d'Uri, citées dans la défense de Guillaume Tell, par M. de Balthasar, 1760, in-8°.

207 Sur lequel il s'élança de la barque.

et intrépide sur le champ de bataille, mais d'autant plus libre dans ses foyers; peuple dont le patriotisme suppléait à tout ce qui lui manquait: sans cet esprit, la politique d'une nation républicaine est sans force ni valeur.

Le lendemain de cette bataille et de cette vengeance, sept cents Zuricois se mirent en marche pour secourir les Glaronnais. Ayant appris dans le lieu où ils passèrent la nuit comment les Glaronnais s'étaient aidés et vengés eux-mêmes, ils écrivirent à Zurich, et demandèrent des machines et des renforts pour faire le siége de Rapperschwyl. Cette ville avait été fortifiée par l'archiduc Rodolphe, à la manière de l'époque; Léopold, tué à Sempach, y avait mis une forte garnison d'arquebusiers lombards et génois, grâce à la bienveillance de Barnabé Visconti, seigneur de Milan, son beau-père. Dans cette place, se trouvait aussi la milice de Waldshut, qui n'était pas arrivée à temps pour la bataille de Næfels. Le baron Pierre de Thorberg y commandait sept cents hommes. Le 12 avril au soir, les Zuricois livrèrent leur première attaque, dans laquelle un des leurs fut tué par des balles de plomb qu'on lui lança. Zurich envoya promptement des machines par terre et par eau. Les Glaronnais furent les premiers sous les armes et dans les rangs des assiégeans; le lendemain, vinrent les Schwyzois; ensuite, les habitans de Zoug; puis, ceux de Lucerne, d'Unterwalden et d'Uri; après cela, les Bernois; et enfin, le 30 avril, soixante lances de Soleure, ville unie aux Confédérés par son alliance avec Berne[208]. Les Suisses, pendant plus de deux semaines, attaqué-

208 Voilà pourquoi Soleure fut aussi compris dans la trève, et les dépêches étrangères leur étaient adressées.

rent sans succès la garnison avec des catapultes[209], les murailles avec diverses machines de siége, les maisons contiguës au lac avec des brûlots. Les soldats, animés d'une noble fidélité, les bourgeois sans distinction d'âge ni de sexe, remplis de haine et d'appréhension[210], résistèrent avec vigilance et intrépidité; les assiégeans, forts de 6,000 hommes, résolurent donc de livrer un assaut général, du côté du lac au moyen de barques couvertes, du côté de terre protégés par un toit. A cette nouvelle, Thorberg, ignorant ce que peut l'enthousiasme d'un peuple, conseilla aux habitans de Rapperschwyl de capituler; ils s'y refusèrent absolument. Durant neuf heures entières la ville fut assaillie de tous les côtés par les Suisses avec acharnement. Soixante hommes pénétrèrent dans une cave[211]; mais ils furent remarqués comme ils portaient du vin à leurs amis; tandis qu'on roulait des murailles de grandes pierres sur le toit et que les échelles se brisaient, les femmes, jetant sur eux des matières enflammées, des pierres et de l'eau bouillante, les forcèrent d'abandonner la cave. Vers l'heure de vêpres, les Confédérés rentrèrent dans le camp; le lendemain ils le brûlèrent ainsi que beaucoup de machines; ensuite ils se retirèrent, laissant derrière eux une grande quantité de béliers et d'échelles[212]. Sur ces entrefaites, trois cents Glaronnais batti-

[209] Les « tormenta» des anciens, dont l'effet, en pareil cas, différait moins qu'on ne le pense de celui qu'on produit aujourd'hui, *Algarotti, LL. sopra la scienza milit.* Hassan, célèbre capitan-pacha sous Abdullamid, aimait à se servir de semblables machines pour lancer des boulets de marbre. *Dallaway.*

[210] A cause de ce qu'avait fait Broun, 1350.

[211] « Per fenestram quandam. » *Arenpeck.*

[212] *Königshoven* dit, non sans vraisemblance, que la retraite se fit en désordre; il évalue la perte des Suisses à 200, et ajoute que 300 per-

rent la milice du Gaster qui tenta une irruption dans leur pays, lui enlevèrent sa bannière et un butin considérable, et lui tuèrent beaucoup de monde[213].

Les Suisses, comme la plupart des peuples libres, ont en général mieux su se défendre qu'attaquer, et il se sont battus avec plus de succès contre l'ennemi sur un champ de bataille, où la victoire dépend de l'intelligence et de la valeur, que contre des murailles. Cependant, constamment heureux pendant plus de soixante-dix ans depuis la bataille de Morgarten dans les guerres soutenues pour la liberté et pour leurs alliés, plusieurs cantons entreprirent enfin vers cette époque d'étendre leur puissance par des alliances particulières et par des conquêtes. Ils y furent peut-être engagés par la fortune de la ville de Berne qui, longtemps florissante par le nombre et le mérite de ses citoyens, acquit, au déclin de l'autorité des Empereurs, une sorte de vicariat impérial sur Laupen, sur l'Oberhasli et d'autres contrées, et, à la décadence des grandes maisons, les seigneuries d'Arberg, de Thoune, de Berthoud et d'autres encore. Cette ambition d'agrandissement, plus forte alors chez les Bernois que dans aucune autre époque, était nourrie par leur bravoure, source de leur prospérité. Une circonstance les seconda : outre l'ancienne tactique, prescrite par la nature du pays, et la meilleure dans les guerres défensives, ils connaissaient mieux que d'autres les moyens dont la noblesse s'était servie de tout temps pour attaquer les châteaux et les places fortes. D'ailleurs aucune confédération trop rapprochée n'arrêtait leurs progrès; les Soleurois,

sonnes furent blessées dans la ville. L'*Anonyme de Fribourg* attribue ici aux Bernois une perte de 600 ; c'est une exagération de l'esprit de parti.

[213] Dans la contrée de Schwanden, au pays du Gaster.

leurs combourgeois, ne cherchèrent que plus tard à s'agrandir, avec moins de ressources et dans un autre esprit.

Trois jours après la bataille de Næfels, les Bernois et les Soleurois marchèrent contre Büren, occupé, comme Nidau, par une garnison autrichienne, quoiqu'on eût assigné au sire de Coucy la dot de sa mère sur les revenus des châteaux des deux villes[214]. Cette dernière circonstance porta les ducs à négliger de solder les garnisons. Celles-ci, poussées par la nécessité, pillaient les villages et attaquaient en brigands, par eau et par terre, les marchands et les pélerins. Le dimanche matin, tandis que le conseil de guerre délibérait sur le plan du siége, quelques archers s'approchèrent à cheval de la ville et y mirent le feu au moyen de flèches enflammées et de boules de poix et de soufre; un vent violent attisait le feu; la terreur des habitans fut doublée par le souvenir de l'incendie qui avait détruit Büren deux années auparavant[215]. A l'instant même on donna l'assaut. Bien que la bannière fût présentée du haut des murs, l'ennemi exaspéré emporta Büren d'assaut; tous ceux qui ne tombèrent pas sous l'épée furent faits prisonniers[216]. Ce fut le sort de

214 Nous avons raconté dans le chapitre précédent que la branche de la maison de Neuchâtel qui régnait à Büren et à Nidau s'éteignit en 1375, qu'Anne, épouse du comte de Kibourg, hérita la part de son frère à ces deux seigneuries, que le duc Léopold les acheta d'elle, en 1379, et que son fils les céda, en 1387, à Coucy.

215 Par le fait de l'incendiaire Nimmerselig (jamais sauvé) qui reçut probablement ce nom à la suite de son forfait. J'ai suivi dans mon récit *Tschudi* et *Schodeler*.

216 L'*Anonyme fribourgeois* mande qu'on ne fit grâce de la vie qu'à Tattenried. Il attribue la prise de Büren à une trahison; mais les circonstances sont contraires à cette opinion.

Jean Ulrich de Tattenried, écuyer, bourgeois de Fribourg; on l'échangea contre Iffo de Bolligen, homme riche, banneret de Berne, prisonnier de guerre depuis dix-huit mois.

Le vingt-cinquième jour après la prise de Büren, les Bernois, suivis de leurs catapultes, de leurs balistes et de leurs béliers [217], marchèrent avec leurs combourgeois de Soleure contre Jean du Rosay, chevalier, brave guerrier de Picardie, qui gouvernait et défendait, au nom de l'Autriche et de Coucy, la ville et la forteresse de Nidau [218]. La garnison, trouvant les dispositions des habitans équivoques [219] et la ville impossible à défendre, la livra aux flammes, tandis que le sire du Rosay se retira dans la forteresse qui semblait parfaitement défendue contre les machines par l'eau et le marécage. Les ennemis le poursuivirent avec tant d'ardeur qu'une nacelle montée par trente hommes, et par là imprudemment surchargée, s'engloutit avec eux [220]. Les Bernois accordèrent à la forteresse une trève de six semaines, pendant laquelle, au bout de quinze jours, la moitié des assiégeans se retira dans les villes. A la fin, ayant perdu l'espoir de voir lever le siége, du Rosay capitula, ne réservant que ses armes et ses chevaux dont déjà trois avaient été man-

[217] Ils assiégèrent Nidau le 7 mai.

[218] Il avait avec lui, de son pays Raoul de Péquigny et Vivian de Merlo, de la noblesse romande et des pays voisins Ulrich d'Avenche, deux personnages d'Yverdun, Allumpnus (Alleaume) de Vigny, de St. Rambert de Bresse. *Anonyme.*

[219] Quelques-uns furent décapités. *Id.*

[220] D'après l'*Anonyme fribourgeois*, avec 36 Bernois armés de pied en cap («a pede ad caput») et 114 autres; il rapporte aussi que 15 périrent dans l'incendie de la ville.

gés [221]. On trouva dans une tour, couverts de vêtemens à demi pourris, l'évêque de Lisbonne et un prieur d'Alcaçova que les soldats mercenaires de Nidau avaient attaqués, pillés et arrêtés entre Bienne et Soleure; à Berne on leur donna l'hospitalité, des chevaux, des habits et de l'argent pour leur voyage. Par reconnaissance, ils envoyèrent à la ville de Berne, avec le remboursement de la dépense faite pour eux, mille ducats de contribution pour cette guerre [222]. Tous les droits par lesquels les anciens comtes de Strasberg et de Nidau avaient fait prospérer cette dernière ville et Büren, leur furent confirmés, et des baillis, établis [223] pour les gouverner au nom des Bernois et des Soleurois. Le conseil, les bourgeois et la commune de la Neuveville au pied du Schlossberg, sur la rive opposée du lac de Bienne, en qualité d'hommes ien libres, jurèrent, au su et du consentement du maire épiscopal, une perpétuelle alliance de combourgeoisie avec Berne, sans préjudice de l'évêque de Bâle, leur seigneur; s'ils violaient le traité, ils devaient payer une amende de cinquante marcs d'argent, pour laquelle ils

[221] L'*Anonyme* fournit en outre diverses données instructives sur l'art militaire de cette époque. La garnison parvint à couper les cordes des machines de siége («chordas ingeniorum») des Bernois; elle déjoua une attaque contre le pont et «la chaffa» (l'échafaudage du côté de l'eau) à l'aide de poix, de graisse et de savon brûlans, et à cette occasion elle s'empara du grand écusson sur lequel étaient les armoiries de la ville de Berne; on lui jetait en revanche des tonneaux remplis d'excrémens humains. Les Bernois dressèrent cinq catapultes («ingenia»); ils lancèrent contre la forteresse 200 pierres du poids de 12 quintaux; les murs cédèrent.

[222] *Etterlin; Schodeler; Tschudi.*

[223] Pierre Balmer, du conseil de Berne, fut le premier bailli de Nidau; *Stumpf* l'appelle «un bourgeois bien pieux et loyal.»

engagèrent tous leurs biens[224]. La milice du mont de Diesse marche sous leur bannière.

Les Bernois, remontant l'Uechtland, passèrent devant Thoune, alors leur propriété exclusive[225], devant l'entrée souvent forcée du Sibenthal, devant le manoir doré de Spiez[226], propriété de Bubenberg, dans la vallée située entre les lacs de Thoune et de Brienz. Unterséen, petite ville en bois fondée par les sires d'Eschenbach, au sein d'un vallon doucement incliné et d'une brillante verdure, est bâti au bord des flots extraordinairement rapides qu'en cet endroit l'Aar roule d'un lac dans un autre lac. Au haut d'une vaste colline dominait le château fort d'Unspunnen; derrière ce château et l'abbaye de Notre-Dame d'Interlachen, les Alpes s'élèvent comme entassées, et le plus souvent enveloppées d'ombres grisâtres. Cet Unterséen, dont les ducs d'Autriche s'étaient emparés lors de la décadence de la maison d'Eschenbach, se trouvait alors à titre de fief dans les mains de madame Marguerite de Kibourg[227], épouse de Thüring de Brandis; les Bernois s'en déclarèrent les suzerains à la place de l'Autriche.

[224] Ch. du 11 septembre 1388. La Neuveville reçut un droit sur la douane de Berne, rapportant un marc d'argent. Ses bourgeois « faisaient les voyages » de ceux de Berne.

[225] Il paraît que les habitans de Thoune chancelèrent dans la guerre de Sempach. Les Unterwaldiens rompent la paix avec eux, au sujet de Berne (8 juin) : la *charte* est rapportée par *Rubin*. Pierre de Gowenstein, particulier riche et considéré qui avait avancé de l'argent à la ville, était peut-être du parti autrichien; mais comme il n'est fait aucune mention ultérieure de ces choses, le début fâcheux de Léopold fit sans doute faire des réflexions aux bourgeois de Thoune.

[226] C'est le vieux nom que cette localité porte ordinairement dans les *chartes* et dans la *Chronique de Strettlingen*.

[227] Sœur de Rodolphe, qui projeta de prendre Soleure, et d'Egon, dernier comte de Kibourg.

Ils conquirent des terres sur des princes étrngers; ils maintinrent contre Fribourg la gloire de leurs armes. Après d'inutiles négociations pour conclure une paix, ils enlevèrent aux Fribourgeois leur moisson, lorsque des seigneurs bourguignons au service de Coucy vinrent au secours de la ville de Fribourg avec 260 lances et 1,500 chevaux [228]. Ce fut une nouvelle calamité pour les contrées de Laupen et d'Arberg [229]. Les Bernois prirent les armes; leur milice passa le Schönenberg, et descendit le Stalden jusqu'aux portes de Fribourg (7 août). Le tocsin sonna; ils se retirèrent; mais lorsque toute la bourgeoisie et les troupes bourguignones à la solde de la ville se furent mises en marche, la cavalerie bernoise craignit de se déshonorer en refusant le combat. Soutenue par l'infanterie, elle battit l'ennemi [230]; à la fin une poussière extraordinaire,

[228] L'*Anonyme* rapporte que les Fribourgeois enlevèrent aux habitans d'Arberg, dans la nuit du 7 juin, des vaches et des porcs pour la somme de 500 florins, et s'emparèrent du bourgmestre accouru en hâte. Les Bernois, au lieu de se venger sur-le-champ, firent le 2 juillet à la ville la proposition de racheter la maison de ses habitans pour une somme déterminée, ou plutôt de renoncer au parti du duc et de payer 5,000 florins de frais, ce que la commune refusa unanimement. Dix jours après, le 12 juillet, 500 moissonneurs protégés par une armée de [illegible],000 hommes (ce nombre est exagéré) coupèrent les blés aux environs de Morat, d'autres emmenèrent le bétail du seigneur de Montagny. Ceux de Romont, sujets de la Savoie, annoncèrent aux Bernois l'approche du renfort. Ils dirent qu'on avait vu arriver «tota flos domini de Cussiaco;» on y distingue particulièrement les lances de Picardie, 50 chevaliers, 160 archers et balistaires («tractus tam balistarum quam arcuum»), et parmi les capitaines, le connétable Jean de Royes, du corps de Coucy, Gérard de Cusance, Guillaume Alleaume de Langres, un de Fontibus.

[229] Le 21 septembre. Une embuscade bernoise, placée dans les bois en deçà de la Sense et de Favarges n'osa pas se montrer. *Anon.*

[230] L'*Anonyme* rejette la faute sur les étrangers et avoue qu'on fut repoussé jusqu'au ruisseau près de la maladrerie.

résultat d'un longue sécheresse, enveloppa le combat de façon qu'on ne distinguait plus les amis et les ennemis. La cavalerie tâcha d'attirer les Fribourgeois sur le Schönenberg, mais un corps de troupes placé en embuscade fut enfin aperçu par les arquebusiers bourguignons; à ce moment les troupes fribourgeoises prirent la fuite; leur chef, Henri de Mörsberg, jeta honteusement son bouclier [231], et s'enfuit du côté de Vivier, espérant à peine sauver sa vie.

Les troupes de Coucy quittèrent le pays deux jours après ce revers; la ville de Berne triomphait en tous lieux [232] par l'esprit de liberté et par l'héroïsme de ses bourgeois et de ses sujets [233], qui, animés par une seule âme, combattaient pour la république comme pour leur propre cause. Cela explique comment, après la cruelle vengeance exercée par le bailli d'Argovie sur Entlibuch et Sempach [234], la milice bernoise, descendant en Argovie durant trois journées de marche consécutives, passant devant Habsbourg, portant le ra-

231 «Abjecta, non bene, parmula.» Le récit de la chronique prouve que le moyen âge partageait les idées de l'antiquité.

232 Aussi à Zofingue, à Arau.

233 Même les habitans de Berthoud, sujets de Berne depuis cinq ans et qui battirent près de Bikingen les troupes de l'Argovie autrichienne.

234 L'*Anonyme* raconte avec joie comment le 13 juin le bailli força le rempart des habitans de l'Entlibuch avec 500 lances, ravagea le pays par le feu, et n'épargna pas même les prisonniers, «parce qu'on n'avait pas épargné Léopold.» Il exagère en portant à mille le nombre des tués. Il ajoute que, sept jours après, le bailli envoya le comte de Thierstein avec 800 hommes contre la ville impie et infidèle de Sempach («villam impiam et abnegatam»), qu'elle fut brûlée, et toute la population passée au fil de l'épée. Voilà un historien contemporain qui cite avec précision les dates d'événemens dont on ne trouve pas vestige dans les chroniques et les chartes! Aurait-il recueilli des bruits exagérés ou faux, comme il s'en répand beaucoup en temps de guerre?

vage jusqu'à Broug, puis suivant à gauche la route par laquelle les anciens Helvétiens s'enfuirent devant Cécina, arriva par le Bötzberg jusque dans le Frickthal[235]. Hemmann de Rheinach fut sauvé encore une fois[236]. Mais les Bernois s'emparèrent du cimetière fortifié de Frick, où le peuple avait caché toutes les richesses de la vallée. De Frick ils retournèrent dans leur pays, joyeux et fiers[237].

Dans ses guerres le peuple zuricois montra la même colère, la même promptitude à l'heure des périls imprévus, la même intrépidité, soit lorsqu'il défendit près du Gfenn[238] contre toute la milice de Kibourg et de Grüningen, des troupeaux enlevés, ou que ses bataillons se rendirent maîtres du cimetière de l'abbaye d'Embrach en dépit des remparts et des fossés remplis d'eau[239], ou qu'ils brûlèrent Baden et le livrèrent au pillage[240], soit lorsque les Zuricois s'élançant du bois de Lunkhofen protégèrent le butin des habitans de Zoug contre ceux de Bremgarten[241], ou que leur

[235] Vers Noël, selon *Stettler*; selon d'autres dans les premiers jours de 1389; cette différence vient de ce que l'année ne commençait pas partout à la même époque.

[236] On raconte qu'à la prise d'Auenstein ou Gowenstein, il fut emporté par sa femme à qui l'on permit d'emporter ce qu'elle avait de plus précieux, et qu'il se rendit avec elle et son enfant à Bernau. *Fasi, Géogr. I*, 622. Le château fut démoli et la garnison mise à mort. — Voy. ci-dessus après n. 118. C. M.

[237] Ils placèrent soixante prisonniers dans la cave de la douane. *Stettler*. Le troupeau enlevé à Zofingue fut tué dans le verger des Dominicains. *Stampf*.

[238] Petit couvent de l'ordre de St.-Lazare dans le district de Greiffensée.

[239] Les *deux Hottinger*, le père dans *H. E. N. T. t. VII*; le fils, dans l'*Hist. ecclés. de l'Helvétie* en allemand, t. II, p. 196.

[240] L'un au mois de juillet, l'autre vers la fin de septembre.

[241] Les Zougois étaient campés dans le val d'Ionen.

horde sanguinaire battit Winterthour pour arrêter son entreprise contre le mont de Zurich [242]. Ces expéditions assuraient la subsistance de la bourgeoisie et des troupes auxiliaires suisses; car, du reste elles se faisaient au détriment de l'ennemi plus que pour un avantage durble de la république, sans plan de conquête, avec passion, à la façon du peuple. Aussi arrivait-il souvent qu'on fournissait à l'ennemi l'occasion de se venger, ou qu'un détachement s'écartait mal à propos de la bannière et tombait dans une embuscade [243]. Mais le gouvernement même de Zurich était plus démocratique que le sénat de Berne.

La veille de Noël, vers le soir, périt avec quarante-deux bourgeois de Zoug Jean d'Hospital, chevalier, ammann de cette ville, sur la colline que domine le château de Hünenberg, parce qu'il conduisit les hommes de Zoug et de Saint-André, avant qu'ils fussent assez nombreux, contre une troupe de partisans autrichiens qui semblait fuir de la forêt de Farwe vers les bords de la Reuss; tout-à-coup parurent deux détachemens qui se tenaient en embuscade. Le nom de la Colline des Morts [244] donné à l'éminence a conservé le souvenir de ce désastre.

[242] En décembre. Horde sanguinaire («Blutharst») est une dénomination semblable à celles de la «legio rapax», ou des «bandes noires» au XVIe siècle.

[243] Le bailli d'Argovie avait fait approcher des murs de la ville seize cavaliers et placé en embuscade dans le bois près du vieux Régensberg des soldats de Baden et de Rapperschwyl; on dit que 116 périrent et qu'un seul fut épargné comme témoin de l'événement. *Anonyme fribourg.* 19 mai 1388.

[244] Ceux qui n'évaluent la perte qu'à 24 ont écrit un chiffre pour un autre. *Schodeler* parle même de 70.

Quand Albert, Guillaume, Frédéric, Léopold et Ernest, ducs d'Autriche, l'un frère et les quatre autres fils de Léopold mort à Sempach, virent les désastres de Næfels; Wésen, Büren, Nidau et divers fiefs, perdus; la Thurgovie en désordre, l'Argovie en danger, le trésor totalement épuisé, leur armée dispersée, affaiblie, terrifiée, et par-dessus tout leurs domaines héréditaires déchirés par la noblesse; d'ailleurs en guerre avec la Pologne, en défiance à l'égard de la Bavière, ils conclurent avec tous les cantons de la Confédération et avec Soleure une paix de sept ans, qui abattit le courage de leurs sujets [245]. Cette négociation eut lieu à Zurich entre Louis comte de Thierstein, abbé d'Einsidlen, et messire Burkhard Wyss, abbé de Wettingen, sous la médiation des villes libres et impériales de Constance, Rothwyl, Ravensbourg, Uberlingen, Lindau et Bâle. Ils conclurent le traité suivant :

« Tous les pays, châteaux et cités, qui ont fait avec » les villes et les cantons de la Suisse des traités de » combourgeoisie, ou que les Suisses ont conquis dans » les dernières guerres [246], leur demeureront tant que » durera cette paix. Mais les Suisses restituent la ville » de Wésen sous la condition qu'aucun des anciens » habitans, parjurés envers eux, n'habitera ni ne bâ- » tira dans Wésen. Les Lucernois préposent un bailli

[245] L'*Anonyme frib.* écrit : « Induciæ turpiter factæ; sine consilio nostro; ad voluntatem rusticorum; nulla emenda de morte fratris. » (Si on lit ensuite « *Mediolanum*. vindictam fecit, » c'est sans doute une erreur de copiste, et il faute lire « miserabilem » ou quelque chose de semblable.)

[246] Le Haut-Sibenthal, Unterséen, Büren et Nidau; les habitans d'Einsidlen et un grand nombre de la Marche inférieure, Vilenspach et Urannen; St.-André près de Cham; Rotenbourg. Sempach, Entlibuch, Wolhausen, Hochdorf, Russwyl et Rot.

» au lac de Sempach. Le commerce et l'industrie sont
» libres ; on ne créera pas de nouveaux impôts ; cha-
» cun ira s'établir où il voudra, sous la réserve des
» cens fonciers ordinaires et de la traite-foraine. A
» l'avenir les Suisses n'accorderont le droit de bour-
» geoisie ou la naturalisation à aucun sujet des ducs, à
» moins qu'il ne fixe sa résidence dans leurs villes ou
» leurs Waldstetten. Aucune des parties n'accordera
» passage, libre vente ou protection aux adversaires de
» l'autre partie. Toutes les affaires litigieuses seront
» débattues et décidées à l'amiable ou selon le même
» droit dans les couvens de Fahr ou de St.-Urbain, lieux
» d'assises, l'un pour Zurich, Lucerne, Uri, Schwyz
» et Unterwalden, l'autre pour Berne et Soleure. Elles
» seront décidées, si l'Autriche est la partie plaignante,
» par un surarbitre qu'elle choisira parmi les conseil-
» lers du canton défendeur ; si la plainte vient d'un
» canton, par un surarbitre choisi parmi les conseillers
» autrichiens de Thurgovie ou d'Argovie[247]. »

De cette façon, les Suisses terminèrent la grande guerre signalée par les batailles de Sempach et de Næfels, que les gouvernemens commencèrent contre leur gré, le peuple avec joie, où Berne acquit des avantages pour l'État et où tous se couvrirent d'une gloire immortelle. Sept cantons firent volontiers la paix ; les Bernois la trouvèrent presque intempestive.

[247] *Traité de paix*, Vienne, 22 avril 1389. *Tschudi.*

CHAPITRE VII.

BRILLANT DÉVELOPPEMENT DE LA CONFÉDÉRATION ENTRE LA PAIX DE SEPT ANS ET LA PAIX DE CINQUANTE ANS.

Première partie. (Développemens intérieurs.)

Tentative pour diviser la Suisse; traité de Sempach; le bourgmestre Schön; la paix de vingt ans. — La maison d'Autriche. — Agrandissement des Zuricois (Grüningen, Régensberg, Bonstetten); des Lucernois (Entlibuch); des Bernois (Oberland, Frutigen, Emmenthal, Thorberg, toutes les possessions de la maison de Kibourg); des Soleurois; des Bâlois (le petit Bâle). — La constitution sous la domination autrichienne (Fribourg, Schaffhouse). — Situation des affaires en Suisse; franchises impériales (les Juifs). — Affaires ecclésiastiques (mystiques, béguines). — Les constitutions de Zoug, de Glaris, de Zurich, de Berne, de Lucerne, de Bâle, de Bienne; des villages.

[1389 — 1415.]

Environ quatre années après la conclusion de la paix de sept ans (1393), Léopold, duc d'Autriche, le quatrième de ce nom, fils de Léopold mort à Sempach, vint dans ses domaines de l'Autriche antérieure, à Baden; là il entreprit, en divisant la Suisse, de reconquérir ce qu'il avait perdu. Il négocia dans ce but avec Rodolphe Schön, bourgmestre de Zurich, et avec quelques conseillers. Il les gagna peut-être comme son grand-père avait gagné le premier bourgmestre; ou bien ces magistrats, avides d'un pouvoir oligarchique, rencontraient un obstacle dans les principes de l'égalité

suisse[1]; ou d'autres séductions encore éblouissaient leur égoïsme et leur vanité. Ils résolurent de former une alliance avec le duc Léopold; ils n'en dirent rien aux Deux-Cents, leur Grand-Conseil[2]. Les entreprises déloyales empruntent ordinairement le voile des secrets d'État. Mais les Suisses, pour administrer d'après leurs anciennes lois, et pour conserver leur juste et paisible liberté, n'avaient guère besoin de secrets : « vivre justes et mourir avec honneur » était toute leur politique; l'Europe entière pouvait la connaître. Le bourgmestre Schön trama cette trahison[3] trop tôt après la guerre dangereuse que tous les Confédérés, animés de sentimens fraternels, avaient soutenue pour la liberté : un grand nombre de citoyens pouvaient, d'après les récits du bourgmestre Roger Manesse et d'autres vieillards morts peu d'années auparavant, avoir conservé un vif souvenir de la fidélité avec laquelle les Suisses protégèrent la ville de Zurich par leurs conseils et leurs armes au temps de la colère de l'empereur Louis et après la conspiration des nobles, au milieu des périls de la guerre avec l'Autriche. Aussi, quoique les membres bien pensans du Sénat[4], inquiets pour leurs vies et leurs biens[5], n'osassent pas résister

[1] Les aristocraties n'ont point à craindre que les autres cantons leur fassent subir des changemens; mais si l'esprit de liberté ne permettait pas que la constitution de Zurich s'éloignât davantage du principe populaire, les Suisses étaient autorisés, par des alliances, à s'efforcer de la maintenir dans un état légal.

[2] *Leu* croit à tort qu'il fut institué alors; il en est déjà fait mention dans la *Convention jurée*, en 1371.

[3] La qualification donnée à cet acte sera justifiée plus tard.

[4] On désigne souvent par ce nom le petit conseil composé principalement d'hommes âgés, et qui forme, dans la plupart des cantons, le gouvernement, tandis que le grand conseil représente le peuple.

[5] Voyez la *Convention jurée*, 1393.

au bourgmestre, ce complot ne resta pas caché aux Suisses. Il vint alors de Lucerne, d'Uri, de Schwyz, d'Unterwalden, de Zoug et de Glaris, des députés chargés d'avertir sérieusement le bourgmestre et le Conseil que cette affaire intéressait le bonheur de la Suisse entière; ils demandèrent la convocation du Grand-Conseil. Rodolphe Schön protesta qu'il n'agissait point contre l'alliance perpétuelle[6], et qu'il se renfermait dans la compétence de sa charge et du Conseil. Le lendemain il envoya au duc d'Autriche un traité d'alliance pour vingt ans de la teneur suivante : « La ville de Zurich » ne défendra pas les Suisses contre le duc dans les » possessions qu'ils ont conquises pendant leurs dernières campagnes et conservées par le traité de paix. » Le duc devra secours aux Zuricois, s'il s'élève une » guerre entre eux et les Suisses. En ce cas, Zurich ne » fera point la paix sans le duc, ni le duc sans Zurich. » Les deux parties observeront ce traité pendant vingt » ans; elles s'engagent à se secourir mutuellement avec » toutes leurs forces depuis les sources de l'Aar jusqu'à » Fribourg dans l'Uechtland, jusqu'à Nidau[7] et aux » bords de la Thièlle, de l'Aar, du Rhin, du lac de Constance, du lac de Walenstadt, de là jusqu'aux sources » de l'Aar et du Rhône. Sont réservés Wenceslas, roi » des Allemands, son frère Sigismond, roi de Hongrie, » l'archevêque de Salzbourg, le bourgrave de Nuremberg et tous les confédérés[8] des Zuricois.[9] » Par ce

[6] Croyait-il que l'on n'avait promis secours aux Confédérés que pour ce qu'ils possédaient en 1351, ou voulait-il s'excuser par là?

[7] La circonscription est aussi étendue à cause de l'Iselgau, sur lequel Fribourg formait des prétentions, et que l'Autriche perdit dans la guerre.

[8] Tant que cette réserve ne leur était pas nécessaire.

[9] *Ch.* Saint-Ulr. 1393. *Tschudi.* C'est la date de Vienne; à Zurich, on était convenu de cette ch., et l'expédition en avait été faite plus tôt.

traité, Rodolphe Schön trahit, autant qu'il dépendait de lui, les habitans de Vilensbach, de Bilten et d'Urannen, qui avaient prêté serment à Glaris; ceux de la forêt d'Einsidlen et de la Marche voisine, qui avaient prêté serment à Schwyz; la forteresse de St.-André, près de Cham, dangereuse pour les Zougois; Rotenbourg, qui fut cause de la guerre; Sempach, dont Arnold de Winkelried et beaucoup d'autres braves avaient payé le sol de leur sang; le bailliage extérieur de Wollhausen et les hommes de l'Entlibuch; la suzeraineté des Bernois sur Unterséen et leurs traités avec le Haut-Sibenthal; Nidau, Büren, toute la frontière conquise, la république des Confédérés; enfin la dignité de la ville de Zurich, choisie lors de la paix de sept ans comme médiatrice entre eux et l'Autriche.

Lorsque les Suisses connurent ce traité (la nation entière, de même que Berne et Soleure, était dans une attente inquiète), les sept cantons et Soleure résolurent de s'y opposer. Le 8 juin 1393, les magistrats les plus sages, les plus courageux et les plus considérés de toutes les villes et de tous les cantons parurent devant le bourgmestre et le Conseil de leurs confédérés de Zurich, demandant avec instance la convocation du Grand-Conseil. Tandis qu'une multitude de citoyens, dont la curiosité était excitée par l'agitation qu'ils remarquaient dans les gestes et les discours de ces députés extraordinaires, s'assemblaient sur la place devant l'Hôtel-de-Ville et sur le pont, et que, de son côté, le bourgmestre, après avoir ouï le message des députés, songeait aux moyens de l'éluder, ceux-ci se répandirent sur la place et racontèrent parmi le peuple le péril et les craintes de ses confédérés, dont il avait souvent éprouvé la fidélité et l'affection en paix et en guerre.

On comprend sans peine combien ces discours enflammèrent les esprits; de moment en moment augmentait l'affluence, l'irritation, le tumulte de ceux qui menaçaient et maudissaient les traîtres, honte de Zurich, et de ceux qui juraient aux Suisses fidélité confédérale. D'autres instruisaient à haute voix les nouveaux venus de ce qui se passait; la multitude, comme il arrive toujours, attisait le feu. Le bourgmestre, qui entendit ce bruit, en fut consterné. Dans ce péril, il assembla le Grand-Conseil des Deux-Cents. Celui-ci prit la résolution suivante : « On attendra le traité d'alliance que » le duc renverra signé; alors on assemblera la com» mune des bourgeois ; cependant le bourgmestre, » les tribuns et les conseillers suspendront l'exercice » de leur fonctions. » Après cela les Deux-Cents se séparèrent.

Dans ces mêmes jours, tandis qu'on s'entretenait beaucoup des intentions des ducs, des précédentes batailles, des dangers à venir, de la force et des imperfections de la Confédération, les plénipotentiaires des huit cantons et de Soleure firent une ordonnance de guerre, que toutes les villes et tous les cantons jurèrent d'observer à l'égal des alliances perpétuelles; on l'appela *le traité de Sempach*, parce que la guerre faite près de Sempach en avait été l'occasion : « Nous, les bourg» mestres, avoyers, landammanns, conseils, bourgeois » et campagnards des villes libres et des cantons de » Zurich, Lucerne, Berne, Soleure, Zoug, Uri, Schwyz, » Unterwalden et Glaris [10], vivrons à l'avenir paisi» siblement ensemble; chacun sera en sûreté dans sa

[10] Ce rang est suivi dans la charte; il est le même dans la trève de 1387, avec la seule différence que dans celle-ci Lucerne et Zoug sont placés avant tous les autres cantons.

» maison et sur ses domaines, et nul ne sera tenu de fournir hypothèque pour les dettes d'un autre. Celui qui apporte des marchandises dans le pays trouvera protection, pour sa personne et ses biens, devant tous nos tribunaux. Nul ne doit commencer sans nécessité une guerre générale ou privée. Lorsque sous les bannières déployées de nos villes et de nos cantons nous marcherons ensemble contre nos ennemis, alors tous, en braves, comme nos ancêtres dans tous leurs périls, nous resterons et demeurerons ensemble, courageux et loyaux. Celui qui abandonne les rangs ou transgresse ces lois d'une autre manière, et que deux témoins convainquent de ce crime, doit être arrêté par le gouvernement dont il relève, d'après les sermens de sa ville ou de son canton, et puni dans sa personne et ses biens pour servir d'avertissement aux autres [11]. Celui qui, dans un combat où dans une attaque, reçoit une contusion, un coup d'épée ou de lance, ou quelque autre blessure qui le mette hors d'état d'être en aide à lui-même ou à l'armée, doit néanmoins ne pas fuir, mais demeurer avec ses compagnons d'armes jusque après le combat [12]. On défendra le champ de bataille et on harcelera l'ennemi jusqu'à la fin du péril. Comme l'ennemi s'est de nouveau rallié pendant le pillage, et qu'il aurait souffert bien davantage près de Sempach, si nous nous étions moins pressés de piller, personne ne se jettera

[11] Par là on abrogea le dispositif de l'acte d'alliance de Glaris de 1352, d'après lequel cette espèce de haute trahison devait être punie en commun par les Confédérés.

[12] Parce que l'éloignement d'un chef ou d'une multitude pouvait facilement induire en erreur et causer de l'effroi ou une fuite, ou parce que des blessures qu'on se serait faites à soi-même auraient pu excuser la trahison ou la lâcheté.

» sur le butin avant que les chefs aient autorisé le » pillage. Chacun doit leur livrer tout ce qu'il trouve. » Ils partageront le butin d'après la force des contin- » gens[13] entre tous ceux qui auront pris part à l'action. » Puisque le Dieu tout-puissant a déclaré les égli- » ses ses demeures, et qu'il a renouvelé et augmenté le » salut du genre humain par une femme, notre vo- » lonté est qu'aucun des nôtres n'ose ou ne veuille for- » cer ou piller, ou dévaster, ou incendier un couvent, » une église ou une chapelle[14], ni attaquer à main ar- » mée, blesser ou frapper une femme ou une fille. On » peut poursuivre ses ennemis ou leur bien jusque » dans les églises, et l'on excepte dans le même sens » les femmes qui nous attaquent et crient si fort qu'il » pourrait en résulter un préjudice pour nos armes[15]. » C'est là ce que nous avons arrêté, adopté et juré dans » notre diète à Zurich, le 10 juin de la troisième an- » née après l'an treize cent quatre-vingt-dix. »

Le traité de Sempach, cette première loi de guerre des Suisses, n'est donc pas un réglement d'art militaire, arrêté entre tous les cantons, mais un ensemble de dispositifs conformes à l'esprit du temps. Les corps des Confédérés, divisés par cantons, étaient souvent in-

[13] Suivant le nombre plus ou moins considérable de citoyens de chaque canton présens à la mêlée.

[14] Il est digne de remarque que l'Italie avait déjà établi cette discipline dans le neuvième siècle : « Quicumque ecclesiam fregerit, adulteria et incendia fecerit, vitæ periculum. Quicumque caballum, bo- » vem, friscingas, vestes, arma, tulerit (aura pillé avant le temps), triplici » lege componat, et armiscara (il devait porter une selle sur le dos) » ante nos a suis semotus bis dirigatur; servi flagellentur et tundantur; » seniores (seigneurs) compositionem faciant et armiscara sufficiant. » *Constit. promotionis exercitus observationis partib.* Beneventi, 866. *Muratori scriptt. R. I*, t. I. P. II.

[15] Dans une marche, dans une embuscade ou dans une surprise.

égaux; demeurer inébranlables comme une muraille était leur système de défense; dans l'attaque, ils avaient l'habitude de se jeter sur l'ennemi avec une impétuosité irrésistible, de l'enfoncer, de tout renverser, tel qu'un rocher roulant de la cîme du Saint-Gothard. Leur tactique était celle qu'on avait employée devant Troie [16]; les sous-divisions, qui rendent une armée capable de tous les mouvemens, qui constituaient l'organisation de la phalange, et au moyen desquelles, dans les plaines africaines comme dans les monts Gordiens, la légion trouvait toujours un lieu où se poster et un moment favorable[17], étaient tombées dans l'oubli. Au temps de la décadence de Rome, le grand nombre de combinaisons curieuses dont la représentation amusait les yeux ignorans de l'Empereur, avaient à tel point embrouillé et corrompu la vraie et grande tactique des armées romaines, que les vainqueurs trouvèrent difficile et peut-être inutile de les apprendre. Ainsi disparut entièrement la science militaire des anciens avec tout ce qu'ils possédaient de grand et de beau, que le monde

16 « Divisez les guerriers d'après les tribus, ô Agamemnon, et d'après les familles, afin que les familles soutiennent les familles, et les tribus, les tribus. Vous reconnaîtrez ainsi quelle troupe ou quel capitaine combat avec vaillance ou déloyalement; vous reconnaîtrez si c'est par la volonté des Dieux que vous ne renversez pas Troie, ou par la faute des hommes et leur inhabileté dans les armes. » *Iliade*, II, 362. « Les rangs serrés des Grecs s'avançaient irrésistibles au combat; chaque troupe était commandée par son chef; la multitude des guerriers les suivait en silence. » *Ib.* IV, 427. Ainsi marchait Israël, chacun sous sa bannière (celle de sa tribu) et chacun sous la bannière de la maison de son père (de sa famille) (*Nombres*, II, 2); mais avec des sous-divisions beaucoup plus régulières. *Deuteron*, I, 15.

17 De là l'observation de Palladio, qui n'est pas entièrement juste, que « la phalange n'a qu'un temps et qu'un lieu, mais que la légion trouve partout son temps et son lieu. »

ne comprenait plus. Si les Suisses, malgré leur ignorance des exemples de l'antiquité, rétablirent la bonne tactique, ils le dûrent surtout à la situtation de leur pays et à leur pauvreté, qui les forcèrent de combattre à pied et sans autres armes défensives que leur héroïsme [18]; ils le dûrent encore au bonheur qu'eurent les Waldstetten d'ignorer beaucoup de coutumes vicieuses d'autres peuples, et de recevoir de bien meilleures leçons de leur bon sens.

Cinq jours après l'adoption de cette ordonnance, la commune des bourgeois de Zurich s'assembla aux Cordeliers. Comme ils parurent en grand nombre, courroucés et turbulens (le peuple fut toujours loyal et bon confédéré), le bourgmestre et le conseil se présentèrent devant la commune avec une crainte bien fondée, et s'excusèrent sur leurs bonnes intentions en toutes choses. Leur présence et leurs paroles furent odieuses aux bourgeois; néanmoins ceux-ci, dont la juste colère n'était pas une fureur aveugle, remirent au Grand-Conseil des pleins-pouvoirs pour connaître de leur crime. Le Grand-Conseil des Deux-Cents se forma en tribunal, afin de juger le bourgmestre, les tribuns et les conseillers. Après avoir reçu et pesé, selon l'honneur et le serment, les dépositions des témoins et les informations, ils prononcèrent au sixième jour : « Que l'alliance de vingt ans avec l'Autriche était » annulée comme acte non-valide, que Rodolphe » Schön le bourgmestre [19], Godefroi Schön, Jean Eris-

[18] Cette observation a été faite par *Macchiavel*, et elle s'applique en grande partie à l'infanterie espagnole de ce temps.

[19] Rodolphe Schön peut avoir obtenu son pardon par ce motif ou par un autre. Erishaupt avait-il une plus grande part à la chose que lui? Ou bien les Suisses, honorant la magistrature et la vieillesse, voulaient

» haupt[20] et quinze autres notables, étaient expulsés » de tous les conseils, bannis de Zurich, et relégués » dans des villes et des pays déterminés, les uns pour » toujours, les autres pour un certain nombre d'an- » nées.» Henri Meyss, dont jadis, long-temps avant la révolution de Rodolphe Broun, les ancêtres avaient été chevaliers et conseillers de Zurich[21], fut élu bourgmestre.

Enfin, pour leur sûreté à venir, les bourgeois sanctionnèrent les dispositions constitutionnelles suivantes: « Nous, le bourgmestre, les conseillers, les tribuns, le » Grand-Conseil et tous les bourgeois en général de la » ville de Zurich, vu que, depuis les temps de mes- » sire Rodolphe Broun, le bourgmestre et le con- » seil ont étendu leurs pouvoirs et fait une alliance » nuisible aux Confédérés, à beaucoup d'égards, et » contraire à la Confédération perpétuelle, nous avons » déclaré cette alliance nulle; le Grand-Conseil a pro- » noncé sur le bourgmestre, les conseillers et les

ils qu'on ne punit pas le chef de la ville de ce que l'on reconnut être une erreur? *Erhard Dürsteler* possédait un ancien catalogue des magistrats (*Haller, Bibl.* IV, 298) dans lequel Schön occupe alternativement avec d'autres l'emploi de bourgmestre jusqu'en 1400. Jean Manesse, qui fut bourgmestre en 1392 et l'année suivante, selon *Leu*, alterna régulièrement avant ces troubles avec Rodolphe Schön dans la première magistrature; celui-ci mourut à cette époque.

[20] Leu confond ici l'aîné et le plus jeune. On sait que celui-ci causa dans la suite beaucoup de mal à la ville; qu'il se rendit à Rome pour la vexer à l'aide des tribunaux romains; que le sénat reçut des Deux-Cents plein pouvoir d'agir contre lui au moyen de l'or, des ambassades et de tous les autres auxiliaires (*protocole municip.*); qu'Erishaupt se réconcilia enfin avec Zurich, et obtint la permission de s'approcher jusqu'à la banlieue de la ville. (*Ibid.* 1412.) Cette innovation irrita si fort André Seiler, qu'il calomnia grossièrement le bourgmestre et les Conseils, et fut enfin condamné à une prison perpétuelle. (*Ibid.* 1399.)

[21] Rodolphe, son oncle, avait été tué près de Tætwyl. *Leu*, art. Meiss.

» tribuns, et nous avons, après mûre délibération, à
» l'unanimité et de bonne foi, juré dans la grande
» église, devant tous les saints, de faire respecter les
» lois suivantes dans l'intérêt du gouvernement. Qui-
» conque les viole au préjudice du gouvernement, des
» témoins ou des bourgeois, publiquement ou en se-
» cret, en justice ou sans recourir à la justice, sera
» jugé comme homme parjure et sans honneur, dévolu,
» corps et biens, à notre ville. Ce que décideront le
» bourgmestre et l'unanimité ou la majorité des suf-
» frages aura force de loi. Celui qui s'y oppose ou
» forme un parti perdra biens et honneur; dès qu'on
» pourra se saisir de lui, il sera jugé comme un mal-
» faiteur. Nul bourgmestre, nul conseiller ni tribun ne
» demeurera dans son emploi pendant les deux se-
» mestres d'une même année. Le soir des jours de
» St.-Jean-Baptiste et de St.-Jean-l'Évangéliste les deux
» Conseils élisent un nouveau bourgmestre[22]; l'ancien
» concourt avec eux à élire les treize conseillers d'en-
» tre les chevaliers, les nobles et les bourgeois, d'entre
» les connétables, les tribus et les métiers[23]. Chaque
» tribu choisit son tribun. Si une tribu ne pouvait
» s'entendre pour l'élection, celle-ci serait décidée par
» le bourgmestre et les deux conseils, à qui les tribuns
» prêtent serment. Si le bourgmestre ne veut ou ne
» peut pas concourir à l'élection, elle a lieu sans lui.
» Toutes les affaires portées devant lui et devant le
» Conseil doivent être décidées sans ces délais ni ces

[22] Ce changement dans l'emploi de bourgmestre doit avoir été fait en 1384, après la mort de Roger Manesse. *Leu.* Art. Zurich. Il est ici prouvé par une charte.

[23] Au commencement les conseillers étaient tous pris parmi les constables.

» retards que le bourgmestre aime à faire naître. S'ils » se montrent négligens à cet égard, quelques tribuns » ou un plus grand nombre, avec ou sans eux, pro- » nonceront définitivement, selon leur devoir et leur » serment et sous notre garantie. Chaque tribun, cha- » que conseiller fera au Grand-Conseil, sans em- » pêchement, toutes les propositions qu'il jugera » nécessaires, excepté lorsque des jugemens seront » portés en dernier ressort des tribunaux aux Conseils. » Ainsi fait, depuis la naissance de Jésus-Christ, dans » la troisième année après la treize cent quatre vingt- » dixième, par le conseil et du consentement de ma- » dame Béatrix (de Wollhausen), présentement prin- » cesse-abbesse du monastère de Zurich [24]. »

Par cette convention jurée, les Zuricois, justes et prudens, ôtèrent l'administration de la république à la puissance prépondérante de quelques magistrats, et la confièrent, non à tous, mais aux meilleurs. L'exemple de Rodolphe Broun et les abus qui s'enracinaient avaient ébloui le bourgmestre et le Conseil; dans le Grand-Conseil, siégeaient probablement tous ceux dont les lumières et le secours étaient le plus utiles: les Deux-Cents ont souvent, et dans un grand nombre de villes, défendu les bourgeois contre l'oligarchie, et d'anciennes constitutions contre des chefs de parti populaires; c'est qu'une pareille assemblée est trop nombreuse pour d'injustes coalitions, mais ne l'est pas assez pour compromettre le calme et l'ordre. Dans la plupart des républiques, le sénat paraît naturellement appelé à la préconsultation des affaires importantes; le Grand-

[24] *Convention jurée*, samedi après Saint-Jacques, 1393. Dans la *bibliothèque helvét.*

Conseil, aux délibérations; le bourgmestre, à l'exécution; le peuple, à l'élection aux magistratures honorifiques; le sort, à l'élection aux emplois lucratifs entre plusieurs candidats.

Ces entreprises firent voir clairement que la cour autrichienne est plus redoutable en temps de paix par sa ruse qu'en temps de guerre par sa force; la Confédération suisse n'en fut que mieux consolidée (1394). Aussi, à la demande des ducs, la paix de sept ans, avant son expiration, fut confirmée pour vingt autres années, avec toutes les villes et les cantons par les articles suivans : « Les Glaronnais peuvent faire ren-» dre la justice dans leur vallée par des juges de leur » choix, sans aucun obstacle et comme ils le trouveront » convenable [25]; ils paient annuellement au duc deux » cents livres fenning pour la contribution de la Saint-» Martin [26]; Urannen, vingt-deux; Vilensbach, trois. » Le duc ne fortifiera plus sa ville de Wésen; il per-» met de bâtir des maisons sur ses domaines. Puisque » les habitans de la Marche et le pays de Notre-Dame » d'Einsidlen ont juré une alliance de combourgeoisie » avec les Schwyzois, ceux-ci leur enverront des ju-» ges et exerceront chez eux juridiction et bailliage; » l'avouerie du monastère demeure à l'Autriche. La » redevance due par une partie des habitans de Schwyz » aux ducs, et qui s'élève encore à treize livres [27], sera » perçue de ces gens par le pays même, et celui-ci en

[25] On se rappelle que les ducs ne voulurent pas tolérer le conseil des appellations de 1387.

[26] Elle lui fut accordée comme bailli impérial ou comme avoué de Seckingen.

[27] La plupart s'étaient rachetés; même au commencement ces revenus ne furent sans doute jamais considérables.

» jouira durant les années de cette paix. La contribu- » tion de Zoug et du baillage est de vingt marcs d'ar- » gent. Les Zougois rendront, sans inquiétude, le » château de Saint-André, près de Cham, à son pro- » priétaire ; si la guerre éclate, il leur sera restitué: » telle est la convention faite au sujet de Saint-André, » de l'avis et d'après le prononcé de Zurich, de So- » leure et de Berne [28]. Les habitans de l'Entlibuch, le » bailliage de Russwyl, les bourgeois de Sempach, » Hochdorf et Rotenbourg (vu que Hemmann de Grü- » nenberg possédait Rotenbourg à titre d'hypothèque) » peuvent garder les sermens prêtés à Lucerne; seu- » lement Entlibuch et Russwyl paieront annuellement » au duc trois cents livres de deniers crossés (*Stæ- » bler*) [29]; Hochdorf, le droit accoutumé, et Sempach, » aux Strasbourgeois la somme assignée sur leur con- » tribution [30]. On réserve à Béronmünster tous ses » droits [31], et à la maison d'Autriche le bailliage de » Saint-Michel autour de cette église. Ce que Berne et » Soleure ont conquis par les armes demeurera leur » propriété. Le différend entre Fribourg et Berne, au » sujet de l'Iselgau [32], sera soumis à un arbitrage. Les

[28] Ces villes devaient décider si Zoug avait des garanties suffisantes pour l'exécution de cet article.

[29] Ordinairement 60 de ces pièces faisaient un florin d'or du Rhin. Leur nom leur venait de la crosse épiscopale (« *Stab.* ») *Schnyder* (*Hist. de l'Entlib.* t I.), cite un traité par lequel le bailliage extérieur s'était chargé de payer 163 livres fenning de cette contribution, et le baillage intérieur 160, en 1393. Je ne sais à quoi devait servir l'excédant de 23 livres.

[30] Dans quelques manuscrits j'ai lu Strasberg, leçon qui a contre elle non pas l'impossibilité, mais l'invraisemblance.

[31] Particulièrement à Hochdorf.

[32] La contrée depuis Arberg jusqu'à la Thielle et du côté de Cerlier. Là est « insula comitum ; » Arberg est une île, Anet en était une, de même que la plupart des localités dans ce vieux marais.

» Confédérés suisses ne recevront le serment d'aucun » bourgeois et d'aucun paysan autrichien. La guerre » est terminée[33].

Les arbitres choisis furent d'accord pour adjuger l'Iselgau à la ville de Berne[34]. Lorsque les fiefs conquis, que l'on n'avait pas nommés dans le traité de paix, furent rendus, les seigneurs de Hallwyl se présentèrent et réclamèrent le bailliage de Horgen, excellent village au bord du lac de Zurich, qu'au temps où l'on vengea le sang du roi Albert, les ducs enlevèrent à la maison d'Eschenbach, pour le donner en fief à leurs féaux. Les Zuricois, qui avaient pris possession de Horgen, choisirent pour arbitre entre eux et les seigneurs de Hallwyl, Louis de Seftigen, avoyer de Berne. Avant le jugement, quelques bourgeois de Zurich, sages et intègres, trouvèrent qu'ils ne pouvaient pas légitimer suffisamment leur prétention au bailliage de Horgen; le bourgmestre et les deux Conseils examinèrent la chose, et décidèrent « que puisque la ville » de Zurich n'avait pas un droit assez positif sur le » bailliage de Horgen, il était de sa dignité de le res» tituer volontairement aux sires de Hallwyll[35]. » Par de telles mœurs ils se montrèrent dignes d'une bien plus grande fortune. Peu d'années après, Horgen fut hypothéqué à Zurich[36].

[33] *Ch.* 16 juin 1394; *Tschudi.* Les noms et les sommes sont souvent altérés dans les manuscrits; à défaut de l'original il faut corriger les copies en les comparant entre elles.

[34] *Ch.* 1396. Anne de Kibourg avait vendu en 1382 ses prétentions à Fribourg; l'Iselgau appartenait à Nidau depuis 1325.

[35] Ils exceptèrent ceux des bourgeois de cette ville qui étaient leurs combourgeois; ceux-ci dûrent conserver leur bourgeoisie.

[36] Tout ce que les Hallwyl possédaient de l'héritage d'Eschenbach, par achat ou à titre d'hypothèque (quand ce n'était pas par héritage),

Un an après la conclusion de la paix, l'Autriche intérieure perdit le duc Albert, troisième du nom, frère de Léopold qui périt à Sempach (1395). Il dompta la noblesse livrée au brigandage, et fit payer, dans ce but, aux prélats, aux prêtres, aux bourgeois et aux Juifs cent mille livres fenning [37]. On le loua de ce qu'il entendait chaque jour une messe avant le lever du soleil; il fit brûler en Styrie cent Vaudois; du reste, il était pacifique, doux [38], ami de la véritable science, selon les lumières d'alors [39].

Contre son fils mineur Albert, quatrième de ce nom, s'éleva le parti puissant de Guillaume, l'aîné des princes autrichiens et fils de son frère [40]. Albert, enfin investi de l'autorité ducale, se rendit en Terre-Sainte, contre l'avis de ses serviteurs. Il en revint fier d'avoir planté à Jérusalem, au son des trompettes, une grande bannière autrichienne [41], et heureux de posséder bon nombre de merveilleux secrets de l'Orient, qui le firent surnommer lui-même *Merveille du monde*. Cependant Henri Dürnteufel de Geyspicz, aidé de beaucoup

les districts et les bailliages de Horgen, Rüschlikon et Marschwanden, et ce qui faisait partie de la seigneurie d'Eschenbach fut hypothéqué à la ville de Zurich, par Rodolphe de Hallwyl, de concert avec ses cousins Thüring et Walther, ainsi que par Jean Grimm de Grünenberg, tous deux chevaliers, le 24 janvier 1400, pour 2,000 florins vieux du Rhin (12,300 livres). *Edlibach* et *Mémorial de l'administration de la commune de Zurich* au gouvernement helvétique, 1801 (rédigé avec la plus grande exactitude d'après les documens).

37 *Hagen*, 1390; compar. *Mellic.* eod., et d'autres exemples.

38 *Hagen*, 1395.

39 Il fonda une chaire de mathématiques; il aimait la mécanique; *Fugger*. Ce fut précisément lui qui organisa l'université de Vienne.

40 « Jure consuetudinis et sanguinis, quod senior esset. » *Chron. Salisb.* ad 1395.

41 *Hagen*, 1398, et pour le fait suivant, *Fugger*, 1404.

de seigneurs, de chevaliers, de valets et de jeunes gens, pilla impunément le duché pendant quatre ans; enfin le maréchal Ulrich de Dachsberg, Frédéric de Waldsée, Otton de Meissau, les prêtres, les bourgeois et les Juifs convinrent d'entretenir en commun deux cent lances, deux cents arbalétriers et cinquante chariots remplis de machines de siége, de chats (*testudines*, *vineæ*) et de balistes; ces troupes rasèrent les châteaux des brigands; on pendit les voleurs ordinaires; ceux dont on voulait ménager l'honneur étaient jetés la nuit dans le Danube[42].

Albert V, le seul fils que Jeanne de Bavière donna au duc Albert, ayant succédé à son père à l'âge de dix ans[43], le duc Guillaume, son grand-oncle paternel, administra ses États. Guillaume, aimé de tout le monde, était un prince avide de puissance et de gloire, dont la princesse Hedwige de Pologne ne sacrifia qu'à regret l'amour à l'intérêt de son royaume[44]; il mourut sans héritiers et laissa l'administration de la tutelle à son frère Léopold, que toute l'Autriche haïssait, parce qu'il foulait orgueilleusement aux pieds les libertés jurées[45]. Le duc Ernest gouvernait la Styrie, la Carniole et la Carinthie; Frédéric, le Tyrol et le Burgau.

Pendant que Léopold administrait l'Autriche antérieure, l'Alsace et la Souabe, la domination autrichienne déclina de plus en plus. Donat, comte de Tokenbourg, avait prêté environ neuf mille florins[46] sur

[42] *Hagen, Append*, ad 1402.

[43] *Fugger, Arenpeck*, etc. Il devint roi sous le nom d'Albert II.

[44] On sait qu'Hedwige fut obligée d'épouser Jagel, grand-duc de Lithuanie.

[45] *Paltrami s. Vatzonis, Chron. Austr.* ad 1406. Ap. *Pez.* in scriptt.

[46] 7,550 avaient été empruntés sur ces hypothèques en 1384, et de plus 1200 en 1386. *Ch.*.

le comté de Kibourg et le bailliage de Bülach dont il était en possession. Le comté de Grüningen, que le roi Rodolphe avait acquis à la maison de Habsbourg avec tant de soin et d'habileté, se trouvait hypothéqué au chevalier Henri Gessler [47]. Ce dernier gardait pour le compte du duc la ville et le château de Rapperschwyl. Comme on ne lui payait jamais sa solde pour ce service et pour d'autres, il résolut de devenir bourgeois de Zurich [48]; le prince ne put recouvrer Rapperschwyl, qui était au pouvoir de Gessler, qu'à force de prières et de promesses.

Les villes profitèrent de l'appauvrissement des ducs d'Autriche pour étendre leur domination. Les bourgeois ecclésiastiques et laïques de Zurich, et les bourgeois externes contribuèrent avec joie à l'achat du bailliage et de la juridiction de Godefroi Muller à Küssnach et à Goldbach, et du bailliage de dame Anne d'Utzingen à Meila, grand village au bord du lac de Zurich [49]; cette dépense de la république fut facilitée par la vente de quelques redevances de ce lieu [50]; les

[47] Voy. son *procès contre Rüti au sujet de Séegræben*, jugé à Baden avant Saint-Michel, 1398. *Chartul. Rutin.* On voit par un *document* de la même espèce, *au sujet du château de Tégernau*, 1360, *ibid.* que Grüningen était alors hypothéqué à Rock-d'Arbourg. Je crois me rappeler positivement d'avoir vu de semblables *actes hypothécaires* de 1346, en faveur du comte Eberhard de Wurtemberg.

[48] *Tschudi*, 1406.

[49] *Ch.* de 1384. Muller vendit au prix de 400 marcs (13,133 livres, 6 schelings, 8 heller de la monnaie actuelle); la dame Anne, alors seconde femme de Pierre d'Ebersperg, pour 500 florins (3,288 livres, 6 sch. 8 hell.) Le clergé donna au moins 400 florins.

[50] *Ch. de* 1385 attestant que pour la redevance en poivre due au bailli, on retira 126 livres fenning, et pour celle en épautre, en avoine et en œufs, 167 livres, 5 schelings.

Zuricois songeaient moins à augmenter leurs revenus qu'à étendre leur liberté par un accroissement de population, et à fortifier l'empire de leurs lois, au moyen d'une juridiction plus vaste. Ils achetèrent le bailliage de Höngg, bourg situé sur la Limmat[51], qui des mains d'un baron de Séon avait passé aux moines de Wettingen, de l'ordre de Citeaux, et sous le protectorat de Habsbourg[52]. Ils acquirent le bailliage de Tallwyl, sur le lac, hypothéqué par le duc[53]; les Manesse abandonnèrent leurs biens à la patrie[54]. Tous ces lieux ont été singulièrement embellis par une activité pacifique, au sein de la tranquille jouissance de tous les priviléges et de tous les droits[55] que les colons stipulèrent avant de s'y établir et de s'y propager[56]. Le duc vendit aux

[51] La contribution baillivale fut vendue aux contribuables pour 254 florins et 6 livres fenning. *Protocole municipal*, 1408.

[52] Le prix que Wettingen en reçut fut de 1,000 florins (6,566 livres, 13 sch. 4 hellers) 1384. *Mémorial*. n. 36.

[53] Le chevalier Nicolas de Balmheim avait prêté soixante-quinze marcs sur ce village et sur son bailliage, il vendit sa réclamation à André Seiler de Zurich (n. 20); celui-ci, en 1385, pour 100 florins à la ville. *Edlibach*. Cette somme équivaut à 656 livres, 13 sch. 4 hellers de notre monnaie. L'abbaye de Mouri donnait cinq muids et demi de froment sur ses revenus; le jour où le receveur venait, chaque feu donnait une poule. Dans les affaires criminelles et sur les fortes amendes, le bailli recevait le triple de ce qu'on accordait au plaignant. *Ch.* 1385.

[54] Ital et ses neveux Roger et Götze vendent à la ville pour 45 marcs (1,383 livres, 15 sch.) ce qu'ils possédaient dans la contrée la plus voisine à Wollishofen, Leimbach et dans l'Enge, 1392. *Mémorial*, n. 36.

[55] *L'ouverture* (la déclaration) des droits avait lieu deux fois par an. *Ibid.*

[56] Lorsque dans la circonscription de douze châteaux auxquels étaient attachées des libertés particulières, il naissait un enfant, même étranger et d'un pays éloigné, la mère recevait suffisamment de bois pour la nuit de ses couches. Si quelqu'un bâtissait une maison, on lui donnait

Zuricois le château de Rheinsfelden, situé à la jonction de la Glatt et du Rhin; mais il fut incendié par jalousie, à l'instigation d'Albert Blarer, évêque de Constance [57].

Les chevaliers Herrmann et Guillaume Gessler, dont le premier vendit aussi aux Zuricois son domaine de Liebenberg [58], leur permirent de racheter pour 8,000 florins l'importante seigneurie de Grüningen avec leur juridiction à Stæfa [59]. Dès cette époque, le château fut gardé par un membre du conseil, accompagné de trois valets; la ville lui abandonna le produit des fonds de terre attachés au bailliage [60], et lui assigna de plus annuellement cent quarante livres fenning; car on ne voulut pas lui laisser les amendes et les confiscations [61], de peur que son intérêt ne le détournât de la justice et de la clémence, et ne le fît incliner vers la sévérité. Les Zuricois révélèrent le but principal de leur grande extension, alors que, sur les instances de leurs sujets

quatre pièces de bois pour l'*anneau* et une pour le pilier, d'où l'on peut conjecturer que les cabanes avaient l'ancienne forme gauloise; etc. *Ibid.*

[57] *Tschudi,* 1408 et 1410.

[58] *Id.* 1408. Il avait acheté, en 1405, Mænidorf au bord du lac, et Liebenberg dans le district de Grüningen (qu'il tenait peut-être de Gielen), cette dernière localité pour 600, la première pour 400 florins du Rhin (6,618 livres, 15 sch.) *Mémorial d'Edlibach.* Zurich refusa de payer à ce sujet un rachat quelconque à la maison d'Autriche. *Lettre au bailli de Grüningen,* 1414.

[59] 1408, 11 juillet, pour 8,000 florins (52,741 livres 13 sch., 4 hellers.)

[60] Un pré derrière le château, un verger devant la ville, le pré dans les marais, un champ, un potager, une chenevière, etc. *Installation du bailli Henri Hagnauer, le jeune*, le 8 août 1416.

[61] Le contraire avait eu lieu jusqu'à l'installation susmentionnée; l'expérience les rendit sans doute plus sages.

de Wædischwyl[62], ils vendirent le bailliage et la juridiction de ce lieu[63] à la maison des chevaliers de Saint-Jean : ils stipulèrent que toute sa milice servirait dans les guerres de leur ville[64].

Lorsque les sujets de l'Autriche, négligés par leurs souverains, commencèrent à s'aider eux-mêmes, l'avoyer, le conseil et les bourgeois du nouveau Régensberg et de Bülach firent ensemble une alliance défensive[65]. Les Zuricois s'étant emparés de Régensberg dans la guerre d'Appenzell, que nous raconterons bientôt, la même communauté fit une alliance de combourgeoisie avec Zurich, stipulant un secours mutuel envers et contre tous (1407). A la fin, les ducs[66], qui devaient aux Lombards ou Cawersches de la ville de Zurich 7,000 florins, cédèrent aux Zuricois pour cette somme et sous réserve du rachat Régensberg avec la justice criminelle, qui fut attribuée au bailli, et avec toutes les justices, tous les services, les revenus et les créances; ils recommandèrent de ne pas grever leurs sujets de nouvelles charges[67]. Les Zuricois prirent possession de cette hypothèque dans un temps où l'incurie des ducs semblait avoir rompu tous les liens de l'obéissance,

[62] Ils trouvaient probablement incommode de relever des tribunaux de Zurich. Aussi le bailli de Tallwyl ne pouvait-il pas juger un procès hors de son bailliage, sans le consentement des deux parties. *Coutumier de Tallwyl.*

[63] C'étaient des fiefs d'Einsidlen et du couvent des religieuses; Zurich les avait achetés des seigneurs de Hünenberg.

[64] Voy. dans *Tschudi*, 1408, la *convention* passée à ce sujet par Hartmann de Werdenberg, évêque de Coire, commandeur de Wædischwyl.

[65] *Alliance de Régensberg et de Bülach*, 1393, pour tout le temps qu'ils demeureront sujets de l'Autriche.

[66] Frédéric pour ses frères et ses héritiers. Le duc Léopold était alors régent de l'Autriche intérieure.

[67] *Acte d'engagement;* Inspruck, Lætare, 1409.

en sorte que les habitans de Régensberg prétendaient juger dans leur propre cause, quand le bailli leur déplaisait. En outre, une ancienne animosité entre les serfs de la plaine et ceux de la montagne occasionnait de fréquentes dissensions[68] ; le nouveau gouvernement confirma les franchises[69] et rétablit la subordination[70]. Les ducs conservèrent le droit de rachat jusqu'aux époques subséquentes où des traités annulèrent toutes leurs prétentions.

A l'aspect d'une prospérité si manifeste, beaucoup de seigneurs et de villes abandonnèrent pour Zurich la maison ruinée de Habsbourg. Le comte Louis de Thierstein, abbé d'Einsidlen, conclut avec cette ville un traité de combourgeoisie de dix ans pour son château de Pfeffikon, pour lui-même et pour ses gens assermentés[71]. L'abbé Louis avait affaibli son abbaye par les prodigalités[72] que lui suggéraient sa vanité et son ambition[73]; plus sage que lui, son successeur Hugues de Rosenegk et Wartenfels[74] renouvela ce traité[75]. Son exemple fut suivi par Henri Pfau, abbé

[68] C'est pourquoi Zurich se réserve de prononcer entre eux. *Protocole municipal*, 1415.

[69] D'abord en 1407, puis en particulier à ceux de la montagne en 1431, lorsque « la grande mortalité rendit désertes beaucoup de maisons. »

[70] *Protocole munic.* l. c. *Traité de paix avec quelques habitans du bailliage*, 1409, dans *Tschudi.*

[71] *Traité de combourgeoisie*, 1394. Zurich s'engage à lui envoyer à Pfeffikon, sur sa demande, quelques bourgeois pour l'aider de leurs conseils.

[72] On voit dans *Hottinger, Hist. eccl.*, année 1402, d'après *Hartmann Ann. Einsidl.*, qu'il gouverna « superbe et flagitiose. »

[73] Il aspirait à l'épiscopat de Strasbourg.

[74] Il laissa au monastère 32,000 florins. *Hafner*, *Théâtre soleurois*, t. II, p. 379.

[75] 1403. *Leu*, art. Einsidlen.

de Cappel[76], et Godefroi abbé de Rüti[77]; leurs couvens bien dotés s'appauvrissaient[78] par la mauvaise économie, si ordinaire chez les moines. Chose remarquable! on réserva, en faveur de l'abbé de Rüti, le droit de citer d'autres bourgeois pour des affaires temporelles devant les tribunaux ecclésiastiques.

Le seigneur Jean de Bonstetten, chevalier, fit avec Zurich un traité de combourgeoisie, dans lequel il comprit ses châteaux d'Uster, de Sax, de Wilberg et sa tour de Gundisau[79]; il réserva le duc, son suzerain, qui lui devait beaucoup d'argent. Il maintint sa domination sur ses serfs, même dans le cas où ils s'établissaient dans les juridictions de la ville, et devenaient bourgeois. Lui-même promit, comme il sied aux nobles seigneurs, secours armé, mais point de contribution. Son oncle Rodolphe et son cousin Jean faisaient partie de l'alliance chevaleresque germanique du bouclier de Saint-George[80], une des associations au moyen desquelles la chevalerie impériale a conservé jus-

[76] *Hottinger*, l. c. d'après Stumpf.

[77] *Traité de combourgeoisie*, 1402, *Tschudi*.

[78] *Acta visitationis Abbatis Altaripensis in monasterio filiæ nostræ de Capellæ*, 1385. La dépense du grand célérier surpassait sa recette de l. 25 1/2; il devait plus de l. 170; la dépense du prieur surpassait également sa recette de l. 18 1/2. « Pensiones : 640 modii tritici (moins deux quarts); 160 1/2 urnæ vini; 172 flor. » Il y avait à Rüti 15 « Canonici » et ils avaient à peine 120 marcs. *Lettre de Herrmann de Landenberg, autrefois de Werdegk, chevalier*, au sujet du patronage de l'église de Gossau, 1415.

[79] *Traité de combourgeoisie*, 1407; comparez celui de Gaspard de Bonstetten, 1434. C'est ce Jean qui vendit en 1412, à Zurich, sa part à la tour de Hottinger.

[80] Rodolphe était en 1393, selon une charte, « consiliarius » des ducs.

qu'à nos jours sa dignité et ses droits. Herrmann de Hohenlandenberg, cousin de Bonstetten [81], conclut à Zurich une alliance de combourgeoisie pour sa forteresse et ses domaines, dans le Turbenthal (1408), pendant la malheureuse guerre de la noblesse contre les Appenzellois, que nous raconterons ci-après. Ulrich de Landenberg-Greifensée jura de veiller à la sûreté de Zurich, à l'aide de sa forteresse du vieux Régensberg; mais il ne conclut pas de traité de combourgeoisie [82].

Dans la guerre que nous venons de mentionner, les ennemis de la domination autrichienne s'étant avancés sans obstacle jusqu'aux portes de Winterthur, l'avoyer de cette place, Jean Götz, écuyer [83], profita de ce prétexte ou de cette occasion pour unir les villes de Zurich et de Winterthur par un traité de combourgeoisie et de mutuelle défense [84]. Cela déplut aux adversaires de la ville de Zurich, jaloux de sa prospérité, ainsi qu'à d'autres qui préféraient jouer un rôle au milieu de villes autrichiennes peu considérables, que d'être simplement en sûreté à la faveur d'une alliance avec Zurich; les ennemis de Götz saisirent cette occasion pour le perdre. Après que ce parti se fut fortifié, il en informa Herrmann, comte de Sulz, lieutenant des

[81] Il avait épousé Anne de Landenberg Werdegk. *Annales de l'église d'Uster*. Eya de Honbourg était la femme de Herrmann de L.-W. *Henri, abbé de Saint-Gall*, Wyt, 1414.

[82] *Protocole municipal*, 1413 : « Néanmoins il ne prétend pas pour cela être notre bourgeois. » Marie prête serment avec la même réserve. *Ibid.*, 1424.

[83] Ecuyer dans *Tschudi*, gentilhomme dans le *registre municipal de Zurich* de cette époque.

[84] Voy. le commencement de *l'acte de combourgeoisie* dans *J. G. Füsslin*, Géogr. t. II, p. 296 suiv.

ducs. Le comte, à la tête de beaucoup de troupes, parut soudain aux portes de la ville. Celles-ci lui furent ouvertes ; il harangua le peuple assemblé, et se plaignit hautement du traité de combourgeoisie, « conclu à l'instigation artificieuse de quelques hommes puissans, à » l'insu et sans le consentement des maîtres nés de » leur ville, dont les pères l'avaient rendu plus florissante que bien d'autres par de belles franchises ; traité » conclu d'ailleurs avec une cité aigrie par d'anciennes » guerres, et qui vivait avec eux et avec l'Autriche » dans une paix équivoque. » La commune rompit le traité ; le comte emmena l'avoyer Götz à Andelfingen, où il le fit publiquement noyer dans la Thour [85]. Il est vrai qu'en conformité aux articles du traité de paix, les autres actes de combourgeoisie réservèrent les ducs [86] et furent conclus avec leur autorisation [87].

La ville de Lucerne acheva de racheter la seigneurie de Rotenbourg des mains de Hemmann de Grünenberg [88] ; avant la guerre de Sempach, déjà beaucoup de campagnards de cette contrée [89] avaient acquis sa protection ou sa bourgeoisie en lui prêtant serment. Lucerne acheta d'un baron de Hünenberg le bailliage d'Ebikon, vallée fertile et agréable non loin de la ville, où se trouvaient les justices inférieures du noble Gundoldingen [90] mort à Sempach. Une branche de cette

[85] *Tschudi*, 1408.

[86] On le voit par ces expressions : « afin que nous conservions d'autant plus sûrement nos maîtres. »

[87] Excepté les traités conclus par des abbayes ou des seigneurs indépendans.

[88] En 1395, pour 4,800 florins. *Fæsi.*

[89] P. e. de Kriens, Horw et Langesand. *Balthasar, Choses mémor. du C. de Lucerne*, t. I, p. 142.

[90] Et de Werner, son fils. *Ibid.* 129.

ancienne famille, qui d'après l'usage de la vieille noblesse et pour son éternelle gloire laissa beaucoup de sujets dotés de franchises, s'étant éteinte, les habitans de Mérischwanden passèrent sous la domination de Lucerne [91]; aujourd'hui encore leur commune choisit son bailli parmi les conseillers de cette ville. Le chevalier Walther de Tettikon, que nous avons vu de concert avec Hunwyl et Waltersberg trahir l'honneur du pays d'Unterwalden dans l'affaire de Rinkenberg [92], légua à Jeanne de Hunwyl, sa nièce, le château de Habsbourg sur la Ramfluh, au bord du lac des Waldstetten, hypothèque donnée par les ducs [93]. Lucerne racheta ce château, le promontoire du Meggenhorn, toutes les hautes justices et le casuel des villages voisins [94]. Le comte Guillaume d'Arberg-Valangin [95] jugea convenable d'accorder aux Lucernois le rachat de Willisau et de Büren, hypothèques éloignées que sa maison tenait de l'Autriche [96].

Les ducs eux-mêmes leur engagèrent [97] les deux

[91] *J. G. Füsslin*, l. c. t. I, p. 283, où il dit par erreur que la maison de Hünenberg *s'éteignit* alors (1394).

[92] D'après le jugement de la landsgemeinde, ci-dessus, chap. V.

[93] Pour 200 marcs d'argent; *ch.* 1370, sur laquelle s'appuie *Balthasar*, l. c. p. 19[illegible].

[94] En 1406, pour 225 florins; *ibid.* 194. De même qu'Udlingenschwyl, et des droits à Meyerscappel, Buchenas et Greppen.

[95] Son père était le comte Jean, son grand-père Gerhard, tué à Laupen. Marie, sa mère, possédait le château de Hasenbourg au-dessus de Willisau, que les Bernois lui ruinèrent.

[96] 1407. Les fondateurs, les seigneurs d'Arbourg, sont enterrés à Büren. Il ne faut pas le confondre avec la ville de Büren au canton de Berne.

[97] Le rachat de l'Entlibuch par les Lucernois fut autorisé en 1396. *Schnyder*, *Hist. de l'Entl.* t. I. Il eut lieu en 1405 de la main du duc Frédéric agissant pour lui, pour ses cousins, ses frères et ses descendans.

châteaux de Wollhausen, le bailliage extérieur et l'intérieur, Russwyl et Entlibuch avec toutes les juridictions et les droits, tels que les avaient possédés le comte Imer de Strasberg et le sire Pierre de Thorberg [98]. Les habitans de l'Entlibuch étant devenus bourgeois de Lucerne [99], la ville conclut avec eux un traité [100].

L'Entlibuch consiste en agréables et fertiles vallées et en montagnes de moyenne grandeur; il renferme, surtout depuis la réunion de Doppelschwand, qui eut lieu alors, beaucoup de grands villages habités par un peuple non moins ennemi de l'injustice que les Suisses, ses voisins; beau peuple, de haute stature, d'un caractère gai, d'ailleurs fier, irritable, résolu, race d'hommes avec lesquels de bons généraux accomplissent des exploits héroïques. Le seigneur possédait les forêts et les eaux, la haute et la basse justice, les servitudes, les tribunaux et les impôts; le duc nommait un

[98] *Ch.* Schaffh. vers la Pentecôte, 1405; *Schnyder* en donne un extrait. Les 3000 florins d'or, pour lesquels ces domaines avaient été hypothéqués à Thorberg, furent payés. Dans ces anciens temps qu'on appelle barbares, grossiers, obscurs, *on n'a pas vu périr le moindre droit dans un orage révolutionnaire.* Nous y voyons souvent payer argent comptant, à titre de propriété, les domaines conquis. Aussi Guillaume d'Arberg conserva-t-il ce qu'il possédait à Russwyl; le patronage de l'église de cette localité, le plus riche de la Suisse, dit-on, le château et ses droits furent vendus par lui à l'hopital de Lucerne pour 1200 florins comptant. *Haller. Bibl.* III, 246 et *Stalder*, t. I.

[99] Droit de bourgeoisie de Lucerne et d'Entlibuch; Saint-Jacques 1405. La *Ch.* est aux archives de Schüpfen. *Stalder*, t. I.

[100] A la demande des habitans de la campagne et à celle de la ville, « pour la paix et la commodité. » Il est évident qu'ils auraient voulu être combourgeois, mais non sujets; on voit aussi dans l'histoire de *Schnyder* qu'on leur avait enlevé, en 1408 « sigillum vallis, » et qu'en 1414 l'Entlibuch était mécontent.

bailli; avec le conseil de ce fonctionnaire, le peuple élisait quarante mgistrats [101]; d'entre ceux-ci, quatorze étaient délégués comme assesseurs du bailli et juges dans les procès en matière de propriété et autres; dans les causes plus importantes, le bailli pouvait prendre le temps de la réflexion, et, en cas de partage des voix, consulter qui bon lui semblait. Il était tenu de convoquer les quatorze à la demande des parties et aux frais des coupables; lui et son seigneur se partageaient toutes les amendes. Lucerne conserva aux habitans de l'Entlibuch cette constitution en la perfectionnant [102]. L'impôt, les contributions en avoines et en poules [103], souvenirs de l'ancienne servitude, furent supprimés moyenant deux mille cinq cents florins, mais ils devaient payer les mêmes contributions que les autres citoyens. Alors tous les habitans âgés de plus quatorze ans, jurèrent fidélité à Lucerne; le bailli de cette cité leur jura bonne justice et bonne administration, conformément à l'intérêt du pays et au droit. Les habitans de l'Entlibuch promirent de marcher dans les guerres de Lucerne sous la bannière de

[101] Les *quarante* sont simplement nommés dans ce traité comme une magistrature connue, sans désignation ultérieure de la nature de leurs fonctions.

[102] *Convention* vers la Saint-Jacques 1405. Il n'est pas facile de discerner les dispositifs nouveaux, les améliorations, les articles simplement confirmés.

[103] Les poules du carnaval et les avoines sont des monumens de la constitution dans laquelle « servo frumenti modum dominus aut pecoris aut vestis, ut colono, injungebat. » *Tacit. Germ.* c. 25. *Schnyder*, t. I, donne une liste des droits seigneuriaux de la maison d'Autriche, dans le bailliage extérieur et dans l'intérieur. Son histoire, comme celle de *Stalder*, est écrite en général avec soin, avec beaucoup de réflexion, et dans les principes d'un homme loyal et zélé pour le bien.

la ville, à leurs propres frais; en cas de péril imminent et d'une levée générale, ils devaient marcher sous la bannière nationale d'Entlibuch, soumis au général.

Si, à l'exemple de leurs devanciers de cette époque, les gouvernemens suisses n'exigent de leur peuple que l'ordre en temps de paix, du sang en temps de guerre, les seuls impôts que les gouvernans paient eux-mêmes, et s'ils n'oublient jamais que les baillis sont institués pour l'intérêt du pays, certes ils conserveront le cœur du peuple [104].

Dans les hautes vallées au-delà de l'Entlibuch, entre Thoune et les glaces éternelles, les ducs perdirent les fiefs usurpés par le roi Albert et par leurs autres aïeux qui vengèrent son meurtre, et ils virent tomber en même temps la puissance de tous les amis capables de servir la maison d'Autriche contre la république des Bernois. Les communes du Haut-Sibenthal avaient passé sous la domination de Berne [105]. Rodolphe, seigneur d'Arbourg, autrefois attaché à la maison ducale, étant devenu bourgeois de Berne [106], vendit à cette ville le fort de Simmenek, clef du passage qui conduit dans le Haut-Sibenthal et dans le Gessenay [107]. Le fief que les comtes de Gruyère possédaient à Mannenberg avait

[104] On ne le leur a pas aliéné, même de nos jours; mais ils se sont en partie abandonnés eux-mêmes, en partie on a dû céder à la violence.

[105] Saint-Étienne était la principale.

[106] 1385. *Stettler*. Rodolphe tenait Simmenek de son oncle maternel Thüring de Brandis, dont le père, du même nom, avait acquis ce fort de Pierre, comte de Gruyère, son oncle maternel. *Leu.* Rodolphe mourut en 1404. Rodolphe, son fils, conclut, en 1406, un autre traité de combourgeoisie pour Gutenbourg, non loin de Langenthal, et pour ce Büren dont il a été question n. 96. *Tschudi.* Il mourut en 1470.

[107] 1391, pour 2,000 florins du Rhin. *Stumpf.*

été remis au baron de Bubenberg [108], un des principaux magistrats de la ville de Berne. Le sire Thüring de Brandis avait contracté envers elle pour le Bas-Sibenthal les mêmes obligations que la famille éteinte des Wyssenbourg, dont il avait hérité cette seigneurie. Marguerite, sa femme, et Vérène, femme du comte Frédéric de Zollern, sœurs des comtes de Kibourg, possédaient les seigneuries d'Unspunnen et d'Oberhofen, la petite ville d'Unterséen et dans l'Oberhasli le hameau de Balm, hypothèques données à l'Autriche par leur père [109]. Marguerite céda sa part à la comtesse de Zollern; celle-ci, du consentement de ses frères [110], vendit ces seigneuries à la ville de Berne [111]; la république en concéda l'usufruit [112] à Louis de Seftigen, avoyer, et à Nicolas de Scharnachthal, chevalier; la milice fut réservée à la ville, comme de raison.

Le baron Antoine de Thurn à Gestelenbourg [113], petit-fils de celui qui, deux ans après la bataille de Morgarten, promit à Léopold I un secours de 3,000 hommes contre les Suisses et les Bernois [114], fils de Pierre, ennemi juré de Berne avant et après la guerre de Laupen [115], le même par le bras où à l'instigation du-

[108] Déjà en 1354. C'est par erreur que *Stettler* a raconté à l'an 1392 les évènemens relatifs à la forfaiture du fief, et qui n'ont pas eu lieu avant 1492.

[109] Le comte Hartmann, en 1370. Il mourut en 1377.

[110] Ils le donnèrent en 1400, moyennant 4,000 florins.

[111] *Ch.* 1397, aussi au nom de sa fille.

[112] En 1400, pour 8,000 florins. *Tschachtlan.*

[113] *Traité de Jean de Thurn avec Léopold,* 1318. *Tschudi.*

[114] Il possédait autrefois Laupen; les Bernois lui brûlèrent Illens, et il fut le principal auteur des guerres faites dans le Sibenthal depuis 1346.

[115] La première femme d'Antoine était de l'ancienne et puissante maison de Thoire-Villars; la seconde de Baume-Montrevel; la troisième, Villette de la Tour de Vinay en Dauphiné. Après la vente de tous

quel l'évêque du Valais avait été précipité des fenêtres de son château, seigneur farouche et guerrier, autrefois influent dans le conseil de Savoie [116], prodigue par amour des entreprises et par cela même sans doute fort dur, fut contraint par la décadence de sa fortune à vendre ses domaines. Son animosité contre Berne [117] se réveilla d'abord à l'idée de fortifier cette république en lui cédant ses sujets et ses seigneuries. Il vendit à l'abbaye d'Interlachen ce qu'il possédait à Grindelwald, dans la vallée de Lauterbrounn et dans Amerten [118], vallée considérable * avant l'extension des glaciers, et passage pour entrer en Valais. Enfin il fut réduit à céder aux Bernois la grande vallée de Frutigen, que du haut de son château de Tellen il tenait sous un joug tyrannique [119]. Le bruit de cette négociation s'étant répandu dans la contrée, du fond des vallées et du haut des Alpes où ils paissent leurs troupeaux jusqu'aux bords des glaces éternelles, tous les habitans de Frutigen se rassemblèrent, enflammés de l'amour de la liberté. Chacun offrit volontairement ce qu'il avait hérité de son père ou économisé lui-même : d'anciennes chansons disent que

les domaines mentionnés dans le texte, il lui restait encore Arconciel, Illens, Attalens et Plafeyon; il transmit ces seigneuries à sa fille unique Jeanne, épouse du sire Jean de Baume-Montrevel, maréchal de France. M. de Zurlauben, le dernier rejeton de la famille de Thurn à Gestelenbourg, nous a communiqué ces renseignemens du riche trésor de ses chartes.

[116] Encore en 1398. Voy. *Guichenon*, vie d'Amédée VIII.

[117] *Tschudi* 1365.

[118] *Ch.* 1395, Il céda aussi à cette abbaye le patronage de l'église de Frutigen.

* Extrémité fort sauvage de la vallée de Lauterbrounn. C. M.

[119] En 1400, pour 6,200 florins. Peu d'années après, le baron mourut dans un âge très-avancé, au château de l'Abergement auprès de sa fille.

la commune jura de ne point manger de bœuf durant sept ans, afin de s'affranchir de la contribution eux et leurs descendans [120]. Les Bernois consentirent au rachat; ainsi, grâce à ces nobles pâtres, depuis près de quatre siècles Frutigen est exempt de contributions.

Dans le cours des mêmes années, tout le pays d'Emmenthal qui s'étend en un grand nombre de collines et de plaines magnifiques jusqu'aux limites de Willisau et de l'Entlibuch, s'unit par plus d'un lien à la ville de Berne. Le baron de Brandis avec sa forteresse et sa milice était lié à la république par un droit de combourgeoisie [121]. Henri de Schletti, commandeur de l'Ordre Teutonique à Sumiswald, bourgeois aussi [122], vendit à la ville de Berne le château de Trachselwald, à l'entretien duquel tout l'Emmenthal contribue par des corvées, avec les métairies, les justices et les montagnes environnantes [123], ainsi que sa maison l'avait acheté du sire Burkhard de Sumiswald [124]. Burkhard lui-même, autrefois ennemi, maintenant bourgeois de la ville [125] et uni d'amitié avec ses premiers citoyens [126], céda pour de l'argent ses droits sur

[120] Chanson de *Clewj-Stoller,* 1583. De pareilles traditions vivent long-temps parmi les pâtres.

[121] *Traité de combourgeoisie du baron Wolfhard de Brandis,* 1413; il s'engage à garder Berne avec ses gens dans ce pays élevé; Berne s'engage à n'accorder à aucun de ses gens le droit de bourgeoisie, sans le consentement du baron. L'ancien traité est de 1354.

[122] Depuis 1370.

[123] Cette vente eut lieu en 1408.

[124] 1398. Cette maison avait acheté Trachselwald, en 1313, des anciens gentilshommes de ce nom.

[125] 1384. Voy. le *Traité de paix de* 1389.

[126] *Ch. de Burkhard de Sumiswald.* Louis de Seftigen, avoyer, Pierre Büwli et Pierre de Krauchthal, ses bons amis, à cause de sa vertu singulière et par amitié, comme citoyens libres du Saint-Empire romain et

la petite ville de Hutwyl[127]; peu de temps après, la république acheta Tschangnau, grande commune formée de métairies disséminées au fond de la vallée et qu'il avait vendue aux seigneurs de Wald[128]. Le château de Signau, fort par son élévation et sa construction, avait passé d'Anastasie, héritière des sires de Signau, à ses descendans les comtes de Kibourg, qui le vendirent à Berne[129]; Berne, se réservant la suzeraineté et la milice, le revendit au sire Jean de Büren, un de ses bourgeois[130].

L'ancien général et conseiller autrichien, Pierre de Thorberg, connu des Suisses en paix et en guerre par beaucoup de bienfaits et un grand nombre d'actes hostiles, à la fin las du monde, repentant de ses péchés, obtint que les ducs affranchissent son château de la suzeraineté des comtes de Kibourg, leurs vassaux. Ensuite il se présenta devant l'avoyer et le conseil de

de la ville de Berne, lui ont inféodé sur la voie publique de l'Empire, quatre domaines exempts de la dîme, dans lesquels était comprise l'église paroissiale de Lüslingen, qui jouissait de la même exemption, 1404.

[127] La haute justice passa, en 1384, avec Berthoud, au pouvoir de Berne; la basse justice fut hypothéquée en 1378, par le comte Rodolphe de Kibourg, en partie à Hugues de Séeberg (dont la portion fut acquise en 1404, par messire Burkhard, et ce fut celle-là qu'il vendit), en partie, à Hemmann Grimm de Grünenberg, qui la vendit à Berne en 1410.

[128] Messire Burkhard l'avait vendue en 1389; Berne en fit l'acquisition en 1420.

[129] La vente fut faite par Anne de Nidau et le comte Ego, pour 560 florins, en 1399. *Tschachtlan.*

[130] Le même qui acheta, en 1406, du sire de Glérosse, la moitié de la haute justice de Gléresse. En 1409, il la revendit pour 160 bons florins, poids de Florence, au bourgmestre, aux conseils et à la commune de Bienne. La ch. fut scellée avec lui par l'avoyer de Soleure, Herrmann de Durrach.

Berne pour déclarer qu'il affectait Thorberg, le Krauchthal et Koppigen à la fondation d'une chartreuse, et qu'il mettait ces domaines au bénéfice de leur combourgeoisie et sous leur avouerie.

Le fait le plus remarquable fut la chute totale des comtes de Kibourg, qui, nés de la famille de Habsbourg, héritiers des terres allodiales des ducs de Zæringen, dans l'éclat de leur prospérité persécutés par la maison d'Autriche, ensuite au premier rang de ses vassaux les plus éminens et dès-lors ennemis des bourgeoisies libres, après avoir perdu par suite des calamités de la guerre et de la pénurie d'argent leurs villes de Thoune et de Berthoud, étaient encore landgraves de Bourgogne et tenaient de leurs pères Landshut, de leurs femmes Buchegk et Neubechbourg, et des ducs la forteresse de Bipp.

Située sur les confins du Buchsgau et du Salsgau, ainsi que des évêchés de Bâle, de Constance et de Lausanne, dans les anciens temps du royaume des Franks siége de comtes puissans, cette forteresse, la petite ville voisine de Wiedlisbach, le château d'Erlisbourg, le droit de conduite dans l'arrondissement entre le ruisseau de la Siggen, le défilé près de Balstal et un retranchement près d'Olten étaient possédés en commun par les comtes de Thierstein et de Kibourg, héritiers des sires de Nidau; mais les premiers hypothéquèrent toutes ces propriétés aux seconds, et ceux-ci à la maison d'Autriche. Guillaume de Tüdingen, chevalier, avoyer de la ville de Fribourg, à qui l'on avait enlevé le Haut-Sibenthal, fut chargé par les ducs de garder la forteresse de Bipp. Le désordre général de leurs affaires contraignit les ducs d'hypothéquer à leur tour Bipp au comte Ego de Kibourg. Celui-ci la céda aux villes

de Berne et de Soleure lorsqu'il leur prêta serment de combourgeoisie [131]. Herrmann de Sulz abandonna aux Bernois le droit de rachat que possédait la maison d'Autriche, dont il était bailli; les Bernois se brouillèrent avec Soleure lorsque cette ville acquit du comte Otton de Thierstein, devant le tribunal de Rheinfelden, son droit de racheter la part de sa famille [132] et de plus le droit analogue que la maison d'Autriche lui avait cédé [133]. Ce différend fut jugé par les sept cantons et par Bienne; ils décidèrent que le fort serait gouverné en commun par les deux villes [134].

Le jour où Ego et Berthold, comtes de Kibourg, prêtèrent leur serment de combourgeoisie, ils remirent à l'avoyer Louis de Seftigen, en faveur de la ville de Berne, leur landgraviat de Bourgogne, tel qu'ils l'avaient toujours administré [135], dans des lieux déterminés pour les assises [136], depuis Thoune jusque sur

[131] *Hafner, Théâtre soleurois*, t. II, p. 142.

[132] *Ch. du comte Otton de Thierstein*, qui s'engage à ne la vendre qu'à la ville de Soleure, 1409.

[133] *Ch.* 1411. Il lui impose l'obligation de payer au comte Ego 2,000 florins.

[134] *Sentence*, 1413. Berne s'appuyait sur une charte du comte Herrmann de Sulz, de 1407; les Soleurois alléguèrent qu'ils avaient ignoré cette convention, et acheté de bonne foi. Au nombre des médiateurs envoyés par les cantons, on trouve : de Zurich, le bourgmestre Meyss; de Lucerne, l'avoyer Pierre de Moos; de Schwyz, l'avoyer Ital Réding; de Glaris, le landammann Vogel. En 1414, les deux villes rachetèrent, de concert, les droits de la maison de Thierstein. *Tschachtlan; Tschudi.* — Sur le paragraphe, diverses chartes de 1379 à 1411.

[135] *Charte des deux comtes*, Vérène, 1406. Ils indiquent nommément le château de Buchsée.

[136] Tels étaient Zollikofen (*Ch. de l'assise tenue dans cette localité* 1407), Leuxingen, Schultwyl, Jægistorf et Altenfluh dans la partie supérieure, et, dans la partie inférieure, Konolfingen, Murgarten (*ch. de l'assise*, 1425), Melchnau, Gundischwyl, Thöringen, Grosswyl et Junkwyl.

le pont d'Arwangen. Ils le cédèrent avec milice, fief et hypothèques, en reconnaissance de services rendus à leur maison dans sa détresse. Les Bernois, usant du droit qu'ils venaient d'acquérir, rachetèrent pour leur république [137] Wangen avec la haute et la basse justice, des mains des chevaliers Herrmann et Guillaume de Grünenberg, auxquels Kibourg et l'Autriche avaient hypothéqué le comté de Wangen. Le comte Herrmann de Sulz, bailli des ducs en Argovie et en Souabe, leur confirma tout ensemble la propriété de Bipp, du landgraviat [138], de Wangen [139], et l'assise qui se tenait à Ramfluh sur les habitans de l'Emmenthal, vassaux de Trachselwald [140]. Ensuite Berne fit prêter serment de fidélité au peuple de Bourgogne dans les lieux où de tout temps se réunissaient les assises.

Landshut, dernière seigneurie qui restât à la maison de Kibourg de toutes celles qu'elle avait héritées de ses ancêtres, fut à plusieurs reprises hypothéquée et vendue [141]; à la fin les sires de Ringoltingen, bour-

137 Pour 2,000 florins. *Ch.* 1407.

138 On se rappelle que la suzeraineté passa de la maison de Zæringen au roi Rodolphe, par les premiers Kibourg, et la jouissance du fief, des comtes de Buchegk aux seconds Kibourg, par le traité que ceux-ci firent avec l'Autriche en 1313.

139 Les Bernois rachetèrent Wangen. *Lettre de confirmation du roi Sigismond*, Berne, 1414; cette ville lui paya pour cela 2,000 florins.

140 Ce fut sans doute la raison qui engagea les chevaliers de l'ordre Teutonique à vendre à Berne, l'année suivante, Trachselwald même. Ce lieu d'assises fut racheté des mains du sire Burkhard de Sumiswald à qui l'Autriche l'avait engagé en 1394.

141 Au Sire Pierre de Gowenstein, 1398, et à Henri de Ringoltingen, 1407. La fille du premier épousa le comte Bocca, fils ou neveu de celui qui avait pris pour femme Marguerite, veuve d'un comte de Kibourg, sœur de Louis de Neuchâtel; Kibourg vendit Diessenberg au comte Bocca, en 1378. Matthias Bogkess est souvent mentionné dans les *char-*

geois de Berne [142], réunirent tous les droits de cette propriété [143].

Déjà madame Elisabeth Senn, héritière de Buchegk, veuve de Hemmann de Bechbourg, avait vendu à la ville de Soleure [144] la forteresse de Buchegk, ruinée par les flammes pendant la guerre de Kibourg, Teufelsbourg et Balmegk, châteaux qui avaient appartenu aux sires de Balm. Enfin, comme Conrad de Lauffen, chef des tribuns de la ville de Bâle, exigeait avec instance d'Ego, comte de Kibourg, le remboursement d'une somme d'argent, celui-ci lui céda son droit sur Neubechbourg ; les Soleurois et les Bernois l'achetèrent [145].

tes de *Thoune*, recueillies par *Rubin*, comme un homme riche qui avançait de l'argent.

[142] Heinmann, c. à d. Henri de Ringoltingen, était fils de ce Henri Zigerli, qui mourut en 1367 devant la Neuveville. *Testament de H. Zigerli.*

[143] Par la vente que fit à Rodolphe, en 1418, Berthold d'Ergsigen, qui réunit à ses droits les prétentions des Gowenstein.

[144] *Ch.* 1391, vidimée en 1451 par le chapitre de Saint-Urs. Le prix de la vente fut de 560 florins pesans ; elle se réserva un jardin, certaines terres, des cens et des moulins. L'acte est scellé par le comte Ego, et, en outre, par le comte Walraf (ou Wallram) de Thierstein, tuteur d'Élisabeth.

[145] Avec casques, balistes et projectiles, en 1414, pour le prix de 3,000 florins. *Tschachtlan. Hafner*, p. 367 et suiv. rapporte, à l'an 1414, qu'Otton de Thierstein fut le vendeur. Il mérite plus de créance lorsqu'il écrit, à l'an 1416, qu'aux assises publiques près de Wigglis dans le Buchsgau, la ville de Soleure racheta de semblables droits des mains de madame Marguerite d'Yffenthal, veuve de Herrmann de Landenberg. Il ne dit pas comment cette dame avait eu ces droits. L'histoire de la famille de Bechbourg n'est pas encore suffisamment éclaircie ; on ne sait pas exactement par quel traité Rodolphe, comte de Nidau, termina, en 1374, sa guerre avec Hemmann de Bechbourg ; il est possible que les droits qu'il conquit alors aient été vendus aux Soleurois, en 1414, par les héritiers de ses sœurs de Thierstein et de Kibourg.

Le comte Ego, abandonnant un pays où ses aïeux avaient long-temps brillé par l'éclat de leurs actions chevaleresques et par l'étendue de leurs domaines, se rendit dans les environs de Saint-Dizier en Champagne, où il possédait divers domaines de sa femme, Jeanne de Rappoltstein, dame de Mignières, cohéritière de Saint-Dizier. Il y mourut [146], environ cent quatre-vingts ans après que le comte Rodolphe de Lauffenbourg, chef de sa race, convint avec Albert, père du roi Rodolphe et chef de la maison d'Autriche, de partager entre eux, par portions égales, tous les biens que possédait alors la maison de Habsbourg. Peu d'années auparavant mourut sans héritiers Jean, dernier comte de Lauffenbourg; lui aussi ne possédait plus Lauffenbourg en propre [147]; toutefois le landgraviat du Klekgau passa, par sa fille [148], en héritage à Rodolphe, fils du comte Herrmann de Sulz et à tous leurs descendans [149].

[146] *Hist. de la maison de Vergy, par André du Chesne*, Paris 1625, p. 263. *Ch.* par laquelle Ego et son épouse vendirent à Charles VI, roi de France, pour 5,500 livres tournois, la propriété du tiers de Saint-Dizier et la moitié de Vignory; Paris, 27 juin 1410. Jeanne avait épousé en premières noces Folmar de Géroldsek. Isabelle, sa sœur, était femme du sire Guillaume de Vergy. Voy. aussi dans *Schöpflin, Als. illustr.* t. II, la généalogie de la maison de Rappoltstein.

[147] Il l'avait cédé en 1386, outre Mettau et Keisten, pour 12,000 florins, au duc Léopold, et l'en avait reçu en fief. *Herrg. Geneal. gentis Habs.* t. I. chap. de Jean IV de Lauffenbourg.

[148] Il mourut en 1408. Agnès de Landenberg, sa femme (morte en 1438), lui avait donné Agnès, dont il n'est plus fait mention (*Herrg.* l. c. 930), et Ursule. Celle-ci apporta à son mari, outre le Klekgau, Rotenberg et Krenkingen; elle eut de lui Jean, Rodolphe et Allwig, comtes de Sulz, et (*Herrg. Ch.* 1436) Agnès, abbesse de Seckingen. *Herrgott* a, sur ce sujet, des chartes des années 1408, 1409, 25, 28, 30, 48 et 49.

[149] Lorsque la famille de Sulz s'éteignit, en 1687, Marie-Anne, fille aînée du dernier comte Jean-Louis, femme du prince Ferdinand Guil-

Presque dans le même temps, Berne enleva aux ducs d'Autriche, dans l'Oberland, les domaines héréditaires des Eschenbach, et Soleure acheta la seigneurie de Balm [150], où se voyaient encore les débris d'un château que quelques personnes croient avoir été celui du baron de Balm, complice du meurtre du roi Albert. Balm avait été abandonné aux comtes de Nidau, qui souvent étaient tout ensemble créanciers des ducs pour leur solde [151] et débiteurs de bourgeois laborieux. Ils vendirent à de tels bourgeois cette seigneurie [152] ainsi que les fertiles contrées que les fils de Saint-Urs [153] cultivaient au pied du Lébern [154]; ce fut des bourgeois que la ville de Soleure les acheta [155].

Comment cette république, qui prenait un accroissement si subit, et pour la prospérité de laquelle l'avoyer Herrmann de Durrach, et tous les principaux

laume, Eusèbe de Schwarzenberg, fut déclaré par l'empereur Léopold apte à hériter de tous les fiefs des comtes de Sulz; de là vient que le prince de Schwarzenberg est maintenant landgrave du Klekgau. *Büsching, Géogr.* t. VIII, p. 1358, édit. de Schaffhouse.

[150] Appelé aujourd'hui Flumenthal.

[151] *Ch.* 1370, d'après laquelle les ducs redevaient 1160 florins au comte Rodolphe, leur cher oncle, pour administration, généralat et construction de forteresses, machines de siége, balistes et flèches. *Senkenberg. Sel. juris.* t. IV, in *Chartul. Austr.*

[152] A Pierre Schreiber, de Soleure, 1374.

[153] Appelés ainsi à cause des dîmes et des autres obligations qui rendaient les campagnards dépendans de l'abbaye de Saint-Urs.

[154] Ce nom, qu'on donne souvent au Jura tout entier, désignait particulièrement cette contrée. « Léber » signifiait grand; « Léberberg, » la montagne qui s'étend depuis les Alpes derrière Genève, dans une chaîne presque continue jusqu'à l'embouchure de l'Aar, puis au loin en Allemagne, était la montagne par excellence de cent petites peuplades; « Lébermeer, » l'Océan. Ces noms se trouvent dans les vieilles poésies allemandes.

[155] Flumenthal, d'Arnold Buwmann, héritier de Schreiber, 1411; le bailliage au pied du Jura, de Séfried en 1388 ou 1389. *Hafner*, p. 102.

conseillers engageaient de bon cœur leurs richesses [156], aurait-elle négligé l'occasion que lui offrait la pénurie d'argent du gentilhomme Jean de Blauenstein [157], d'acheter (1402) pour cinq cents florins les défilés du Jura derrière Balstal, bien défendus par les deux châteaux de Falkenstein [158], comme étant les portes du pays et la route des armées ennemies et du commerce? Par là, la clef de l'Helvétie et de la Rauracie sortit des mains de seigneurs voués au brigandage, souvent perfides et prêts à se vendre, et passa au pouvoir d'une ville unie par des traités de paix et d'alliance, ici avec toutes les villes des Suisses [159], là, avec Bâle [160]; d'une ville dans laquelle un gouvernement sage affermissait l'ordre civil par la réforme de coutumes imparfaites [161], ville puissante à protéger ses alliés [162] par la terreur de ses armes [163].

Les Bâlois, apercevant les besoins pécuniaires, soit des évêques depuis l'administration insensée de Jean

[156] P. e. envers Bâle en 1400. *Hafner*, 141, évidemment d'après la convention.

[157] Hemmann de Bechbourg avait remis, en 1380, Falkenstein à Rütschmann de Blauenstein. *Leu.*

[158] L'ancien, appelé Rocca et aussi Blauenstein, et le nouveau Falkenstein (*Neufalkenstein*).

[159] Alliance avec Zurich, Berne, Lucerne, Zoug et Glaris, 1393; *Hafner*, 141. Elle était déjà comprise dans la trève en 1387.

[160] *Alliance avec Berne et Bâle*, 1400. *Tschudi.*

[161] Les cautions pour dettes furent abolies en 1406. *Hafner*, 142. On a une *ch. de Zurich* dans le même système, défendant d'exiger ou de promettre caution, excepté pour la vente d'héritages ou du patrimoine. *Protoc. munic.* 1425; adresse au bailliage de Régensberg.

[162] L'abbaye de Saint-Urbain éprouva les effets de son amitié, lorsque Rodolphe et Pierre de Luternau renouvelèrent les hostilités souvent exercées contre ce monastère; l'un et l'autre furent tués. *Hafner*, p. 141; *Leu* art. Luternau.

[163] Elle atteignit Frédéric de Hattstatt en 1395. *Hafner*, *ibid.*

de Vienne (mort en 1382), soit de la maison d'Autriche dans sa guerre contre la Suisse, élevèrent Bâle au rang de la plus grande ville de l'Helvétie, en y réunissant le petit Bâle, formé, sur l'autre rive du Rhin, de deux vastes villages[164], dont la population, depuis la construction du pont (1225), s'était réunie peu à peu; ils avaient été élevés par les évêques au rang d'une ville[165], bientôt dotée de franchises royales[166]. L'évêque choisissait l'avoyer du petit Bâle parmi ses bourgeois, et d'entre les bonnes familles des deux villes[167] vingt conseillers et un tribunal. Mais Jean de Vienne hypothéqua les quarante livres de contribution permanente avec tous les émolumens des tribunaux aux seigneurs de Bérenfels[168]; après sa guerre contre Bâle, il céda la ville même au duc Léopold pour les frais de son secours. Peu de mois après la bataille de Sempach, le grand Bâle racheta l'hypothèque au prix d'à peine le tiers de la somme pour laquelle le duc qui périt dans cette action s'était engagé à la lui céder; l'évêque paya le reste[169]. Ainsi qu'il arrive à un état aussi bien qu'à un particulier quand ses dettes s'accumulent, après Jean de Vienne, la négligence et

[164] Bâle supérieur et Bâle inférieur, ensemble le Bâle d'outre-Rhin. *Zwinger, Meth. apodem.*

[165] De là son nom de nouveau Bâle dans la *Ch. fratrum de pœnitentia Jesu-Christi*, au sujet de la fondation du Klingenthal, 1273.

[166] *Franchise du roi Rodolphe.* Lucerne, 1285. Il lui donna le code de Colmar.

[167] Cela résulte du catalogue des noms, et même de l'exception expresse faite dans les chartes des franchises pour la charge d'avoyer.

[168] Pour 4500 florins.

[169] Les frais furent évalués à 30,000 florins. Léopold s'était engagé à céder l'hypothèque au grand Bâle pour 22,000 fl.; la ville en paya 7,000; l'évêque, 15,000.

la vanité d'Imer de Ramstein suffirent pour exposer l'évêché au plus grand péril[170]. Ce prélat emprunta des Bâlois la somme nécessaire pour racheter le petit Bâle, et 6,000 florins pour le rachat de Delémont. Mais il hypothéqua la charge d'avoyer[171] et la petite ville au grand Bâle[172]. Dans l'espérance de rétablir les affaires en restreignant les dépenses de la cour épiscopale, le chapitre choisit pour administrateur, à la place d'Imer qui devint son prévôt, Frédéric de Blankenheim, évêque de Strasbourg; les Bâlois acquirent alors, pour 7,300 florins de plus[173], la complète propriété du petit Bâle; le chapitre racheta, au moyen de cette somme, Wallenbourg, Olten, Honberg et Ringeltswyler. Chacune des deux villes conserva sa juridiction particulière; du reste, le grand et le petit Bâle ne formèrent qu'une seule bourgeoisie et n'eurent qu'un seul gouvernement composé d'un bourgmestre, d'un grand et d'un petit conseil[174]. Conrad Mönch de Landskron, l'évêque suivant, confirma ces institutions[175].

[170] 1383. Léopold avait promu Werner Schaler, et Werner de Bérenfels avait réellement installé celui-ci près du maître-autel; la ville, sans se diviser, offrit le vin d'honneur à tous deux; mais le chapitre soutint Imer de Ramstein. *Tschudi.*

[171] 1385. *Tschudi*, *Gallia comata.*

[172] Delémont paraît avoir été réellement hypothéqué à Bâle.

[173] Les 15,000 mentionnés, n. 169, les 6,000 pour Delémont, 1500 pour le rachat des hypothèques de Bérenfels, et de plus 7,300. D'après *l'acte de vente de l'administrateur* Frédéric de Blankenheim, Bâle, 1392, le petit Bâle coûta 29,800 florins.

[174] Il était stipulé dans l'acte que les acheteurs traiteraient les habitans comme eux-mêmes. Aussi les trois maîtres et les neuf assesseurs de chacune des trois tribus du petit Bâle furent-ils admis dans le Grand-Conseil.

[175] Il engagea aussi pour une plus forte somme le péage et le vin banal; 1394. *Tschudi.* — Les chartes citées dans les notes précédentes et d'autres relatives à ce paragraphe sont dans *Spreng*, *Origine et ancienneté du petit Bâle*; Bâle, 1756, in-4°.

L'évêque Humbert, fils de ce Diebold de Neuchâtel en Bourgogne, seigneur de Blamont, qui conspira contre Soleure avec Rodolphe de Kibourg, avait en vain juré au duc Léopold soumission et assistance avec toutes les villes et tous les châteaux de l'évêché (1399). La ville en prit occasion de resserrer son alliance avec Berne et Soleure[176]. Le duc ne pouvait donc l'attaquer sans s'exposer à une guerre des Confédérés[177] contre l'Autriche antérieure. Dans cette position, l'évêque consentit à vendre à la bourgeoisie le passage bien fermé et fortifié de Wallenbourg, à travers lequel on arrivait, par des chemins sans consistance et par dessus les rochers encore mal taillés du Hauenstein supérieur, dans les défilés des Soleurois; il lui céda en outre Honberg, passage du Hauenstein inférieur, Liestall, chef-lieu du Sissgau[178], et même le vidomnat de Bâle[179], reste de sa puissance. Il ne se fit aucun scrupule d'hypothéquer à d'autres encore beaucoup de propriétés, satisfait s'il trouvait quelque occasion de se pavaner avec les quarante chevaux, ornement de son écurie[180].

Dans l'espace d'un siècle et demi, par les actions prudentes et heureuses du roi Rodolphe, par les entreprises plus hardies du roi Albert, par l'ambition des conquêtes que favorisa la vengeance de sa mort, par la ruse et la promptitude du duc Albert, par l'éclat

176 *Traité d'alliance*, 1400. *Tschudi.*

177 Par suite de circonstances, résultat ordinaire des incidens de la guerre.

178 Tout cela en 1400 : voy. la *vente* aux bourgm. conseils, bourgeois et commune de la ville et d'autres *ch.* dans *Brukner*, p. 993, 997, 1408 et 1453.

179 En 1404. Il ne signifiait plus grand'chose.

180 *Hottinger*, *Hist. eccl.* ad. 1395.

de l'archiduc, enfin par l'activité de Léopold qui périt à Sempach, la maison d'Autriche avait enseigné aux hommes libres de l'Helvétie, que stimulaient tour à tour la crainte et la nécessité, tantôt l'héroïsme et l'art de la guerre, tantôt les principes fondamentaux de la politique et une continuelle vigilance. Comme les nobles d'un âge mûr étaient restés en grand nombre sur les derniers champs de bataille, et que des princes mineurs ou tout au moins jeunes, en qui ne brillaient pas les grandes qualités de leurs pères, suffisaient à peine pour calmer les troubles de l'Autriche intérieure, les bourgmestres et les conseils de toutes les cités s'occupèrent incessamment de fonder sur une base sûre leur liberté souvent attaquée, en acquérant des contrées fortifiées par la nature ou fertiles, et une plus nombreuse milice. De cette manière, comme ils ne voyaient aucun danger dans de nouvelles alliances de combourgeoisie, et que, pour les acquisitions à faire, la fortune de la république et celle de chaque bourgeois se confondaient, en peu d'années, ainsi que nous l'avons vu, plus de quarante seigneuries des ducs d'Autriche, de leurs vassaux et de leur parti, les unes par des traités de combourgeoisie, les autres par des ventes, furent sans guerre incorporées à la Suisse. Dans ce nombre ne sont point compris les résultats des entreprises qu'ils firent à la même époque avec non moins de bonheur en Rhétie, en Italie et dans la Suisse romande. L'ancienne tradition de Berne et d'autres villes, qui avaient fondé toute leur puissance sur les bourgeois internes et externes, fut abandonnée en un point : ces villes acquéraient non-seulement une nouvelle population, mais encore la souveraineté du pays et des juridictions. C'était sage. Car de grands

princes, favorisés par le temps et par la fortune, de plus en plus arbitraires dans l'usage de leur pouvoir, plus despotiques à mesure que la noblesse déclinait et que le nombre des soldats augmentait, auraient bientôt annulé les alliances de leurs sujets avec des villes; celles-ci, circonscrites dans l'enceinte de leurs murs, auraient été soumises sans peine par un ministre vigilant, à l'occasion de troubles intérieurs, qu'il est toujours facile d'exciter. Si la Suisse a survécu aux Confédérations du Rhin et de la Souabe, à l'éclat de la ligue anséatique et à d'autres ligues, l'une des principales causes auxquelles on doit l'attribuer, c'est que durant le quinzième siècle tous ses gouvernemens agrandirent autour d'eux, avec une activité louable, le cercle de leurs domaines; par là, la Suisse contrebalança d'abord le pouvoir que la maison de Habsbourg possédait alors; et dans la suite les grands monarques jugèrent ce pays trop important sous plus d'un rapport, pour que sa liberté pût être détruite sans compromettre l'équilibre des puissances de l'Europe.

A cette époque, la Confédération suisse était forte; la domination de l'Autriche, faible; et comme autrefois Athènes par son courage et son activité se rendit redoutable au roi de Perse, ainsi la première commençait à effrayer la seconde.

Léopold levant des impôts arbitraires et refusant de rendre compte de sa tutelle [181], son frère, le duc Ernest, fut appelé par de nombreux suffrages à la régence. Alors l'Autriche intérieure fut remplie de troubles et de guerres [182] par le comte de Maidbourg [183] au

[181] *Fugger*, ad 1407.

[182] *Paltonis*, *s. Valtrami. Chron. Austr.* 1407; ap. Pez, scriptt. t. I.

[183] *Chron. Mellic.* ad. 1408. « Magna dissensio. »

nom de Léopold, et par le baron Frédéric de Waldsée au nom d'Ernest de Rambrecht. Vienne était en fermentation par la division entre les conseils et les bourgeois [184]. Lorsque le bourgmestre Worlauff et d'autres conseillers influens résistèrent à Léopold pour la défense des libertés, le peuple, jaloux de ses supérieurs immédiats [185], prit parti en faveur du prince. Cette même multitude fut frappée d'étonnement, lorsque le duc, pénétrant de force dans la ville, fit conduire à la mort le bourgmestre et ses amis; le bourreau lui-même, interdit à l'aspect de la dignité de leur vertu, resta immobile, jusqu'à ce que Worlauff, impatienté de survivre à son sénat et à la liberté de sa patrie, le somma d'exécuter l'ordre de son maître [186]. Le commerce était ruiné; derrière tous les buissons veillaient des brigands. Toutes les frontières étaient affaiblies [187], et comme il arrive quand les lois ne règnent plus [188], le grand capitaine de Caltarn, le sire Henri de Ratenberg, gouverneur du Tyrol et seigneur de vingt-quatre châteaux qui lui rapportaient annuellement vingt mille ducats [189], se vit tellement en butte à la jalousie et à la haine du duc Frédéric [190], qu'il crut ne

[184] *Ibid.* « Communitas contra cives. »

[185] Cette envie a fait la honte et le malheur des Athéniens; par elle, les flatteurs du peuple romain sont devenus les tyrans du monde; par elle, le peuple florentin fut aveuglé; la liberté a été près de sa ruine, partout où les insensés qui se réjouissent de l'abaissement des nobles et des patriciens se sont trouvés en majorité.

[186] *Fugger*, 1408. et pour le fait suivant 1407.

[187] Voy. la guerre de Sokol. *Chron. Mellic.* 1407, *Paltonis, ibid.* et *Arenpeck*, 1410, sur la guerre de Bavière.

[188] L'histoire des empereurs romains enseigne combien peu de sûreté offraient à la fin les légions.

[189] *Arenpeck*, 1410.

[190] Elle datait du jour où le duc, suivi d'une escorte beaucoup plus

pouvoir trouver sa sûreté qu'en faisant de nouveau valoir les anciens droits des ducs de Bavière sur le Tyrol. Ratenberg ayant à la fin été empoisonné, parce qu'aucun de ses ennemis, qu'il provoqua tous à un combat singulier, n'osait se mesurer avec sa force extraordinaire [191] et son habileté dans le maniement des armes, le duc lui-même, intéressé au maintien de l'ordre civil, permit, dit-on, que les marchandises enlevées aux villes impériales fussent déposées dans ses États [192].

Telle était la situation de l'Autriche antérieure. Les ducs étaient impuissans à secourir ceux que leurs guerres avaient entraînés dans le malheur. Wésen gisait dans les décombres [193]; Béronmünster déclinait au point que les revenus de la mense pour le prévôt et vingt et un chanoines ne dépassaient pas deux cents marcs [194], et qu'il fallut céder aux ducs le droit de nomination à la prévôté [195], ainsi qu'à toutes les cures [196]. En revanche, Zofingue en Argovie obtint des ducs en fa-

faible que celle du capitaine, rencontra celui-ci et se joignit à lui; le capitaine dit au jeune prince : « Friedel, quand auras-tu du bon sens ? » Le duc répondit : « Quand tu deviendras fou. » *Ibid.*

[191] Le capitaine de Caltarn était « fortis athleta; » Prandesser en fit l'expérience, quoique « valde robustus, magnus nobilisque vir. » *Ibid.*

[192] *Fugger*, 1411.

[193] *Autorisation de Jean de Lupfen*, bailli autrichien, accordée aux habitans de Wésen, de transporter ailleurs les franchises de leur marché, ou de tenir leurs marchés hors des portes de leur ville dévastée; 1399. *Tschudi.*

[194] *Bulle de Boniface IX*, 1400.

[195] Après l'abdication de Rodolphe de Hewen, l'Autriche la conféra à Thüring d'Arbourg. *ch.* 1411.

[196] *Ch. de Léopold* en faveur de Hemmann de Liebegk son conseiller; le prieur doit confirmer sa nomination : « c'est là entièrement notre opi» nion. » Ensisheim, 1400. Voy. aussi la *ch. du duc Frédéric pour l'incorporation de l'Église de Sur*, 1408; il y plaint Béronmünster : « propter » Suitensium rusticorum et aliorum adversariorum nostrorum effrena» tam proterviam plura sustinuisse incommoda. »

veur de la commune, la cession des aides[197] et l'indépendance presque complète de son administration intérieure[198]. Ils y voyaient peu de danger, parce que Zofingue est une petite ville; car d'ailleurs le déclin de la noblesse et la mauvaise administration de la souveraineté rehaussaient le pouvoir des grandes bourgeoisies, de telle sorte que le gouvernement ne pouvait plus commettre impunément des injustices: la prospérité exaltait le courage; on vit naître un parti qui penchait pour la Suisse.

Cet état de choses engagea la ville de Fribourg en Uechtland à renoncer à son inimitié contre Berne, si souvent ranimée pour son propre malheur. Les conseillers les plus éminens des deux principales cités de l'Uechtland[199] se réunirent dans l'église de Laupen, et jurèrent une alliance de combourgeoisie (1403): « Toutes les guerres entre Berne et Fribourg, » tel fut leur traité, « cesseront pour toujours; pour toutes les » réclamations, ils se réuniront en conférences amia» bles à Wurmenwyl; les procès qu'ils ne pourront » terminer ainsi seront jugés par deux conseillers de » chaque ville, présidés par un magistrat de celle à » laquelle appartient le bourgeois accusé; si le diffé» rend existe entre les deux villes, on choisira pour

[197] *Ch. de Léopold*, 1400. Les aides ou l'Ohmgeld, « pour leur industrie. » La concession est faite jusqu'à révocation.

[198] *Ch. de Frédéric*, Schaffh. 1407: pour la confirmation de leur usage traditionnel de nommer eux-mêmes l'avoyer et le conseil.

[199] L'avoyer, le conseil, les soixante, les deux cents et la commune composaient le gouvernement de Fribourg. *Ch.* 1374 dans *Fæsi, Bibl.* t. II, 545; *Ordonnances pour les massaliers*, 1400. *Ibid.* En revanche, dans les articles sur la vente des gages, le huit décembre, la commune n'est pas mentionnée, parce que ce n'est que la « remembrance » d'une ordonnance précédente; 1408. *Ibid.*

» surarbitre un habitant du pays, qui ne sera bourgeois ni de l'une ni de l'autre. Les Fribourgeois se comporteront à l'égard des Suisses comme les Bernois eux-mêmes, l'Empire toujours réservé ; si sous prétexte de l'Empire, des seigneurs ou des villes du Pays-de-Vaud portaient atteinte en ce pays aux droits de Fribourg ou à ceux de la maison d'Autriche, Berne porterait secours aux Fribourgeois ; aucune des deux villes ne servira de caution pour l'autre, à moins qu'elle ne le fasse de bon cœur[200]. Aucune des deux ne retiendra les serfs de l'autre[201]. Chacune n'imposera aux bourgeois de l'autre que les charges imposées aux siens. Les Fribourgeois seront exempts de péage à Berne, les Bernois à Fribourg[202]. En matière d'héritage et de propriété, les deux villes conservent leurs lois respectives. Celui qui s'enfuit pour un homicide loyalement commis[203] peut habiter l'autre ville ; aucune des deux ne doit donner asile aux meurtriers, aux incendiaires et aux brigands[204]. » Peu après ce traité, Fribourg

[200] Afin qu'aucune des deux ne soit exposée à des saisies pour l'autre en raison de la combourgeoisie, à moins qu'elle ne l'ait expressément cautionnée envers les créanciers.

[201] Peut-être sous prétexte de franchises primitives, qui pourraient être expliquées dans ce sens que chaque ville (comme le pays d'Israël, Deuter. XXIII, 15 et suiv.), deviendrait un refuge pour les serfs opprimés de la contrée environnante.

[202] Tant que les péages n'auront pas été rachetés.

[203] Commis accidentellement ou en combat singulier. On peut aussi donner asile à celui qui fuit pour cause de confination.

[204] Il est clair que la souveraineté romande qui pouvait prétexter l'intérêt de l'Empire, est la Savoie : il y a ici une allusion au vicariat impérial. J'ai omis dans cet extrait les articles qui se retrouvent toujours dans ces sortes de traités de combourgeoisie.

contracta une alliance perpétuelle avec Bienne [205].

Ces mêmes sentimens surgissaient dans une autre ville autrichienne, à Schaffhouse, par suite des progrès de la bourgeoisie et de la décadence de la noblesse. Celle-ci avait énormément souffert dans les batailles de Sempach et de Næfels [206], tandis que le nombre et la dignité des bourgeois s'accroissaient [207]. Les riches chevaliers et écuyers cautionnaient les dettes de la république [208]. Avec cet argent on achetait les juridictions [209] que la noblesse était réduite à vendre pour briller dans les tournois [210] et dans les guerres

[205] Des secours sont stipulés partout où Berne en accorde à une de ces deux villes. Chiètres est le lieu des assises.

[206] La ville envoya au duc deux messages pour se plaindre de ses pertes. Le duc répondit de Vienne, le jour de l'Ascension 1388 : « Que leurs » pertes lui faisaient une véritable peine; que c'étaient les suites na» turelles de la guerre; qu'il s'efforçait d'avancer son honneur et profit, » ainsi que le leur. »

[207] Les *Ch.* de 1361 mentionnent déjà le faubourg; en 1392, on bâtit 29 maisons dans le verger du couvent. *Rüger, chron. de Schaffh.* Ils exercèrent une telle suprématie que le campagnard qui offensait un bourgeois subissait une peine double, et qu'un bourgeois pouvait tuer impunément dans la ville un campagnard, pourvu qu'il fît attester par deux témoins que celui-ci avait été le provocateur. *Anciennes ordonnances de la ville.*

[208] Les Im Thurn et les Mandach dans bien des occasions.

[209] Entre beaucoup d'autres exemples, en 1402, Marquard de Randek, évêque de Constance, hypothèque à la ville de Schaffhouse pour 4562 florins d'or les deux bourgs de Hallau, ses revenus à Neukirch et Kaiserstuhl, son quart de Löhningen, du château et de la petite ville de Küssenberg; Kaiserstuhl et Neukirch devaient demeurer ouverts à la ville pendant dix ans, même après le rachat. Les habitans de Kaiserstuhl se servaient des poids et mesures de Schaffhouse, 1410. *Achat de la navigation du Rhin* de Burkhard Wiechser, 1404. En 1406, les Landenberg vendirent à la ville leur part d'impôt sur le sel. *Chartes* dans les papiers du bourgmestre Balthasar Pfister.

[210] En 1392 il y eut un tournoi sur une place de la région supérieure de la ville, ornée d'un tilleul; il fut sans doute organisé par les seigneurs, comme celui de Zofingue en 1383.

des ducs. Ces gentilshommes, dignes de leurs ancêtres, qui méritèrent le titre de nobles parce qu'ils vivaient et versaient leur sang pour la multitude sans défense et qu'ils cherchaient la gloire non dans les emplois mais dans l'héroïsme, n'usèrent jamais du crédit dont ils jouissaient auprès du duc pour empêcher que le gouvernement passât aux mains de la bourgeoisie; bien plus, ils excluaient de leur association quiconque refusait de se soumettre aux lois de la ville [211]. L'année après la bataille de Sempach, le duc Albert changea la constitution, au gré de Schaffhouse. Il composa le conseil quotidien de vingt membres au lieu de seize; il porta le Grand-Conseil à soixante et ordonna que ce corps fût renouvelé annuellement par tiers [212]. Cette constitution subsista vingt-quatre ans, grâce à la vigilance du bailli des ducs, d'un avoyer qui recevait l'investiture féodale de son office de l'abbé de Tous-les-Saints, à celle des deux conseils, d'un tribunal pour dettes composé de vingt membres du Grand-Conseil, et d'un autre tribunal de six pour les cas de rupture de la paix et pour d'autres crimes. La dépendance immédiate de l'Empire avait été hypothéquée aux ducs; la liberté impériale fut confirmée par tous les Empereurs [213] et, en outre, dotée par l'octroi

[211] *Acte d'association* du 10 mars 1394.

[212] En 1387. Le bailli d'Autriche avec deux de ses conseillers, l'avoyer ou celui qui remplissait les fonctions de lieutenant du duc et quatre membres du Grand-Conseil renouvelaient les vingt. Les membres de tous les tribunaux, les deux boursiers de la ville, les six receveurs et tous les autres fonctionnaires étaient choisis dans le Grand-Conseil. *Ch.* Vienne, 1387.

[213] Louis de Bavière, 1330; Charles IV, 1349, 1372; Wenceslas, 1379. 1400; Rupprecht (Robert), 1403. Jean Hass, juge du Klekgau au nom du comte Jean de Habsbourg-Lauffenbourg le jeune, dans les assises tenues à

remarquable d'une haute juridiction sur tous les malfaiteurs qu'on découvrirait à deux milles à la ronde[214]. S'il naissait un différend entre l'abbaye et la ville, deux juges de chaque parti, sous la présidence du bailli (depuis 1377), le terminaient à l'amiable ou selon le droit.

L'abbé Berthold de Sissach, d'une maison très-riche, vendit à la ville, dont il était l'ami, le fief de la charge d'avoyer[215]. Depuis la réforme faite par Albert, les armes ennemies avaient de nouveau réduit, près de Næfels et au Stoss, le nombre des gentilshommes. La ville de Schaffhouse se composa donc de plus en plus de bourgeois et d'artisans, et elle eut la sagesse, en établissant de nouvelles lois et en rehaussant la dignité de la bourgeoisie, d'empêcher que la décadence des familles nobles entraînât, comme ailleurs[216], la ruine des nobles sentimens. Le changement de la constitution fut si approprié aux temps, que les ducs y consentirent[217].

Schaffhouse sous le tilleul, libéra la ville du ban prononcé contre elle par la cour de Rotwyl, 1390. *Ch.*

214 Wenceslas, 1400, Ruprecht 1403 : le droit de les juger à huis ouverts ou clos.

215 En 1407; en 1411, la ville acheta d'Ek de Reischach le fief du bailliage autrichien, de la taxe des Juifs, des amendes, de la seconde moitié de l'impôt sur le sel (voy. n. 209). *Approbation du duc Frédéric*, 1411.

216 *Macchiavelli, Istorie*, l. II, tout à la fin. Il est naturel que l'introduction des tribus se présente sous un autre aspect à Schaffhouse que dans l'histoire de Rodolphe Broun : cette constitution de Schaffhouse était l'ouvrage du temps ; ailleurs la même institution n'a été obtenue qu'au prix de bannissemens et de violences. Nous ne tenons pas compte ici des résultats ; on les verra dans les livres suivans.

217 *Ch. du duc Frédéric* « pour relever la ville de sa misère et de ses » dettes. A l'avenir tous les emplois, celui du bailli excepté, seront con» férés par la ville. » A cette époque le renouvellement des emplois avait lieu le jour de Saint-Jean-Baptiste; plus tard, le lundi de la Pentecôte.

Les artisans jurés, tels que les boulangers, les cordonniers, les bouchers, se réunirent en tribus; les bourgeois qui vivaient d'un autre trafic [218] ou du produit de leurs biens, s'associèrent aux métiers libres [219] ou à la chambre inférieure de la noblesse; lorsque le nombre des familles nobles eut diminué, les deux chambres ou sociétés dans lesquelles elles s'étaient divisées en formèrent une seule[220]. Il fut résolu qu'au lieu d'un avoyer on nommerait un bourgmestre comme à Zurich. L'an 1411, le jour de Saint-Ulrich, au mois de juillet, tous les bourgeois, nobles et roturiers, des tribus et des sociétés, s'assemblèrent dans l'église des Cordeliers, où ils élurent pour cette année-là[221], comme premier bourgmestre de Schaffhouse, le sire Godefroi de Hünenberg, chevalier, seigneur d'un nom ancien et illustre[222], allié aux plus nobles familles[223], élevé

[218] Les drapiers; les *chartes* d'alors comprennent dans ce nom la classe presque entière des commerçans.

[219] Dans la suite les étrangers faisaient souvent de même quand ils acquéraient le droit de bourgeoisie.

[220] *Ch.* n. 211: « Nous, les compagnons de la haute et de la basse » chambre à boire (dont on trouve les traces dès 1335), déclarons que » dans l'intérêt de l'honneur, du profit, de l'amitié et de la paix, nous » nous sommes réunis dans la haute chambre à boire, afin d'y avoir nos » affaires. » Il est vraisemblable que la chambre inférieure ne fut pas abandonnée par tous, et qu'elle donna naissance à la « société inférieure » qui subsiste encore.

[221] L'année suivante, en 1412, ce fut Henri Lingki, que nous trouvons en 1411 parmi les tribuns. Si l'on examine après cela le catalogue des bourgmestres, il paraît que pendant quelque temps, peut-être sans convention, mais suivant l'usage, on choisissait pour cet emploi à la fois un gentilhomme et un bourgeois.

[222] Vu que la maison de Hünenberg doit avoir été alliée par les femmes à la maison de Habsbourg, et qu'elle florissait incontestablement parmi les barons du moyen âge.

[223] Lui-même ou son père avait obtenu la fille d'Egbert Löwe. *Cartien-*

dans les armes et les exercices chevaleresques[224], vaillant et riche, versé dans les affaires de la ville[225], également agréable au duc[226] et à la bourgeoisie. Huit jours après cette élection, tous les citoyens s'assemblèrent, chacun dans sa tribu; et, de même que les nobles avaient établi dans leur société un arbitre[227] (déjà en 1394), chaque tribu pria un de ses principaux membres d'accepter pour cette année-là l'office de tribun[228], afin d'avancer dans toutes les affaires l'honneur et le profit de la tribu non moins que ceux de la ville, et de veiller particulièrement à ce que dans les assemblées des tribus tout se traitât avec modération[229], à ce que les artisans ne fraudassent point et

nement 1394. Il avait épousé en premières ou en secondes noces une Im Thurn; Agnès de Hünenberg avait épousé Eberhard Im Thurn. *Ch.* 1409.

[224] Jean de Hünenberg était chevalier du bouclier de St. Georges. *Ch.* 1392. Son père Godefroi probablement aussi. Celui-ci porta les armes encore en 1389 contre Constance et contre les Schellenberg. Le *protocole municipal de Zurich*, de la même année, dit que les députés de la ville ont dépensé douze florins au service de ce seigneur; il « faut qu'il nous les rende. »

[225] Il avait été, en 1404, boursier de la ville, et en 1406 juge municipal.

[226] Il était alors lieutenant du bailli autrichien. *Waldkirch*, h. a.

[227] Ainsi nommé peut-être (*ch.* n. 211), parce qu'il arrangeait les différends qui survenaient entre eux.

[228] Comme cette dignité était onéreuse, il est dit dans les *actes des tribus* que celui qui l'a remplie une année ne peut plus être *forcé* l'année suivante de l'accepter; ces sénateurs étaient donc, d'après l'étymologie, des *Pregadi*.

[229] Les *actes des tribus* leur donnent une compétence pénale de 10 schellings de deniers; et de quatre, si une personne parle avec peu de ménagement du chef de la tribu ou des six, « à moins qu'il n'aille trop loin. » Papiers de la *députation pour examiner les actes des tribus* sous le trésorier *J. G. Peyer*, 1720.

qu'il ne se fit rien de nuisible à la république[230]. Les tribuns pouvaient permettre aux artisans, moyennant dix sous, de travailler le dimanche et les jours de fête. Les tribuns et quatre seigneurs fournis par la noblesse formaient le conseil quotidien. Chaque tribu adjoignait six de ses membres au tribun[231]; le Grand-Conseil se composait de ces six adjoints de chaque tribu, d'autant de membres de la noblesse[232] et de tous ceux du conseil quotidien. Toute la bourgeoisie de Schaffhouse fut divisée en douze tribus et sociétés, afin de rendre plus facile la manifestation de sa volonté dans la nomination des deux conseils et dans les autres affaires politiques, ainsi que l'organisation de la défense de la patrie[233], et cette division a subsisté jusqu'à ce jour *. Il ne faut pas confondre cette insti-

[230] Il était défendu, à cause des maladies contagieuses, de faire le commerce des vieux habits, à moins d'avoir été assermenté par les boursiers de la ville. Il était aussi défendu aux cordonniers, dans l'intérêt de la santé publique, d'acheter du bourreau du suif ou de la graisse.

[231] *Actes des tribus.* Ordinairement on en compte cinq, mais le tribun sortant de charge faisait le sixième, après quoi il entrait dans l'Aggiunta par laquelle le conseil quotidien fut doublé dans la personne des tribuns.

[232] Ailleurs il n'est fait mention que de trois membres fournis au Grand-Conseil par la noblesse; mais comme ce nombre est invraisemblable, je serais porté à croire que la haute et la basse chambre étaient alors encore considérées comme une classe particulière de la bourgeoisie; elles auraient en ce cas fourni ensemble autant de membres du Grand-Conseil qu'une tribu; mais je n'ai jamais vu l'acte de la chambre inférieure. En général, il règne encore beaucoup d'obscurité dans l'histoire de Schaffhouse, particulièrement à cette époque, et il est bien difficile de l'éclaircir.

[233] C'est pourquoi la société des nobles était pourvue de tentes et d'ustensiles de voyage, et chaque tribu avait les règlemens et les fonds nécessaires. Voy. n. 211; *Actes des tribus.*

* D'après la constitution actuelle de Schaffhouse, les tribus, qui sub-

tution politique avec les jurandes ; qui peuvent toutefois avoir donné naissance aux tribus; le bourgmestre et le conseil exerçaient une autorité indépendante pour ce qui regardait les métiers [234]; mais quand il s'agissait de choses plus importantes, de la conservation de la patrie et de la liberté, on convoquait plutôt les tribus [235].

Telle est l'origine de la constitution de Schaffhouse, dont la forme s'éloigne également du caractère tumultuaire d'autres démocraties [236] et du pouvoir dangereux d'un trop petit nombre de familles; grâce à ses principes fondamentaux, le simple citoyen conserve le droit qu'il exerce ordinairement le mieux [237], le droit électoral; chacun, sans craindre les familles puissantes, sans craindre le soulèvement populaire [238], ose se montrer juste dans le tribunal, libre dans le conseil, ferme dans l'amour du bien, et nul ne peut impuné-

sistent encore, n'ont plus d'attributions politiques, excepté l'élection de autorités municipales du chef-lieu. C. M.

[234] Ils permettaient plutôt l'exercice de certains métiers à des gens qui n'appartenaient pas à la tribu correspondante. Papiers cités, n. 229.

[235] Ainsi en 1454 et probablement aussi en 1415 et 1501.

[236] Aussi n'y eut-il guère de soulèvement depuis 1525, alors que l'enthousiasme de la réforme religieuse entraîna tout le monde; les mouvemens contre quelques abus à la fin du XVIIe et au commencement du XVIIIe siècle font seuls exception.

[237] *Esprit des lois*, l. II. Des constitutions malades ne peuvent pas être alléguées comme preuve du contraire; les tribus qui se négligent pendant une longue paix ne prouvent rien contre l'éloge que Montesquieu fait avec raison des choix du peuple pour les emplois importans et dans des circonstances critiques. Je trouverais difficilement, à Schaffhouse surtout, à citer un homme de mérite, ou du moins je n'en pourrais citer que bien peu, qui, ayant manifesté le désir de servir la république dans la magistrature, eussent été laissés de côté par les membres de leur tribu.

[238] Un des plus excellens chefs de cette ville, le bourgmestre Tobie Hollænder fut renversé, mais d'une manière que les constitutions aristocratiques n'excluent pas.

ment suivre à découvert la voie contraire pendant plus d'une année, à moins d'être d'une tribu qui consentît pour lui à se déshonorer et à se nuire. Une pareille constitution suppose des mœurs qui portent le chef de chaque tribu à aimer son office comme une tâche honorable et utile à la chose publique, sans qu'il en ait besoin pour être considéré ou pour vivre; des mœurs qui, dès le jeune âge, initient les plus capables à une sagesse dont la lumière puisse éclairer un jour, dans l'un et l'autre conseil, les tribuns et les magistrats; des mœurs qui forment le simple citoyen à connaître et à respecter, comme membre d'une tribu, son devoir et sa dignité. Car les formes des constitutions républicaines sont bonnes ou mauvaises, bien moins par elles-mêmes que suivant les mœurs de chaque peuple.

A l'exception de cette ville, que la maison d'Autriche perdit la quatrième année de la nouvelle constitution, comme nous le verrons ci-après, les pays autrichiens différaient extrêmement des pays suisses par leur situation intérieure; cette différence explique la prospérité des cantons helvétiques.

La Suisse se rendit de plus en plus indépendante des Empereurs. Le roi Wenceslas donna aux Zuricois, aux Lucernois [239], aux habitans d'Uri [240] et au grand chapitre de Zurich [241] le fief du droit de vie et de mort. Deux mois avant sa déchéance, il remit à la ville de Zurich le bailliage impérial [242], dont l'honneur et les

[239] *J. G. Füsslin*, *Géogr.* t. I, p. 277.

[240] *Tschudi*, 1389; *Leu*, art. Uri, p. 713.

[241] Dans les villages de celui-ci; le roi Ruprecht donna ce pouvoir au prévôt Conrad Hélye en 1404. *J. J. Hottinger*, *Antiqq. eccl. Tigur.*

[242] *Charte de Wenceslas*, 1400 : qu'ils devaient choisir eux-mêmes un bailli qui siégerait avec eux pour les causes capitales.

revenus se trouvaient si fort réduits par un grand nombre de libertés plus anciennes, qu'aucun étranger ne voulait plus en accepter l'office [243]. Lorsque le roi Sigismond vint en Suisse, il remit à l'avoyer de Soleure et au landammann de Glaris la justice criminelle, dans l'arrondissement de leurs juridictions [244].

Être jugé par ses pairs est avantageux, quand ces juges ont à craindre, en donnant l'exemple de l'injustice et de la sévérité, qu'on ne leur en fasse l'application leur tour; autrement, l'épée est plus redoutable dans à leurs mains que dans celles d'un roi : celui-ci fait grâce, parce qu'il ne craint pas les subordonnés; ceux-là égorgent, lorsqu'ils tremblent. Cependant à cette époque, et long-temps après [245], l'accusation, la défense et le jugement avaient lieu en plein air, devant tout le peuple, en sorte que l'accusé, dont l'honneur, la fortune ou la vie était en jeu, n'avait pas plus à redouter l'inimitié personnelle d'un juge [246] ou les préventions de tout le tribunal, qu'il ne redoutait le peuple même; les hommes font rarement autant de mal qu'il est en leur pouvoir ; ce qui arrive pourtant quelquefois [247].

[243] Henri Göldli de Tieffenau est ordinairement cité comme le premier bailli impérial. — *Füsslin*, l. c. p. 147; *Leu*, art. *Göldli*, ne le trouve qu'en 1408. C'est pour les prétentions de son fils que les Zuricois prirent les armes contre le margrave de Bade. *Tschudi*, 1414. J'ignore si c'est du père ou du fils que le bourgmestre Meyss dit : « que c'était un scélérat endurci, et qu'il le lui prouverait au risque de sa tête; » le sénat se réserva de juger ce propos. *Protoc. munic.* 1413.

[244] Au premier, dans l'arrondissement depuis Granges jusqu'à la Sigger; au second, dans les lieux où Glaris a la haute justice.

[245] Diète à Berne à l'occasion d'un assassinat commis par Béat Jacob de Bonstetten, 1629.

[246] Dans certaines républiques on n'admet point de récusation.

[247] Je ne dis pas que cela soit arrivé plusieurs fois, mais, vu le changement évident des mœurs et leur influence sur les constitutions, les

Le tribunal impérial établi à Zurich n'avait point de consistance. De pareils tribunaux sont d'excellentes institutions contre les grandes tyrannies des petits seigneurs; mais contre les puissans il faut une puissance; dans les villes, l'abus de ces tribunaux troublait tout l'ordre civil. Peu d'étrangers consentaient à recourir à des juges concitoyens de l'accusé; les assises et les cours impériales favorisaient les gens du pays, tantôt par ignorance [248], tantôt par le désir de chaque tribunal d'étendre son arrondissement [249]. On obtenait facilement une sentence qui mettait un ennemi au ban de l'Empire [250], et suivant les mœurs d'alors, on abusait de ce moyen pour troubler la sûreté publique. C'est pourquoi les rois affranchirent les Suisses des tribunaux étrangers, tant que la justice régnerait dans leur pays [251]. Le roi Wenceslas vendit à la ville de Zurich sa contribution impériale, alors de cent florins [252],

magistrats devraient, sous ce rapport, pourvoir par des ordonnances à la sûreté des générations à venir.

[248] *Ch. de Zaysolf de Lupfen*, juge libre de la cour royale à Rotwyl, portant que les assises de Stülingen ont mis la ville de Bâle au ban de l'Empire, parce qu'il ne connaissait pas les droits de cette cité, 1386; dans *Tschudi*.

[249] Wenceslas, Nuremberg, 1398, contre le ban que la cour impériale avait lancé contre Berne, où pourtant on voulait laisser à la justice son cours.

[250] Comme contre Zurich, par Eberhard Broun. (*Ch. de Wenceslas* contre cette sentence, Prague, 1390); cependant tous les jugemens rendus par la cour impériale en faveur de Broun avaient été annulés depuis long-temps. *Ch. de Charles IV*, 1376.

[251] *Wenceslas* exempte Lucerne des tribunaux étrangers, 1379; *Rodolphe, comte de Sulz, juge aulique,* reconnaît que Berne peut recevoir des personnes mises au ban, 1387; *Ruprecht pour Soleure*, 1409, dans *Hafner*, l. c; *Sigismond pour Glaris*, 1415.

[252] *Ch.* Prague, 1400; pour 100 florins du Rhin.

et le roi Ruprecht (Robert) à Soleure[253], celle que payait cette ville.

Ces mêmes rois rompirent en faveur des gouvernemens de Zurich[254] et de Soleure (1409) les liens par lesquels les Juifs semblaient dépendre plutôt de la chambre impériale que de ces villes. Les magistrats leur rendaient bonne justice, aussi bien entr'eux[255] que contre des citoyens considérables[256]; mais le peuple demeura persuadé que les Juifs crucifiaient, de temps en temps, des enfans chrétiens. Il se peut qu'un homme de cette nation ait employé le sang d'un enfant pour conjurer des esprits; mais le peuple aura plus d'une fois été soulevé par des débiteurs adroits. Au commencement du xv[e] siècle[257], un cavalier, détenu pour infanticide à Diessenhofen, ville autrichienne sur le Rhin, espérant peut-être se sauver, accusa le Juif Michel de lui avoir offert trois florins pour le sang d'un enfant. Le Juif fut brûlé; son accusateur, roué. Le bruit s'en étant répandu à Schaffhouse et à Winterthur, trente-huit Israélites furent brûlés vifs dans ces deux villes, et tous les autres forcés de renier la foi de leurs aïeux[258]. A Zurich, les tribus demandèrent

253 1409, pour 600 florins du Rhin. *Hafner*. l. c.

254 *Ch. de Wenceslas*, 1392 : Pendant six ans ils ne paieront rien; ensuite le roi s'en rapportera au conseil pour leur contribution envers la chambre.

255 Le Juif Séligmann ne rentrera pas à Zurich sans la permission du bourgmestre, du conseil et de Rachel, veuve d'Israël. *Protoc. munic.* de Zurich, 1413, et d'autres exemples.

256 Sentence concernant le bien d'Itel Manesse et de ses neveux en faveur du Juif Visli contre Jean Pfung (*Protoc. munic.* 1393) qui attaqua pour cela la ville devant des tribunaux étrangers. *Ibid.* 1396.

257 *Tschudi*, 1400.

258 Le duc Frédéric pardonne aux Schaffhousois d'avoir brûlé des Juifs. Baden, 1411.

le sang des Juifs; ils furent mis en prison contre le gré des autorités. Cette violation des actes de sauve-garde provoqua les justes réclamations des Juifs étrangers. Le peuple, emporté par la fureur, poussa des cris, comme les ancêtres des Juifs devant Ponce-Pilate. Le bourgmestre et les deux conseils [259] montrèrent plus de fermeté que ce Romain, en sorte qu'à la fin on se contenta de bannir les Juifs et de leur faire payer 1,500 florins[260].

Les habitans de Schwyz refusèrent de recevoir des franchises des rois; ils disaient: « Nos pères ont accepté la protection de l'Empire [261]; l'Empire ne nous » a jamais protégés; nous ne prèterons plus serment à » l'Empereur [262]. »

Ces mêmes hommes, lorsque les religieuses de l'abbaye In der Au, près de Steinen, refusèrent de se soumettre aux lois du pays [263], n'hésitèrent pas à les y con-

[259] Comme les Deux-Cents ne partagèrent point la fureur du peuple, toutes les violences furent évidemment son ouvrage.

[260] Peut-être pour les frais de leur détention et de leur nourriture; sur toutes les choses arrivées aux Juifs en Suisse, il faut lire leur histoire écrite avec soin par *J.-J. Ulrich*.

[261] Cela confirme ce que j'ai dit au XVI° chapitre du livre I, à l'occasion de la charte de 1240. Les Gorski et les autres peuples du Cabarda ne pourraient-ils pas, dans la suite des siècles, tenir le même langage aux czars de la Russie? Ils ne sont pas plus cachés dans leurs montagnes, et sont beaucoup plus nombreux que les habitans des Waldstetten, auxquels les anciens rois ou empereurs des Franks ont accordé sans peine un semblable traité.

[262] *Tschudi*, 1401, lorsque les autres Confédérés rendirent hommage au roi Ruprecht.

[263] Sans doute pricipalement à cause des impositions; lorsque les religieuses prétextaient leur immunité, le pays avait l'habitude de se récupérer sur leurs dîmes.

traindre[264]. Le couvent de Saint-Blaise élevant certaines prétentions contre les habitans du Haut-Unterwalden, ceux-ci ne voulurent pas en entendre parler, et menacèrent d'y répondre avec leur bras droit. Les citoyens de Bar près de Zoug recoururent à la force contre des prétentions de l'abbaye de Cappel qui leur paraissaient injustes[265].

Les villes observaient plus strictement la marche régulière de la justice[266]; quand elles faisaient des lois concernant le clergé, elles ne perdaient pas de vue les immunités ecclésiastiques[267], ou bien elles lui permettaient de défendre ses traditions[268]. Sous la protection du bourgmestre et du conseil[269], les religieuses de Zurich conservèrent l'antique prérogative de n'admettre dans leur couvent aucune personne d'une noblesse inférieure, de quitter les habits religieux après que les heures du chœur avaient été observées conformément à la règle de St-Benoit, et d'habiter ensemble paisiblement et sans contrainte, jusqu'à leur mariage ou leur mort[270]. Les chanoines du grand chapitre vivaient sur un pied équitable avec leurs cha-

[264] Ce fait et ce qui précède peut se déduire de leur *Supplique à Boniface IX*, 1401, dans *Tschudi*.

[265] *Hottinger, Hist. ecclés. de l'Helvétie*, années 1384 et 1402. Ses renseignemens ont la plupart « fidem Archivi. »

[266] Aussi Saint-Blaise et Cappel avaient-ils demandé la médiation de Zurich.

[267] Les franchises du grand chapitre furent écrites dans le livre des franchises de la ville de Zurich pour l'usage mentionné dans le texte. *Protoc. munic.* 1418.

[268] *Hottinger*, l. c. t. II, p. 201 au bas.

[269] Ils chassèrent de l'abbaye la dame de Wollhausen, qui en troublait la paix. *Hottinger*, d'après des chartes de 1397.

[270] *Bref d'Innocent VII*, de 1406. *Hottinger*, h. a. : « Sicque ab antiquo extitit observatum. »

pelains[271], sur lesquels ils rejetaient le fardeau des devoirs, certains que les enfans qu'ils procréaient avec leurs demoiselles jouiraient, sous la protection du gouvernement, des biens qu'ils leur légueraient[272]. Près de Berne, les sœurs de Marienthal vivaient sans trouble dans une rigoureuse clôture[273], selon la réforme qu'elles tenaient de Claranna de Hohenberg, religieuse hautement expérimentée dans les choses mystiques[274]; leurs confesseurs portés à la vie ascétique[275]

[271] *Accomodement de* 1380, sous le prévôt Werner de Rheinach. (Parmi les chapelains on trouve Hendrich Villinger, nommé *Mahler*, et Roger de *Mandach*, ainsi de bons gentilshommes.) Ils accompagnent les chanoines partout, et obtiennent par leur présence la moitié des contributions de chaque saison.

[272] *Ch.* par laquelle le prêtre *Jean Stuki* lègue 120 florins à sa fille non mariée. *Protoc. munic.* 1388. *Legs de Jacob Stüppli*, chapelain, à son enfant et à sa demoiselle. *Protoc. munic.* 1417, etc. Il est bien surprenant qu'on trouve mentionné dans plusieurs documens du *registre annuaire d'Uster*, « le curé Herrmann de Landenberg-Greiffensée » « son épouse » Marguerite de Blumenek et leurs enfans, Ital, Herrmann et Ulrich; le père est ordinairement appelé « le gentilhomme curé. » *Fondation d'une messe annuelle*, 1382; de même pour *sa femme*. Il mourut à Tann en 1397. Peut-être après la mort de Herrmann, son frère aîné, arrivée en 1380 (chap. IV. n. 17. t. III, p. 7), ne garda-t-il de l'état ecclésiastique, en sa qualité de patron de l'église d'Uster, que le titre et le revenu. En 1383, on trouve messsire Jean Burggraf, cité comme « *véritable* patron de l'église d'Uster. » Mais les bâtards ne pouvaient pas devenir chanoines, parce que l'église du grand chapitre de Zurich était la première du diocèse, après la cathédrale de Constance. *Ch. du pape Jean XXIII*, 1410, *Hottinger. Antiqq.*

[273] Il était défendu de pénétrer dans leurs cellules pour les visiter ou pour les affaires du chapitre, ainsi que d'ouvrir leurs fenêtres. *Lettre de Thomas à Fermo, maître de l'ordre des Prêcheurs*, pour Schönensteinbach (dont elles suivaient la réforme), 1403.

[274] On dit qu'elle lisait et comprenait les écrits de Denys l'Aréopagite. *Hottinger* ad 1397, d'après *Faber. Hist Suev.*

[275] Autrement elles pouvaient leur ôter leurs fonctions. *Lettre de Léonard de Florence*, ut supra, 1415.

ne les voyaient jamais que voilées[276]. Ces gouvernemens, animés de l'amour de l'ordre et de cette piété sans laquelle on n'aurait jamais dompté l'ancienne barbarie[277], maintenaient avec zèle dans leurs établissemens pour les pauvres et les malades, la pureté des mœurs[278] et une vie calme[279]; ils honoraient les ordres monastiques; un chef des tribuns[280] fonda la chartreuse du petit Bâle.

[276] Le prêtre, en habits sacerdotaux, portait aux sœurs malades le Saint-Sacrement; toutes les sœurs suivaient, le visage voilé « afin qu'aucune d'elles ne se laissât voir par mégarde. » Quand elles avaient des ouvriers, elles se renfermaient pour ne les point voir et n'en être point vues. *Ibid.*

[277] Selon toutes les chroniques, le 7 juin 1392, à Willisau, trois joueurs blasphémèrent Dieu, et l'un d'eux lança son poignard contre le ciel. Alors il tomba du ciel des gouttes de sang; deux démons s'emparèrent d'Ulrich Schröter; après quoi l'un des compagnons tua l'autre dans une dispute, et mourut lui-même misérablement d'une maladie putride. Ces fictions poétiques étaient destinées à effrayer la barbarie. *Murer. Helv. S.*

[278] *Ordonnance pour l'hôpital inférieur de Berne*, 1413 : « Quiconque manque à la chasteté perd son office à jamais. »

[279] *Ibid.* Celui qui jure par les membres de Jésus-Christ sera privé de son pain pendant trois jours; celui qui fait un grand serment, pendant sept jours; celui qui en fait un extraordinairement grand, pour toujours. Celui qui frappe quelqu'un, en sera privé pour une année, et un mois de plus si le sang a coulé; à perpétuité, si l'agresseur était armé. A Zurich, le bourgmestre, les conseils et les bourgeois étaient convenus, en 1348, d'une ordonnance d'après laquelle on payait, pour tout jurement, 6 fennings; pour un jurement par un membre de Jésus-Christ, avec l'adjonction des mots « amèrement » ou « angoisse, » 5 schellings. Qu'aura donc proféré Rodolphe Kilchmatter qui, en 1631, fut condamné par le conseil, pour un serment, à 50 livres, et, afin de ne pas les payer, jura de quitter la ville? *Charte* dans la deuxième année du *Nouveau Musée suisse.*

[280] Jacques Zybold; à la place de l'ancien palais épiscopal. *Ch.* 1406. *Wurstisen* dans *Hottinger*, 1401. Donation de Burkhard Zybol et de Sophie de Rotberg. *Hafner*. t. II, p. 402, année 1401 (date à corriger d'après Wurstisen.) *L'Acte d'inféodation de Zybold* pour ses biens à Muttenz, 1395, est dans *Bruckner*, p. 114.

On vit renaître alors [281] la croyance d'une secte qui, provoquée peut-être par le scandale du grand schisme de la papauté, dédaignait la plupart des rites du culte catholique, parce qu'ils ne sont pas fondés sur les paroles de l'Ecriture sainte; or, elle expliquait celles-ci dans un sens mystique plutôt que littéralement. Les sectaires regardaient tout mariage stérile comme illégal, parce que cette union n'a été permise à l'homme déchu que pour la multiplication de l'espèce, et que sans cela elle devient criminelle [282]; ils pensaient qu'aucun prêtre ne devait recevoir la consécration avant sa trente-quatrième année, âge auquel le Seigneur avait terminé sa carrière terrestre [283]. Ces innovations et d'autres encore ayant été propagées et adoptées dans tout l'Uechtland, particulièrement parmi les femmes, les Bernois s'emparèrent du chef de la secte et de ses plus chauds adhérens; peut-être craignaient-ils les conséquences de l'ébranlement de la foi dominante ; peut-être pensaient-ils que bien des parties du culte, sans être justifiées par la Bible, avaient été instituées anciennement dans un but louable et d'après les besoins de l'humanité, et que maintenant il fallait plutôt les vivifier dans leur forme symbolique

[281] Nous avons déjà parlé d'Arnold de Brescia, qui trouva dans ces contrées des disciples de Hanrich; en 1277 on persécuta ces mystiques dans le district de Schwarzenbourg; nous exposerons l'ensemble de cette histoire dans le IVe chap. du l. IV.

[282] Une fort ancienne interprétation, renouvelée par Béverland, applique l'allégorie ou le récit poétique de la chute du premier homme à la jouissance de celui des plaisirs sensuels qui fait perdre l'innocence et donne à l'homme une expérience infinie du bien et du mal.

[283] *Aveux* des Fribourgeois tirés de l'histoire eccl. de *Lang*, dans *Hottinger*, ad 1399. Ils paraissent vrais, et s'accordent avec les autres opinions de cette secte.

par des explications convenables, que les abolir; Nicolas de Landau, de l'ordre des frères-Prêcheurs, était à cette époque l'homme le plus savant dans la ville de Berne [284], instruit par la lecture des grands livres qu'on gardait liés avec des chaînes dans la bibliothèque de son couvent [285]. Cet ecclésiastique prêcha d'une manière puissante d'après la parole de Dieu et les écrits des Pères. Les adversaires, effrayés ou convaincus, abjurèrent les nouvelles doctrines. Nicolas de Landau sollicita et obtint des conseils et des bourgeois que nul ne fût puni en son corps pour ses opinions religieuses; le gouvernement leur infligea des amendes pour les frais et en punition des troubles [286]. Berne avertit Fribourg de ne pas laisser germer dans sa ville la semence de cette incrédulité. Après cela, Guillaume de Menthonay, évêque de Lausanne, envoya un official de l'évêché à Fribourg; les novateurs ayant été entendus à l'hôtel-de-ville, réfutés et menacés, prêtèrent serment de fidélité à l'église catholique [287].

Cependant « les frères et les sœurs de la pauvreté et « de la perfection évangéliques, » qu'on appelait Beghards et Béguines, excitèrent un mouvement plus dif-

[284] On trouve dans une *charte de Sumiswald*, mais sans détails historiques, Jean de Münzigen, maître d'école, cité comme maître des sept arts libéraux.

[285] *Ch.* 1390. Werner Stettler, prêtre et juriste, laisse aux Dominicains 40 livres, qu'on attache avec des chaînes dans la bibliothèque, afin qu'ils y restent comme les autres, et sous la même peine contre celui qui les enlèverait.

[286] 3,000 livres, *Tschudi*, 1399. Qu'est-ce qui put donner au peuple l'opinion qu'ils adoraient un chat, auquel ils baisaient le derrière? *Haller, Bibl.* IV, 180. Est-ce un indice de mystères semblables à ceux dont on accusa les Templiers? Le chat était peut-être une image informe; le baiser, un moyen d'union plus étroit.

[287] *Hottinger*, l. c. *J. G. Füsslin, Hist. eccl. du moyen âge.*

ficile à calmer, parce qu'il eut lieu au sein même de l'église. Quoique cette société de laïques se nommât Tiers-ordre des Frères Mineurs Cordeliers, elle n'était point astreinte à la pauvreté et à la chasteté par des vœux. Ses membres distinguaient par des croix leurs vêtemens et les maisons où ils habitaient ensemble; ils vivaient d'aumônes; en echange, ils soignaient leurs bienfaiteurs dans les maladies, et accomplissaient envers eux d'autres œuvres de la charité chrétienne. Une certaine faveur du pape Grégoire XI, et sans doute le goût de l'oisiveté, rendirent en peu d'années cette association si nombreuse, qu'à Bâle vingt maisons étaient habitées par cinq cents Beghards et Béguines; beaucoup de femmes abandonnèrent leurs maris pour l'association, et bientôt tous les mariages [288] et d'autres affaires des principales maisons eurent pour agens les Béguines. Jaloux du succès de leur mendicité, ou mu par une indignation plus louable, Jean Mühlberg, frère prêcheur de Bâle, d'une naissance obscure, mais distingué par son éloquence et sa piété [289], les attaqua de toute la puissance de sa prédication; il fut soutenu par le curé Jean Pastoris. La règle que les sectaires s'étaient imposée eux-mêmes et leur oisiveté furent rejetées comme anti-catholiques et inconvenantes. Alors Rodolphe Buchsmann, professeur des Cordeliers, défendit leur pauvreté volontaire comme une vertu, et leurs efforts pour sauver les âmes comme une immense compensation de l'activité mondaine qu'ils dédaignaient. Beaucoup de ses membres, voyant que

[288] On leur donna pour cela, dans beaucoup de villes, le nom « d'appareilleuses; » le *roi Sigismond,* dans la convocation du concile de Constance.

[289] Homme religieux et savant. *Tschudi,* 1404.

la confrérie n'avait pour elle ni l'évêque ni le gouvernement, se rendirent dans les maisons qu'elle possédait à Berne; ils espéraient que la diminution de leur nombre trop considérable calmerait le zèle de leurs adversaires. A Berne les riches leur donnèrent d'abondantes aumônes. Lorsque le gouvernement apprit que les frères Prêcheurs et les Cordeliers étaient divisés au sujet des Béguines, il pria l'évêque de Lausanne de faire examiner l'affaire avec impartialité par un official. Après la lecture des bulles des Cordeliers, les prêtres examinateurs déclarèrent, sous la garantie de leur office et de leur dignité, « que la vie et la mendicité » des Beghards et des Béguines ne se conciliaient pas » avec cet ordre; » alors le gouvernement résolut de ne plus les tolérer à Berne. Mais la confrérie ne fut vaincue ni par ce jugement, ni par les foudres de l'évêque de Bâle, ni par les dispositions ambiguës de la cour de Rome. Si le Pape se montrait défavorable, elle défendait sa désobéissance par les principes des frères de l'Esprit-Indépendant[290]; s'il lui était favorable, elle se servait contre les gouvernemens de la terreur qu'inspirait ce pontife. Long-temps après[291], elle tomba, dans Bâle, à l'occasion de l'intrigue amoureuse d'un cordelier avec la femme d'un bourgeois; rien ne porte

[290] En général certains Franciscains étaient à tel point plus rebelles à l'instruction que d'autres moines, que Jean XXI dût les craindre dans Avignon.

[291] En 1400, Mühlberg commença de prêcher contre elle; en 1403, le jugement fut prononcé à Berne; en 1405, la cause fut portée devant le pape; en 1410, eurent lieu à Bâle les événemens racontés ici; en 1411, les sectaires furent chassés. *Wurstisen. Chron. de Bâle*, l. IV. *Hottinger, Hist. eccl. de l'Helv.* à ces années; *Tschudi*; 1404, d'après la *Chron. de Berne* de *Tschachtlan*. J'ai surtout suivi le premier et le dernier de ces historiens.

une plus grave atteinte à la dignité d'une sainteté apparente que si l'on vient à découvrir que l'homme vénéré, qui prétend à l'empire de toute notre âme, n'est pas maître de la sienne. Les ennemis de la secte profitèrent de cette circonstance pour faire croire que, sous le masque d'une perfection par laquelle l'âme se perd en Dieu au point de ne plus savoir ce que fait le corps[292], les Cordeliers et leur Tiers-ordre s'étaient abandonnés à toutes sortes de débauches. Comme on était en guerre avec le duc, on trouvait dangereux de tolérer à Bâle les Cordeliers ennemis du Conseil. L'indignation publique était si vive que, dans les rues, le peuple et les enfans arrachaient aux Béguines leurs voiles et les outrageaient; le curé Pastoris l'alluma encore par un sermon sur l'ivraie dans le champ du Seigneur ; les Beghards et les Béguines, ainsi que les Cordeliers, furent obligés de quitter la ville, et l'évêque fit vendre les maisons des Béguines. Cependant sous leur nom se conserva et se répandit, dans toutes les contrées de la Haute-Allemagne, une multitude de mendians vigoureux[293]; car aucun gouvernement n'est assez fort pour extirper un penchant auquel les sens entraînent l'homme sous une apparence de religion. Dans toutes ces affaires, les autorités municipales agirent avec une modération et une prudence admirables.

Autant elles étaient disposées à soutenir les statuts de l'Église, autant elles parlaient avec énergie lorsqu'une

[292] Cette explication fausse et mystique des paroles I Jean III, 9, est ancienne non-seulement chez les sectes chrétiennes, mais des saints mahométans se sont servis du même prétexte.

[293] *Hemmerlin* écrivit contre eux son livre *Contra validos mendicantes*. Il dit d'eux dans la *Glossa* bullar : « vagantium in superiori Alemannia infinitus est numerus. »

abbaye opprimait ses gens par un pouvoir despotique [294] ou que les dissensions intestines du clergé troublaient le culte. Le chapitre de l'évêché de Bâle ayant refusé à Oswald Pfirter le canonicat que le pape lui avait donné, il fut excommunié; la plupart des églises furent mises à l'interdit et tout les morts enterrés en terre profane. Le Grand-Conseil fit publier que tous les chanoines quittassent la ville dans les vingt-quatre heures; on les avait inutilement priés de se réconcilier avec Rome. Comme le pape avait aussi déclaré irréguliers les chapelains du chapitre et que tous les prêtres et religieux assurèrent qu'il fallait les éviter, les chanoines furent sévèrement menacés par le gouvernement, en sorte que trente-huit quittèrent le chapitre. La bourgeoisie fut avertie de n'avoir rien de commun avec les autres; on se signait quand on les rencontrait dans les rues; à la fin on leur interdit la ville. Le gouvernement força ainsi le chapitre à se soumettre à Rome [295], et rétablit l'ordre dans le culte de la ville de Bâle, la subordination dans la hiérarchie [296].

[294] L'abbesse des religieuses refusait d'expédier l'acte de vente d'une maison. Le conseil arrêta : « Qu'il lui semblait qu'elle se jouait des deux » sujets (le vendeur et l'acheteur); que l'acheteur ne devait souffrir » aucun dommage de ce que l'acte n'était pas expédié. » On trouve d'autres exemples de ce genre.

[295] Je ne doute pas que beaucoup de gens ne blâment la conduite du conseil à cet égard, ne prenant en considération ni le véritable avantage du clergé, qui consiste dans l'union de tous les membres avec leur chef, ni la situation de l'église à cette époque, ni l'opinion générale d'alors. Ceux qui prêchent aux grands prélats une complète indépendance, ressemblent à ceux qui, dans une armée, voudraient inculquer au soldat sur la dignité humaine, sur l'égalité primitive et sur les avantages d'une liberté illimitée, des principes dont la pratique assurerait infailliblement la victoire à l'ennemi.

[296] *Hottinger*, 1394 et suiv., d'après *Wurstisen*.

Ainsi les villes accomplirent avec dignité ce que souvent dans les cantons forestiers accomplissait la violence. Ceux-ci eurent le mérite éminent d'avoir fondé et défendu la Confédération; celles-là ont bien mérité de la constitution et de l'organisation intérieures. En général, il n'y a pas de canton auquel une institution, ou une action, ou un grand homme n'ait donné une gloire particulière. Plus je considère ces anciens temps où nos pères, avec une sagesse pleine de simplicité et de patriotisme, presque sans salaire pour les soins qu'ils donnaient aux fonctions publiques et peu connus dans les cours étrangères, défendirent héroïquement toutes nos villes et nos Waldstetten, les civilisèrent par des lois et agrandirent glorieusement leurs domaines; plus je demeure convaincu que rien ne rend aussi propre au maniement des affaires que le caractère d'un homme qui ne songe pas à soi : il voit dans chaque occasion ce qu'il convient de faire; tout lui réussit, parce qu'il cherche uniquement le succès de la chose et jamais le sien.

Fondée sur les mœurs, la démocratie des trois Waldstetten ne subit aucun changement. La république de Zoug se compose de la ville et du bailliage ou des trois communes de Menzingen, de Bar et d'Egeri; l'unanimité du bailliage fait loi pour la ville; l'accord de la ville et d'une des trois communes fait loi pour les deux autres. Au commencement du xv[e] siècle, par un effet de la jalousie naturelle entre les villes et la campagne, les trois communes résolurent de ne pas laisser dorénavant la bannière et le sceau de l'État sous la garde exclusive des bourgeois. Zoug refusa d'adhérer à cette décision, et demanda que l'affaire fût soumise aux Confédérés, vu que l'alliance perpétuelle garantissait à toutes les villes et à tous les cantons leurs

institutions [297]. Le peuple de la campagne déclina ce recours, parce que la loi, d'après laquelle les habitans de Zoug sont obligés par les décisions unanimes des communes, plus ancienne et plus importante, avait obtenu de l'alliance une plus forte garantie [298]. Les Zougois prièrent les Confédérés de protéger leur droit. Dans le pays de Schwyz, la plupart des conseillers étaient d'avis « qu'on ne pouvait refuser aux bourgeois l'ar- » bitrage légal; qu'il serait de dangereux exemple de » permettre qu'on invoquât inutilement le droit fédé- » ral; que celui qui offre le recours à la justice ne » semble pas soutenir une cause injuste. » D'autres, appuyés par une grande partie du peuple, soutenaient avec chaleur « que les trois communes avaient hérité » de leurs aïeux le droit de faire leur loi; qu'ils étaient » leurs confédérés aussi bien que la ville, et que, dans » tous les cas, il fallait donner raison à la majorité, et » par conséquent aux trois communes opposées à une » seule; qu'on n'avait qu'à leur délivrer la bannière; » qu'ils sauraient forcer les bourgeois à l'obéissance. » Ainsi fut soulevée la question de l'étendue de la compétence de la Confédération, à l'égard de la constitution intérieure d'un canton; question importante, aux époques subséquentes aussi où le mouvement universel

[297] « Qu'il soit notoire que nous avons arrêté et ordonné que chaque » ville, chaque pays, chaque village et chaque métairie, appartenant à » un membre de la présente confédération, conservera entièrement ses » justices, ses franchises, ses lois constitutives, *ses droits et ses bonnes* » *coutumes,* tels qu'ils ont été transmis jusqu'à ce jour, en sorte que » personne ne doit en troubler ou en faire négliger la jouissance. » *Alliance de Zoug,* Lucerne, 1352.

[298] Vu surtout que l'alliance n'avait pas été conclue uniquement avec le conseil et les bourgeois de la ville de Zoug, mais aussi avec tous ceux qui appartenaient au bailliage de Zoug. *Acte d'alliance.*

agitateurs cherchaient au moyen de la division un pouvoir illégal. Ils furent, au nombre de huit, expulsés du conseil et condamnés à payer 200 florins ; la bourse publique supporta le reste de l'amende [300].

Cette issue prouva que lorsque les gouvernans d'un canton ou une partie d'entr'eux sont invités par leurs égaux, en nombre convenable et avec dignité, à s'en rapporter au jugement des Confédérés, ils doivent se soumettre à leur sentence. Chaque canton est libre d'adopter une nouvelle constitution ; c'est une liberté primitive et de tout temps réservée ; mais elle repousse l'emploi de la violence ; la violence ne fit jamais le droit. Quand un gouvernement a des sujets, et que les Confédérés lui aident à les maintenir en sa possession contre des prétentions étrangères, les sujets peuvent-ils recourir au droit fédéral ? Cette question demeura indécise.

Peu après ces événemens, les libres habitans de Hünenberg, qui avaient loyalement acheté leur liberté, s'unirent au peuple de Zoug ; grâce à cette alliance, ils sont restés quatre siècles en possession de ce qu'ils avaient acquis [301].

Un an après la victoire de Næfels, les Glaronnais firent taxer d'une manière définitive les dîmes et les droits que l'abbaye de Séckingen possédait dans leur vallée ; le bourgmestre de Zurich, Rodolphe Schwend,

[300] Cet événement est de 1404. *Tschudi.*

[301] Ils achetèrent, en 1414, les droits de leurs anciens seigneurs pour 120 florins. Neuf familles, aujourd'hui 200 âmes, vivent heureuses dans des métairies et des maisons disséminées. La commune s'assemble sous le tilleul de la commune de Saint-Wolfgang. Ils s'unirent aux Zougois en 1416 ; ils choisissent chez ceux-ci un bailli, et vont en appel devant leur tribunal en matière civile. *Almanach Helvét.* Zurich, 1798.

et six conseillers, furent chargés de cette taxation, avec le consentement de l'abbesse et de ses avoués, les ducs. Ils estimèrent une vache à une livre de deniers; un mouton, neuf schelings; un grand fromage, six deniers; un petit, deux et demi; le produit total, à deux mille et vingt-deux florins de capital[302]. Deux hommes cautionnaient le paiement de chaque district[303]. Ainsi garantis contre de nouveaux impôts, les Glaronnais se livrèrent avec ardeur à l'agriculture, car c'était pour eux-mêmes et pour leurs enfans; tout se perfectionna bientôt, grâce à leur activité et à leur intelligence naturelle. Chacun s'affranchit du cens par rachat[304]; les dîmes du blé et des petites semences, ainsi que les droits casuels, furent inféodés au pays à un prix modique[305] par Claranna de Hohenklingen, princesse-abbesse; de là vint la contribution annuelle de seize florins, que les Glaronnais paient encore à l'abbaye de Saint-Fridolin à Seckingen[306]. Car, dans l'espace de vingt ans (1376-1395),

[302] 331 moutons rapportaient 99 livres 9 sch., en capital 1290 flor. 27 schelings de heller (deux livres de cette espèce faisaient une livre de deniers); 80 pièces de gros bétail, 30 livres en cens, mais en capital 390 florins (dont deux faisaient une livre de deniers); 339 grands fromages, 22 livres 9 schelings de cens, 193 flor. 9 sch. de heller de capital; 1071 petits fromages, 14 1/2 livres de cens, 147 fl. 6 sch. de heller de capital. *Trümpi, Chronique de Glaris*, an 1390.

[303] Le pays était divisé en 14 districts ou *Tagwan*, = nom particulier au canton de Glaris, dans ce sens; car, dans son acception la plus ordinaire de journée de travail ou corvée, il est usité dans une grande partie de la Suisse allemande. C. M.

[304] Il fut vendu pour environ 1100 florins d'or de cens. *Trümpi*, l. c.

[305] *Ch.* 1396. *Tschudi.* Témoins : Jean Meyer de Knonau et Henri Meyss, bourgmestre de Zurich.

[306] *Trümpi*, dont l'histoire a été publiée en 1774.

l'abbaye, voyant s'accroître sa pénurie d'argent à mesure que sa puissance diminuait, vendit la livre de deniers d'abord pour vingt florins, puis pour seize et enfin pour treize[307]. Chaque village contribuait avec joie, afin que le pays pût se racheter[308]; les habitans de Bilten s'empressèrent de suivre cet exemple, lorsque madame Adélaïde de Schwandegk, abbesse de Schennis, consentit à leur rachat.

Le landammann siégeait en qualité de juge, présidait le conseil cantonal et convoquait la commune. Quiconque, dans la vallée ou au dehors, prenait un engagement contraire au profit et à l'honneur du pays, payait une amende de dix livres de deniers : on ne punissait pas sévèrement les paroles, dans ce temps où l'on accomplissait des actions. De bonnes lois et des exploits héroïques valurent à Glaris l'estime de ses confédérés et la liberté : ceux de Zurich et de Schwyz, ses voisins, étaient en même temps ses meilleurs amis[309], sans être amis de tous les cantons. Les Schwyzois volèrent à son secours dans la grande journée de Næfels; les Zuriçois, avant tous les autres cantons[310], lui accordèrent une alliance perpétuelle, semblable à la leur, lorsque les circonstances qui les avaient fait admettre

[307] Voy. les *documens* dans *Tschudi*, 1376, 1390 et 1395. Le patronage de l'église de Glaris fut réservé à l'abbaye. *Id.* On ignore comment elle l'a perdu. *Trümpi.*

[308] Chaque village fournit 10 schelings de deniers pour le rachat des dîmes et des droits accidentels. *Tschudi* 1414.

[309] A leur demande Glaris accorde la vie à Ulrich Widobösch de Küssnacht, condamné à mort pour vol. Son *serment de bannissement*, 1394. *Tschudi.*

[310] Il fut même stipulé que si les autres cantons annulaient cette alliance, l'honneur des deux partis resterait intact. Voy. l'*Acte d'alliance* du premier juillet 1408 dans *Tschudi.*

sous de certaines conditions parurent avoir changé avec le temps.

Zurich perfectionnait sa constitution à mesure qu'on y découvrait des défauts. Peu de jours après avoir été forcés par les tribus d'arrêter les Juifs, les deux conseils, la main levée, invoquant tous les saints, jurèrent, comme loi fondamentale, « de se conformer en » tout à la pluralité des voix, et de ne plus porter de- » vant le peuple[311] que les affaires de l'Empire[312], les » guerres et les alliances. » Ils connurent à cette heure le pouvoir d'un préjugé sur la multitude. Du reste, ils voulaient faire régner dans le sénat la dignité de la vertu[313] et dans les tribus cet ordre politique[314] et militaire [315] qui est le but de leur institution. Ils mettaient l'honneur au-dessus de tout : voilà pourquoi ils ne voulurent pas céder lorsque Jean de Séon leur fit la guerre pour leur extorquer de l'argent[316]; voilà pour-

[311] Probablement quelques membres imprudens du Grand-Conseil avaient abusé de l'ancienne coutume pour porter l'affaire des Juifs devant les tribus.

[312] Qui pouvaient concerner les franchises de la ville.—*Ch*. 9 août 1401.

[313] Rodolphe Steiner s'étant pris de querelle avec Jean Unghüre, et le conseil le faisant citer, il dit publiquement que les conseillers s'étaient laissé gagner par l'argent d'Unghüre. Il fut condamné, pour ce propos, à payer un marc d'argent à la ville, et autant à chaque membre du conseil. *Protoc. munic.* 1384.

[314] Il fut statué, pour cela, que le bien des tribus demeurerait indivis et consacré à jamais à la ville et à la tribu. *Ch.* 1412.

[315] De là le dispositif « que celui qui ferait partie de plus d'une tribu, devait jurer de servir la plus utile, de ses gardes et de ses marches. » *Ordonnance,* 1413.

[316] « Le sire Jean de Séon, chevalier, et, par égard pour lui, quelques » vassaux, s'étant déclarés contre nous, nous ne lui donnerons rien qu'en- » suite d'une sentence juridique. » *Protoc. munic.* 1410. Jean de Séon était, en 1384, avoyer de Zurich; il confirma la vente du bailliage de Meila, faite à la ville par Anne d'Utzingen, sa mère. *Ch.* 1384.

quoi leurs tribunaux n'accordaient la grâce d'un criminel qu'à la recommandation de princes qui avaient les mêmes égards pour eux[317]; ils protégeaint avec non moins de sollicitude l'honneur d'un simple bourgeois[318] que les châteaux des seigneurs leurs alliés[319]. Dans les affaires civiles, ils faisaient en sorte que chacun se contentât de la sentence de leurs tribunaux[320]: ils ne pardonnaient guère la vengeance personnelle que dans le premier emportement d'un homme qui découvrait l'infidélité de sa femme[321]. Leur usage était de bannir plutôt que de mettre à mort les criminels susceptibles de s'amender[322]; du reste, ils se montraient

[317] Anne de Brunswick, seconde femme du duc Frédéric d'Autriche, intercède pour les cautions de Cuni Risen d'Adlikon. On répondra : « Lorsque la duchesse se trouvait à Zurich, nous l'avons priée instamment de faire en sorte qu'on rende à Burkhard Schlatter sa propriété sur l'Adige; si elle a égard à notre demande, nous aurons égard à la sienne. » *Protoc. munic.* 1414.

[318] « Didier Engelhard, moine de Cappel, ayant calomnié Uli Ersam de Wyningen, on doit en garder bonne mémoire, et si on peut lui faire quelque mal dans son corps ou dans son bien, il ne faut pas y manquer. » *Protoc. munic.* 1409.

[319] « Les Deux-Cents autorisent le conseil d'agir contre les seigneurs de Honberg et d'autres qui ont pris à messire Berthold Keller de Stülingen, notre bourgeois, son château de Krenkingen, ses gens et son domaine. » *Prot. munic.* 1403.

[320] « Cuntz, le barbier débauché, jurera de ne pas citer nos bourgeois devant des tribunaux étrangers. » *Prot. munic.* 1384. (Dans l'intérêt de la brièveté, je ne cite qu'un exemple de chaque espèce.)

[321] « Celui qui surprend sa femme en flagrant délit et la tue, elle ou son amant, ou tous les deux, déposera 18 liards (heller) sur le cadavre, et sera reconnu innocent. » Loi 1398.

[322] « Sak de Berne ayant rompu son ban, le bourreau le conduira hors de la porte en le frappant de verges; s'il le rompt de nouveau, il sera noyé. — Jean, qui a été quelque temps bourreau à Zurich, ayant tenu des propos inconvenans à des femmes et à des hommes honorables, et s'étant éloigné sans permission, il sera banni à deux milles des justices

plus rigoureux envers les coupables des hautes classes qu'envers les autres[323]; rien de plus juste : un grand seigneur qui vole[324] est bien plus corrompu qu'un autre voleur, et tous les nobles doivent voter sa dégradation, afin qu'ils ne semblent pas excuser une pareille ignominie.

Avec l'autorisation du roi Wenceslas, on établit une foire de la Pentecôte[325] à Zurich, admirablement situé pour devenir le centre de tout le commerce de ce pays, ville dont le marché pouvait servir de débouché aux nombreux ouvrages exécutés pendant l'hiver dans les contrées pastorales environnantes, qui accordait des saufs-conduits avec toute l'énergie d'une florissante république[326], et conservait avec un soin particulier la bonne réputation de ses monnaies[327]. Les gouverne-

de la ville : s'il y rentre, on le privera de la vue. — La voleuse Schach de Saint-Gall jurera de passer le Rhin, car elle est enceinte. — Jean Miltenberg le tailleur, qui a voulu abuser d'un enfant de huit ans, sera traîné dans l'eau, entre les deux ponts, et jurera de passer le Rhin et de s'en éloigner à deux milles pour le reste de ses jours. » *Prot. munic.* 1412, 1413.

323 « Le comte Jean de Löwenstein, le cadet (dont la maison s'éteignit peu après), a volé à Jean Brunner deux draps de lit ; le bourreau lui coupera une oreille, puis on le fera jurer de s'éloigner à deux milles de la ville. » *Prot. munic.* 1414, 19 juin.

324 Ceci est sérieux. On sait que la passion du vol était tellement irrésistible chez le roi de Sardaigne, qu'il enlevait souvent des bijoux à ses ministres et à ses généraux auxquels il avait l'habitude de faire des visites ; il les leur rendait quelques jours après.

325 1390. *Tschudi ; Schinz, Histoire du commerce de Zurich.*

326 « Le chancelier d'Elggau est venu à notre marché sous notre sauvegarde ; il a été arrêté en-deçà de la Glatt, trahi par quelqu'un de la ville. Le crieur public criera donc au haut du marché qu'on le mette en liberté ; autrement aucun des auteurs de cette action ne rentrera dans notre ville ; dans le cas contraire, on le jugera. » *Prot. munic.* 1409.

327 La ville recevait de l'abbaye des religieuses le fief de la monnaie.

mens empêchaient autant que possible l'exportation de l'argent hors du pays[328]; avec une petite quantité de ce métal on faisait alors beaucoup de choses. Le trésorier de la ville de Zurich administrait les revenus et les dépenses pour un salaire annuel de vingt livres[329]; toutes les machines de défense et d'attaque, exécutées aux frais des Zuricois durant les guerres de Kibourg et d'Autriche[330], ne coûtèrent guère au-delà de trois cent cinquante livres[331]. Plus tard on éleva le grand et bel hôtel-de-ville[332], et tout Zurich fut pavé avec des cailloux[333]; beaucoup de citoyens dévoués se firent un honneur de contribuer à cet édifice communal par des charrois et des corvées volontaires; la générosité qu'on déployait pour ces sortes de constructions était égalée par le soin qu'on prenait de les entretenir[334]. Du reste,

— « Si les essayeurs trouvent la monnaie *dangereusement* légère, le maître sera mis en jugement; si quelqu'un la rogne, il aura les doigts coupés et sera pendu. » etc.

[328] « Si quelqu'un exporte de l'argent monnayé du pays, ses biens seront confisqués et on lui coupera la main. » *Convention monétaire entre le duc Léopold et Bâle, Zurich, Berne, Soleure* etc. Schaffh. 1377. « Que personne n'ait commerce avec celui qui exporte de l'argent du pays et que chacun le dénonce; le duc parlera aussi de cet objet avec ses seigneurs, ses chevaliers et ses gens, et en traitera avec les villes. *Convention des seigneurs et des villes qui battent monnaie.*

[329] *Comptes de* 1396, proprement 10 livres tous les six mois; 32 livres par an au greffier municipal, au bourgmestre Meyss pour une mission de dix jours à Berne avec deux domestiques, 6 livres, 12 schelings 6 fennings.

[330] Pendant lesquelles Berthoud et Rapperschwyl furent assiégés et quelques châteaux rasés.

[331] *Compte de maître Walther, le mécanicien,* 1391; depuis 1383 jusqu'à 1391, il s'élève à 360 livres, 16 sch. 3 fennings.

[332] *Tschudi*, 1398; il fait monter cette dépense à 7,000 florins.

[333] *Id.* 1403; selon lui la dépense fut de 3,200 livres.

[334] Il fut défendu pendant un an de laisser aller les porcs dans les

l'amour des armes l'emporta pour lors sur le goût de l'industrie ; prédilection utile, puisqu'à cette époque les guerres furent décisives pour l'affermissement ou le renversement des constitutions.

Les sujets de Zurich jouissaient de leurs anciens droits : douze habitans de Grüningen rendaient la justice sous la présidence d'un bailli zuricois, comme autrefois sous celle d'un gouverneur autrichien ; ce magistrat convoquait tous les pères de famille de la seigneurie, comme dans les anciens temps, pour former le tribunal criminel[335]. Dans les républiques, chacun se bat suivant son devoir, quand il vit sans obstacle suivant son bon plaisir[336].

Dans toute la partie de la petite Bourgogne habitée par des Allemands, personne n'égalait en puissance les Bernois. Leur amitié agrandissait la noblesse, leur inimitié la renversait : les yeux du peuple étaient fixés sur eux ; ils possédaient son cœur ; aucune bourgeoisie n'était plus belliqueuse, aucun sénat plus sage. L'argent et les armes avaient créé l'État dans le temps le plus favorable ; le sénat lui donna pour fondement l'amour d'un peuple heureux et non la terreur des tribunaux secrets ; par là, qu'il restât debout ou qu'il tombât, il était sûr des bénédictions de ses sujets, et de sa gloire chez la postérité.

Leur constitution subsistait sans altération sous la

rues nouvellement pavées. *Ibid.* On résolut d'abattre la grande maison de messire de Tüffen devant l'hôtel-de-ville, à cause du danger du feu. *Prot. munic.* 1435. On essaiera pendant un an la nouvelle cloche du Wendelstein pour savoir si elle ne se fend ou ne s'affaiblit pas. *Ibid.* 1391.

[335] *J. G. Füssli's Geogr.* t. I, p. 189.

[336] D'après les lois et la constitution qu'il a lui-même acceptées, et qui ont été pour lui ou pour ses pères un motif de se fixer dans ce pays.

surveillance de l'avoyer et des deux conseils ; tous les artisans avaient juré d'empêcher l'établissement des tribus (1392). Les membres du Grand-Conseil recevaient par séance un plappart[337]. On voyait briller dans les hautes dignités les descendans des anciens chefs de l'État, des héros et des conseillers[338]. Pétermann de Krauchtal, avoyer, seigneur de Konolfingen et de Bümpliz, avoué de Thorberg, et Ivo de Bolligen, banneret, fils de sa sœur, passaient pour les plus riches Bernois. Au château de Rikenbach, vécut jusqu'à un âge fort avancé le fils de l'immortel vainqueur de Laupen, nommé Rodolphe comme son père. Il déshérita, en son nom et au nom de ses descendans, un de ses cousins et toute la postérité de celui-ci, parce qu'il ne conformait pas sa vie aux vertus de ses ancêtres[339]. Il témoigna dans son testament sa bienveillance et son affection à sa veuve[340] et à d'autres personnes. Mais il favorisa principalement la branche mâle des d'Erlach,

[337] 20 faisaient un florin.—*A. L. de Wattewyl* Msc. dit : « Aujourd'hui ils ont quatre sacs d'épote » (épautre). Ainsi les conseillers au parlement de Paris avaient 240 livres, y compris 12 livres pour le manteau. Les sénateurs vénitiens percevaient de même leur « trottiera, » entretien du mulet qui les transportait anciennement au sénat.

[338] 1° Otton de *Bubenberg,* chevalier, avoyer encore en 1392; après lui le gentilhomme Louis, fils de Jacques de Seftigen, avoyer dès 1394 jusqu'à sa mort. 2° *Wala,* de Gruyère; Pierre *Rieder;* Louis *Brüggler,* du conseil, 1411; Pierre *Wendschatz,* du conseil, 1412. 3° Pierre de *Graffenried;* Cuno *Frisching,* 1412; Egger *Zum Stein;* Jean *Matter;* Rod. et Hemmann *de Büttikon,* chevaliers; les *Gisenstein,* les *Hetzel de Lindenach,* Jacques de *Wattewyl, Muhleren, Burgistein,* Pierre *Fischer,* etc.

[339] Rodolphe, fils de Burkhard; celui-ci était neveu du héros.

[340] Lucie, fille de Pétermann de Krauchthal. qu'il épousa en 1388, et qui prit en secondes noces Hemmann de Mattstetten. *Convention de cette dame avec ses héritiers.*

dépositaire de la gloire de ce nom (1404). Un autre d'Erlach, chanoine de Soleure, légua tout son bien à sa maison et non au chapitre (1401). En général, les bons pères de famille prenaient soin que la partie de leur fortune, qui consistait en biens-fonds, restât dans la famille[341]; les autres richesses étaient peu considérables[342] : la médiocrité fonde et conserve les républiques; la plupart des grands hommes sont sortis de ses rangs. Le superflu, prix des combats, était consacré par les nobles à de beaux ameublemens; tel bourgeois en possédait pour un prix au moins égal au revenu annuel de la ville[343]; ils aimaient à voir briller dans les repas de grandes coupes d'or ou d'argent, ornées de leurs armoiries[344]; toutefois, quand un sénateur faisait son testament, il était facile de voir qu'il mettait le plus haut prix aux chevaux et aux armes[345]. La ville, dont toute l'enceinte n'était pas encore habitée[346], était belle[347] pour le temps; elle fut pavée quel-

[341] Le trésorier Pierre Bûwli ordonne dans son *testament*, 1407, que la grande dîme de Worb demeure dans sa famille.

[342] *Ch. de Jean d'Erlach*, qui vendit pour 1,500 florins du Rhin le quart de l'héritage d'Ulrich d'Erlach, fils du héros, 1409.

[343] *Comparez le testament de Zigerli*, 1364, et le *compte du trésorier*, 1378.

[344] *Bûwli*, dans le document cité, lègue à ses compagnons de l'abbaye des gentilshommes une coupe neuve ornée de ses armes.

[345] *Le même* lègue à son fils illégitime Oswald, son cheval de bataille gris; à sa veuve, les deux autres chevaux; à Pétermann de Krauchthal, sa cotte-de-maille de prédilection qu'il avait rapportée de Prusse, ainsi que le casque avec les ornemens, la cuirasse, les brassarts et les cuissarts; il laisse à sa femme le reste de son armure.

[346] *Le même* possédait un verger à la Golatten-Matt-Gasse (rue d'Arberg.)

[347] Notice manuscrite dans *G. E. de Haller, Essai sur les historiens de la Suisse*, t. IV.

ques années avant Zurich[348]. Le sénat semblait parfois trop sévère[349], comme lorsqu'il punit les prêtres au sujet de leurs cuisinières, qu'il chassa celles-ci de la ville[350], et les emprisonna[351] parce qu'elles revinrent; ou lorsqu'il confisqua la maison de la dame de Schüpfen pour quelques lettres qu'elle avait supprimées[352]. Le ton ordinaire de la société était celui de l'orgueil né des victoires et de la puissance.

Sous le gouvernement de l'avoyer Louis de Seftigen, co-seigneur d'Oberhofen, deux cent quatorze ans après que Cuno de Bubenberg eut fondé cette ville sous les ducs de Zæringen, le 14 mai, vers les cinq heures du soir, un incendie, dont la cause est ignorée[353], éclata dans la rue des Fontaines; en peu d'heures 550 maisons[354], presque toutes les habitations des fondateurs et des anciens héros, avec toutes les choses précieuses ou curieuses, que tant de barons, de chevaliers et de bourgeois avaient acquises ou ménagées pour leurs neveux dans les périls de la guerre ou par une industrie

348 *Tschudi*, 1399.

349 Peut-être le manque d'argent l'engageait-il à prononcer de fortes amendes.

350 Les prêtres lui refusaient obéissance, à cause de leurs immunités.

351 « Dans la prison qui a été remplacée par la grande horloge. » Notice n. 247; chronique de l'abbé *Silberaisen*; *Stettler*, etc.

352 Autre notice manuscrite, 1407; elle confirme ce que *Tschudi* raconte à l'an 1406. — Pour le fait qui suit, *Haller*, notice n. 347.

353 Une mère, la femme Furrer, de la montagne de Belp, fut accusée par son fils d'être l'auteur de l'incendie; quoiqu'elle n'avouât pas, elle fut brûlée. D'autres accusèrent les concubines des prêtres, mais sans preuve, malgré la torture. Les béguines disaient que Dieu punissait Berne, parce qu'on les avait forcées de quitter leurs voiles. « Cela leur parut chose si grave que pays et gens dussent périr. » *Tschachtlan*.

354 Quinze jours auparavant, un incendie ayant éclaté dans une écurie où il n'y avait point eu de feu, 52 maisons de la rue de l'Église brûlèrent. *Tschachtlan*.

persévérante, devinrent la proie des flammes [365]. Les hôpitaux, le couvent des religieuses de l'île de Saint-Michel et, au haut de la rue des seigneurs d'Egerton, le couvent des Cordeliers furent réduits en cendre. Cent personnes périrent dans le feu : ceux qui survécurent à la destruction de la ville et de leur fortune, sans pain, sans asile, couverts de vêtemens à demi brûlés, épuisés de fatigue, mêlaient leurs cris de désespoir au fracas des tours qui s'écroulaient, des murs qui tombaient, et au pétillement des flammes.

Lorsque Rome, incendiée par les Gaulois, se releva de ses ruines, elle eut pour ennemis tous ses alliés. Les Confédérés suisses, Soleure aussi, principalement Fribourg en Uechtland, toutes les villes et les cantons qui avaient trouvé un appui dans l'héroïsme et les sages conseils des Bernois, tous leurs sujets et leurs combourgeois de l'Oberland, des bords de l'Aar et de Laupen, envoyèrent, comme dans une calamité générale, une députation à Berne, avec beaucoup de consolations, d'argent, de vins et de blé. Les Fribourgeois, oubliant guerres et rivalités, entretinrent à leurs frais, pendant un mois, sous les ordres de Jean de Gambach, conseiller de leur ville, cent hommes et douze chariots pour déblayer les décombres de Berne; ils furent secondés par les Soleurois, les Biennois et un grand nombre de gens accourus de Laupen, de Berthoud, de Thoune, d'Arberg, de Nidau et de Büren; tous les objets retrouvés furent rendus à leurs propriétaires.

L'avoyer et le conseil, ainsi que dans les autres grands périls de la patrie, demeurèrent fidèles à eux-mêmes : l'avoyer convoqua les conseils et les bourgeois

[365] *Id.; Tschudi; Stettler.*

afin de délibérer, au milieu de l'émotion universelle, sur l'amélioration du gouvernement[356]. On examina sérieusement tous les abus que le temps avait introduits, et l'on arrêta l'ordonnance suivante : « L'avoyer » et le conseil, ainsi que les Soixante[357] et les Deux-» Cents, jugeront à l'avenir toutes les causes avec jus-» tice, et prononceront au plus tard dans les trois mois. » En cas de partage égal des voix dans le Grand-Conseil, » le grand-sautier[358] et le greffier décideront, et, s'ils » ne sont pas d'accord, l'avoyer prononcera; on nom-» mera aux dignités et aux emplois, à la majorité des » suffrages, des hommes capables, qui ne dépendront » d'un seigneur étranger ni comme vassaux, ni comme » cautions, et on ne les choisira qu'entre deux compé-» titeurs pour chaque office[359]. » Une calamité générale réconcilie les ennemis; il ne fut fait aucune mention des troubles et des mesures occasionnés vingt ans auparavant par l'envie et l'imprudence. La nouvelle ville s'éleva peu à peu en rues larges et régulières, avec des arcades commodes, beaucoup de fortes tours et de belles habitations pour les seigneurs et les chevaliers.

356 *Tschachtlan, Schodeler et Silbereisen* parlent de cette assemblée, où l'on jura à tous égale justice : « S'il en a été fait ainsi, on le verra au » jour où rien ne reste caché. Car, ajoute la chronique, j'ai entendu » dire dans la suite que cela ne s'observait pas bien. » (Bien qu'ils demeurassent hommes, ils étaient des hommes d'état et des héros.)

357 *A. L. de Wattewyl* les regardait comme une chambre d'appels intermédiaire entre les deux autres conseils, et faisait observer qu'il en est fait mention dans les actes juridiques de 1403, 5, 8, 11, 22, 25 et jusqu'en 75, sous le titre de « Conseil et bourgeois » : cette autorité fut supprimée en 1656, lors de l'établissement de la chambre des appellations allemandes.

358 Il était en même temps lieutenant de l'avoyer près du tribunal de la ville.

359 *Ordonnance* 1404, dans l'ancien livre rouge.

Les gens du peuple reçurent de l'argent pour bâtir d'une manière plus solide et qui garantît mieux contre le danger du feu[360]. On construisit alors l'hôtel-de-ville sur l'emplacement de l'ancienne demeure du chevalier Conrad de Burgistein[361]; à la même époque on consolida l'énorme muraille de la grande plate-forme, derrière l'église de Saint-Vincent[362]; des seigneurs et des bourgeois du Grand-Conseil donnèrent une quantité d'armes pour fonder l'arsenal, et peu d'années après on fit venir de Nuremberg la « courtisane de Berne » et deux autres pièces d'artillerie[363].

On avait interdit avec sagesse d'étendre l'enceinte de Berne[364]; le gouvernement marche avec plus de régularité au milieu d'une population peu nombreuse. Lorsque les Athéniens, pour équiper leurs vaisseaux, eurent multiplié le peuple, cette multitude détruisit l'ordre civil, ensuite la puissance, enfin la liberté. La population excessive de Rome aussi, dans la prospérité remplissait la ville de troubles, dans l'adversité, de terreur. D'autres républiques ont dû recourir à des moyens violens contre un accroissement semblable. Le

[360] « Pour élever des pignons et bâtir en glaise. » *Ch. du mauvais denier.* 1408.

[361] Il était membre du conseil en 1391; caution de P. de Krauchthal envers Pierre « de Bussiaco, » prieur à Montricher, pour 60 florins d'or. *Ch.* 11 avril 1392. Rodolphe de Schüpfen, son beau-frère et son héritier, était membre du conseil en 1402. La maison qui fut saisie à sa femme, en 1407, était probablement celle-là.

[362] *Bäwli* fit un don pour la muraille du cimetière de la grande église et pour le fossé extérieur, 1407. Les Cordeliers entreprirent alors aussi « leur grande et belle construction. » *Testament d'Erlach.*

[363] 1406. *A. L. de Wattewyl* Msc. *Silbereisen* ad 1412.

[364] 1398. *A. L. de Wattewyl* Msc.

gouvernement[365] et les hommes dont il a besoin doivent être à Berne; le soldat doit habiter la campagne; la ville l'amollirait.

La reconstruction de la ville avançait lentement, vu l'état des ressources et des fortunes; mais la république acquit en deux ans et demi le landgraviat de Bourgogne, les seigneuries de Bipp, de Trachselwald et de Wangen, protégea les habitans du Gessenay et maintint à Neuchâtel les droits des bourgeois, à côté de la souveraineté de leur comte.

Vers ce temps, des masses de glaces se détachèrent des montagnes, les rivières de l'Aar et de la Sense débordèrent et emportèrent des ponts[366], des châteaux s'écroulèrent[367]. Afin de n'être pas obligés d'emprunter de l'argent à gros intérêt, les conseils, les bourgeois et la commune, sous l'avoyer Pétermann de Krauchthal, frappèrent tous les bourgeois de Berne, ecclésiastiques ou laïques, riches ou pauvres, d'un impôt d'un denier ou fenning par pot de vin. Cet impôt, voté d'abord pour trois ans seulement, se perçoit encore aujourd'hui[368], et s'appelle en souvenir de ce temps « le mauvais denier. » Sept ans plus tard, comme on verra dans le chapitre suivant, l'Argovie inférieure fut conquise. Par là se trouva réunie presque toute la partie

365 Lui-même, et autant d'hommes habiles à gouverner qu'il en faut pour soutenir l'aristocratie contre la démocratie et l'oligarchie.

366 A Laupen, Büren et Arberg. *Ch. du mauv. denier.* A cause de semblables accidens Arberg remet ses ponts à Berne, les portes réservées. *Ch.* 1414.

367 A Nidau, Thoune, Arberg, ainsi que des édifices fortifiés à Laupen.

368 La *Ch.* portait que « si après les trois ans la ville se trouvait encore » considérablement en perte, l'avoyer, le conseil, les bourgeois et la » commune pourraient convenir ensemble de la prolongation de cette » contribution. »

allemande du canton actuel de Berne *; c'est qu'alors chacun songeait moins à sa maison et à sa fortune que l'incendie avait ruinées, qu'à la gloire immortelle d'une excellente république.

Grâce à de tels sentimens, la prospérité des Confédérés apparaissait dans l'éclat des institutions de toutes les villes. Jean Kupferschmid de Lucerne reçut des remerciemens publics pour y avoir bâti la première maison de pierre [369]; dès ce moment tous ceux qui voulurent construire ainsi reçurent de la ville le soubassement et le pignon. Alors aussi les bourgeois de Lucerne entreprirent la grande construction de la Musegk, le mur extérieur avec ses neuf fortes tours et le pont des moulins (1408), enfin le mur extérieur du petit Lucerne (1409). Les frais de ces ouvrages s'élevèrent à plus de six mille florins [370], à une époque où pour moins d'un kreutzer [371] on pouvait boire toute une journée.

Dans l'espace de dix ans (1388–1398), les Bâlois entourèrent le grand Bâle et tous les faubourgs d'une forte muraille dont les extrémités touchaient au Rhin. L'hôtel-de-ville de Schaffhouse est de la même époque que ceux de Zurich et de Berne [372], et aussi ancien que la constitution qui a confié le gouvernement à un

* Tel qu'il était avant 1798, comprenant les cantons actuels d'Argovie et de Vaud. C. M.

369 1398. *Balthasar, Explication des tableaux du pont de la chapelle.*

370 6060. *Tschudi*, 1408. Là n'est pas compris le mur du petit Lucerne.

371 Trois angsters (quatre font un kreutzer). Tradition dans *Balthasar*, l. c. = Quatre kreutzer équivalent aujourd'hui à trois sous de France. C. M.

372 Le Grand Conseil de Schaffhouse s'assembla pour la première fois à l'hôtel-de-ville le 1er mars 1412. *Rüger* et *Waldkirch*.

bourgmestre et à un conseil. Dans toutes les villes se développait une administration plus libre ou meilleure. Les Bâlois voyaient de mauvais œil le chevalier Günther Marschall et Ulrich d'Itingen revêtus des charges de bourgmestre et de chef des tribuns par l'influence de l'évêque [373]; ne pouvant obtenir que l'élection du chef des tribuns fût laissée à la bourgeoisie, ils nommèrent, à l'exemple de Strasbourg, un ammeistre, dans la personne de Jean de Wyler, pour gouverner concurremment avec ces magistrats [374].

Bienne même, que sa bourgeoisie au désespoir pensait abandonner après que Jean de Vienne y eut porté la désolation, se releva plus forte et plus belle; elle fut rebâtie des décombres du château dans lequel ses conseillers avaient été détenus [375]. Tous les priviléges que ce même évêque, au mépris des lois du pays, leur avait enlevés pour les donner à d'autres, ces droits et toutes les franchises de Bâle [376] furent confirmés aux

[373] Peut-être à cause de la guerre d'alors contre la noblesse autrichienne.

[374] *Wurstisen*, l. IV, ad 1410; il sert à rectifier *Tschudi*. Il est impossible que Wyler ait été le tout premier ammeistre, puisqu'en 1388 Jean Tagstern portait déjà ce titre. *Ch.* dans *Brukner*, p. 607. On trouve même, en 1305, à côté du chevalier Conrad de Benken, bourgmestre, Conrad Zur Sonne « magister artificum et magister artium civitatis Basil. » *Ch. Ibid.* 979.

[375] *Permission de l'évêque Humbert*, 1405. Cependant ils devaient entretenir le toit et la charpente de la tour qui restait du château. On voit par la *Ch. au sujet du péage*, 1411, que Jean de Vienne même, pour favoriser la reconstruction de la ville, lui abandonna le péage. Imer de Ramstein leva sur Bienne une somme de cent florins qu'il dut payer aux Bernois; (était-il du côté de l'Autriche dans la guerre de Sempach?) l'évêque Humbert en leva de même cent; ces deux sommes furent prises sur le péage.

[376] *Ch. de franchise de l'évêque Imer*, 12 mars 1588 : « Bienne jouira

Biennois par l'évêque Imer de Ramstein [377]. Libres de servitude, de taille et de contribution [378], exempts de plaids et d'assises [379], habiles à posséder tous les fiefs nobles, ils étaient gouvernés par leur conseil et par des maires, dont un était choisi par l'évêque d'entre les hommes de l'évêché. Il fut décidé par suite d'une médiation réitérée des Bernois [380] que toute la milice de l'Erguel [381], que toute la population riveraine en deçà de Gléresse, qui marche avec la Neuveville, suivrait la bannière de Bienne. La liberté s'introduisant aussi dans Gléresse [382], quarante de ses principaux habitans, pour la protéger, formèrent avec Bienne une alliance de combourgeoisie [383]. On fit des

de toutes les franchises que Bâle a reçues tant des empereurs et des rois que des évêques, outre celles que Bienne même tient des empereurs, des rois, des ducs et des évêques. » Autant que je puis le présumer, Bienne ne reçut de faveur que des seuls ducs d'Autriche, vers 1375, alors que l'évêque Jean était son ami et que la ville fut rebâtie. Il n'y a pas vestige de faveurs accordées par les ducs de Zæringen.

[377] Il révoqua toutes les chartes contraires à ce privilége, et que Jean de Vienne pouvait avoir accordées à des villes et à des particuliers.

[378] Il les rend « francos, quittos et exemtos ab omni tallia et omni jugo servitutis. »

[379] « Privilegiamus eos, ne possint conveniri coram alio quam villico nostro de Biello. »

[380] La sentence rendue par l'évêque et par Berne dans un différend entre Bienne et la Neuveville fut annulée; en revanche, Berne scelle sa convention pour en assurer la validité.

[381] Toute la population des domaines de l'évêque en deçà de Pierre-Pertuis devait marcher au secours des Biennois dans leurs guerres et dans celles de l'évêché. *Ch. de franchise,* 1388.

[382] *Bernard de Glérесse* affranchit ses gens de la servitude, de l'impôt, des tailles, etc., pour 1100 florins, en 1406.

[383] Combourgeoisie perpétuelle avec le conseil et la commune de Bienne, scellée par la Neuveville à la prière des habitans de Gléresse, 1406. La contribution qu'ils rachetèrent alors avait été hypothéquée en 1396 pour dix ans aux Biennois, par les seigneurs du lieu, qui devaient

conventions dans les lieux où les droits étaient entremêlés [384] ou qui obéissaient à plusieurs seigneurs [385], par exemple pour la pêche du lac, afin de ne faire tort à personne [386] et de prévenir les abus qui dépeuplent les eaux [387]. Voilà comment dans le pays des Helvétiens la liberté et la Confédération triomphèrent une seconde fois.

Cependant cette époque fut moins marquée par des franchises nouvelles que par le renouvellement des anciennes; car de tout temps, la nature et la raison les ont développées sans violence, comme on le voit par les droits des villages, tels qu'ils étaient reconnus dans

64 florins à Schilling et à Schliengen de Bâle. *Ch.* Bienne acheta ensuite la moitié de la haute et de la basse justice et la rétribution en poules de la main de Jean de Büren, 1409, s'engageant, de son côté, à ne porter par là aucun préjudice à la corvée et à ses autres droits. *Ch.* 1409.

[384] Bienne renonce à la mairie du mont de Diesse et aux appels interjetés par cette contrée. En revanche, le maire de Bienne garde ses autres droits sur le mont de Diesse. En cas de partage égal des voix dans un jugement, la cause est portée devant le maire et le conseil de la Neuveville. Dans le champ de gueules de la bannière se voient les armoiries de Bienne; à droite, la crosse de l'évêque; à gauche, la clé de Neuchâtel. *Alliance et combourgeoisie entre les maires, conseils et bourgeois de la Neuveville et de Bienne,* 1395.

[385] *Transaction* des délégués du prince de Châlons, de la seigneurie de Neuchâtel, des villes de Berne, de Bienne et de la Neuveville, *au sujet du lac,* 1410.

[386] « Le propriétaire de chaque maison ne possédera pas plus d'un quart d'un filet commun; il pêchera lui-même, à moins qu'il ne soit malade; il ne salera pas les poissons, mais les vendra aux marchands de poissons; ceux-ci jureront de ne pas les vendre plus loin que Fribourg, Berthoud et Soleure; nul n'a le droit de pêcher, s'il n'a demeuré un an et un jour sur les bords du lac. »

[387] Défense de pêcher entre la Chandeleur et Pâques, à moins qu'il ne vienne dans une des villes un des seigneurs qui possèdent des seigneuries autour du lac ou une ambassade de leur part; en ce cas il est permis de pêcher, mais seulement pour le besoin du repas et avec des filets au travers desquels puissent passer le frai et les jeunes poissons.

les assises du printemps et de l'automne [388] d'après le témoignage des vieillards [389]. On retrouve là beaucoup de restes de l'institution des anciennes cours germaniques [390], que la religion et l'administration des époques suivantes purifièrent des abus par lesquels des barons tyranniques l'avaient altérée. Le maître de la métairie entretient à l'usage de tous le taureau, le bélier, le verrat [391]; chez lui se trouve une charrue et un chariot pour tous les besoins des pauvres paysans [392]. Ils jugent leurs différends entre eux. Le maire du seigneur vient loger dans les métairies, car il se contente de la nourriture des paysans; il n'exige que la propreté [393]; le seigneur lui-même ne dédaigne pas le lit du laboureur [394]. Dans les domaines soumis à plus d'un seigneur,

[388] Ordinairement il n'y en avait qu'une fois par an; mais dans certains lieux, deux fois, comme dans le manoir de Wigoltingen. *Sentence de l'évêque Herrmann de Constance*, 1403.

[389] Dans une *ch.* de 1396, apparaissent comme témoins ceux qui ont été forestiers pendant plus de quarante ans.

[390] Voyez sur leur forme et leur compétence, l'*Histoire d'Osnabrück* de *Möser*, homme d'un caractère distingué parmi le petit nombre de ceux qui ont connu leur patrie et qui ont écrit son histoire avec un patriotisme sincère.

[391] Comme nous l'avons vu au chapitre V, à l'occasion d'Illfingen ou Orvins. A ceci se rapporte le taureau que les habitans de Granges donnaient à l'évêque, quand il y avait des assises au manoir de Bötzigen. « Celui qui le trouve dans son champ ensemencé, peut le chasser avec » son bâton; celui qui lui fait du mal doit payer une indemnité. » *Rôle du manoir de Bötzingen* sous l'évêque Humbert.

[392] *Ibid.* « Si un colon laboure et que sa charrue se brise, il y en a une toute prête chez le maître de la métairie, etc. »

[393] « Des nappes blanches, des coupes blanches, des plats neufs, des » matelats et des coussins. » *Ibid.* « Quand le percepteur vient du bois, il » trouve dans un panier du pain et du fromage. » *Coutume de Wigoltingen.* « Le paysan doit fournir quatre chevaux au prévôt. » *Cout. de Hége.*

[394] « Quand l'évêque vient au pays, ses vignerons tiennent des lits » tout prêts pour lui et pour ses gens. » *Rôle de Bötzingen.*

chacun d'eux sert de protecteur au pauvre contre les autres, en justice[395] et à la guerre[396]. Chaque paysan est assuré de sa propriété et libre d'en disposer[397]; le serf même sait quelle part de ses biens revient à son seigneur et quelle part à ses héritiers naturels[398]. Nul ne peut être emprisonné, tant qu'il possède un gage de sa fidélité[399]. Lorsqu'ils marchent à la défense du pays, on voit leur échevin en tête avec une pique neuve, en juste-au-corps blanc, portant un chapeau rempli de deniers, que le seigneur lui a donné pour qu'il puisse prêter de l'argent aux paysans. Souvent plusieurs métairies formaient entre elles une sorte de communauté, soit parce qu'elles allaient aux assises les unes des autres[400], soit parce que chacun pouvait

395 « Si le bailli use de rigueur (à l'égard des amendes), que le prévôt » se montre clément, afin que le pauvre ne soit pas privé de son gagne-pain. » *Wigoltingen.*

396 « Si le bailli a une guerre, il remet ses droits au prévôt jusqu'à la » la paix, et *vice versa,* afin que les pauvres serfs ne souffrent point de » dommage. » *Ibid.*

397 « Chacun peut, pendant sa vie, donner ses biens meubles à qui bon » lui semble, ou les attacher à un cheval sauvage et le laisser courir se-» lon sa sauvage nature. » *Ibid.*

398 « Le seigneur a droit à l'habit dans lequel son serf allait à l'église, » en visite chez ses connaissances, dans les réunions du dimanche sous » le tilleul ou sur les bancs; il a même droit aux armes affilées. » *Ibid. et dans plusieurs coutumes.*

399 « On ne doit ni le lier, ni lui mettre les ceps tant qu'il est en état » de satisfaire. » *Ibid.* « L'évêque ne peut point mettre en prison le maî-» tre de la métairie; mais il peut s'assurer de lui d'une autre manière. » *Bötzigen.*

400 P e. à Bötzigen, à Diessbach et à Granges. Dans ces occasions ceux de Diessbach apportaient une oie blanche et amenaient un chariot de foin que suivaient tous les gens du manoir âgés de plus de sept ans; ce jour-là le cheval de l'évêque mangeait de ce foin; chaque paysan en emportait une charge : le reste appartenait au maître de la métairie.

appeler aux autres des sentences de son tribunal [401], soit enfin quand plusieurs seigneurs étaient tombés d'accord « d'exercer le vol les uns chez les autres [402], » expression en usage quand un seigneur, par ruse ou par la beauté de ses serfs, attirait dans ses métairies des femmes nées hors de ses terres [403]. Rien ne manquait donc à une métairie libre que la garantie de la durée de son bonheur. Comme les passions des grands les rendirent de plus en plus habiles à s'emparer du bien d'autrui, il ne resta au paysan inoffensif d'autre ressource que de s'entourer de fossés et de murailles ou de se fortifier par des associations. De là étaient nées les villes, ainsi que la Confédération Suisse, alliance protectrice des droits les plus saints de l'humanité.

A cette époque, Gilg Spilmann, conseiller de Berne, retournant chez lui à l'issue d'une diète tenue à Lucerne, l'aubergiste de Willisau, Ulrich Wagner, lui prit de nuit son sceau dans sa valise [404], et s'en servit

[401] Wigoltingen, Pfyn, Altnau et Reithaslach en Souabe sont liés par une communauté de juridiction et de droit d'héritage; la minorité peut appeler d'un jugement aux trois autres localités, et de celles-ci au prévôt. *Wigoltingen.*

[402] P. e. Constance, la prévôté du chapitre, St.-Etienne de la même ville, Kreuzlingen, Pétershausen, Reichenau, St.-Gall, Oenningen, Fischingen, St-Polex à Bischofzell, Ittingen, Münsterlingen et la moitié de Wagenhausen. *Ibid.*

[403] « Car le droit du vol est que la femme appartient à l'homme. » *Ibid.*

[404] 1385. D'après *Schodeler,* Spilmann rencontra l'aubergiste sur la route et le pria de recevoir sa valise sur la voiture qu'il conduisait; l'aubergiste prit les devans et commit la fraude. Mais il n'est pas conforme aux mœurs d'alors que les députés voyageassent à pied; toutefois cela pouvait arriver par hasard. Du reste, l'aubergiste était natif de Berthoud.

pour sceller, au nom de Spilmann, trois obligations, de 700 florins, de 18 marcs d'argent et de 22 livres. Sept ans après, il réclama le paiement de ces sommes et produisit deux témoins auxquels il avait fait donner de l'argent par un tiers, afin qu'ils pussent jurer n'avoir rien reçu de lui [405]. Les amis du conseiller [406] promirent de payer : lui-même s'y refusait, indigné d'une pareille iniquité. Mais le peuple éleva de telles clameurs contre les témoins que tous deux s'enfuirent du pays; l'aubergiste se préparant à les suivre fut arrêté à Lucerne comme il tentait de voler le greffier municipal. Il avoua son crime envers Spilmann, et on le roua; ensuite les témoins furent saisis à Berne et bouillis dans une chaudière.

Peu d'années après (1398), des Bernois assaillirent sur la route de Genève des voitures de marchandises appartenant à Werner Schilling, riche négociant d'une bonne famille de Lucerne. Ils le prirent pour un Savoyard parce qu'il parlait français; Berne était alors en guerre avec la Savoie [407]. Le gouvernement ne put faire restituer les objets volés parce qu'il ne connaissait pas les auteurs du vol. Schilling se plaignit de cela comme d'un subterfuge, et demanda que la ville de Lucerne lui permît de recourir contre Berne au droit fédéral. A la diète d'Escholzmatt dans l'Entlibuch,

[405] Cela se passa la même année où doit avoir eu lieu, également à Willisau, le fait relatif aux joueurs, raconté ci-dessus n. 277. Quelque poète populaire n'aurait-il pas altéré la vérité? ou bien l'aubergiste, ses témoins et les joueurs formaient-ils ensemble une société de gens perdus?

[406] Il figure en 1387 déjà comme conseiller (*Ch. d'Anne de Strettlingen*); d'après *Leu*, déjà l'an 1377. *Schodeler; Tschudi; Stettler.*

[407] On ne sait rien de plus sur cette guerre.

les Bernois déclinèrent le droit fédéral, s'appuyant sur leur prérogative de faire décider par leurs propres tribunaux toutes les plaintes contre leurs bourgeois [408]. Voyant qu'il n'avait rien à espérer des Confédérés, Werner Schilling porta plainte à la cour impériale de Rotwyl et au tribunal de la chambre impériale : ces tribunaux prononcèrent en sa faveur; mais Berne refusa de reconnaître leur compétence [409]. Appauvri par ces procès, Schilling déclara une haine implacable à tous les Bernois, arrêta et rançonna le gentilhomme Eggen de Stein, après lui avoir enlevé 400 florins. Les Bernois attaquèrent à ce sujet la ville de Bâle, où Schilling s'était établi [410]; son arrestation fut mise à prix. Ensuite il se rendit à Lucerne, si pauvre, si dénué de secours, qu'il gagnait sa vie en menant du sable pour la construction des murs de la ville. Pendant qu'il s'occupait de ce travail, il fut assassiné, et l'on porta ses habits et sa ceinture aux Bernois, comme dépouilles d'un ennemi de leur ville.

[408] Ils eurent tort de refuser le droit fédéral. « Il est dit dans l'al- » liance perpétuelle : Si quelqu'un de ceux qui sont dans cette alliance » a des réclamations à faire contre un autre,... nous devons assembler » une diète. Si la réclamation vient des Bernois ou d'autre part, etc. » Si nous, les Waldstetten, ou quelqu'un d'entre nous a des réclama- » tions à faire contre nos susdits Confédérés de Berne ou contre quel- » qu'un des leurs, etc.; quelque réclamation pécuniaire ou juridique » qu'il ait à présenter, il doit recourir aux tribunaux de son domicile, et le » juge doit lui faire droit sans délai. Mais s'il n'obtient pas justice et que » le déni soit notoire, il pourra la chercher ailleurs où besoin sera. » *Traité d'alliance de Berne*. N'était-il pas assez notoire qu'on ne rendit pas justice à Schilling? qui était juge de la notoriété?

[409] A tort, si Schilling prouva qu'on ne lui avait pas fait droit; ce cas était réservé dans la *Ch. du roi Wenceslas*, Nuremb. 1398; mais ils lui offrirent toujours le recours à *leurs* tribunaux.

[410] *Ch.* 7 août 1399 dans *Tschudi*. Sa mort est racontée à l'an 1407. *Ibid.*

Pour l'observation des formes gouvernementales et le plus souvent pour l'organisation sociale, nous l'emportons sans doute sur nos pères; mais dans les grandes affaires d'État ils s'oubliaient pour la patrie; ils étaient plus vigilans, plus sérieux, plus habiles. Cette différence s'explique : avant la fixation de la constitution, les plus grands intérêts tenaient les esprits dans une activité continuelle; depuis, nous n'avons à nous occuper que de soins civils intérieurs; or chacun entend le mieux ce qu'il pratique le plus. Mais, au jour du péril, nous apprendrons au monde si les vertus à l'aide desquelles nos ancêtres ont fondé notre république et l'ont glorieusement défendue ne font que sommeiller, ou si les nouvelles mœurs les ont insensiblement anéanties [411]. Le meilleur moyen de les conserver, c'est que, dès notre jeunesse, la situation de l'Europe et les dangers dont elle est menacée, la patrie, son bonheur et notre devoir, soient, avant toute autre chose, l'objet de nos continuelles et sérieuses méditations.

[411] L'épreuve a mal réussi.

FIN DU TOME TROISIÈME.

TABLE.

LIVRE DEUXIÈME (SUITE).

CHAPITRE IV. — ORIGINE DE L'ALLIANCE PERPÉTUELLE DES HUIT ANCIENS CANTONS.

CHAPITRE V. — HISTOIRE ET MOEURS DE LA SUISSE ET DES PAYS VOISINS DURANT LA PAIX DE THORBERG.

CHAPITRE VI. — GUERRE DES SEIGNEURS ; BATAILLES DE SEMPACH ET DE NÆFELS.

FIN DE LA TABLE.